NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08245993 8

Digitized by Google

BTN
Histo..

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ORDRE TEUTONIQUE.

PAR

UN CHEVALIER DE L'ORDRE.

Similis factus est leoni in operibus suis, & sicut catulus leonis rugiens in venatione.

MACHAB. Lib. I. cap. 3.

TOME VIII.

A PARIS,
Chez la Veuve VALADE, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers, vis-à-vis St. Yves.
ET A RHEIMS,
Chez CAZIN, Imprimeur-Libraire.

M. DCC. XC.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

LOUIS-LE-DÉBONNAIRE.

PUBLIC

TOME VIII.

Digitized by Google

SOMMAIRE
DU HUITIEME TOME.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

1511. *Naiſſance & parenté d'Albert. — Projet d'ériger la Pruſſe en Cercle de l'Empire. — Pourquoi le Grand-Maître s'y refuſe. — Négociations du frere du Grand-Maître avec la Pologne. — Albert refuſe de rendre hommage au Roi. — Le Pape s'entremet pour accorder les Teutons & les Polonois. — Subterfuges du Roi de Pologne. — Examen de ſa conduite. — La guerre des Polonois avec les Ruſſes, éloigne celle de la Pruſſe. — Traité de l'Empereur & du Grand-Duc de Moskow. — Traité entre le Roi de Pologne & l'Electeur de Brandebourg. — L'Ordre ſollicite envain une déciſion au Concile. — L'Empereur s'accommode avec le Roi de Pologne. — Il abandonne les intérêts de l'Ordre. — Entrevue de l'Empereur & du Roi de Pologne à*

Vienne. — Divers actes de l'Empereur qui abandonne l'Ordre Teutonique. — Remarques sur la conduite de l'Empereur. — Albert refuse l'hommage à la Pologne. — Traité d'Albert avec l'Electeur de Brandebourg. — Commencement du Luthéranisme. — Causes de ses progrès. — George de Polentz, Evêque de Sambie. — Albert refuse encore l'hommage à la Pologne. — Charles-Quint, Empereur. — L'Empereur trompé, suit les traces de son aïeul. — Raisons des Polonois pour attaquer la Prusse. — Diete de Petrikow. La guerre est résolue. — Situation de l'Ordre. — Déclaration de guerre. Son commencement. — Progrès des Polonois. — Succès des Teutons. — Négociations. La guerre continue. — Trêve. Entrevue du Roi & du Grand-Maître. — Réflexions sur cette entrevue. — La guerre continue. — Secours d'Allemagne. — Reddition de plusieurs places de la Poméranie. — Entreprise contre Dantzig. — Retraite de l'armée. — Lettres du Pape & du Roi de Pologne. — L'Empereur se porte pour médiateur. — Continuation de la guerre. — Discours des Ambassadeurs de l'Empereur au Roi. — Trêve de 25 jours. — Négociations. Réponse d'Albert. — Trêve de 4 ans.

Remarques ſur cette guerre. — Affaires de Livonie. — Le Maître de Livonie acquiert l'indépendance. — Rang des Maître de Livonie à l'Empire. — Diſpoſition du Grand-Maître & des Pruſſiens pour le Luthéraniſme. — Albert Luthérien. Conſeil de Luther. — Lettre de Luther aux Teutoniques. — Le Luthéraniſme prêché à Konigsberg. — Progrès du Luthéraniſme en Pruſſe. — Lettre remarquable de Luther. — On dépouille les Egliſes. — Etat de la religion en Pruſſe. — Bref du Pape. Albert diſſimule. — Albert rend hommage à l'Empereur. — Traité du Roi de Pologne contre l'Ordre. — Députés qui partent pour Presbourg. — Le Roi de Pologne ſe refuſe à l'arbitrage. — Manœuvre du Grand-Maître. Propoſition du Roi. — Trahiſon d'Albert. Traité avec le Roi. — L'Ordre perd la Pruſſe. Albert premier Duc. — Peu de Chevaliers ſont ſéduits par l'héréſie. — Conduite du Roi de Pologne. — Maniere dont les Hiſtoriens ont parlé de cet événement. — Les archives de l'Ordre ſont livrés aux Polonois. —

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

1525. *Embarras des Chevaliers. — Ra-*

Livonie. Traité avec le Roi. — La guerre continue. — Confirmation du traité avec la Pologne. — De Magnus, Duc de Holſtein. Continuation de la guerre. — Siege de Fellin. Furſtenberg mené à Moskow. — Suite de la guerre. — Projet de Kettler. Négociations. — Les Suédois cherchent à s'emparer de la Livonie. — Déſection de la ville de Rével & de l'Eſtonie. — Négociations des Polonois pour s'emparer de la Livonie. — Elle ſe ſoumet à la Pologne. — Kettler eſt fait Duc de Courlande. Fin de l'Archevêché de Riga. — Remarque ſur la perte de la Livonie. — Envoyés du Grand-Maître en Ruſſie mort du Grand-Maître.

XXXVIII. GEORGE HUND DE WENCKHEIM.

1566. *Inveſtiture du Grand-maître. — Mort d'Albert de Brandebourg. — Mort du Grand-Maître.*

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

1572. *Mort du Roi de Pologne. Eſpérances de l'Ordre. — Henri de Valois, Roi de Pologne. Suite de ſa retraite. —*

Digitized by Google

Concurrence de l'Empereur. Bathory, Roi de Pologne. — Mort de l'Empereur. Rodolphe II lui ſuccede. — Projet de transférer l'Ordre en Hongrie. — Mémoire du Grand-Maître à l'Empereur. — L'Archiduc Maximilien eſt élu Coadjuteur. — Mort de Bathory, Roi de Pologne. — Eſpérances de l'Ordre. — Sigiſmond de Suede & Maximilien ſont élus. — Maximilien eſt fait priſonnier. — Paix. Elargiſſement de Maximilien. — Secours donnés par l'Ordre au Prince Coadjuteur. — Mort du Grand-Maître.

XL. MAXIMILIEN D'AUTRICHE.

1595. *Aliénation du Prieuré de l'Ordre à Veniſe. — Changement dans les ſtatuts de l'Ordre. — Zele de Maximilien pour la Religion. — Charles d'Autriche eſt fait Coadjuteur. — Mort du Grand-Maître.*

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

1619. *Perte du Bailliage d'Utrecht. — Du Bailliage actuel d'Utrecht. — Mort du Grand Maître.*

Digitized by Google

lition du droit d'aubaine. — Mort du Grand-Maître.

LI. MAXIMILIEN-FRANÇOIS D'AUTRICHE.

1780.

HISTOIRE
DE
L'ORDRE TEUTONIQUE.

ALBERT
DE BRANDEBOURG.

XXXVe. GRAND-MAITRE.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

LA mort de Frédéric de Saxe avoit jetté l'Ordre dans un grand embarras; les circonſtances qui avoient ſuſpendu le reſſentiment du Roi Sigiſmond, pouvoient ceſſer, & il avoit tout à craindre de la Pologne, tandis qu'il n'avoit preſque rien à eſpérer de l'Empire. L'importance du choix qu'il falloit faire dans une circonſtance ſi critique, détermina Guillaume Comte d'Iſenbourg, Maréchal de l'Ordre & Lieutenant du Magiſtere, à 1511.

Schutz. fol. 442. verſ. Leo. pag. 347 & ſeq. Bock. vie d'Albert en allemand. Pauli. pag. 387 & ſeq.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

assembler un grand Chapitre à Konigsberg vers la fin de janvier de l'an 1511, pour délibérer sur cet objet (1). Les sentimens y furent partagés, comme ils l'avoient été lors de l'élection de Frédéric de Saxe; les uns soutenoient qu'il étoit plus convenable d'élire un Chevalier, tant pour éviter la dépense, dans le tems que l'Ordre avoit si besoin d'une sévere économie, qu'à cause que les Princes de naissance, étoient moins scrupuleux à observer les conditions qu'on pouvoit leur prescrire : mais ce sentiment ne prévalut pas. La plupart des Commandeurs, que l'expérience n'avoit pu détourner de l'espoir chimérique d'obtenir des secours effectifs de l'Allemagne, opinerent à choisir encore un Prince dont la maison seroit assez puissante pour les seconder, & assez en crédit dans l'Empire pour le déterminer à faire des efforts convenables en leur faveur : & tous les Capitulaires jetterent les yeux sur Albert

(1) Samuel Bock, qui a donné, en 1745, la vie d'Albert de Brandebourg en allemand, qualifie (*pag.* 78) le Maréchal d'Eisenbourg ou d'Isenbourg de *Landverweser*; ce qui prouve qu'il étoit Lieutenant du Magistere : il ajoute qu'il assembla le Chapitre le jour des Rois, tandis que Schutz ne marque cette assemblée que pendant la semaine d'avant la Purification.

Digitized by Google

Margrave de Brandebourg, qui paroiſſoit réunir toutes les qualités qu'on pouvoit déſirer. Ce parti annonçoit clairement que les Chevaliers perſiſtoient à ne pas ſe ſoumettre au joug de la Pologne; & nous avons expoſé fort au long, ſous le Magiſtere de Truchſés, les raiſons qui pouvoient légitimer cette conduite : ainſi nous ne nous appeſantirons plus ſur cet objet, nous contentant d'obſerver, comme on l'a pu remarquer ſous Fréderic de Saxe, & comme on le verra encore pendant le Magiſtere de ſon ſucceſſeur, que le refus des Teutoniques n'étoit pas abſolu, mais qu'ils demandoient que des arbitres juſtes & éclairés décidaſſent ſi le traité de 1466 étoit obligatoire ou non : queſtion qui n'étoit rien moins que déplacée, puiſqu'en effet il y manquoit une ſanction que les Polonois eux-mêmes avoient jugée néceſſaire.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Comme les hiſtoriens Pruſſiens ne parlent que du Chapitre tenu au mois de janvier de l'an 1511, on pourroit croire que c'eſt là l'époque de l'élection d'Albert; mais ce ſeroit une erreur : les Maîtres d'Allemagne & de Livonie devoient être convoqués pour l'élection, & communément il y avoit un intervalle d'environ trois mois entre la mort d'un Grand-Maître & le choix de ſon ſucceſ-

Naiſſance & parenté d'Albert.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

seur : ainsi les résolutions qu'on prit dans ce Chapitre du mois de janvier, ne doivent être regardées que comme les préliminaires de celles qui furent prises définitivement dans un autre Chapitre où Albert fut effectivement élu Grand-Maître de l'Ordre Teutonique par voie de postulation.

ALBERT, né à Anspach le 17 mai 1490, étoit petit-fils d'Albert l'Achille, Electeur de Brandebourg, & fils de Frédéric-le-vieux, tige des anciens Margraves de Brandebourg en Franconie, & de Sophie de Pologne. Sa parenté étoit aussi étendue qu'illustre : il avoit neuf freres dont les principaux furent Casimir Margrave de Culmbach & de Bareuth, George Margrave d'Anspach & Duc de Jagerndorf, Jean qui épousa dans la suite Germaine de Foix, seconde femme de Ferdinand-le-Catholique, Roi d'Espagne, Guillaume, qui devint Archevêque de Riga, & Jean Albert Archevêque de Magdebourg. Il avoit encore sept sœurs dont quatre furent mariées : la premiere à Frédéric II Duc de Lignitz, la seconde à Wenceslas III Duc de Teschen, la troisieme à Ernest Margrave de Bade, & la quatrieme à George Landgrave de Lichtenberg : outre cela il étoit cousin-germain de Joachim Electeur de Brande-

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

bourg, & d'Albert qui devint Electeur de Maïence en 1514. Du côté maternel, Albert étoit neveu d'Uladiſlas Roi de Hongrie & de Bohême, de Sigiſmond Roi de Pologne, de Hedwige & de Barbe de Pologne, qui avoient épouſé, l'une George Duc de Baviere, & l'autre George Duc de Saxe. Ces détails généalogiques ne ſont pas inutiles : outre qu'il ſera fait mention de pluſieurs de ces Princes, on ne peut pas douter que ce fut cette nombreuſe parenté qui engagea les Chevaliers à jetter les yeux ſur Albert, & que ce qui fixa leur choix, fut ſa qualité de neveu du Roi de Pologne ; parce qu'ils eſpéroient qu'il auroit plus de facilité qu'un autre à l'amener à faire un accommodement avec l'Ordre.

Albert avoit fait ſes études à Cologne ſous les yeux de l'Archevêque Herman Landgrave de Heſſe, Prélat ſavant & zélé, qui lui donna une prébende de la Cathédrale, c'eſt-à-dire, qui le mit au rang des Domicellaires ; après quoi le jeune Prince prit le parti des armes : il ſe trouva à diverſes expéditions militaires en 1508 & 1509, contre les Vénitiens, & nommément au ſiege de Padoue, & ſe fit connoître avantageuſement à la cour de l'Empereur. Comme Albert n'avoit que vingt-un ans quand il entra dans

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

l'Ordre, ſon caractere étoit encore peu connu; mais on peut juger par la ſuite, qu'il avoit du génie, des connoiſſances, du courage & de la fermeté : c'eſt à quoi nous bornerons la liſte de ſes bonnes qualités, que ſes partiſans ont fort alongée, par des motifs que la ſuite de l'hiſtoire développera. Avec les bonnes qualités que nous venons de rapporter, il paroît, ſi on croit à une anecdote, qu'Albert avoit un grand défaut pour une perſonne qui eſt à la tête du gouvernement. Gunther de Bernau, Evêque de Sambie, s'étant retiré en Hollande pour quelque mécontentement, quelqu'un lui demanda s'il ne comptoit point retourner en Pruſſe ? Non, répondit l'Evêque. A Dieu ne plaiſe que je rentre jamais dans un pays dont le Prince exécute pendant le jour ce qu'il a rêvé pendant la nuit.

Leo. pag. 345. Erleut. Preuſs. t. 2. pag. 311.

Loin que l'élection d'Albert ait eu lieu au mois de janvier 1511, peu de ſemaines après la mort de Frédéric de Saxe, on peut juger, par les circonſtances, qu'elle fut différée de pluſieurs mois. Henneberg rapporte qu'il fut élu par les Electeurs de l'Empire; & David Voit, dans l'oraiſon funebre de ce Prince, prétend, avec auſſi peu de fondement, que l'Empereur & tous les Etats de l'Empire, qui avoient le droit de donner un Grand-

Henneberg Erkl. der landtaffel. pag. 206. Act. Boruſs. tom. 1. pag. 619.

Digitized by Google

Maître à l'Ordre Teutonique, nommerent unanimement Albert de Brandebourg. Jamais l'Empereur ni les Princes de l'Empire n'eurent la prétention de donner un Grand-Maître à l'Ordre Teutonique, & il eſt étonnant que ces écrivains ayent commis une faute ſi groſſiere : mais on peut inférer de ces deux paſſages, que l'Empereur & pluſieurs Princes de l'Empire avoient recommandé Albert aux Chevaliers Teutoniques.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Schutz prétend que les Chevaliers envoyerent des députés à l'Empereur & aux Princes de l'Empire, probablement dans le tems qu'ils étoient aſſemblés à Augsbourg, pour les prier de confirmer, ou plutôt d'agréer le choix qu'ils avoient fait d'Albert, ou de leur en indiquer un autre, ſi celui-là ne leur étoit pas agréable : ce qui prouve ſeulement que l'Ordre cherchoit à ſe donner un Grand-Maître qui pût eſpérer des ſecours de l'Empire, après en avoir obtenu les ſuffrages. Selon Bock, Albert étoit arrivé nouvellement d'Italie, lorſqu'il apprit ſon élection : les circonſtances critiques où l'Ordre ſe trouvoit, lui donnerent quelque inquiétude, & en donnerent bien davantage à ſon pere. Mais les ſollicitations de l'Empereur, & l'arrivée du Marechal d'Iſenbourg, qui vint les trou-

Fol. 442. verſo.

Pag. 83 & Leo. p. 347.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ver à Anſpach en qualité d'Ambaſſadeur de l'Ordre, leverent bientôt tous leurs doutes. Les Chevaliers Teutoniques conduiſirent Albert à Mergentheim, où il fit ſes vœux. Jean Adelman d'Adelmanſfeld étoit alors Maître Provincial d'Allemagne, & ſelon toute apparence, ce fut ce Prince qui fit Albert Chevalier : après cette cérémonie, le Maréchal d'Iſenbourg lui remit le décret de ſon élection, & l'on tint des conſeils pendant pluſieurs jours avec le nouveau Grand-Maître, pour chercher le moyen de remettre l'Ordre en poſſeſſion de la partie de la Pruſſe, que la Pologne lui avoit enlevée. Nous voyons par un décret de Charles-Quint, du 15 novembre 1530, que le pere d'Albert & le Margrave Caſimir ſon frere, s'étoient engagés, conjointement avec lui, à maintenir les privileges de l'Ordre, & même à le défendre & à le protéger. C'étoit probablement à Anſpach qu'ils avoient contracté cette obligation, avant que le jeune Prince partît pour aller faire ſes vœux à Mergentheim. Suivant Léon, Albert fit immédiatement après, ſerment de fidélité à l'Empereur & à l'Empire.

Cod. Pol. tom 4. pag. 269.

Pag. 348.

Projet d'ériger la Pruſſe en

La conduite que le nouveau Grand-Maître tint au commencement de ſon regne, eſt un problême difficile à réſoudre.

Digitized by Google

L'Empereur Maximilien, qui avoit formé en 1500 les cercles de Franconie, de Baviere, de Suabe, du Rhin, de Weſtphalie & de la Baſſe-Saxe, en ajouta quatre autres, ſavoir ceux d'Autriche, de Bourgogne, du Bas-Rhin & de la Haute-Saxe, du conſentement de la diete aſſemblée à Treves au printems de l'an 1512, & transferée enſuite à Cologne, à cauſe des maladies qui régnoient dans la premiere de ces villes. Scheckman, qui a décrit les cérémonies avec leſquelles on expoſa à la vénération publique les reliques de St. Materne pendant la diete de Treves, nous apprend que l'Empereur étoit accompagné de quatre Princes de la maiſon de Brandebourg, ſavoir du Grand-Maître, du Margrave Fréderic ſon pere, & des Margraves Caſimir & Jean ſes freres. Lorſqu'il s'agit de l'érection des quatre nouveaux Cercles, on propoſa d'en ajouter un cinquieme qui ſeroit compoſé de la Pruſſe & de la Livonie. L'Ordre & le Grand-Maître lui-même n'attendoient du ſecours que de l'Empire, tant pour ſe maintenir contre la Pologne, que pour recouvrer les domaines dont elle s'étoit emparée; & Albert le ſollicitoit ardemment à la diete: ainſi il ſemble qu'il auroit dû accepter avec autant d'empreſſe-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. cercle de l'Empire. 1512.

Ap. Boll. ad diem 14. Sept. tom. 4. pag. 395.

Etats; ſoit qu'on les en eût exemptés, à cauſe de l'embarras où l'Ordre ſe trouvoit, ou qu'ils euſſent refuſé de les payer (1).

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Pourquoi le Grand-Maître s'y refuſe.

Outre qu'il n'eſt pas fait mention dans le recès de la diete de Treves, de la raiſon légitime que le Grand-Maître pouvoit alléguer pour ſe diſpenſer de prendre un parti ſans avoir conſulté le Chapitre de ſon Ordre, on peut juger par le ſilence que gardent Schutz & Henneberg, hiſtoriens du même ſiecle, qu'il ne conſulta pas les Pruſſiens ſur cette matiere : on peut en dire autant des Livoniens ; car Arndt ne fait aucune mention de cet événement, & Gadebuſch n'en parle que ſur le témoignage d'écrivains étrangers à la Livonie : ainſi on a peine à deviner la politique du Grand-Maître dans cette occaſion ; cependant il ſe préſente une conjecture qui n'eſt pas ſans vraiſemblance. Albert & les Princes ſes parens n'avoient pu prévoir les événe-

Annal. Livon. p. 281.

(1) On lit dans le réglement fait pour les dix Cercles de l'Empire à la diete de Worms en 1521 : *Ober Sachſiſche crayſſ — Churfurſt zu Sachſen — Churfurſt zu Brandebourg — Groſſe Meiſter in Preuſſen und der Meiſter in Lieſland, Seynd nicht angeſchlagen — Herzog George, und Barnim zu Pommeren — Danzig, Elbingen, Wolckenried.* Neue und vollſtandigere Saml der Reichs abſchiede, &c. Francof. 1747, part. 2, pag. 211.

Digitized by Google

mens qui devoient faire passer la Prusse sous la domination de la maison de Brandebourg ; ce fatal secret n'étoit alors connu que de Dieu seul ; mais il n'est pas sans apparence qu'ils avoient soupçonné qu'il naîtroit des événemens dont ils pourroient profiter pour l'agrandissement de leur maison. En effet, il ne falloit qu'une prévoyance médiocre pour juger que l'Empire ne donneroit jamais des secours suffisans à l'Ordre pour résister à la Pologne, & que par conséquent la Prusse Teutonique devoit tôt ou tard tomber entre les mains de ses ennemis. Il est vrai qu'Albert étoit bien décidé à faire tous ses efforts en faveur de l'Ordre, & la suite prouvera qu'il accomplit long-tems cette résolution ; mais c'étoit par ce moyen même qu'il pouvoit venir au but qu'on peut soupçonner que lui ou les Princes de sa maison s'étoient proposé. En pliant sous le joug de la Pologne, Albert seroit devenu le premier des Grands-Seigneurs Polonois, & cette perspective n'avoit rien qui pût le flatter ; mais en lui opposant de la résistance, il devoit s'attendre à voir l'Ordre écrasé, & c'étoit sur les débris de la fortune des Chevaliers qu'il pouvoit espérer d'établir la sienne, parce qu'il pouvoit croire que le Roi Sigismond, après avoir satisfait

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ſa paſſion, qui étoit la deſtruction de l'Ordre en Pruſſe, donneroit à ſon neveu ce qu'il auroit ravi au Grand-Maître de l'Ordre Teutonique. Ce que nous diſons du Roi de Pologne n'eſt pas une ſimple conjecture : outre que la ſuite de l'hiſtoire en prouvera la vérité, Rainaldi nous apprend que le Roi demanda l'extinction de l'Ordre au Pape. S'il ſe préſentoit quelque événement dont Albert pût profiter, les Margraves de Brandebourg, qui avoient de grands Domaines dans l'Empire, & qui étoient obligés par état à veiller à la conſervation de ſes droits, devoient s'attendre qu'on ſauroit mauvais gré au Grand-Maître d'y porter atteinte, & c'étoit apparemment pour diminuer l'impreſſion qu'un pareil événement pourroit occaſionner, qu'ils ne voulurent pas que la Pruſſe fût compriſe dans les Cercles de l'Empire : car on ne peut pas douter que la ſouſtraction d'un pays engagé dans cette eſpece de ſociété que preſque tous les Etats venoient de contracter, n'auroit occaſionné un plus grand mécontentement, que celle d'un pays iſolé, & dont la perte ne dérangeoit en rien l'eſpece d'organiſation qu'on venoit d'établir dans l'Empire. Comme le Grand-Maître étoit très-jeune, & que vraiſemblablement il

Ad. ann. 1526. num. 121. p. 489.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ne consulta pas l'Ordre dans cette occasion, il est probable qu'il n'agit qu'avec le conseil de ses parens qui étoient à la diete de Treves : ce qui est cause que nous leur avons attribué, en partie, les vues qu'on peut supposer au Grand-Maître. Tout ceci n'est qu'une conjecture, mais que la suite des événemens rendra très-plausible.

Négociations du frere du Grand-Maître avec la Pologne. *Schutz. fol. 442. verſ. Bock. pag. 86 & ſeq. Pauli. pag. 388 & ſeq.* 1512.

Le Grand-Maître, qui n'avoit pas encore vu les Etats dont l'Ordre lui avoit confié le gouvernement, songea à se rendre en Prusse ; mais ce projet n'étoit pas sans difficulté, parce qu'il falloit ou s'embarquer ou passer par la Pologne pour se rendre à Konigsberg : & on pouvoit craindre que le Roi, qui n'ignoroit certainement pas les engagemens que son neveu avoit contractés avec l'Ordre, ne mît obstacle à son passage, jusqu'à ce qu'il lui eût rendu l'hommage qu'il prétendoit.

Sigismond ayant épousé, en 1512, Barbe fille d'Etienne Zapol, Comte de Scepus & Palatin de Transilvanie, invita le Grand-Maître à cette cérémonie ; mais il ne jugea pas à propos d'aller se mettre entre les mains des Polonois &, se contenta d'envoyer Job Dobeneck, Evêque de Poméſanie, pour complimenter son oncle sur ce mariage. Comme Albert ne

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

vouloit pas témoigner la juſte défiance qu'il avoit, il ne paroît pas que l'Ambaſſadeur ait été chargé de ſonder les intentions du Roi; mais le Margrave Caſimir ſon frere aîné, qui étoit allé à Cracovie pour le mariage, ſe chargea de cette commiſſion. Après la cérémonie du mariage on tint une diete à Pétrikow, où le Margrave Caſimir accompagna le Roi, & on y agita long-tems l'affaire de l'Ordre Teutonique (1).

On ne ſait pas au juſte quelles étoient les inſtructions que le Grand-Maître avoit données à ſon frere; mais il eſt certain qu'elles n'étoient pas de nature à l'autoriſer à rien faire au détriment de l'Ordre : ainſi on peut préſumer qu'elles ſe bornoient à demander qu'on laiſſât à Albert, le paſſage libre pour aller à Konigsberg, & peut-être étoit-il encore chargé de preſſentir ſon oncle, pour ſavoir s'il ne pourroit pas obtenir qu'il l'affranchît du ſerment qu'on exigeoit, & même qu'il lui rendît la Pruſſe entiere, moyennant une ſomme d'argent ou une rede-

(1) J'ignore quand cette diete eut lieu. Schutz dit que ce fut après le mariage du Roi, que Neugebaver, (*pag.* 463) marque au commencement de février de l'an 1512, tandis que l'auteur de l'*Art de vérifier les dates* (*derniere édition*) le marque au 2 d'octobre.

Digitized by Google

vance annuelle, comme il paroît qu'on l'avoit déja proposé autrefois. Si c'étoient là les projets du Grand-Maître, il étoit bien éloigné de les voir réussir. Casimir trouva les têtes fort échaufées à Pétrikow, & la diete mit en délibération, si on laisseroit passer le Grand-Maître pour se rendre en Prusse, avant qu'il eût rendu l'hommage à la Pologne. Casimir voulant conjurer l'orage, entra en négociation, & oubliant les bornes des pouvoirs qu'on lui avoit donnés, ou séduit par les insinuations du Roi, il fit une convention dont tout le blâme devoit retomber sur lui, parce qu'elle étoit si ridicule, qu'elle ne pouvoit jamais être acceptée par son frere, & encore moins par l'Ordre Teutonique. Dans cet accord prétendu, le Roi ne se relâcha que sur un seul point, savoir qu'on n'exigeroit plus que les Chevaliers reçussent des Polonois dans l'Ordre; mais en revanche Casimir sacrifioit à la Pologne, non-seulement toutes les prétentions de l'Ordre, mais la Prusse même : car il étoit convenu premiérement, que le Grand-Maître rendroit hommage aussi-tôt après son arrivée en Prusse; & secondement, que le Roi donneroit un canton de la Russie ou de la Podolie aux Chevaliers, afin qu'ils fussent à portée d'accomplir le vœu qu'ils avoient

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ibidem.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

fait de combattre les infideles, & que la Pologne leur payeroit annuellement 2000 florins de Hongrie ou ducats, pour les mettre en état de soutenir cette guerre. Cet acte n'est pas parvenu jusqu'à nous; mais nous voyons par un bref du Pape Léon X, dont nous parlerons en son lieu, que le 8 de mai de l'an 1513, étoit marqué pour le terme où l'on devoit mettre fin aux difficultés qui pouvoient encore exister entre l'Ordre & la Pologne : ce qui persuade que c'étoit l'époque convenue à laquelle les Chevaliers devoient abandonner la Prusse aux Polonois pour aller habiter un canton de la Podolie. Casimir, dit Pauli, n'ayant pu obtenir ce qu'on l'avoit chargé de demander, accepta ce qu'on voulut lui offrir. Ce procédé de Sigismond, qui vouloit que les Chevaliers lui abandonnassent la Prusse pour aller se confiner dans quelque bicoque de la Podolie, est tout aussi ridicule que celui du Roi Casimir son pere, qui avoit voulu reléguer les Chevaliers dans l'Isle de Tenedos pour terminer la grande guerre. On peut les ranger sur la même ligne (1).

Bembi. lib. 2. epist. 20.

(1) Chytreus, dans sa chronique de Saxe (*pag.* 191) parle du traité de Casimir avec la Pologne, à-peu-près comme les écrivains Prussiens ; mais il ajoute

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Quand les écrivains ne nous apprendroient pas que le Margrave Caſimir avoit outrepaſſé ſes pouvoirs, il n'y a perſonne qui n'en ſeroit convaincu : car ſi le Grand-Maître avoit eu l'imbécillité de conſentir à de pareils projets, il auroit été déſavoué hautement par les Chevaliers, & il ſeroit devenu la fable de l'Europe. Tout le ridicule en tomba donc ſur Caſimir; mais ſa conduite, qu'on ne ſait comment qualifier, ne laiſſa pas que de faire grand tort à l'Ordre. Nous verrons que le Roi de Pologne, qui avoit eu la baſſeſſe d'abuſer de la foibleſſe de ſon neveu, fit valoir ce prétendu traité, quoique nul par lui-même, & déſavoué hautement par le Grand-Maître, pour éluder l'arbitrage que l'Ordre demandoit, afin qu'on jugeât ſi le traité de 1466, étoit obligatoire ou non; car c'étoit à quoi ſe réduiſoient les demandes des Teutoniques. *Bock. pag. 89.*

Albert refuſe de rendre hommage au Roi.

Les Polonois contents d'avoir extorqué au foible Caſimir, des promeſſes

que ce fut à cette condition que le Grand-Maître fût confirmé dans ſa dignité par le Roi & le Sénat du royaume à la diete de Pétrikow. Cette expreſſion n'eſt pas juſte; car quand même le Grand-Maître ſe ſeroit ſoumis à la Pologne conformément au traité de 1466, le Roi, ni le Sénat n'auroient pas eu le droit de le confirmer.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

encore en désavouant son frere, qui n'avoit pas été autorisé à contracter de pareils engagemens; & comme il cherchoit à gagner du tems, il ajouta qu'il ne pouvoit rendre hommage à la Pologne sans avoir consulté le Pape, l'Empereur & le Maître d'Allemagne, auxquels il avoit envoyé des Ambassadeurs à cet effet. Sur ces entrefaites mourut le Pape Jules II, qui fut remplacé, le 11 de mars, par Julien de Médicis, sous le nom de Léon X. Jules avoit convoqué le Concile de Latran, l'année précédente, & il continua sous le pontificat de son successeur, jusqu'au printems de l'an 1517. A peine Léon étoit-il élevé

& les exemplaires qu'on en trouve dans l'édition des Lettres de Bembo faite à Cologne, en 1584, dans Bzovius, & dans le 4e. tome du Code diplomatique de Pologne (*pag.* 198), portent que c'étoit le 14 Mai; différence qui ne vient que de ce que les uns auront lu *martias* pour *maias*; car on ne peut pas douter que le 14 mai, veille de la Pentecôte, ne soit la véritable époque, puisque Léon X, qui écrivoit le 18 mars, n'auroit pu parler de ce terme fixé, au futur, comme il l'a fait, & que d'ailleurs cela se rapporte avec le témoignage des écrivains Prussiens. Nous verrons par la suite qu'il avoit été stipulé dans l'acte qu'avoit fait le Margrave Casimir à Pétrikow, qu'on en feroit un second le 8 de mai, qui en feroit la confommation; ce qui n'est pas contradictoire avec ce qui est dit ici, parce que l'époque du 14 mai, fixée par le Roi, étoit une prolongation de terme qu'il accordoit au Grand-Maître.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

sur la chaire de St. Pierre, qu'il s'occupa des différends de la Pologne & de l'Ordre Teutonique, qu'il auroit voulu terminer. A cet effet il manda au Roi de Pologne, qu'il avoit appris qu'il avoit des difficultés avec le Grand-Maître, & qu'on craignoit extrêmement que la guerre ne recommençât après le 14 de mai, terme qu'il avoit fixé à Albert pour déclarer s'il vouloit se soumettre ou non à ce qu'il lui avoit prescrit (1). Le Pape prioit instamment le Roi de ne point attaquer le Grand-Maître avant l'arrivée des Nonces qu'il alloit envoyer avec les pouvoirs nécessaires pour accommoder amiablement toutes les difficultés : mais il ajoutoit qu'il verroit avec plaisir qu'il remît la décision de tous ses différends au Concile de Latran, jugeant plus convenable que des difficultés, dont plusieurs de ses prédécesseurs avoient pris autrefois connoissance, fussent terminées par un Concile. Le Pape finissoit en exhortant Sigismond à montrer l'exemple de la modération au Grand-Maître, à qui il alloit écrire pour l'engager à ne rien entreprendre contre la Pologne. Ce bref de Léon est

Bembi. lib. 1. epist. 50

(2) Le texte porte : *Quo die ille statueret, utrum a te imperata faceret, an se in libertatem vindicaret,*

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

daté de Rome, le 18 mars avant ſon couronnement. Nous n'avons pas celui qu'il adreſſa au Grand-Maître, mais on ne peut pas douter qu'il n'ait été ſemblable (1).

A peine le Pape avoit-il envoyé au Roi de Pologne le bref dont on vient de voir le précis, que l'Ambaſſadeur de l'Empereur lui remit une lettre de ſon maître, pour le prier de donner tous ſes ſoins, afin que l'Ordre Teutonique ne ſouffrît aucun dommage, ſoit par la guerre, ſoit par quelque eſpece d'accord que ce fût, (cela a rapport à l'arrangement ridicule que le Margrave Caſimir avoit fait à Pétrikow) demandant inſtamment au Pape d'employer ſon autorité pour ſuſpendre les difficultés de l'Ordre avec la Pologne, ou pour les faire juger définitivement. En conſéquence le Pape écrivit au Roi de Pologne le 1 avril, pour lui dire qu'ayant appris de l'Empereur Maximilien, que les différends qu'il avoit eus avec l'Ordre, intéreſſoient tout l'Empire, il l'exhortoit de nouveau, non à ſoumettre ſa cauſe à ſes Légats, mais au Concile de Latran: obſervant qu'il ne

Bembi. lib. 1. epiſt. 22.

(1) Je cite les Lettres de Léon X, d'après le Cardinal Bembo, qui en a été le rédacteur, parce que Raynaldi ne les donne pas toutes en entier.

devoit

devoit pas s'attendre à voir jamais renaître la paix, si tous les intéressés ne concouroient à terminer cette affaire, & il ajoutoit qu'il ne voyoit pas d'autre moyen d'y réussir que de la soumettre au Concile. Le Pape avoit raison, il ne pouvoit y avoir de tribunal plus auguste.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Si le Roi avoit désiré une paix équitable, c'étoit le moyen le plus sûr d'y parvenir; & s'il avoit été persuadé que le bon droit étoit de son côté, il n'auroit pas dû balancer de le faire mettre dans la plus grande évidence par un décret du Concile, pour réduire les Chevaliers à un silence absolu; mais Sigismond n'avoit pas & ne pouvoit avoir cette conviction, & par conséquent la proposition du Pape étoit embarrassante. La question actuelle, ainsi que nous l'avons déja remarqué, étoit de savoir si le traité de 1466 étoit obligatoire ou non; car s'il étoit obligatoire, il est incontestable que le Grand-Maître devoit rendre hommage à la Pologne. On a vu les raisons pour & contre, sous le Magistere de Martin Truchsés, & c'est au lecteur à juger lui-même de quel côté doit pencher la balance: mais sans parler des droits de l'Empire, il est de fait que ce traité manquoit d'une sanction que les

Subterfuges du Roi de Pologne.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Polonois eux-mêmes avoient jugée néceſſaire. Il eſt vrai que cette ſanction, qui étoit la confirmation du Pape, pouvoit être accordée par Léon X ou par le Concile : mais on ne peut pas préſumer qu'ils euſſent voulu confirmer ce traité, ſans avoir pris connoiſſance des cauſes de la guerre qui l'avoit précédé, ce qui les auroit fait remonter ſucceſſivement juſqu'aux premieres difficultés de la Pologne avec l'Ordre Teutonique, & le Roi n'avoit rien tant à craindre que cet examen : car ſi l'injuſtice des Polonois à l'égard de l'Ordre, n'eſt pas demontrée juſqu'à l'évidence, je ne balance pas de dire qu'il faut renoncer à chercher la vérité dans l'hiſtoire.

Il falloit donc un prétexte pour ſe tirer d'embarras, & le Roi l'avoit trouvé. Peu de tems après que le Pape eut écrit à ce Monarque, Thomas & Achille, Cardinaux, l'un du titre de St. Martin, & l'autre de St. Sixte, qui étoient entiérement dévoués aux intérêts de la Pologne, dirent au Souverain Pontife que le Roi étoit bien décidé à obſerver le traité qu'il avoit fait récemment avec le Grand-Maître, & auquel on devoit mettre la derniere main le 8 mai de la préſente année. Mais en apprenant au Pape l'exiſtence de ce traité, ſans lui en faire au-

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

cun détail, les Cardinaux eurent ſoin d'ajouter qu'Albert refuſoit de l'accomplir, & que l'Ordre ſur-tout y mettoit la plus grande oppoſition. Nous apprenons ces circonſtances de trois brefs du Pape datés de Rome le 30 avril 1513. Dans le premier qui eſt adreſſé au Roi Sigismond, il parle de ce que les Cardinaux protecteurs des Polonois, lui avoient appris au ſujet du traité qu'il avoit conclu avec le Grand-Maître, & du ſecond traité qui devoit bientôt ſuivre pour achever d'éteindre toutes les difficultés; il loue le Roi de ſon amour pour la paix, & lui dit que puiſqu'il s'eſt accommodé avec l'Ordre, & qu'il doit bientôt mettre la derniere main à cet accord, il eſt inutile, ſi ce traité eſt de nature à éviter les hoſtilités & la diſcorde, qu'il s'adreſſe ſi loin, c'eſt-à-dire, au Concile, pour obtenir un jugement capable de rétablir la paix. Ce dernier article, dont je ne fais que rendre la ſubſtance, perſuade que le Pape n'avoit pas vu le traité dont les Cardinaux lui avoient parlé. Le ſecond bref eſt adreſſé au Grand-Maître : c'eſt par cette piece que nous apprenons qu'il étoit ſtipulé dans l'accord prétendu que le Margrave Caſimir avoit fait avec le Roi de Pologne, qu'on y mettroit la derniere main le 8 mai de l'an 1513 : ce qu'on

Bembi. lib. 2. epiſt. 19.

Ibid. epiſt. 20.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ne peut entendre que du terme fixé pour l'exécution, c'eſt-à-dire, de l'abandon que les Chevaliers devoient faire de la Pruſſe pour aller s'établir dans un coin de la Podolie ou de la Ruſſie; car il ne s'agit pas là ſimplement de l'hommage, puiſque le Roi l'avoit exigé du Grand-Maître auſſitôt après ſon arrivée en Pruſſe. Le Pape diſoit au Grand-Maître, qu'il apprenoit avec peine que c'étoit à lui qu'il tenoit que le traité ne fût exécuté; que ce bruit qui couroit, ne lui étoit point honorable, & il l'exhortoit fortement à remplir les engagemens qu'il avoit contractés. Enfin le troiſieme bref étoit adreſſé au Chapitre de l'Ordre ou plutôt à l'Ordre entier. Le Pape diſoit aux Chevaliers, qu'apprenant que le Grand-Maître ne pouvoit rien faire ſans eux, & qu'ils l'empêchoient de remplir les engagemens qu'il avoit contractés avec la Pologne, il les exhortoit, non ſeulement à n'y plus former d'oppoſition, mais à determiner leur Grand-Maître à accomplir ce qui étoit déja réglé, & à finir ce qui reſtoit à terminer.

Bock. pag. 90 & 91.

Bembi. epiſt. 21.

Il eſt inconteſtable qu'il s'agiſſoit du traité qu'avoit fait Caſimir au nom de ſon frere; & ſi les obſervations que nous venons de faire, laiſſoient encore le moindre doute à ce ſujet, on pourroit s'en con-

Raiſon de la conduite.

vaincre en ouvrant les Annales ecclésiastiques de Raynaldi, où l'auteur, pour expliquer ce que c'est que le traité dont il est fait mention dans le bref de Léon X, rapporte un passage de Josse Louis Decius, Polonois, qui a écrit l'histoire des dix premieres années du regne de Sigismond, & qui rapporte en abrégé les principales stipulations que Casimir avoit faites à Pétrikow. Nous avons déja parlé plusieurs fois de cet accord; mais il y a des objets sur lesquels il est permis de revenir. Pour qu'un accord soit valide, il faut que celui qui contracte ait des pouvoirs suffisans, ou que le traité auquel il s'est prêté, soit approuvé & ratifié par les intéressés; mais aucune de ces conditions n'avoit existé. Les Chevaliers, qui ne cherchoient qu'à recouvrer la Prusse occidentale que le Polonois leur avoient arrachée si injustement, ne pouvoient pas être dans la disposition de leur céder certainement la partie de cet Etat qu'ils avoient conservée, pour aller se faire écraser par les Tartares dans quelque coin de la Podolie, & le Grand-Maître lui-même étoit bien éloigné d'un semblable projet; car toute l'histoire de son regne atteste qu'il étoit bien plus disposé à s'approprier la Prusse qu'à la céder à la Pologne : aussi voyons-nous

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ad ann. 1513. num. 36.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

par les brefs de Léon X, que le Grand-Maître & le Chevaliers de Pruſſe étoient également éloignés d'approuver cet arrangement ridicule, outre que la choſe eſt encore prouvée par le témoignage des hiſtoriens. On pourroit objecter que n'ayant pas le traité, c'eſt mal-à-propos qu'on ſuppoſe qu'il y étoit ſtipulé que les Chevaliers abandonneroient la Pruſſe Teutonique à la Pologne, & que ſi le Roi vouloit leur donner un établiſſement dans la Ruſſie ou la Podolie, c'étoit afin qu'ils puſſent accomplir leurs vœux, en combattant les infideles, & défendre en même tems les frontieres du royaume des incurſions des Tartares : mais perſonne ne ſe perſuadera que Sigiſmond ait voulu donner à perpétuité de nouveaux domaines à un Ordre qu'il auroit voulu anéantir, ni qu'il ſe fût obligé à compter annuellement 2000 ducats aux Chevaliers, qu'il ne cherchoit qu'à dépouiller, s'il n'avoit dû y trouver un autre avantage. La ſuite vérifiera ces aſſertions relatives à la façon de penſer du Roi de Pologne, & nous ne haſardons rien en avançant que ce Prince agiſſoit d'auſſi mauvaiſe foi avec l'Ordre, que l'avoient fait ſon pere & ſon ayeul. En effet, pouvoit-il y avoir une mauvaiſe foi plus marquée, que de s'appuyer ſur

Digitized by Google

un accord prétendu, dont il connoissoit parfaitement la nullité, pour éluder un examen & une décision qu'il redoutoit, & qu'il auroit dû désirer, s'il avoit aimé la justice.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Schutz prétend que les Ambassadeurs Polonois étoient arrivés à Rome avant que le Pape écrivît au Grand-Maître & à l'Ordre même, & qu'ils l'avoient instruit non-seulement de l'état des affaires entre la Pologne & l'Ordre, mais encore de ce qui regardoit le traité fait à Pétrikow par Casimir; mais il se trompe : & nous ne pouvons pas même douter, d'après la maniere dont le Pape s'exprime dans les différens brefs dont nous avons rendu compte, que les Cardinaux Thomas & Achille ne lui aient laissé ignorer les circonstances, tant de ce prétendu traité, que de l'arrangement qui devoit avoir lieu le 8 mai, & qui ne pouvoit être autre chose, comme nous l'avons déja observé, que l'abandon que les Chevaliers devoient faire de la Prusse pour passer en Podolie. Les Ambassadeurs Polonois n'arriverent à Rome que pour la septieme session du Concile de Latran, qui se tint le 17 juin; & les actes de ce Concile nous apprennent que cette session avoit été différée pour les attendre. Nous verrons plus bas que le Grand-Maître fit des

Fol. 444. verso.

Conc. tom. 34. p. 265.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

instances au Pape pour l'engager à faire juger par le Concile ſes différends avec la Pologne : cette conduite étoit bien différente de celle du Roi ; mais l'Ordre ne fut pas aſſez heureux pour voir réuſſir un projet ſi ſalutaire.

La guerre des Polonois avec les Ruſſes éloigne celle de la Pruſſe.

Le Grand-Maître qui avoit tout à craindre des Polonois, ne négligea rien pour ſe mettre en état de défenſe, & chercha à ſe procurer de l'argent pour pouvoir ſoudoyer des troupes étrangeres. Il eſt aſſez probable qu'il emprunta une ſomme de Maître de Livonie ; mais nous ne croyons pas que ce fut alors qu'il l'affranchit du toute vaſſalité envers le chef de l'Ordre, comme le prétendent les hiſtoriens Pruſſiens : nous donnerons ailleurs les raiſons qui nous font adopter un autre ſentiment. Les inquiétudes d'Albert furent bientôt diſſipées par la guerre que le Roi de Pologne fut obligé de ſoutenir contre Vaſili ou Baſile, Grand-Duc de Moſkow. Les hiſtoriens, ſelon l'uſage, ne ſont pas d'accord ſur l'origine de cette guerre. Les Ruſſes prétendent que Sigiſmond avoit engagé le Kan des Tartares de Crimée à faire des incurſions dans les domaines du Grand-Duc, & que ce Prince ſe plaignoit que le Roi de Pologne avoit fait arrêter ſa ſœur veuve du Roi Alexandre. Le grand Prince, dit M. Leveſque, ne

1513. 1514.

pouvoit plus diſſimuler, & réſolut de répondre par une guerre ouverte à la guerre ſourde que lui faiſoient les Polonois. Les autres écrivains attribuent cette guerre à des motifs différens. Suivant Salomon Nevgebaver, l'Empereur Maximilien, piqué du mariage que le Roi Sigiſmond avoit contracté avec la fille du Comte de Scepus, ſongea à lui faire la guerre, & ſe plaignit vivement à la diete de l'Empire, pendant l'été de l'an 1512, de ce que les Polonois avoient uſurpé une partie de la Pruſſe que les Chevaliers Teutoniques avoient acquiſe au prix de leur ſang; mais, ajoute l'auteur, comme il vit que les diſſentions inteſtines de l'Empire, ne lui permettoient pas d'entreprendre une guerre, il ſe ligua avec Baſile Grand-Duc de Moskow, & le porta à attaquer la Pologne. Nous n'entrerons pas à préſent dans les raiſons de politique qu'avoit l'Empereur d'être mécontent du mariage du Roi de Pologne avec la fille du Comte de Scepus: mais nous jetterons un coup-d'œil ſur le traité que Maximilien fit avec Baſile, où les intérêts des Chevaliers Teutoniques ne furent point oubliés.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Hiſt. de Ruſſie. tom. 2. pag. 370. Hiſt. Pol. lib. 7. pag. 464.

Ce traité, que M. Coutant d'Orville qualifie de Lettre dans les faſtes de la Pologne & de la Ruſſie, eſt d'autant plus remarquable, que Maximilien y donnant

Traité de l'Empereur & du Grand-Duc de Moskow. 1514.

le titre d'Empereur à Basile, Pierre-le-Grand s'en servit dans la suite, pour exiger ce même titre des autres Puissances. En voici quelques fragmens tirés de la traduction de M. d'Orville.

VXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Fastes de Russie. pag. 26.

» Selon la volonté de Dieu, & notre » affection, nous Maximilien, par la grace » divine, élu Empereur des Romains, » &c. nous avons établi une affection, » alliance éternelle & fraternelle amitié » avec nôtre frere le grand-Seigneur » Basile, par la grace de Dieu, Empereur & Dominateur de Toutes-les-» Russies, Grand-Duc, &c &c. Nous » serons avec lui en fraternité, union, » amitié durant toute notre vie, & nos » descendans seront en amitié.... si long-» tems que Dieu voudra.... & si vous, » notre frere, avez besoin de notre assistance, contre vos ennemis, nous » vous aiderons en vérité, suivant no-» tre présente Lettre, si Dieu nous aide : » & en cas que nous ayons besoin de » votre assistance, vous nous aiderez » pareillement en vérité.... & comme » vôtre ennemi & le nôtre, Sigismond » Roi de Pologne & Grand-Duc de » Lithuanie, nous a fait ainsi qu'à vous » de grandes injustices, & qu'il est con-» tre l'Ordre Teutonique, retenant sous » lui injustement quelques châteaux en

» Prusse, & ayant dessein de désoler
» les pays Prussiens de l'Ordre Teu-
» tonique, & que pareillement il retient
» sous lui le château de Kiow de vo-
» tre domination, comme aussi d'autres
» châteaux de vos sujets, nous serons
» unis contre ledit notre ennemi Sigis-
» mond.... & nous ferons notre affaire
» avec notre ennemi, autant que Dieu
» nous aidera. Nous Maximilien.... fe-
» rons de notre côté dès à présent nos
» affaires avec Sigismond.... autant que
» Dieu nous aide, & nous engagerons
» préalablement nos négociations avec
» lui dans la vérité & sans fraude....
» pour obtenir les châteaux.... lesquels
» il retient injustement sous lui. Et vous,
» grand Seigneur Basile, lorsque vous
» aurez commencé à faire votre affaire
» avec votre ennemi le Roi de Pologne,
» vous entrerez aussi préalablement en
» négociation avec lui.... pour obtenir
» votre héritage paternel.... Nous Maxi-
» milien, si nous allons attaquer le Roi
» de Pologne.... nous vous le ferons
» savoir & vous ferez cause commune
» avec nous. Et si vous notre frere....
» alliez contre notre ennemi.... & que
» vous nous en donniez avis.... nous
» irons contre lui.... Donné dans no-
» tre ville de Brandenau, le quatrieme

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

» août 1514. « C'eſt apparemment le même traité que M. Leveſque dit être daté de Gemunde, puiſqu'il eſt de la même date.

Hiſt. de Ruſſie. tom. 2. pag. 376.

Quand on examine non-ſeulement le fragment que nous venons de rapporter, mais encore la traduction entiere, que M. d'Orville a faite de ce traité, on voit que toutes les plaintes de l'Empereur ſont relatives à la conduite des Polonois avec l'Ordre Teutonique. *Sigiſmond eſt contre l'Ordre Teutonique; il retient ſous lui injuſtement quelques châteaux en Pruſſe; il a deſſein de déſoler les pays Pruſſiens de l'Ordre Teutonique.* Voilà tous les griefs de Maximilien. Quelles eſpérances l'Ordre ne dut-il pas concevoir d'un pareil traité & d'une protection ſi apparente? Mais Baſile ne fit pas la guerre heureuſement, & Maximilien ne lui donna aucun ſecours, ainſi elles ne tarderent pas à s'évanouir.

Traité entre le Roi de Pologne & l'Electeur de Brandebourg. 1514.

L'Empereur s'étant déclaré ouvertement l'ennemi de la Pologne, Sigiſmond devoit craindre qu'il ne fît une irruption dans le royaume pour ſeconder Baſile, & que les Teutoniques, dont les intérêts ſeuls paroiſſoient avoir dicté le traité d'alliance, ne joigniſſent leurs armes à celles de Maximilien. Il étoit donc prudent d'empêcher qu'ils ne reçuſſent des

Digitized by Google

troupes de l'Allemagne, & Sigiſmond y pourvut à l'aide d'un traité qu'il fit avec Joachim, Electeur de Brandebourg. De petites difficultés s'étant élevées entre la Pologne & l'Electorat, les deux Princes nommerent des Commiſſaires, tant pour les terminer, que pour prendre des moyens propres à les prévenir dans la ſuite : & Sigiſmond eut ſoin de faire inſérer dans cet accord qu'aucune des parties ne favoriſeroit, ni ne laiſſeroit paſſer les ennemis de l'autre (1).

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

L'alliance de l'Empereur avec les Moſcovites, étoit un avantage pour l'Ordre ; mais les embarras qu'elle cauſoit à la Pologne, ne devant être que momentanés, il ſoupiroit preſque toujours après une déciſion qui pût mettre fin à toutes ſes difficultés. Malheureuſement il ne pouvoit l'eſpérer que du Concile, & le Roi de Pologne étoit peu diſpoſé à s'y ſoumettre : d'ailleurs il ſurvint des obſtacles imprévus,

L'Ordre ſollicite en vain une déciſion au Concile. 1514.

(1) L'acte du Roi de Pologne ſe trouve dans le cinquieme tome du Code diplomatique de Brandebourg, page 318, & celui de l'Electeur dans le premier tome du Code diplomatique de Pologne, page 418. Nous ne parlons pas en détail de ces deux actes qui ſont ſemblables, tant parce qu'il ſuffit d'en avoir indiqué l'article principal, qu'à cauſe qu'il y auroit quelque peine à en concilier les dates; ce qui nous entraîneroit hors de notre ſujet.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

& les Chevaliers ne tarderent pas à juger qu'ils seroient encore frustrés de cet espoir. Les Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi de Pologne, avoient soutenu, chacun les prétentions de leurs maîtres sur la Prusse & sur l'Ordre même, dans la neuvieme session du concile, tenue le 5 mai; mais le Pape jugea à propos de remettre l'examen de cette discussion au premier consistoire des Cardinaux (1). Jusque-là rien n'étoit désespéré, & le Grand-Maître, ainsi que celui de Livonie, chargerent leurs envoyés de solliciter vivement le Pape de faire décider par le Concile les difficultés de l'Ordre avec la Pologne : mais une émeute terrible qui

Raynald. ad ann. 1514. num. 36.

(1) Les propositions des Ambassadeurs des deux Monarques durent être fort courtes, mais on ne peut pas douter de leur existence, d'après l'autorité sur laquelle Raynaldi appuie ce récit. Bzovius (pag. 257) va plus loin; il prétend que l'Archevêque de Gnesne, secondé par Vapovius, prouva tellement la justice des prétentions du Roi de Pologne, que le Pape & le Concile furent pleinement convaincus que la Pologne avoit un droit clair & solide sur la Prusse, & que les Chevaliers n'y avoient jamais eu aucun droit; il ajoute qu'on imposa un silence perpétuel aux Teutoniques, en dépit des Allemands, & qu'en conséquence l'Empereur donna un diplôme, daté du 22 juillet 1515, que nous ferons connoître quand nous serons parvenus à cette époque. Voilà comme on écrit l'histoire; mais on n'en sera pas surpris, quand on saura que Bzovius & Vapovius, sur lequel il se fonde pour ce qui a rapport à l'histoire du Roi Sigismond, étoient deux écrivains Polonois.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

survint en Hongrie, fit craindre au Pape, que les Turcs n'en profitassent pour écraser ce royaume, & l'engagea à renvoyer cette affaire à un autre tems. Nous apprenons ces détails par un bref qu'il adressa au Maître de Livonie le 18 juillet. Le Pape mandoit qu'il avoit écrit au Roi de Pologne, pour l'engager à faire la paix, ou au moins une trêve avec les Moscovites, afin de pouvoir donner du secours à son frere, le Roi de Hongrie; & il employoit les motifs les plus puissans pour porter le Maître de Livonie à favoriser ce projet. Etant voisin des Russes, disoit Léon, j'ai l'espérance que par vos soins & votre autorité, vous pourrez effectuer ce que je désire, afin que le Roi de Pologne puisse donner du secours aux Hongrois; & si vous le faites, comme j'ai lieu de l'attendre de votre prudence & de votre attachement pour moi qui vous aime uniquement, vous montrerez que vous êtes un Prince très-sage & très-prudent, & vous ôterez par-là le moyen aux Turcs, nos ennemis communs, de ravager non-seulement le royaume de Hongrie, mais encore d'autres parties de la chrétienté. Ce bref étoit très-honorable pour le Maître de Livonie; mais il ne pouvoit pas produire l'effet que le Pape

Bembi. lib. 9. epist. 4.

Digitized by Google

en attendoit. Les diviſions des Polonois & des Moſcovites étoient trop favorables à l'Ordre, pour que Plettenberg travaillât à en arrêter le cours; mais d'autres événemens firent bientôt perdre aux Teutoniques toute eſpérance de tirer quelque fruit de cette guerre.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

L'Empereur s'accommode avec le Roi de Pologne. 1515.

Des intérêts particuliers avoient brouillé l'Empereur avec le Roi de Pologne, & ceux de l'Ordre en avoient été le prétexte; mais d'autres intérêts alloient les réunir : ainſi l'Ordre étoit encore à la veille de devenir la victime de la politique des Puiſſances. Sigiſmond étoit intéreſſé à détacher l'Empereur de l'alliance des Moſcovites, & à l'engager à retirer ſa protection à l'Ordre Teutonique; & Maximilien, de ſon côté, avoit des motifs plus preſſans de ſe réconcilier avec les Polonois. Uladiſlas, Roi de Hongrie, n'avoit que deux enfans, la Princeſſe Anne, & Louis, qui étoit encore très-jeune. Jean Zapol, frere de la Reine de Pologne, aſpiroit à épouſer la fille du Roi de Hongrie, & il paroît qu'il portoit même ſes vues juſqu'au trône, parce qu'apparemment la ſanté du jeune Louis, ne ſembloit pas lui promettre une longue exiſtence. C'étoit la raiſon qui avoit donné tant de mécontentement à Maximilien du mariage de Sigiſmond, parce qu'il crai-

Neugebaver. lib. 7. pag. 469.

gnoit qu'il n'aidât ſon beau-frere, qui étoit déja puiſſant par lui-même : ce qui auroit déconcerté les projets qu'il avoit formés pour l'agrandiſſement de ſa maiſon. Pour effectuer l'alliance qu'il méditoit d'un de ſes petits-fils avec la Princeſſe de Hongrie, il falloit qu'il ſe réconciliât avec le Roi de Pologne, oncle de la Princeſſe ; & d'ailleurs il pouvoit craindre que Sigiſmond, enhardi par les ſuccès qu'il avoit eus contre les Moſcovites, ne ſe liguât avec ſon frere le Roi de Hongrie, pour tourner leurs armes contre l'Autriche. Ces conſidérations étoient ſuffiſantes pour engager Maximilien à rechercher l'amitié de Sigiſmond ; mais bientôt il lui ſurvint une raiſon plus forte de hâter cet accommodement : ce furent les préparatifs que fit François I, pour attaquer le Milanès, ce qui l'engagea à faire une ligue avec le Roi d'Arragon & les Suiſſes contre les François.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le projet d'une entrevue entre l'Empereur & les Rois de Pologne & de Hongrie, étoit déja concerté au commencement de l'an 1515 ; car Leschinski, que le Roi avoit envoyé à l'aſſemblée des Etats ou de la diete de la Pruſſe Royale, tenue le 14 de janvier, leur dit que le Roi alloit tenir une diete à Cracovie, que de-là il ſe rendroit à Presbourg, & qu'en-

Schutz. fol. 447.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

suite, il iroit avec son frere trouver l'Empereur. Leschinski ajouta que, comme il s'agiroit peut-être de l'affaire des Teutoniques dans cette entrevue, il étoit nécessaire qu'ils y envoyassent des députés, & il les exhorta, en attendant le résultat, à ne rien négliger pour mettre les places en état de défense. Les Prussiens Polonois nommerent effectivement des députés, & l'on voit dans les instructions qu'ils leur donnerent, quelle étoit leur façon de penser sur les affaires de la Prusse. Leur avis étoit que, si l'Ordre refusoit absolument de rendre hommage pour la Prusse, parce qu'il avoit soumis cet Etat à l'Empire, le Roi devoit lui proposer toute la Podolie, ou la possession de tout ce qu'il pourroit conquérir sur les Russes avec les secours de l'Allemagne & de la Pologne, ou de s'obliger de secourir le Roi à la guerre, pour la même somme que le Roi comptoit aux Tartares; les Chevaliers, dans ce cas-là, devant jouir de toutes les conquêtes qu'ils feroient seuls, & partager celles qu'ils feroient avec l'aide des Polonois; mais dans toutes les suppositions, l'Ordre devoit toujours se reconnoître vassal de la Pologne (r). Les

Schutz. fol. 48. verf. Pauli. pag. 390.

(r) Il est dit dans l'instruction des députés, selon

Etats de la Pruſſe Polonoiſe finiſſoient en ordonnant à leurs députés de conſeiller au Roi, dans la ſuppoſition qu'aucune de ces propoſitions ne ſeroit admiſe, de préférer la voie judicielle à toute autre, en remettant cette affaire à la déciſion du Pape : il en coûteroit moins, diſoient-ils, de pourſuivre un procès pendant dix ans, que de ſoutenir une guerre de trois mois, qui ruineroit les habitans de la Pruſſe, & pendant qu'on plaideroit, il arriveroit peut-être des circonſtances heureuſes qui ameneroient un accommodement.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

L'avis des Pruſſiens étoit ſage; mais il n'étoit pas de nature à pouvoir plaire au Roi, qui comptoit tirer meilleur parti du déſir qu'avoit Maximilien de ſe raccommoder avec la Pologne. Il ſemble même qu'on peut aſſurer que c'étoit le but principal que Sigiſmond s'étoit propoſé dans l'entrevue qu'il devoit avoir

Il abandonne les intérêts de l'Ordre. 1515.

qu'elle eſt rapportée par Schutz, que l'Evêque de Rieſenbourg ou de Pomézanie, avoit autrefois fait une partie de ces propoſitions au nom de l'Ordre; mais on ne peut pas ſe le perſuader. L'hiſtoire atteſte que, depuis la paix de 1466, l'Ordre n'a ceſſé de chercher les moyens de recouvrer ce qu'il avoit perdu : ainſi il ne pouvoit point ſonger à abandonner ce qu'il poſſédoit encore. Si l'Evêque de Poméſanie a jamais fait de pareilles propoſitions, c'étoit de ſon chef, & s'il les a faites au nom de l'Ordre, c'étoit probablement ſans ſon aveu.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

avec l'Empereur, comme on peut en juger, par l'accord préliminaire qui précéda cette entrevue. Le Roi de Pologne s'étant rendu à Presbourg, auprès de son frere, y fit un traité avec le Cardinal Mathieu Evêque de Gurck, Lieutenant-Général de l'Empereur en Italie, & son Ambassadeur, muni des pouvoirs nécessaires pour contracter avec Sigismond. Voici la substance de cet acte.

Cod. Pol. tom. 1. pag. 267.

» Comme le Roi de Pologne a toujours eu le plus grand désir de vivre en amitié avec l'Empereur, il demande que l'Ordre Teutonique reste dans le même état où il avoit été, en 1467, sous les regnes de l'Empereur Frédéric & du Roi Casimir, & que Maximilien ne cherche pas à soustraire l'Ordre & le Grand-Maitre aux devoirs auxquels ils sont obligés envers la Pologne & que les prédécesseurs dudit Grand-Maitre ont accomplis, & même qu'il ne leur donne ni secours, ni conseil au détriment de la Pologne. Si pendant les cinq années suivantes, il arrive quelques nouvelles difficultés entre la Pologne & l'Ordre, le Grand-Maitre s'adressera d'abord au Roi pour tâcher de les arranger amicalement; & si on ne peut y parvenir, l'Empereur, le Roi de Hongrie, le Cardinal Thomas Archevêque de

Digitized by Google

Strigonie, & le Cardinal Mathieu Evêque de Gurck, ſeront pris pour amiables compoſiteurs, & ſi l'un des quatre vient à mourir, avant le terme indiqué, les trois reſtans en choiſiront un quatrieme pour le remplacer, avec le conſentement des Polonois. Le Roi de Pologne, ayant remporté une victoire ſur les Moſcovites, auroit pu & pourroit encore faire une trêve avec eux, mais il ne juge pas que cela lui convienne : cependant ſi l'Empereur a un plein-pouvoir pour faire la paix, ou s'il arrive des Ambaſſadeurs du Grand-Duc avec des pouvoirs ſuffiſans, le Roi ne refuſera pas de faire une paix juſte & raiſonnable à l'intervention de ſon frere le Roi de Hongrie : mais ſi le Grand-Duc de Moſkow refuſoit de faire une pareille paix, où s'il ne la gardoit pas après l'avoir faite, l'Empereur ne pourra lui donner aucun ſecours, ni même aucun conſeil contre la Pologne, directement ou indirectement. Pour le bien de la paix, & afin de rétablir la bonne amitié, le Roi conſent qu'on ne reçoive que des Allemands au nombre des Chevaliers Teutoniques de la Pruſſe. Pour ce qui regarde les habitans de Dantzig & d'Elbing, qui ont été mis au ban de l'Empire & ont été tourmentés de diverſes au-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

tres manieres préjudiciables au Royaume de Pologne, on cherchera à accommoder cette affaire d'une façon équitable, pendant l'entrevue que les Rois de Hongrie & de Pologne doivent avoir avec Sa Majesté Impériale. Le Roi de Pologne consent à ce que pendant ladite assemblée l'Empereur, le Roi de Hongrie, les Cardinaux de Strigonie & de Gurck puissent *voir & s'informer* (1) des différends de la Pologne & de l'Ordre Teutonique, & qu'ils tâchent de les accommoder amicalement, bien entendu que s'ils n'y réussissent pas, tous les articles rapportés précédemment, demeureront dans leur force & vigueur. Toutes ces stipulations furent acceptées, approuvées & ratifiées par le Roi de Pologne, & le Cardinal de Gurck au nom de l'Empereur, en présence du Roi de Hongrie & des conseillers de Maximilien, de Sigismond & d'Uladislas, qui tous signerent ce traité le 20 mai 1515.

Entrevue de l'Empereur & du Roi de Pologne à Vienne.

Après avoir réglé ces préliminaires & d'autres, l'assemblée des quatre Rois eut lieu à Vienne; je dis des quatre Rois, car Ualdislas avoit déja fait couronner

1515.

(1) Je sçais que cette expression n'est pas juste, mais je l'ai employée pour rendre littéralement celle de la chartre, & en mieux faire connoître l'esprit.

Digitized by Google

Louis ſon fils, Roi de Hongrie & de Bohême, & il en portoit les titres. Les détails de cette entrevue, où on régla le double mariage d'Anne Princeſſe de Hongrie avec un des deux Archiducs Charles ou Ferdinand, & celui de Marie ſœur des deux Princes avec le jeune Louis Roi de Hongrie, n'appartiennent à cet ouvrage que pour autant qu'ils regardent l'Ordre Teutonique; cependant il s'y fit une choſe trop remarquable pour la paſſer ſous ſilence. Il ſembloit que l'Empereur devoit être ſatisfait d'avoir aſſuré la main de la Princeſſe Anne à un de ſes petits-fils, & d'avoir donné leur ſœur en mariage à Louis. Mais Maximilien avoit apparemment ſes raiſons pour donner les plus grandes marques de dévouement aux Monarques qu'il recevoit chez lui, & il le fit d'une maniere bien ſinguliere. Il adopta le jeune Louis pour ſon fils, puiſqu'il l'aſſocia aux deux Archiducs ſes petits-fils, mais en ſtipulant que cela ne pourroit nuire en rien à l'ordre de ſucceſſion établi dans ſa maiſon. Cette adoption, qui ne changeoit rien à l'état de Louis, pouvoit être regardée pour une marque d'amitié; mais il pouſſa la choſe beaucoup plus loin; car il le créa Vicaire-Général de l'Empire pendant ſon vivant,

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

& le nomma ſon ſucceſſeur au trône après ſa mort, lui transférant, diſoit-il, la puiſſance impériale, comme il l'avoit reçue de ſes prédéceſſeurs. Il requeroit les Electeurs de l'Empire d'approuver cette diſpoſition, & ſi lui Maximilien venoit à mourir, avant d'avoir reçu la couronne impériale, il les prioit d'élire Louis Roi des Romains (1). Ce diplôme daté de Vienne le 20 juillet 1515, fut ſigné par Maximilien, par Uladiſlas, Roi de Hongrie, par Sigiſmond, Roi de Pologne, & par les Cardinaux Thomas de Strigonie & Mathias de Gurck. En liſant cet acte ſingulier, on voit qu'il y a de l'embarras dans la requiſition que l'Empereur fait aux Electeurs : ce qui rend ce paſſage peu intelligible ; mais on ne doit pas en être ſurpris. Maximilien connoiſſoit les Conſtitutions de l'Empire, Sigiſmond & Uladiſlas ne pouvoient pas les ignorer, puiſque le dernier étoit un des Electeurs en qualité de Roi de Bohême ; & cependant tous ces Princes concouroient à la fabrication d'un acte qu'elles réprouvoient : mais quand Maximilien auroit eu le pouvoir de tranſmet-

Cod. Pol. tom. 1. pag. 271.

(1) Maximilien avoit été couronné Roi des Romains à Aix-la-Chapelle ; mais il ne reçut pas la couronne impériale des mains du Pape.

tre

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

tre l'Empire à ſa volonté, par quelle bizarrerie en auroit-il privé ſes petits-fils pour les faire paſſer dans la maiſon des Jagellons ? Quelque tournure qu'on veuille donner à la conduite de l'Empereur, on ne peut l'enviſager que comme une foibleſſe de ce Prince, qui déſireux de conclure des mariages qui convenoient à ſes intérêts, & preſſé de s'aſſurer l'amitié des Rois de Pologne & de Hongrie, parce qu'il étoit embarraſſé ailleurs, s'abaiſſoit à leur offrir ce qu'ils n'auroient pas rêvé de lui demander, & ce qui n'étoit pas en ſon pouvoir de donner.

Divers actes de l'Empereur qui abandonne l'Ordre Teutonique. 1515.

La circonſtance étoit favorable pour obtenir de Maximilien tout ce qu'on vouloit, & perſonne ne devoit y avoir plus de facilité que le Roi de Pologne, puiſque c'étoit à lui que l'Empereur avoit en grande partie l'obligation des deux mariages (1) : auſſi Sigiſmond ne manqua-

(1) Voici comment s'expliquerent à ce ſujet les Ambaſſadeurs que Charles-Quint envoya à Sigiſmond en 1520. *Cum Majeſtas Cæſarea non ignoret quanto ſtudio & amore Majeſtas Veſtra quondam felicis memoriæ Divum Cæſarem Maximilianum avum ſuum colendiſſimum, ipſamque inclytam domum Auſtriæ ſit proſecuta, inſuper quam ſolidiſſimi nexus veræ amicitiæ, unionis atque affinitatis inter utramque Auſtriacam & Hungaricam imo & Majeſtatis Veſtræ domum nuper auctrice Majeſtate Veſtra ſtigmati fuerint &c.* Cod. Pol. tom. 4. pag. 208.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

t-il pas d'en profiter. Ce Prince avoit extrêmement à cœur de détacher l'Empereur des intérêts de l'Ordre Teutonique, & Maximilien sembloit avoir déja satisfait ses vœux par le traité que le Cardinal de Gurck avoit fait à Presbourg en son nom : mais cela ne contentoit pas encore le Roi de Pologne : une assurance de Maximilien ne suffisoit pas, il fallut qu'il répétât plusieurs fois la même chose, & il le fit tant de fois en peu de jours, qu'on diroit que Sigismond prit plaisir à faire voir l'ascendant qu'il avoit sur le Chef de l'Empire.

Cod. Pol. tom. 4. num. 246. p. 201.

Le 22 de juillet l'Empereur donna un diplôme par lequel il approuvoit l'article principal, qui étoit inséré dans le traité que le Cardinal de Gurck avoit fait en son nom à Presbourg; c'est-à-dire, que l'Ordre Teutonique resteroit dans le même état où il avoit été du tems de l'Empereur Frédéric & du Roi Casimir, & il promettoit qu'il ne soustrairoit pas l'Ordre, ni le Grand-Maître aux devoirs auxquels ils étoient obligés envers la Pologne, & qu'il ne leur donneroit aucun aide, ni conseil au détriment du Roi & du royaume de Pologne. L'Empereur délivroit encore les villes de Dantzig & d'Elbing du ban de l'Empire qui avoit été prononcé contre elles,

Digitized by Google

& ajoutoit qu'il alloit mander à la Chambre Impériale de ne plus rien décréter à l'avenir contre leſdites villes.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Quoique ce diplôme dût ſuffire pour l'aſſurance de Sigiſmond, Maximilien en donna un ſecond le même jour. Après un long préambule, il rapporte, mot à mot, le traité du 20 mai, fait en ſon nom à Presbourg par le Cardinal de Gurck, le ratifie, l'approuve, & le confirme de la maniere la plus forte: & comme ſi cela ne ſuffiſoit pas, il répete encore particuliérement les deux articles intéreſſans du même traité; c'eſt-à-dire, celui qui regarde la ſujétion de l'Ordre à la Pologne, & l'affranchiſſement des villes de Dantzig & d'Elbing, de la juriſdiction de l'Empire; leſquels articles il promet de nouveau d'obſerver inviolablement ſans aller jamais à l'encontre. Cet acte de ratification, comme nous l'avons dit, eſt auſſi daté de Vienne le 22 juillet. Le même jour Maximilien donna encore un reſcrit, par lequel il exhortoit le Grand-Maître à rendre hommage au Roi de Pologne, & affranchiſſoit de nouveau Dantzig & Elbing du ban de l'Empire. Nous ne connoiſſons que le titre de cette piece, parce que l'éditeur du Code diplomatique de Pologne, renvoie l'acte même au troiſieme tome, qui n'eſt pas

Cod. Pol. tom. 2. pag. 173.

Ibid. pag. 75.

imprimé (1). Malgré que le Roi de Pologne eût poussé les précautions jusqu'au ridicule, puisqu'un seul acte bien fait suffisoit pour lui assurer ce qu'il demandoit, il paroît que l'Empereur avoit usé de restriction à son égard, car il dit dans le rescrit qu'il adressa le 4 août aux Président & Assesseurs de la Chambre Impériale, pour leur ordonner de cesser toutes procédures contre les villes de Dantzig, & d'Elbing, qu'il avoit promis que pendant tout le tems de sa vie, il ne formeroit plus aucune prétention contre ces villes; tandis que dans tous les actes dont nous avons rendu compte, il parle d'une maniere indéfinie & propre à ne plus laisser de doute à Sigismond.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ibid. tom. 4. num. 147. pag. 201.

Remarques sur la conduite de l'Empereur.

Si on considere ces différens titres, on verra que le but principal du Roi de Pologne dans cette entrevue, avoit été de détacher l'Empereur des intérêts de l'Ordre Teutonique. On peut juger de la maniere dont il appuya sur cet objet par les différentes déclarations toutes uniformes qu'il exigea de Maxi-

(1) Samuel Bock fait mention d'un acte à peu près semblable, en ces termes : *Confirmatio Maximiliani Imperatoris Romani, concordiæ inter Regem Poloniæ & Magistrum Prussiæ, quem etiam ad homagium Regi Poloniæ Sigismundo præstandum [illegible]atur. Datum Viennæ 1515 d. 12 junii.* pag. [illegible] not. Mais il paroît que la date est fautive.

milien, tandis qu'il ne parla qu'avec froideur de la guerre qu'il soutenoit contre les Moscovites; & l'on ne se persuadera pas qu'il fit le voyage de Vienne, pour consentir personnellement aux mariages de son neveu & de sa niece. Quant à Maximilien, qui avoit toujours soutenu l'Ordre Teutonique, & qui avoit pris le prétexte de ses intérêts pour se liguer l'année précédente avec les Moscovites, il l'abandonna & le livra à la merci de ses ennemis, sans se mettre en peine de chercher l'ombre d'une raison : d'où il s'ensuit, ou que l'Empereur avoit fait une injustice aux Polonois en soutenant l'Ordre, & alors il auroit dû dire les motifs qui l'engageoient à réparer cette erreur, pour justifier sa conduite, ou bien il faisoit actuellement une injustice à l'Ordre en le sacrifiant à la Pologne. Mais Maximilien n'avoit pas d'autres motifs que sa politique, ou pour mieux dire, ses intérêts : il vouloit plaire au Roi de Pologne, qui ne cherchoit que la destruction de l'Ordre, & ce n'étoit pas là une raison qu'il pût avouer au public. Que de réflexions se présentent sur cet art que les grands décorent du nom de politique !

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

L'Ordre Teutonique dut être vivement affecté de l'abandon de Maximilien, si

Albert refuse l'hommage à la Pologne.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

toutefois il en connut l'étendue ; mais comme il espéroit avec raison que l'Empire ne suivroit pas son exemple, il ne se découragea pas. Le Roi de Pologne de son côté montra peu d'empressement à profiter des avantages qu'il avoit obtenus de l'Empereur, ainsi les Chevaliers furent tranquilles pendant tout le cours de l'année 1515. (1). La suivante ne fut pas si heureuse. Le Roi de Pologne envoya l'Archevêque de Gnesne au Grand-Maître pour le déterminer à se soumettre à la Pologne, & Albert s'y refusa. Sigismond ayant demandé aux Etats de la Prusse Royale, assemblés à Marienbourg, quel étoit leur avis sur le parti qu'il devoit prendre à l'égard du Grand-Maître, ils lui déconseillerent la guerre, qui ne pouvoit que ruiner le pays, & furent d'avis : que puisque Sa Majesté étoit convenue, à l'entrevue de Vienne, que l'affaire de la Prusse seroit portée à la connoissance du Pape, de l'Empereur, du Roi de France & de celui de Hongrie, il falloit faire des instances à l'Empereur pour qu'il engageât Albert à se rendre à son devoir, d'autant que dans l'intervalle il

1516. 1517.

Schutz. fol. 451 & seq. Pauli. pag. 391.

(1) On en juge par le silence de Ecrivains Prussiens qui ne font mention d'aucun événement pendant tout le cours de cette année.

Digitized by Google

pourroit naître quelque occasion de l'attaquer avec plus d'avantage, s'il étoit nécessaire. Ce passage de Schutz, ne cadre point du tout avec cette foule de déclarations qu'avoit faites Maximilien avant & pendant le congrès de Vienne. Car, sans parler du Pape, ni du Roi de France, il avoit été stipulé que l'Empereur, le Roi de Hongrie, les Cardinaux de Strigonie & de Gurck, seroient pris pour amiables compositeurs des difficultés nouvelles qui pourroient naître entre la Pologne & l'Ordre Teutonique, dans le cours des cinq années suivantes; mais il ne s'agissoit pas du tout de l'objet principal, qui étoit la soumission de l'Ordre à la Pologne, que l'Empereur avoit prétendu assurer définitivement : cela est si vrai qu'en se réservant, ainsi qu'au Roi de Hongrie & aux deux Cardinaux, le pouvoir d'examiner ces difficultés au congrès de Vienne, il avoit déclaré que si on ne parvenoit pas à un accommodement, que le Roi de Pologne pouvoit éviter en refusant de s'y prêter, tous les autres articles du traité resteroient dans leur force & vigueur. Ainsi cette derniere réserve étoit absolument illusoire. Cependant Schutz, Secrétaire de la ville de Dantzig, puisoit à son gré dans les archives; il a écrit une partie de son

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Fol. 451. verſ.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

hiſtoire depuis le commencement de la grande révolution, ſur les actes mêmes, & il eſt probable qu'il avoit ſous les yeux ceux de l'aſſemblée de Marienbourg; d'où l'on peut conjecturer que la plupart des déclarations de l'Empereur, par leſquelles il abandonnoit ſi abſolument les Teutoniques à la merci des Polonois, avoient été faites en ſecret; apparemment pour éviter à l'Empereur un blâme que ſon changement, qui n'étoit pas même appuyé d'un prétexte, ne pouvoit manquer de lui attirer de la part de l'Empire & de l'Europe entiere; ce qui engageoit Sigiſmond à tenir ces actes clandeſtins en réſerve pour s'en ſervir à l'occaſion. On pourroit même croire, par le peu d'empreſſement qu'eut Sigiſmond à rendre ces actes publics, & par le peu de connoiſſance que les hiſtoriens ont eu de ces négociations, qu'il avoit promis de n'en faire uſage qu'après la mort de Maximilien. Cette conjecture eſt en quelque ſorte confirmée par une circonſtance que rapporte Schutz, & après lui tous les hiſtoriens. L'année ſuivante le Roi fit ſommer de nouveau Albert de ſe déclarer, & il répondit qu'il ne pouvoit ſervir deux maîtres à la fois, l'Empereur & le Roi de Pologne, &c. Comment ſur une pareille réponſe Sigiſmond

Frg. 458. v. ij.

Digitized by Google

ne montra-t-il pas toutes les déclarations que l'Empereur avoit faites à Presbourg & à Vienne, pour prouver que le Grand-Maître étoit abandonné & désavoué par l'Empereur; & comment, si ces actes ont été rendus publics, les Prussiens, & Schutz leur principal historien, les ont-ils ignorés, & ont-ils été si peu instruits de tout ce qui s'étoit passé à l'entrevue de Vienne? Mais Maximilien vivoit encore, & c'étoit apparemment la raison qui empêchoit qu'on ne dévoilât ce mystere.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Les deux Prusses furent très-agitées pendant tout le cours de l'année 1517. Des brigands faisoient des courses dans les domaines Polonois, & d'autres dans ceux des Teutoniques; la Warmie fut une des provinces les plus maltraitées, & on essaya de faire un arrangement entre les Teutoniques & l'Evêque, qui n'eut pas lieu: les plaintes se multiplioient, & les chefs désavouoient les attentats qui étoient commis par leurs gens, ou par ceux qu'on les accusoit de protéger.

Schutz. fol. 451 & seq. Pauli. pag. 391.

1517.

Comme le Grand-Maître s'attendoit à être attaqué tôt ou tard par la Pologne, il ne négligeoit aucun moyen de défense, & déja il avoit amassé une grande quantité de munitions de guerre de toute espece, telles que de l'artillerie, de la pou-

Traité d'Albert avec l'Electeur de Brandebourg.

1517.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Pauli. pag. 391. Bock. pag. 94. Ibid. pag. 95. Pauli. tom. 2. pag. 491. tom. 4. pag. 392 & seq.

dre, des outils &c. Après avoir fait travailler aux fortifications de Balga, où étoient ſes principaux magaſins, & après avoir mis les autres places en bon état, Albert partit pour l'Allemagne, & ſe rendit à la cour de Joachim Electeur de Brandebourg. Selon les écrivains Pruſſiens, Berlin avoit été choiſi pour y tenir une nombreuſe aſſemblée, où l'Ordre devoit enfin prendre ſa derniere réſolution à l'égard de la Pologne. Outre le Grand-Maître qui y étoit arrivé avec pluſieurs Commandeurs & une ſuite de 200 chevaux, on y voyoit des députés du Maître de Livonie & les principaux Commandeurs de l'Allemagne, Frédéric Electeur de Saxe, George Duc de Saxe, & les Margraves Caſimir & Guillaume freres du Grand-Maître, ainſi que les Ambaſſadeurs du Roi de Danemarck & de pluſieurs autres Princes.

Albert tint un grand conſeil avec les Commandeurs de l'Ordre qui ſe trouvoient à Berlin, où il fut réſolu qu'il ne rendroit pas hommage à la Pologne, quoi qu'il en dût coûter, & qu'on leveroit 12000 hommes en Allemagne pour être en état de faire tête aux Polonois : mais il ſe préſenta une difficulté, qui étoit d'obtenir le paſſage par le Brandebourg, & il fallut entrer en négociation

Digitized by Google

avec l'Electeur. Comme les inclinations des Princes sont toujours subordonnées à leurs intérêts, Joachim ne cèda pas au désir qu'il avoit d'obliger le Grand-Maître; & il étoit vrai qu'en accordant le passage aux troupes de l'Ordre, il alloit s'exposer au ressentiment des Polonois ses voisins : il falloit donc lui proposer un avantage qui balançât cet inconvénient, & on le trouva dans la cession de la Nouvelle-Marche. On se rappellera que le Grand-Maître Louis d'Erlichshausen, pressé par les armes des Polonois & de ses sujets rebelles, avoit vendu en 1455 cette Province à l'Electeur Frédéric, en réservant à l'Ordre la faculté de la retirer des mains de ses héritiers pour la somme de 100,000 florins du Rhin. Quoiqu'il n'y eût guere d'apparence que l'Ordre fût de sitôt en état d'effectuer le retrait, cette réserve gênoit l'Electeur; & le Conseil du Grand-Maître se prêta d'autant plus aisément à renoncer à ce droit, qu'il étoit aisé de juger qu'on auroit beaucoup de peine à le faire valoir, quand même on auroit l'argent nécessaire pour cela. Ces considérations déterminerent le Grand-Maître à faire un accord avec l'Electeur, par lequel il renonçoit, au nom de l'Ordre, tant pour lui que pour ses successeurs, à toute prétention ulté-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

XXXV. ALBERT. DE BRANDEBOURG.

rieure sur la Nouvelle-Marche, & en revenche Joachim assuroit à l'Ordre pour toujours, le passage libre par ses Etats aux troupes qu'il feroit venir d'Allemagne, pourvu qu'elles ne fissent aucun dommage à ses sujets, & que le Grand-Maître les en dédommageât, si le cas arrivoit. Ce traité fut scellé dans la partie de la ville de Berlin nommée Colnn, le samedi d'après la Ste. Catherine, c'est-à-dire, le 28 novembre de l'an 1517. George d'Eltz Grand-Maréchal, Guillaume Comte & Seigneur d'Eisembergk ou Isenbourg, George de Polentz, Jean Commandeur de Konigsberg, Eberhart de Freiberg Proviseur de Tilsit, & Frédéric de Haideck, tous Freres de l'Ordre, sont nommés, comme y ayant donné leur approbation (1).

Cod. Brand. tom. 5. pag. 274.

La date de ce traité prouve que les historiens Prussiens se sont trompés sur l'époque de l'abandon absolu que firent les Teutoniques de la Nouvelle-Marche, à la maison de Brandebourg. L'Electeur, qui ne vouloit pas se déclarer ouvertement contre la Pologne, engagea, dit

(1) Hartknoch prétend (*Alt. und n. Preuss. pag.* 323) que le Grand-Maître reçut une somme d'argent de l'Electeur, mais il n'en est pas fait mention dans le traité; il se trompe aussi en marquant ce traité en 1518.

Digitized by Google

Pauli, le Roi de Danemarck à envoyer des troupes à l'Ordre; & nous verrons effectivement qu'il fut secouru par les Danois. Le même historien prétend encore que les Margraves de Brandebourg en Franconie, sur-tout Casimir & l'Electeur Joachim, armerent sous prétexte des différends qu'ils avoient avec la ville de Nuremberg, & que l'Ordre prit des troupes à sa solde dans diverses contrées de l'Allemagne : mais il est difficile d'accorder les dates de tous ces événemens, puisque cet écrivain s'est trompé, comme nous l'avons dit, sur celle de la cession de la Nouvelle-Marche, qu'il marque un an trop tard.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. *Pag. 393.* *Pag. 392.*

Pendant que le Grand-Maître cherchoit à se procurer du secours contre la Pologne, l'Allemagne vit éclore le germe de la plus triste révolution, puisqu'il n'y en a jamais eu dont les suites ayent été plus funestes. On sent que nous voulons parler du commencement du Luthéranisme, qui acheva la ruine de l'Ordre Teutonique ; mais cette matiere est si connue de tout le monde, que nous ne la toucherons que légérement. Le Pape Léon X, voulant continuer la construction de la Basilique de St. Pierre, & les fonds lui manquant, il accorda des indulgences à ceux qui contribueroient à cette bonne

Commencement du Luthéranisme. 1517.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

œuvre, & les Dominicains furent chargés de les publier. Les Auguſtins piqués, dit-on, de n'avoir pas eu cette commiſſion, choiſirent un des leurs, nommé Martin Luther Docteur de l'Univerſité de Wittenberg, pour ſoutenir l'honneur de leur Ordre. Luther, avec de la force dans le génie, de la véhémence dans ſes diſcours, une éloquence vive & impétueuſe, attaqua d'abord les abus que pluſieurs faiſoient des indulgences & les excès qu'on en prêchoit; mais il étoit trop ardent pour ſe renfermer dans ces bornes; des abus, il paſſa bientôt à la choſe même, qu'il rejetta; & parce que la foi de l'indulgence avoit du rapport avec celle du purgatoire, il n'héſita plus à attaquer cette créance. La foi du purgatoire étant le fondement de la priere pour les morts, il abolit cette priere; & parce qu'elle étoit autoriſée par les liturgies & par le ſacrifice de la meſſe, il renonça à ce ſacrifice, non ſans peine, il eſt vrai; car cela l'engageoit dans le myſtere de la ſatisfaction de J. C., du mérite des bonnes œuvres & de la juſtification des hommes, mais il ne reſpecta rien. L'Egliſe s'éleva contre lui, & il ne connut plus d'autre Egliſe que celle des prédeſtinés, qui eſt inviſible. Le Souverain Pontife le déclara anathê-

Digitized by Google

me ; Luther déclara le Souverain Pontife Antechriſt, & ne voulut pour regle que l'eſprit intérieur qui le gouvernoit. Il ne penſoit pas en venir juſque-là ; mais le caractere de l'eſprit de l'homme, eſt de ſe licencier toujours, quand il a une fois pris l'eſſor. En voilà aſſez pour donner une idée à ceux qui ne ſont pas inſtruits, de la marche progreſſive de la prétendue réforme que Luther établit fort rapidement ; mais il faut faire voir quelle fut la cauſe de ſes progrès.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

L'Egliſe avoit ſans doute beſoin d'être réformée ; il y avoit pluſieurs ſiecles qu'on le déſiroit, & pluſieurs grands perſonnages l'avoient ſollicité vivement. Cette réformation, qui ne pouvoit point regarder le dogme, parce que l'Egliſe eſt auſſi inébranlable dans ſa foi, que la pierre angulaire ſur laquelle elle eſt fondée, devoit donc porter ſur les abus qui s'étoient gliſſés dans la diſcipline & ſur les mœurs, tant des eccléſiaſtiques que des laïcs & c'étoit à l'Egliſe même à la faire. Cette œuvre ſalutaire, propoſée pluſieurs fois dans les Conciles, n'ayant pas eu lieu, on continua de la déſirer, mais tous ne le firent pas avec le même eſprit. » Il » y avoit deux ſortes d'eſprit, dit Boſ- » ſuet, qui demandoient la réformation : » les uns, vraiment pacifiques & vrais

Cauſe de ſes progrès.

Hiſt. des variat. liv. 1. ſomm. 5.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

» enfans de l'Eglise, en déploroient les
» maux sans aigreur, en proposoient avec
» respect la réformation, dont aussi ils
» toléroient humblement le délai ; & loin
» de la vouloir procurer par la rupture,
» ils regardoient au contraire la rupture
» comme le comble de tous les maux :
» au milieu des abus ils admiroient la
» divine providence qui savoit, selon ses
» promesses, conserver la foi de l'Eglise ;
» & si on sembloit leur refuser la ré-
» formation des mœurs, sans s'aigrir &
» sans s'emporter, ils s'estimoient assez
» heureux de ce que rien ne les empê-
» choit de la faire parfaitement en eux-
» mêmes. Mais il y avoit outre cela des
» esprits superbes, pleins de chagrin &
» d'aigreur, qui frapés des désordres
» qu'ils voyoient régner dans l'Eglise,
» & principalement parmi ses Ministres,
» ne croyoient pas que les promesses
» de son éternelle durée pussent subsis-
» ter parmi ces abus. Au lieu que le
» Fils de Dieu avoit enseigné à respec-
» ter la chaire de Moïse, malgré les mau-
» vaises œuvres des Docteurs & de Pha-
» risiens assis dessus ; ceux-ci devenus
» superbes, & par-là devenus foibles,
» succomboient à la tentation qui porte
» à haïr la chaire en haine de ceux qui
» y présidoient, & comme si la malice

Digitized by Google

» des hommes pouvoit anéantir l'œuvre
» de Dieu, l'averſion qu'ils avoient con-
» cue pour les Docteurs, leur faiſoit haïr
» tout enſemble & la doctrine qu'ils en-
» ſeignoient, & l'autorité qu'ils avoient
» reçue de Dieu pour l'enſeigner. Tels
» étoient les Albigeois & les Vaudois,
» tels étoient Jean Wiclef & Jean Hus.
» L'appas le plus ordinaire dont ils ſe
» ſervirent pour attirer les ames infirmes
» dans leurs lacets, étoient la haine qu'ils
» leur inſpiroient pour les paſteurs de
» l'Egliſe : par cet eſprit d'aigreur on
» ne reſpiroit que la rupture ; & il ne
» faut pas s'étonner ſi dans le tems de
» Luther, où les invectives & l'aigreur
» contre le clergé furent portées à la
» derniere extrémité, on vit auſſi la rup-
» ture la plus violente & la plus grande
» apoſtaſie qu'on eût peut-être vu juſ-
» qu'alors dans la chrétienté. « On ne
ſauroit mieux apprendre la maniere dont
nous devons enviſager les objets qui nous
choquent, ni mieux développer la cauſe
des progrès étonnans que le Lutheraniſ-
me fit en peu de tems : mais ſi les mê-
mes ſymptomes annoncent ordinairement
des maladies ſemblables, que doit-on
augurer du tems où nous vivons, puiſ-
qu'on n'a jamais porté plus loin le mé-
pris de l'Egliſe & de ſes Miniſtres ?

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. George de Polentz, Evêque de Sambie. 1518.

Dans le tems que l'Allemagne commençoit à être en proie à l'héréſie, il étoit plus néceſſaire que jamais de mettre beaucoup de prudence dans le choix des Miniſtres de l'Egliſe, & malheureuſement le Grand-Maître n'eut pas cette précaution. L'Evêché de Sambie étoit devenu vacant d'une maniere ſinguliere. Le Grand-Maître Frédéric de Saxe, ayant reçu dans l'Ordre Gunther de Bunau ou de Bernau, Gentilhomme de la Miſnie & Doyen de l'Egliſe de Magdebourg, l'avoit élevé ſur le ſiege de la Sambie. Gunther, brouillé avec Albert de Brandebourg, prit l'étrange réſolution d'abandonner ſon Egliſe, & de ſe retirer en pays étranger avec ſon argent & ſes meilleurs effets : en conſéquence il envoya d'avance, ſon argent à Dantzig & probablement il ne tarda pas à le ſuivre : mais le Grand-Maitre en ayant eu vent, fit arrêter le tréſor de l'Evêque. Léon, qui ſemble avoir tiré ce trait de Grunau, écrivain contemporain, ne donne d'autre raiſon du mécontement de l'Evêque que la légéreté du grand-Maître à faire des ordonnances, & la préference marquée qu'il avoit pour les Franconiens au détriment des Saxons ; défaut qui a été fort commun dans l'Ordre, & qui n'a pas peu contribué à ſes malheurs. Cependant

Leo. pag. 345 & 378.

Digitized by Google

il faut qu'il y ait eu quelqu'autre raiſon que l'auteur n'a pas jugé à propos de nous tranſmettre ; car on n'auroit pas manqué de crier à l'injuſtice, ſi le Grand-Maître n'avoit ſaiſi le tréſor de Gunther que parce qu'il abandonnoit ſon Evêché.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Albert, qui vouloit avoir un Evêque qui lui fût dévoué, jetta les yeux ſur le Commandeur Géorge de Polentz, qui ſelon toute apparence, étoit encore jeune, &qu'il favoriſoit beaucoup. Polentz avoit fait ſes vœux en même tems que le Grand-Maître, & peu de tems après il devint Commandeur de Konigsberg, emploi qu'il exerça pendant cinq ans : ce Chevalier devoit être inſtruit, puiſqu'il étoit licentié en droit, & qu'il avoit été long-tems Préſident du Tribunal de Juſtice ; mais cette ſcience ne ſuffiſoit pas pour un Evêque, & ce fut cependant Polentz qu'Albert choiſit : il fut confirmé par Léon X, qui lui accorda les diſpenſes néceſſaires. Pendant que l'Evêque de Poméſanie & le Suffragant de celui de Warmie, étoient occupés à ſacrer Polentz, ils virent entrer le Grand-Maître dans l'égliſe accompagné de pluſieurs Ambaſſadeurs Ruſſes, & ſuſpendirent leurs fonctions à cauſe de la préſence des Schiſmatiques : mais Albert entrant en colere, leur dit, de la maniere

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

la plus insultante, qu'ils n'avoient qu'à continuer leur ouvrage pour gagner leur pain, s'il ne vouloient pas qu'il en fit des martyrs (1). Ce mépris si marqué des ordonnances de l'Eglise & des Ministres du Seigneur, étoit un fatal présage.... Mais n'anticipons pas sur l'histoire, & contentons-nous d'observer que l'élévation de Polentz sur le siege de Sambie, nous fournira deux leçons importantes; l'une sur les précautions que doivent prendre les collateurs des bénéfices ecclésiastiques, qui s'exposent à se rendre responsables des plus grands malheurs, s'ils ont plus d'égard à leur intérêt ou à leur inclination, qu'au mérite; & l'autre sur le danger que courent les ambitieux, qui n'envisageant que l'avantage temporel, s'engagent dans le ministere avant d'avoir travaillé de tout leur pouvoir à acquérir la vertu & la science nécessaire, & sans se mettre en peine de savoir si Dieu les destine à être les guides de son troupeau. Léon dit qu'on ne sait pas po-

(1) *Si sollen vollends ihr brod verdienen, oder gottes marter soll sie schanden.* Pauli pag. 31 in not. On ne doit pas être surpris de voir des Ambassadeurs Russes à Konigsberg: l'Ambassadeur de Pologne fit de vives plaintes à la diete de l'Empire, le 20 août 1518, contre les Teutoniques, prétendant que c'étoient eux qui armoient les Russes contre les Polonois. *Bzovius, pag. 348. num. 29.*

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. *Pag. 391.*

ſitivement quelle eſt l'année de la retraite de Bunau, ni par conſéquent de l'élévation de Polentz : Pauli les marque en 1517, mais il paroît qu'il ſe trompe ; car nous avons vu Géorge de Polentz figurer comme un ſimple Frere de l'Ordre, ſans avoir le titre d'Evêque, dans le traité que le Grand-Maître fit avec l'Electeur de Brandebourg le 28 novembre 1517 ; ainſi on ne peut marquer l'avénement de Polentz au ſiege de Sambie, avant l'an 1518.

Albert refuſe encore l'hommage à la Pologne. *Schutz. fol. 455. verſ. & ſeq.* 1518.

Le jour des Rois de cette même année, les Etats de la Pruſſe Polonoiſe s'aſſemblerent à Marienbourg, où les Commiſſaires du Roi, après avoir fait pluſieurs plaintes contre l'Ordre, les conſulterent ſur la conduite qu'il devoit tenir à l'égard du Grand-Maître. L'avis des Pruſſiens fut, qu'il falloit tâcher d'éviter la guerre, & ils témoignerent le déſir, qu'ils avoient de voir le Roi en Pruſſe, mais ſans armée, prétendant que cette proximité pourroit engager le Grand-Maître à ſe ranger à ſon devoir, d'autant que ſes ſujets ne voudroient pas s'expoſer à être écraſés par les forces de la Pologne. Le Roi leur ayant demandé d'envoyer des députés à la diete qu'il devoit aſſembler à Cracovie, où on devoit s'occuper des affaires de la Pologne

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

avec l'Ordre, les Prussiens nommerent ceux qu'ils vouloient charger de cette commission, & ils partirent de Thorn le 22 du même mois, avec les instructions nécessaires. La diete se tint en effet à Cracovie au mois d'avril, mais il semble qu'on s'y occupa moins d'affaires que des fêtes qu'occasionna le mariage du Roi avec Bonne fille de Jean Sforce Duc de Milan. Le Margrave Casimir, frere aîné du Grand-Maître, s'y trouvoit; il fut au devant de la jeune Reine jusqu'aux frontieres du royaume, remporta le premier prix des tournois, mais il ne paroît pas qu'il ait été chargé d'aucune négociation : il est vrai que la maniere dont il s'en étoit acquitté au premier mariage de Sigismond, n'étoit pas propre à inspirer la confiance.

Neugebauer. p. 481 & seq.

Schutz.

La diete s'occupa cependant des affaires de la Prusse, car pendant qu'elle étoit assemblée, le Roi envoya des Ambassadeurs au Grand-Maître pour lui demander sa derniere résolution, & savoir s'il vouloit la paix ou la guerre. Les instructions des Ambassadeurs portoient sur quatre points différens. Ils devoient demander à Albert, 1°. pourquoi il s'obstinoit à ne pas se soumettre à la Pologne, puisqu'il y étoit obligé par la paix perpétuelle, que cinq de

ſes prédéceſſeurs avoient confirmée, en ſe reconnoiſſant vaſſaux de la couronne? (les Polonois avoient apparemment oublié le refus conſtant qu'avoit fait Frédéric de Saxe.) 2°. Ils devoient ſe plaindre de ce que le Grand-Maître entretenoit en Pruſſe un grand nombre de gens mal-intentionnés, qui faiſoient tort aux ſujets du royaume. Léon nous apprend effectivement que cette ſoldateſque effrénée, que le Grand-Maître avoit raſſemblée, commettoit les plus grands déſordres. 3°. Le Roi demandoit encore pourquoi le Grand-Maître interdiſoit à ſes ſujets la liberté de commerce avec ceux du royaume? 4°. Et enfin pourquoi le Grand-Maître s'étoit ligué avec différens Princes contre la Pologne, & cherchoit à ſe procurer des ſoldats en Allemagne?

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le Grand-Maître répondit à ces plaintes des Ambaſſadeurs, 1°. qu'il ne pouvoit pas ſervir deux maîtres, l'Empereur & le Roi de Pologne; que c'étoit de l'Empire qu'il tenoit ſes poſſeſſions, ainſi que ſes prédéceſſeurs avoient fait; que ſesdits prédéceſſeurs avoient été obligés de jurer fidélité à l'Empire, & non à la Pologne, d'autant que c'étoit par ordre des Empereurs & avec le ſecours de l'Empire qu'ils avoient conquis le pays qu'ils poſſédoient. 2°. Albert répondit au ſe-

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

cond point, qu'il avoit effectivement des cavaliers étrangers dans le pays, qui s'étoient plaints vivement qu'ils ne pouvoient obtenir justice des sujets du Roi; qu'il en avoit écrit plusieurs fois inutilement à Sa Majesté, & que comme il ne pouvoit pas renvoyer ces cavaliers, on ne devoit pas lui savoir mauvais gré, s'ils cherchoient eux-mêmes à se dédommager des torts qu'on leur avoit faits. 3°. Quant à l'interdiction du commerce avec les Polonois, il dit qu'il ne l'avoit jamais défendu, mais bien qu'il avoit interdit pour un tems, la sortie des denrées de premiere nécessité, telles que les comestibles, afin de prévenir une trop grande cherté dans ses Etats. 4°. Pour ce qui regardoit ses liaisons avec d'autres Princes, il répondit qu'on ne devoit guere s'en étonner, puisqu'il avoit beaucoup de parens, auxquels il étoit naturel qu'il recourût dans ses besoins, & qui certainement ne manqueroient pas de l'aider.

Schutz. fol. 459 & seq.

Le Roi ayant reçu cette réponse, donna un édit daté du 24 juin 1518, pour défendre à ses sujets tout commerce avec ceux du Grand-Maître, sous peine de punition corporelle & de la perte de leurs biens. Comme le Roi supposoit dans cet édit que le Grand Maître avoit porté le premier une interdiction générale du commerce,

merce, Albert fit à ſon tour un édit par lequel il déclaroit qu'il n'entendoit pas interdire le commerce en général, mais qu'il le permettoit avec des réſerves convenables aux circonſtances. Cette ordonnance eſt en date du jour de St. Etienne (26 décembre) de l'an 1519. Ce qui prouve qu'il commençoit l'année à Noël. XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le commencement de l'an 1519 eſt remarquable par la mort de l'Empereur Maximilien, arrivée à Wels le 12 du mois de janvier. Ladiſlas, Roi de Hongrie & de Bohême, étoit mort depuis 3 ans, & Louis l'avoit remplacé à l'âge de 10 ans, ſous la tutele de l'Empereur & du Roi de Pologne ſon oncle. A la mort de Maximilien, il ne fut pas queſtion du diplôme par lequel ce Prince avoit adopté le jeune Louis, & l'avoit déſigné pour ſon ſucceſſeur au trône impérial. Cet acte étoit probablement demeuré enſeveli dans la pouſſiere des archives, avec pluſieurs autres que Maximilien avoit faits au congrès de Vienne, ou bien il fut mépriſé comme contraire à la conſtitution de l'Empire; & les Electeurs ſongerent à donner un chef à l'Allemagne ſelon l'uſage (1). Deux Princes

Charles-Quint Empereur. 1519.

Neugebauer. p. 476 & 483.

(1) Peu de tems avant ſa mort, Maximilien avoit

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

dignes d'y réuſſir, briguerent cette éminente dignité; Charles d'Autriche, Roi d'Eſpagne, petit-fils du défunt Empereur, & François I, Roi de France, & tous les deux chercherent à mettre le Roi de Pologne dans leurs intérêts, parce qu'en qualité d'oncle & de tuteur de Louis, il devoit beaucoup influer ſur la diſpoſition du ſuffrage électoral de la Bohême. Jean de Langeac fut envoyé par François au Roi de Pologne, pour l'engager à prendre ſon parti; mais Sigiſmond renvoya l'Ambaſſadeur à la cour de Hongrie & de Bohême, & témoigna par-là qu'il étoit favorable à Charles, puiſque Louis étoit uni par une double alliance avec la maiſon d'Autriche. Nous ne voyons pas que le Roi d'Eſpagne ait fait des démarches vis-à-vis du Roi de Pologne & de ſon neveu; mais c'eſt que les hiſtoriens ne nous les ont pas tranſmiſes; car il étoit trop intéreſſé à avoir le ſuffrage de la Bohême, pour avoir négligé ce qui pouvoit le lui aſſurer. Louis qui, de concert avec ſon oncle, étoit favorable à Charles d'Autriche, ſon beau frere, envoya à la diete d'élection Ladiſlas

Ibid. loc. cit. *Sleidani. lib. 1.*

montré un grand déſir de faire nommer le Roi d'Eſpagne, ſon ſucceſſeur. Voyez Robertſon, *Hiſtoire de Charles-Quint*, & Gaillard, *Hiſt. de François I.*

Digitized by Google

de Sternberg, pour y porter ſon ſuffrage, comme Electeur de Bohême; & Sigiſmond le fit accompagner par Mathias Drevici & Raphaël Leſczini ou peut-être Leczinski, ſes Ambaſſadeurs. Nous n'entrerons pas dans toutes les intrigues de l'élection, nous dirons ſeulement qu'Albert de Brandebourg, Electeur de Mayence, ayant perdu l'eſpoir de voir élever ſon frere Joachim ſur le trône impérial, ſe mit à la tête du parti du Roi d'Eſpagne; que Joachim, après avoir paru favorable à François I, revint au parti de Charles d'Autriche; & qu'enfin ce dernier fut élu unanimement Empereur le 28 juin 1519, ſur le refus de Frédéric Electeur de Saxe, & par préférence à François I. Nous remarquerons encore que le Margrave Caſimir, frere aîné du Grand-Maître, étoit un des Commiſſaires ou Ambaſſadeurs de Charles d'Autriche; & que dans le tems qu'on s'occupoit du choix d'un Empereur, Jean, Margrave de Brandebourg, autre frere du Grand-Maître, épouſa Germaine de Foix, veuve de Ferdinand-le-Catholique, avec l'agrément de Charles, ſon petit-fils (1).

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ibid.

(1) Mr. Gaillard ſe trompe en le nommant Caſimir, & en le faiſant frere des Electeurs de Mayence & de Brandebourg; il ſe nommoit Jean, étoit frere

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Charles-Quint, car c'eſt ſous ce nom qu'eſt connu le nouvel Empereur, avoit beaucoup d'obligation au Roi de Pologne, qui lui avoit rendu les plus grands ſervices à ſon élection, comme nous l'apprenons par les remercîmens qu'il lui en fit (1); & on ſe perſuadera aiſément que Sigiſmond, qui avoit peu d'autres intérêts à demêler avec l'Empire, profita de la circonſtance, pour engager Charles à abandonner l'Ordre Teutonique, comme avoit fait ſon aïeul Maximilien; ce qui étoit d'autant plus important, qu'étant le plus puiſſant Mo-

---

du Grand Maître, & par conſequent couſin-germain des deux Electeurs. *Hiſtoire de François I. tom. I. pag. 415. édit. de Paris de 1766. Bock, vie d'Albert pag. 70. Item, Recherches hiſtoriques ſur ce mariage par Mr. Erman. Berlin*, 1788.

(2) Voici comme les Ambaſſadeurs de Charles-quint s'exprimerent à ce ſujet en 1520 : *Nam cum Majeſtas ſua Cæſarea rerum ac dignitatis ſuæ Majeſtatem Veſtram apprime ſtudioſam cognoſcit, non poteſt niſi eam viciſſim fraterno illo amore proſequi, quem Serenitas Veſtra erga ſe, tot ſignis & argumentis apertiſſimè demonſtravit, & præſertim nuper cum de Majeſtatis ſuæ Cæſareæ electione imperiali ageretur, ubi Majeſtatis Veſtræ autoritatem, ſtudium & favorem uſquè adeo ſibi profuiſſe ſenſit, ut quantùm à Majeſtate Veſtra amaretur, in hujus rei diſcrimine & difficultate Majeſtati Veſtræ non ignota, re ipſa tunc palpaverit, de quibus omnibus fraternis erga ſe ſtudiis & officiis Majeſtati Veſtræ cumulatiſſimas atquè debitas agit gratias &c.* Cod. Pol. tom. 4. pag. 208 & ſeq. Il paroit que beaucoup d'hiſtoriens ont ignoré l'influence que Sigiſmond a eue dans l'élection de Charles-Quint.

narque qu'il y ait eu en Europe depuis Charlemagne, il étoit en état de fournir des ſecours abondans à l'Ordre, pour le ſoutenir contre la Pologne. Il eſt vrai que l'Empereur avoit auſſi des obligations à la maiſon de Brandebourg, & qu'en mettant à part l'intérêt qu'avoit l'Empire à la conſervation de l'Ordre Teutonique, Charles devoit avoir des égards pour le Grand-Maître : mais Sigiſmond le prévint & l'engagea à parler avant d'avoir pu s'inſtruire. Charles étoit en Eſpagne lors de ſon élection, qui y excita des mouvemens aſſez vifs, parce que les Eſpagnols craignoient qu'il n'y revînt plus, & n'attirât en Flandre toutes les richeſſes du royaume ; enſorte que le nouvel Empereur fut longtems occupé à appaiſer les troubles, & ne s'embarqua que le 15 de mai de l'année ſuivante, pour ſe rendre aux Pays-Bas.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ce fut au milieu de ces agitations que les Ambaſſadeurs de Pologne écrivirent à l'Empereur, & le ſolliciterent vivement, au nom de leur maître, de ſuivre les traces de Maximilien, dont ils lui communiquerent les lettres, ainſi que les déclarations qu'il avoit faites au congrès de Vienne ; ce qui engagea Charles-Quint à écrire au Grand-Maître, une lettre dont voici la ſubſtance.

L'Empereur trompé ſuit les traces de ſon aïeul.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. *Cod. Pol. tom. 4. num. 150.*

» Comme nous avons été élevés à l'Empire par la bonté divine & les ſuffrages des Electeurs, nous croyons qu'il eſt de notre devoir de procurer la paix aux Princes chrétiens, afin qu'ils puiſſent joindre leurs armes contre les ennemis de la religion. Ayant appris qu'il y a des difficultés entre le Roi de Pologne & vous, au ſujet d'un certain ſerment de fidélité, & déſirant d'autant plus de terminer cette difficulté, que nous ſommes inſtruits que le défunt Empereur notre aïeul vous a déja écrit à ce ſujet, nous vous exhortons à rendre ce que vous devez au Roi de Pologne, comme l'ont fait vos prédéceſſeurs, afin que vous puiſſiez joindre vos armes contre les ennemis de la foi. S'il reſte quelques difficultés entre ledit Roi & vous, nous tâcherons de les arranger convenablement, lorſque nous ſerons arrivés en Allemagne, ce que nous eſpérons qui ſe fera bientôt. Nous nous promettons de votre attachement pour nous, que vous nous ſatisferez ſur ce point, & nous vous en témoignerons notre reconnoiſſance & à votre Ordre (1). « En montrant les let-

(1) C'eſt la même lettre que Rainaldi rapporte à l'an 1520. Numéro 69.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

tres & les déclarations de Maximilien à l'Empereur, le Roi de Pologne, qui venoit de l'obliger récemment, ne dut pas avoir de peine de l'engager à écrire cette lettre, d'autant que Charles n'avoit pas encore été à portée de s'instruire du détail des affaires de l'Empire, & encore moins de celles de l'Ordre Teutonique; & c'est à quoi il faut attribuer cette déclaration de l'Empereur: car nous verrons qu'il fut un grand protecteur de l'Ordre, & que, si les circonstances ne lui permirent pas de lui donner les secours nécessaires pour réparer les pertes qu'il fit de son tems, il ne négligea rien pour le maintenir dans la splendeur & la dignité qui lui appartenoient. Nous n'avons pas la lettre même de Charles-Quint, mais une simple copie sans date & sans désignation de l'endroit où elle a été écrite, qui est tirée des registres aux légations de la Pologne. On peut remarquer, comme nous l'avons déjà fait ailleurs, que les Polonois dissimulant la résistance constante, que le Grand-Maître Frédéric de Saxe avoit opposée à leurs prétentions, supposoient que tous les prédécesseurs d'Albert avoient rendu hommage à leurs Rois.

On se rappellera que l'Empereur Maximilien avoit relevé les villes de Dante-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

zig & d'Elbing de la peine du ban qui avoit été portée contre elles par la Chambre impériale, & qu'il avoit mandé aux Aſſeſſeurs de ce tribunal, de ne point procéder ultérieurement contre leſdites villes pendant le cours de ſa vie : mais l'Empire n'avoit pas été du même avis ; car nous voyons par un recès de la diete d'Augſbourg de l'an 1518, que pluſieurs affaires, entre autres celle qui regardoit les exécutorielles contre Dantzig & Elbing, avoient été poſtpoſées & renvoyées à la diete ſuivante, pour être examinées. Comme le Roi de Pologne avoit cette affaire extrêmement à cœur, il profita encore de l'occaſion pour obtenir de Charles-Quint ce qu'il vouloit. Nous ne pouvons mieux faire que de donner un extrait de la lettre que l'Empereur écrivit à ce ſujet à ſes conſeillers ; parce qu'on y verra le déſir qu'il avoit d'obliger le Roi de Pologne, & en même tems, juſqu'à quel point il ignoroit alors le fond des choſes qu'on lui demandoit.

Neue Samlder R. abſchiede. part. 2. pag. 269.

Cod. Pol. tom. 4. num. 151.

Nous avons reçu des Lettres des Ambaſſadeurs du Roi de Pologne ſur quelques objets qu'ils demandent de nous, au nom de leur Maître ; particuliérement afin que nous entrions en certaine négociation avec le Duc de Moſcovie, que nous écrivions au Grand-Maître de Pruſ-

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ſe, & enfin pour que les villes de la Pruſſe, ne ſoient point vexées par le tribunal impérial, ainſi que vous pourrez le voir par le mémoire ci-joint. » Comme nous déſirons d'obliger ledit Roi en tout ce qui nous eſt poſſible, nous avons écrit au Grand-Maître de Pruſſe convenablement. Mais comme vous connoiſſez mieux que nous, comment le reſte doit être traité, nous vous envoyons des lettres de créance en blanc, pour le Duc de Moſcovie, vous y inſérerez les noms de ceux que vous choiſirez pour les envoyer audit Duc, en leur donnant les inſtructions & les ordres néceſſaires. Vous aurez ſoin que le tout ſe faſſe de la maniere la plus convenable pour nous & le Roi de Pologne, & conformément à la teneur des traités faits entre lui & l'Empereur notre prédéceſſeur & notre aïeul : enſorte qu'on favoriſe le Roi de Pologne autant qu'on le peut. Quant aux autres affaires, elles pourront être expédiées après notre arrivée en Allemagne. Pour ce qui regarde les villes de la Pruſſe, nous vous chargeons d'empêcher que rien ne ſe faſſe, à leur égard, de contraire à l'ancien uſage. Cependant vous aurez ſoin de tenir en ſuſpens juſqu'à notre arrivée en Allemagne, tout ce qui pourra être dif-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

féré sans préjudicier aux droits de l'Empire ; car nous souhaitons beaucoup (1) de satisfaire le désir du Roi de Pologne en tout ce que nous pouvons convenablement. En faisant cela vous exécuterez notre volonté. « L'Editeur du code diplomatique de Pologne, marque dans le sommaire, que ce rescrit a été adressé au Président & Assesseurs de la Chambre impériale ; mais à en juger par sa tournure, il est plus apparent qu'il fut adressé à un Conseil de Régence, présidé par un Ecclésiastique constitué en dignité, puisque l'Empereur le qualifie de Révérendissime Pere en Dieu. Cette lettre est sans date comme la premiere, & est également tirée du registre aux légations de la Pologne ; ce qui prouve que l'Empereur voulant marquer à Sigismond, le désir qu'il avoit de le satisfaire, avoit envoyé à ses Ambassadeurs, les copies des lettres qu'il avoit écrites au Grand-Maître & à son Conseil en Allemagne. En considérant les circonstances & les motifs qui les ont fait faire, on voit que les déclarations, ou si l'on veut, les reconnoissances que les Empereurs Maximilien & Charles-Quint firent des pré-

(1) *Cupertimus voto & desiderio.*

tendus droits de la Pologne, ne doivent influer en rien sur l'opinion qu'on peut se former de la justice des réclamations de l'Ordre Teutonique. La suite le prouvera encore mieux; car nous verrons bientôt l'Empereur se portant pour médiateur entre la Pologne & l'Ordre, leur persuader de laisser décider leur cause par un jugement en regle & finir par embrasser ouvertement le parti des Chevaliers. On voit encore que de pareilles déclarations ne peuvent servir à prouver que la Prusse n'étoit pas dépendante de l'Empire, dans le tems qu'elle appartenoit à l'Ordre. Si le Roi de Pologne n'avoit désiré que la justice, il n'auroit point employé tant de finesse & d'artifice pour se procurer de vains titres contre l'Ordre Teutonique.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Tandis que les Ambassadeurs du Roi de Pologne cherchoient à surprendre des déclarations à l'Empereur qui étoit encore en Espagne, Sigismond se préparoit à attaquer le Grand-Maître & celui-ci ne négligeoit rien pour se mettre en état de défense. Après avoir attendu si longtems, le Roi avoit saisi le moment favorable, plutôt pour effectuer ses projets, que pour faire valoir ses droits; car il est impossible de se persuader qu'il ait été convaincu de bonne foi, de la juste

Raisons des Polonois pour attaquer la Prusse.

1519.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

tice de ſes prétentions. Nous l'avons déja dit, tant de manœuvres pour éluder un examen ſuivi de cette affaire, & pour ſurprendre des déclarations qui l'autoriſaſſent, ne ſont pas des marques de ſécurité : d'ailleurs le Pape ne parloit que d'accommoder ce différend, mais il ne confirmoit pas le traité de 1466 ; ce qui auroit levé une des principales difficultés, puiſque le Roi Caſimir avoit jugé cette confirmation néceſſaire. Léon X ne croyoit apparemment pas qu'il pût le faire avec juſtice, car il s'y ſeroit porté avec ardeur, ſi on en juge par le déſir qu'il témoigna de reconcilier l'Ordre Teutonique avec la Pologne. Il eſt vrai que le défunt Empereur avoit donné des déclarations les plus favorables aux Polonois, mais il eſt apparent, comme nous l'avons déja remarqué, que Sigiſmond ne ſe flattant pas de les voir approuver par les Princes de l'Empire, les tint en réſerve pour s'en ſervir dans l'occaſion. A la mort de Maximilien, il forma le projet d'attaquer l'Ordre, ainſi que nous le dirons en ſon lieu ; mais comme malgré toute ſa puiſſance, il ne pouvoit eſpérer de venir à bout de cette guerre, durant l'interregne, il prit le parti d'attendre ; & quand il vit que Charles d'Autriche étoit ſur les rangs, il jugea appa-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

remment que c'étoit une raiſon de plus pour différer. Charles étoit le plus puiſſant Prince de la chrétienté, & ſon caractere, ni ſes talens n'étoient point encore développés, mais on pouvoit les préſager, & Sigiſmond jugeoit bien que ſi ce Prince prenoit ſérieuſement à cœur les intérêts de l'Ordre Teutonique, il ne viendroit que difficilement à bout de ſon entrepriſe, & que prudemment il faudroit attendre des momens plus heureux. Cependant il ſe préſentoit deux moyens qui étoient de ſervir Charles & de le prévenir; & nous avons vu qu'il réuſſit dans tous les deux.

Charles peu inſtruit des affaires de l'Empire, eut d'autant moins de ſcrupule de donner à Sigiſmond les marques de reconnoiſſance qu'il exigeoit, qu'il ne faiſoit que ſuivre les traces de ſon aïeul; & il eſt vraiſemblable que les Polonois commencerent les hoſtilités auſſitôt qu'ils eurent reçu la réponſe d'Eſpagne. Il étoit effectivement de leur intérêt de ſe hâter, parce que Charles-Quint arrivé en Allemagne, & à portée d'être mieux inſtruit, auroit pu changer de ſentiment; c'eſt la ſeule raiſon à laquelle on puiſſe attribuer l'ouverture de la campagne dans une ſaiſon où l'on eſt ſouvent forcé d'interrompre les hoſtilités, ſur-tout dans un

climat auſſi rude que celui de la Pruſſe.

VXXV. ALBERT. DE BRANDEBOURG.

Sigiſmond ſe flattoit, ſelon toute apparence, qu'en ne perdant pas de tems, il pourroit faire la conquête de la Pruſſe Teutonique, avant que Charles-Quint fût en état d'aider efficacement les Chevaliers, s'il venoit à reconnoître la juſtice de leur cauſe; parce qu'il n'ignoroit pas que les troubles de l'Eſpagne, l'y retiendroient encore quelque-tems, & qu'il pouvoit juger qu'il auroit aſſez de peine, à ſon arrivée, d'appaiſer ceux de l'Allemagne, que les progrès rapides du Luthéraniſme avoient jettée dans le plus grand déſordre. Voilà aſſez de conjectures, il eſt tems de réprendre le fil de l'hiſtoire.

Diete de Pétrikow. La guerre eſt réſolue. *Schutz. fol.* 460.

Le Roi de Pologne ayant aſſemblé la diete du royaume à Pétrikow, le jour de la Purification, on conſulta les députés des Etats de la Pruſſe Polonoiſe ſur le parti qu'il y avoit à prendre à l'égard de l'Ordre, & ils furent d'avis, ſuivant les ordres de leurs commettans, qu'il ne falloit rien négliger pour fortifier les places, ainſi que pour mettre les frontieres en ſûreté, & que le Roi devoit ſe rendre en Pruſſe le plutôt poſſible avec des troupes. Après avoir écouté ce conſeil, la guerre fut décidée contre l'Ordre, dans la ſuppoſition que le Grand-Maître

1519.

ne viendroit pas prêter le ſerment, & on régla que le Roi ſe rendroit en Pruſſe quand les circonſtances le lui permettroient. Comme la guerre étoit prochaine, les Dantzigois fortifierent leur ville; tous les bourgeois durent mettre la main à l'ouvrage : on jetta les fondemens de nouvelles tours; la ville & les fauxbourgs furent entourés d'un ſecond rempart; par-tout on plantoit des paliſſades, on conſtruiſoit une quantité de redoutes : on ſe procura des armes; on établit de nouvelles taxes ſur les habitans; on prit l'artillerie des vaiſſeaux; les matelots furent convertis en ſoldats, & le Roi y envoya un renfort de 600 hommes d'élite.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ibid. fol. verſ.

Après la diete de Pétrikow, le Roi ne parut plus s'occuper de l'affaire de la Pruſſe, juſqu'au 21 d'octobre qu'il fit expédier des lettres de convocation pour tenir une diete à Thorn, dans leſquelles il expoſoit ſes griefs contre le Grand-Maître. Il ſe plaignoit d'abord, de ce que loin de ſe rendre à ſon devoir, en lui prêtant le ſerment de fidélité, il faiſoit du tort à ſes ſujets par des ravages, des incendies, & en les retenant en priſon. Cela étoit relatif aux vexations dont les Pruſſiens Polonois ſe plaignoient, & auxquelles le Grand-Maître prétendoit n'a-

Ibid. fol. 461.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBORG.

voir pas de part, comme nous l'avons marqué plus haut. Il se plaignoit en outre de ce qu'Albert s'étoit ligué avec les Moscovites & les Tartares, ses ennemis jurés, pour lui enlever des possessions, c'est-à-dire, la Prusse Polonoise, qui avoit coûté tant de sang & de dépense à ses prédécesseurs; & en outre, de ce qu'il faisoit toute sorte de préparatifs de guerre & levoit des troupes en Allemagne. Pour arrêter tous ces désordres dans leur source, disoit Sigismond, il avoit résolu, ensuite de l'avis des Prélats & de ses Conseillers, de porter ses armes en Prusse; c'est pourquoi il convoquoit une diete à Torn pour le 25 novembre, afin d'être aidé de ses Conseils.

Situation de l'Ordre. 1519.

Le Grand-Maître s'étoit préparé depuis long-tems à soutenir les efforts de la Pologne, mais la circonstance étoit malheureuse: Casimir son frere aîné, de qui il auroit dû attendre le plus de secours, étoit occupé à veiller à la sûreté de l'Empire; les Electeurs l'ayant chargé auſſi-tôt après la nomination du nouvel Empereur, d'assembler des gens de guerre, & de les mettre en garnison dans les endroits où ils étoient nécessaires, jusqu'à l'arrivée du Monarque: & il ne paroissoit pas, vu les circonstances où se trouvoit l'Empire, que d'autres Princes voulussent

Sleidani. pag. 15.

quitter leurs Etats pour venir au secours de l'Ordre. Cependant le Grand-Maître avoit bien approvisionné ses places, & depuis long-tems il entretenoit des troupes Allemandes en Prusse : c'étoient ces soldats qui, dans un tems où on ne savoit pas encore tenir les troupes dans une exacte discipline, avoient fait les désordres dans la Warmie, dont le Roi de Pologne se plaignoit. Outre cela il avoit pris à sa solde 2000 cavaliers Allemands & 10,000 hommes d'infanterie, qui étoient prêts à marcher à ses ordres, & qui devoient être joints par un corps de Danois. Les Allemands se mirent en marche aussitôt que la guerre fut déclarée, ou regardée comme prochaine & inévitable ; mais l'Ordre ne recueillit pas le fruit qu'il devoit attendre d'une pareille dépense. Un corps de troupes destiné à renforcer le Grand-Maître, dit Schutz, vint dans la Marche de Brandebourg, & de-là il fut prendre & brûler Meseritz & quelques villages des environs, se proposant de marcher sur Posnanie ; mais le Wayvode ou Palatin, Luc de Gorcka, fit si bonne contenance qu'il n'osa l'entreprendre, & trouvant tous les passages occupés par les Polonois, il tenta de pénétrer en Prusse par la Poméranie, où il rencontra les mêmes obs-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Boeck. pag. 96.

Fol. 464

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

tacles ; Schlokaw & Koinitz avoient de nombreuſes garniſons, & par-tout on avoit fait des abattis ; ce fut auſſi inutilement qu'il eſſaya de pénétrer par les Etats de Boguſlas, Duc de Poméranie : ce Prince, beau-frere & allié du Roi de Pologne, n'avoit rien négligé pour l'arrêter ; ainſi les Allemands ſe débanderent : 3000 hommes s'engagerent au ſervice du Roi de Danemarck, & les autres furent chercher fortune ailleurs. Schutz rapporte que l'on apprit la priſe & l'incendie de Meſeritz, pendant la tenue de la diete que le Roi avoit aſſemblée au mois de février, ou peu de tems après : mais il eſt évident qu'il ſe trompe, & il nous en fournit la preuve lui-même ; car il n'en eſt pas fait mention dans la lettre de convocation que le Roi fit expédier le 21 d'Octobre, pour aſſembler une diete à Thorn, dans laquelle il détailla tous le griefs qu'il avoit contre le Grand-Maître, & il n'en parla pas davantage dans la déclaration de guerre qu'il envoya à Albert, avant de la commencer. Cependant cet objet n'étoit pas de nature à être oublié : ſi les troupes auxiliaires du Grand-Maître avoient commis de pareilles hoſtilités, le Roi n'auroit pas manqué de faire connoître qu'il étoit l'aggreſſeur, & il n'au-

Ibid. fol. 461.

Bock. pag. 98 & ſeq.

Digitized by Google

roit pas eu besoin de lui envoyer une déclaration de guerre, puisqu'elle auroit déja été commencée. Schutz a donc déplacé cet événement, ou pour mieux dire, il l'a confondu avec une autre qui n'arriva qu'au mois d'octobre, de l'an 1520; époque où il rapporte lui-même, qu'une armée d'Allemands, venue au secours du Grand-Maître, prit & brûla la ville de Meseritz. Quoique cet écrivain se soit trompé sur la prise de cette ville, il n'est pas moins vrai que l'Ordre fut privé d'une ressource qui devoit lui coûter cher, & qui lui auroit été très-utile pour résister aux forces supérieures des Polonois. On voit par le fait, ce que nous avons souvent dit ailleurs, que le sort de l'Ordre dépendoit de la conservation de la Poméranie, parce qu'il ne pouvoit plus recevoir de secours de l'Allemagne, dès que les Polonois en étoient les maîtres. Si l'intérêt pouvoit excuser la mauvaise foi, on seroit moins étonné qu'ils ayent fait jouer tant de ressorts pour s'emparer d'une province, sans laquelle ils ne seroient jamais parvenus à leur but.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Fol. 473.

Le Grand-Maître étant au moment d'avoir sur les bras toutes les forces de la Pologne, sentit qu'il n'y avoit que Dieu seul qui pût l'aider, & fit des actes de religion qui surprennent, après avoir

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

vu la maniere dont il s'étoit conduit au ſacre de l'Evêque de Sambie, & plus encore, quand on conſidere le reſte de ſa vie. Nous avons rapporté ailleurs qu'il y avoit dans les environs de Raſtenbourg & de Reſſel une chapelle connue ſous le nom de *Linda Mariana*, où la Sainte-Vierge étoit particuliérement honorée : Albert y fut en pélerinage, & quoique cet endroit ſoit au moins à 12 lieues de Konigsberg, on dit qu'il y fut à pieds nuds, pour implorer l'aſſiſtance divine par l'interceſſion de la Ste. Vierge. Outre cela le Grand-Maître fit faire une proceſſion ſolemnelle à Konigsberg, à laquelle il aſſiſta avec le Margrave Guillaume, ſon frere, Eric Duc de Brunſwick, les autres Chevaliers de l'Ordre & toutes les perſonnes de rang qui s'y trouvoient. On remarque que c'eſt le dernier acte de religion de cette eſpece, qui ait eu lieu dans la ville de Konigsberg.

Pauli, pag. 393. Henneberg. pag. 261. Clagius de Lind. Mar. pag. 115.

Acta Boruſs. tom. 3. pag. 163.

Déclaration de guerre. Son commencement.

La diete s'étant aſſemblée à Thorn le jour de Ste. Catherine, enſuite des ordres du Roi, ce Prince y arriva avec une eſcorte d'environ 1600 chevaux, & fut ſuivi peu de tems après d'une armée de 20,000 hommes. On fit encore ſommer le Grand-Maître de venir rendre hommage, & comme il ne répondit pas, Sigiſmond lui envoya une déclaration de

Schutz. fol. 461 & ſeq.

1519.

guerre par un héraut : elle contenoit les mêmes motifs qu'il avoit allégués dans la lettre de convocation de cette diete, & comme nous l'avons déja remarqué, il n'y étoit pas fait mention de la prise ni de l'incendie de Meseritz. Les hostilités suivirent de près, ayant commencé pendant les fêtes de Noël (1). Le 27 décembre Jean Salazewski, Général Polonois, annonca son arrivée aux habitans de l'Evêché de Poméſanie en mettant le feu à quelques villages, & enleva beaucoup de bétail qu'il envoya à Neubourg ; & le lendemain les gens de l'Evêque s'emparerent de 300 tonneaux de harengs qui étoient destinés pour Thorn. Le 30 les troupes Royales prirent & brûlerent la ville de Soldaw, ravagerent les environs & prirent onze châteaux & quelques bourgades ; mais les Teutoniques assiégés dans la citadelle de Soldaw par les Masoviens, la défendirent jusqu'au 6 de mai qu'ils furent obligés de l'abandonner faute de vivres.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Bock. pag. 98 & 99.

Henneberg. Erkl. der landtaffel. pag. 436.

(1) Schutz donne ici le jour de Noël pour le 1 de l'an, & nous avons vu que les Prussiens comptoient souvent le commencement de l'année de cette époque ; mais par une contradiction étonnante, il marque dans la même page le commencement de l'année au 1 de Janvier. On lit dans la chronique de George Spalatin, que Sigismond fut secondé dans cette guerre par les Hongrois & les Bohêmes. *Ap. Mencken, tom. 2, pag. 598.*

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. Progrès des Polonois. *Schutz. fol. 461. vers. Henneberg. pag. 39.* 1520.

Le Grand-Maître commença auſſi les hoſtilités dans les domaines des eccléſiaſtiques, mais il débuta par une ruſe, en ſurprenant le 1 de janvier l'importante ville de Brunsberg. On prétend qu'il avoit fait courir le bruit qu'il vouloit ſe rendre à Thorn auprès du Roi qui l'avoit fait ſommer, & il avoit demandé aux habitans de Brunsberg de paſſer par leur ville. Les avis furent partagés dans le Conſeil qu'on tint le 29 décembre; les Teutoniques avoient beaucoup de partiſans dans le Magiſtrat, qui vouloit qu'on accordât la demande du Grand-Maître; mais les autres furent d'avis d'envoyer conſulter l'Evêque de Warmie, qui étoit à Elbing. Pendant qu'on délibéroit, Albert parti de Balga à la tête de quelques centaines de chevaux, & arriva le ſoir à Heiligenpeil, & le lendemain 1 de janvier il arriva devant Brunsberg à la faveur d'un brouillard épais, & y entra entre 7 & 8 heures du matin. Comme il ſavoit qu'une grande partie du peuple étoit à l'égliſe, il y entra après l'avoir fait environner de toute part, & ſe fit prêter ſerment de fidélité. On ſoupçonnoit le Bourgmeſtre Philippe Taſchner d'avoir favoriſé les Teutoniques; mais le Grand-Maître prouva bien le contraire, en lui don-

Digitized by Google

nant un ſoufflet avec ſon gantelet, & di- ſant qu'une autre fois il n'avoit qu'à mieux garder ſa ville ; auſſi le même Taſchner ſauta-t-il les remparts pour aller avertir l'Evêque qu'il rencontra à moitié chemin d'Elbing : il fut heureux pour le Prélat que le Grand-maître n'ait pas été averti de ſa marche.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Les troupes Polonoiſes emporterent au commencement de janvier Schonberg (1), Raſtenbourg, Roſenberg, Liebenuhl, & ravagerent preſqu'entiérement l'Evêché de Poméſanie, pendant qu'un autre corps d'ennemis s'emparoit de Bilgenbourg, abandonné par la nobleſſe du canton. Teutſch Eylaw, qui avoit ouvert ſes portes aux ennemis, ne reſta pas long-tems entre leurs mains, & fut repris quelques jours après par Quirin de Schlick, Commandeur d'Oſterode, &

Schutz. fol. 462. Henneberg. Pauli. pag. 394.

(1) Schutz dit que ce fut Nicolas Schonborn, Evêque de Sambie, qui rendit cette place aux Polonois; mais il ſemble que c'eſt une erreur. Schonberg ſitué dans l'Evêché de Poméſanie entre Teutſch Law & Roſenberg; & ce château appartenoit au Evôt du Chapitre de Poméſanie, ainſi il n'avoit n de commun avec l'Evêque de Sambie. *V. Henberg, pag.* 428, *& Hartknoch alt. und. N. Preſſ. g.* 413. On ne cite pas les pages de Henneberg ns tous les endroits où l'on ſe ſert de ſon autoé, parce que cet ouvrage étant fait en forme de tionnaire, il eſt aiſé de trouver les endroits inqués, ſans avoir beſoin de multiplier les chiffres.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Faſelt Commandant de Preuſchmarck, qui firent main baſſe ſur la garniſon. Le Grand-Maître, après avoir laiſſé une bonne garniſon à Brunsberg, eſſaya le 7 de janvier de ſurprendre Elbing, mais il échoua & dût ſe retirer, après avoir ravagé quelques villages aux environs. Les Teutoniques ſortis de Brunsberg firent une invaſion dans la Frisch-Nerung, pendant que les Polonois, qui avoient reçu un ſecours de Samogites, battoient entre Liebemuhl & Oſterode, un détachement que le Grand-Maître avoit envoyé pour renforcer la garniſon de cette derniere place. Cinq ou ſix mille hommes ſe préſenterent devant Morungen, qui étoit en état de ſe défendre, mais la garniſon ou la bourgeoiſie n'ayant pas voulu ſeconder le Commandeur, il fut obligé de ſe rendre. Hoenſtein tomba de la même maniere entre les mains des ennemis. Le Grand-Maître ayant voulu jetter du renfort dans ces deux places, avant qu'elles tombaſſent entre les mains des Polonois, fut attaqué par les ennemis qui lui tuerent 100 cavaliers, & comme il fut bleſſé lui-même d'un coup d'arquebuſe, il ſe retira à Holland. Les ennemis prirent Oſterode, mais il paroît qu'ils ne le garderent pas; puiſque Henneberg nous apprend que Quirin de Schlick, Comte

Pag. 340.

de

de Paſſaw Commandeur d'Oſterode, qui avoit déja repris Teutſch Eylaw aux ennemis, leur reprit encore Liebemuhl pendant l'automne. On eſt ſurpris de voir tant de places en état de défenſe, tomber ſi vîte entre les mains des ennemis; & on ne peut l'attribuer qu'à la foibleſſe des garniſons que les bourgeois obligeoient de ſe rendre, pour éviter les horreurs d'un ſiege, ou les malheurs inévitables quand une ville eſt priſe d'aſſaut.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBURG.

Les ennemis ne tarderent pas à ſe préſenter devant Holland, au nombre de 8000 hommes, dans le deſſein apparemment d'y prendre le Grand-Maître. Quoique la place fût très-forte, ce Prince ne jugea pas à propos de s'y laiſſer enfermer : comme la garniſon étoit très-nombreuſe, il en ſortit à la tête de 300 chevaux, & longea la petite riviere, ſans que les ennemis qui étoient à l'autre rive, au nombre de quelques mille hommes, oſaſſent entreprendre de l'arrêter. Les Polonois firent de vains efforts contre Holland, & ne purent le prendre, dit Schutz, faute de groſſe artillerie; mais Henneberg nous apprend que les Dantzigois y avoient envoyé beaucoup de canons, dont les quatre plus groſſes pieces ſauterent. Quoi qu'il en ſoit, les ennemis ne tarderent pas

Succès des Teutons. *Schutz. fol. 462. Henneberg. Pauli. pag. 394.* 1520.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

d'abandonnerent l'entrepriſe, & la retraite leur fut funeſte. Un détachement de la garniſon s'étant mis à leurs trouſſes, les attaqua avec tant de furie qu'il leur tua 2000 hommes, & diſperſa le reſte. Ce ſuccès étoit brillant, & le Grand-Maître écrivit en divers endroits pour ordonner des prieres, tant pour remercier Dieu, que pour obtenir la grace de chaſſer les ennemis, dont la moitié de l'armée étoit compoſée de Païens & de Tartares qui commettoient d'horribles cruautés, ne ménageant ni les femmes groſſes, ni les enfants, & profanant les égliſes, ainſi que les vaſes ſacrés qu'elles renfermoient. Cet événement fut ſuivi de la priſe de Melſak, dont les habitans ouvrirent les portes aux Chevaliers. Les Teutoniques en garniſon à Brunsberg & à Preuſchmarck, en ſortirent & mirent le feu aux villes de Frauenbourg & de Chriſtbourg, tandis que les Polonois traitoient de même la ville de Mulhauſen. L'autre partie de l'armée Polonoiſe, qui s'étoit rendue maîtreſſe de tout l'Evêché de Poméſanie, à la réſerve de Riſenbourg & de Marienwerder, reçut du ſecours des Dantzigois, & entreprit de s'emparer de cette derniere place; mais le manque de groſſe artillerie, dit-on, l'empêcha de réuſſir, & elle fut obligée de ſe retirer,

Digitized by Google

après avoir mis le feu au fauxbourg & ravagé le canton d'Oſtrowitz.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le commandeur de Heydeck, qui étoit chargé de la défenſe de Brunsberg, craignant d'être attaqué, confia la garde de Melſak aux bourgeois qui s'étoient rendus volontairement aux Teutoniques, & fit revenir à Brunsberg 300 hommes qu'on y avoit laiſſés; mais les ennemis s'étant préſentés devant Melſak, la bourgeoiſie ſe hâta de leur ouvrir les portes. Comme les Polonois croyoient n'avoir plus rien à craindre de la fidélité des habitans, ils en ſortirent avec des échelles & tout l'attirail néceſſaire pour aller eſcalader Zinten : arrivés le ſoir, ils ſe logerent en grande partie dans des granges & autres bâtimens des environs, dans l'intention de tenter l'entrepriſe au point du jour : mais la garniſon Teutonique fit un ſi grand feu toute la nuit, & jetta tant de feux d'artifice que les bâtimens qui ſervoient de retraite aux ennemis, furent réduits en cendres : leur perte fut conſidérable : beaucoup d'hommes furent tués, & les autres furent obligés de ſe ſauver en abandonnant tout l'attirail de guerre, une partie de leur bagage & une quantité de chevaux qui furent la proie des flammes. De retour à Melſak, les Polonois trouverent que le Magiſtrat,

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

profitant de leur abſence, avoit renvoyé aux Teutoniques l'artillerie qu'ils y avoient laiſſée : il en coûta la tête à 8 perſonnes du Magiſtrat, & la ville fut pillée par les ſoldats. Le gros des ennemis étant parti pour aller faire le ravage aux environs de Bartenſtein, il ne reſta que 300 hommes tant Polonois que Bohêmes dans Melſak ; la plus grande partie de cette garniſon, étant ſortie quelque-tems après pour fourrager dans les villages, dit Schutz, les habitans avertirent les Teutoniques qui étoient à portée, & ceux-ci maîtres de la place, firent main-baſſe ſur les fourrageurs à meſure qu'ils revinrent, & le Grand-Maître fit mettre le feu à la ville. Si le fait étoit vrai, ce ſeroit une barbarie d'autant plus atroce, que les habitans de Melſak paroiſſoient favorables à l'Ordre ; mais d'autres hiſtoriens rapportent la choſe différemment, & ſemblent mériter la préférence, à cauſe des circonſtances qu'ils ajoutent. Suivant Freyberg, le Grand-Maître arriva le mercredi de la troiſieme ſemaine de carême à 8 heures du matin devant Melſak, l'attaqua avec beaucoup de vigueur, jetta une quantité de feux d'artifice dans la place, & parvint à s'en rendre maître. Les Teutoniques tuerent ou prirent 350 Bohêmes,

Fol. 462. verſo.

Ap. Henneberg. pag. 313 & ſeq.

Digitized by Google

Moraviens, Siléſiens & Polonois qui la défendoient, & envoyerent leurs drapeaux à Konigsberg, où ils furent placés dans l'égliſe Cathédrale. Un autre hiſtorien rapporte qu'on tua 250 ſoldats, & qu'on en prit 82 qui furent envoyés dans la même ville le lundi de la mi-carême, avec ſix drapeaux, qui furent mis dans la Cathédrale. Quoique les écrivains ne diſent pas que le Grand-Maître ait brûlé la place, on peut juger que ce malheur fut occaſionné par les feux d'artifice qu'il y avoit jettés.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. *Ibid.*

La groſſe artillerie que le Roi avoit fait venir de Cracovie, étant arrivée par la Viſtule vers la mi-carême, les Polonois attaquerent de nouveau Marienwerder, & firent un feu ſi terrible pendant deux jours que la place fut obligée de ſe rendre (1). Le 15 de mars, les Dantzigois boucherent un des deux paſſages par où les vaiſſeaux pouvoient arriver au port de Balga, c'étoit celui qu'on nommoit l'ancien canal : ils y coulerent à fond quelques vieux bâtimens remplis de pierres, pour empêcher le renfort d'hommes & de vivres que

(1) On rapporte que le Chapitre de la Cathédrale rendit hommage au Roi ; mais c'eſt mal-à-propos qu'on prétend que l'Evêque de Poméſanie ſuivit leur exemple ; car il ſervit le Grand-Maître aux conférences de Thorn, dont nous parlerons bientôt, & fut même ſon principal orateur.

les Teutoniques recevoient par mer.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Vers le même tems le Roi reçut à Thorn des Ambaſſadeurs de pluſieurs Princes de l'Empire alliés du Grand-Maître, tels que de l'Electeur de Mayence, de celui de Brandebourg, de l'Electeur Palatin & de l'Electeur de Saxe; Pauli ajoute qu'il y vint auſſi des Ambaſſadeurs du Pape & du Roi de Hongrie, & on peut remarquer que Frédéric, Duc de Lignitz, beau-frere du Grand-Maître, s'y trouva en perſonne, & que l'Electeur de Saxe y avoit envoyé le Comte de Reuſs Plauen de Greytz & un Chevalier nommé Feilitſch. Ce fut en vain qu'on travailla à accommoder les différends de l'Ordre avec la Pologne; parce que le Roi inſiſtoit toujours ſur l'hommage : Schutz prétend que Sigiſmond permit à quelques-uns de ces Ambaſſadeurs d'aller trouver Albert pour l'engager à ſe ſoumettre, & qu'il s'y refuſa.

Négociations. La guerre continue.

1520.

Schutz. fol. 463. Pauli. pag. 395.

Spalat. ap. Menck. tom. 2. pag. 600.

Les hoſtilités ne diſcontinuerent pas dans le tems qu'on faiſoit ces vains efforts pour ramener la paix. Les Teutoniques prirent Wormdit le 27 de mars, & battirent peu de tems après un Capitaine Polonois nommé Wiskowski, à qui ils tuerent 500 hommes. Un ſecours de Livoniens ſous la conduite de quatre Chevaliers de l'Ordre, étant arrivé, une

Schutz. Henneberg. Pauli.

partie entra dans Bartenſtein, & envoya un détachement faire le dégât dans la Warmie. Vers le même tems 9000 Polonois aidés d'un corps d'arquebuſiers des villes de Dantzig & d'Elbing, vinrent mettre une ſeconde fois le ſiege devant Holland, perdirent beaucoup de monde par le feu de la place & brûlerent les villages des environs : le degel accompagné de groſſes pluies, qui ſurvint après un hiver très-rude, les obligea pluſieurs fois à ſe retirer à quelque diſtance : mais le 10 d'avril ils furent joints par les Bohêmes & les Siléſiens qui amenoient avec eux la groſſe artillerie qui avoit été employée contre Marienwerder. Le ſiege fut alors pouſſé avec vigueur ; on foudroya les remparts, & l'on parvint à couper l'eau à la garniſon, qui fut obligée de capituler, après que les Bohêmes eurent emporté d'aſſaut une des principales portes de la ville, ce qui arriva le 29 de ce mois. Il y a des écrivains qui prétendent que cette tour fut livrée aux ennemis par un traître & que malgré que la place fût attaquée de trois côtés, la garniſon ne ſe rendit qu'à cauſe de la méſintelligence des chefs. La perte de Holland & de Marienwerder étoit ou ne pouvoit pas être plus fâcheuſe pour l'Ordre, parce

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ap. Henneb. p. 159.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

qu'elle augmentoit encore la difficulté de recevoir des troupes de l'Allemagne.

De Holland l'armée ennemie marcha ſur Brunsberg, ſaccagea & brûla tous les environs, ainſi que la ville neuve, qui n'étoit pas ſuſceptible de défenſe & entreprit le ſiege de la ville vieille; mais les Teutoniques firent une ſi belle défenſe, que les ennemis virent arriver le mois d'octobre avant d'avoir pu ſe flatter d'avoir fait quelque progrès. Les Dantzigois virent auſſi échouer le projet qu'ils avoient fait de barrer le ſecond canal, par où les vaiſſeaux devoient paſſer entre les bancs de ſable, pour gagner le port de Balga. Ils envoyerent une flotille vers les pâques, chargée de grandes caiſſes remplies de pierres, qu'ils vouloient jetter à l'embouchure du canal; mais un vent de nord ſubmergea pluſieurs de leurs bâtimens: les autres, de peur d'échouer, furent forcés de jetter les ancres & les Teutoniques ayant amené de l'artillerie ſur le rivage, en coulerent une partie à fond. Une armée Polonoiſe, forte de 7000 chevaux & de 5000 hommes d'infanterie, ſous les ordres de Nicolas Firley, ſe préſenta devant Brandebourg quelque jours avant la Pentecôte, & attaqua ſi vivement le château du côté de la terre, tandis que

les Dantzigois faiſoient de pareils efforts du côté de la mer, que les Teutoniques durent capituler. Après avoir mis garniſon dans le château de Brandebourg, Firley marcha ſourdement vers Konigsberg, mit 3000 hommes en embuſcade dans les environs, & fit monter un petit détachement de Polonois ſur le Haberberg, eſpérant d'attirer la garniſon hors de ſes murs : mais n'ayant pas réuſſi, il fit réplier ſon monde qui fut canonné par ceux de la ville & campa à Haberstrom, village ſitué ſur la côte du Frischhaff à un mille de Konigsberg, où il aſſembla beaucoup de bâtimens de toute eſpece, dans le deſſein de tenter une deſcente dans la Sambie. Le Grand-Maître, qui étoit à Konigsberg, ne négligea rien pour déconcerter ce projet, & les Sambiens ſe fortifierent tellement ſur le rivage, que les ennemis n'oſerent rien entreprendre. Le 28 de mai trois vaiſſeaux de Dantzig exécuterent une entrepriſe fort hardie : ils aborderent au port de Memel, emmenerent deux bâtimens dont l'un étoit chargé de vin, & mirent le feu à la ville dont la moitié fut réduite en cendres.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ibid. pag. 213.

Fabien de Luſinian, Evêque de Warmie, dont preſque toutes les poſſeſſions étoient ravagées, entreprit de ménager

Treve. Entrevue du Roi & du Grand-Maître.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. *Schutz. fol. 463. vers. & seq. Bock. Pauli. pag. 395 & seq.* 1520.

un accommodement entre les parties belligérantes, & le Grand-Maître s'y prêta d'autant plus aisément qu'il craignoit d'être assiégé dans Konigsberg. Le Roi y ayant consenti, Albert eut une conférence avec Firley, Général Polonois, sous une tente, près de Konigsberg & partit escorté par 40 cavaliers Polonois & suivi de 30 voitures ou chariots, apparemment pour porter ses équipages. Il étoit accompagné de Michel de Dorn, Commandeur de la fortereſſe de Konigsberg, de George Truchsés, Hospitalier du St. Esprit dans la même ville, de Henri Miltitz ou Milwtz Proviseur de Niedenbourg, d'un gentilhomme nommé Cuntz ou Cuno Truchsés, de Thierri de Schliwen, Maréchal, & des Bourgmestres de la ville vieille de Konigsberg & de celle de Kniphof. L'Evêque de Poméſanie joignit le Grand-maître à Thorn où ce Prince arriva le 18 de juin (1). Les conféren-

(1) Il n'eſt pas probable que Dietrich ou Thierri de Schliwen ait été Chevalier de l'Ordre; puiſque Schutz remarque que Cuntz Truchsés qu'il nomme avant lui, étoit un séculier. Quand même Thierri de Schliwen auroit été Chevalier Teutonique, on ne pourroit point le compter au nombre des Maréchaux de l'Ordre; car il auroit dû être nommé le premier en cette qualité; ainsi il eſt vraiſemblable qu'il étoit séculier & Maréchal de la cour d'Albert de Brande-

ces furent infructueuſes ; parce que le Roi exigea abſolument l'hommage & que le Grand-Maître s'y refuſa. Cependant, ſuivant Schutz, Albert promit de le rendre, ſi on vouloit changer quelques articles de la paix de 1466 ; mais ſur ces entrefaites il apprit que les Polonois avoient rompu la trêve, en commettant des hoſtilités contre ſes troupes ; que les Dantzigois avoient comblé le canal du port de Balga, qu'il lui arrivoit un ſecours de Danois, & il ſavoit qu'on lui en préparoit un puiſſant en Allemagne ; ce qui le détermina à changer de ſentiment. Après que le Roi & le Grand-Maître eurent proteſté reſpectivement, que ce n'étoit pas de leur faute que l'on ne s'étoit point arrangé, le dernier partit de Thorn pour retourner à Konigsberg le 28 de juin, & la trêve finit le 4 de juillet. En partant, le Grand-Maître emporta une liſte des

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

bourg. Ce n'eſt qu'au moment de l'impreſſion de ce volume que j'ai connu le ſavant ouvrage intitulé : *Nachricht von einigen hauſern des geſchlechts der von Schlieffen oder Schlieben vor alters Sliwin oder Sliwingen. In-4o Caſſel* 1787. Il prouve que l'illuſtre auteur a le rare avantage de réunir à pluſieurs grandes qualités, une profonde connoiſſance de l'hiſtoire de l'Allemagne. On trouve dans cet ouvrage pluſieurs traits intéreſſans pour celle de l'Ordre Teutonique dont je regrette de n'avoir pu faire uſage.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

propoſitions qui lui avoient été faites par les Polonois, ſous prétexte qu'il devoit conſulter ſon Ordre, & il la renvoya peu de tems après avec ſa réponſe, où il affectoit une ſi grande égalité avec le Roi, qu'il étoit aiſé de juger qu'elle ne ſeroit pas acceptée, comme elle ne le fût pas en effet. Si l'on n'avoit conſulté que la juſtice, les réponſes du Grand-Maître n'auroient pas dû paroitre extraordinaires; mais c'étoit alors le pot de terre qui luttoit contre le pot de fer, & Sigiſmond connoiſſoit trop bien ſa ſupériorité, pour vouloir traiter avec les Teutoniques, autrement qu'avec des ſujets & des ſupplians. Un écrivain moderne rapporte qu'on ſoupçonna dans le tems, que ce fut à l'entrevue de Thorn, que le Roi & le Grand-Maître jetterent les fondemens de la grande révolution que nous verrons arriver dans quelques années : ſi cela eſt, il faut convenir que ces deux Princes ont bien caché leur jeu juſqu'à la fin de la guerre.

Cuſterman Kurtz Geſch. Preuſs. Leipſig. 1786. p. 77.

Réflexions ſur cette entrevue.

Nous ne nous étendons pas ſur une entrevue & des conférences qui n'eurent aucun effet; mais nous ferons quelques réflexions ſur le fond de l'affaire qu'on y traita. Le Roi parla en maître & en vainqueur dans toutes les conférences, exigeant l'hommage du Grand-Maître,

Digitized by Google

sans vouloir jamais entrer dans aucun examen de la validité de la paix, nommée perpétuelle, de 1466, qu'il supposoit inconteſtable. Cependant nous avons vu, qu'il s'en falloit bien qu'elle fût à l'abri de toute diſcuſſion, puiſqu'elle n'étoit pas confirmée par le Pape; ſanction que le Roi Caſimir avoit jugée néceſſaire, & que les Polonois avoient demandée ſi inſtamment à tous les ſouverains Pontifes depuis cette époque (1). Les circonſtances n'avoient rien changé à la conviction qu'avoient les Polonois, que cette confirmation étoit néceſſaire pour légitimer le traité de 1466, & Sigiſmond, malgré la fierté avec laquelle il rejetta tout examen de ladite paix, en étoit très-perſuadé lui-même. Il ne faut pour cela que jetter un coup-d'œil ſur l'article 4 du projet de traité qu'il avoit propoſé au Grand-Maître, dans lequel il mettoit pour baſe la ſoumiſſion de l'Ordre à la Pologne, & promettoit de lui rendre certaines places dont ſes troupes s'étoient emparées pendant la préſente guerre. Voici la ſubſtance de cet article. Les villes & châteaux dont le

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Schutz. fol. 469. verſ.

(1) Nous ne voyons pas que les Polonois ayent demandé formellement cette confirmation à Léon X. Mais les circonſtances ne permettent pas d'en douter.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Roi vient de faire la conquête, resteront entre ses mains jusqu'à ce que tout soit accompli, & que le Pape ait confirmé la paix perpétuelle (de 1466) : le Grand-Maître devant consentir à cette confirmation, & ne rien faire, soit par lui-même, ou par autrui & sous quelque prétexte que ce puisse être, pour l'empêcher. Cet article justifie certainement les Teutoniques de tous les reproches que les Polonois leur ont faits sur l'inobservation de la paix de 1466 & prouve que ces derniers étoient convaincus eux-mêmes de l'injustice de ces reproches.

Une autre réflexion non moins importante, est que dans cette longue suite de discours que les Ministres du Roi, ont tenus à l'entrevue de Thorn, & que Schutz rapporte dans le plus grand détail, il n'y est pas fait mention des actes si solemnels & si multipliés que Sigismond avoit fait faire à l'Empereur Maximilien, non plus que de la lettre que Charles-Quint avoit écrite au Grand-Maître, pour l'exhorter à se soumettre à la Pologne (1). Cependant les Polonois auroient pu tirer

(1) On voit par cette lettre même, qu'elle avoit été expédiée avant que l'Empereur sut que les hostilités étoient commencées; ainsi c'est mal-à-propos que que quelques écrivains l'ont rapportée plus tard.

Digitized by Google

un grand avantage de ces différentes pieces, pour soutenir leur système, s'ils avoient osé les montrer ou seulement les nommer. En attendant qu'on trouve le moyen d'expliquer un silence si extraordinaire, on peut conjecturer avec quelque vraisemblance, que la diete de l'Empire, désapprouvant que son chef eût consenti de sa seule autorité à la soustraction d'un de ses membres, l'avoit désavoué d'une maniere si positive, que le Roi de Pologne n'osoit faire usage des déclarations qu'il avoit arrachées au foible Maximilien, & qu'il avoit surprises à Charles-Quint, dans le tems qu'il n'avoit encore pu prendre aucune connoissance des affaires de l'Empire. Nous terminerons ces reflexions, en observant qu'il est prouvé par l'article 8 du projet du traité dont nous avons parlé plus haut, que l'Ordre avoit fait un traité d'alliance avec les Moscovites, & qu'il fut encore la dupe de la confiance qu'il avoit mise en eux; puisqu'ils ne lui donnerent aucun secours, n'ayant pas même fait une diversion en leur faveur.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ibid.

Firley, Général Polonois, qui sembloit n'être venu camper à Haberstrom, que pour assiéger Konigsberg, leva son camp aussitôt après la fin de la treve, & retourna sur ses pas : après avoir retiré la

La guerre continue. *Schutz. fol. 472. Henneberg. Pauli. pag. 399.* 1520.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

garnison qu'il avoit laissée à Brandebourg ; il mit le feu à la ville & au château, ainsi qu'aux villages voisins : les environs de Creutzbourg, & ce qui n'étoit pas encore détruit dans l'Evêché de Poméſanie, fut à-peu-près traité de la même maniere. Les Teutoniques n'eurent rien à reprocher aux Polonois dans cette occasion : un gros détachement sorti de Brunsberg, saccageoit tout aussi inhumainement l'Evêché de Warmie, & un autre faisoit de semblables degâts dans la Masovie. Depuis long-tems les Polonois étoient devant Brunsberg ; mais ils observoient la garnison de cette place, plutôt qu'ils ne l'attaquoient, puisqu'ils n'avoient pu empêcher ce détachement de sortir, & qu'il rentra malgré eux ; car il n'est pas probable que les Teutoniques ayent voulu dégarnir une place si importante. Dans le désespoir de prendre Brunsberg de force, les ennemis entreprirent de l'affamer ; mais les Chevaliers avoient trouvé moyen d'y faire entrer pendant la treve, une si grande quantité de vivres & de munitions de guerre, que cette place étoit en état de se soutenir long-tems. Les Teutoniques faisoient souvent des sorties très-vigoureuses contre le camp des Polonois : ils attaquerent un jour le quartier des Bohêmes, tuerent six Officiers & un

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

grand nombre de ſoldats, & furent au moment de s'emparer de l'artillerie des aſſiégeans : mais les Allemands au ſervice de la Pologne, & les Tartares, qui campoient à portée, vinrent à propos pour la ſauver, & forcerent les Teutons de rentrer avec perte. Dans une autre ſortie, les Teutoniques tuerent deux Capitaines des Bohêmes & ſoixante hommes ; les Tartares qui vinrent au ſecours, tuerent à leur tour ſoixante & dix-ſept hommes, preſque tous Chevaliers de l'Ordre ou Gentilshommes qui étoient à ſon ſervice (1) : ceux de la ville envoyerent du ſecours aux Teutoniques qui étoient maltraités, & les ennemis reçurent du renfort, enſorte qu'il y eut un combat très-vif où l'on perdit beaucoup de braves gens des deux côtés. Les Polonois, déſeſpérant de prendre Brunsberg, abandonnerent l'entrepriſe au commencement d'octobre.

Suivant Schutz, le Grand-Maître s'em-

(1) Schutz dit : *Und erſchlugen anfenglichs von der Ordens Rittermeſſigen leuten bey ſieben und ſiebentzig mann.* Il ſemble qu'on doit entendre par-là des Chevaliers ; mais il eſt difficile de ſe perſuader qu'il en ait péri un ſi grand nombre dans cette occaſion : depuis long-tems les Chevaliers ne combattoient plus en corps ; on les chargeoit de commander des troupes plus ou moins nombreuſes, ſelon leur grade, ou leur intelligence.

Digitized by Google

para de Wormdit, que Radwankowski, qui en étoit Gouverneur, lui rendit, avant d'avoir été sommé; mais la chose est rendue différemment par un autre historien, qui marque la prise de cette ville beaucoup plus tard. Selon lui, les Teutoniques attaquerent Wormdit d'un côté où le fossé étoit à sec depuis quelques semaines; la vase paroissant raffermie, les soldats entreprirent de passer, & enfoncerent au point qu'il leur fut impossible de s'en tirer : on en tua beaucoup des remparts, & l'on ne put dégager les autres qu'en leur jettant des cordes. Après cette fâcheuse expérience, les Teutoniques entreprirent de donner l'assaut d'un autre côté, & ils le firent avec tant de vigueur, que le Commandant, désespérant de pouvoir résister, demanda à capituler.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ap. Hennеb. p. 489.

Le Grand-Maître, qui avoit reçu un secours de 4000 Danois, partit avec la plus grande partie de ses troupes, tant de cavalerie, que d'infanterie, & menant avec lui un train de grosse artillerie, & tout ce qui étoit necessaire pour un siege, il fut camper devant Heilsberg, la seule place de la Warmie qui ne fût pas en son pouvoir. Selon Schutz, les Teutoniques tirerent plus de 800 boulets de fer du plus gros calibre, contre la ville, & y jetterent plus de 200 bombes, pendant

Fol. 472.

environ 5 ſemaines que dura le ſiege; détail que l'auteur n'a rapporté que comme une choſe remarquable, & qui prouve que l'art de ſe ſervir de l'artillerie, n'avoit pas encore fait de grands progrès (1). Des pans de murs furent renverſés & des tours abattues, mais on n'oſa haſarder l'aſſaut, à cauſe de la bonne contenance de la nombreuſe garniſon des Polonois & de Bohêmes, qui non-ſeulement réparoit les breches, mais ouvroit encore tous les jours une porte de la ville, pour défier les aſſiégeans. Henneberg prétend que les Teutoniques ne furent que 4 ſemaines devant Heilsberg, & des auteurs qu'il cite, rapportent des circonſtances qu'on ne trouve pas dans Schutz; nous n'entrerons pas dans ces détails, parce qu'il ſuffit de ſavoir que cette place, attaquée très-vivement & très-bien défendue, ne céda pas aux efforts des Teutons.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Pag. 149.

La priſe de Heilsberg auroit ſans doute

Secours d'Allemagne. 1520.

(1) J'ai cru devoir traduire le mot *fewrkugel*, employé par Schutz, par celui de bombe, quoique je n'ignore pas que beaucoup d'écrivains prétendent que les bombes ont été inventées plus tard; malgré que d'autres en rapportent l'invention au XVe. ſiecle. Peut-être que le mot *fewrkugel* ne ſignifie ici que des arrifices; mais il ſuffit d'en avoir fait la remarque, & elle ſervira encore pour ce que nous dirons plus loin du ſiege de Dantzig.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

été importante; mais quand le Grand-Maître seroit parvenu à s'en emparer, cet avantage auroit été peu de chose à l'égard de celui qu'il devoit espérer d'un arrangement préparé de longue main, & qui sembloit devoir décider du succès de la guerre. Le Maître d'Allemagne & ses Chevaliers avoient mis tout en œuvre pour lui procurer un secours considérable, qui s'étoit mis en marche & approchoit des frontieres de la Prusse, sous les ordres de Guillaume Comte d'Isenbourg, Chevalier de l'Ordre, & de Wolf de Schomberg, Capitaine expérimenté (1). Ce corps étant nombreux, on pouvoit se flatter qu'il pénétreroit jusqu'auprès de Dantzig, où il devoit trouver le Grand-Maître, avec toutes ses forces, de la grosse artillerie, & de l'argent pour payer les troupes, afin d'entreprendre le siege de cette ville importante, dont la prise pouvoit entraîner celle de toute la Prusse Royale. Le projet étoit bien conçu, mais Albert ne se mit pas en devoir de l'exécuter; & l'on a si peu de renseignemens

(1) Nous avons vu Guillaume d'Isenbourg Grand-Commandeur & Maréchal de l'Ordre; mais nous ignorons en quelle qualité il commandoit ce corps; il ne prend que celle de Chevalier de l'Ordre, dans une lettre qu'il écrivit aux Dantzigois. *Schutz fol. 473. verſ.*

Digitized by Google

certains sur cette guerre, qu'on ne sauroit dire si ce fut de sa faute, ou à cause des bonnes dispositions qu'avoient faites les ennemis qui lui étoient fort supérieurs en nombre. Quoi qu'il en soit, on ne voit pas que le Grand-Maître ait fait aucune tentative pour aller au devant du secours qui lui arrivoit de l'Allemagne, & par conséquent il dut s'attendre qu'il lui seroit inutile, n'étant pas apparent qu'il pût penétrer jusque dans la Prusse orientale, sans être secondé.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le Roi instruit du secours qu'on préparoit au Grand-Maître, fit monter à cheval la plus grande partie de la noblesse du royaume pour renforcer son armée, & manda aux Dantzigois, à la fin de septembre, qu'il partoit le lendemain pour s'opposer aux ennemis, & que si la ville de Dantzig avoit besoin de secours, il ne manqueroit pas de lui en envoyer (1). Quelques jours après le départ du Roi, Fréderic, Duc de Lignitz, qui avoit vu le Grand-Maître peu de tems auparavant, vint le trouver, pour l'engager à accepter les conditions qu'Albert lui avoit proposées à l'entrevue de Thorn,

Neugebauer. p. 490. & seq. Schutz. fol. 472. vers. & seq.

(1) La lettre est en date du dimanche, jour de St. Michel, mais c'est une erreur, la fête de ce saint tomboit le samedi en 1520.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

eſpérant que l'approche du ſecours de l'Allemagne, le rendroit moins difficile; mais Sigiſmond perſiſta dans ſa premiere réſolution. Vers le même tems le Roi reçut une déclaration de guerre de Volf de Schomberg, qui commandoit les troupes Allemandes; elle étoit datée du 6 octobre. Cette déclaration ne pouvoit avoir d'autre motif que d'obliger les Polonois à traiter ſes ſoldats, qui ſeroient faits priſonniers, ſelon les loix de la guerre, & non comme des brigands & des gens ſans aveu. Schomberg étoit le principal chef avec qui les Chevaliers d'Allemagne avoient traité pour la levée d'un certain nombre de troupes, mais il ne les commandoit pas ſeul; car nous voyons que Guillaume, Comte d'Iſenbourg, Chevalier de l'Ordre, eſt toujours nommé avant lui (1).

Schutz. fol. 473.

Reddition de pluſieurs places de la Poméranie.

Les Allemands ayant paſſé l'Oder à Francfort, furent attaquer Meſeritz, forteresſe appartenante aux Polonois, l'aſſiegerent, la prirent d'aſſaut, & la réduiſirent

Schutz. fol. 473 & ſeq. Neugebav. pag. 491.

1520.

(1) Wolf, ou peut-être Wolfgang de Schomberg, étoit probablement parent du fameux Bernard qui avoit rendu tant de ſervice à l'Ordre, pendant la grande guerre de 13 ans, & l'on ne peut guere douter que l'un & l'autre n'ayent été de l'illuſtre maiſon de Schomberg en Miſnie, dont une branche a fourni pluſieurs Maréchaux de France.

Digitized by Google

firent en cendres, après avoir fait passer la garnison au fil de l'épée (1). Le Roi craignant que les ennemis ne vinssent attaquer Posnanie, y envoya 1000 arquebusiers, & se disposa à porter du secours à cette place en cas de besoin. Il y eut quelques légers combats entre les troupes Polonoises & Allemandes, qui ne méritent pas d'être rapportés, & dont Neugebaver parle avec emphase. L'armée Allemande voyant que le Roi étoit à portée avec des forces supérieures, répara un pont sur la Wartha, que les Polonois avoient rompu, & passa cette riviere, pour gagner la Poméranie, en traversant la Nouvelle-Marche. Quand les Allemands arriverent dans la Poméranie, il y eut encore quelques légers combats, à ce que rapporte Neugebaver, & tous ne furent pas à l'avantage des Polonois; mais nous croyons devoir abandonner les détails incertains de cet écrivain Polonois, pour suivre Schütz, dont la marche est plus assurée.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Lorsque l'armée arriva devant Choinitz, les habitans se rendirent d'abord aux Teutoniques, en promettant de leur

Schutz. fol. 473 & seq.

(1) Neugebaver n'en parle pas, & rapporte seulement que la place fut prise, après avoir été battue vivement pendant deux jours.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

être fideles, s'ils parvenoient à reprendre la Pruſſe royale & la ville de Dantzig; après quoi ils ouvrirent les portes, & donnerent des vivres & de l'argent aux ſoldats, afin qu'ils ne leur fiſſent pas de tort. L'armée paſſa près de Schlockow, & marcha ſur Stargard, qui ſe rendit volontairement, le jour même de ſon arrivée. De Stargard les Allemands marcherent ſur Dirſchaw, où ils arriverent le 4 de novembre, & ils eurent encore la ſatisfaction de voir que les habitans s'empreſſerent de leur ouvrir les portes. Nous verrons encore en ſon lieu, que ceux de Bauzig envoyerent les clefs de leur ville, avant de ſavoir ſi l'armée Teutonique avoit le projet de s'en approcher. Ces événemens rapportés par Schutz, doivent être regardés comme inconteſtables; mais quelle pouvoit être la raiſon d'une conduite ſi extraordinaire? A moins de ſuppoſer que le Roi & ſon Conſeil étoient privés de ſens, on ne ſe perſuadera pas que ce Prince, qui avoit aſſemblé une partie des forces de ſon royaume pour réſiſter aux Allemands, & qui s'étoit mis lui-même à la tête de l'armée pour les empêcher de pénétrer par le Palatinat de Poſnanie, avoit totalement négligé la défenſe de la Poméranie, dont la conſervation lui étoit ſi importante, &

& qui étoit la seule porte par où les Allemands pouvoient entrer dans la Prusse. Les places de la Poméranie étoient extrêmement fortifiées, si l'on en juge par les différens sieges qu'elles ont soutenus, pendant la guerre de 13 ans; & ce fut probablement ce qui les fit si aisément tomber entre les mains des Teutoniques: les Polonois les croyant à l'abri de tout événement, n'y avoient peut-être mis que de foibles garnisons, & les bourgeois, se trouvant les plus forts, n'eurent pas grande peine à suivre leur inclination. Mais comment ces bourgeois manquerent-ils de fidélité aux Polonois, pour se remettre volontairement entre les mains de ces tyrans farouches & sanguinaires, qui s'étoient rendus si odieux à leurs sujets? Car c'est ainsi que les écrivains Polonois & Prussiens ont peint les Chevaliers Teutoniques. Schutz n'a pas jugé à propos d'expliquer cette énigme, qui n'est pas difficile à deviner: car il paroît clairement par la conduite des habitans de ces villes, ou que les Chevaliers n'ont pas été tels qu'on les a dépeints, ou que les Polonois étoient encore pires; ainsi leurs historiens auroient dû être plus circonspects à l'égard des Teutons.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le 5 de novembre une partie de l'ar- Entrepri-

mée Teutonique marcha sur Dantzig. A cette nouvelle le Magistrat ordonna aux troupes de border les remparts, & fit mettre le feu à tous les bâtimens des environs, sans épargner trois hôpitaux qui se trouvoient hors de la ville. Le même jour 3000 hommes sortis de Marienbourg, vinrent camper à la droite de la Vistule avec du canon, tant pour s'opposer au passage de ce fleuve, que pour empêcher la jonction de l'armée auxiliaire avec celle du Grand-Maître. Le lendemain 6 novembre, l'armée Teutonique, forte d'environ 14000 hommes, entre lesquels on comptoit 4000 cavaliers, vint camper sur le Bischafs-berg, & braquer ses canons contre la ville; après quoi Isenbourg fit demander aux Dantzigois s'ils ne vouloient pas se soumettre à l'Ordre; mais le Bourgmestre Ferber répondit de dessus les remparts, qu'ils avoient fait serment de fidélité à la Pologne, & qu'ils ne vouloient pas réconnoître d'autre maître. Après cette démarche inutile, Isenbourg & Schomberg écrivirent aux Dantzigois pour les déterminer à se rendre, ou à envoyer des députés dans le camp, afin de traiter avec eux. La lettre est datée de Dirschaw le 6 novembre; ainsi ce n'étoit que l'avant-garde de l'armée Teutonique, qui avoit paru la veille devant

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. se contre Dantzig. *Schutz. fol. 473. verſ. & ſeq.* 1520.

Dantzig. Cette lettre attachée au haut d'une perche, fut portée aux pieds des remparts par deux jeunes hommes ſans armes, qui avoient des bâtons blancs à la main, & fut reçue du haut des murs par le Bourgmeſtre Ferber, qui donna 2 florins du Rhin à chacun des envoyés. Les ſoldats s'étoient perſuadés que Dantzig ouvriroit ſes portes à leur arrivée, comme avoient fait Choinitz, Stargard & Dirſchaw, dont la premiere étoit ſans comparaiſon bien plus forte; mais les chefs qui connoiſſoient les Dantzigois, & qui ſavoient que cette ville puiſſante avoit donné le branle à la révolte, & l'avoit ſoutenue juſqu'à la fin, ne l'avoient certainement pas cru; & ils étoient au déſeſpoir de ne pas voir arriver le Grand-Maître avec toutes ſes forces. Ils ſolliciterent les Dantzigois de leur donner une réponſe, & ceux-ci envoyerent le 7 un Sénateur & le Secrétaire de la ville dans le camp, non pour parlementer, mais pour déclarer qu'ils étoient réſolus d'expoſer leurs biens & leur vie, plutôt que de manquer à la fidélité qu'ils avoient jurée au Roi & à la Pologne.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Quand les ſoldats virent retourner les envoyés, & qu'on ne leur ouvroit pas les portes, ils ſe mirent à murmurer avec d'autant plus de raiſon, qu'on leur avoit

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

promis que le Grand-Maître leur payeroit leur ſolde devant Dantzig, & que ce Prince n'arrivoit pas. Iſenbourg & Schomberg dans le plus grand embarras, n'oublierent rien pour les calmer. Ils leur dirent que le Grand-Maître étoit près d'arriver avec une bonne armée & beaucoup d'argent pour les payer; que les Dantzigois qui montroient tant de fierté, n'étoient que des marchands qui ſe hâteroient d'apporter les clefs de la ville, quand ils entendroient le bruit de l'artillerie, dont leurs femmes & leurs filles ne ſoutiendroient pas le fracas; que cette ville leur offroit un riche butin; & ils les exhorterent à s'armer de courage pour l'attaquer le lendemain. Ils commencerent effectivement le 8 à tirer ſur la ville ſans grand ſuccès, ce qui n'eſt pas ſurprenant; leur artillerie ne conſiſtoit qu'en 19 pieces, entre leſquelles il n'y en avoit que 2 de gros calibre, & la plupart des autres n'étoient que des demi-couleuvrines, où des quarts de couleuvrines. Les aſſiégés qui avoient garni les tours & les remparts de canons, ripoſterent de leur côté, & vers le ſoir, les Généraux envoyerent un député à la ville, à qui on ne permit pas d'entrer : voyant cela ils firent couper les digues de la Radaun, mais ils ſe firent plus de tort qu'ils n'en

XXXV. ALBERT DE BRANDBOURG.

cauſerent aux habitans de Dantzig, parce qu'ils furent obligés d'aller chercher l'eau & d'abreuver leur chevaux à la Viſtule ou à la Moltaw; ce qui ne pouvoit ſe faire ſans danger. Le lendemain 10, le feu recommenca à la pointe du jour, & on jettta quelques bombes dans la ville; mais les Dantzigois y répondirent avec tant de ſuccès, qu'ils tuerent le meilleur canonnier des Allemands, & qu'ils briſerent la plus groſſe de leurs pieces. Vers le ſoir deux Généraux Polonois, envoyés par le Roi au ſecours de la place, vinrent à Dantzig par le grand Werder, à la tête de 1000 chevaux & de 500 hommes d'infanterie. Comme le jour baiſſoit, & que probablement les ennemis marchoient lentement, les Teutoniques crurent ce corps plus conſidérable qu'il n'étoit, & craignant d'être attaqués dans leur camp, ils tinrent les troupes en bataille toute la nuit.

Retraite de l'armée. *Schutz fol. 474 & 475.* 1520.

Iſenbourg & Schomberg, voyant que la ville avoit reçu un renfort conſidérable, & que le Grand-Maître ne venoit point à leur ſecours avec de la groſſe artillerie & des munitions, jugerent bien qu'il étoit inutile de s'aheurter à une entrepriſe qui ne pouvoit réuſſir, & prirent le parti de ſe retirer à Oliva, pour y attendre le ſecours du Grand-Maître. Le 10 au matin, ils

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

mirent le feu au camp, & partirent pour ſe loger dans les vaſtes enclos de cette abbaye, dont ils percerent les murailles, pour pouvoir tirer ſur les ennemis, s'ils étoient attaqués : mais cette retraite ne ſe fit pas tranquillement ; car un gros détachement ſorti de Dantzig, eſcarmoucha long-tems avec l'arriere-garde, ce qui ne put ſe faire ſans qu'il y eût du monde tué de part & d'autre. Le même jour Schomberg écrivit au Grand-Maître pour ſe plaindre de ce qu'il ne les avoit pas ſecourus, comme il l'avoit promis. Il commençoit par rendre compte de ce qu'ils avoient fait depuis qu'ils s'étoient préſentés devant Dirſchaw, & ajoutoit que s'il étoit arrivé avec de l'artillerie & des munitions, Dantzig auroit été priſe en deux ou trois jours, & que même s'ils avoient eu du plus gros canon, & particuliérement des mortiers, ils étoient perſuadés que cette place ſeroit déja en leur pouvoir. Il expoſoit au Grand-Maître la peine qu'il avoit eu de contenir les ſoldats, & le prioit de venir inceſſamment avec la groſſe arrillerie & ce qui étoit néceſſaire, eſpérant de prendre la ville en peu de tems : mais il lui repréſentoit que, s'il ne ſe hâtoit pas d'arriver, il en réſulteroit un dommage à jamais irréparable pour l'Ordre, & qu'il étoit dan-

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

gereux que la majeure partie de ſes troupes, & ſur-tout l'infanterie, ne paſſât du côté des ennemis. Il ajoutoit que, s'il n'avoit pas manqué de poudre & de boulets, on n'auroit pas diſcontinué de canonner Dantzig, mais que les munitions étant épuiſées, l'armée s'étoit retirée à Oliva. Si vous n'arrivez pas, diſoit Schomberg, il eſt impoſſible de retenir plus long-tems les ſoldats ſous les drapeaux; beaucoup de cavaliers & de famaſſins ne demandant pas mieux que d'avoir un prétexte honnête de retourner dans leur pays, où ils ſauront bien ſe faire payer leur ſolde par les Chevaliers Teutoniques, qui les ont engagés. Schomberg finiſſoit en ſe plaignant de ce que le Grand-Maître, dans ſa derniere lettre du lundi après la fête de St. Simon & St. Jude, ne lui avoit pas mandé s'il le dégageroit des obligations qu'il avoit contractées envers les troupes, & de ce qu'il ne lui avoit pas écrit de maniere à pouvoir montrer ſa lettre aux ſoldats; ce qui les avoit fort mécontentés, parce qu'ils ſavoient qu'il lui avoit envoyé un exprès. Malheureuſement la lettre de Schomberg fut interceptée par les ennemis, & leur apprit qu'ils n'avoient pas grande choſe à craindre des Allemands, d'autant qu'il étoit impoſſible que les

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Grand-Maître vînt se joindre à eux assez promptement pour prévenir leur dispersion.

Ilenbourg & Schomberg restèrent pendant 5 jours avec toutes l'armée à Oliva, où ils reçurent deux députés de Bauzig, qui venoient offrir les clefs de leur ville, en demandant qu'on ne fît aucun tort aux habitans. La proposition fut acceptée avec joie; on mit garnison dans la ville & le château, & le reste de l'armée campa aux portes de la ville. La difficulté de retenir les troupes sous les drapeaux, dont Schomberg s'étoit plaint au Grand-Maître, étoit très-réelle, comme nous l'apprenons d'une seconde lettre que les Généraux écrivirent à ce Prince. La désertion, disoient-ils, a été si considérable, pendant que nous étions à l'abbaye d'Oliva, qu'il ne reste pas 2000 hommes d'infanterie avec les canons; & cela parce qu'il n'est arrivé ni argent, ni vivres, & qu'on n'a pas encore reçu de vos nouvelles. Les cavaliers étoient aussi si mécontens qu'ils vouloient se retirer; mais nous avons tant fait, que nous les avons engagé aussi bien que les fantassins a attendre encore pendant 8 jours de vos nouvelles près de Bauzig; s'il n'en arrive pas, il est impossible de les retenir plus long-tems, & vous verrez dans quel

cruel embarras vous aurez jetté les Chevaliers Teutoniques de l'Allemagne : circonſtance qui nous apprend que c'étoit eux qui avoient levé cette armée pour l'envoyer au ſecours du Grand-Maître. Ils finiſſoient en priant inſtamment ce Prince de ſe hâter d'arriver, quand même il n'auroit point d'argent, l'avertiſſant qu'il étoit à craindre que la cavalerie auſſi bien que l'infanterie ne paſſaſſent du côté des ennemis. Cette lettre datée du camp près de Bauzig, le 16 novembre & ſignée par le Comte d'Iſenbourg & Schomberg, fut encore interceptée par les Polonois : ainſi cette armée fut peut-être entiérement diſperſée, avant que le Grand-Maître ait ſu qu'elle s'étoit préſentée devant Dantzig.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Les Généraux n'ayant reçu ni ſecours, ni réponſe du Grand-Maître, virent leur armée ſe diſperſer entiérement malgré eux. Les ſoldats, dit Schutz, pillerent Bauzig & les villages des environs, & paſſant par les Etats du Duc de Poméranie, pour retourner en Allemagne, ils pillerent auſſi tous les endroits qu'ils rencontrerent ſur leur route ; mais ce ne fut pas impunément ; car non ſeulement les Polonois qui s'étoient mis à leur pourſuite, mais les Poméraniens & les Caſſubes en tuerent un ſi grand nombre que,

Fol. 475. verſo

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

suivant les chroniques, il n'en échapa pas le quart. Salomon Neugebaver, historien Polonois, parle d'une maniere très-différente. Les soldats Allemands, dit-il, furent très-modérés & observerent la plus exacte discipline, n'ayant pas brûlé de villages pendant cette expédition, ni ôté la vie à personne : non-seulement ils n'ont rien pris, mais ils ont tout payé argent comptant, & ont respecté scrupuleusement les personnes du sexe : c'est pourquoi les paysans, n'ayant aucune crainte, leur apporterent des vivres en abondance, & les leur vendirent à juste prix. Il n'en fut pas de même des Polonois, ajoute cet écrivain, qui secouant toute discipline, pillerent tous les endroits que les Allemands avoient laissés intacts, comme s'ils avoient été en pays ennemi, & qui firent souffrir toute sorte de maux aux misérables habitans. Qui faut-il croire, Schutz ou Neugebaver, qui a été copié mot à mot par Curicken, qui étoit secrétaire de la ville de Dantzig le siecle dernier? Au surplus je n'ai rapporté le témoignage de ces différens historiens, que pour les mettre en opposition; car il ne paroit pas que ce qui restoit de troupes, se soit débandé, ni que les Poméraniens en ayent tué un grand nombre; puisque le

Lib. 7. pag. 492.

Descript. de Dantz. liv. 3. pag. 199.

Cod. Pol. tom. 1. pag. 472.

Roi de Pologne manda l'année suivante, à Charles-Quint, qu'elles s'étoient retirées dans l'Electorat de Brandebourg; & elles n'avoient pas eu un long trajet à faire.

XXXVI. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Après la retraite des troupes Allemandé Dirschaw, Stargard & Choinitz retournerent aux Polonois de la même maniere qu'ils étoient venus entre les mains des Teutons; c'est-à-dire, que les habitans, voyant que le coup étoit manqué, se remirent sous l'obéissance de la Pologne. Le Grand-Maître, qui n'avoit pas su, ou qui n'avoit pas pu profiter du secours que les Chevaliers de l'Allemagne lui avoient envoyé, continuoit à se défendre dans la partie orientale de la Prusse; il reprit Johannisbourg que les Masoviens lui avoient enlevé, & tombant à l'improviste sur un corps de Tartares qui étoient campés près de Resel, il leur tua 700 hommes: c'est ainsi, suivant Schutz, que se terminerent les opérations militaires de l'an 1520; mais Henneberg rapporte que ces événemens sont arrivés pendant l'été, & avec des circonstances différentes, auxquelles nous ne croyons pas devoir nous arrêter.

Schutz. fol. 475 & seq.

Pag. 162 & 398.

Pendant qu'on s'égorgeoit en Prusse, le Pape & l'Empereur avoient fait plusieurs démarches pour ramener la paix, & le Roi de Pologne n'avoit rien négligé

Lettres du Pape & du Roi de Pologne. 1520.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

pour noircir les Teutoniques dans l'esprit des Chefs de l'Eglise & de l'Empire. Nous ne voyons pas que le Grand-Maître se soit défendu, parce que les écrivains ont été apparemment plus exacts à recueillir ce qui étoit contraire à l'Ordre, que ce qui pouvoit lui être favorable; mais nous ne pouvons pas douter que les Chevaliers attentifs à toutes les démarches de leurs ennemis, n'ayent eu soin d'écrire de leur côté & de plaider leur cause avec autant de chaleur que les Polonois. Ces détails auroient interrompu la relation de la guerre, c'est pourquoi nous avons réservé d'en parler à la fin de l'année.

Le Pape avoit écrit le 15 juillet au Roi de Pologne, pour l'exhorter fortement à faire la paix avec le Grand-Maître, & dans le même tems Sigismond écrivoit au Pape, pour faire de grandes plaintes de l'Ordre; sa lettre est en date du 12 de juillet. Le 21 d'août le Roi écrivit de nouveau au Souverain Pontife, & l'on peut juger par l'extrait que Rainaldi à donné de la précédente, que ces deux lettres étoient semblables, au moins en certains points. On voit par cette dernière que le Pape protégeoit l'Ordre, & l'on ne sait pourquoi, disoit Sigismond, car on ne voit nulle part que cet Ordre

Raynald. ad ann. 1520. num. 79 & 80.

Cod. Pol. tom. 4. num. 652.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ait jamais rien fait, pour mériter de l'Eglise, ni de la religion, ni qu'il l'ait pu faire dans le petit coin où il eſt relégué; mais il paroît au contraire n'avoir été inſtitué, que pour mettre le trouble dans tous les endroits où il a eu des poſſeſſions. Votre Sainteté n'ignore pas, ajoutoit-il, commment les Chevaliers ſe ſont conduirs dans les royaumes d'Angleterre & d'Eſpagne, & ce qui leur eſt arrivé; exemple que je pourrois ſuivre, pour délivrer moi & mon royaume de cette eſpece de calamité, ſi je ne préferois le repos de la chrétienté, à ce qui ſeroit avantageux à mes Etats. Le Roi qui avoit, dit au commencement de ſa lettre, qu'il auroit pu venir aiſément à bout de l'Ordre, mais qu'il l'avoit traité doucement à cauſe de la jeuneſſe du Grand-Maître, & de l'intêret qu'y prenoit Sa Sainteté, ajoute qu'il lui avoit déjà mandé; que le Grand-Maître avoit refuſé les propoſitions qui avoient paru acceptables aux Ambaſſadeurs de Hongrie & de pluſieurs Princes d'Allemagne, qu'enſuite il avoit demandé une treve & une entrevue qu'il lui avoit accordée; mais qu'avant appris qu'on ſe préparoit à lui envoyer du ſecours, il n'avoit pas voulu ſe rendre à ſon devoir, comme il l'avoit promis: il ajoutoit encore qu'Albert faiſoit lever des

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

troupes en Allemagne, pour attiſer le feu de la guerre, & que, s'il lui arrivoit quelque choſe de fâcheux, ce ſeroit par ſa faute, & qu'on ne pourroit en ſavoir mauvais gré à ſes ennemis. Le Roi finiſſoit en faiſant part au Pape de la naiſſance de ſon fils.

On voit que Sigiſmond, ſuivant les traces de ſes prédéceſſeurs, ne rougiſſoit pas d'avancer les abſurdités les plus palpables, lorſqu'il s'agiſſoit de dénigrer les Chevaliers Teutoniques; car aucun Ordre n'a mérité, ni reçu autant d'éloges des ſouverains Pontifes, pour les grands ſervices qu'il a rendus à l'Egliſe & à la religion. Quant à ce que Sigiſmond dit du traitement qui a été fait aux Chevaliers Teutoniques en Angleterre, on peut voir ce que nous en avons rapporté plus haut; & nous avouons que nous n'avons encore rien pu découvrir ſur les poſſeſſions de l'Ordre en Eſpagne, non plus que ſur l'époque, & la maniere dont il les a perdues: mais ſi le Roi entendoit par-là les Commanderies que l'Ordre avoit perdues récemment dans les royaumes de Naples & de Sicile, qui appartenoient au Roi d'Eſpagne, on peut voir les détails que nous avons fait de cet événement dans le tome précédent: détails preſque tous fondés ſur l'auto-

Suprà. tom. 2. p. 342.

Suprà. tom. 7. p. 381 & ſeq.

rité des chartres, où l'on n'apperçoit pas qu'on ait pu ſe ſervir du plus léger prétexte, pour colorer une injuſtice ſi criante.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Dès que Charles Quint étoit arrivé d'Eſpagne aux Pays-Bas, il avoit auſſi travaillé à terminer la guerre entre la Pologne & l'Ordre Teutonique. Il avoit écrit à cet effet de Bruxelles à Sigiſmond, qui lui avoit promis d'attendre ſes Ambaſſadeurs; mais la guerre n'avoit pas diſcontinué pour cela. L'Empereur étant à Maeſtricht, écrivit de nouveau le 21 d'octobre au Roi de Pologne, tant pour lui marquer ſa ſatisfaction de ce qu'il avoit promis d'attendre ſes Ambaſſadeurs, que pour s'excuſer de n'avoir pu les envoyer auſſitôt qu'il auroit déſiré, à cauſe de ſes occupations. Il l'exhortoit encore à mettre bas les armes, en attendant leur arrivée, & ajoutoit qu'il écrivoit au Grand-Maître pour le même ſujet. L'Empereur étant arrivé à Cologne, nomma George de Rogendorf, Baron de Molenbourg, Sébaſtien Sperat, Prévôt de l'égliſe de Brixen, & Jean Maraſch, ſes Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires, pour traiter en ſon nom, conjointement avec ceux du Roi de Hongrie, tant avec Sigiſmond, qu'avec le Grand-Maître; & s'il étoit néceſſaire avec le Grand-Duc de Moskow

L'Empereur ſe porte pour médiateur.

Sommersberg. diplom. Bohem. & Sileſ. num. 184.

1520.

& les autres Princes qui avoient pris part à la querelle ; afin d'engager les parties belligérantes, ſoit à conclure la paix, ou à faire une treve. La commiſſion des Ambaſſadeurs eſt datée de Cologne le 14 novembre 1520, & la lettre de créance eſt en date du lendemain.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Cod. Pol. tom. 4. num. 153 & 154.

Le Pape qui ne ſavoit point que l'Empereur avoit nommé des Ambaſſadeurs pour ménager la paix entre la Pologne & l'Ordre Teutonique, lui écrivit le 26 décembre, dans les termes les plus preſſans. » Votre Majeſté n'ignore pas, diſoit-il, la guerre cruelle que ſe font le Roi de Pologne & le Grand-Maître, & Dieu nous eſt témoin que nous n'avons rien négligé, ſoit en envoyant des Nonces, ſoit en les exhortant, pour les engager à terminer leurs différends par la voie judicielle, & non par celle des armes ; & Votre Majeſté le ſait elle-même, puiſque nous lui en avons écrit pluſieurs fois. Nous nous rappellons auſſi que nous avons écrit ſouvent à l'Empereur Maximilien votre aïeul, pour le prier d'interpoſer ſon autorité, afin d'accommoder amiablement les différends du Roi Sigiſmond & du Grand-Maître ; ce que nous croyons qu'il auroit fait, s'il avoit vécu plus longtems. Le Pape ignoroit donc auſſi, tous les actes que Sigiſmond avoit fait faire à

Ibid. num. 156.

Maximilien, à l'entrevue de Vienne. Maintenant nous apprenons, continue le souverain Pontife, que la guerre s'anime plus que jamais, qu'on fait d'immenſes préparatifs de part & d'autre; qu'Albert s'étant ligué avec pluſieurs peuples de l'Allemagne, a aſſemblé une grande armée, & que Sigiſmond, qui a eu peine juſque-là, à réprimer la fureur des Tartares, a été obligé, malgré lui, de degarnir ſes frontieres du côté de la Moſcovie & de la Tartarie, pour concentrer ſes forces, afin de pouvoir ſe défendre contre les efforts des chrétiens (des Chevaliers) & défendre ſon propre royaume. On voit que le Pape ne parloit que d'après les ſuggeſtions du Roi de Pologne, qui groſſiſſoit les objets, & qui lui montroit comme préſent, un péril déja paſſé, par l'entiere diſperſion de l'armée allemande, venue au ſecours de l'Ordre. Après avoir déploré les maux que les guerres de la Pologne avec l'Ordre, avoient occaſionnés autrefois, & ceux qu'il craignoit encore, le Pape diſoit; que voyant qu'il n'avoit rien pu gagner, ni par ſes lettres, ni par l'envoi de ſes Nonces, il avoit jetté les yeux ſur l'Empereur, qui devoit & pouvoit apporter du remede à tant de maux, comme protecteur de l'Egliſe; le requérant d'em-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ployer ſes prieres auprès de Sigiſmond, & ſon autorité auprès du Grand-Maître, afin qu'après avoir fait ceſſer les hoſtilités, ils remiſſent la déciſion de leurs différends au ſaint-ſiege. Le Pape ayant repréſenté à l'Empereur, le bien qui en réſulteroit pour la chrétienté, & l'obligation que lui auroit le Roi Sigiſmond, qui ne combattoit qu'à regret contre les catholiques (c'étoit le langage que les Polonois tenoient au Pape), le prioit inſtamment de donner tous ſes ſoins pour ramener la paix entre le Roi & le Grand-Maître, & d'envoyer à tous les deux des Ambaſſadeurs qui, ſe joignant à ſon Nonce & aux Ambaſſadeurs des autres Princes, travaillaſſent à leur faire mettre bas les armes, & les engageaſſent à vivre en paix, comme il convient à des chrétiens.

Continuation de la guerre. *Schutz. fol. 475. verſ. & ſeq. Henneberg. Pauli. pag. 400.*

Tandis que le Pape & l'Empereur ne cherchoient qu'à accommoder les difficultés de l'Ordre avec la Pologne, les hoſtilités ne diſcontinuerent pas en Pruſſe. D'abord après la fête des Rois, les Teutoniques firent une courſe en Maſovie, & paſſant près de Lobaw, ils ſe rangerent en bataille pour attaquer 2000 Polonois qui étoient devant cette place; mais les ennemis ne jugeant pas à propos de les attendre, ſe jetterent dans la ville, & on tua une

1521.

Digitized by Google

centaine d'hommes de leur arriere-garde. Les Teutons attaquerent Seebourg, & furent obligés d'abandonner l'entrepriſe; mais ils prirent Neumarck & Gutstadt. Comme ils avoient trouvé un grand butin dans cette derniere ville, ils l'envoyerent à Konisberg ſous l'eſcorte de 300 hommes, mais des Allemands vêtus à la maniere des Tartares, qui étoient au ſervice du Roi, reprirent le butin & firent main-baſſe ſur le détachement. 2000 Teutoniques s'étant approchés à la ſourdine d'Elbing, tenterent en vain de ſurprendre cette ville, & prirent celle de Tolkemit; de-là ils envoyerent des détachemens faire le ravage dans la Nerung : & les Dantzigois, qui avoient mis quelques bâtimens en mer, prirent, après un long combat, un jacht, ou vaiſſeau appartenant à la ville de Kniphof. Les Polonois prirent Paſſenheim aux Teutoniques, & les habitans d'Elbing, aſſiſtés des Dantzigois, profiterent de l'occaſion pour détruire de fond en comble, le château de Holland, que les Polonois avoient pris aux Teutons l'année précédente. Ils n'aimoient point apparemment d'avoir une fortereſſe ſi près de leur ville, quand même elle auroit dû reſter entre les mains des Polonois; & quoique ces derniers ne dûſſent pas être con-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

tens d'un pareil procédé, on ne voit pas qu'ils en aient témoigné leur reſſentiment aux Elbingeois. Voilà en bref quels furent les principaux actes d'hoſtilités qui eurent lieu en Pruſſe cette année, & que nous n'avons pas cru devoir détailler, pour reprendre plutôt le fil des négociations.

Diſcours des Ambaſſadeurs de l'Empereur au Roi. 1521.

On ignore en quel tems les Ambaſſadeurs de l'Empereur arriverent près du Roi de Pologne, qui étoit toujours à Thorn; mais il eſt vraiſemblable que ce ne fut qu'au mois de janvier ou au commencement de février de l'an 1521, puiſque le premier arrangement connu, qu'ils firent avec ce Monarque, n'eut lieu que le 15 de ce dernier mois. Lorſque les Ambaſſadeurs de Charles-Quint eurent audience de Sigiſmond, un d'eux fit un long diſcours pour aſſurer le Roi de l'amitié de ſon maître, pour le féliciter en ſon nom, ſur la naiſſance de ſon fils, & pour lui marquer ſa reconnoiſſance des ſervices importans qu'il lui avoit rendus, lors de ſon élection à l'Empire, comme nous l'avons déja obſervé ailleurs. Cette harangue rouloit encore ſur pluſieurs autres points que nous omettrons, pour ne parler que de ce qui concerne l'Ordre Teutonique. L'Empereur, dit-il, voit avec peine, la guerre qui s'eſt allumée

Cod. Pol. tom. 4. num. 155.

Digitized by Google

entre la Pologne & l'Ordre ; d'abord, à cauſe de l'amitié qu'il a pour le Roi, enſuite à cauſe du Grand-Maître, en qui les Princes & toute la Nobleſſe de l'Empire ſe trouvent en quelque ſorte offenſés, lui étant très attachés, ainſi qu'à ſon Ordre, & étant obligés par devoir, de ne pas les abandonner : à quoi il faut ajouter, continuoit l'Ambaſſadeur, combien la guerre eſt affreuſe entre des Princes chrétiens & de ſi proches parens, ſurtout que l'un d'eux (le Grand-Maître) eſt en quelque façon eccléſiaſtique, étant voué à la religion, & qu'on ne peut prendre ſans péril des biens qui ont été donnés à Dieu, & mis légitimement au pouvoir de l'égliſe. Il repréſentoit enſuite, que les Moſcovites, les Tartares, les Turcs & les Valaques étoient attentifs aux événemens de cette guerre, & n'attendoient que l'occaſion de dévaſter la Pologne. Après avoir exalté les victoires que Sigiſmond avoit remportées ſur les Moſcovites & les Tartares, il repréſentoit adroitement l'inſtabilité de la fortune, & combien il étoit important de terminer la guerre de Pruſſe : nous ſommes envoyés par l'Empereur, diſoit-il, pour employer, conjointement avec les Ambaſſadeurs du Roi de Hongrie, tous les moyens propres à ménager la paix ou une treve

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

avec l'Ordre, & il prioit inſtamment le Roi, au nom de ſon maître, de ſe prêter à un traité, & de mettre bas les armes, quand même il croiroit avoir eu un juſte ſujet de les prendre. Si, comme l'eſpère fermement Sa Majeſté Impériale, pourſuivoit l'Orateur, Votre Majeſté veut bien ſe rendre à ſes ſollicitations, nous lui ferons connoître plus particuliérement nos inſtructions; & quand nous ſaurons ſa réſolution, nous nous rendrons auprès du Grand-Maître, pour nous acquiter de notre commiſſion, eſpérant que Son Excellence (le Grand-Maître) ne mépriſera pas les volontés, ou les déſirs de l'Empereur, & ſe prêtera à faire la paix ou une treve, à des conditions honnêtes. Quand on examine cette longue harangue, on voit que l'Empereur, qui s'offroit pour médiateur, étoit bien éloigné de regarder la Pruſſe, comme partie, ou ſi l'on veut, comme un fief de la Pologne; & on peut juger de quel œil les Princes de l'Empire avoient vu les déclarations de Maximilien & la lettre que Sigiſmond avoit ſurpriſe à Charles-Quint, en ſuppoſant que toutes ces pieces leur ayent été connues.

Treve de 25 jours. 1521.

Les Ambaſſadeurs de l'Empereur, George, Margrave de Brandebourg, frere du Grand-Maître, Frédéric, Duc de Lignitz,

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ſon beau frere, & Ambroiſe de Schatkan, Comte de Zalad, Ambaſſadeurs du Roi de Hongrie, qui cherchoient à entamer les négociations, ſolliciterent d'abord une ſuſpenſion d'armes, à laquelle Sigiſmond ſe prêta, à condition que le Grand-Maître en fît autant de ſon côté. L'acte par lequel Sigiſmond accorda cette treve qui devoit commencer le 27 février & finir le 23 mars, veille des Rameaux, fut expédié à Thorn le 15 du mois de février 1521, avec un ſauf-conduit pour que le Grand-Maître pût ſe rendre avec une ſuite de 100 cavaliers à Rieſenbourg, afin de faciliter le travail des Ambaſſadeurs. Le même jour, 15 de février, lesdits Ambaſſadeurs firent un acte par lequel ils atteſterent que le Roi de Pologne avoit, à leur ſollicitation, accordé une treve & donné un ſauf-conduit au Grand-Maître.

Cod. Pol. tom. 4. num. 161 & 162.

Ibid. num. 60.

Le Roi ne fit connoître ſes intentions ultérieures aux Ambaſſadeurs, que le 27 février, premier jour de la treve. Il déclara qu'il vouloit demeurer dans les termes de la paix perpétuelle, & propoſa ſeulement de ſe relâcher ſur trois articles de cette paix. Il conſentoit premiérement, à lever l'obligation qu'avoient contractée les Chevaliers de recevoir des Polonois dans l'Ordre. Secondement, à ce que l'Or-

Ibid. num. 157.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

dre ne fût pas obligé de donner du secours à la Pologne contre l'Empereur, l'Empire & les autres Princes chrétiens, mais seulement contre les infideles, à condition qu'il ne donnât jamais aucun secours, ni à l'Empereur ni à l'Empire, ni à d'autres Princes contre la Pologne. Troisiémement, comme l'Ordre avoit fait de grandes pertes dans la guerre actuelle, & ne pouvoit point par conséquent donner du secours à la Pologne contre les infideles, Sa Majesté promettoit de l'en dispenser pour un certain tems qu'elle fixeroit, selon qu'elle le jugeroit convenable. Quant à ce qui regardoit les prisonniers & les fortereſſes qu'on s'étoit prises de part & d'autre pendant la présente guerre, le Roi promettoit que, quand le Grand-Maître lui auroit rendu hommage, il en agiroit avec bonté à son égard, & d'une maniere qui satisferoit les médiateurs.

Négociations. Réponse d'Albert.

Cod. Pol. tom. 4. num. 258.

1521.

Les Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi de Hongrie, n'ayant rien obtenu d'autre de Sigismond, que les articles dont nous venons de rendre compte, partirent pour aller trouver le Grand-Maître à Riesenbourg, & lui dirent, qu'il leur paroissoit que le Roi n'exigeroit de lui que l'hommage réglé par la paix perpétuelle, que, s'il vouloit le rendre à l'exemple

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

l'exemple de ſes prédéceſſeurs, il devoit s'attendre que Sa Majeſté s'accorderoit aiſément avec lui, pour les dommages occaſionnés par la guerre. A quoi le Grand-Maître répondit : que l'honneur & la conſcience ne lui permettoient pas de prêter ce ſerment en conformité de la paix perpétuelle, que ſes prédéceſſeurs n'avoient fait que par contrainte au préjudice de l'Ordre, & contre les diſpoſitions de la paix faite précédemment à Brzeſc, du conſentement du St. Siege : que d'ailleurs cette paix, nommée *perpétuelle*, avoit été faite au préjudice de l'autorité Impériale, du St. Empire & du St. Siege Apoſtolique, à qui l'Ordre étoit immédiatement ſoumis, & qui lui avoit défendu autrefois de faire un pareil ſerment : à quoi il ajouta que ce ſerment ſépareroit entiérement l'Ordre de la nation Germanique ; & que Frédéric de Saxe, ſon prédéceſſeur, ne l'ayant pas fait, il eſpéroit qu'on ne l'exigeroit pas de lui. Les Ambaſſadeurs propoſerent enſuite au Grand-Maître, les adouciſſemens à la paix perpétuelle, que le Roi de Pologne avoit promis ; à quoi il répondit : que ces articles ne lui déplaiſoient pas, mais qu'ils ne ſuffiſoient pas pour les intérêts de ſon Ordre : que par la paix perpétuelle on avoit enlevé

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

de ſi grandes poſſeſſions audit Ordre, & qu'il venoit encore de ſouffrir de ſi grands dommages par la préſente guerre, que, quand même le Roi ſeroit très-long-tems ſans lui demander de ſecours contre les infideles, ainſi qu'il le marquoit dans un des articles, le Chevaliers, loin d'être en état de combattre les infideles, pourroient à peine s'entretenir décemment. Si Sa Majeſté, diſoit le Grand-Maître, vouloit nous rendre ce que la Pologne nous a pris (c'eſt-à-dire, la Pruſſe royale) alors, non ſeulement nous ſecourerions le Roi puiſſamment contre les infideles, mais nous ſerions encore en état de ſuivre notre profeſſion, ce que nous déſirons ardemment, en combattant les ennemis de la religion, & en la protégeant par nos armes, comme nos prédéceſſeurs l'ont fait avec tant de courage & d'une maniere ſi louable. Dans ce cas-là, continuoit ce Prince, nous nous ſoumettrons volontiers à tout ce que l'Empereur & le Roi de Hongrie régleront, tant ſur le ſecours que nous devrons donner au Roi, que ſur tous les autres points, qui pourront contribuer à entretenir la paix & le bon voiſinage entre la Pruſſe & la Pologne.

Les Ambaſſadeurs propoſerent alors au Grand-Maître, enſuite des ordres qu'ils

avoient reçus de leurs Souverains, de faire une treve avec le Roi de Pologne, ainſi qu'un compromis pour ſoumettre toutes ſes difficultés à l'arbitrage de l'Empereur & du Roi de Hongrie, enſorte que ſi ces Princes ne pouvoient point les accommoder amiablement, ils euſſent le pouvoir de le décider en qualité de juges; ce que le Grand-Maître accepta, pour autant que le Roi de Pologne conſentiroit à faire un pareil compromis, & il pria les Ambaſſadeurs de ne rien négliger pour porter le Roi Sigiſmond à prendre un de ces deux moyens; c'eſt-à-dire, à laiſſer accommoder les différends qui exiſtoient entre la Pologne & la Pruſſe, par l'Empereur & le Roi de Hongrie, ou à leur permettre de les juger définitivement. Le Grand-Maître conſentit encore expreſſément à une ſuſpenſion d'armes qui dureroit autant que les négociations pour la paix, à condition que de part & d'autre on n'entreprendroit rien contre les fortereſſes, qu'on s'abſtiendroit de tout incendie, & qu'on pourroit faire venir des vivres, ainſi qu'on en étoit convenu pendant la treve qui avoit eu lieu lors de l'entrevue qu'il avoit eue à Thorn avec le Roi. Quoique les Ambaſſadeurs ignoraſſent ſi Sa Majeſté accepteroit ces conditions, ils firent cependant ſi bien

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

auprès du Grand-Maître, qu'ils l'engageront à écrire aux chefs de ſes troupes, de ne rien entreprendre contre les fortereſſes du Roi, & de s'abſtenir d'incendier aucun endroit juſqu'à nouvel ordre. Les Ambaſſadeurs de retour, ſupplierent le Roi, tant en leur nom, qu'en celui de leurs Maîtres, d'accéder aux conditions dont ils étoient convenus avec le Grand-Maître, c'eſt-à-dire, de faire un compromis pour laiſſer décider, ſoit amiablement, ſoit judiciellement, ſes difficultés, par l'Empereur & le Roi de Hongrie, & de donner aux chefs de ſes troupes, les mêmes ordres que le Grand-Maître avoit donnés aux chefs des ſiennes, pour ſuſpendre les hoſtilités. Nous apprenons ces détails de la relation que les Ambaſſadeurs firent par écrit au Roi de Pologne, des conférences qu'ils avoient eues avec le Grand-Maître (1).

Enſuite des réſolutions qu'Albert avoit priſes avec les Ambaſſadeurs des Puiſſances médiatrices, il nomma le 19 de mars, pour ſes Ambaſſadeurs & Miniſtres plénipotentiaires, Job, Evêque de Poméſa-

(1) Il s'agit d'une ſeconde treve, & non de la premiere, en vertu de laquelle le Grand-Maître avoit eu la liberté de ſe rendre à Rieſenbourg, pour y recevoir les Ambaſſadeurs.

Digitized by Google

nie, Henri de Miltiz, Commandeur de Niedenbourg, Géorge de Kinheim & Jean de Fœderaw, avec plein-pouvoir d'accepter tout ce que les Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roi de Hongrie, jugeroient convenable, & il leur confia ſon ſceau, pour pouvoir ſceller en ſon nom, la convention qui devoit s'enſuivre. Ce plein-pouvoir eſt daté de Vieſembourg; mais il eſt probable qu'il faut lire Rieſenbourg. On peut remarquer d'avance, que le Grand-Maître n'employoit pas les Grands-Officiers de l'Ordre, & ne faiſoit point mention du Chapitre dans une circonſtance ſi importante : c'étoit préparer les eſprits à voir dans la ſuite, un ou deux de ſes affidés contracter au nom de l'Ordre, non-ſeulement ſans en avoir reçu la commiſſion; mais même contre ſa volonté. Le Nonce du Pape, ayant joint ſes inſtances à celles des Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roi de Hongrie, ils obtinrent de Sigiſmond qu'il ſe prêtât à un arrangement, dont nous ne rendrons pas compte à préſent, parce que toutes ſes diſpoſitions ſont rapportées mot à mot dans le traité que nous allons voir. Cet acte préliminaire, daté de Thorn le 22 mars, eſt ſigné par Zacharie, Evêque de Garde, Nonce du Pape, député ſpé-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ibid. num. 163.

Ibid. pag. 214.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

cialement à cet effet, par Sebastien Spérat, Ambassadeur de l'Empereur, par le Duc de Lignitz & Ambroise de Sarckan, Ambassadeurs de Hongrie.

En conséquence de ce qui avoit été réglé, le Roi ordonna le 26 de mars, une suspension d'hostilités, d'une maniere finguliere. » Nous vous mandons, disoit-il, à ses Généraux, que nous n'avons fait ni treve, ni suspension d'armes avec l'Ordre; cependant comme les Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi de Hongrie, nous ont requis, à leur retour de Riesenbourg, où ils avoient conféré avec le Grand-Maître, de vouloir faire cesser les hostilités, nous assurant que ledit Grand-Maître avoit ordonné de son côté, la même chose aux chefs de ses troupes, nous vous défendons, jusqu'à nouvel ordre, de commettre aucune hostilité, à moins que les Teutoniques ne commencent les premiers. «

Ibid. num. 159.

Treve de 4 ans. 1521.

Enfin le 7 d'avril, les Ambassadeurs de l'Ordre conclurent une treve avec la Pologne, par la médiation du Nonce & des Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi de Hongrie. Voici la substance de l'acte qui en contient toutes les conditions. » Albert, par la grace de Dieu, Maître Général de l'Ordre Teutonique. La guerre s'étant allumée entre le Séré-

Cod. Pol. tom. 4. num. 164.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

niſſime Roi de Pologne & l'Ordre, notre St. Pere le Pape nous a ſollicité ſouvent par écrit, ainſi que par ſon Nonce Zacharie, Evêque de Garde, & l'Empereur de même que le Roi de Hongrie ont daigné nous envoyer pareillement leurs Ambaſſadeurs, afin de nous engager à la paix. Pour que nous, qui faiſons profeſſion d'être obéiſſant au St. Siege, ne paroiſſions pas réſiſter aux exhortations du Pape, & pour qu'en notre qualité de Prince du St. Empire, nous ne paroiſſions pas réſiſter aux remontrances & aux déſirs de Sa Majeſté Impériale & du Roi de Hongrie, & enfin pour que nous puiſſions combattre les infideles à l'exemple de nos prédéceſſeurs, ce que nous avons toujours beaucoup déſiré, nous avons envoyé nos Ambaſſadeurs (il les nomme) avec des pouvoirs ſuffiſans, qui ſont convenus des articles ſuivans avec le Roi de Pologne, en préſence du Nonce, & à l'intervention des Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roi de Hongrie. « Il rapporte ici tous les articles dont Sigiſmond étoit convenu avec lesdits Ambaſſadeurs : ſavoir 1°. Le Roi de Pologne conſent à faire une treve de 4 ans, entre lui, Staniſlas & Jean, Ducs de Maſovie d'une part, & le Grand-Maître & tous ſes alliés de l'autre, la-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

quelle treve commencera le 10 du mois d'avril. 2°. Sa Majeſté prend pour arbitres des différends qu'elle a avec l'Ordre, au ſujet de l'hommage que le Grand-Maître refuſe de lui rendre, l'Empereur, & en cas d'abſence, ſon frere Ferdinand, & le Roi de Hongrie & de Bohême; le premier ayant pour adjoint, le Cardinal de Saltzbourg & Géorge, Duc de Saxe, & le ſecond, le Cardinal de Strigonie & l'Evêque de Cinq-Egliſes; leſquels arbitres auront le pouvoir de prononcer définitivement ſur cette cauſe, quand ils le jugeront à propos, pourvu que ce ſoit pendant la treve de 4 ans. Si l'un des adjoints de l'Empereur vient à mourir, il en prendra un autre du conſentement du Grand-Maître; & ſi c'eſt un des adjoints du Roi de Hongrie, qui vient à manquer, il ne le remplacera qu'avec le conſentement du Roi de Pologne. On voit par ce dernier article, que le Roi de Hongrie étoit pour celui de Pologne, & l'Empereur pour Albert: ainſi Charles-Quint mieux inſtruit, étoit bien éloigné de croire que les déclarations de l'Empereur Maximilien ſon aïeul avoient pû délier les nœuds qui attachoient les Grand-Maîtres de l'Ordre Teutonique à l'Empire. 3°. Les ſoldats étrangers à la

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ſolde des deux Puiſſances, évacueront la Pruſſe dans l'eſpace de quatre ſemaines, à compter lesdites quatre ſemaines de la fête de Pâques qui étoit déja paſſée; c'eſt-à-dire, trois ſemaines après la ſignature de cette convention. On régloit les routes que devoient tenir les ſoldats étrangers à la ſolde de l'Ordre, qui étoient en garniſon à Konigsberg, à Balga, à Brunsberg & ailleurs. 4°. Les arbitres régleront tout ce qui concerne les dommages qu'on s'eſt fait, & les places que l'on a priſes de part & d'autre. 5°. Tous les priſonniers ſeront relâchés dès à préſent, ſans rançon. Enfin pour que cette affaire ſoit terminée irrévocablement, le Souverain Pontife autoriſera les deux Cardinaux, ou ceux qui pourroient les remplacer en cas de mort, pour veiller à ce que les difficultés ſoient entiérement terminées, & pour confirmer en ſon nom, ce qui aura été décidé, avec pouvoir de décerner telle cenſure qu'ils jugeront convenable, contre ceux qui oſeroient y contrevenir. Après l'énumération de tous ces articles, le Grand-Maître déclare d'y accéder & de les approuver, & termine cet acte en faiſant un compromis ſemblable à celui du Roi de Pologne, par lequel il ſe remet entiérement à l'arbitrage de l'Empe-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

reur & du Roi de Hongrie, les autorisant à juger définitivement, s'ils ne peuvent accommoder les parties amiablement; & il promet solemnellement de s'en tenir à ce qu'ils auront décidé. Cet acte en date, comme nous avons dit, du 7 avril, fut scellé à Thorn du sceau du Grand-Maître, & signé par Job, Evêque de Poméſanie, qui contractoit au nom de ce Prince, & qui étoit le premier de ſes Ambaſſadeurs. (1)

(1) Comme le compromis du Roi de Pologne eſt remarquable, nous croyons devoir rapporter la maniere dont il eſt exprimé dans cette chartre. *Secundo. Quod Majeſtas Sua conſentit in Sacram Cæſaream Majeſtatem, vel loco & in abſentia ſuæ Cæſareæ Majeſtatis, in Sereniſſimum Dominum Regem Ferdinandum, & Sereniſſimum Dominum Hungariæ & Bohemiæ Regem in hunc effectum, quod Sua Majeſtas Regia quoad juramentum & debitum, quod Dominus Magiſter cum ſuo Ordine, juxta continentiam pacis perpetuæ, Majeſtati Suæ & regno ſuo Poloniæ facere recuſat, contentatur ferre cognitionem præfatarum Majeſtatum, cum adjunctis Cæſareæ celſitudini Reverendiſſim.... Et pariter adjunctis Sereniſſimo Domino Ludovico Hungariæ & Bohemiæ Regi Reverendiſſimis Dominis.... quam cognitionem Majeſtas ſua Regia præfatis Majeſtatibus* plenarie & irrevocabiliter *defert, & quam facere & pronunciare debebunt ante lapſum terminum ſupra ſcriptum induciarum, loco & tempore eis opportuno.* Et plus bas. *Ut præmiſſa omnia per autoritatem ad hoc negotium congruentem ita firmarentur, quod in futurum nulla eventuum novitate irritarentur. Summus Pontifex iſtis Reverendiſſimis duobus Dominis Cardinalibus committere dignabitur, quatenus nomine Sanctitatis Suæ inter iſtos Principes concordium iſtam tractantes diligentiam adhibeant, ſicque concordent,*

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le même jour le Roi de Pologne fit un acte entiérement ſemblable à celui du Grand-Maître, dont nous venons de rendre compte. Enſuite les Miniſtres de l'Ordre, firent un arrangement avec ceux de Sigiſmond, en préſence des Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roi de Hongrie, pour la liberté des priſonniers qui devoient être relâchés de part & d'autre ſans rançon. On y régla encore que les ſujets des deux côtés, qui n'auroient pas ſecouru leur maître, ou qui l'auroient abandonné de quelque maniere que ce fût, pourroient aller & revenir librement juſqu'à la fête de St. Jacques, pour tâcher de s'arranger avec lui, & qu'on leur donneroit même les ſauf-con-

Ibid. num. 165.

---

ut concordia integre fieret, utque ipſi duo Domini Cardinales, & in eventum mortis alterius eorum alter vivens cum illo, qui in demortui locum electus eſſet, confirment concordata, & decernant autoritate Apoſtolica perpetuo duratura, adjicientes comminationem pœnarum & cenſurarum, ſicut ipſis Dominis duobus Cardinalibus videbitur. Cod. Pol. pag. 229. L'expreſſion, *per autoritatem ad hoc negotium congruentem*, eſt une reconnoiſſance poſitive du Roi de Pologne, que l'Ordre ne pouvoit rien faire légitimement dans de pareilles matieres ſans l'autorité du Pape. Ce compris du Roi de Pologne, eſt encore rapporté mot à mot, dans un acte de ce Prince qui avoit ſervi de baſe à celui-ci, à la réſerve qu'au lieu de ces mots, *plenarie & irrevocabiliter*, on lit *plenarie & inviolabiliter*, ce qui eſt la même choſe. Voyez *Cod. Pol. pag.* 214. Il paroît qu'il faut ſuppléer la prépoſition *ad*, avant le mot *cognitionem*.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

duits néceſſaires; que s'il reſtoit quelques difficultés à arranger entre les Souverains & les ſujets, des Commiſſaires du Roi & du Grand-Maître s'aſſembleroient à Graudentz pour la St. Jacques, afin de les terminer, & que, s'ils n'y parvenoient pas, ces différends ſeroient jugés par les arbitres ſupérieurs, que le Roi & le Grand-Maître avoient pris, pour décider la cauſe principale. Il étoit encore ſtipulé que les Polonois & les Teutoniques ſe rendroient réciproquement les payſans qui avoient été pris, ou qui s'étoient enfuis, ainſi que tous les effets qui leur appartenoient, quand ils en ſeroient requis par l'autre partie. Nous apprenons ces détails de l'acte authentique que firent les Ambaſſadeurs de l'Ordre, le 9 avril, au nom du Grand-Maître, pour accepter tous ces articles. La chartre eſt ſcellée du ſceau de ce Prince & ſignée par Job, Evêque de Poméſanie.

Ibid. num. 166.

Remarques ſur cette guerre.

1521.

Voilà quels furent les événemens & la fin de la guerre que l'Ordre avoit entrepriſe pour s'affranchir du joug que la Pologne vouloit lui impoſer, & même pour recouvrer ce qu'elle lui avoit enlevé. La guerre avoit été très-malheureuſe, puiſque la plus grande partie de la Pruſſe, étoit ravagée, & que de l'aveu du Grand-Maître, les ennemis lui

Bock. pag. 119 & ſeq.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

avoient pris tout l'Evêché de Poméſanie, les villes & châteaux de Soldaw, de Gilgenbourg, de Hohenſtein, de Liebemulh, de Preuſcheylaw, de Holland, de Morungen, de Heiligenpeil, de Brandebourg, de Johannisbourg, & de Paſſenheim, ſans compter un grand nombre de villages, de moulins, de fermes qu'ils avoient pillés ou brûlés, & dont ils avoient pris ou égorgé les habitans. Il n'y avoit point eu de bataille; tous les combats avoient eu lieu entre de ſimples détachemens, & le ſuccès avoit varié: le ſeul événement remarquable de ce genre, avoit été celui de Holland; puiſqu'une partie de la garniſon Teutonique tua 2000 hommes aux ennemis, lorſqu'ils abandonnèrent le ſiege de cette place; & cependant quelques hiſtoriens ne parlent que des triomphes des Polonois, & ne ſe laſſent point d'exalter Sigiſmond, comme le vainqueur des Pruſſiens. (1)

(1) Salomon Neugebaver ne dit mot de cette perte de 2000 hommes, qui eſt atteſtée par tous les hiſtoriens Pruſſiens, mais en revanche il ne ceſſe de parler des victoires des Polonois. C'étoit Nicolas Firley, principal Général de Sigiſmond, qui avoit entrepris le Siege de Holland, & Neugebaver dédie ſon ouvrage à pluſieurs Seigneurs de cette famille. Quel moyen d'accorder quelque créance à un pareil hiſtorien! Non-ſeulement il a copié ſervilement Cromer; mais on voit qu'il a encore ſuivi fidèle-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Si on ne considéroit que les événemens de la guerre, on seroit tenté d'accuser le Grand-Maître de témérité, pour avoir entrepris de lutter avec un Prince aussi puissant que Sigismond, sans moyens pour se défendre; car nous lui avons vu perdre coup sur coup, une quantité de fortereſſes, dont les moindres étoient capables d'arrêter long-tems les armées Polonoises, & cela, faute de monde pour y mettre des garnisons suffisantes : mais si on considere les ressources qu'il s'étoit préparées, & qui lui ont manqué, on en jugera tout autrement. Albert avoit pu se flatter avec beaucoup de vraisemblance, que les 12000 hommmes qu'il avoit pris à sa solde, avant la déclaration de guerre, pourroient pénétrer jusqu'en Prusse, d'autant qu'étant maître de Marienwerder, il pouvoit leur faciliter le passage de la Vistule; & s'il avoit reçu ce secours, il auroit pu défendre ses places, & sur-tout Holland & Marienwerder, dont la conservation lui auroit facilité le moyen de joindre les 14000 hommes que le Maître d'Allemagne avoit fait le-

ment ses principes pour la suite. Les Polonois ne manquent pas d'écrivains qui ont vanté & souvent même exagéré les prouesses de leur nation; mais, je le répete, ils n'en connoissent pas l'histoire.

ver, & qui vinrent échouer devant Dantzig, pour n'avoir pas été secondés par le Grand-Maître. Qu'on ajoute à cela, la promesse que le Roi de Danemarck avoit faite, d'envoyer du secours à l'Ordre; celui qu'il étoit certain de recevoir de la Livonie, & l'alliance de l'Ordre avec les Moscovites, qui faisoient depuis long-tems une guerre cruelle aux Polonois, & qui étoient intéressés à profiter du moment que le Roi étoit occupé à celle de la Prusse, pour frapper de plus grands coups, on jugera que le Grand-Maître avoit bien lié sa partie, & que par conséquent il avoit une espérance raisonnable, non seulement de pouvoir résister aux Polonois, mais encore de recouvrer ce que l'Ordre avoit perdu: car, s'il avoit pris Dantzig, il se seroit aisément rendu maître de toute la Poméranie, dont les principales places lui avoient ouvert leurs portes, & certainement par inclination; & l'on peut juger que la conquête de cette province, auroit pu le mener à d'autres succès: mais la Providence ne le permit pas.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Quoique cette guerre ait été en effet très funeste par les malheurs sans nombre qu'essuyerent les habitans de la Prusse, on peut cependant dire en un autre sens, que les Teutoniques dûrent regar-

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

der ſon iſſue, comme l'événement le plus heureux, que l'Ordre eût éprouvé depuis la paix de 1466, puiſque le Roi de Pologne conſentit enfin à remettre à des arbitres, la déciſion de l'affaire de l'hommage, & que les Chevaliers avoient un eſpoir bien fondé, que le jugement leur ſeroit favorable. Mais quand ce jugement auroit été contraire à leurs eſpérances, c'étoit toujours un avantage pour eux qu'il fût porté par le Chef de l'Empire & par le Roi de Hongrie & de Bohême, qui, en cette derniere qualité, en étoit un des Electeurs : car, ſi après un mûr examen, ces Princes avoient trouvé que les Chevaliers de Pruſſe, incapables de ſe ſoutenir par eux-mêmes, devoient renoncer à toute liaiſon avec l'Empire, pour ſe ſoumettre à la Pologne, les Princes d'Allemagne n'auroient pu ſavoir mauvais gré à l'Ordre, & ſurtout aux Chevaliers qui habitoient le centre de l'Empire, de ce que leurs freres de Pruſſe ſe ſeroient ſoumis à une autre domination. Cet arbitrage, je le repete, étoit donc ce qui pouvoit arriver de plus favorable aux Teutoniques ; mais pour peu qu'ils aient réfléchi ſur ce qui s'étoit paſſé antérieurement, leur ſatisfaction ne dut pas être ſans quelque mêlange d'inquiétude : la maniere dont Si-

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

gismond avoit toujours éludé cet arbitrage, en feignant de vouloir y consentir, & les exemples de ses prédécesseurs, n'étoient pas propres pour les rassurer. Nous verrons ailleurs quelle fut l'issue de cette affaire.

Comme l'Empereur s'étoit porté pour médiateur entre la Pologne & l'Ordre, il chercha encore à accommoder les autres différends que celui-là avoit fait naître. Joachim, Electeur de Brandebourg, avoit non-seulement donné le passage aux troupes d'Allemagne, qui alloient au secours du Grand-Maître, comme il s'y étoit engagé lors de la cession totale de la Nouvelle-Marche, mais elles avoient encore été grossies par un bon nombre de ses sujets. Les Polonois mécontens, sollicitèrent le Roi de se venger de l'Electeur; mais celui-ci pria Charles-Quint de se charger d'accommoder ce différend, & l'Empereur écrivit en conséquence au Roi de Pologne. Sigismond répondit à ce Monarque le 6 de mai, & consentit, après avoir fait une longue énumération de ses griefs, de s'en remettre également à lui, le priant de lui procurer une satisfaction convenable. Comme cette affaire n'eut aucune suite, on peut juger que l'Empereur parvint à l'accommoder à la satisfaction des parties.

Cod. Pol. tom. 1. pag. 422.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Affaires de Livonie.

Quoique les écrivains Prussiens ne donnent aucun détail des secours que le Grand-Maître avoit reçus de la Livonie, il est cependant certain que Walther de Plettenberg n'avoit rien négligé pour le mettre en état de faire face à ses ennemis. La plupart des autres ressources ayant manqué, ce secours avoit été insuffisant, & les Chevaliers de Prusse se trouvoient dans une situation fâcheuse, malgré la perspective d'un arbitrage, dont les suites, s'il avoit lieu, ne pouvoient que leur être avantageuses. Cette crise, où se trouvoient les Prussiens, fut précisément l'époque de la grandeur des Chevaliers de Livonie; mais il est nécessaire de reprendre les choses de plus haut. Le célebre Walther de Plettenberg, qui avoit combattu si glorieusement à Pleskow, & fait une treve de 50 ans avec le Grand-Duc de Moskow, ne songeoit qu'à faire fleurir la Livonie. L'an 1506, il envoya des députés en Russie, auxquels les villes de la Hanse joignirent quelques-uns de leur côté, ce qui fait présumer qu'il s'agissoit de quelque arrangement de commerce. L'année suivante il fit des loix somptuaires pour les mariages, dans lesquelles les Estoniens ne furent point compris, à cause de leurs privileges qui furent renouvellés: & l'on défendit sé-

Arnd. Chron. Liv. pag. 177 & seq. Gadebusch. Annal. Liv. pag. 268 & seq.

rieusement tout appel hors du pays. De tout tems la nomination des Archevêques de Riga, avoit occasionné des querelles en Livonie. Le droit d'élection appartenoit incontestablement aux Chanoines ; mais les Teutoniques avoient toujours la prétention d'y influer, pour avoir un Archevêque qui leur fût agréable ; & les Papes y avoient souvent nommé de leur autorité. Jules II voulant ôter ce sujet de division, sentit que pour arrêter les abus qu'avoient commis les Teutoniques, il falloit qu'il renonçât aux prétentions que ses prédécesseurs avoient eues. En conséquence il déclara par une bulle du 5 avril 1508, que, conformément aux concordats germaniques, le Chapitre éliroit à l'avenir l'Archevêque, qui seroit tenu de se faire confirmer à Rome, & défendit sous peine d'excommunication aux Chevaliers Teutoniques de troubler l'élection. Le Pape reconnoît dans cette bulle, qu'ensuite de l'accord que l'Archevêque Sylvestre avoit fait avec les Maîtres de ce tems-là, & qui avoit été confirmé par le Pape Nicolas V, (c'étoit le traité de Kirchholm de 1452) l'Eglise de Riga étoit de l'Ordre Teutonique ; & c'étoit vraisemblablement ce qui étoit cause que les Chevaliers pré-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Cod. Pol. tom. 5. pag. 168.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

tendoient ſe mêler de la nomination de l'Archevêque.

Le Pape ne pouvoit prendre cette précaution plus à propos; car l'Archevêque Michel Hildebrand mourut le 5 février de l'année ſuivante, & fut remplacé le 18 du même mois, par Gaſpar Linde, Doyen du Chapitre. L'élection ne ſouffrit aucune difficulté, & les Chanoines n'auroient ſu faire un meilleur choix. Jaſpar, ou Gaſpar étoit né à Cham ou Camen en Weſtphalie, de parents de baſſe extraction; mais il n'en fut que plus recommandable par ſa vertu & ſon amour pour la juſtice. Le nouvel Archevêque fut confirmé à Rome le 23 mai, & le 5 de ſeptembre il étoit de retour à Riga. Ce prélat vécut dans la meilleure intelligence avec le Maître de Livonie, & s'appliqua à fortifier les places de l'Archevêché. Il fit fondre beaucoup d'artillerie, reconſtruiſit à neuf la forteresſe de Marienhauſen, ſituée au milieu d'un lac aux confins de la Ruſſie, travailla à toutes ſes autres places, & particuliérement à Kokenhaus & à Ronnebourg; il fit élever dans cette derniere, une très-haute tour que le peuple nomma le *Grand-Jaſpar*. L'an 1509, le Maître, l'Archevêque & les Evêques de Livonie,

Digitized by Google

envoyerent des députés à Moskow, pour des objets relatifs au commerce : le Grand-Duc les renvoya aux Gouverneurs de Novogorod & de Plèskow, avec pouvoir de traiter avec eux ; & ils conclurent enſemble un traité de commerce pour 41 ans, dont les détails ſont peu connus & inutiles dans cet ouvrage. La même année, Plettenberg fit un arrangement avec l'Evêque de Revel, l'Abbé de Padis & les Commandeurs de différentes places de l'Eſtonie, au ſujet des payſans de cette province, qui ſe ſauvoient de la juriſdiction de leurs maîtres : il fit en conſéquence une ordonnance en date du 24 juin, où l'on eſt ſurpris de voir le juge autoriſé à employer l'épreuve du feu, qui avoit été anathématiſée depuis ſi long-tems par les Souverains Pontifes : ce qui prouve que les perſonnes d'ailleurs les plus raiſonnables, ont ſouvent bien de la peine à renoncer aux uſages les plus abſurdes, quand ils ſont, en quelque ſorte, conſacrés par l'antiquité. En 1510, il fut ſtrictement défendu d'appeller hors du pays des ſentences des juges de la Livonie ; le reſte de cette ordonnance ne regarde que des objets de police, que nous paſſerons ainſi que d'autres détails, qui appartiennent plutôt à l'hiſtoire particuliere de la Livo-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Digitized by Google

nie, qu'à l'hiſtoire générale de l'Ordre; nous remarquerons ſeulement que le Pape Léon X confirma le 1 décembre 1513, tous les privileges que l'Ordre avoit reçus d'Honorius III & de ſes ſucceſſeurs, rappellant dans cette bulle un précis de toutes celles qui l'avoient précédée.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le Maître de Livonie acquiert l'indépendance. 1521.

Plettenberg, comme nous l'avons dit, avoit envoyé des députés à l'aſſemblée de Berlin, où l'Ordre avoit pris ſa derniere réſolution de ne point rendre hommage à la Pologne. Quand la guerre fut commencée, il envoya du ſecours au Grand-Maître, mais une partie de ce corps qui ne paroît pas avoir été conſidérable, fut défaite par les ennemis près de Bartenſtein : on tua quelque monde aux Livoniens, & les Commandeurs de Riga & de Goldingen furent faits priſonniers. Voilà tout le détail que nous ſavons ſur le ſecours que Plettenberg avoit envoyé en Pruſſe; mais ſans rien ſpécifier, les Hiſtoriens de la Livonie nous apprenent que Plettenberg avoit rendu de grands ſervices à Albert; & ce fut la principale cauſe de l'abandon qu'il lui fit de tous ſes droits ſur la Livonie. Le défaut de monumens ne permet pas d'aſſigner l'époque préciſe de l'affranchiſſement de la Livonie Teutonique de la ſouveraineté du Grand-Maître; mais il

Arndt. pag. 183. Gadebuſch. pag. 287 & ſeq.

n'eſt pas douteux que ceux qui l'ont marqué en 1513, & ils ſont en grand nombre, ſe ſont trompés; car il ſemble qu'on ne peut point rapporter cet événement avant l'an 1521. Nous voyons la copie, ou plutôt une traduction très-fautive d'un acte par lequel Albert confirmoit, tant en ſon nom qu'en celui de ſes ſucceſſeurs, à Walther de Plettenberg & aux Chevaliers de la Livonie, tous les droits, privileges & louables coutumes dont ils avoient joui juſqu'alors, en conſidération des ſervices d'argent, des ſecours de troupes & de toute autre eſpece, que ledit Maître de Livonie & ſes prédéceſſeurs avoient donnés aux Grands-Maîtres dans les tems de néceſſités où l'ordre s'étoit trouvé. Il ajoutoit que, malgré qu'il étoit d'uſage (quoiqu'on y eût déja dérogé quatre fois) que les Chevaliers de Livonie préſentaſſent deux ſujets au Grand-Maître, qui confirmoit un des deux élus, dans la dignité de Maître de Livonie, il leur accordoit le droit de n'élire à l'avenir qu'un ſujet dont il promettoit pour lui & ſes ſucceſſeurs de confirmer l'élection (1). Quoique

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

[Cod. Pol. tom. 5. pag. 182.

(1) Malgré les éloges que fait le Grand-Maître du zele avec lequel Plettenberg l'avoit ſecouru en toute occaſion, il y a dans cet acte, une expreſſion

cette copie informe ne soit pas datée, l'éditeur du code de Pologne l'a rangée avec raison, entre les chartres de l'an 1521; car il est aisé de juger par les louanges que le Grand-Maître donne à Plettenberg pour les secours d'hommes & d'argent qu'il lui avoit fournis pendant la guerre, que cet acte étoit postérieur à la tréve qu'on avoit faite pour 4 ans avec les Polonois : & l'on voit clairement qu'il doit avoir précédé l'abandon que le Grand-Maître fit de ses droits de souveraineté sur la Livonie Teutonique, puisqu'il eût été inutile qu'il en confirmât les privileges après cette époque.

VXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Hist. Eussifer. p. 336.

Schurtzfleisch rapporte qu'il existe deux diplômes du Grand-Maître, l'un en date de Konigsberg, du jour de St. Michel de l'an 1521, par lequel il affranchissoit le Maître de Livonie, & l'autre en date de Presbourg, du 16 février 1525, par lequel il confirmoit le premier ; mais cela ne nous apprend pas la véritable date de l'événement ; car Arndt fait mention de l'acte dont nous venons de rendre compte, qui fut, dit-il, expédié

Chron. Liv. pag. 183.

qui fait juger qu'il y avoit quelque refroidissement entre eux ; ce qui pouvoit venir des sollicitations des Chevaliers de Livonie, qui exigeoient apparemment, qu'on les dédommageât des fraix qu'ils avoient faits pour secourir leurs freres de Prusse.

à

à Konigsberg le jour de St. Michel en 1520 ; mais nous avons fait voir qu'il n'eſt pas probable qu'il ſoit antérieur à l'an 1521, & il paroît par la date de cet acte, qu'il eſt le même que celui dont Schurtzfleiſch a parlé. Arndt rapporte que le jour de St. Michel, le Grand-Maître renouvella la ceſſion de l'Eſtonie, que le Grand-Maître Louis d'Erlichſhauſen avoit faite aux Livoniens en 1459, & ſelon lui, elle fut encore renouvellée par un acte du Grand-Maître, fait à Memel le 20 janvier 1525 ; mais cela n'eſt pas poſſible, à moins qu'on ne ſuppoſe que ladite ceſſion avoit été renouvellée au nom de ce Prince par des Commiſſaires autoriſés ſpécialement à cet effet ; car il eſt prouvé par la lettre qu'Albert avoit écrite au Cardinal de Campeggé, dont nous rendrons compte ailleurs, qu'il étoit à Bude le 24 de janvier. Arndt rapporte encore que l'acte, par lequel le Grand-Maître avoit cédé la ſouveraineté de la Livonie Teutonique à Plettenberg, 5 ans, ou plutôt 4 ans auparavant, n'avoit été ſcellé que du ſceau ordinaire de l'Ordre, & que le Maître de Livonie inſiſta pour qu'il fût ſcellé du grand ſceau, ce qu'Albert lui accorda ; & il rapporte ſous l'an 1525, la ſubſtance de quelques articles de cet acte, dont il ſemble qu'il

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ibid. pag. 190 & ſeq.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

avoit une copie ſous les yeux, puiſqu'il en nomme tous les témoins ; mais il ne dit point où il a été fait, & n'en marque pas la date. Suivant le même auteur, ce fut pendant le ſéjour que le Grand-Maître fit à Presbourg, qu'il expédia l'acte par lequel il délioit les Livoniens du ſerment de fidélité, & leur ordonnoit de le prêter à Plettenberg ; & celui-ci fit faire une copie authentique de cet acte par George, Evêque de Revel, qui fut expédiée au château d'Alp le 16 février 1525. C'eſt vraiſemblablement ce qui aura trompé Schurtzfleiſch & pluſieurs autres écrivains, qui auront pris la date de la copie pour celle de l'acte même. Quant à l'acte de la ceſſion entiere de la Livonie Teutonique, dont Arndt donne le précis, il paroît qu'il a été fait en 1524. Suivant cet écrivain, les témoins qui l'ont ſigné, étoient George, Evêque de Sambie, Erhardt, poſtulé à l'Evêché de Rieſenbourg ou de Poméſanie, Eric, Duc de Brunſwick, Commandeur de Memel, Frédéric de Heydeck, Proviſeur de Johanniſbourg, Michel de Drache, Commandeur de la fortereſſe de Balga, Henri de Miltitz, Proviſeur de Berthem (peut-être Barthen), Wolf de Heydeck, premier Compagnon du Grand-Maître, Michel Spielberger, Licencié en droit & Chancelier,

Digitized by Google

deux Conseillers de finances & deux Secrétaires. Or suivant Platner, témoin oculaire, George de Polentz, Evêque de Sambie, portoit le titre de Postulé à l'Evêché de Riesenbourg en 1523; & c'étoit le Grand-Maître même, qui le lui donnoit dans ses lettres; ainsi Eberhard de Queis, n'étoit pas encore pourvu à cette époque, de cet Evêché. D'un autre côté, Michel de Drache, paroît ici comme Commandeur de la forteresse de Balga, & le même Platner nous apprend encore que Michel de Drache, qui étoit Commandeur de la forteresse de Konigsberg, apostasia publiquement, & se maria le dimanche du carnaval de l'an 1525: ainsi à moins de supposer, ce qui n'est point vraisemblable, qu'il y ait eu deux Michel de Drache dans l'Ordre, on voit que le témoin de cette chartre, n'étoit plus Commandeur de Balga, au commencement de l'an 1525, d'où l'on peut conclure que cet acte a été fait dans le courant de l'an 1524 (1). On

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ad. Borussi. tom. 2. pag. 654.

Ibid. pag. 668.

(1) On voit entre les témoins de la chartre dont nous venons de parler, Michel Spielberger, Chancelier; ce n'étoit jamais un Chevalier qui avoit cet emploi. Le Grand-Maître, voulant relever l'Evêque de Sambie, qu'il avoit nommé Régent, lui avoit donné le titre de Grand Chancelier de l'Ordre en Prusse, ainsi Spielberger lui étoit soumis. Voici

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

voit qu'il n'y a que de l'incertitude sur la date de cet événement ; mais il est probable que la négociation a duré longtems, & qu'on n'y a mis la derniere main qu'en 1524 ou en 1525. C'est à cette derniere époque, suivant Gadebusch, que l'Empereur éleva Plettenberg & ses successeurs à la dignité de Prince de l'Empire, & pour ne pas interrompre ailleurs le fil de l'histoire, nous allons rapporter de suite ce qui a rapport à cet objet (1).

Annal. Livon. p. 326.

comme le Grand-Maître écrivoit à l'Evêque en 1523 : *Dem Ehrwurdigen in gott, unserm besundern lieben freund und Herrn, Georgen, Bischoff zu Samlandt postulirten des Stiffts Riesenburg, Teuschen Ordens obristen Cantzeler, der lande Preussen.* Et l'an 1524, l'Evêque prenoit ce titre, *Von gots gnaden Georg, Bischoff zu Samlandt, itzo Regent und obrister Cantzeler dieser lande Preussen.* Act. Borussi. tom. 2. pag. 664 & 666. On peut juger par là, qu'Eberhard de Queis, n'avoit été nommé à l'Evêché de Pomésanie qu'en 1524, ou au plutôt à la fin de l'année précédente.

(1) Gebhardi remarque (*Geschichte von Liefland pag.* 481) qu'on ne rencontre pas le titre de Prince dans les sceaux, ni sur les monnoies de Plettenberg, ni de ses successeurs : mais cette observation ne peut infirmer le témoignage presqu'unanime des écrivains, parce que les Grands-Maîtres mêmes ne prenoient point cette qualité dans leurs sceaux & sur leurs monnoies, & qu'on ne la leur donnoit que rarement dans les actes publics. Si ce n'étoit point par modestie, qu'ils agissoient ainsi ; c'est qu'ils étoient persuadés que le titre de Grand-Maître ou de Maître de Livonie, étoit assez glorieux pour satisfaire leur amour-propre.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Les hiſtoriens ne nous apprennent point quel fut le rang qu'on accorda à la diete de l'Empire aux Maîtres de Livonie ; mais nous pouvons en juger par l'ordre des ſignatures d'un recès fait à la diete de Spire en 1529. Après ceux des Electeurs, on voit les noms de l'Archevêque de Saltzbourg, du Grand Maître de l'Ordre Teutonique, de l'Evêque de Bamberg & des autres Princes Eccléſiaſtiques qui y étoient préſens. Enſuite viennent les noms des autres Princes Eccléſiaſtiques abſens, qui étoient repréſentés par des députés ; les premiers ſont ceux des Archevêques de Breme, de Beſançon & de Riga, du Maître de Livonie, & après lui ceux des quatres Evêques de la Livonie, ſavoir de Derpt, d'Oeſel, de Curlande & de Revel, qui étoient ſuivis de ceux de l'Evêques d'Eichſtet & de pluſieurs autres. Or comme le député du Maître de Livonie avoit le rang après ceux des Archevêques, & avant ceux de tous les Princes-Evêques abſens, on peut juger qu'il avoit la ſéance immédiatement après le Grand-Maître, & qu'il précédoit tous les Evêques-Princes de l'Empire,

Rang des Maîtres de Livonie à l'Empire. *Goldaſt. Conſt. Imper. tom. 3. pag. 494 & ſeq.*

L'abandon que le Grand-Maître fit de la ſouveraineté de la Livonie Teutonique, ne ſépara point les Chevaliers de cette province du corps de l'Ordre, comme quel-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. *Pag. 191.*

ques-uns se le sont imaginé. On voit par l'extrait qu'Arndt a fait de l'acte de cession, dont nous avons parlé, que le Grand-Maître n'avoit pas même renoncé tout-à-fait au droit de se faire payer certaines taxes dans le besoin, par les Chevaliers de la Livonie; mais il étoit réglé que cela ne pourroit se faire qu'avec leur consentement & de l'avis du Maître d'Allemagne & de ses principaux Commandeurs: c'est-à-dire, que cela ne pouvoit avoir lieu que du consentement du Chapitre général, auquel les Livoniens assisteroient. En outre le Grand-Maître s'étoit réservé le droit de confirmer l'élection de celui de la Livonie; & nous verrons plus loin, que quand l'Empereur Charles-Quint donna l'administration de la Grande-Maîtrise de Prusse à Walther de Cronberg, il enjoignit au Maître de Livonie de le reconnoître en qualité d'Administrateur & de Chef de l'Ordre. Lorsque le même Cronberg reçut l'investiture de la main de Charles-Quint, au milieu de la grande-place d'Augsbourg, il fit porter devant lui un des étendarts de l'Ordre, par Thierry de Pallant, Commandeur de Revel & député du Maître de Livonie: or il est évident que ce Prince, entouré d'un grand nombre de ses Chevaliers, n'en auroit pas choisi un d'un Ordre étran-

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ger, pour faire une pareille fonction dans cette auguſte cérémonie. Enfin, pour ne rien laiſſer à déſirer, nous obſerverons encore, qu'en 1559, lorſque les Etats de Curlande & de Sémigalle, élurent pour leur Souverain, le Prince Charles de Saxe, le Grand-Maître Clément-Auguſte de Baviere, expoſa les juſtes prétentions de l'Ordre ſur ces provinces, ainſi que ſur les autres Etats qu'il avoit poſſedés en Livonie, dans un mémoire qu'il fit préſenter à la diete de Ratiſbonne.

Outre les ſecours que Plettenberg avoit donnés au Grand-Maître pendant la guerre, la plupart des hiſtoriens rapportent qu'il lui compta encore une grande ſomme d'argent pour obtenir l'indépendance, quant à l'adminiſtration civile & politique de la Livonie. Comme cette ceſſion paroît avoir été faite immédiatement après la treve, quoiqu'Albert n'y ait donné la derniere ſanction qu'en 1525, on eſt d'abord tenté de croire que ce Prince n'avoit fait un ſi grand ſacrifice pour ſe procurer de l'argent, qu'afin de payer les dettes que l'Ordre avoit contractées à l'occaſion de la guerre; mais, quand on conſidere ſa conduite, qu'il eſt tems de développer, on ſe perſuade aiſément que les intérêts de l'Ordre, ne le touchoient déja plus que médiocrement, &

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

qu'il le deſtinoit plutôt à accomplir d'autres projets.

Diſpoſition du Grand-Maître & des Pruſſiens pour le Luthéraniſme.

L'établiſſement du Luthéraniſme en Pruſſe, & les effets qu'il y produiſit, ſont, ſans contredit, une des époques les plus remarquables de l'hiſtoire de ce Pays; & cependant il y en a peu dont les détails ſoient moins connus. Ce n'eſt pas que beaucoup d'écrivains n'aient exercé leurs talens ſur ce ſujet; mais la plupart ſe ſont bornés à vanter l'événement qu'ils jugeoient leur être favorable, & ils ont preſqu'entiérement négligé les détails. Schutz, le principal hiſtorien de la Pruſſe, ne parle point du Grand-Maître, depuis la treve conclue en 1521, juſqu'en 1524, & les autres écrivains nous apprennent fort peu de choſes de lui pendant cet intervalle, encore ne ſont-ils pas toujours d'accord entre eux. Les circonſtances de la révolution même, ne ſont pas mieux connues; il eſt vrai que les actes principaux exiſtent encore, pour prouver un fait qui n'eſt ignoré de perſonne; mais on a peine à démêler ce que fit Albert avant cette époque, & l'on ne ſait preſque rien de ce qui ſe paſſa en Pruſſe immédiatement avant & après le changement total de religion & de domination. Les écrivains Pruſſiens auroient ils négligé exprès de parler du ſort de ces malheureux Che-

Digitized by Google

valiers, qu'on avoit depouillés de leurs domaines, pour se livrer tout entiers à l'enthousiasme, que leur causoit le plaisir d'être délivrés du joug salutaire de la religion catholique, ou bien auroient ils rougi de rapporter en détail l'injustice criante qu'on leur avoit faite ? Quoi qu'il en soit, nous sommes réduits à ne présenter qn'un petit nombre de faits au lecteur, parce que nous ne croyons pas devoir réfuter toutes les déclamations des Prussiens contre la religion catholique & l'Ordre Teutonique; ce qui seroit aussi ennuyeux qu'inutile.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Il y avoit peu de pays où le Luthéranisme pût être accueilli plus favorablement qu'en Prusse. Une grande partie du peuple avoit été imbue pendant long-tems, de la doctrine de Wiclef & de Jean Hus; & Luther, en enseignant une religion nouvelle, rechauffoit une partie de leurs erreurs. Les Prussiens n'avoient point abandonné le Hussitisme par persuasion : les malheurs sans nombre & presque sans exemple, qui les accablerent pendant 13 ans, après la grande révolution de 1454, avoient empêché de songer davantage à changer de religion; car l'histoire de la Prusse ne fait pas mention de Hussitisme depuis cette époque; mais on ne peut point se

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

persuader qu'ils en eussent entiérement oublié les principes ; ainsi beaucoup d'entre eux devoient être disposés à recevoir la prétendue réforme. Cependant l'on ne dit pas que l'erreur ait commencé à se répandre dans le peuple, avant qu'il ait été, en quelque sorte, autorisé à la recevoir par l'exemple des Chefs. J'entends ici par Chefs, le Grand-Maître & l'Evêque de Sambie, dont le diocese s'étendoit dans une grande partie de la Prusse Teutonique. Ces deux personnages, qui par état étoient appellés spécialement à défendre de tout leur pouvoir notre sainte religion, semblent avoir reçu favorablement la doctrine de Luther, long-tems avant de se déclarer, & particuliérement le Grand-Maître, qui porta la dissimulation bien plus loin que l'Evêque. Le Roi de Prusse dit qu'Albert se fit protestant en 1519 ; mais c'est prématurément. Hartknoch rapporte qu'en 1520, ce Prince commença à ouvrir le yeux sur les abus qui se pratiquoient dans l'Eglise ; ce qui fut cause qu'il ne tourmenta personne pour le changement de religion, & il en dit autant de l'Evêque de Sambie : à quoi on peut ajouter qu'ils commencerent l'un & l'autre à abandonner les pratiques les plus anciennes de l'Eglise catholique, puisque les écrivains

Mém. de de Brand. pag. 49. Hartk. Preuss. Kirch. Hist. pag. 267.

Digitized by Google

Prussiens ont remarqué avec complaisance, que la procession solemnelle, qui avoit été faite en 1519 à Konigsberg, étoit le dernier acte de religion de cette espece, qui eût été pratiqué dans cette ville. Nous avons observé que Gusterman, écrivain très-moderne, rapporte qu'on avoit déja soupçonné dans le tems, que le Roi de Pologne & le Grand-Maître avoient jetté les fondemens de la grande révolution, pendant l'entrevue qu'ils eurent à Thorn, au mois de juin de l'an 1520, ce qui supposeroit un projet de changement de religion dans le dernier : & le Professeur Behme de Konigsberg, rapporte aussi que le Grand-Maître avoit résolu, avant son départ pour Nuremberg, d'établir le Luthéranisme en Prusse. Mais on ne peut rien conclure de tout ce que nous venons de voir, finon que le Grand-Maître perdoit insensiblement la foi, & que l'attention favorable qu'il prêtoit aux nouveaux dogmes, le disposoit petit-à-petit à les suivre; car il a attesté lui-même que c'étoit à Osiandre, qu'il vit à Nuremberg en 1522, comme nous le dirons bientôt, qu'il dut ce qu'il appelloit sa conversion. Quant à George de Polentz, Evêque de Sambie, nous rapporterons, en son lieu, l'époque où il prêcha

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Acta Borussic. tom. 3. pag. 164.

Hartk. in supra. Bock. pag. 823.

lui-même ouvertement le Luthéraniſme.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. Albert Luthérien. Conſeil de Luther. *Bock. pag. 122 & ſeq. Pauli. pag. 402.*

Après la treve conclue avec la Pologne au mois d'avril de l'an 1521, il ne ſe paſſa rien d'important en Pruſſe pour cette hiſtoire ; & l'année ſuivante le Grand-Maître partit pour l'Allemagne, accompagné du Margrave Guillaume, ſon frere, & de Frédéric de Heydeck, Chevalier de l'Ordre & Proviſeur de Johannisbourg. Si Eric, Duc de Brunsvick, Commandeur de Memel, ne le ſuivit point dans ce voyage, il le joignit, au moins à Nuremberg (1). Avant de partir le Grand-Maître confia la régence de la Pruſſe à George de Polentz Evêque de Sambie, & au Commandeur de la forteresſe de Königsberg ; choſe étrange, & dont on n'a point vu d'exemple dans l'hiſtoire de l'Ordre (2). C'é-

1522.

(1) George Spalatin, en parlant dans ſa chronique de l'arrivée de l'Archiduc Ferdinand à Nuremberg, vers la mi-ſeptembre, nomme le Grand-Maître qui y étoit, & ajoute : *Et neſcio quo Duce Brunswicenſi, ejuſdem Ordinis viro, Henrici bellatoris in Phryſiis in oppidi Tommæ obſidione defuncti filio &c.* En diſant qu'il ne le connoît pas, il nous apprend qui étoit ſon pere. *Ap. Menekens : tom. 2. pag. 614.*

(2) On ne dit point qui étoit alors Commandeur de Konigsberg : Michel de Drache Commandeur de Balga, à ce qu'il paroît en 1524, devint enſuite Commandeur de Konigsberg ; mais ce n'eſt peut-être pas de lui dont il s'agit ici.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

toit toujours quelqu'un des Grands-Officiers, qui étoit honoré de la charge de Lieutenant du Magiſtere, & les ſtatuts déſignent même le Grand-Commandeur, comme celui qui devoit avoir la préférence pour cet emploi, quand il n'y a pas de raiſon pour l'en exclure. Mais il paroît que tout étoit déja bouleverſé dans la Pruſſe, puiſque l'hiſtoire ne fait plus mention d'aucun Dignitaire de l'Ordre, ni de la tenue d'aucun Chapitre. Nous verrons Albert toujours accompagné d'un petit nombre de perſonnes qui penſoient comme lui, & qui étoient des inſtrumens dont il ſe ſervit pour parvenir à ſon but. La derniere guerre avoit certainement coûté la vie à un grand nombre de Chevaliers, & il ſemble qu'Albert n'en avoit point voulu recevoir des nouveaux, dans la crainte d'y trouver des contradicteurs à ſes projets. On peut même conjecturer avec beaucoup de vraiſemblance, que la plupart des grandes dignités de l'Ordre n'étoient point remplies, ſous prétexe d'économie; car on ne voit pas qu'il ait eu aucun des Grands Dignitaires pour complice; & s'il en avoit exiſté, il eſt certain que, ne penſant point comme lui, ils ſe ſeroient élevés contre ſa conduite : ils en avoient le droit, ſuivant la conſtitu-

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

tion faite au Chapitre de Veniſe par le Grand-Maître Godefroi de Hohenlohe, & ils avoient ſu l'exercer ce droit, à l'égard de Henri de Plauën; & cependant loin de voir la moindre réclamation de leur part dans l'hiſtoire, on ne trouve pas même qu'il en ait exiſté (1). Albert vouloit-il ſe rendre deſpotique, ou avoit-il déja conçu le projet d'enlever la Pruſſe à l'Ordre? C'eſt ce qu'on ne ſauroit décider; mais ſa conduite ne préſageoit rien que de ſiniſtre; & pour ſurcroît de malheurs, les circonſtances étoient telles qu'il n'y avoit point d'apparence que les Chevaliers de Pruſſe puſſent être aidés par leurs freres de la Livonie, & encore moins par ceux de l'Allemagne, où l'on ne voyoit que trouble & confuſion.

(1) Il ſemble qu'on pourroit, ſans riſque, donner comme une certitude, ce que nous ne donnons que comme une conjecture; & s'il y avoit encore quelques Grands-Dignitaires en 1522, il paroît qu'il n'y en avoit plus 3 ans après, à l'époque de la grande révolution. L'acte par lequel le Grand-Maître mit la derniere main à l'affranchiſſement des Maîtres de Livonie, devoit être bien ſolemnel; une pareille ceſſion ſurpaſſoit ſon pouvoir; il falloit le conſentement de l'Ordre entier. D'ailleurs il ne pouvoit revêtir cet acte, comme il l'a fait, du grand ſceau de l'Ordre, ſans le conſentement du Chapitre; & cependant il l'a fait, ſans qu'on y voie le nom d'aucun des Grands-Dignitaires qui aſſiſtoient de droit au Chapitre. Nous avons fait connoître les Chevaliers qui ont ſigné cette chartre, lorſque nous avons parlé de la ceſſion de la Livonie à Walther de Plettenberg.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le Grand-Maître passa par plusieurs cours d'Allemagne, avant de se rendre à Nuremberg, où il se trouvoit pendant l'automne de l'an 1522, avant l'arrivée de l'Archiduc Ferdinand, que Charles-Quint avoit nommé, son Vicaire ou son Lieutenant-Général avant de s'embarquer pour l'Espagne. Les écrivains Prussiens rapportent que le Grand-Maître sollicitoit par-tout du secours, dans le cas que la paix ne se feroit point décidément avec la Pologne, & qu'on proposa encore à la diete de Nuremberg, d'ériger la Prusse en Cercle de l'Empire; mais si cette derniere circonstance est douteuse, la premiere l'est encore davantage : car Albert n'auroit pu solliciter éventuellement un pareil secours, sans dire à tout le monde qu'il regardoit le Roi de Pologne, son oncle, pour être de mauvaise foi, puisque les compromis qu'on avoit faits de part & d'autre, autorisoient les arbitres à juger définitivement cette querelle. Au lieu de songer à payer les dettes de l'Ordre, Albert fit beaucoup de dépenses à Nuremberg, & l'on remarque comme un grand excès, qu'il y perdit 600 florins d'or au jeu; ce qui prouve que cette passion ruineuse n'étoit point alors si commune, ni poussée aussi loin qu'elle l'est aujourd'hui.

Bock. pag. 225. Pauli. pag. 402.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le ſéjour, que le Grand-Maître fit à Nuremberg, acheva de le perdre : il y entendit les ſermons d'André Oſiandre, & eut pluſieurs conférences avec lui ſur la religion, ce qui le détermina entiérement à embraſſer le Luthéraniſme. Quelque tems après, Albert fut trouver Luther à Wittemberg (1), & ce nouveau Légiſlateur nous apprend lui-même, dans une lettre qu'il écrivit plus tard, à Briſman, quel fut le ſujet de cette entrevue. La premiere fois, dit-il, que je parlai à Albert, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, il me conſulta ſur la regle de ſon Ordre : je lui conſeillai de mépriſer cette regle auſſi folle que confuſe, de ſe marier & de rendre la Pruſſe, une principauté ou un duché ſéculier : Philippe (Melancton), dit-il, fut du même avis, auquel le Prince ne répondit rien, mais il ſe mit à ſourire, & je vois bien que le conſeil a été de ſon goût, & qu'il déſire qu'il puiſſe avoir bientôt ſon exécution. Malgré que Luther ait écrit que le Grand-Maître ne s'étoit point ouvert davantage ſur cet objet, Hartknoch eſt perſuadé

Hartk. Preuſs. Kirck. Hiſt. pag. 267.

Ibid. pag. 268.

(1) Hartknoch marque cette entrevue en 1522, & Bock, *pag.* 132, l'année ſuivante. Selon le premier, Albert retournoit en Pruſſe; mais il ſe trompe, Albert ne s'eſt plus montré dans ce pays, ayant la révolution de l'an 1525.

Digitized by Google

qu'il lui avoit tracé la marche qu'il devoit suivre pour faire réussir ses projets; ce qui est assez vraisemblable : car comment imaginer qu'Albert, persuadé par les discours d'Osiandre, ait voulu cacher sa façon de penser à Luther, qu'il avoit été voir pour le consulter sur la regle de son Ordre? Si Luther n'en apprit pas davantage à Brisman, c'étoit pour éviter que le secret d'Albert ne fût divulgué, avant que les Prussiens fussent disposés à y applaudir; & Luther, dans la même lettre, charge Brisman, qu'il avoit envoyé à Konigsberg, d'y préparer le peuple, & lui indique même la maniere dont il devoit s'y prendre. Nous verrons qu'Albert se conduisit fort adroitement, en introduisant le Luthéranisme dans la Prusse Teutonique avant de déclarer son apostasie; c'étoit un moyen sûr de n'y point trouver de contradicteurs, & l'on ne peut guere douter qu'il n'ait été guidé en cela par Luther même.

XXXV. ALBERT DE BRANDBOURG.

Afin de faciliter les projets d'Albert, ou plutôt pour séduire les maîtres & les sujets, Luther écrivit le 28 de mars de l'an 1523, aux Chevaliers Teutoniques: je n'ai point vu cet écrit ou cette lettre; mais on ne peut guere douter que ce ne soit la même dont Bzovius, par erreur, rapporte l'extrait en 1522. Nous allons

Lettre de Luther aux Teutoniques. *Hartk. Kirck. Hist. pag. 268.* 1523. *Bzov. tom. 19, pag. 481 & seq.*

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

donner le précis de cette derniere : Luther exhortoit les Chevaliers à rompre le vœu de chaſteté qu'ils avoient fait, & à ſe marier, & diſoit qu'ils avoient aſſez de bien pour cela ; que l'Ordre Teutonique, qui n'étoit utile, ni à Dieu, ni aux hommes, en deviendroit bien plus agréable au peuple ; que la conſcience exigeoit qu'ils uſaſſent de ce remede néceſſaire à l'infirmité humaine ; qu'il étoit impoſſible de vivre dans la continence, quoiqu'ils euſſent été aſſez ſots pour le promettre ; que l'état eccléſiaſtique ne valoit rien en lui-même ; que tout les invitoit & les obligeoit même à ſe marier, ce qui procureroit beaucoup de gloire à Dieu, & ſerviroit à confirmer ceux qui doutoient encore. Il les avertiſſoit enſuite que l'antiquité des vœux qui remontoit juſqu'au tems des Apôtres, & qui avoit été approuvée par des Conciles, ne devoit pas les effrayer, puiſque Dieu étoit plus ancien que les Conciles, & que d'ailleurs l'uſage de croître & de multiplier, étoit plus ancien que le vœu de continence, venant d'Adam même. La concluſion de ce chef-d'œuvre d'extravagance étoit, que les Chevaliers ne devoient point attendre que le mariage fût permis aux Eccléſiaſtiques par un, ni par pluſieurs.

Digitized by Google

Conciles ; & que, quand mille Conciles l'auroient permis, il croyoit que celui qui entretiendroit chez lui deux ou trois concubines pendant toute sa vie, seroit plutôt dans la grace de Dieu, que celui qui se marieroit avec la permission des Conciles. Il ajoutoit, qu'il auroit soin de défendre à tout le monde de la part de Dieu, & sous peine de la perte du salut, de se marier avec la permission d'un Concile : qu'il valoit mieux vivre dans la continence, ou même dans le concubinage & dans le péché, & qu'en invoquant le secours de Dieu, il ne falloit point pour cela désespérer de son salut. On n'a pas peine à deviner pourquoi Luther cherchoit à inspirer un si grand éloignement pour les décisions des Conciles. Heureusement, cette étrange doctrine ne séduisit point un si grand nombre de Chevaliers de la Prusse, qu'on le croit communément.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le Grand-Maître voulant introduire le Luthéranisme en Prusse, s'étoit concerté avec George de Polentz, Evêque de Sambie, qui en étoit imbu depuis long-tems, & il n'auroit su prendre un moyen plus sûr pour réussir dans ce dessein. Les vrais pasteurs ont souvent bien de la peine à garantir leurs troupeaux de l'erreur ; mais quand celui qui

Le Luthéranisme prêché à Konigsberg. *Chytr. Chr. Sax. lib. 10. p. 290.* 1523.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

doit ſervir de guide aux autres, ne cherche qu'à les égarer, il faut une eſpece de miracle pour que le peuple ne ſe laiſſe pas entraîner; & malheureuſement celui de la Pruſſe y étoit plus incliné que beaucoup d'autres, à cauſe des principes de Huſſitiſme dont il avoit été infecté, & que probablement il n'avoit pas entiérement oubliés. Au droit d'inſtruction qu'il avoit en ſa qualité d'Evêque, Polentz, qui prenoit le titre de Regent & de Grand-Chancelier de la Pruſſe, joignoit encore toute l'autorité du Grand-Maître, que ce Prince lui avoit confiée; & il s'en ſervit d'abord pour éloigner ceux qui auroient pu s'oppoſer à ſes deſſeins. La ſemaine d'après la fête du S. Sacrement, il fit ſortir du château de Konigsberg, tous les Freres de l'Ordre, ſans en excepter les malades, & les diſperſa en différens endroits. Selon toute apparence, il prit le prétexte de faire des réparations, & même d'achever quelque partie du château, qui n'étoit que commencée, en ſorte qu'il ne fut plus habité que par le Commandeur, ſon adjoint à la régence & par un receveur, & dans la ſuite par Paul Sperate, Miniſtre Luthérien. (1) Sous un tel Evêque,

Ad. Boruſs. tom. 2. pag. 665 & ſeq.

(1) Ces circonſtances ſont tirées d'un manuſcrit

l'héréſie ne pouvoit manquer de faire des progrès dans le dioceſe de Sambie, & l'on remarque que ce fut un de ſes Chanoines qui prêcha le premier ſermon luthérien dans la Cathédrale de Konigsberg. (1)

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ibid.

Le Grand-Maître, qui avoit des raiſons que la ſuite de l'hiſtoire développera ſuffiſamment, pour hâter la perverſion de la Pruſſe, pria Luther d'y envoyer quelques-uns de ſes Théologiens; & celui-ci chargea de cette miſſion Pierre Amand, apoſtat de l'Ordre de St. Antoine, & Jean Briſman, apoſtat de celui de St. François. Briſman, que l'Evêque fit curé de la ville de Kniphof, prêcha ſon premier ſermon le 27 ſeptembre, & Amand, curé de la ville-vieille, le premier Dimanche des Avents. Ce ne fut point ſans de grandes oppoſitions, & même ſans des oppoſitions conſtamment

Hartk. Kirch. Hiſt. pag. 268.

---

qui contient l'hiſtoire de la Pruſſe depuis 1519, juſqu'en 1528. Ce manuſcrit a été commencé par Jean Beler, Secrétaire ou Greffier de la ville vieille de Konigsberg, & continué par Gaſpar Platner, qui l'a remplacé dans cet emploi. Nous avons cru devoir faire connoître les auteurs de ce manuſcrit, dont on trouve des extraits dans les *Acta Boruſſica*, tome 2, pag. 425, & 664, parce que Platner, témoin oculaire, nous a fourni des détails qu'on ne trouve point ailleurs.

(1) Cet apoſtat ſe nommoit George Schmidt, ſuivant Platner.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

réitérées, de la part de pluſieurs, & nommément des Chevaliers Teutoniques, que ces prédicateurs d'une nouvelle doctrine, purent remplir leurs fonctions. Ce témoignage qu'il eſt important de remarquer, pour l'oppoſer à la plupart des hiſtoriens, qui inſinuent que les Chevaliers ſe laiſſerent entraîner à la premiere propoſition, n'eſt point ſuſpect, puiſqu'il leur eſt rendu par un Miniſtre Luthérien (1). Mais que pouvoient les réclamations de quelques Eccléſiaſtiques & des Chevaliers de l'Ordre, qui probablement n'étoient déja plus qu'en petit nombre, contre les prédicateurs Luthériens, ſou-

(1) Après avoir rapporté la miſſion de Briſman, l'ami de Luther, Chytræus s'exprime ainſi : *Et inter varias ac multiplices Commendatorum Ordinis, ſacerdotum & aliorum, pontificias perſuaſiones pertinaciter retinentium, adverſationes & inſidias, magno & conſtanti animo & pietate, ac prudentia ſingulari, emendationem eccleſiarum paulatim proyexit : donec accedente publica principis auctoritate, & ordinum cæterorum approbatione, forma doctrinæ & rituum certa & æqualis ubique in illius partis Boruſſiæ eccleſiis conſtituta eſt.* Chr. Sax. lib. 10. pag. 290 & ſeq. Le docteur Bohm dit à peu-près la même choſe, en parlant de Briſman : *Hic evangelium docuit in templo Kniphoviano, magno & conſtanti animo & pietate ac prudentia ſingulari, inter varias & multiplices Commendatorum Ordinis, Sacerdotum & aliorum adverſationes, pertinaciter retinentium pontificias ſuperſtitiones & humanas adinventiones.* Erleur. Preuſſ. tom. 2. pag. 324. On voit que Bohm a copié Chytræus ; ce qui prouve qu'il croyoit qu'on devoit ajouter une foi entiere à ſon récit.

Digitized by Google

tenus par l'Evêque & le Commandeur qui étoient revêtus de toute l'autorité du Souverain. D'ailleurs l'Evêque devint bientôt lui-même le prédicateur de l'erreur. Instruit à fond par Brisman de la doctrine de Luther, il monta en chaire le jour de Noël, pour publier son apostasie. Polentz dit au peuple dans ce sermon, qu'il étoit de son devoir de prêcher lui-même; mais que, pouvant avoir souvent des raisons qui l'en empêcheroient, il substituoit à sa place, le docteur Jean Brisman (1). George de Polentz est le premier Evêque, qui ait prêché le Luthéranisme, comme Luther le temoigne dans une lettre qu'il écrivit à Spalatin :

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. 1524. *Ibid. pag.* 269.

(1) Lilienthal a fait imprimer ce sermon de Polentz dans la collection intitulée *Preussische zehenden, &c.* tome 1. page 47. Raynaldi rapporte ce sermon à l'an 1523. *Num.* 81, & dit qu'on en conserve une copie à Rome : effectivement il fut prêché cette année, selon notre maniere actuelle de compter ; mais comme les Prussiens commençoient alors l'année au Noël, il faut le rapporter à l'an 1524. Ce sermon fut imprimé à Konigsberg, comme il est dit dans le titre, qui porte qu'il fut prêché au commencement de l'an 1524. Nous trouvons le titre de ce sermon dans la vie de Brisman, plus au long que ne l'a donné Lilienthal. Le voici en abrégé : *Ein sermon des hochwurd, &c. geprediget am christag in der Thum-Kirch zu Konigsberg in Preussen im anfang des* XXIIII *jares zu Konigsberg in Preussen 4to.* Erleut. Preuss. tom. 3. pag. 197. Si ce sermon fut imprimé dans le tems, il prouveroit que l'imprimerie étoit établie dans la Prusse orientale du tems de l'Ordre Teutonique.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

aussi cet héréſiarque en fut si ravi qu'il lui dédia, deux ans après, ſes annotations sur le Deutéronome, en l'accablant d'éloges. On ne ſait rien des actions du Grand-Maître, pendant le courant de cette année, ſinon qu'il alla trouver l'Electeur de Saxe le 4 d'octobre, & qu'il arriva le 13 décembre à Nuremberg.

Erleut. Preuſs. t. 1. pag. 260. in not. Chron. Spalat. ap. Menck. t. 2. pag. 630.

Le 18 janvier 1524, l'Evêque de Sambie fit un mandement très-injurieux au St. Siege, pour ordonner de prononcer en allemand, la formule du baptême, ſe réſervant de régler dans la ſuite, la maniere dont on devoit baptiſer les enfants des Luthériens, des anciens Pruſſiens & des Polonois, dont les parens n'entendoient pas cette langue (1). Ces nouveautés ne s'établiſſoient point ſans contradiction; car Amand, qui étoit chargé de prêcher le Luthéraniſme dans la ville-vieille de Konigsberg, en éprouva d'aſſez marquées, pour être obligé de porter des plaintes au Grand-Maître; c'eſt ce que ſemble indiquer une lettre que ce Prince écrivit de Nuremberg, le 4

Progrès du Luthéraniſme en Pruſſe.

1524.

Hartk. Kirck. Hiſt. pag. 269.

Ad. Boruſs. tom. 2. pag. 430.

(1) Voyez le bref de Clément VII, à ce ſujet. (*Erleut. Preuſſ. tom. 1. pag. 239*). L'éditeur de ce bref dit, *pag.* 837, que le mandement de Polentz, étoit du 15 janvier, mais Hartknoch le donne pour être du 18 du même mois.

de

de mars, aux habitans de la ville-vieille, pour leur recommander Amand, & l'on remarque par les expreſſions de cette lettre, qu'Albert pouvoit être compté au nombre des plus zélés partiſans de Luther; mais ce Prince ſavoit diſſimuler, & il ne ſe démaſqua publiquement, que quand il vit arriver le moment de recueillir le fruit de ſon apoſtaſie.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Non-content de ſoutenir les prédicateurs Luthériens, qui étoient déja à Konigsberg, le Grand-Maître, d'accord avec Luther, renforca cette miſſion par l'envoi de Paul Sperate. Selon toute apparence, ce nouveau prédicant arriva à Konigsberg, au commencement de l'année, puiſque le peuple, animé par ſes exhortations, ſe mit à briſer les images & les autels, dans l'égliſe cathédrale, le premier mardi de carême. Hariknoch s'eſt donné beaucoup de peine, dans ſon Hiſtoire eccléſiaſtique de la Pruſſe, pour jetter du doute ſur cet événement, mais c'eſt en vain; car, outre l'autorité de Henneberg, ce fait eſt encore rapporté par Platner, témoin oculaire, qui ſemble même indiquer qu'on fit la même choſe dans toutes les égliſes; & il joute que les religieux mendians furent chaſſés de Konigsberg: ſelon toute apparence, cet auteur entend par-là, ces religieux

Hartk. Kirch. Hiſt. pag. 267 & 268.

Henneberg. pag. 213.

Act. Boruſſ. tom. 2. pag. 667.

Kirch. Hiſt. pag. 271 & differt. 14. pag. 247.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

que Hartknoch appelle *Bullæten Bruder*, *Fratres Bullati*, fondés en 1517, par la veuve de Jean de Schomberg, qui furent obligés d'abandonner leur établiſſement pour ſe ſauver. Tels étoient, en partie, les fruits de la prétendue réforme.

Leo. pag. 381.

L'Evêque de Sambie officia pontificalement le jour de Pâque, chantant la meſſe, telle qu'elle étoit alors défigurée par les Luthériens, & fit un violent ſermon contre la religion Catholique, qui fut reçu avec applaudiſſement ; car la plupart des habitans de Konigsberg ſuivoient aveuglément leur paſteur. Huit jours après, le Prélat, qui réuniſſoit les deux autorités, en ſa qualité de Régent, fit enlever les petits autels dans toutes les égliſes de la ville : c'étoient, diſoient les Luthériens, pour ſe conformer à l'ancien uſage de n'avoir qu'un autel dans chaque égliſe. On peut juger des indécences qui ſe commirent à Konigſberg, & ſucceſſivement dans les autres villes & dans le plat-pays, lorſque les nouveaux ſectaires dépouillerent les égliſes, pour les adapter à leur culte ; mais nous ne nous propoſons point d'entrer dans de pareils détails ; tous ceux qui ont une teinture de l'hiſtoire de ce tems-là, connoiſſent les excès que les Luthé-

Hartk. Kirch. Hiſt. pag. 270. Erleut. Preuſs. t. 2. pag. 76.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

riens ont commis par-tout ; & l'on jugera aiſément qu'ils furent encore moins réſervés dans la Pruſſe qu'ailleurs, puiſqu'ils étoient autoriſés par la puiſſance eccléſiaſtique & ſéculiere.

Il eſt difficile que quelqu'un abandonne la religion de ſes peres, & ſurtout la religion Catholique, dont l'enſeignement, toujours uniforme, remonte juſqu'au divin légiſlateur, ſans éprouver quelques combats intérieurs ; & c'eſt ce qui paroît être arrivé à l'Evêque de Sambie. Le jour de la Pentecôte, Polentz fit un ſermon fort différent des précédens, il reprocha au peuple d'avoir mangé de la viande les jours maigres, nia de le leur avoir permis ou ordonné, & les pria d'obſerver exactement les jours d'abſtinence ſuivans, & de demander les lumieres du St. Eſprit, pour connoître s'ils n'étoient pas dans l'erreur, comme pluſieurs perſonnes ſavantes & bien intentionnées le diſoient dans leurs écrits. Après avoir exhorté le peuple à payer une contribution au Grand-Maître, qui devoit bientôt travailler à faire une paix ſolide avec le Roi de Pologne, l'Evêque monta à l'autel, & chanta la meſſe ſelon le rit de l'égliſe Catholique. Cette apparence de converſion, ne fut pas durable, & par conſéquent ne fit que *Leo. p. 384.*

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

rendre l'Evêque plus coupable. Les Teutoniques, dit Grunaw, copié par Léon, cherchoient les moyens d'amasser de l'argent dont le Grand-Maître avoit besoin, & l'Evêque les secondoit de son mieux : ayant fait une ordination à la Pentecôte, il envoya ces nouveaux ecclésiastiques deux à deux, dans toutes les villes pour prêcher le Lutheranisme, pour abolir la messe & les autres offices, & pour mettre sous clef les trésors des églises.

Lettre remarquable de Luther. 1524.

Brisman, l'un des deux prédicateurs que Luther avoit envoyés en Prusse, l'année précédente, lui ayant rendu compte des progrès que faisoit sa doctrine parmi le peuple de Konigsberg, le nouveau législateur lui écrivit la lettre dont nous avons déja parlé plus haut, lorsque nous avons rapporté la premiere entrevue du Grand-Maître avec Luther ; mais elle contient encore quelques autres particularités qu'il faut faire connoître. Luther témoigne à Brisman sa satisfaction, de ce que par sa bonne conduite, sa doctrine se répandoit tranquillement, & il lui recommande Paul Sperate, que le Grand-Maître avoit envoyé en Prusse, pour renforcer cette mission (1). Après

Erleut. Preuss. t. 2. pag. 248 & seq.

(1) Il ne faut point entendre par-là, que les nou-

avoir parlé des Anabaptiſtes & de l'édit de Worms, il vient au Grand-Maître, & rapporte, comme nous l'avons déja dit, qu'il lui avoit conſeillé de mépriſer la regle de ſon Ordre, qui étoit auſſi folle que confuſe, de ſe marier, & de rendre la Pruſſe une principauté ſéculiere; c'étoit auſſi, dit-il, l'avis de Philippe (Mélancton) auquel le Grand-Maître, ne répondit rien, mais il ſe mit à ſourire; & il auguroit de-là, que le conſeil lui étoit agréable, & qu'il déſiroit de voir bientôt arriver le moment où il pourroit l'exécuter. Nous avons déja remarqué que le Grand-Maître diſſimuloit, & que ſi Luther en faiſoit autant vis-à-vis de Briſman, c'étoit pour ne point démaſquer ouvertement un projet qu'il lui fait cependant connoître clairement dans les lignes ſuivantes. Afin que ce mariage, continue le légiſlateur, pût ſe faire commodément, il faudroit que les Grands & le peuple fuſſent aſſez inſtruits, pour ſolliciter eux-mêmes Albert de ſe marier,

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

veaux Miniſtres n'avoient point trouvé d'oppoſition; nous avons prouvé ailleurs le contraire: mais ces oppoſitions n'avoient point été de nature à obliger les Luthériens à employer la force; c'eſt la l'expreſſion propre de la lettre de Luther, & c'eſt ainſi que l'a entendue l'éditeur, qui fait une note ſur cet article.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ce qui ſeroit pour lui une raiſon urgente & néceſſaire, de faire ce qu'il déſire; & je ſuis bien trompé, ſi ce n'eſt point pour cela, qu'il a envoyé Paul Sperate en Pruſſe. Vous voyez, diſoit-il, que la porte eſt ouverte pour travailler à ce grand & admirable ouvrage du Seigneur, qui ſervira d'exemple à ces miſérables Evêques qui déſirent de faire la même choſe, & qui ne ſont retenus que par la honte d'être les premiers. Uniſſez-vous donc avec Amand, Sperate & les autres Miniſtres, & ne négligez rien pour animer le peuple à demander d'abord, le ſecours du Seigneur, & enſuite à prier inſtamment le Grand-Maître de ſe marier, tant pour faire ceſſer le concubinage, que pour rendre légitime ce gouvernement monſtrueux, cette principauté abominable & vraiment hermaphrodite, qui n'eſt ni laïque ni religieuſe. Cependant, comme le peuple pourroit trouver ce conſeil étrange, ſi on le lui donnoit ſans préparation, il faut pour l'inſinuer, le propoſer en forme de queſtion, en diſant, par exemple : comme vous voyez tous que l'Ordre Teutonique n'eſt qu'une hypocriſie abominable, ne ſeroit-il pas beau que le Grand-Maître & ſes Chevaliers ſe mariaſſent, & qu'avec le conſentement du peuple, ils changeaſſent la

Digitized by Google

forme du gouvernement, pour la rendre uniquement politique (c'eſt-à-dire, qu'ils ſécularisaſſent la Pruſſe)? Quand vous verrez qu'après avoir diſputé & conféré entre eux, ils inclineront pour ce parti, alors vous le ſoutiendrez hautement, & vous l'appuierez par de nombreux arguments. Je déſirerois, ajoute Luther, que l'Evêque de Sambie fît la même choſe que le Grand-Maître, c'eſt à dire, qu'il ſe mariât : mais cela doit ſe faire avec prudence : il ſeroit plus ſûr qu'il parût être en ſuſpens, & qu'il ne ſemblât ſe déterminer à prendre ce parti, qu'en cédant aux inſtances du peuple. Luther mande enſuite qu'il travailloit à des annotations ſur le Deutéronome, qu'il dédieroit à l'Evêque de Sambie, & chargeoit Briſman de le recommander à ſes bonnes graces. Il finit ſa lettre, qui eſt datée de Wittemberg, le 4 juillet 1524, par des complimens de Melancton & de ſon Prieur, que le diable, dit-il, avoit voulu tuer avec une brique, & qui avoit été ſauvé miraculeuſement ; & il ajoute encore quelques nouvelles qui ſemblent regarder des apoſtats.

Voilà les moyens qu'employoit le nouveau Légiſlateur, pour ſéduire le peuple & pour ſeconder les projets du Grand-

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Maître, & il étoit intéreſſé perſonnellement à leur réuſſite; car juſqu'alors il avoit été lui-même du nombre de ceux qui n'oſoient encore faire ce qu'ils déſiroient, & il auroit voulu de grands exemples, pour être autoriſé à les ſuivre. On peut remarquer que Luther n'avoit point encore abandonné le froc, puiſqu'il fait les complimens de ſon Prieur.

On dépouille les Egliſes.

1524.

Les ſoins que ſe donnoit Luther, pour détruire la religion Catholique dans la Pruſſe, n'étoient pas ſans ſuccès; & chaque jour on voyoit quelque nouveauté à Konigsberg. Le 25 de ſeptembre, Amand chanta la premiere meſſe en allemand dans la ville-vieille. La même choſe arriva le dimanche ſuivant dans l'égliſe cathédrale, & on y chanta auſſi les vêpres en langue vulgaire; mais ce dernier office ne ſe fit plus les jours ouvriers. Pendant que cela ſe paſſoit dans la capitale, les émiſſaires de l'Evêque parcouroient les petites villes & les villages pour remplir leur miſſion; mais perſonne ne montra plus de zele que Frédéric de Heydeck, Proviſeur de Johannisbourg. Il avoit été pourvû d'une prébende de Bamberg qu'il avoit quittée avant d'avoir reçu les ordres ſacrés, pour ſuivre Albert en Pruſſe, & peut-être même

Hartk. Kirch. Hiſt. pag. 271.

Leo. pag. 385.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

avoit-il été fait Chevalier Teutonique en même-tems que lui : attaché au Grand-Maître, il devint bientôt un de ſes affidés, & ſe fit Luthérien à ſon imitation (1). Heydeck, ſuivi d'une dixaine de cavaliers, parcouroit les petites villes, pour les engager à embraſſer le Luthéraniſme, & y il trouva d'abord de la réſiſtance : quand les habitans lui oppoſoient que, ſuivant leurs privileges, ils ne devoient point être inquiétés pour la religion, Heydeck leur diſoit : on ne vous propoſe pas d'abandonner la foi, mais on vous exhorte à abandonner cette idolâtrie à laquelle vous vous livrez, en entendant la meſſe, & par toute cette décoration des égliſes, que vos prêtres recherchent tant, non pour le ſalut de vos ames, mais pour avoir votre argent : emparez-vous donc des tréſors de vos égliſes, & mettez-les ſous clef, afin que les prêtres ne les emportent point, & afin de les employer au ſoulagement des pauvres : mais les bourgeois lui répondoient : le Grand-Maître nous a confié la garde de

(1) Nous voyons par le fragment d'une lettre de Luther, que Frédéric de Heydeck, lui avoit écrit la même année, pour qu'il renforçât la miſſion de Pruſſe d'un nouveau prédicateur. *Erleut. Preuſſ. tom. 3. pag. 181 in not.*

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

nos villes, qui eſt bien plus importante que celle des tréſors des égliſes, qui ne ſont pas aſſez conſidérables pour dédommager les pauvres des maux que vous leur avez faits par les différentes guerres que vous avez ſoutenues.

On voit par-là que la plupart des villes étoient chargées de ſe garder elles-mêmes, & que par conſéquent il n'y avoit point de Commandeurs; & nous voyons encore ailleurs que le Grand-Maître avoit confié la garde des fortereſſes à des étrangers qui lui avoient prêté de l'argent qu'il dépenſoit en Allemagne : d'où l'on peut conclure qu'il reſtoit fort peu de Chevaliers Teutoniques en Pruſſe, puiſqu'on ne voit plus qu'il y ait eu de Grands Dignitaires, & que l'hiſtoire ne fait mention que d'un petit nombre de Commandeurs, ou de Chevaliers employés dans les fortereſſes. Léon a tiré ces détails de Grunaw, qu'il ne fait que copier; & quoique ce dernier écrivain ſoit très-fautif, & même très fabuleux, on ne peut pas rejetter ſon témoignage dans cette occaſion, puiſqu'il étoit non ſeulement contemporain, mais qu'il faiſoit alors ſa réſidence à Dantzig. Il eſt vrai que cet écrivain témoigne que les Teutoniques ne négligeoient rien pour introduire l'héréſie dans

Ibid. pag. 393.

Digitized by Google

les petites villes ; mais cela peut s'entendre de Heydeck, de l'Evêque de Sambie, du Commandeur de Konigsberg & de quelques autres qui leur reſſembloient ; & cela n'infirme point la preuve qu'il nous fournit lui-même, du peu de Chevaliers qu'il y avoit alors en Pruſſe. Si l'on demande, comment le nombre des Chevaliers pouvoit être ſi fort diminué ? Nous ajoûterons à ce que nous avons dit plus haut, que le Grand-Maître & le Régent étant intéreſſés à éloigner ceux qui pouvoient contrarier leurs deſſeins, il leur étoit aiſé de s'en défaire. Il y avoit pluſieurs Bailliages dans l'Empire, qui dépendoient immédiatement du Grand-Maître, & dans leſquels il pouvoit envoyer des Chevaliers de la Pruſſe, quand il le jugeoit à propos (1). A la vérité, les ſtatuts régloient qu'on n'enverroit point de Chevaliers dans ces Bailliages ſans l'agrément des Grands-Commandeurs : mais on doit croire que non-ſeulement ceux-ci, mais encore tous ceux des Bail-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

(1) Entre les 11 Bailliages qui compoſent aujourd'hui l'Ordre Teutonique, il y en a 4, qui ſont encore nommés Bailliages de la domination Pruſſienne, parce qu'ils dépendoient autrefois immédiatement du Grand-Maître, ſavoir ceux d'Alſace & de Bourgogne, d'Autriche, de Coblentz & d'Etſch ou de Tyrol.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

liages dépendans du Maître d'Allemagne, reçurent volontiers tous les Chevaliers qui abandonnoient la Prusse à cause de la religion ; ainsi pour peu qu'un Chevalier fût mécontent, ou qu'il embarrassât le Régent, il est probable qu'on l'envoyoit tout de suite en Allemagne. Il n'est pas même sans vraisemblance qu'on ait usé de violence à l'égard de ceux dont on redoutoit le plus les oppositions ; un fait rapporté par Hartknoch paroît justifier cette conjecture. Eric, Duc de Brunswick, Commandeur de Memel, étoit en Allemagne avant que la révolution éclatât, & l'Evêque de Sambie n'avoit rien négligé pour se rendre maître de cette forteresse, sans avoir pu y réussir. Lorsque le Duc revint en Prusse, il fut averti que l'Evêque se proposoit de le faire arrêter à son passage à Konigsberg, ce qu'il n'évita qu'en se détournant de cette ville. C'étoit avant le retour du Grand-Maître en Prusse, puisque l'autorité du Régent cessa à son arrivée ; ainsi l'on peut juger que le fougueux Prélat ; ayant abusé de son pouvoir au point d'avoir voulu arrêter un personnage si illustre & parent du Grand-Maître, il avoit encore moins ménagé les autres Chevaliers de l'Ordre.

Kirck. Hist. pag. 276.

Si Frédéric de Heydeck avoit eu peu

de ſuccès, lorſqu'il avoit propoſé ouvertement aux habitans des petites villes, de ſecouer le joug ſalutaire de la Religion Catholique, & de dépouiller les égliſes, ſes émiſſaires & ceux de l'Evêque de Sambie avoient mieux réuſſi, en inſinuant doucement l'héréſie dans leurs ſermons; en ſorte que les villes de Welau, d'Allenbourg, de Gerdawen, de Fridland, de Schipenpeil, de Creutzbourg, de Zinthen, de Domnau, de Lunebourg, de Bartenſtein & de Niedenbourg, ainſi que Wormdit & Guttſtadt, villes de la Warmie, embraſſerent peu de tems après le Luthéraniſme. Frédéric de Heydeck réuſſit mieux à dévaſter les maiſons religieuſes, qu'il n'avoit fait en voulant pervertir les villes; il ſe rendit ſucceſſivement aux monaſteres ſitués à Gerdawen, à Welau, à Heiligenpeil, à Tilſit & à Pattolen, mit en réſerve les effets qu'il y trouva, & en chaſſa les religieux, à l'exception de trois qu'il laiſſa dans chaque maiſon, avec défenſe d'en recevoir d'autres, & leur permettant de ſe procurer un calice d'étain, pour continuer à célébrer la ſainte meſſe; ce qu'il appelloit accomplir leur hypocriſie. L'héréſie faiſoit encore de plus grands progrès dans les campagnes que dans les

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Leo. pag. 385.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

villes, & les paſteurs livroient eux-mêmes les effets qui appartenoient à leurs égliſes. Des ſcenes à-peu-près ſemblables, ſe paſſoient dans les villages de l'évêché de Poméſanie, où l'on employoit toute ſorte de moyens pour dépouiller les égliſes; & les payſans ſe félicitoient d'être délivrés de l'obligation d'entendre la meſſe, que les Miniſtres leur repréſentoient comme une idolâtrie: mais il n'en étoit pas encore tout-à fait de même dans les villes. Suivant Grunaw, Erhard Queis, nommé à l'évêché de Poméſanie, avoit embraſſé le Luthéraniſme, & autoriſoit tous les déſordres qui en étoient la ſuite; mais Hartknoch prouve clairement par des paſſages de lettres de Luther, qu'Erhard ne s'étoit pas encore déclaré ouvertement à cette époque: cependant il eſt probable qu'il étoit déja Luthérien dans le cœur, & que des raiſons de politique l'empêchoient de déclarer ſon apoſtaſie: en ſorte que s'il ne protégeoit pas ouvertement l'héréſie, il ne faiſoit point d'efforts pour la réprimer, & c'étoit aſſez, pour qu'elle fît des progrès rapides. Ce fut effectivement ce qui arriva; car ſi le défaut de mémoires ne permet pas de ſuivre ſa marche pied à pied, il n'en eſt

Ibid. 393.

Kirch. Hiſt.

pas moins certain que le Luthéraniſme fut reçu, peu de tems après, dans toute la Pruſſe Teutonique (1).

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Suivant Hartknoch, c'étoient Erhard Queis, nommé à l'évêché de Poméſanie & Frédéric de Heydeck, qui avoient conſeillé au Grand-Maître, de faire dépouiller toutes les égliſes & les monaſteres, pour ſe préparer à ſoutenir la guerre contre les Polonois, ſi on ne parvenoit point à faire une paix ſolide, & ils s'étoient chargés eux-mêmes de l'exécution de ce projet. Selon le même écrivain,

Ibid. pag. 292.

(1) Après la mort de Job Dobenek, Achille, Cardinal de Bologne, avoit été nommé à l'évêché de Poméſanie, & ne le garda pas long-tems, George de Polentz, Evêque de Sambie, prenoit, en 1523, le titre de poſtulé à l'évêché de Poméſanie; mais, ſelon toute apparence, il y renonça en faveur d'Erhard ou Gerard de Queis. Queis, loin d'être Evêque, n'étoit pas même Prêtre (*Leo, pag.* 395); malgré cela, nous le déſignerons dans la ſuite par le titre d'Evêque, pour éviter la longueur de la dénomination d'Evêque poſtulé. Si Queis n'avoit point reçu les ordres majeurs de l'égliſe, il avoit fait ſes vœux comme Frere de l'Ordre Teutonique, & il les foula aux pieds, pour épouſer une fille du Duc de Troppau, qui étoit Abbeſſe du monaſtere de l'Ordre de Citeaux, fondé à Trebnitz, par Ste. Hedwige, Ducheſſe de Pologne. L'Evêque de Sambie, ayant adminiſtré quelque tems l'évêché de Poméſanie, n'avoit point manqué d'y répandre les ſemences du Luthéraniſme par ſes émiſſaires; ainſi quoique Queis ne ſe fût pas encore déclaré ouvertement, il lui ſuffiſoit de garder le ſilence, pour laiſſer faire de grands progrès à l'erreur, comme nous l'avons déja remarqué auparavant.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Albert, n'eſpérant aucun ſecours de l'Allemagne, armoit effectivement pour faire tête aux Polonois : mais rien n'étoit plus éloigné des idées du Grand-Maître ; & loin qu'il ait eu des ſoldats en Pruſſe, il eſt vraiſemblable qu'il ne s'y trouvoit pas même un aſſez grand nombre de Chevaliers, pour commander dans les différentes fortereſſes. Platner nous apprend que l'argent des égliſes fut employé à un tout autre uſage. Tous les Curés de la Sambie furent mandés à Konigsberg le 17 décembre 1524, dit cet écrivain, & on les obligea de déclarer ſous ſerment, ce qu'ils avoient d'argenterie dans leurs égliſes ; tout fut enlevé & vendu a l'étranger, & le produit fut fondu à la cuiſine ; c'eſt-à-dire, qu'il fut dépenſé par le Grand-Maître, & peut-être en partie, par le Régent.

Ad. Boruſs. tom. 2. pag. 667.

Etat de la religion en Pruſſe.

1524.

Luther dit dans l'épître dédicatoire de ſes annotations ſur le Deutéronome, adreſſée à l'Evêque de Sambie, qu'il ne ſavoit aſſez admirer que l'évangile, ou pour mieux dire ſa doctrine, entroit à pleine voile dans la Pruſſe, où on ne l'avoit ni cherché, ni appellé, tandis qu'elle étoit vivement combattue en Allemagne, où elle avoit pris naiſſance ; & l'on eſt effectivement effrayé de la rapidité des progrès de l'héréſie dans ce pays ; mais,

Erleut. Preuſs. t. 1. pag. 264 in not.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

si on considere, combien il est difficile au peuple de rester ferme, lorsque les deux autorités, la civile & l'ecclésiastique, se reunissent pour le séduire; & sur-tout, quand le peuple s'est déja livré précédemment à l'esprit de nouveauté, on jugera aisément, comme nous l'avons déja observé, que la Prusse étoit un des pays, où le Luthéranisme devoit trouver l'accès le plus facile. Cependant il ne faut pas croire que tous fussent pervertis à l'époque dont nous parlons. Les scenes scandaleuses que les Ministres Luthériens avoient données à Konigsberg, & dont nous épargnerons le détail au lecteur, étoient propres à arrêter ceux qui doutoient encore; & beaucoup de citoyens de cette ville, qui détestoient l'hérésie, n'osoient rien entreprendre, parce qu'ils n'étoient point les plus nombreux, & que, s'il s'étoit élevé quelque tumulte, ils auroient pu en être les victimes. Grunaw, copié par Léon, nous fait connoître jusqu'à quel excès de demence se portoit alors le peuple de cette capitale Henri Reuss de Plauen, Commandeur de Bartenstein, s'étoit roidi contre le torrent, au point qu'on n'osoit parler du Luthéranisme devant lui; & l'on pourra juger par le petit nombre de Chevaliers qui se laisserent entraîner par l'erreur, que

Leo. pag. 386.

Ibid. pag. 388.

Ibid. pag. 387.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

la plus grande partie des perſonnes de l'Ordre, qui étoient en Pruſſe, imitoient ſon exemple : mais quoique Plauen fût un zélé catholique il avoit été obligé d'ôter la croix de deſſus ſes vêtemens, pour ne point être inſulté. Le peuple de Konigsberg, dit Léon, étoit alors ſi animé contre les eccléſiaſtiques, que, s'il arrivoit un religieux dans la ville, qui ne quittât point ſon froc, ou qui ne ſe mariât pas, il étoit inſulté & couvert de boue par la populace. C'étoient les leçons que lui avoit données Amand, cet ami de Luther, que le Grand-Maître avoit recommandé ſi particuliérement aux habitans de Konigsberg.

Leo, pag. 188.

La politique ou plutôt l'hypocriſie du Grand-Maître, fut auſſi très-nuiſible à la religion. Beaucoup de perſonnes bien intentionnées ; & certainement la majeure partie des Chevaliers, étoit du nombre, avoient négligé de s'oppoſer au mal, lorſqu'il en étoit encore tems, dans la perſuaſion que le Grand-Maître, à ſon retour, banniroit l'héréſie de la Pruſſe. Ils devoient pour cela ignorer tout ce que nous ſavons aujourd'hui des diſpoſitions ſecrettes de ce Prince, & ils l'ignoroient effectivement. Rien de tout ce que nous avons vu juſqu'à préſent, n'avoit été rendu public, & n'étoit point de

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

nature à devoir l'être, ſi l'on excepte la lettre qu'Albert avoit écrite aux habitans de la ville-vieille de Konigsberg, pour leur recommander le miniſtre Amand; mais cette lettre avoit certainement été adreſſée au Magiſtrat; & ſoit que celui-ci ne fût pas encore décidé à adopter l'erreur, ou qu'il fût entré dans les raiſons politiques du Grand-Maître, il paroît évident qu'il n'avoit pas fait connoître la lettre au peuple. On pouvoit ſoupçonner la conduite du Grand-Maître, mais il étoit très-attentif à ne ſe point démaſquer, comme on peut en juger par l'exemple ſuivant.

Bref du Pape. Albert diſſimule. 1524.

Le Pape Clément VII, de la maiſon de Médicis, étant inſtruit de la conduite de l'Evêque de Sambie, & ayant de fortes raiſons de ſuſpecter la religion du Grand-Maître, adreſſa le 1 décembre 1524, un bref au Cardinal de Campegge, ſon Legat en Allemagne, qui ſe trouvoit alors en Hongrie. » Il nous eſt parvenu, dit le Pape, une copie d'un mandement dont le titre indique qu'il eſt de l'Evêque de Sambie (1), qui eſt très-injurieux au St-Siege, & qui contient des choſes

Erlent. Preuſs. t. 1. pag. 839 & ſeq.

(1) C'eſt le mandement dont nous avons parlé plus haut, par lequel Polentz avoit ordonné de conférer le baptême en Allemand.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

très-repréhenſibles. Mais ce qui augmente notre douleur, c'eſt que le Grand-Maître ait confié ſon autorité à un homme qui, par ſes dogmes impies & pervers, déchire le St.-Siege Apoſtolique : cela nous étonne d'autant plus, que nous avons toujours aimé ſinguliérement ledit Grand-Maître, que nous avons toujours ſoutenu, & pour lequel nous nous ſommes donné tant de peine, avant d'être élevé au Pontificat. (Clément avoit été Protecteur de l'Ordre ; & nous aimons à croire qu'il ne connoiſſoit point celui à qui il a confié ſon autorité, & qu'il n'eſt point ſon complice. Nous vous ordonnons, continue le Pape, de citer l'Evêque de Sambie à comparoître devant vous, quand vous ſerez aſſuré que ledit mandement eſt véritablement de lui ; & s'il refuſe de retracter tout ce qu'il a fait & dit contre la religion, vous le dépoſerez de ſon évêché ; ayant ſoin que celui qui le remplacera, en ſoit digne par ſes vertus & par ſon attachement à la religion catholique, & qu'il ſoit en même tems agréable au Grand-Maître, afin que ce dernier connoiſſe la bonne volonté que nous lui conſervons, &c. »

Ibid. pag. 842 & ſiq.

Le Légat envoya une copie de ce bref, avec une lettre pleine de déférence pour le Grand-Maître ; mais dans la-

Digitized by Google

quelle il ne parloit pas avec moins de fermeté, sur le compte de l'Evêque de Sambie, que le Pape ne l'avoit fait dans son bref : il rappelloit à ce Prince les promesses qu'il lui avoit faites à Vienne, d'après lesquelles il comptoit qu'il se conduiroit dans cette affaire, comme il convient à un Prince Catholique; ajoutant qu'il espéroit, qu'il seroit assez éloigné de tout sentiment d'impiété, pour ne plus souffrir qu'aucun de ceux qui lui étoient soumis, osât à l'avenir rien faire, ni écrire de contraire à la religion. Le Légat exhortoit fortement le Grand-Maître à prendre ce parti, tant par amour pour la justice & la vérité, qu'à cause du soin qu'il devoit avoir de sa réputation, que les mal-intentionnés cherchoient à noircir, en disant qu'il entretenoit à sa cour & dans ses Etats, des ennemis de la religion catholique & de l'Eglise, qu'ils déchiroient dans leurs discours. Cette lettre est datée de Bude, le 15 janvier 1525 (1).

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le Grand-Maître, fâché d'avoir été *Ibid. pag. 845 & seq.*

(1) C'est par anticipation que nous rapportons cette lettre du Légat à Albert, & la réponse que celui-ci y fit : car ces deux lettres sont de l'an 1525; mais c'est pour faire voir d'un coup-d'œil, le peu d'effet que produisit le bref du Pape, & pour ne point interrompre ailleurs le fil de l'Histoire.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

deviné, & ne voulant point encore lever le masque, prit le parti de dissimuler; & en conséquence il écrivit au Légat, une lettre pleine de tournures, dont voici la substance. » Nous avons reçu votre lettre avec le bref du Pape, par lequel il ordonne que l'Evêque de Sambie soit déposé, s'il ne change de conduite. Vous n'ignorez pas depuis combien de tems, nous sommes éloignés de la Prusse, ainsi nous ne pouvons savoir ce que ledit Evêque écrit & enseigne; & si nous le savions, que serviroit-il de le lui interdire, étant si éloigné & depuis si longtems de ce pays? Il est vrai que la renommée nous a appris que la populace excitée, peut-être, par quelques brouillons, avoit insulté les prêtres, les moines, les églises & les images; mais ceux qui nous voient tous les jours, savent avec quelle douleur nous avons appris les excès que le peuple commettoit contre le clergé, sous le prétexte de la piété. Ceux que nous avons chargés du gouvernement en notre absence (l'Evêque de Sambie & le Commandeur de Konigsberg) ont ressenti la même indignation, & ont pris des mesures, pour punir en son tems les auteurs du mal; car on ne feroit qu'exciter une sédition, en entreprenant de punir toute la populace à la fois; ce

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

que toutes les personnes prudentes doivent éviter avec soin. Vous êtes témoin des innovations qui se font tous le jours dans les différentes provinces de l'Allemagne; & si les Princes qui résident dans leurs Etats, ne peuvent contenir les peuples avides de nouveauté, en employant les châtimens les plus séveres; par quelle raison est-ce que le Pape conçoit une indignation particuliere contre nous? Nous vous demandons uniquement de faire connoître notre innocence au Pape, auprès duquel nous avons été accusés si mal à-propos par quelques personnes, & d'obtenir de Sa Sainteté, de ne point nous rendre responsables de ce qui regarde la religion jusqu'à ce que nous retournions dans nos Etats. Quand nous y serons, nous gouvernerons nos sujets tant pour ce qui regarde le civil, que pour ce qui concerne la religion, de maniere que le Souverain Pontife ne pourra avoir aucun juste sujet de se plaindre de nous, & que tout le monde saura que nous rempliſſons les devoirs d'un bon & pieux Prince chrétien; mais tant que nous sommes absens, il n'est pas en notre pouvoir de remplir cette tâche. Vous dites encore qu'il y dans ma cour des personnes qui parlent mal de la foi ou de la religion : Dieu connoît les cœurs, mais

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

pour nous, nous ne pouvons juger que des paroles & des actions; cependant nous pouvons atteſter avec vérité, que nous avons toujours été attentifs à éloigner de nous, les blaſphemateurs : ce ſont donc des calomnies dont les mal-intentionnés qui en ſont les inventeurs, rendront compte au tribunal de Dieu. » Comme le Cardinal avoit fini ſa lettre par des témoignages d'attachement & des offres de ſervice, Albert termine la ſienne, en diſant qu'il aura bientôt l'occaſion de l'obliger, & que s'il le fait, comme il n'en doute pas, il verra dans peu de tems, qu'il eſt un Prince pieux & reconnoiſſant. La lettre du Cardinal eſt datée de Bude & celle du Grand-Maître eſt auſſi datée de la même Ville, le 24 Janvier 1525; d'où l'on doit conclure que le Cardinal étoit parti de cette Ville, avant que le Grand-Maître y arrivât.

Voilà quelles furent les tournures, les phraſes à double ſens, les menſonges & les contradictions que le Grand-Maître employa, pour donner le change au Cardinal, qui n'en fût certainement point la dupe; & l'on peut juger par le ſoin que prit Albert de ſe déguiſer dans cette occaſion, qu'il n'avoit rien négligé pour entretenir les Chevaliers de l'Ordre

l'Ordre & les gens bien intentionnés de la Prusse, dans une fausse sécurité, qui leur faisoit espérer que ce Prince, à son retour, feroit cesser tous les désordres, & rétabliroit le culte de la véritable religion.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Albert rend hommage à l'Empereur. 1524.

On n'est guere plus instruit de ce que fit le Grand-Maître pendant l'an 1524, qu'on ne l'est de ce qu'il avoit fait l'année précédente. La seule chose qu'on sait avec certitude, c'est que malgré qu'il soit très-vraisemblable qu'il avoit déja formé le projet de se soustraire à la juridiction de l'Empire, il feignit, pour mieux cacher son jeu, de s'y attacher plus étroitement, en demandant d'avoir session à la diete de Nuremberg, après avoir fait hommage de la Prusse à l'Empire, ce qui lui fut accordé. Nous apprenons ces circonstances par le diplôme d'investiture que Charles-Quint donna, l'an 1530, à Walther de Cronberg (1). Albert fut long-tems à Nuremberg, pendant l'année 1524, & assista aux séances de la diete, comme on le

Ap. Gusterman. n. 4 & 5. pag. 189.

(1) Gusterman, que nous avons cité, a fait un abrégé de l'histoire de la Prusse en 142 pages, imprimé à Leyptig en 1726; mais il y a joint la copie de quelques chartres; & c'est à cause de ces titres que nous serons dans le cas de citer quelquefois ce petit ouvrage.

voit par les recès de l'Empire ; dans lesquels il est nommé ; & on peut remarquer qu'il avoit la même séance, que les Grands-Maîtres ont encore aujourd'hui, c'est-à-dire, qu'il précédoit tous les Princes Evêques de l'Empire.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Neue Saml. der Reichs. abschiede part. 2.

La treve de 4 ans que le Pape, l'Empereur & le Roi de Hongrie, avoient ménagée entre le Roi de Pologne & le Grand-Maître, s'écouloit : & si ces derniers avoient agi de bonne foi, ils n'en auroient point attendu la fin, pour faire terminer leurs difficultés, par les arbitres auxquels ils s'étoient soumis. Si Albert fit quelques démarches, pour accélérer cet événement, comme le prétendent les écrivains Prussiens, ce ne fut que foiblement & par maniere d'acquit ; & Sigismond n'en fit aucune, puisqu'il étoit bien décidé à éluder l'arbitrage. Le 9 de mars les Ambassadeurs du Roi de Pologne se trouverent à Dantzig, avec ceux de Henri, Duc de Mecklenbourg, & de George & de Barnim, Ducs de Poméranie : ils renouvellerent par un traité, l'amitié & les anciennes alliances qui unissoient les Ducs avec la Pologne : on devoit se secourir mutuellement, & il étoit particuliérement stipulé que ces Princes donneroient du secours aux Polonois, s'ils venoient à avoir la guerre

Traité du Roi de Pologne contre l'Ordre. 1524.

Cod. Pol. tom. 1. pag. 676.

avec le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, ou avec Joachim, Electeur de Brandebourg, & qu'ils interdiroient tout passage à leurs troupes ou à leurs alliés. Si l'on en croit Pauli, le Grand-Maître avoit assemblé des troupes dans l'Electorat de Brandebourg, & déja elles s'étoient avancées jusqu'à Perleberg, où elles se débanderent, faute de payement. Outre que Schutz ne dit rien de ces préparatifs de guerre, on peut juger par les dispositions du Grand-Maître, que nous avons fait connoitre, qu'il étoit aussi éloigné de vouloir faire la guerre aux Polonois, que de désirer sincérement l'arbitrage qui auroit dû rétablir la paix entre la Prusse & la Pologne.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Pag. 403.

Le Pape, inquiet de voir la treve entre la Pologne & l'Ordre s'écouler, sans qu'on procédât à l'arbitrage dont on étoit convenu, adressa un bref au Roi de de Hongrie le 19 octobre 1524, pour le prier instamment de ne rien négliger, afin de ramener la paix entre les Polonois & les Teutoniques, & s'il étoit nécessaire, de faire prolonger la treve, pour parvenir enfin à ce but désiré. Ce bref étoit en même tems une lettre de créance pour le Cardinal de Campegge, son Légat, & pour le Nonce Pullerni,

Raynald. num. 69.

à qui il avoit mandé de conférer avec le Roi sur cet objet.

VXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. Députés qui partentpour Presbourg. 1524.

L'assemblée des arbitres fut effectivement indiquée à Presbourg pour le jour des Rois de l'année suivante, soit à la sollicitation du Pape, ou aux instances du Grand-Maître, comme Schutz le prétend. Dans une circonstance si importante, le Grand-Chapitre auroit dû s'assembler pour nommer les députés qui devoient y figurer de la part de l'Ordre; mais il n'y avoit plus de Dignitaires, & il ne s'agissoit plus de Grand-Chapitre dans la Prusse; le peu de Chevaliers qui s'y trouvoient, étoient courbés, les uns volontairement, & les autres malgré eux, sous le joug d'une autorité despotique; ainsi ce fut le Grand-Maître, ou le Régent, en son nom, qui choisit les personnes de l'Ordre, qu'il savoit être propres à seconder ses desseins. C'est Platner, témoin oculaire, qui nous apprend que ce fut le gouvernement qui choisit Erhard de Queis, postulé à l'Evêché de Pomésanie, Eric, Duc de Brunswick, Commandeur de Memel, & Frédéric de Heydeck, Proviseur de Johannisbourg, pour représenter l'Ordre au Congrès de Presbourg, auxquels on donna Christophe Gattenhoffer pour Secrétai-

Fol. 491.

Aa. Borussi. tom. 2. pag. 666.

re (1). Schutz ni les autres écrivains Prussiens ne font point mention du Duc de Brunswick ; cependant on ne peut pas douter, d'après le témoignage de Platner, qu'il n'ait été nommé pour cette commission ; mais il est démontré, comme on le verra par la suite, que ce Prince fidele à la religion, non-seulement ne trempa pas dans le mystere d'iniquité, dont nous allons rendre compte, mais même qu'il n'étoit point avec le Grand-Maître, ni avec les autres députés, lorsqu'on y travailla : ainsi Eric ne fut pas plus loin qu'Olmutz, & l'on peut même conjecturer, avec quelque vraisemblance, qu'il quitta les autres députés à Graudents, pour se rendre en Allemagne, où nous avons dit qu'il étoit immédiatement avant la révolution.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Outre ces députés nommés par le Grand-Maître même, pour représenter l'Ordre, il y avoit encore Henri de Kitlitz & George de Kunheim pour la noblesse, & les Bourgmestres de la ville-vieille de Konigsberg & de celle de Kniphof. Platner dit simplement que ceux-ci partirent pour aller joindre le

Ibid.

(1) *Zum zuge nach Presbourg ward erwehlet von der Herrschafft, der Herr Bischoff von Risenburg &c.* dit Platner, loc. cit.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Grand-Maître à Presboug : ainsi on ne sauroit dire s'ils avoient aussi été nommés par l'autorité du Gouvernement, ou si Albert, pour mieux maîtriser l'Ordre, avoit rétabli une forme d'Etat. Quoi qu'il en soit, ils pensoient comme lui, au sujet de la religion, & lui étoient devoués. Platner nous fait connoitre que Kitlitz & Kunheim avoient été honorés de la dignité de Chevalier, (non de l'Ordre) : faveur qui n'avoit pu leur être accordée que par le Souverain.

Les députés partirent de Konigsberg le 19 décembre, furent à Riesenbourg pour prendre l'Evêque de Pomesanie, & de là ils se mirent tous en chemin pour se rendre à leur destination. Platner rapporte qu'en passant par Graudents, l'Evêque prêcha son premier sermon luthérien dans l'église paroissiale, à la demande du Commandant Polonois Pan Sikolowski. J'ai déja dit qu'il étoit difficile de douter du récit de cet écrivain; cependant nous verrons que l'Evêque joua encore quelque tems, le rôle de Catholique ; mais ce n'étoit vraiment qu'un rôle; les négociations auxquelles il eut part, & son apostasie qu'il rendit publique peu de tems après, font qu'on peut aisément concilier ce qu'en dit Platner, avec le reste de sa conduite.

Ibid.

Digitized by Google

Nous avons dit ailleurs, que ſi le Roi de Pologne & le Grand-Maître avoient agi de bonne foi, ils n'auroient pas attendu la fin de la treve, pour faire terminer leurs difficultés par les arbitres auxquels ils s'étoient ſoumis irrévocablement; mais les contrats les plus ſolemnels avoient toujours été inſuffiſans, pour obliger les Polonois à remplir les engagemens qu'ils avoient pris avec l'Ordre; & Sigiſmond, ce Roi ſi vanté dans l'hiſtoire, montra dans cette occaſion, qu'en fait de mauvaiſe foi, il ne cédoit en rien, ni à Caſimir, ſon pere, ni au perfide Grand-Maître. Quand on conſidere attentivement les circonſtances, on ne peut guere douter que Sigiſmond n'ait été d'accord avec Albert, ſon neveu, long-tems avant la ſcene que nous allons rapporter, & que tous les événemens qu'on va voir, n'ayent été préparés pour en amener le dénouement ſans éclat.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le Roi de Pologne ſe refuſe à l'arbitrage.

1525.

Cod. Pol. tom. 4. num. 164.

L'Empereur étant en Eſpagne, c'étoit Ferdinand, ſon frere & le Roi de Hongrie qui devoient juger les différends de la Pologne & de l'Ordre Teutonique, avec les Conſeillers qui avoient été déſignés par le traité de 1521; & ces Princes firent citer les parties à comparoître devant eux à Preſbourg le 6 janvier 1525. Schutz rapporte ſimplement,

Fol. 491.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

que le Roi de Pologne rejetta cette citation pour des raisons importantes ; mais Chytræus ajoute que Sigismond refusa d'envoyer des députés à Presbourg, sous prétexte que le terme fixé pour la tenue de cette assemblée, étoit trop court, & ne lui laissoit point le tems nécessaire d'assembler la diete du royaume, pour délibérer sur un objet si important. C'étoit avouer hautement sa mauvaise foi ; car il avoit eu tout le tems de délibérer avec la diete, depuis le printems de l'an 1521 ; & d'ailleurs cet objet ne demandoit plus de délibération ; le Roi & le Grand-Maître s'étant soumis à l'arbitrage d'une maniere si expresse, qu'ils avoient requis le Pape, d'autoriser les Cardinaux de Saltzbourg & de Strigonie, tant pour confirmer en son nom, tout ce qui seroit décidé, que pour décerner telle censure qu'ils jugeroient convenable, contre ceux qui oseroient y contrevenir. Le Pape, dit Chytræus, l'Empereur ou plutôt l'Archiduc Ferdinand en son nom, & le Roi de Hongrie, envoyerent des Ambassadeurs à Sigismond, afin de l'engager à prolonger la treve pendant quelques années, sans infirmer les compromis ; mais les Polonois, animés par leurs derniers succès, & regardant la treve, comme plus nuisible que la guerre, re-

Chr. Sax. lib. 11. pag. 326.

Ibid.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

jetterent cette propoſition & ſe préparerent à courir aux armes. Nous avons vu que le Pape avoit écrit pour le même ſujet au Roi de Hongrie, le 19 d'octobre 1524; mais le St. Pere ne fait que témoigner ſa crainte dans ce bref, & il ne paroît pas qu'il étoit déja inſtruit que Sigiſmond avoit rejetté l'arbitrage.

Quoi qu'il en ſoit, le refus du Roi de Pologne avoit précédé de quelque tems l'époque fixée pour l'aſſemblée de Preſbourg, puiſque les arbitres ne s'y rendirent point, & le Grand-Maître ne l'ignoroit certainement pas; cependant Platner nous apprend, comme nous l'avons déja obſervé, que les députés de la Pruſſe, ne partirent de Konigsberg pour Presbourg que le 19 décembre 1524: d'où l'on peut conclure que l'objet de leur miſſion n'étoit qu'un vain prétexte, puiſqu'il étoit impoſſible, vu la maniere de voyager de ce tems-là, qu'ils arrivaſſent à Presbourg, pour le jour des Rois, ſi le congrès avoit eu lieu. Ainſi le Grand-Maître n'avoit fait venir ces députés qui lui étoient dévoués, que pour donner une forme plus ſolemnelle au traité qu'il vouloit conclure avec le Roi de Pologne, en le faiſant avec l'intervention des deux traîtres qui prenoient fauſſement la qualité de députés de l'Ordre, & des autres

députés de la noblesse & des villes de la Prusse Teutonique.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Nous avons vu par la réponse du Grand-Maître au Cardinal de Campegge, qu'il étoit encore à Bude le 24 janvier, & selon Chytræus, il y fit le 4 de février, une protestation solemnelle, accusant les arbitres d'avoir favorisé le Roi de Pologne, en attendant que les compromis fussent prêts d'expirer, pour prononcer leur jugement. Après avoir fait cet acte, qui ne pouvoit avoir d'autre but que d'en imposer au Cardinal Légat, & peut-être au Roi de Hongrie, Albert partit pour la Silésie, afin d'aller à la rencontre des députés de la Prusse, qui avoient déjà reçu l'ordre de s'arrêter. Erhard Evêque de Pomésanie & Heydeck étoient probablement instruits des vues du Grand-Maître; mais les députés de la noblesse & des villes n'étoient point encore dans le secret, qu'on ne leur avoit pas confié d'avance, dans la crainte qu'il ne fût divulgué avant l'exécution : il fallut donc les amener à ce qu'on vouloit d'eux; & comme il s'agissoit de régler les articles du traité avec les Polonois, voici comme on s'y prit.

Ibid.

Manœuvre du Grand-Maître. Pro-

Les députés voyoient aussi bien que le Grand-Maître, l'impossibilité où l'on étoit de soutenir une nouvelle guerre con-

tre la Pologne; & Albert n'en avoit nulle envie : la premiere idée qui ſe préſenta, fut de ſouſcrire à la paix de 1466, puiſqu'il étoit impoſſible de faire autrement, d'autant qu'on ne pouvoit eſpérer aucun ſecours de l'Empire; mais cette paix contenoit des conditions qui avoient toujours répugné à l'Ordre; & pour tâcher d'obtenir quelque adouciſſement, on pria le Margrave George de Brandebourg, frere du Grand-Maître, & Frédéric, Duc de Lignitz, ſon beau-frere, de ſe rendre auprès du Roi de Pologne, comme médiateurs, pour arranger cette affaire. Afin d'être plus à portée de recevoir des nouvelles, le Grand-Maître ſe rendit avec les députés à Beuthen, petite ville aux confins de la Siléſie, qui n'eſt qu'à 10 milles de Craçovie. Le 19 mars, le Margrave & le Duc de Lignitz revinrent de Cracovie, & rapporterent que le Roi ne vouloit entendre parler d'aucun changement à la paix de 1466, nommée perpétuelle, mais qu'on pourroit s'arranger, ſi le Grand-Maître & les Pruſſiens vouloient accepter les propoſitions ſuivantes. Le Roi demandoit que le Grand-Maître lui rendît hommage, & qu'il reçût l'inveſtiture de la Pruſſe, promettant à ces conditions, de lui rendre tout ce que les Polonois lui avoient pris dans la der-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. poſition du Roi. 1525.

Schutz. fol. 491 & ſeq. Chytr. pag. 326 & ſeq.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG

niere guerre. Secondement, le Grand-Maître devoit rendre les places qu'il avoit prises pendant la guerre, à l'Evêque de Warmie, qui lui payeroit en échange, une pension annuelle de 3000 marcs, sa vie durant. Enfin le Roi proposoit de donner la Prusse à Albert, comme un fief héréditaire qui passeroit à ses descendans mâles, ou à leur défaut, à ses freres, les Margraves Casimir, George & Jean, & à leurs descendans, ou au Prince qui seroit leur plus proche héritier, si leurs branches venoient à manquer; à condition que chaque possesseur recevroit l'investiture du Roi de Pologne, comme auroit fait Albert.

Après avoir conféré avec le Grand-Maître, les députés de la Prusse (1) répondirent aux deux Princes, que leurs commettans n'ayant pu prévoir que le Roi feroit une pareille proposition, on ne leur avoit donné aucune instruction à cet égard, & ils demanderent à retourner en Prusse pour apprendre ce qu'ils dévoient faire; mais le Duc de Lignitz, leur dit en colere, que le Margrave & lui, avoient travaillé en vain, pendant

(1) Schutz y comprend ceux de l'Ordre; mais Chytræus ne parle que de ceux de la noblesse & des villes, & la suite prouve que ce dernier a raison.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

10 jours, à obtenir quelque adouciſſement à la paix perpétuelle ; qu'il n'avoient agi qu'en vertu du plein-pouvoir du Grand Maître & des députés, & que ce n'étoit que la vue de ce plein-pouvoir qui avoit déterminé le Roi à faire de pareilles propoſitions ; que ce ſeroit une honte pour eux, s'ils entreprenoient de revenir ſur ce qu'ils avoient fait enſuite d'une pareille autoriſation, & qu'en conſéquence ils auroient moins à rougir, s'il étoient obligés de mander au Roi, que les députés de la Pruſſe avoient réjetté ſes propoſitions, que de lui demander qu'il attendît de conclure juſqu'à ce qu'ils euſſent été prendre de nouveaux ordres de leurs commettans. Vous n'avez, leur dit le Duc, que trois moyens à choiſir, l'un de ſoutenir une nouvelle guerre, & il leur fit un étalage des troupes que le Roi aſſembloit en Pologne, dont une partie ſuffiſoit pour ſubjuguer la Pruſſe, ou d'accepter la paix perpétuelle ſans aucune modification, ou bien la propoſition que le Roi fait au Grand-Maître de lui donner la Pruſſe héréditairement.

En voulant ſervir le Grand-Maître, le Duc de Lignitz avoit montré aux députés la route qu'ils devoient ſuivre, qui étoit d'accepter la paix perpétuelle, toute dure qu'elle étoit : car l'Ordre,

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

abandonné de l'Empire & trahi par un Monarque infidele, qui rejettoit l'arbitrage auquel il avoit consenti, n'auroit pu être blâmé de personne, pour s'être soumis à une nécessité inévitable; mais au lieu de saisir ce moyen unique, les députés de la noblesse & des villes s'adressérent au Grand-Maître pour voir ce qu'il pensoit; & celui-ci dissimulant, leur repondit d'en conférer avec l'Evêque de Pomésanie & Fréderic de Heydeck. Les députés de la Prusse se rendirent effectivement dans la maison où logeoient ces deux prétendus députés de l'Ordre (1), & ils tomberent bientôt d'accord. L'Evêque & son collegue avoient déja pris leur parti, & conseillerent au Grand-Maître d'accepter les propositions du Roi; & si les députés de la noblesse & des villes ne s'étoient point décidés aussi promptement, ce n'étoit que par la crainte du blâme qu'ils pourroient encourir; mais ils furent bientôt rassurés par le Grand-Maître, qui s'obligea de faire connoître aux Prussiens, les circonstances qui l'avoient déterminé à prendre ce parti, & qui s'engagea à maintenir tous leurs privileges.

1) On voit, comme nous l'avons dit ailleurs, que le Duc de Brunswick avoit quitté les autres députés avant cette époque.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Nous avons dit que tout ce qui se passoit à Beuthen, n'étoit qu'un jeu pour amener les deputés à consentir à ce qu'on vouloit; & le rapport que le Margrave George, & le Duc de Lignitz, firent à leur retour de Cracovie, n'étoit qu'une pure fiction : car ces Princes, loin d'avoir travaillé & obtenu quelque adoucissement à la paix perpétuelle, comme ils le disoient, avoient proposé au Roi tout en arrivant & sans détour, de sécu-lariser la Prusse, & de la donner à Albert avec le titre de Duché, ajoutant que telle étoit la demande du Grand-Maître, ainsi que de tous les membres, & des sujets de l'Ordre (1). Il est inutile de prouver que cette derniere circonstance est absolument fausse, & que les députés de la Prusse, qui étoient avec le Grand-Maître, n'y avoient pas même consenti explicitement, puisque toute cette manœuvre n'étoit imaginée que pour les y engager; mais cette imposture ne devoit rien coûter à des Princes qui étoient les instrumens de la plus noire

(1) La demande de la sécularisation n'est pas exprimée positivement dans la lettre d'où ceci est tiré; mais on voit quelques lignes plus bas que c'étoit tellement le sens de la proposition des Princes, qu'on ne peut pas douter qu'ils n'aient demandé explicitement la sécularisation de la Prusse.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

des trahiſons. La propoſition ayant été faite au Sénat, dit l'Evêque de Prémiſlie dans une lettre dont nous tirons ces circonſtances, y occaſionna beaucoup d'étonnement & une grande diverſité d'opinions ; car beaucoup de Sénateurs voyoient bien que l'Ordre étant ſoumis au Saint-Siége, on ne pouvoit le détruire ſans ſon conſentement ; que l'Empereur & la nation Germanique regardoient l'Ordre comme leur appartenant ; & qu'ainſi au lieu d'avoir la paix, on alloit s'expoſer à des guerres plus dangereuſes : ils conſidéroient encore que, ſi le Grand-Maître & les Commandeurs abandonnoient la religion, ce ſeroit pour ſe marier, & que toute la chrétienté reprocheroit aux Polonois d'y avoir conſenti : d'ailleurs, diſoient-ils, il ne faut pas ſe fier aux gens qui ſe retirent de l'unité de la Sainte Egliſe Catholique : ceux qui ne gardent pas les ſermens & les vœux qu'ils ont faits à Dieu, garderont encore moins les promeſſes qu'ils feront aux hommes. D'autres, & c'étoient les plus nombreux, entre leſquels on comptoit l'Evêque de Prémiſlie, combattoient ces raiſons ſi juſtes & ſi déciſives, par tous les moyens que les Polonois avoient toujours employés, & qu'ils ne ceſſerent encore d'employer dans la ſuite : comme

nous les avons déja refutés, nous nous dispenserons de les examiner de nouveau. On disputa pendant la plus grande partie du carême, continue l'Evêque de Prémisslie, qui étoit un des Sénateurs; & on peut remarquer qu'il ne dit pas quel étoit le sentiment du Roi dans cette affaire (1); mais nous l'apprenons d'ailleurs, puisque le Margrave George & le Duc de Lignitz revinrent à Beuthen, le troisieme dimanche de carême, pendant qu'on disputoit encore à Cracovie, & qu'ils proposerent au nom du Roi, ce que le Grand-Maître les avoit chargés de demander à Sa Majesté; c'est-à-dire, la sécularisation de la Prusse. Ainsi il est incontestable que l'oncle & le neveu étoient d'accord avant cette époque, & que tout ce qui se passoit tant à Cracovie qu'à Beuthen, n'étoit qu'une manœuvre combinée pour amener le dénouement sans contradictions (2).

(1) L'Evêque ne dit pas positivement qu'il étoit présent à ces discussions; mais plusieurs passages de sa lettre, entre autres celui où il atteste qu'il rend un compte fidele de ce qui s'y est passé de plus secret, ne laissent aucun lieu d'en douter: d'ailleurs nous verrons qu'il fut un des Evêques qui scellerent l'acte qui rendit publique, la perfidie que tramoient le Roi de Pologne & le Grand-Maître.

(2) Cet Evêque de Prémisslie, étoit André Cricius, Chancelier de Pologne, qui fut ensuite Archevêque de Gnesne. Sa lettre, adressée au Nonce du St. Siége

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Tout étant d'accord, le Grand-Maître se rendit à Cracovie le 31 mars, & l'on travailla à arranger les articles de la convention. Il est remarquable que, malgré que le Roi & Albert signerent & scellerent le traité, cet acte fut fait par la Margrave Géorge & par le Duc de Lignitz, qui en avoient été les médiateurs, ou plutôt qui avoient travaillé pour eux-mêmes; car le Margrave étoit appellé à la succession de la Prusse avec ses autres freres, & le Duc de Lignitz travailloit pour ses beaux-freres. On voit que les médiateurs étoient aussi devoués au Grand-Maître, que les prétendus députés de l'Ordre, au nom duquel on contractoit à son insu. Il seroit inutile de rapporter en entier un traité dont la plupart des stipulations sont relatives aux

Trahison d'Albert.

Traité avec le Roi.

Schutz. fol. 494. vers. 1525.

---

en Hongrie, qui lui avoit demandé un détail de la révolution de la Prusse, est rapportée par Samuel Nakielski, dans l'ouvrage intitulé: *Miechovia, seu promptuarium antiquitatum monasterii Miechovienſis. Cracoviæ* 1634. *Pag.* 608-614. Si on examine cette lettre, on voit que Cricius étoit loin de mériter l'éloge qu'en fait Simon Starovolsci, dans son *Scriptorum Polonicorum Ekatontas*, *pag.* 10. non quant à l'érudition, mais à cause de ses principes: car il paroît que Cricius étoit un de ces Evêques de cour, qui, au lieu de s'attacher uniquement à remplir l'auguste fonction de chef du troupeau de Jesus Christ, deviennent les vils esclaves des passions de leurs maîtres, soit pour obtenir leur faveur, ou pour se maintenir dans celle qu'ils ont déja acquise.

Digitized by Google

nouveaux liens, qui alloient unir Albert avec le Roi; ainſi nous nous contenterons d'obſerver, 1°. Que les médiateurs déclarent, qu'ils ont ménagé le traité entre le Roi d'une part, le Grand Maître, ſon Ordre & les habitans de la Pruſſe de l'autre; quoique l'Ordre n'ait jamais été, & n'ait même jamais pu être conſulté ſur une trahiſon dont il étoit la victime. 2°. Il eſt dit dans le contrat, que l'Ambaſſadeur de Louis, Roi de Hongrie, avoit prié le Roi & le Grand-Maître d'acquieſcer à l'accord ménagé par les médiateurs; ce qui prouve que le Roi de Pologne, avoit employé l'aſcendant qu'il avoit ſur ſon neveu, pour le faire coopérer à cette injuſtice. 3°. On devoit rendre de part & d'autre, toutes les places priſes pendant la guerre, ainſi que l'artillerie. 4°. Il eſt ſtipulé que, ſi les Evêques peuvent prouver que les eccléſiaſtiques des Etats d'Albert, qualifié de Duc de Pruſſe dans ce traité, ne ſe conduiſent pas d'une maniere conforme aux ordonnances & à la conſtitution de l'Egliſe chrétienne univerſelle, ledit Duc ſe joindra aux Evêques pour les faire punir convenablement. Voilà le ſeul article en faveur de la religion, encore étoit-il illuſoire; puiſque l'Evêque de Sambie s'étoit déclaré Luthérien,

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

& que Queis, postulé à l'Evêché de Poméſanie, favoriſoit le Luthéraniſme, malgré qu'il n'eût point encore entiérement levé le maſque ; & c'étoient les ſeuls Evêques qu'il y avoit dans la Pruſſe Teutonique. 5°. Albert devoit faire ſerment de fidélité au Roi, & ſe conduire à ſon égard, comme un fidele vaſſal doit le faire : lors de l'inveſtiture que le Roi devoit lui donner, le Margrave George devoit mettre la main à l'étendard, tant en ſon nom, qu'en celui de ſes freres Caſimir & Jean. 6°. Après avoir fait l'énumération de toutes les villes de la Pruſſe Teutonique, le Roi déclaroit de les donner en fief héréditaire & indiviſible au nouveau Duc de Pruſſe, & ſucceſſivement à ſes trois freres ou à leurs héritiers, en cas que les premiers vinſſent à mourir ſans enfants mâles (1). 7°. Enfin il étoit ſtipulé que, ſi Albert, George, Caſimir & Jean, ou leurs héritiers légitimes, venoient à décéder ſans enfants mâles légitimes, la Pruſſe retourneroit à la Pologne, qui ſe chargeroit de donner une dot convenable aux filles, s'il s'en trouvoit. Ce traité fait à

(1) Cette derniere circonſtance n'eſt point exprimée, mais elle eſt expliquée par l'article ſuivant.

Digitized by Google

Cracovie le 8 avril 1525, fut signé par le Roi & le nouveau Duc de Prusse, qui y firent apposer leurs sceaux avec ceux des Princes médiateurs : & le lendemain le Roi le ratifia par un acte solemnel, dans lequel le premier est inséré en entier. Cet acte de confirmation fut expédié par le vice-Chancelier de Pologne, & fut muni du sceau royal, ainsi que de ceux d'une foule de conseillers & de témoins, entre lesquels on ne voit pas sans surprise, l'Archevêque de Gnesne, Primat du royaume, & les Evêques de Cracovie, de Wladislau, de Ploczko, de Warmie, de Prémislie, de Culm, de Chelm & de Kaminieck, avec plusieurs autres ecclésiastiques. L'ambition & la haine guidoient le Roi de Pologne, & ces passions qui l'aveugloient, lui faisoient commettre une injustice criante, qui imprimoit une flétrissure éternelle à son nom, sur-tout après le compromis qu'il avoit fait pour remettre absolument la décision de ses différends à des arbitres : mais comment caractériser la conduite des Evêques qui coopéroient à dépouiller un Ordre religieux, pour faire passer ses domaines entre les mains d'un apostat, qui avoit déja introduit l'hérésie en Prusse, & qui n'en pouvoit jouir, qu'en

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Cad. Pol. tom. 4. num. 168.

foulant aux pieds tout ce que la religion a de plus sacré (1).

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le jour des Rameaux, 9 d'avril, on fit encore deux autres actes à Cracovie. Par le premier, Erhard de Queis, postulé à l'Evêché de Poméſanie, & Frédéric de Heydeck, qui se disoient autorisés par l'Ordre, & les députés de la noblesse & des villes de la Prusse, dont nous avons parlé plus haut, approuverent au nom de leurs prétendus commettans, le traité qu'Albert avoit fait avec le Roi de Pologne. La seule remarque que nous ferons sur cette piece, est, que les Députés disent qu'ils ont enfin reconnu que la Prusse faisoit partie du royaume de Pologne. Il faut convenir que ce trait de lumiere étoit venu les éclairer très-à-propos; mais, après ce que nous avons rapporté ailleurs, nous sommes dispensés de relever cette fausseté. La seconde chartre étoit un diplôme, par lequel le Roi de Pologne donnoit la Prusse en fief héréditaire à Albert, & successivement à ses trois freres, ou à leurs descendans. Sigismond avance dans cette chartre, que les prétendus députés de l'Ordre, en avoient reçu les

Ibid.

Ibid. num. 170.

(1) Le Roi & les Evêques étoient parfaitement instruits des projets d'Albert. Voyez la note suivante.

pouvoirs les plus amples, & il regle plus particuliérement la succession au fief héréditaire de la Prusse, en disant qu'il le donne à Albert & aux enfants mâles, procréés par lui légitimement, &c., au défaut desquels, il passera au Margrave Géorge & à ses descendants légitimes, & ainsi de suite (1). Si nous voulions examiner en détail les quatre derniers actes, dont nous venons de parler, nous prouverions évidemment qu'ils ne sont qu'un tissu de fausfetés, où l'on voit régner par-tout la plus coupable hypocrisie.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le lundi de la semaine sainte 10 d'avril, le Roi étant assis sur son trône, environné de tout l'éclat de la majesté, donna publiquement l'investiture du duché de Prusse, à Albert & à ses freres, *Schutz. fol. 500.*

(1) *Ac denique gratificari & commodare volentes dicto illustri Principi Domino Alberto Marchioni Brandeburgensi, uti nepoti nostro ex sorore charissimo, ejusque domui de Anspach annuimus non gravatim precibus ejus illustritatis & subditorum ipsius, illiq. & ejus veris masculini generis & legitimis feudi haeredibus, ex lumbis ejus procedentibus, terras, civitates, oppida & arces infrascriptas, in perpetuum & indivisum feudum dedimus & concessimus, & ipsum de illis per vexilli nostri traditionem investimus, &c.* Cod. Pol. loc. cit. Ces expressions sont claires; ainsi il seroit inutile de supposer que les Evêques qui avoient servi de témoins à l'acte qui avoit été fait le même jour, n'étoient pas instruits des projets d'Albert.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

en lui mettant en main un étendard de damas blanc, chargé d'un aigle de sable, qui portoit une S, lettre initiale du nom de Sisgismond, sur la poitrine; c'étoient les armes que le Roi donnoit au nouveau Duché. L'Archevêque de Gnesne, & la plus grande partie des Evêques qui sont nommés dans le traité, occupoient le premier rang dans cette cérémonie. Deux jours après, le Roi de Pologne donna une pension annuelle à Albert de 4000 florins d'or du Rhin; c'étoit, disoit-il, tant à cause du mauvais état de la Prusse qu'il lui avoit donnée en fief, que pour se l'attacher plus particuliérement.

Cod. Pol. com. 4. num. 171.

L'Ordre perd la Prusse. Albert, premier Duc. 1525.

La nouvelle de ce qui s'étoit passé à Cracovie, n'occasionna aucun mouvement dans la Prusse, parce que les esprits y étoient disposés, tant par l'Evêque de Sambie, qui avoit toute l'autorité, que par les prédicateurs Luthériens qui ne manquoient point, à l'exemple de leur chef, de dépeindre l'Ordre Teutonique en particulier, & l'Ordre monastique en général, comme un état monstrueux, infiniment désagréable aux yeux de Dieu. Nous avons déja observé que les historiens gardent un silence profond sur ce qui s'est passé en Prusse à cette époque : ainsi nous sommes réduits à

ne

ne préſenter au lecteur, que quelques circonſtances qui nous ont été tranſmiſes par Platner, Secrétaire de la ville de Konigsberg en ce tems-là, & par conſéquent témoin oculaire de l'événement.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Albert fit ſon entrée à Konigsberg le 9 de mai, & fut reçu avec des témoignages de joie, que nous nous diſpenſerons de rapporter. Les Etats de la Pruſſe, ayant été convoqués pour le 26 du même mois, le Duc leur fit expoſer, en préſence des Commiſſaires du Roi de Pologne, ce qu'il avoit fait pendant ſon abſence, leur fit lire l'accord qu'il avoit conclu avec Sigiſmond, & les avertit de ſe préparer à en jurer l'obſervation. Le dimanche ſuivant 28 du mois, lorſque tout le monde fut aſſemblé a 7 heures du matin, on avertit de nouveau les états qu'ils devoient jurer l'obſervation du traité & prêter ſerment de fidélité au nouveau Duc. Après pluſieurs diſcours, George de Polentz, Evêque de Sambie, & Erhard Queis poſtulé à l'Evêché de Poméſanie, firent le ſerment de fidélité à Albert & à ſes deſcendans, & jurerent d'obſerver les conventions faites avec la Pologne. Cette cérémonie ayant été faite dans une ſalle haute, Albert deſcendit le grand eſcalier, accompagné des Commiſſaires du

Erleut. Preuſs. tom. 2. pag. 668 & ſeq.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Roi, & se tenant debout, il reçut le serment de fidélité des Députés du pays & des villes, & leur donna à tous la main. Le même jour six Chevaliers de l'Ordre se trouvoient à Konigsberg ; c'étoient Quitin de Schlick, Commanheur d'Osterode, Henri de Miltitz, Provisseur à Barten, Gaspar de Blumenau, Pickart, Melcher & le Provisseur d'Insterbourg (1) ; comme ils ne vouloient pas faire le serment de fidélité au nouveau Duc, ils se retirerent avec quelques autres personnes ; mais ces six Chevaliers revinrent le mercredi suivant, demanderent pardon au Duc en présence des Députés des Etats, ôterent leurs croix, & jurerent l'observation de l'accord qu'il avoit fait avec la Pologne. Ce fut un Gentilhomme Prussien, qui coupa la croix de l'habit de Gaspar de Blumenau, en présence de l'assemblée, ce qui excita un grand éclat de rire. Tous les ordres de l'Etat ayant ratifié le traité d'Albert avec la Pologne, les Commissaires du Roi quittèrent la Prusse, au commence-

(1) Comme Platner dit positivement qu'ils étoient six Chevaliers de l'Ordre, & qu'il les nomme, il faut que le Provisseur d'Insterbourg, ait été un autre personnage que Melcher, à qui ce titre paroît cependant appartenir, sans quoi il ne s'en trouveroit que cinq.

Digitized by Google

ment de juin. Voilà, dit Platner, comment l'Ordre Teutonique sortit de la Prusse : mais il ajoute qu'ils prirent des femmes ; (ce qui doit s'entendre des Freres de l'Ordre), ainsi que les Prêtres & les Religieuses des maris, & qu'on en marioit quelquefois sept ou huit en même tems (1).

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Platner est très-croyable sur le détail des choses qui se sont passées sous ses yeux, mais il ne l'est point du tout, quand il dit que les Freres de l'Ordre se marierent en foule. D'autres écrivains Luthériens ont dit la même chose ; mais on ne peut attribuer cela qu'au désir qu'ont toujours les novateurs de persuader que leur parti est nombreux ; & quand on examine la chose de près, on trouve qu'il y a eu fort peu de Chevaliers Teutoniques qui aient suivi l'exem-

Peu de Chevaliers sont séduits par l'hérésie.

(1) Les Commissaires du Roi de Pologne, étoient George de Baysen, Palatin de Marienbourg, Jean de Wieczwna Castellan de Ploczko, & Achaz Czerne, Sous-chambellan de Poméranie ; ils mirent Albert en possession, & lui donnerent l'investiture de la Prusse au nom du Roi, & en firent leur relation au Monarque, en attestant que le nouveau Duc avoit reçu le serment de fidélité de ses sujets. Le Roi confirma l'année suivante, ladite investiture donnée en son nom, ainsi que le serment que les Prussiens avoient fait à Albert : c'est de cet acte de confirmation, que nous apprenons ces circonstances. *Cod. Pol. tom. 1. num. 176.*

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ple du Grand-Maître. Nous avons déja remarqué qu'Albert ou le Régent, avoient eu la politique de ne point multiplier les Chevaliers en Prusse, depuis la derniere guerre, & peut-être même d'en faire sortir ceux qui leur déplaisoient : aussi n'y avoit-il plus de Grands-Officiers de l'Ordre, & la plupart des places étoient entre les mains des étrangers, comme nous l'avons déja remarqué. Outre les Evêques de Sambie & de Poméſanie, dont le premier avoit embrassé ouvertement le Luthéranisme, Platner ne parle que de six Commandeurs ou Chevaliers qui se trouvoient à Konigsberg, & qui, après avoir refusé de rendre hommage au nouveau Duc, vinrent se soumettre trois jours après. Selon lui ils quitterent leurs croix, & on l'arracha même à Gaspar de Blumenau; circonstance qui pourroit faire croire qu'ils avoient abandonné leur Ordre & la Religion. Mais il ne seroit point impossible qu'étant retenus par des raisons d'intérêt, & voyant l'Ordre perdu en Prusse, ils aient quitté la marque de leur état & prêté serment au nouveau Souverain, sans pour cela embrasser l'héréſie. Le même écrivain avoit rapporté plus haut que Michel de Drahe, Commandeur de Konigsberg, s'étoit marié le dimanche du carnaval de

Ad. Borusſ. tom. 2. pag. 672.

Ibid. pag. 668.

Digitized by Google

l'an 1525 ; & plus loin il parle d'Adrien de Weblingen, qui avoit été Commandeur de la fortereſſe de Konigsberg, & enſuite Proviſeur de Lochſtete ; mais ce dernier article eſt ſi obſcur, qu'il eſt difficile à démêler ; & voilà tous les Chevaliers que nomme cet auteur, dans la partie de ſon ouvrage, qui eſt parvenue juſqu'à nous. L'éditeur de la lettre de Luther à Briſman, dont nous avons parlé plus haut, marque dans une note que beaucoup de Chevaliers avoient abandonné l'Ordre pour ſe marier, à l'exemple du Grand-Maître, & il en cite des exemples : Frédéric Truchſès de Waldbourg, Commandeur de Niedenbourg, qui épouſa Anne de Falckenhayn, & l'Evêque de Sambie, qui épouſa, en premieres nôces, Catherine Truchſès de Wetzhauſen, & en ſecondes, Anne de Heydeck. Pauli, qui prétend, comme les autres, que beaucoup de Chevaliers ſe marierent, ne rapporte que les mêmes exemples, preuve certaine que cet hiſtorien, qui connoiſſoit la plupart des écrivains de la Pruſſe, n'en avoit point trouvé davantage. Il faut encore joindre à la liſte de ces apoſtats, Frédéric de Heydeck, qui avoit fauſſement contracté au nom de l'Ordre, conjointement avec l'Evêque de Pomézanie, lorſqu'Albert avoit fait ſon traité

XXXV. ALBERT DE BRANDBOURG.

Erleut. Preuſs. t. 1. pag. 259.

Pag. 403.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

avec la Pologue (1). Il ne faut pas croire que c'eſt faute de mémoires, qu'on ne connoît qu'un ſi petit nombre de Chevaliers qui aient apoſtaſié : la choſe eſt atteſtée d'ailleurs par un écrivain contemporain qui étoit ſur les lieux, & dont le témoignage ne peut être recuſé dans cette occaſion. Simon Grunau, Religieux Dominicain, étoit alors à Dantzig, & a décrit fort au long dans ſa chronique, tout ce qui s'eſt paſſé dans ce tems-là : je n'ai point vu l'ouvrage de Grunau, qui n'eſt pas imprimé ; mais Léon nous apprend lui-même, dans ſon hiſtoire de la Pruſſe, qu'il n'a fait que traduire Grunau, pour tout ce qui regarde l'établiſſement du Luthéraniſme dans ce Pays. Si on ſe rappelle que Grunau étoit un des plus fougueux ennemis de l'Ordre Teutonique, on ne ſera pas tenté de rejetter les choſes favorables qu'il peut en dire ; ainſi on ne peut ſe diſpenſer d'ajouter foi à ce que rapporte ſon traducteur. Des étrangers, dit Léon d'après Grunau, qui avoient prêté de l'argent au Grand-Maître pendant qu'il

Hiſt. Pruſs. pag. 374.

Ibid. pag. 393.

(1) Suivant un bref du Pape, dont parle Raynaldi, *ad ann. 1526, num. 122*, l'Evêque de Pomézanie, malgré qu'il n'eût point encore levé le maſque, étoit un fougueux Luthérien, que le St. Pere dépeint avec les couleurs les plus noires.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

étoit en Allemagne, occupoient les forteresses du Pays : & tous les Freres de l'Ordre, à la réserve de dix, abandonnerent la Prusse, laissant les Prussiens dans l'adversité (1). Ce témoignage est positif, & ne peut être infirmé par les rapports vagues des autres historiens. On ne sait si l'on ne doit pas entendre des Chevaliers seuls, ce que dit ici Grunau ; car il semble qu'il n'y avoit qu'eux qui eussent pu protéger les Prussiens, qu'on les accuse d'avoir abandonnés; mais on peut aussi l'entendre de tous les Freres de l'Ordre en général. Les deux Evêques de la Prusse, avoient embrassé le Luthératisme, & George Schmidt, Chanoine de la Cathédrale de Konigsberg, l'avoit prêché ouvertement ; mais on peut présumer qu'il fut le seul de son Chapitre, ou tout au moins qu'il y eut peu d'imitateurs ; car la plupart des Chanoines de cette église, ayant voulu rester en Prusse, le nouveau Duc leur donna l'endroit nommé Salau, pour fournir à leur entretien pendant leur vie. *Acta Borussc. tom. 2. pag. 673.*

D'après les soins que Luther & le

(1) *Occupabant quoq. exteri arces, qui ei (Magistro) pecuniam subministrassent, dum se in Germaniâ detineret. Discedebant quoq. Crucigeri ex Prussia, præter decem, relictis Prussis in adversis.* Lac loc. cit.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Grand-Maître s'étoient donné pour préparer les esprits, la révolution se fit sans éclat, comme nous l'avons déja observé : il paroît même qu'on ne tourmenta personne pour le faire changer de religion, & que les Catholiques, & même les Freres de l'Ordre, qui voulurent se soumettre à la nouvelle forme du gouvernement & jurer fidélité au Prince, eurent la liberté de rester dans la Prusse, ainsi qu'on en peut juger par l'exemple des Chanoines de la Cathédrale de Konigsberg. Si les Luthériens n'userent point de violence contre le peu de Catholiques qui restoient, ces novateurs, en revanche, n'éprouverent aucune opposition assez marquée, pour occasionner quelque éclat. Les Chevaliers peu nombreux, & comptant toujours que le Grand-Maître, à son retour, feroit cesser les troubles de religion, s'étoient retirés de la Prusse, à mesure qu'ils avoient vu le mal empirer, & le petit nombre qui étoit encore dans le pays, lors de la révolution, pouvoit d'autant moins s'y opposer, que tout le peuple étoit séduit, sur-tout à Konigsberg. Le seul Eric, Duc de Brunswick, Commandeur de Memel, refusa de rendre cette place au nouveau Duc. Albert vint à Memel avec quelques troupes, dans l'intention de l'y forcer,

Digitized by Google

& trouva le Commandeur à la porte du château, armé de toutes pieces & l'épée nue à la main; Albert lui ayant marqué sa surprise, le Commandeur répondit: Oh, mon cousin, vous en agissez bien mal à mon égard; après quoi les deux Princes s'accorderent. Le Commandeur remit la forteresse de Memel à Albert; & celui-ci lui donna une somme d'argent ou une pension pour son entretien, qu'il fut manger en Allemagne. Cette scéne ne seroit que ridicule, si Brunswick n'avoit voulu témoigner par-là, qu'il n'y avoit que la force qui pût l'obliger à abandonner la forteresse que l'Ordre lui avoit confiée; & il devoit se contenter de faire cette démonstration: car que pouvoit un Commandeur contre un usurpateur qui étoit maître de tout le pays (1)? C'est mal-à-propos que quelques écrivains ont prétendu que le Duc de Brunswick avoit favorisé l'introduction du Luthéranisme en Prusse; toute sa conduite atteste le contraire: ce Prince s'étant retiré en Allemagne, devint Grand-Commandeur du Bailliage de Coblentz, ce

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Henneberg. pag. 316.

Bock. pag. 190.

(1) Léon rapporte, *pag. 415*, que le siege de Memel, étoit commencé avant que les Princes ne s'accommodassent; mais je préfere le récit de Henneberg, qui étoit plus rapproché de l'événement.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ue nous apprenons de l'extrait d'un grand chapitre, tenu à Francfort-sur-le-Mein, après la St. Barthelemi, de l'an 1529. Théodoric ou Thieri de Cleen, Maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne & en Italie, & Walther de Plettenberg, Maître de Livonie, s'étoient aussi opposés aux projets d'Albert; mais il paroît que cette opposition n'avoit point été poussée au-delà des représentations: cependant ils en furent loués par le Pape, ce qui donne lieu de conjecturer qu'ils avoient fait tout ce qui étoit en leur pouvoir.

Réfut. des Mémoir. de la maiſ. de Heſſe en Allem. 1753. num. 221.

Raynald. ad ann. 1526. num. 122.

On voit par ces détails que, ſi les Chevaliers ne s'oppoſerent point efficacement aux entrepriſes du Grand-Maître, c'eſt que les circonſtances ne le permirent pas; d'ailleurs Albert, aidé par Luther, avoit employé tant d'adreſſe, pour gagner l'eſprit du peuple, que tous leurs efforts auroient été inutiles; d'autant que ce Prince étoit aſſuré d'être ſecouru au beſoin, par toutes les forces de la Pologne. On voit auſſi que c'eſt à tort, qu'on croit communément que tous les Chevaliers de la Pruſſe coopererent à la trahiſon du Grand-Maître: il s'en faut bien; & le nombre des apoſtats eſt ſi petit en proportion de celui des Chevaliers qu'il y avoit dans ce tems-là,

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

qu'on en eſt preſque ſurpris. Dans tous les corps il y a toujours des hommes, ou vicieux, ou moins attachés à leur état, qui ſont aiſément entraînés par l'exemple des Chefs, & rien ne fait plus d'honneur aux Chevaliers de Pruſſe, que de n'avoir eu parmi eux qu'un ſi petit nombre de mauvais ſujets qui ayent participé à l'apoſtaſie & à la trahiſon du Grand-Maître. On dit que quelques-uns de ceux qui ſuivirent le parti d'Albert, attacherent leurs croix pour ſervir de but aux coups de leurs armes à feu, & l'on ne doit pas en être étonné : quand on foule aux pieds tout ce que la religion a de plus ſacré, on ne peut que mépriſer les ſymboles qui rappellent le ſouvenir de l'état qu'on a abandonné.

Gratiani vita Commendoni. lib. 2. cap. 12.

L'Ordre Teutonique perdit donc la Pruſſe, par la révolution la plus extraordinaire, puiſqu'elle n'occaſionna aucun mouvement dans le peuple; & la religion Catholique en fut bannie avec lui : ce fut principalement l'ouvrage de deux hommes, d'Albert de Brandebourg & de l'Evêque de Sambie : tant il eſt vrai, comme dit S. Paul, qu'un peu de levain aigrit toute la pâte (1). Nous avons déja

2. Cor. cap. 5. verſ. 6.

(1) Albert de Brandebourg, non content d'enlever

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

observé, qu'il eſt difficile que quelqu'un abandonne la Religion Catholique auſſi ancienne que la prédication de ſon Divin Légiſlateur, ſans éprouver des troubles de conſcience : l'Evêque de Sambie en avoit eus, & les avoit malheureuſement ſurmontés, comme nous l'avons dit en ſon lieu; & il paroît qu'Albert n'en fut point exempt. Lorſqu'il écrivit à Luther, pour l'inviter à aſſiſter à ſon mariage avec la Princeſſe Dorothée de Danemarck, il lui marqua dans cette lettre; que ſa préſence augmenteroit la joie, & que, s'il lui venoit quelques troubles dans l'eſprit, ſes conſolations l'aideroient à y réſiſter. Il craignoit le trouble, donc il l'éprouvoit déja : mais d'où pouvoit-

Ap. Bock. pag. 206 in not.

---

la Pruſſe à l'Ordre Teutonique, vouloit auſſi lui arracher la Livonie. Nous apprenons cette circonſtance, par un mémoire, daté de Ratiſbonne le 3 Juin 1532, que le Grand-Maître Walther de Cronberg, préſenta à l'Empereur. Après avoir ſupplié Sa Majeſté de ne point abſoudre Albert du ban de l'Empire, comme le demandoit l'Ambaſſadeur de Pologne, il ajoute : *Quod ſi enim hujusmodi petitioni locus daretur, timendum eſſet, ne Marchio Albertus eo non contentus, verùm etiàm Provinciam mei Ordinis Livoniam (quæ cum quinque Epiſcopatibus, ut ſuprà dictum eſt, immediatæ Cæſareæ Veſtræ Majeſtati, ac Romano Imperio ſubjecta eſt) ut etiam conatus eſt, quod ego cùm Oratore Magiſtri Livoniæ Cæſareæ Veſtræ Majeſtati Auguſtæ apertiſſimè expoſui, quoque occuparet, ac ab Imperio coronæ Poloniæ ſubmitteret*, & Cod. Pol. Tom. 4. pag. 282.

il venir ? Ce Prince, selon le système des novateurs, étoit aussi heureux qu'il pouvoit l'être ; d'Administrateur, il étoit devenu Souverain héréditaire d'un grand Etat, & il ne devoit pas craindre d'être troublé dans sa possession, à cause de la protection de la Pologne ; mais les hommes ont beau faire, ils ne sauroient étouffer le cri de leur conscience.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Albert n'étoit point le seul coupable, & il ne l'auroit peut-être pas été, s'il n'avoit été sûr d'être secondé par les Polonois. Sigismond de son côté n'étoit pas sans inquiétude sur les suites de cette affaire : en satisfaisant sa haine contre l'Ordre Teutonique, il n'avoit pu se dissimuler l'indignité de son procédé ; car, quand même on supposeroit qu'il croyoit de bonne foi, que la Prusse devoit lui appartenir, rien ne pouvoit l'excuser de s'être refusé à l'arbitrage qu'il avoit d'abord accepté si solemnellement, & encore moins d'avoir sécularisé la Prusse de son autorité, pour la livrer entre les mains d'un apostat qui ne pouvoit manquer d'en extirper entiérement la Religion Catholique ; ainsi il devoit s'attendre que le Pape séviroit contre lui. Afin de se tirer d'embarras, le Roi eut encore recours au mensonge : il écrivit à Jean de Dantzig, son Ambassadeur à Rome, pour

Conduite du Roi de Pologne.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. *Kirch. Hiſt. pag. 275.*

l'inſtruire du traité qu'il avoit fait avec Albert (1). Cette lettre rapportée par Hartknoch, mérite d'être connue. Le Roi la commence, en diſant que la treve faite avec le Grand-Maître, étant prête d'expirer, le Pape, l'Empereur & le Roi de Hongrie en avoient demandé la prolongation, à laquelle ſes ſujets n'avoient jamais voulu conſentir, jugeant que la treve leur étoit plus nuiſible que la guerre, ce qui l'avoit déterminé à pourſuivre cette affaire, les armes à la main. Le Grand-Maître, dit-il, ayant deviné ce projet, vint nous trouver avec le Margrave George & le Duc de Lignitz; il arrangea avec nous toute cette affaire, nous rendit l'hommage qu'il devoit, & nous lui donnâmes en fief les domaines qu'il avoit poſſédés avant la guerre. Quant à la religion, il ne s'en eſt point agi entre nous, tant à cauſe qu'elle ne paroiſſoit pas avoir de rapport à nos intérêts, que parce que nous n'avons pas été les inſtituteurs ou les fondateurs de

(1) Ce Jean de Dantzig, étoit Jean de Cure ou *de Curiis*; il étoit ſurnommé en allemand *Flachsbinder*, & en latin *Dantiſcus*, parce qu'il étoit de Dantzig. C'eſt ſous ce dernier nom qu'il eſt le plus connu: il fut nommé à l'Evêché de Culm en 1530, & à celui de Warmie en 1539. *Hartk. Kirch. hiſt. pag.* 156 & 164.

Digitized by Google

l'Ordre, & enfin parce que la religion paroiſſoit déja entiérement bannie de la Pruſſe; c'eſt pourquoi nous avons profité de la circonſtance de ce tems malheureux, pour faire cette paix, parce que l'affaire n'avoit pu s'accommoder différemment. Ainſi, continuoit Sigiſmond, ſi quelqu'un veut blâmer notre conduite, vous avez de quoi prouver notre innocence (1).

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le Roi ſe trompoit; l'inſtruction qu'il donnoit à ſon Ambaſſadeur ne prouvoit rien moins que ſon innocence. Je veux croire que la diete avoit refuſé de ſe prêter à une prolongation de treve; mais on n'auroit pas dû ſe mettre dans le cas de lui demander ſon conſentement à ce ſujet. Si le Roi avoit été de bonne foi, il n'auroit point attendu la fin de la treve, pour faire juger cette cauſe,

(1) le Roi s'exprime encore à peu-près de la même maniere au ſujet de la religion, dans une lettre qu'il fit écrire le 7 Septembre 1526, à l'Archevêque de Riga: *Et quamvis Majeſtati Suæ nihil intereſt ejus, quod tranſmutatum eſt in Pruſſia adverſus Ordinem & Sedem Apoſtolicam, nihil enim Majeſtas Sua egit unquam de Ordine cum Domino Duce de Pruſſia, neque illi occaſionem ejus abjiciendi præbuit, proindèque illum nec excuſare neque in hoc tueri vellet.* Cod. Pol. tom. 5. pag. 1851. Nous verrons les contradictions du Roi de Pologne, dans la lettre qu'il écrivit dans le même tems, au Maître de Livonie, & dans les inſtructions qu'il donna à l'Envoyé qui en étoit chargé.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

& il se seroit encore moins refusé, sous de vains prétextes, d'envoyer des Ambassadeurs à Presbourg, pour entendre la décision des arbitres qui avoient dû s'y assembler assez long-tems, avant que la treve expirât. La maniere dont il parle de la religion, ne lui fait point honneur: un Prince Catholique doit s'intéresser au maintien de la religion, indépendamment de tout intérêt personnel. L'aveu que fait Sigismond, en disant que ses prédécesseurs n'étoient point les fondateurs de l'Ordre, est remarquable; ce n'est pas que cette vérité ne soit parfaitement connue, malgré qu'on ait fait la sotise de dire souvent le contraire, tant dans les chartres, que dans l'histoire; mais cet aveu prouve que les Polonois de ce tems-là étoient de vrais caméléons qui prenoient toutes les formes qui leur convenoient, lorsqu'il s'agissoit de l'Ordre Teutonique. Quant à l'état fâcheux auquel la religion étoit réduite en Prusse, c'étoit une raison de plus, de ne point abandonner ce pays entre les mains de celui qui n'avoit rien négligé pour y introduire l'hérésie. C'étoit une bassesse pour un grand Roi, d'avouer qu'il avoit profité de cet état malheureux de la Prusse pour la ravir à ses maîtres, & c'étoit une fausseté de dire que cette

Digitized by Google

affaire n'auroit pu se terminer autrement. L'excuse dont se servit le Roi de Pologne, étoit la même dont Albert & ses apologistes se sont toujours servi, & rien n'étoit si faux : car qui est-ce qui les avoit empêché de laisser terminer leurs différends, par les arbitres, comme ils s'y étoient si solemnellement engagés ? Et quand Sigismond eût rejetté l'arbitrage qu'il avoit d'abord accepté, qui est-ce qui avoit empêché Albert de se soumettre à toutes les conditions de la paix perpétuelle & de rendre hommage au Roi ? Nous l'avons déja dit, l'Empire-même n'auroit pu le trouver mauvais dans une pareille circonstance, puisqu'il n'avoit donné aucun secours à l'Ordre, & qu'il auroit été vrai de dire que ce Prince y avoit été contraint par une force irrésistible. Mais rien ne pouvoit autoriser Albert à trahir son Ordre, quand même il auroit été dans la fausse persuasion, que la morale de Luther étoit préférable à celle de Jesus-Christ ; & l'on conviendra sans peine, qu'à l'apostasie près, le Roi de Pologne avoit partagé tout l'odieux de la conduite de son neveu.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Non-content d'avoir donné des instructions à son Ambassadeur, Sigismond écrivit au Pape, pour se justifier : comme il emploie dans cette lettre, une partie

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

des mêmes motifs que nous venons d'examiner, nous nous bornerons à rapporter ce qu'elle a d'ailleurs de remarquable : c'eſt principalement, un ton de fauſſeté & d'hypocriſie qui y regne d'un bout à l'autre. Le Roi annonce cette paix que le Pape avoit toujours déſirée, comme ſi elle devoit lui faire beaucoup de plaiſir, & avec le ton de quelqu'un qui s'attend à recevoir des complimens de félicitation. J'ai conſidéré, dit-il, que depuis long-tems, non-ſeulement l'Ordre, mais la religion même étoient preſque détruits en Pruſſe : mais, loin d'avoir contribué à y établir l'erreur, je n'ai rien négligé pour que ce traité fût fait conformément aux regles de la Ste Egliſe, comme on peut le voir par les actes mêmes. Et plus loin, il atteſte qu'il eſt prêt, non ſeulement à employer tout ſon pouvoir, mais même à ſacrifier ſa vie, s'il le falloit, pour le bien de la Chrétienté & le maintien du St. Siege Apoſtolique. Voilà comme il s'eſt trouvé des Princes qui, ſe jouant de la bonne foi & de la religion, ſe ſont rabaiſſés juſqu'à prendre un ton d'hypocriſie, qui auroit déshonoré le dernier de leurs ſujets. Il eſt vrai que le Roi de Pologne fit écrire le 25 mai de l'année ſuivante à Albert pour l'exhorter à abandonner

Cod. Pol. tom. 4. num. 172.

Ibid. num. 175.

le Luthéraniſme, alléguant que non-ſeulement à Rome & à la cour de l'Empereur, mais encore dans les cours des autres Princes Catholiques, on regardoit le traité qu'il avoit fait avec lui, comme étant contraire à la religion, & qu'on vouloit le faire paſſer lui-même pour hérétique. Le Roi ſouffroit, y eſt-il dit, de voir ainſi ternir ſa réputation, & il avoit raiſon ; mais il n'auroit pas dû s'y expoſer, en faiſant un pareil traité, avec un apoſtat dont les ſentimens lui étoient connus, & qui ne pouvoit manquer d'affermir le Luthéraniſme en Pruſſe, pour ſe maintenir dans ſon uſurpation.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Clément VII ne fut point dupe des tournures du Roi de Pologne, & apprécia à ſa juſte valeur, le changement arrivé en Pruſſe. Il loua, comme nous l'avons dit, les Maîtres d'Allemagne & de Livonie, pour s'être oppoſés à la révolution de leur mieux ; il écrivit le 31 janvier de l'année ſuivante à l'Empereur pour l'engager à refuſer ſa ſanction à Albert, ſi lui, ou ſon protecteur, ou plutôt ſon complice, la lui demandoient ; & il dépeignit l'uſurpateur de la Pruſſe, avec les couleurs les plus noires, comme il le méritoit ; mais il ne ſévit point particuliérement contre lui, ni contre le Roi de Pologne : ce dernier fut même

Raynald. ad ann. 1526. num. 121.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

loué dans la ſuite, pour avoir préſervé ſes Etats de l'héréſie, & reçut différentes faveurs du St. Siege. Dans toute autre circonſtance, le ſilence du Pape ſeroit inexplicable ; mais le Souverain Pontife jugea apparemment, qu'il ne falloit point irriter un Prince ſi peu délicat ſur l'article de la religion ; & ce fut vraiſemblablement la crainte de voir introduire le Luthéraniſme en Pologne, qui fut cauſe qu'on ne fit aucun bruit de l'affaire de la Pruſſe.

Maniere dont les hiſtoriens ont parlé de cet événement. *Fol. 502.*

Les anciens Hiſtoriens Pruſſiens n'ont parlé de la révolution de la Pruſſe, qu'avec la plus grande réſerve. Schutz, après avoir rapporté l'acte fait à Cracovie le 11 avril, par lequel Albert confirma tous les privileges du pays, termine ſa narration en peu de lignes, en diſant : c'eſt ainſi que la Pruſſe a été érigée en Duché & que l'Ordre l'a perdue, après l'avoir poſſédée près de trois ſiecles : ce changement déplut aux Chevaliers d'Allemagne, qui éleverent un autre Grand-Maître, &c. Ne diroit-on pas que cet écrivain ſi prolixe juſqu'à cette époque remarquable, craignoit de parler d'Albert, qu'il ne pouvoit louer, & qu'il ne vouloit pas blâmer ? Henneberg eſt encore plus concis, & ſe contente de louer Albert en peu de mots, d'avoir établi le

Pag. 207 & ſeq.

Digitized by Google

Luthéranisme en Prusse : on ne pouvoit rien attendre de moins d'un Ministre Luthérien. Les écrivains postérieurs n'ont pas été si prudents, ni si modérés : on trouve plusieurs ouvrages dans différentes collections de morceaux pour servir à l'histoire de la Prusse, dont les auteurs se sont si ridiculement livrés à la fougue de leur imagination, qu'ils ne méritent point d'être réfutés. Mr. Pauli s'étend beaucoup dans le 4e. tome de son Histoire de tous les Etats de la maison de Brandebourg, pour faire voir combien la révolution a été avantageuse aux Prussiens, pour justifier Albert, & enfin pour prouver que l'Ordre n'avoit aucun droit de réclamer contre cette usurpation ; mais nous sommes dispensés d'examiner en détail, cette longue dissertation, qui est très-bien écrite, parce que nous y avons répondu d'avance, en développant, dans le cours de cet ouvrage, les faits historiques que Pauli n'a point approfondis, & dont il tire de fausses conséquences.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Pag. 416 & seq.

Nous ne nous jetterons point dans des détails qui paroîtroient étrangers à notre but, en rapportant la maniere dont différens historiens Polonois parlent de la révolution de la Prusse : presque tous passent légérement sur cet objet ; plusieurs

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ne blâment pas le Roi, mais auſſi ils ne le louent pas, & c'eſt beaucoup pour des Polonois. Il y a toutefois deux écrivains dont nous ne pouvons nous diſpenſer de parler en détail. Bzovius, connu par ſes Annales eccléſiaſtiques, étoit Polonois de naiſſance, & gliſſe plus légérement que perſonne ſur la révolution de la Pruſſe : cependant aveuglé par cette eſpece de fanatiſme qui étoit ſi commun aux écrivains de ſa nation, il entreprend de juſtifier le Roi ; mais c'eſt au dépens du Pape. Il rapporte que Clément VII lui envoya le chapeau béni & l'eſtoc, tant à cauſe des victoires qu'il avoit remportées contre les Turcs, les Tartares, les Moldaves, les Ruſſes & les Chevaliers Teutoniques, qu'afin qu'il s'en ſervît encore contre les barbares & les impies ; & il ajoute que le Pape avoit permis ou toléré la ſécularisation de la Pruſſe, en réſervant les immunités appartenantes aux égliſes & aux Catholiques. Certainement le Pape avoit été obligé de tolérer ce qu'il n'avoit pu empêcher ; mais cette tolérance forcée, étoit bien éloignée de celle que Bzovius lui attribue : il n'y a qu'à voir la lettre que Clément VII écrivit à l'Empereur, dont nous avons déja fait mention, & l'on jugera ſi le Pape avoit toléré volontairement la ſécularisa-

Annal. Eccl. tom. 19. pag. 608. num. 54.

Raynald. ad. ann. 1526. num. 121.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

tion de la Pruſſe, & s'il avoit envoyé l'eſtoc & le chapeau béni au Roi, pour les victoires qu'il avoit remportées ſur les Chevaliers Teutoniques. Cet écrivain eccléſiaſtique ne pouvoit injurier plus outrageuſement le Pape, en voulant laver ſon Roi; & nous n'avons pas cru devoir paſſer cette réflexion ſous ſilence, pour l'honneur du Chef de l'Egliſe. (1) L'autre écrivain dont nous voulons parler, eſt Cromer, Evêque de Warmie : il finit ſon hiſtoire de Pologne à l'avénement

(1) Comme les Annales eccléſiaſtiques de Raynaldi ſont dans la plupart des bibliotheques, nous ne ferons pas d'extrait du bref de Clément VII à l'Empereur, dans lequel il traite l'action d'Albert de *nefarium facitum*, de *injuſtum conatum &c.* parce que les curieux pourront y recourir ; mais nous ferons connoître ce que dit Samuel Nakielski, écrivain Polonois, de l'Ordre des Chanoines Réguliers du Saint-Sépulchre, dans ſon ouvrage intitulé : *Miechovia &c. pag.* 668, parce qu'il eſt moins connu, étant extrêmement rare. Les écrivains contemporains rapportent, dit cet auteur, que le Pape fut fort troublé, en apprenant l'événement de la Pruſſe & qu'il fit demander par ſon Dataire, à pluſieurs Grands de la Pologne, s'il étoit vrai, comme on le lui avoit mandé, que le Roi avoit ſécularisé la Pruſſe de ſon autorité, pour la donner à Albert, à qui il ſe propoſoit de faire épouſer ſa fille, ou une de ſes parentes ? Il ſeroit bien étonnant, diſoit le Pape, par l'organe de ſon Dataire, ſi le Roi qui a paſſé pour être plus religieux que ſes prédéceſſeurs, alloit ſouſcrire & conſentir, pour un pareil ſujet, à l'enſeignement de Luther, qui eſt la plus funeſte de toutes les héréſies. On peut juger par-là de quel œil Clément VII vit la ſécularisation de la Pruſſe, que le Roi de Pologne avoit favoriſée, ſi par opérée.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

de Sigiſmond au trône, mais il y joint une longue oraiſon funebre de ce Prince, qui contient les principaux événemens de ſon regne. Quand il vient à l'article de la révolution de la Pruſſe, il loue infiniment la clémence du Roi, dont la bonté avoit augmenté la fortune de ſon neveu, en lui donnant la Pruſſe héréditairement, tant pour lui que pour ſes freres & leurs deſcendans mâles. Il faut avouer que cet éloge eſt ſingulier dans la bouche d'un Evêque Catholique, & que la flatterie aveugle autant les ames viles qui s'y livrent, que ceux qui ont le malheur de l'écouter. Il n'y a peut-être pas de trait dans les ouvrages de Cromer, qui le caractériſe mieux que celui-là, & nous le faiſons remarquer au lecteur, pour achever de faire connoître cet implacable ennemi de l'Ordre Teutonique.

Les archives de l'Ordre, ſont livrés aux Polonois.

Le Roi de Pologne avoit ſtipulé dans le traité, par lequel il dépouilloit l'Ordre de la Pruſſe pour la donner à Albert, & qu'on qualifie ſi mal-à-propos de paix perpétuelle, que ce Prince livreroit à la Pologne tous les privileges de l'Ordre, ainſi que tous les traités faits avec les Polonois; ajoutant que, ſi quelques-uns de ces actes, contenoient des choſes qui ne feroient pas contraires

Cod. Pol. tom. 4. pag. 230.

à

à la préſente convention, & qu'il importeroit à Albert de conſerver, ſoit pour connoître les limites, ſoit pour la conſervation de quelques droits, il rappelleroit tous ces objets dans un diplôme, par lequel il les lui accorderoit de nouveau. Ainſi tous les titres de l'Ordre devoient être verſés dans les archives de la Pologne. Albert envoya effectivement une quantité de titres au Roi, comme on le voit par une lettre que Sigiſmond lui fit écrire le 23 mai 1526; mais il en reſtoit encore; ce que nous apprenons de la même lettre, & il eſt probable qu'Albert fut obligé de s'exécuter pour le reſte. Cependant, ou Albert ne livra point tous les titres de l'Ordre au Roi, comme il s'y étoit obligé, ou il faut ſuppoſer qu'il y en avoit déja une partie perdue & rongée des vers, lors de la publication du quatrieme tome du Code diplômatique de la Pologne: car Mr Gercken nous apprend, que l'on conſerve dans les archives ſecretes du Roi de Pruſſe, à Berlin, un cartulaire de l'Ordre Teutonique, dont le commencement a été écrit dans le XIIIe. ſiecle & la fin dans le XVe., qui renferme une précieuſe collection de chartres pour ſervir à l'hiſtoire de l'Ordre, beaucoup plus intéreſſante que celle que

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Cod. Pol. tom. 4. num. 174.

Cod. Brandt. tom. 7. pag. 107.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

les Polonois nous ont donnée dans leur Code. On voit par-là, que les Polonois avoient déja perdu beaucoup de titres, lors de la publication de cet ouvrage; car le Pere Dogiel a communiqué de ſi bonne foi, ceux qui prouvoient contre les hiſtoriens de ſa nation, qu'on ne peut guere le ſoupconner d'y avoir mis de la réſerve. Heureux l'écrivain qui profitera de ce précieux dépôt conſervé à Berlin; il pourra remplir le vœu que j'ai exprimé à la fin de l'avertiſſement qui eſt à la tête de cet ouvrage.

Ce ne furent pas ſeulement des privileges & de traités qu'Albert livra à la Pologne, mais encore des chroniques de l'Ordre, & beaucoup d'autres livres. C'eſt Lucas David, Conſeiller d'Albert de Brandebourg, né au commencement du XVIe. ſiecle, & par conſéquent contemporain, qui nous apprend cette circonſtance. Lucas David a entrepris une hiſtoire générale de la Pruſſe, dont il n'a fait que les dix premiers livres; elle finit à l'an 1410, peu de tems avant la bataille de Tannenberg. Lorſqu'il traite la partie de cette hiſtoire, qui a rapport aux regnes de Keiſtut & de Vitolde, Grands-Ducs de Lithuanie, il s'exprime ainſi: Si nous avions les chroniques de l'Ordre, ainſi que beaucoup d'autres livres & de

Erleut. Preuſs. t. 2. pag. 39. in not.

chartres, dont on a mené la charge de près de quatre chariots, de Konigsberg & de Tapiau à Marienbourg, & de-là à Cracovie, conformément au traité qu'avoit fait Albert, premier Duc de Prusse, avec le Roi Sigismond, nous pourrions écrire cette partie de l'histoire, plus amplement & avec plus de fondement; au lieu qu'on est obligé de se contenter de quelques fragments fort courts, qu'on trouve çà & là, jusqu'à ce qu'on découvre des matériaux qui sont actuellement cachés (1). Le Professeur Volbrecht, qui a donné cet extrait de Lucas David, remarque que cette tradition de titres qu'Albert a dû faire à la Pologne, est cause que l'on connoît si peu de sceaux de l'Ordre : & Bock ajoute, dans l'histoire d'Albert premier Duc de Prusse, que cette circonstance lui ôte la surprise, que doit faire naître la disette de monumens pour l'histoire de la Prusse. Si-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Pag. 204.

(1) Le manuscrit de Lucas David, & beaucoup de chartres qu'il a employées, sont dans la bibliotheque Royale de Konigsberg. Le Professeur Mangelsdorf a proposé, en 1786, une souscription pour les faire imprimer. Suivant l'idée que cet écrivain périodiste, donne de l'ouvrage de Lucas David, on ne peut que désirer de le voir bientôt réussir à exécuter ce projet; il paroît qu'on pourroit en tirer quelques lumieres pour éclaircir l'histoire ancienne de la Prusse. *Mangelsdorf Preuss. nationalblatter. Halle 1787, page 181.*

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

gismond avoit pris le meilleur moyen pour dérober au public, la connoissance de la conduite que les Polonois avoient tenue à l'égard de l'Ordre ; ainsi c'est aux malheurs occasionnés par la guerre, & à la précaution qu'a eue le Roi de Pologne, & non au Grand-Maître Kuchmeister, comme quelques-uns l'ont prétendu, qu'on doit attribuer le défaut de matériaux pour l'histoire de la Prusse (1).

Les annales de l'Ordre, car nous venons de voir qu'il en avoit, ayant été enfouies dans la poussiere des archives de la Pologne, ou peut-être jettées au feu, les fables des écrivains Polonois se sont accréditées généralement, parce qu'il auroit fallu un travail aussi long que pénible, pour les confondre. C'est probablement aussi à la perte de ces monumens, qu'on doit attribuer le ton qui regne dans les écrivains Prussiens. Presque tous sont postérieurs à l'apostasie d'Albert de Brandebourg, & tous ceux, qui ont écrit après Albert, si on excepte Léon, étoient du nombre des prétendus réformés. Voyant que les annales de l'Ordre étoient perdues, il leur étoit aisé d'arranger l'histoire de la Prusse comme

(2) Voyez ce que nous avons déja dit à ce sujet tome 5, page 58 & suivantes.

Digitized by Google

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ils vouloient ; & ils n'ont pas manqué de le faire conformement à leurs intérêts (1). La révolte des Pruſſiens au milieu du XVe. ſiecle, étoit odieuſe ; & la derniere révolution ne l'étoit pas moins ; il eſt vrai que des écrivains Proteſtans, ne pouvoient qu'applaudir à l'apoſtaſie d'Albert ; mais il ne devoient pas voir du même œil l'uſurpation que ce Prince avoit faite de la Pruſſe à l'aide du Roi de Pologne ; parce qu'il ne peut exiſter de religion, quelqu'abſurde qu'elle ſoit, qui canoniſe la mauvaiſe foi ; & perſonne n'en avoit plus montré qu'Albert, puiſqu'il s'étoit approprié le dépôt qu'on lui avoit confié, & qu'il avoit juré ſolemnellement de conſerver. Pour diminuer l'indignation que les gens de bien, ne pouvoient manquer de concevoir contre les Pruſſiens rebelles & contre Albert, le Héros des Pruſſiens modernes, il n'y avoit pas de meilleur moyen que de perſuader que les Chevaliers s'étoient attiré, par leur mauvaiſe conduite, tous les maux qui étoient arrivés : auſſi les à-t-on dépeints, comme des tyrans, comme des ſangſues

(1) Nous avons trop ſouvent prouvé l'injuſte partialité de Schutz, le principal hiſtorien de la Pruſſe, pour craindre d'être démenti ſur cet objet, par des écrivains clairvoyans & de bonne foi.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBURG.

qui ne cherchoient qu'à ruiner le peuple, & enfin comme des gens sans honneur & sans foi. Mais heureusement, une partie de ces traits injurieux disparoissent, quand on en approche le flambeau de la critique, & quand on y joint l'examen des titres qui sont parvenus jusqu'à nous. Nous osons nous flatter d'avoir souvent prouvé, dans le cours de cet ouvrage, ce que nous avançons ici, & nous ne doutons pas que le lecteur équitable, ne juge comme nous, que c'est au défaut de mémoires de la part de l'Ordre, qu'on doit attribuer la maniere dont les écrivains Prussiens ont dépeint les Chevaliers Teutoniques.

Digitized by Google

WALTHER DE CRONBERG.

XXXVIe. GRAND-MAITRE.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

L'APOSTASIE & la trahiſon d'Albert de Brandebourg, ayant réduit les Chevaliers Teutoniques à l'état le plus déplorable, leur premier ſoin fut de ſonger à ſe donner un chef; mais l'exécution de ce projet n'étoit pas ſans difficulté. Walther de Plettenberg, qui poſſédoit depuis longtems la Maîtriſe de Livonie, avoit débuté en héros dans cette carriere, & l'on pouvoit croire que perſonne n'étoit plus propre que lui à réparer les malheurs de l'Ordre; mais ſa fauſſe politique qui le portoit à favoriſer le Luthéraniſme, ne permettoit pas de jetter les yeux ſur lui; d'ailleurs on riſquoit de tout perdre ſi on uniſſoit la Grande-Maîtriſe à celle de la Livonie. Cette province étant totalement ſéparée de l'Empire, on devoit craindre qu'elle ne ſuccombât tôt ou tard, ſous les efforts des Polonois, dont l'acharnement ne pouvoit que croître par

Embarras des Chevaliers. 1525. 1526.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

les belles dépouilles qu'ils avoient déja enlevées à l'Ordre, ou qu'elle ne fût envahie par les Ruſſes, qui avoient déja tenté de s'en emparer. C'etoit donc en Allemagne qu'il falloit établir la Grande-Maîtriſe, & la choſe étoit encore très-embarraſſante. Il y avoit bien dans l'Empire pluſieurs Bailliages qui dépendoient immédiatement du Grand-Maître, mais ils ne ſuffiſoient pas pour faire un ſort convenable à celui qui ſeroit élevé à cette dignité; & Thieri de Cleen, Maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne & en Italie, étoit alors dans une ſituation ſi malheureuſe, qu'il ne pouvoit apporter un prompt remede aux maux que l'Ordre venoit d'eſſuyer.

Ravages des Anabaptiſtes.

Des diſciples de Luther, dégoûtés du rang de ſubalternes, s'étoient aviſés de dogmatiſer à leur tour, & ſe ſervant de quelques principes qu'ils avoient appris à ſon école, ils produiſirent une nouvelle héréſie à laquelle on à donné le nom d'Anabaptiſme, dont Storck & Muncer furent les principaux chefs. Luther, jaloux de leurs ſuccès, & craignant de perdre la gloire d'être le principal réformateur, prêcha contre eux, ſans pouvoir arrêter leurs progrès. De l'héréſie les Anabaptiſtes paſſerent à la révolte : les payſans prirent les armes & ſignalerent leur fureur en

Suabe, en Franconie & dans d'autres contrées de l'Allemagne. Les domaines de l'Ordre Teutonique furent au nombre des plus maltraités. Les rebelles prirent Mergentheim, pillerent le château, brûlerent & démolirent la forteresse qui les commandoit. Ils prirent de même la petite ville de Nekersulm, appartenante à l'Ordre, & après y avoir mis garnison, ils tenterent de se saisir de la personne du Maître d'Allemagne, qui étoit dans le château de Gundelsheim; mais ce Prince avoit été averti assez à tems pour se réfugier à Heidelberg avec ses gens : le château de Gundelsheim, qui étoit très-beau, fut démoli de fond en comble par ces furieux.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Harer de Bell. Rustic. ap. Freher. tom. 3. pag. 199 & seq.

Après que la rage des paysans eut été appaisée par les sanglantes défaites qu'on leur fit essuyer, le Maître d'Allemagne revint en Franconie, & répandit un mémoire à Spire, où la Diete étoit assemblée, contre Albert de Brandebourg. Ce fut vraisemblablement au mois d'août de l'an 1526 que cette diete eut lieu; car nous voyons que Walther de Cronberg, Commandeur de Francfort, & député du Maître d'Allemagne, y assista à la conclusion d'un recès qui fut fait le 27 de ce mois. Albert répondit à ce mémoire par un écrit daté du 9 novembre sui-

Bock. pag. 159.

Neue Samlder R. abschiede. part. 2. pag. 273.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

vant (1). Cependant Thieri de Cleen songea à donner un chef à l'Ordre, & il sentit bien qu'il n'y avoit guere d'autre moyen, que d'unir la Grande-Maîtrise à celle de l'Allemagne & de l'Italie. Sa place & son mérite personnel, sembloient lui donner des droits à cette dignité; mais il étoit déja fort âgé, cassé de travaux; & il jugea qu'il n'avoit plus assez de force pour supporter un pareil fardeau, dans des tems si difficiles: ainsi il entreprit de sauver son Ordre en renonçant à sa dignité.

Abdication de Cleen Cronberg, Maître d'Allemagne. *Venator. pag. 239 & seq.* 1526.

Thieri de Cleen convoqua un grand chapitre à Mergentheim, pour le 16 décembre de l'an 1526, où comparurent les Grands-Commandeurs de Hesse & de Thuringe, le Stathalter du Bailliage de Saxe, le Coadjuteur du Grand-Commandeur du Vieux-jôncs & le député de celui de Westphalie (1). Cleen leur

(1) Bock prétend que Cleen étoit indépendant du Grand-Maître, apparemment, parce que les Maîtres d'Allemagne avoient été élevés à la dignité de Princes de l'Empire; mais cette qualité ne les affranchissoit en rien: ils avoient eu auparavant la même séance à la diete, & l'on ne voit pas qu'ils ayent fait aucune démarche pour être affranchis à l'instar de celui de la Livonie, qui, en sa qualité de Religieux, restoit cependant toujours soumis au Grand-Maître. *Bock, pag. 159, in not* 1

(1) Si Venator ne s'est point trompé, on ne peut qu'être surpris de n'y voir personne de la part du Bailliage de Franconie.

Digitized by Google

représenta son grand âge, l'affoiblissement où ses longs travaux l'avoient reduit, & proposa d'abdiquer & de nommer Walther de Cronberg à sa place. Après qu'il eut calmé les inquiétudes des Capitulaires, au sujet du droit d'élection, qui appartenoit aux Grands-Commandeurs de la domination Allemande & au Bailliage de Franconie, Walther de Cronberg, Commandeur à Francfort, fut nommé unanimement pour succeder à Cleen, avec la réserve, que ce Prince ne se dépouilleroit de sa dignité, que quand Cronberg auroit obtenu les droits régaliens de l'Empereur; stipulation qui fut consignée dans un acte fait à Mergentheim le 24 décembre 1526.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Eberhard d'Ehingen & Henri de Newneck, Commandeurs, l'un à Heilbron & l'autre à Wyneden, que le nouvau Maître d'Allemagne avoit envoyés pour prêter serment à l'Empereur en son nom, firent tant de diligence, que le diplôme de confirmation par lequel ce Monarque donnoit à Cronberg tous les droits régaliens, tant pour les possessions de l'Ordre en Allemagne, que pour celles qu'il avoit en Italie, fut expédié le 18 janvier suivant. Cronberg fut donc élu Maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne & en Italie, à la fin de décembre de l'an 1527.

1526; mais on ne peut dater sa possession que du 18 janvier 1527, puisque Thieri de Cleen s'étoit réservé cette dignité avec tous les droits qui y étoient attachés, jusqu'à l'époque de la confirmation de l'Empereur. Cleen & les Commandeurs qui composoient le chapitre, n'auroient su faire un meilleur choix; car Walther mérita les graces de l'Empereur, & s'attira la plus grande considération dans l'Empire, par ses vertus, ses lumieres, sa prudence, & le zele qu'il témoigna pour la gloire de son Ordre (1).

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Walther de Cronberg, en sa qualité de Maître d'Allemagne & d'Italie, étoit Prince de l'Empire & avoit séance à la diete; & il comparut par député, à celle tenue à Ratisbonne au mois de mai de l'an 1527,

Neue Samlder R. abschiede. part. 4. pag. 284.

(1) Walther étoit fils de Jean de Cronberg & de Catherine de Reifenberg. *Marburgisheytrage XI St. pag. 173.* Cette famille tiroit son nom du château de Cronberg ou Cronenbourg, que les habitans du pays, nomment aussi Veldberg, situé à quelque lieues de Francfort-sur-le-Rhin. Cette maison, l'une des plus anciennes du Rhin, étoit au rang des plus illustres, & avoit eu des alliances avec elles. Nicolas, le dernier des Comtes de Cronberg, qui avoient séance à l'Empire au ban des Comtés de Suabe, est mort au commencement de ce siecle, sans avoir été marié. George Helwich a fait une histoire de la maison de Cronberg depuis l'an 620 jusqu'à 1625, imprimée à Mayence l'an 1625, in folio. Voyez aussi *Imhof Notitia S. R. Germanici Imperii procerum. Stutgard, 1699. lib. VII. Cap. I.*

où il fut représenté par Frédéric de Stumfeder, Commandeur de Blumenthal : mais ces prérogatives ne lui donnoient aucune autorité sur les Bailliages dépendans immédiatement de la Grande-Maîtrise, ni sur la Livonie : & quand tous les Chevaliers de l'Ordre se seroient accordés à le reconnoître pour Grand-Maître, il auroit encore fallu que l'Empereur y consentît, pour qu'il pût jouir de tous les droits qu'avoient eus ses prédécesseurs ; parce qu'en sa qualité de Maître d'Allemagne, il avoit à l'Empire la séance au-dessous de celle du Grand-Maître, & cette dernière place ne pouvoit être remplie à la diete que du consentement de l'Empereur ; puisque celui qui devoit remplacer Albert de Brandebourg, ne pouvoit avoir que des droits incontestables à la vérité, sur la Prusse, & non la réalité de la possession. Il fallut donc se retourner du côté de l'Empereur, & ce monarque ne tarda point à satisfaire les désirs des Chevaliers.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Charles-Quint donna un diplôme à Cronberg, dont le préambule est employé à dépeindre la trahison d'Albert de Brandebourg (1). Après quoi il s'exprime ainsi :

Cronberg Administrateur de la Grande-Maîtrise de Prusse. *Ap. Gusterman. n. 4. pag. 176 & seq.*

(1) L'Empereur dit, dans le préambule, qu'Albert

1527.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

l'Ordre Teutonique étant sans chef, nous sommes obligés, en qualité de protecteur de l'église, des personnes ecclésiastiques, & particuliérement dudit Ordre, qui nous est soumis, de le maintenir dans l'honneur & la dignité qui lui appartiennent, afin qu'il puisse recouvrer ce qu'on lui a enlevé. Dailleurs nous considérons que le Maître d'Allemagne & d'Italie, à toujours été regardé comme la premiere personne de l'Ordre après le Grand-Maître, & qu'en cas de decès du Grand-Maître, ledit Maître d'Allemagne avoit toute autorité dans la Prusse, comme étant Stathalter de la Grande-Maîtrise jusqu'à la prochaine élection, ainsi qu'il est contenu dans les

---

avoit demandé à l'Archiduc Ferdinand, son frere & son Stathalter à l'Empire, d'avoir séance à la diete de Nuremberg; ce qu'il lui avoit accordé du consentement de tous les états, après qu'il eut promis d'être fidele à l'Empire. Il ne faut point inférer de-là, que le Grand-Maître n'étoit point membre de l'Empire, avant cette époque; car l'Empereur avoit dit quelques lignes plus haut, que la Prusse étoit une Principauté qui avoit toujours appartenu à l'Empire. Ainsi la demande d'Albert & la reponse du Stathalter & des Etats de l'Empire, étoient relatives aux difficultés de l'Ordre avec la Pologne, à qui plusieurs Grands-Maîtres avoient été forcés de rendre hommage, comme nous l'avons dit en son lieu; mais il faut convenir que Cronberg est le premier qui ait reçu l'investiture de l'Empereur, comme nous les verrons plus loin.

Digitized by Google

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

ſtatuts de l'Ordre, qui ont été confirmés par nos prédéceſſeurs (1). C'eſt pourquoi nous, de notre certaine ſcience & puiſſance Impériale, nous ordonnons, ainſi qu'à vos ſucceſſeurs, de prendre l'adminiſtration de la Grande-Maîtriſe, d'en porter le nom, les titres, les armes, & d'en prendre le ſceau : enjoignant de notre puiſſance Impériale, au Maître de Livonie, à tous les Prélats, Grands-Maréchaux, Grands-Officiers & Commandeurs, ainſi qu'aux Commandeurs Provinciaux des Bailliages d'Autriche, de Coblentz, d'Alſace, & d'Etſch, qui dépendoient ci-devant de la Pruſſe, & aux Commandeurs Provinciaux des Bailliages ſoumis à la Maîtriſe d'Allemagne, de même qu'à toutes perſonnes de l'Ordre & aux habitans des pays qui lui ont appartenus, de vous reconnoître vous & vos ſucceſſeurs Maîtres de l'Ordre Teutonique en Allemagne & en Italie,

(1) Je n'ai rien trouvé de ſemblable dans les anciens ſtatuts. Il s'agit apparemment ici d'une conſtitution particulière de quelque Grand-Maître, qui n'a jamais été en vigueur; & l'on peut même ſuppoſer que cette conſtitution avoit été faite par Albert de Brandebourg même, au commencement de ſon Magiſtere : car nous n'avons jamais vu que le Maître d'Allemagne ait exercé les fonctions de Vice-Grand-Maître en Pruſſe, pas même dans l'interregne qui précéda l'élection d'Albert de Brandebourg.

Digitized by Google

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

pour Adminiſtrateurs de la Grande-Maîtriſe, & de vous rendre l'obéiſſance & les devoirs dus aux Grands-Maîtres, juſqu'à ce que les circonſtances permettent d'en élire un conformément aux ſtatuts. En conſéquence, tant pour nous, que pour nos ſucceſſeurs à l'Empire, nous vous confirmons, vous & vos ſucceſſeurs, comme Adminiſtrateurs de la Grande-Maîtriſe; ordonnant aux Electeurs, Princes, Prélats, Comtes, &c. & autres fideles vaſſaux de l'Empire, de vous reconnoître en ladite qualité, & de vous rendre l'honneur qui vous eſt dû; & enjoignons à la régie de l'Empire & à la Chambre Impériale de vous maintenir dans ladite qualité : condamnant à une amende de 100 marcs d'or, ceux qui pourroient vous troubler, &c. Ce diplôme eſt daté de Burgos dans la Vieille-Caſtille, le 6 décembre de l'an 1527.

Depuis la défection d'Albert de Brandebourg & la nomination de Walther de Cronberg, le Chef de l'Ordre a toujours pris le titre d'Adminiſtrateur de la Grande-Maîtriſe de Pruſſe & de Maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne & en Italie. C'étoit pour faire voir que les Chevaliers ne renonçoient pas aux juſtes prétentions qu'ils avoient ſur les domai-

Digitized by Google

nes uſurpés, que l'Ordre & Charles-Quint avoient choiſi cette dénomination; cependant, dans l'uſage journalier, le titre de Grand-Maître a prévalu, ce qui n'eſt pas ſurprennant, puiſque le chef de l'Ordre en a toute l'autorité & les attributs & qu'il en a la ſéance à l'Empire. D'ailleurs ce titre n'étoit point entiérement étranger aux Maîtres d'Allemagne; Thieri de Cleen, ayant pris la qualité de Grand-Maître de l'Ordre en Allemagne & en Italie, dans deux recès qui furent faits à la diete de Worms le 26 mai de l'an 1521.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Neue Samlder R. abſchiede. part. 2. pag. 178 & 209.

Pour perpétuer la mémoire de cet événement, Cronberg fit frapper une médaille de la plus grande eſpece. D'un côté on voit le buſte de ce Prince; le corps un peu tourné, la tête entiérement de profil, vers le côté gauche. Il eſt repréſenté avec les cheveux fort courts, coeffé d'un chapeau carré & retrouſſé, la croix de l'Ordre ſur la poitrine. Sa tunique eſt d'étoffe fleuragée, ainſi que le vêtement ſupérieur, ouvert aux manches comme les dalmatiques, & bordé de peaux. L'inſcription autour, eſt en deux lignes, dont la ſeconde, qui eſt au haut de la médaille, ne contient que les deux derniers mots. Elle eſt telle : *Wal-*

Médaille de Cronberg. 1528.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

ther von Cronberg administrator. Des Hoch-meist-er. Amps in Preuſſen. Meiſter. Teutſch-en. Ordens in Teutſchen und Welſchen Landen. Les chiffres gravés ſur le champ de la médaille, & qui marquent la date de M. D. XXVIII, ſont partagés, les deux premiers étant derriere la tête du Prince & les autres du côté du viſage. Le revers repréſente un écu à l'antique écartelé : au premier & au quatrieme d'argent à la croix de ſable qui ſont les armes de l'Ordre : au ſecond & au troiſieme, ce ſont les armes de la maiſon de Cronberg ; & la croix du Grand-Maître eſt ſur le tout, touchant aux bords de l'écu. Le caſque de la droite eſt timbré du cimier de la Grande-Maîtriſe, qui eſt une croix de Grand-Maître ſur une table octogone d'argent, ayant des plumes de paon, qui ſortent de tous les angles ; & celui de la gauche, porte un vol chargé des pieces qui compoſent les armoiries de la maiſon de Cronberg. L'inſcription eſt *Es bleibt in gedechtnuś ſo lang got Wil.* C'eſt-à-dire, *on s'en ſouviendra tant qu'il plaira à Dieu.* Il eſt apparent que Cronberg a voulu marquer par-là, que ni lui, ni ſon Ordre n'oublieroient jamais la perte de la Pruſſe. En 1535, Cronberg fit

frapper des *thalers* ou écus avec la même empreinte (1).

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Ce n'étoit point assez que l'Ordre eût choisi Walther de Cronberg pour son chef sous le nom d'Administrateur de la Grande-Maîtrise de Prusse, & que l'Empereur l'eût confirmé en cette qualité, en lui accordant toutes les prérogatives qu'avoient eûes Albert de Brandebourg, il falloit qu'il fût encore reconnu en cette qualité par tous les Etats de l'Empire. Cette reconnoissance eut lieu d'une maniere bien authentique, à la diete de Spire de l'an 1529, où ce Prince abandonnant la place qu'il avoit occupée en 1527, à la diete de Ratisbonne, en qualité de Maître d'Allemagne & d'Italie, prit la séance de Grand-Maître de l'Ordre, après Mathieu, Archevêque de Saltzbourg, & avant Vigand, Evêque de Bamberg.

Séance du Grand Maître à l'Empire. 1529.

Goldast. Const. Imper. tom. 3. pag. 494 & seq.

Les vives secousses que l'Ordre essuyoit de toute part, demandoient qu'on ne négligeât rien pour raffermir sa constitution ébranlée, & Walther de Cronberg assembla à cet effet plusieurs grands

(1) Jean David Kohler a fait graver cette belle médaille dans l'ouvrage intitulé : *Wochentlich herausgegebener historischer munzbelustigung. Nuremb.* 1731. *part.* 3. 4e. *stuck pag.* 25, & le *thaler* est gravé dans le supplément à cet article, page 422.

Digitized by Google

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

chapitres, pendant le cours de son Magistere. Dans celui qu'il tint à Francfort à la fin d'août 1529, il fit un réglement du consentement de tous les Capitulaires, par lequel il statua que tout Chevalier qui seroit nommé Grand-Commandeur, Coadjuteur ou Stathalter d'un Bailliage, ne seroit confirmé dans l'une desdites qualités par le Grand-Maître, que quand il se seroit engagé 1°. à être obéissant & fidele au Grand-Maître & à l'Ordre, & à procurer leur avantage, autant qu'il lui seroit possible, ainsi qu'à consulter le Grand-Maître, pour toutes les affaire importantes du Bailliage, & les Conseillers ou Commandeurs dudit Bailliage, pour les affaires journalieres; 2°. à assister aux grands-chapitres généraux; 3°. à ne vendre, ni échanger, ni engager aucun bien de l'Ordre, sans le consentement du Grand-Maître; & 4°. à visiter tous les ans, ou au moins tous les deux ans, leur Bailliage. Le Grand-Maître jugeant que ces statuts étoient de la plus grande importance pour le bien de l'Ordre, en demanda la confirmation à l'Empereur; ce qui lui fut accordé le 21 août de l'année suivante (1).

Venator. pag. 252.

Ibid. pag. 254.

(1) On trouve un extrait assez étendu des réglu-

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Charles-Quint, preſſé par ſon frere Ferdinand, qui craignoit également les Turcs & les Luthériens, avoit enfin pris le parti de quitter l'Eſpagne pour venir en Allemagne; il paſſa par l'Italie, ou il reçut de la main du Pape, les couronnes de Lombardie & de l'Empire, & arriva à Augsbourg le 13 juin 1530, où il avoit fait aſſembler une diete générale de l'Empire : c'eſt à cette diete que les Proteſtans préſenterent leur confeſſion de foi, qu'on a depuis appellé la confeſſion d'Augsbourg. 1530.

Inveſtiture de Cronberg. 1530.

Pendant qu'on négocioit à Augsbourg, pour ramener les Princes Proteſtans, l'Empereur n'oublioit point les intérêts de l'Ordre Teutonique. Ce Monarque, qui avoit donné l'adminiſtration de la Grande-Maitriſe à Cronberg, à la fin de l'an 1527, voulut lui donner l'inveſtiture de la Pruſſe de la maniere la plus ſolemnelle & pendant l'aſſemblée de la

---

tions capitulaires, priſes à Francfort le 27, 28, 29, 30 & 31 d'août, & 1 de ſeptembre de l'an 1529, dans la déduction contre Heſſe-Darmſtat, imprimée en 1753 (*num.* 221). On y remarque que George d'Eltz, Grand-Maréchal, Commandeur à Mayence, avoit le pas ſur tous les Grands Commandeurs; que le Grand-Commandeur d'Autriche, précéda celui d'Alſace; & que Walther d'Amſtel, Stathalter du Bailliage d'Utrecht, ſuivoit le Grand-Commandeur de Marbourg ou de Heſſe, & précédoit le député du Grand-Commandeur de Thuringe.

Digitized by Google

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

diete, pour faire voir que, si l'Ordre avoit perdu de sa puissance par la défection d'Albert de Brandebourg, cette trahison ne lui avoit rien ôté de sa dignité. Le Roi de Pologne, qui s'étoit douté qu'il s'agiroit de l'affaire de la Prusse à cette diete, y avoit envoyé Jean de Dantzig, Evêque de Culm, avec la qualité d'Ambassadeur, & Albert y avoit envoyé un de ses Conseillers nommé Clingenbeck: mais, soit que ce dernier n'ait pas eu le caractere d'Envoyé, ou qu'on n'ait pas voulu recevoir de Ministre de la part d'un Prince rebelle à l'Empire, Clingenbeck fut obligé de se sauver, pour éviter la prison dont il étoit menacé; & les sollicitations de l'Ambassadeur Polonois ne purent retarder les projets de l'Empereur.

Cod. Pol. tom. 4. pag. 274.

Après que Charles-Quint, revêtu des ornemens impériaux, & accompagné des Electeurs & des Princes de l'Empire, eut donné l'investiture aux Ducs de Poméranie, les 26 de juillet, les Comtes de Helffenstein, de Mansfeld, de Monfort, & de Hohenlohe, Chevaliers de l'Ordre & Ambassadeurs de Cronberg, arriverent à cheval, & ayant mis pied à terre, ils s'avancerent deux à deux, pour se mettre à genoux aux pieds du trône qui étoit élevé sur une espece de théâtre qu'on avoit construit dans la grande place

Venator. pag. 244 & seq. Gusterman. num. 6. pag. 266 & seq. Cont. de l'Hist. Eccl. liv. 133. n. 59. Barre Hist. d'Allem. tom. 8. pag. 309.

Digitized by Google

d'Augsbourg. Le Comte de Helffenſtein, portant la parole, dit qu'Albert de Brandebourg, ayant abandonné la Grande-Maîtriſe & l'Ordre même, ils ſupplioient Sa Majeſté Impériale de vouloir donner à leur maître l'inveſtiture de la Grande-Maîtriſe de Pruſſe, dont elle lui avoit donné depuis long-tems l'adminiſtration. L'Electeur de Mayence, Chancelier de l'Empire en Allemagne, s'étant levé pour prendre les ordres de l'Empereur, répondit que Sa Majeſté étoit diſpoſée à lui donner l'inveſtiture de la Grande-Maîtriſe & de la Pruſſe, ainſi que de tous les pays & droits qui en dépendoient. (L'Electeur de Mayence étoit Albert de Brandebourg, couſin-germain du Duc de Pruſſe.) Les Ambaſſadeurs toujours à genoux, remercierent l'Empereur, & s'étant retirés, ils monterent à cheval pour aller rendre la réponſe au Grand-Maître. Le trône de l'Empereur fut alors environné des Princes & des Seigneurs de ſa cour, en attendant l'arrivée de Cronberg, qui ne tarda pas à paroître. Les trompettes & 50 gardes du Grand-Maître ouvroient la marche : enſuite venoit ce Prince vêtu d'une longue robe de damas blanc à larges manches, portant la Croix de la Grande-Maîtriſe en broderie, ſur la poitrine & ſur le dos : il étoit précédé

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Digitized by Google

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

par trois étendarts ou banieres : l'un étoit rouge & étoit porté par Evrard d'Ehingen, Commandeur à Hailbron (1) : le ſecond qui étoit blanc, avec la Croix de la Grande-Maîtriſe, étoit porté par Thierri de Palant, Commandeur de la fortereſſe de Revel, & Envoyé de Walther de Plettenberg, Maître de l'Ordre Teutonique en Livonie (2) & le troiſieme étoit peut-être celui de la Maîtriſe d'Allemagne, ou celui de l'Ordre même, c'eſt-à-dire, un étendart blanc avec une ſimple Croix noire (3). Le Prince étoit

(1) Les Allemands nomment cet étendart, *Reichs, oder Blutfahn.* C'eſt apparemment à cauſe du droit du glaive, que l'Empereur donne aux Princes de l'Empire : on voit quelques Princes porter dans leurs armes, un quartier de gueule à cauſe du même droit.

(2) Dans la relation de l'inveſtiture de Cronberg, qu'on trouve dans Guſterman, *num. 6, pag.* 206, on lit que ce fut Thierri de Balen, nommé Fleck, qui porta l'étendart de la Grande-Maîtriſe ; mais Venator dit que ce fut Thierri de Palant. Cette différence eſt peu importante, puiſque les deux relations portent que ce fut le Commandeur de Revel, Envoyé de Plettenberg, qui fit cette fonction : ce qui prouve clairement, comme nous l'avons obſervé ailleurs, que les Chevaliers Teutoniques de la Livonie ne s'étoient point ſéparés de ceux de la Pruſſe & de l'Allemagne.

(3) Le Continuateur de l'hiſtoire eccléſiaſtique de M. Fleury, dit qu'il y avoit trois Chevaliers qui portoient les enſeignes ou étendarts, & les relations de cette cérémonie, rapportées par Venator & par Guſterman, ne font mention que de deux étendarts ; mais il n'eſt pas douteux que c'eſt par erreur. Charles-Quint donna l'inveſtiture de la Grande-Maîtriſe

ſuivi

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

ſuivi de ſes Ambaſſadeurs qui avoient fait la premiere demande à l'Empereur, de Henri du Knoringen, Grand-Commandeur de Tyrol, de Henri de Papenheim, de Frédéric de Stumfeder, de George de Walrode & de Walther de Heiſſenſtein, tous Commandeurs de l'Ordre; enſuite venoient plus de 300, tant Seigneurs que Comtes de l'Empire, chacun étant ſuivi de ſa livrée, qui formoient le cortege du Grand-Maître: chaque cavalier avoit une petite banniere en ſigne de réjouiſſance; les uns la portoient à la main, d'autres l'attachoient ſur leur tête, ou bien ſur celle de leur cheval. Quand on fut arrivé dans cet ordre, au pied de la rampe qui conduiſoit au trône, le Grand-Maître & ceux qui devoient l'accompagner, mirent pied à terre. C'étoient les quatre Ambaſſadeurs dont nous avons parlé, avec les Comtes d'Oettingen, d'Iſenbourg, de Mansfeld, de Naſſau, de Furſtenberg, de Hohenlohe, d'Ortenbourg, & les Seigneurs de Rapolſ-

au ſucceſſeur de Cronberg, avec les mêmes cérémonies, comme nous le dirons en ſon lieu; & Venator nous apprend non ſeulement, qu'on porta trois étendards devant ce Prince, mais il nomme encore les Chevaliers qui les portoient; ainſi cette derniere relation n'eſt pas ſuſceptible d'erreur, & on ne voit pas pourquoi le ſucceſſeur de Cronberg, auroit un étendard de plus. *Venator*, pag. 260.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

tein & de Bernen. Le Grand-Maître, précédé de trois porte-étendarts, s'avança vers le trône, & lorſqu'il fut à portée, il renouvella la demande qu'il avoit fait faire par ſes Ambaſſadeurs. L'Electeur de Mayence, ayant répondu qu'on la lui accordoit, il fut ſe mettre à genoux aux pieds de l'Empereur, & touchant de la main le livre des Evangiles, qui étoit ſur les genoux du Monarque, il répéta mot à mot, les paroles du ſerment prononcées par l'Electeur de Mayence, qui lui remit ſes lettres d'inveſtiture, écrites en lettres d'or. L'Empereur ayant fait lever le Grand-Maître, les Chevaliers qui portoient les étendarts, les préſenterent à genoux à Sa Majeſté, qui les fit toucher l'un après l'autre à Cronberg, lui donnant par-là l'inveſtiture des différentes dignités réunies ſur ſa perſonne : auſſitôt les trois étendarts furent jettés bas de l'échafaud au milieu du peuple, ſuivant un uſage obſervé dans l'Empire, dont il n'eſt point aiſé de demêler l'origine ni la raiſon ; à moins que cela ne ſe faſſe pour donner connoiſſance au peuple, des droits que l'Empereur vient de conférer à celui qui reçoit l'inveſtiture. L'Empereur ayant l'épée de l'Empire en main, le Grand-Maître en toucha le pommeau &

Digitized by Google

le baisa ; après quoi l'Electeur de Mayence, donna le sceptre à l'Empereur, & Cronberg le toucha, étant tenu par le Monarque : ainsi il reçut en même tems, l'investiture, comme Prince ecclésiastique & comme séculier ; la premiere se donnant par le sceptre & la seconde par l'étendart & l'épée. L'auteur de l'*Art de vérifier les dates*, remarque que Berthold de Henneberg, Archevêque de Mayence & Herman de Hesse, Archevêque de Cologne, reçurent en 1495 à la diete de Worms, l'investiture par l'étendart, des mains de l'Empereur, tandis que jusqu'alors elle n'avoit été donnée aux Ecclésiastiques que par le sceptre. Ferdinand, Roi de Hongrie & de Bohême, fit ses fonctions à cette cérémonie, comme Electeur de Bohême.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Heiss. Hist. de l'Emp. tom. 4. pag. 125.

tom. 3. pag. 280.

J'ai cru devoir entrer dans quelques détails sur le cérémonial de cette investiture, que nous verrons pratiquer pour plusieurs Grands-Maîtres. C'est le même que suivit Charles-Quint en 1548, lorsqu'il donna l'investiture de l'électorat de Saxe au Prince Maurice, le même à-peu-près, qu'avoit suivi avant lui, l'Empereur Sigismond, lorsqu'il avoit donné, en 1417, l'électorat de Brandebourg à Frédéric Burgrave de Nuremberg, & qui fut encore suivi en d'autres occa-

Heiss. pag. 149.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

sions, mais assez rarement, & lorsque c'étoit une premiere investiture; c'est-à-dire, quand un Prince acquéroit la possession d'un fief qui ne venoit pas de succession directe : car pour celle qu'on reçoit à chaque mutation, soit du chef de l'Empire, ou des possesseurs des fiefs, ainsi que celle des Princes Ecclésiastiques, on la reçoit ordinairement par Ambassadeurs, & avec bien moins de cérémonie; parce que les Empereurs l'ont ainsi ordonné; car il est évident que les Suzérains donnent les investitures dans la forme qu'il leur plaît. On en voit la preuve dans l'investiture que l'Empereur Ferdinand II donna en 1623, de la dignité électorale à Maximilien, Duc de Baviere, qui se fit avec bien moins de cérémonie & d'appareil que celle dont nous venons de parler.

Ibid. pag. 156.

Barre. Hist. d'All. tom. 9 pag. 544.

Teneur des lettres d'investiture. *Ap. Gusterman. n. 5. pag. 289.* 1530.

Les lettres d'investiture que Charles-Quint avoit fait remettre au Grand-Maître, par l'Electeur de Mayence, contenoient en substance, à-peu-près les mêmes choses que le diplôme de l'an 1527, dont nous avons rendu compte; mais l'Empereur ajoutoit de plus, qu'il ordonnoit à Albert de Brandebourg de rendre à Cronberg, la Prusse & tout ce qu'il avoit pris à l'Ordre: il ordonnoit la même chose aux Prélats, Comman-

Digitized by Google

deurs, &c. qui détenoient des biens de l'Ordre, & enjoignoit à tous les Prussiens, de quelque condition qu'ils fussent, de se soumettre à Walther de Cronberg, Administrateur de la Grande-Maîtrise de Prusse; cassant & annulant les sermens, les hommages rendus & autres obligagations, comme ayant été contractées témérairement & illégitimement. L'Empereur ordonnoit aux Electeurs, Princes, & autres membres de l'Empire, de remettre Walther de Cronberg, & de le maintenir dans ses droits, &c. sous peine de son indignation & d'une amende de 100 marcs d'or. Ce diplôme est daté du 26 juillet, jour de l'investiture.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Après avoir reçu l'investiture de la Prusse, Cronberg représenta juridiquement à l'Empereur, comment l'Ordre avoit fait la conquête de ce Pays, plus de 300 ans auparavant, avec l'aide des souverains Pontifes, des Empereurs & de l'Empire (1); comment Albert, ayant

Citation d'Albert à l'Empire. 1530.

Cod. Pol. tom. 4 num. 192.

(1) L'Empereur, rapportant dans son décret la plainte du Grand-Maître, dit que l'Ordre avoit réduit la Prusse sous sa puissance, à l'aide des Papes, des Empereurs, &c. à quoi il ajoute : *Præterea præfatis nostris anteccssoribus, atque sacro Romano Imperio in proprietatem, propugnaculum & protectionem Electoribus, Principibus, Comitibus*

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

été reçu dans l'Ordre, & élevé à la Grande-Maîtrise, avoit juré d'en maintenir les droits; promesse qui avoit été également faite par le Margrave son pere & par Casimir son frere, qui avoient été ses répondans; que non-obstant cela ledit Albert avoit abandonné l'Ordre & la Religion, & sécularisé la Prusse autant qu'il étoit en lui; & que malgré qu'il eût promis fidélité à l'Empire, à la diete de Nuremberg, il en avoit soustrait la Prusse, pour la soumettre au Roi de Pologne, après quoi il s'étoit marié; c'est pourquoi le Grand-Maître demanda qu'on donnât un décret contre Albert, afin que l'Ordre pût recouvrer ce qu'on lui avoit enlevé. L'Empereur, après avoir rapporté en détail, les raisons de Cronberg, donna le décret qu'il demandoit, & dit en s'adressant à Albert : » Comme vous avez abandonné l'Ordre & la Religion, que vous vous êtes marié, & que vous vous êtes emparé de la Prusse, vous êtes déchu par le fait de la dignité de Grand-Maître; c'est pourquoi nous avons donné à Walther de Cronberg,

---

Baronibus atque Equestri Ordini Germaniæ in refugium, sustentationem, & hospitale prænominato tempore possederit atque defenderit. Loc. cit. pag. 270.

Digitized by Google

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

l'administration de la Grande-Maîtrise & l'investiture de la Prusse avec les droits régaliens, &c. vous ordonnant, sous peine d'être mis au ban de l'Empire, de rendre la Prusse au Prince Administrateur, huit semaines après l'insinuation du présent mandement. Cependant si vous croyez avoir quelques raisons à alléguer, nous vous citons à comparoître au bout de trente jours, à compter du moment où les huit semaines seront écoulées; vous fixant trente autres jours pour le second terme, & encore trente autres jours pour le troisieme & dernier terme : & si dans le tems de ces nonante jours, vous ne comparoissez pas devant la Chambre Impériale, ou si vous n'y alléguez point des raisons suffisantes, on prononcera la sentence du ban, & on procédera contre vous ultérieurement. Donné à Augsbourg le 14 novembre 1530. » Ce décret, de même que toutes les sentences qui devoient émaner de l'Empire, ne pouvoient servir qu'à prouver la justice des demandes de l'Ordre, dont personne ne doutoit : c'étoit une armée qu'il falloit au Grand-Maître, pour recouvrer le patrimoine de son Ordre; & malheureusement il y avoit une telle fermentation dans l'Empire, que Charles-Quint, malgré toute sa puissance, ne pouvoit don-

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

ner ce ſecours efficace au Grand-Maître ; & encore moins s'embarquer dans une guerre ouverte avec la Pologne : ainſi il fut aiſé de prévoir que les décrets de l'Empire ne rendroient point la Pruſſe à l'Ordre Teutonique. Malgré cela, il étoit du devoir de Cronberg de ne rien négliger pour obtenir le rétabliſſement de ſon Ordre ; il s'en acquitta fidélement, & l'inveſtiture de la Pruſſe qu'il avoit reçue à Augsbourg, dut encore augmenter la crainte dont Albert étoit agité.

Inquiétude d'Albert. Réponſe du Roi de Pologne. 1530.

Avant d'avoir connoiſſance du décret de l'Empereur, Albert ſe rendit à la diete aſſemblée à Pétrikow au mois de décembre : le Roi de Pologne y étoit ; le Duc lui fit part des motifs de ſes inquiétudes par l'organe de ſon Chancelier. Le diſcours de l'orateur contenoit deux parties : dans la premiere, il demandoit pour Albert le droit de concourir à l'élection du Roi de Pologne (1),

Cod. Pol. tom. 4. num. 193.

(1) La premiere partie de ce diſcours renferme une choſe digne de remarque, au ſujet de l'indépendance de la Maſovie à l'égard de la Pologne, & de ſa dépendance de l'Empire : *Deindè*, dit l'orateur, *quia Dux Maſoviæ nunquam voluit Regem Poloniæ dominum feudi agnoſcere, ſed gloriatus eſt hactenus de Romano Cæſare Monarcha, neque fuit unquam a Rege Poloniæ, quod Princeps meus clementiſſimus ſciat, aliqua ſolemnitate inveſtitus.* Loc. cit. pag. 273. Cette aſſertion a été donnée en pleine

Digitized by Google

& dans la seconde, après avoir parlé de l'investiture de Cronberg & de l'envoi de Georges Clingenbeck, qui s'étoit sauvé d'Augsbourg pour éviter la prison, comme nous l'avons déja dit ailleurs, il ajouta :» Mon maître est certain que l'Empereur & le Roi Ferdinand ont fait de grandes promesses au nouveau Grand-Maître, pour le recouvrement de la Prusse : d'ailleurs il connoît le mémoire plein d'invectives & de calomnies, contre lui-même & contre Votre Majesté,

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

diete, & n'a point été contredite par la réponse du Roi de Pologne. *Ibid. pag.* 275. L'Empire, de son côté, n'avoit pas perdu de vue, les droits qu'il prétendoit avoir sur la Masovie. Dans les articles qui furent faits au sujet de la matricule, par l'Empereur & la diete d'Augsbourg en 1548, il fut arrêté que le duché de Masovie, étant tombé au pouvoir du Roi de Pologne, par l'extinction des Ducs, l'Empereur & la diete lui écriroient, afin qu'il ne troublât point l'Empire Romain dans la possession des droits qu'il avoit sur ce duché. *Neue Saml der R. Abschiede. Part.* 2. *pag.* 607. Conrard de Masovie possedoit ce duché indépendamment, *Braun de Script. Polon. pag.* 152. Lorsqu'il donna le pays de Culm aux Chevaliers Teutoniques ; & il étoit alors régent de la Pologne, & tuteur du jeune Boleslas, son neveu, il fit cette donation sans exciter aucune réclamation de la part des Polonois; & nous venons de voir que ses successeurs n'avoient cessé de prétendre la même indépendance qu'il avoit eue, & que l'Empire n'avoit pas oublié ses droits sur la Masovie ; ainsi on ne voit pas à quel titre, les Polonois ont prétendu revendiquer ce qui avoit été donné par le Duc Conrard. Cette remarque auroit été mieux placée au commencement de l'ouvrage.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

que le Commandeur de Fellin en Livonie, a porté il y a quelques années, en Eſpagne. Le Grand-Maître en a fait dernièrement autant à la diete d'Augsbourg, en préſentant un mémoire par lequel il cherche à armer l'Empereur, les Princes & la Nobleſſe de l'Empire contre Votre Majeſté & contre mon Maître (1). Quoique tout cela ſe ſoit paſſé dans le ſecret, Clingenbeck a ſi bien fait, qu'au moyen des parens & des amis de mon maître, il s'eſt procuré des exemplaires de ces libelles, que j'ai l'honneur de préſenter à Votre Majeſté, au nom de mon Prince. Comme le nouveau Grand-Maître revendique la Pruſſe, qu'il a reçu de grandes promeſſes de l'Empereur & du Roi Ferdinand, & que les Chevaliers d'Allemagne & de Livonie ne ceſſent d'intriguer; mon Maître prie Votre Majeſté & les illuſtres membres de la diete, de nommer des Généraux, de faire aſſem-

(1) Le mémoire, que les Chevaliers de Livonie avoient envoyé à l'Empereur en Eſpagne, m'eſt inconnu. Celui que Cronberg préſenta à la diete d'Augsbourg, étoit probablement l'écrit intitulé : *Bericht von Preuſſiſchen abfall*, que le Grand-Maître Jean Euſtache de Weſternach, a fait réimprimer à Mayence en 1629, en y ajoutant un avertiſſement. Ce mémoire, qui doit être intéreſſant, auroit pu jetter quelque jour ſur cet ouvrage; mais je n'ai pu réuſſir à en acquérir un exemplaire.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

bler des troupes, & d'indiquer l'endroit où elles devront se réunir avec celles de la Prusse, en cas que les ennemis entreprennent quelque chose, soit par mer, soit par terre, suppliant Sa Majesté, de ne pas regarder cette précaution comme inutile, d'autant qu'il est plus facile de s'opposer au mal naissant, que de le guérir, quand il est invétéré; au surplus ce n'est point la Prusse seule qui est menacée, le royaume de Pologne court le même risque.

Le Roi répondit par écrit le 19 décembre, à la demande qu'Albert avoit fait faire par son Chancelier, que tout ce qui s'étoit passé au sujet du nouveau Grand-Maître, étoit contre son attente, & qu'apparemment l'Empereur s'étoit laissé entraîner par une impulsion étrangere; qu'il avoit chargé l'Evêque de Culm, son Ambassadeur, de faire à ce sujet, tout ce qui convenoit auprès de l'Empereur; & qu'il avoit délibéré avec le Sénat, sur la levée d'un plus grand nombre de troupes, pour résister aux entreprises des ennemis du royaume; qu'ainsi Albert pouvoit compter sur son secours. *Ibid. num. 194.*

Le 20 mars 1531, Albert reçut par un huissier de l'Empire, le décret du 14 Novembre précédent, qui le citoit à Albert reçoit le décret de l'Empereur.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

comparoître devant la Chambre Impériale : il ne fit aucune réponſe, mais il ſe hâta d'envoyer un député au Roi de Pologne, pour implorer ſa protection & lui demander conſeil. L'Envoyé, étant arrivé à Cracovie, adreſſa un long diſcours au nom de ſon Maitre, au Roi & aux Sénateurs qui ſe trouvoient avec lui, les priant de lui indiquer la maniere dont il devoit ſe conduire pour éviter le danger, & ſuppliant le Roi de lui envoyer un mandement inhibitoire, pour lui défendre, ſous peine de la perte de ſon fief, de comparoître devant les Tribunaux de l'Empire : après quoi l'Envoyé indiqua au Roi, les raiſons qu'il pouvoit employer vis-à-vis de l'Empereur. Albert ne rougiſſoit pas de contredire, par l'organe de ſon Miniſtre, tout ce qu'il avoit dit & fait étant Grand-Maître. Cette longue diatribe eſt un abrégé de toutes les fauſſetés alléguées par Dlugoſs & ſes copiſtes, ſur leſquelles nous ne ferons aucune remarque ; car, ſi le lecteur a oublié les preuves que nous avons rapportées précédemment, nous ne pourrions que l'inviter à recommencer la lecture de cet ouvrage, & nous ſentons bien que la propoſition ne ſeroit acceptée de perſonne. Le Roi répondit par écrit le 26 avril, qu'Albert

Le Roi défend d'y obéir.

Cod. Pol. tom. 4. num. 197.

1531.

Ibid. num. 198.

feroit bien d'envoyer un député, comme il l'avoit propoſé, pour prouver à la Chambre Impériale qu'il n'étoit pas ſujet de l'Empire pour la Pruſſe, & qu'il ne devoit répondre ſur cet objet qu'au Roi de Pologne : il ajoutoit, qu'il enverroit des inſtructions à ſon Ambaſſadeur, pour prouver la même choſe à l'Empereur, & promettoit de défendre Albert de tout ſon pouvoir. Sigiſmond finiſſoit en diſant, qu'il enverroit un décret pour lui défendre d'obéir à l'Empire, ſous peine de la perte de ſon fief, comme il le lui avoit demandé. Ce décret fut expedié trois jours après, & envoyé au Duc de Pruſſe. Le Roi le commençoit par un menſonge, en diſant, qu'il avoit appris la veille, par quelqu'un de ſes ſujets, qu'Albert avoit été cité à l'Empire : ce n'eſt pas le ſeul qui ſe trouve dans cette piece ; mais nous ne croyons pas devoir nous arrêter à de pareils détails.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Ibid. num. 196.

L'Ambaſſadeur de Pologne s'étant rendu à Bruxelles le 2 du mois de ſeptembre 1531, tâcha de perſuader à l'Empereur, qu'Albert ne devoit point répondre à la citation qu'on lui avoit faite, & le pria d'empêcher qu'on procédât ultérieurement contre lui ; mais ce fut en vain, Albert n'ayant pas comparu de-

Albert au Ban de l'Empire. Memoires de part & d'autre. 1532.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

vant la Chambre Impériale de Spire, ce Tribunal porta le 19 janvier 1532, une sentence par laquelle elle le mettoit au ban de l'Empire. L'Ambaſſadeur de Pologne réclama de nouveau, & dit dans son mémoire, qu'étant à Francfort du tems de la foire, il avoit vu cette sentence affichée à la porte de l'Egliſe principale : ce qui indique que la premiere réclamation des Polonois, avoit été faite à l'iſſue du printems. L'Empereur ayant communiqué l'écrit de l'Ambaſſadeur Polonois, au Grand-Maître, celui-ci y répondit par un long mémoire daté de Ratisbonne, le 3 de juin, 1532, qu'il préſenta au Monarque. C'eſt une expoſition de ce qui s'étoit paſſé depuis l'origine de l'Ordre juſqu'au tems préſent; d'où Cronberg concluoit que, l'Ordre ayant des droits inconteſtables ſur la Pruſſe qui dépendoit de l'Empire, il demandoit que, loin d'annuller la ſentence du banniſſement, prononcée contre Albert, on en accordât les exécutorielles (1). Pendant ce tems le Duc de

Cod. Pol. tom. 4, num. 200.

Ap. Guſterm. pag. 220.

Cod. Pol. loc. cit.

Ibid. num. 201.

(1) Les archives de la Pruſſe, étant perdues pour l'Ordre, le rédacteur de ce mémoire, n'a pu ſaiſir tous les points importans, qu'il auroit pu y faire entrer, & a même fait une faute de chronologie, très-groſſiere, puiſqu'il marque le Concile de Conſtance avant la bataille de Plowcze, & la ſentence

Pruſſe faiſoit travailler à ſon apologie, qu'il adreſſoit à l'Empereur, au Roi Ferdinand ſon frere, à tous les Princes & Etats de l'Empire. Il l'envoya d'abord au Roi de Pologne à Cracovie, où elle fut tranſcrite le 8 de Juin ; mais j'ignore quand elle fut préſentée à l'Empire. Les mêmes raiſons, qui nous ont empêché de répondre en détail, au diſcours que le Miniſtre d'Albert avoit prononcé devant le Roi de Pologne l'année précédente, ſont cauſe que nous n'analiſerons pas ce long mémoire. Nous remarquerons ſeulement qu'Albert prétendoit prouver que les circonſtances l'avoient forcé de ſe ſoumettre à la Pologne ; & nous dirons encore que, s'ils y avoit été contraint par une force irréſiſtible, il auroit dû s'y ſoumettre, en ſouſcrivant à la paix de 1466, & non en dépouillant l'Ordre dont il avoit juré de conſerver les droits : mais Albert en appelloit à un Concile tenu ſuivant la doctrine du vieux & du nouveau Teſtament, pour faire voir qu'il avoit été autoriſé à trahir la religion & ſon Or-

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Ibid. num. 202.

---

arbitrale prononcée en faveur des Chevaliers, par les Rois de Hongrie & de Bohême. Il marque auſſi la paix de Brzesc en 1426 ; tandis qu'elle eut lieu 10 ans plus tard, mais c'eſt peut être une faute de copie ou d'impreſſion.

Digitized by Google

XXXVI WALTHER DE CRONBERG.

dre ; & nous ne prendrons pas la peine de répondre sur cet objet. Ce Prince y ajoutoit le sarcasme, & d'une maniere très piquante pour l'Empereur ; car, disoit-il, si les Chevaliers se trouvent denués de biens, ils auroient plus de droit & ils auroient moins de peine de recouvrer les possessions qu'on leur a enlevées dans la Sicile, la Pouille, l'Italie & ailleurs, que de se consumer en pure perte, pour envahir des biens qui ne leur appartiennent pas ; c'est-à-dire la Prusse. Il finissoit, en disant que, si cette apologie ne satisfaisoit pas, il en feroit paroître une plus ample, à laquelle on travailloit déja.

Réclamation du Roi de Pologne. Exécutorielles contre Albert. 1534.

L'année 1533 se passa, sans produire d'événement remarquable ; mais le Grand-Maître l'employa non-seulement à solliciter des décrets contre Albert, mais encore à tâcher d'obtenir des secours effectifs pour recouvrer la Prusse, car ce Prince avoit un zele infatigable pour les intérêts de son Ordre. Au mois de mai de l'an 1534, le Roi de Pologne écrivit à l'Empereur, à Ferdinand Roi des Romains, aux Présidents & aux Juges de la Chambre Impériale, aux Electeurs & aux villes de l'Empire, pour faire révoquer la sentence de bannissement, prononcée contre Albert ; & il déclaroit

Cod. Pol. tom. 4. num. 204, 205, 206, 207 & 208.

Digitized by Google

qu'il regardoit comme fait à lui-même, tout ce qu'on pourroit faire contre son neveu. Ces réclamations n'empêcherent point que la Chambre Impériale de Spire ne portât, le 16 de juillet, un mandement exécutoriel contre Albert, qui contenoit une citation devant le Tribunal de l'Empire, adressée à tous les sujets de la Prusse.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Apud Gusterman. n. 8. pag. 234.

L'année suivante fut remarquable par la mort du célebre Walther de Plettenberg, Maître de l'Ordre Teutonique en Livonie; mais avant d'en rapporter l'époque précise, il convient de reprendre les choses de plus haut. Plettenberg qui avoit mérité l'attachement des Livoniens par ses succès contre les Russes, par la sagesse de son gouvernement & par son amour pour la paix, étoit devenu, comme nous l'avons dit en son lieu, Souverain des états de l'Ordre en Livonie: cette élévation, qui ajoutoit à la considération qui lui étoit due, auroit pu servir au bonheur de ses sujets, si l'héresie qui mettoit l'Allemagne en feu depuis quelque tems, n'avoit étendu ses ravages dans la Livonie. Un certain Knopken, chassé de la Poméranie par l'Evêque de Camin, vint, en 1522, se réfugier à Riga, où il avoit un frere, Chanoine de la Cathédrale, & y apporta les premie-

Commencement du Luthéranisme en Livonie.

Gadebusch. pag. 295 & seq.

Digitized by Google

res ſemences du Luthéraniſme. Il falloit
XXXVI. WALTHER DE CRONBERG. que les eſprits fuſſent bien diſpoſés à les reçevoir ; car, dès l'année ſuivante, le Magiſtrat demanda à l'Archevêque d'établir des prédicateurs Luthériens. Loin d'accorder cette demande, le Prélat envoya trois Eccleſiaſtiques pour implorer le ſecours de la régence de l'Empire, qui donna un décret pour ordonner aux habitans de Riga de remettre tout ſur l'ancien pied, ſous peine d'être bannis de l'Empire. Ce décret ayant excité un grand tumulte, le Commandant du château, ſuivant Arndt, & le Commandeur, ſelon Gadebusch, envoya un fouet qu'on montre encore aujourdh'hui à Riga, en faiſant dire au peuple que, s'il vouloit avoir la paix, il n'avoit qu'à s'en ſervir pour chaſſer les moines. Les Eccleſiaſtiques, craignant qu'on ne pouſſât les choſes plus loin, prirent le parti de ſortir de la ville en proceſſion ; mais les eſprits étant plus calmes, ils y rentrerent ſéparément, peu de tems après. On doit être peu ſurpris que le Commandeur de Riga, ſe ſoit déclaré ſi ouvertement pour la nouvelle religion, puiſque Luther manda à Spalatin, au mois de janvier 1523, que le Maître de Livonie, l'avoit fait
Ibid. pag. 210 in not. prier par ſon Chancelier, d'écrire aux Livoniens ſur la religion. Le nouveau

législateur ne manqua pas de saisir cette occasion d'étendre sa doctrine, qui fit des progrès extrêmement rapides dans la Livonie ; mais nous ne nous proposons pas d'entrer dans de si grands détails.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Jaspar Linde, Archevêque de Riga, étant mort le 29 juin 1524, les Chanoines élurent pour le remplacer, Jean Blankenfeld, Evêque de Revel & de Derpt ; mais le Prélat ne garda que l'Evêché de Derpt avec l'Archevêché, s'étant demis de celui de Revel. Blankenfeld, ayant fait voir dès le commencement, son éloignement pour le Luthéranisme, ceux de Riga s'adressèrent à Plettenberg, & lui proposèrent de le reconnoître pour seul maître à l'exclusion de Blankenfeld, s'il vouloit abolir en leur faveur, l'article du traité de Kirchholm, qui les obligeoit de reconnoître également l'Archevêque. Le Maître de Livonie, saisissant cette occasion, leur assura la liberté de religion, & confirma leurs privileges, par un diplôme donné le dimanche d'après la St. Barthelemi de l'an 1525. L'Ordre dut craindre que Plettenberg ne lui enlevât la Livonie, comme Albert de Brandebourg lui avoit enlevé la Prusse ; mais ce Prince agissoit par intérêt, & non par persuasion, comme toute sa conduite le démontre. De tout

Mort de l'Archevêque. Jean Blankenfeld lui succede. *Gadebusch. pag. 303. Arndt. p. 193.*

Digitized by Google

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

tems, les Archevêques de Riga avoient voulu dominer sur l'Ordre, & les Chevaliers avoient cherché à ravir la puissance temporelle aux Evêques : quoique Plettenberg eût vécu en bonne intelligence avec le dernier Archevêque, l'ancienne animosité n'étoit pas éteinte, & il saisit cette occasion de s'attacher le peuple, afin de maîtriser plus aisément son successeur. Ce qui prouve que nous ne nous trompons pas sur ses vues, c'est la conduite qu'il tenoit dans le même tems, à l'égard d'Albert de Brandebourg : loin de l'imiter, nous avons vu qu'il avoit mérité d'être loué par le Pape, pour s'y être opposé de son mieux, & qu'il avoit envoyé un Commandeur en Espagne, pour porter un mémoire à l'Empereur, contre l'usurpateur de la Prusse. Cependant il s'en faut bien que nous prétendions excuser Plettenberg ; car à l'apostasie près, il se rendit aussi coupable qu'on peut l'être, en sacrifiant la religion à l'intérêt (1). Cette détestable politique, qui n'a été suivie que

(1) Il faut convenir que l'hérésie faisoit des progrès si rapides dans toute la Livonie, qu'il n'étoit peut-être pas possible de les arrêter; mais cela n'excuse pas Plettenberg ; il devoit tout épuiser pour maintenir la vraie religion. C'est se rendre coupable, que de ne point agir dans de pareilles occasions.

Digitized by Google

trop souvent dans tous les siecles, produisit les effets les plus funestes, même temporels, & auxquels on devoit s'attendre; car, avant que l'apostasie générale des Livoniens fût consommée, la dévastation des églises Grecques par les hérétiques, servit de prétexte aux Russes pour courir aux armes, & la division qu'occasionne toujours le partage des opinions religieuses, ne contribua pas peu à mettre les Livoniens hors d'état de leur résister. Mais n'anticipons pas sur l'histoire, en rapportant des événemens qui n'eurent lieu que long-tems après. XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Un autre mal qui ménaçoit la Livonie, étoient les sollicitations d'Albert, Duc de Prusse, qui vouloit engager Blankenfeld à prendre son frere Guillaume de Brandebourg pour Coadjuteur. Guillaume étoit Chanoine de Mayence & de Cologne, & comme il avoit été long-tems avec son frere, dans le tems qu'il préparoit la ruine de la religion en Prusse, on devoit craindre qu'il ne fût imbu des mêmes prrincipes, & cette inquiétude ne tarda pas à se vérifier. L'Archevêque, qui s'étoit refusé aux demandes du Margrave de Brandebourg, se vit en but à la haine de la plus grande partie des Livoniens, & particuliérement de ses sujets; mais l'animosité qu'on *Arndt. pag. 189 & seq.*

Digitized by Google

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG,

avoit contre lui fait ſon éloge; car il paroît qu'on ne lui en vouloit qu'a cauſe de ſon attachement à la religion. On répandit le bruit qu'il négocioit avec le Grand-Duc de Ruſſie, pour l'engager à s'armer contre les Proteſtans de la Livonie : C'en fut aſſez pour que la nobleſſe du diocèſe de Derpt s'emparât de ſes châteaux; mais celle du dioceſe de Riga ſe ſaiſit de ſa perſonne, & le retint priſonnier plus de ſix mois dans ſon château de Ronnebourg. Au mois de juin de l'an 1526, Blankenfeld ſorti de ſa captivité, parut aux Etats de la Livonie aſſemblés à Wolmar, pour y rendre compte de ſa conduite. Les Etats ayant décidé que lui & tous les Evêques ſeroient ſoumis au Maître de Livonie, le Prélat y conſentit à regret; mais il n'oſa réſiſter, dit Gadebuſch, parce qu'il étoit inquiet de l'accuſation portée contre lui, à cauſe de ſes menées avec les Ruſſes; ce dont il doit avoir fait l'aveu à un de ſes partiſans. Blankenfeld en liberté, eſſaya de ſauver ſes droits par une proteſtation, réclama la protection du Roi de Pologne, & ſe diſpoſa à partir pour Rome. Nous apprenons cette derniere circonſtance, par la réponſe que lui fit Sigiſmond le 7 ſeptembre 1526. Suivant les inſtructions données à l'Envoyé qui

Arndt. pag. 195. Gadebuſch. pag. 333 in not.

Cod. Pol. tom. 5. num. 203.

Ibid. num. 204.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

étoit chargé de lui remettre cette lettre, le Roi témoignoit beaucoup de zele pour le maintien de la religion, & déclaroit que l'Archevêché de Riga & l'Evêché de Derpt étoient sous sa protection. C'étoit probablement le même Envoyé qui étoit chargé de remettre une lettre au Maître de Livonie, dans laquelle Sigismond déclaroit que, comme il s'agissoit du bien public, il ne pouvoit abandonner l'Archevêque. Le même Envoyé étoit accrédité, non-seulement auprès de Plettenberg, mais aussi auprès des Etats de la Livonie, & ses instructions enchérissoient encore sur les déclarations dont il étoit le porteur. Nous n'examinerons point toutes ces pieces en détail, parce que nous ne nous sommes pas proposé d'écrire l'histoire de la Livonie, mais seulement d'en donner une idée, pour autant qu'elle est nécessaire à l'histoire générale de l'Ordre. Cependant nous observerons que c'est dans cette même lettre du 7 septembre, que le Roi pria l'Archevêque de prendre son parti auprès du Pape; qu'il déclara, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, que le changement qui s'étoit fait en Prusse à l'égard du St. Siege, c'est-à-dire, de la religion & de la sécularisation de l'Ordre,

Ibid. num. 105.

Digitized by Google

ne l'intéreſſoit en rien ; qu'il n'y avoit point donné occaſion, & qu'il n'en avoit pas été queſtion entre lui & le Duc de Pruſſe. Mais dans les inſtructions qu'il donna à ſon Miniſtre, il prit le ton d'un Prince rempli de zele pour la religion ; il déploroit, diſoit-il, le malheur des Livoniens, ſes voiſins & ſes anciens amis, qui étoient ménacés de mêmes maux que l'héréſie avoit occaſionnés en Allemagne : c'eſt pourquoi il ſongeoit à les arrêter, non-ſeulement à cauſe de ſon zele pour la conſervation de la foi, mais encore, afin que cette peſte ne s'introduisît pas dans ſes Etats ; & il exhortoit les Livoniens à bannir le Luthéraniſme & à ſe ſoumettre à l'Egliſe, s'ils ne vouloient pas l'obliger à y porter lui-même remede. Il s'expliquoit dans le même goût dans la lettre qu'il écrivit à Plettenberg. Ainſi le Roi de Pologne ne s'étoit point ſoucié que l'héréſie s'introduisît chez les Pruſſiens ſes voiſins, & il ne craignoit point qu'elle pénétrât dans le Royaume par cette porte, puiſqu'il n'avoit pas rougi de mettre en quelque ſorte le ſceau à la perverſion de la Pruſſe, en la livrant entre les mains de celui qui y avoit introduit l'héréſie ; mais il déploroit le ſort de

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Ibid. pag. 367.

Digitized by Google

de la Livonie, & marquoit une grande frayeur que l'héréſie ne ſe communiquât de-là dans ſes états.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Des ſentimens ſi contradictoires & exprimés dans le même tems, ne pouvoient être dictés que par l'intérêt. Le Roi avoit vu, au moins avec indifférence, l'apoſtaſie de la Pruſſe, parce que c'étoit un moyen ſûr d'en bannir l'Ordre Teutonique, dont la perte étoit l'objet de tous ſes déſirs, & il témoignoit un grand zele pour l'extirpation de l'héréſie dans la Livonie, parce qu'il cherchoit l'occaſion de ſe mêler des affaires de cette province, dans l'eſpérance que la Pologne en tireroit un jour ou l'autre quelque parti. Sigiſmond ſavoit faire céder les intérêts de ſa religion à ceux de ſa politique, & Plettenberg, ſur cet objet, peut être mis ſur la même ligne avec lui, mais il faut avouer qu'il fut encore plus coupable en ſa qualité de Religieux. Si on nous reproche de revenir pluſieurs fois ſur la conduite pleine de fauſſeté, que Sigiſmond a toujours tenue à l'égard de l'Ordre, ainſi que ſes prédéceſſeurs, nous prions le lecteur de conſidérer que, ſi nous ne répétons pas vingt fois les mêmes choſes, pour réfuter les différens mémoires qui ont été donnés contre l'Ordre par les Polonois, nous ne pou-

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

vons nous dispenser de saisir quelques-unes des occasions qu'ils nous fournissent eux-mêmes, pour jetter du jour sur leur conduite.

Thomas Schoning, Archevêque de Riga. *Arndt. pag. 195 & seq. Gadebusch. pag. 333 & seq.*

Après avoir intéressé la Pologne à son sort, Jean Blankenfeld partit pour Rome, mais il n'atteignit pas le but de son voyage, étant mort en chemin, de la dyssenterie, le 9 de novembre 1526 (1). Avant de partir, Blankenfeld avoit conseillé aux Chanoines de Riga, de lui donner pour successeur, en cas qu'il vînt à mourir, Géorge, Duc de Brunswick, Grand-Prévôt de l'Eglise de Cologne, & il avoit conseillé de même, aux Chanoines de Derpt, d'élire Balthasar Mercklin, Vice-Chancelier de l'Empereur; mais ni l'un ni l'autre ne le remplacèrent sur aucun de ces deux siéges. Ce n'est pas que les Chanoines de Riga n'eussent postulé le Duc de Brunswick; mais, comme l'élection d'un étranger, étoit directement contraire aux réglemens, ou plutôt aux intérêts de la Livonie, Plettenberg s'y oppos, & les

(1) Selon toute apparence à Pololocz. Plusieurs écrivains prétendent qu'il alloit en Espagne, pour faire ses plaintes à l'Empereur; mais les commissions, dont le Roi de Pologne le chargea pour le Pape, ne laissent pas douter qu'il n'ait eu l'intention d'aller à Rome.

Digitized by Google

engagea à choisir un membre du Chapitre, promettant de leur faire rendre par la ville de Riga, tout ce qu'elle leur avoit enlevé : en conséquence les Chanoines élurent le 8 septembre de l'an 1527, Thomas Schoning, leur Doyen, fils d'un Bourgmestre de Riga.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Schoning, privé de la moitié du domaine de Riga qui lui appartenoit, & ne voyant sortir aucun effet des promesses que Plettenberg avoit faites, obtint un décret de la Chambre Impériale de Spire, par lequel il étoit ordonné à ceux de Riga de le reconnoître pour leur maître, de rendre les biens enlevés à l'Eglise, & d'abandonner le Luthéranisme. L'Archevêque, qui avoit été lui-même solliciter ce décret à Spire, revint par la Prusse, où il se laissa d'autant plus aisément persuader par Albert de prendre son frere Guillaume pour Coadjuteur, qu'il espéroit d'être soutenu par la maison de Brandebourg. Schoning ne pouvoit guere commettre une plus grande faute, que de prendre un Coadjuteur de la main d'Albert; car, si ce Prince n'avoit point cru que son frere avoit du penchant pour la doctrine qu'il avoit embrassée, il se seroit bien gardé de le proposer.

Lorsque le conseil de l'Archevêque

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

eut publié le décret de l'Empire, & qu'on fut instruit de la Coadjutorerie de Guillaume, à laquelle le Chapitre de Riga avoit apparemment donné les mains, l'Evêque de Derpt, & quelques autres engagerent le Maître de Livonie, à assembler les états. Plettenberg, ami de la paix, & craignant de la voir troubler, donna un exemple aussi grand que rare parmi les Princes, en reconnoissant ses torts : il renonça au serment qu'il avoit exigé de l'Archevêque Blankenfeld, & des autres Ecclésiastiques de la Livonie en 1526, & rendit la moitié de Riga à Schoning.

Le Maître de Livonie & l'Archevêque voulurent empêcher la ville de Riga, de jouir de la liberté de religion accordée en Allemagne, mais ce fut inutilement. Cependant les habitans de cette ville jugerent à propos de s'accommoder avec l'Archevêque : on s'assembla à Dalen, & ils reconnurent la juridiction temporelle de l'Archevêque, telle qu'elle avoit été réglée autrefois, mais ils ne voulurent point le reconnoître pour le spirituel. Comme cette affaire étoit de nature à troubler le repos de la Livonie, quelques Princes s'entremirent pour les engager à une espece de treve, ou plutôt à laisser dormir cette dif-

Digitized by Google

ficulté pendant deux ans. L'an 1531, Plettenberg & les Evêques assemblés à Wolmar, où l'Archevêque ne vint pas, chercherent le moyen d'éloigner Guillaume de Brandebourg, après la mort de Schoning : ils avoient déja protesté auparavant contre le choix de ce Coadjuteur, mais cela n'empêcha pas que Guillaume, qui étoit en Livonie, ne prît possession d'avance, de quelques places de l'Archevêché. L'année suivante, l'Archevêque exigea l'hommage des habitans de Riga, mais ceux-ci, réclamant la paix de religion faite en Allemagne, demanderent qu'on leur donnât des sûretés pour le libre exercice du Luthéranisme. Suivant les écrivains de la Livonie, les Etats s'assemblerent pour délibérer sur les affaires de la religion, & Plettenberg se lia avec les principaux de la Noblesse, & la ville de Riga, pour le maintien du Luthéranisme, & l'on promit de se soutenir mutuellement; mais il ne faut entendre cela, que de la liberté de religion; car il paroît que, si Plettenberg fit la faute de protéger la doctrine de Luther, à cause de l'avantage qu'il en croyoit retirer, il ne l'embrassa jamais (1).

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Arndt. pag. 201. Gadeb. pag. 343.

(1) Cette même année, un incendie consuma

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Plettenberg étant déja d'un grand âge, chercha à ſe donner un Coadjuteur, tant pour l'aider que pour avoir un ſucceſſeur de ſon choix. Il jetta les yeux pour cet effet, ſur Herman de Bruggeney, Maréchal de Livonie, & le Chapitre de l'Ordre l'ayant déſigné pour Coadjuteur, il demanda la confirmation de ce choix au Grand-Maître (1). Quelque tems après Plettenberg envoya les Commandeurs Thierri (2) de Galen & Thierri de Schneeberg à Ferdinand, Roi des Romains, pour le prier de confirmer Bruggeney, en qualité de ſon ſucceſſeur, ce qu'il lui accorda.

Arndt. pag. 203. La même année 1533, Guillaume de Brandebourg, qui vouloit ſe rendre agréable aux Livoniens, fit un accord avec quelques Commandeurs & un grand

---

une partie des titres de la bourgeoiſie de Riga. Divers malheurs de cette eſpece, qui ſont arrivés, feront peut-être la cauſe que nous n'aurons jamais une bonne hiſtoire de la Livonie. *Gadeb. pag.* 343.

(1) Les écrivains de la Livonie diſent que Plettenberg avoit demandé l'agrément du Grand-Maître; mais Walther de Cronberg fit plus que de donner un ſimple conſentement; car Venator rapporte (*pag.* 251) une partie de l'acte, par lequel il confirma Bruggeney, en qualité de Coadjuteur du Maître de Livonie. Rien ne prouve mieux la ſupériorité que le Grand-Maître avoit conſervée ſur les Chevaliers Livoniens, en qualité de Chef de l'Ordre.

(2) Plus probablement Henri.

Digitized by Google

nombre de Gentilshommes de l'Archevêché & d'autres contrées de la Livonie, & les députés de la ville de Riga, pour le maintien de la prédication de la parole de Dieu, conformément à la doctrine de l'ancien & du nouveau Teſtament : c'eſt ce que l'Egliſe Catholique a fait dans tous les tems, & qu'elle ne peut jamais ceſſer de faire ; mais dans le ſens des novateurs qui s'érigeoient en interprêtes de l'écriture, c'étoit le Luthéraniſme qu'ils entendoient. Guillaume & ſes aſſociés avoient ajouté, qu'après avoir averti trois fois ceux qui enſeigneroient l'erreur, on les puniroit convenablement : cela regardoit les Anabaptiſtes, qui avoient pénétré en Livonie, & dont la doctrine étoit auſſi odieuſe aux Luthériens qu'aux Catholiques. Il ne faut cependant pas croire que Guillaume & ſes aſſociés euſſent embraſſé ouvertement le Luthéraniſme ; la ſuite de l'hiſtoire atteſte le contraire ; ainſi il ne s'agiſſoit que de la liberté d'enſeigner & de profeſſer cette nouvelle religion, à l'excluſion de l'Anabaptiſme & des autres ſectes qui pouvoient en dériver. Cette démarche ne rendit pas à Guillaume la conſidération qu'il avoit perdue, en ſe faiſant poſtuler à l'Evêché d'Oeſel par un parti mécon-

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Ibid. pag. 205.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

tent de l'Evêque, & en s'emparant de la Wikie, qui appartenoit à cette Eglise. Guillaume ne put se maintenir dans cette usurpation, qui fut cause que l'Archevêque, les Evêques de Derpt, de Courlande & de Revel, Plettenberg & Bruggeney son Coadjuteur, s'assemblerent à Fellin, & convinrent qu'on ne pourroit prendre les biens de personne sans un jugement préalable & sans le consentement des Etats; & ils promirent de se secourir mutuellement en pareil cas; ce qui obligea Guillaume d'abandonner la Wikie.

Mort de Plettenberg. 1535.

L'an 1535, des Commissaires, nommés par le Roi de Pologne & le Maître de Livonie, s'assemblerent à Kurczmy, le jour des Rois, pour prendre inspection des limites qui séparoient la Lithuanie de la Livonie; mais comme leurs autorisations n'étoient ni pareilles, ni suffisantes, pour terminer les difficultés qui étoient survenues, ils convinrent de demander à leurs commettans respectifs, qu'on envoyât d'autres Commissaires avec des pouvoirs convenables, & qu'en attendant, on ne poursuivroit pas les difficultés qui avoient lieu entre les habitans des deux pays. L'envoi de ces députés, fut le dernier acte important du long Magistere de Walther de Pletten-

Cod. Pol. tom. 5. pag. 889.

berg. Ce Prince, étant allé à l'égliſe de St. Jean à Wenden ſa réſidence, pendant le carême de l'an 1535, y mourut de vieilleſſe, aſſis dans un fauteuil en face de l'autel (1). Tous les hiſtoriens font l'éloge le plus diſtingué de Plettenberg, & Arndt ne balance pas de lui donner le titre de Grand. Il le mérita effectivement au commencement de ſon Magiſtere, mais il n'en fut pas de même dans la ſuite. Plettenberg commit une grande faute, en dépouillant l'Archêveque Blankenfeld de la moitié du domaine de la

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Arndt. pag. 205. Gadeb. pag. 348 & ſeq.

(1) Plettenberg fut enterré dans l'égliſe de Wenden, où l'on voit encore ſa pierre ſépulchrale. Il y eſt repréſenté de grandeur naturelle, revêtu d'une cuiraſſe, le caſque à ſes pieds, la main droite appuyée ſur une épée nue, & la gauche tenant le bouclier chargé de ſes armes. L'inſcription étoit : *Int Jahr 1535 des Verden ſuntages in der vaſten ſo ſtarf de hochloflicheſſurſte Herr Wolter von Plettenberch D. O. Meiſter to Lifflande regerde 44 jar.* Suivant cette inſcription, il doit être mort le quatrieme dimanche de carême ; mais Gadebuſch nous apprend qu'au lieu de *Verden*, d'autres ont lu *Veuten*, qui ſeroit le cinquieme dimanche ; & malgré cela Gadebuſch marque ſa mort, le dimanche *Oculi*, le troiſieme de carême. Les 44 années de Magiſtere, que l'inſcription lui donne, ne ſont rien moins que ſûres, puiſque Gadebuſch nour apprend que d'autres ont lu 41, au lieu de 44, ce qui eſt plus conforme à la vérité ; car nous avons fait voir par une chartre du mardi d'après la fête de la Ste. Vierge (probablement l'Aſſomption) de l'an 1494, qu'il ne prenoit encore alors que le titre de Marechal & d'Elu à la Maîtriſe de Livonie. Voyez *Arndt. pag.* 173, 174 & 205 *in not.*

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

ville de Riga, & en le contraignant de lui faire ſerment de fidélité : mais ſi cette injuſtice à fait une tache à ſa gloire, il l'a effacée par la maniere dont il l'a réparée. Sa conduite à l'égard des Luthériens n'eſt pas également ſuſceptible d'excuſes, & ſera toujours blâmée par ceux qui n'ont pas fait divorce avec les vrais principes. Si c'eſt une choſe odieuſe de voir des particuliers ſacrifier la religion à l'intérêt ou à la politique ; elle l'eſt encore bien davantage, quand ce ſont des Princes qui ſe livrent à de pareils excès ; parce que leur premier devoir eſt de protéger la religion, & que le mal dont ils ſe rendent reſponſables eſt ordinairement proportionné à l'étendue de leurs domaines, & ſe propage ſouvent au-delà.

La foi de Plettenberg fut foible & chancelante ; cependant il ne paroît pas qu'elle ait fait entiérement naufrage. Il favoriſa d'abord le Luthéraniſme, pour s'attacher les habitans de Riga, qui y étoient inclinés, & pour s'élever ſur les débris de la puiſſance de l'Archevêque ; mais il ne tarda pas à reconnoître le tort que ſa fauſſe politique avoit occaſionné à la Livonie. Dans une lettre qu'il écrivit au Magiſtrat de Riga en 1527, au ſujet de la ſortie des mon-

Arndt. pag. 301.

noies, il accusa la doctrine de Luther d'être cause des nouveautés dont on se plaignoit. Cependant il ne revint point sur ses pas ; mais le luthéranisme avoit fait de tels progrès dans la Livonie, qu'il n'étoit plus tems de l'arrêter, & qu'il étoit peut être impossible de n'en pas tolérer le libre exercice. Malgré ces écarts, nous disons que Plettenberg n'embrassa pas le Luthéranisme, premiérement, parce qu'il ne conste pas de son apostasie, & qu'on doit toujours croire le bien tant qu'on n'est pas certain du mal : & secondement, parce qu'il ne seroit point resté au nombre des Religieux de l'Ordre Teutonique ; Luther ayant réprouvé hautement les vœux, particuliérement celui de chasteté, & ayant déclaré que l'Ordre Teutonique étoit un gouvernement monstrueux & une Principauté abominable & vraiment hermaphrodite, n'étant ni laïque, ni religieuse. D'ailleurs les écrivains catholiques rapportent que Plettenberg est mort dans la foi de l'Eglise, mais ils poussent la chose trop loin ; car Venator prétend que la Livonie fut heureuse de son tems, parce qu'elle étoit soutenue par les deux colonnes fondamentales, celle de la vraie religion & celle de la justice ; tandis qu'il est de fait qu'une grande partie des Livoniens

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Pag. 208.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

embraſſa le Luthéraniſme, & que Plettenberg les favoriſa. Le Pere Helyot, d'un autre côté, rapporte dans ſon Hiſtoire des Ordres Monaſtiques, Religieux & militaires, que, loin d'avoir favoriſé l'héréſie, comme l'aſſurent les Proteſtans, les écrivains Catholiques attribuent au contraire à ſa piété & à ſon zele pour la Religion Catholique, les ſoins qu'il ſe donna, pour rendre la Livonie indépendante du Chef de l'Ordre; mais nous avons encore vu que c'étoit une erreur (1). Plettenberg étoit un grand homme que chaque parti vouloit compter parmi les ſiens; mais il eſt malheureux pour lui, que ſa conduite ait donné lieu à une pareille diſcuſſion (2).

Tom. 3. chap. 18.

(1) Le Pere Helyot regarde la ſéparation des Chevaliers de Livonie, d'avec les autres, comme abſolue, & comme s'ils avoient formé un Ordre différent. Mais nous avons prouvé évidemment le contraire.

(2). L'auteur de la deſcription de la Livonie rapporte (*lettre 6, pag. 95.*) que le portrait de Plettenberg ſe trouvoit à Riga, ſur la muraille du vieux château, peint à freſque, mais fort défiguré par les injures de l'air & du tems. Il ajoute que, quand le Roi de Suede ordonna de bâtir une nouvelle Citadelle à Riga, il defendit expreſſément, pour marquer l'eſtime qu'il avoit pour ce grand homme, d'abattre cette partie de la muraille où étoit ſon portrait: au-deſſous, dit-il, on a mis ces mots aſſez négligemment: *Riga 1697. Nec hiſtoria debet egredi veritatem: & honeſtè factis veritas ſufficit. Plinius in epiſtola ad Tacitum.* Arndt (*pag.*

Digitized by Google

Pendant que les Chevaliers de Livonie regrettoient la perte de Plettenberg, le Grand-Maître tout occupé des intérêts de son Ordre, ne cessoit de les poursuivre, & obtint le 6 mai 1536, un Decret de la Chambre Impériale de Spire, contre les Prussiens qui n'avoient point abandonné Albert, comme il leur avoit été ordonné, pour se soumettre à Cronberg, & ils furent mis au ban de l'Empire. La même année, Herman de Wiede, Electeur de Cologne, assembla un Concile Provincial, où l'on statua sur une quantité d'objets qui avoient rapport à la discipline ecclésiastique. On y régla entre autres choses, qu'on visiteroit & qu'on réformeroit les maisons de l'Ordre Teutonique, de celui de St. Jean, & des Antonistes. Le service divin, l'hospitalité, la régularité, tant dans la conduite, que dans les vê-

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Concile de Cologne. 1536.

Ap. Gusterm. pag. 248.

Labbe Concil.

177.) prétend que l'auteur de la description de la Livonie, n'a parlé de cet événement, que sur rapport; il doute que Charles XI ait fait rétablir cette partie du château, mais il convient qu'on y voyoit le portrait de Plettenberg avec cette seule inscription: *Wolter von Plettenberg Meister, Dutschen, Ordens. Ao. Domini* 1515. Ce qui ne détruit pas le rapport du Baron de Blomberg, auteur de la description de la Livonie; car les Suédois peuvent bien y avoir ajouté le passage de Pline, qui aura été dégradé & ensuite entiérement effacé depuis ce tems-là.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

temens, & la réforme des abus qui pouvoient ſe commettre dans le boire & dans le manger, étoient les objets propoſés à l'examen des viſiteurs. Le Concile ſtatua encore que les effets, qui avoient ſervi aux Religieux, ne ſeroient plus tranſportés hors de la province, après leur mort; mais qu'à l'avenir, ils ſeroient employés aux uſages néceſſaires des Egliſes, des ſucceſſeurs, ou des pauvres, dans l'endroit même où la maiſon étoit ſituée. Ce dernier article, qui ne pouvoit avoir d'autre but que d'empêcher l'argent de ſortir du pays, reſſemble fort à une ordonnance civile. Quatre ans après, l'Archevêque Herman, qui juſque-là avoit montré du zele pour la religion, ſe laiſſa entraîner par Martin Bucer à embraſſer le Luthéraniſme, & voulut établir cette doctrine dans l'Electorat: mais heureuſement le Clergé & l'Univerſité de Cologne, s'oppoſerent aux progrès de l'erreur. Herman fut dépoſé, & Adolphe, ſon ſucceſſeur, donna tous ſes ſoins pour réparer le mal qu'il avoit fait. Ce fut un bonheur pour l'Ordre Teutonique, qui auroit couru riſque de perdre les Commanderies qu'il poſſéde dans cet Electorat (1).

(1) Nous paſſons de l'an 1536, à l'an 1539;

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Les Chevaliers ne furent pas si heureux dans la Hesse. Le Langrave Philippe, surnommé le Magnanime, ayant embrassé le Luthéranisme, voulut qu'il devînt la religion générale de ses états, & se chargea lui même de le faire prêcher dans l'église de Ste. Elisabeth à Marbourg. Le 16 mai 1539, ce Prince fit dire à Wolfgang Schuzbar, dit Milchling, Grand-Commandeur du Bailliage de Hesse, qu'il vouloit entendre le sermon & communier le dimanche suivant, dans l'église, de son Ordre. Le samedi, des députés du Landgrave, se rendirent à l'Eglise & firent prier le Grand-Commandeur de s'y rendre, parce qu'ils devoient lui communiquer des ordres de leur Maître. Schuzbar y étant allé, les Commissaires dirent que le Landgrave lui ordonnoit d'ouvrir le trésor de son église & la châsse où reposoient les cendres de Ste. Elisabeth, qu'ils devoient transporter au château. Le Grand-Commandeur refusa, & fut trouver le Prince, à qui il dit toutes les raisons possibles, pour le détourner de ce projet; mais ce fut en vain. Le len-

Enlevement des reliques de Ste. Elisabeth. *Ord. deduct. gegen. Hess. pag. 44 & Beyl. num. 126.*

1539.

parce que les deux années intermédiaires, n'offrent aucun événement pour l'histoire de l'Ordre. Nous ferons encore la même chose dans la suite, en pareille circonstance.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

demain dimanche, le Grand-Commandeur ayant été mandé à l'égliſe, le Landgrave lui ordonna d'ouvrir le tréſor qui contenoit les réliques de Ste. Eliſabeth. Trois portes, qui ſéparoient la chapelle du chœur, furent ouvertes & le Prince y entra ſuivi d'Albert, Duc de Lunebourg de Grubenhagen, d'une foule de courtiſans & de gens de toute eſpece. La châſſe qui contenoit le corps ſaint, étant entourée d'un grillage de fer, le Landgrave ordonna de l'ouvrir, & le Grand-Commandeur employa de nouveau les ſollicitations les plus preſſantes, mais n'ayant rien gagné, il jetta la clef loin de lui. Le ſacriſtain l'ayant ramaſſée, voulut en vain s'en ſervir, les ſerruriers ne furent pas plus heureux en eſſayant de crocheter cette ſerrure à ſecret, & il fallut la briſer de force; alors le Prince s'approcha de la châſſe. Ce monument de la pieuſe magnificence des Chevaliers Teutoniques, qui exiſte encore (1), eſt placé ſur un piédeſtal de bois peint en rouge. La châſſe a plus de 6 pieds de longueur, plus de 2 de largeur & environ 5 de hauteur: la partie ſupérieure eſt faite en forme de toit,

Marburgis. beitrage 4. ſt. 7. haubſt. pag. 123.

(1) L'Electeur de Cologne, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, fut le voir en 1749.

où ſont repreſentés divers traits de la vie de Ste. Eliſabeth. L'on voit autour les ſtatues du Sauveur, de la Ste. Vierge, des Apôtres, & de Ste. Eliſabeth. Le tout eſt d'argent doré : c'eſt un ouvrage gothique, mais orné d'une très-grande quantité de pierres précieuſes, de pierres gravées & ſur-tout, de perles d'un grand prix. L'écrivain qui en a fait la deſcription, a particuliérement remarqué une émeraude de la premiere grandeur, & une ſuperbe perle, groſſe comme un œuf de pigeon. Le Grand-Commandeur ayant encore fait inutilement de nouvelles inſtances, le Landgrave fit rompre la châſſe, mais l'ouverture fut faite en deſſous, pour ne point endommager l'ouvrage. Le Prince dit, en retrouſſant ſes manches, qu'il n'y avoit peut-être rien dans la châſſe ; mais quand il eut paſſé le bras dans l'ouverture, voici, dit-il, les reliques de Ste. Eliſabeth, & ajoutant la raillerie à l'impiété, venez, dit-il, ma vieille grand-mere : en tirant les reliques qui étoient enveloppées dans un morceau de damas rouge, il adreſſa la parole à Schuzbar, en diſant : Monſieur le Grand-Commandeur, cela eſt peſant, je voudrois que ce fuſſent toutes couronnes ! ce ſont peut-être de vieux florins de Hongrie. Le Landgrave remit

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

ce précieux dépôt entre les mains de George de Colmatsch, ſon Stathalter à Marbourg, & celui-ci le donna à ſon domeſtique qui le mit dans un ſac pour le porter au château. Le Prince ayant demandé où étoit le chef de la Sainte, le Grand-Commandeur, après s'en être beaucoup défendu, fut obligé de montrer l'endroit où il étoit renfermé : l'armoire fut forcée, & l'on en tira la ſainte relique avec la couronne d'or que l'Empereur Frédéric II avoit mis lui-même ſur la tête de Ste. Eliſabeth, lorſqu'on releva ſon corps, un an après ſa canoniſation ; le tout fut encore porté au château. On peut juger combien cet événement fut ſenſible aux Chevaliers Teutoniques, qui faiſoient profeſſion d'honorer particuliérement Ste. Eliſabeth, qu'ils avoient priſe pour une de leurs patronnes ; mais perſonne n'en fut plus affecté que le Grand-Commandeur & le Grand-Maître ; & le dernier ne manqua pas de porter ſes plaintes à l'Empire contre la conduite du Landgrave (1).

(1) Les avis ont été fort partagés ſur ce qu'étoient devenues les reliques de Ste. Eliſabeth : Blankenheim, ancien Bourgmeſtre de Marbourg, & contemporain, prétend que le Landgrave les fit inhumer ſecrétement à Marbourg, en ſorte qu'il n'y avoit que deux perſonnes, qui connuſſent l'endroit où

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Si Cronberg ne ceſſoit de ſolliciter l'Empereur & les princes de l'Empire pour obtenir le redreſſement des torts faits à ſon Ordre, le Roi de Pologne ne ſe

Sollicitations du Roi de Pologne en faveur d'Albert.

1540.

elles étoient dépoſées ; & il eſt très-vraiſemblable qu'elles y reſterent juſqu'à ce qu'on les exhuma pour les rendre à l'Ordre : car ſi elles avoient été portées à Ziegenhain, l'an 1546, comme Eſtor l'a conjecturé, lorſqu'on y tranſporta la châſſe où elles avoient été dépoſées auparavant, on ne voit pas pourquoi elles n'auroient pas été rendues dans le même tems; & les deux pieces ſuivantes nous apprenent qu'il y eut pluſieurs ſemaines d'intervalle. Le Landgrave arrêté par Charles-Quint, ordonna du fond de ſa priſon, de rendre aux Chevaliers Teutoniques les reliques de Ste. Eliſabeth, & la vaiſſelle, ainſi que les bijoux qu'on avoit enlevés de leur Egliſe de Marbourg. Jean de Rehen, Grand-Commandeur du Bailliage de Heſſe, & Commandeur à Marbourg, donna le 30 mai 1548 aux Commiſſaires du Landgrave, un reçu par lequel il déclaroit que George de Colmaſtch, & autres, lui avoient rendu ce jour-là, tous les bijoux avec la châſſe de Ste. Eliſabeth, qui avoient été enlevés de la maiſon Teutonique le 22 juillet 1546, pour être portés dans la forteresſe de Ziegenhain. Malgré que cette quittance ſoit générale, il eſt cependant certain que la couronne d'or qui étoit ſur le chef de la Sainte, ne fut point rendue, comme on le voit par le traité d'Oudenarde du 16 juin 1549. Quant aux reliques de Ste. Eliſabeth, elles ne furent rendues que ſix ſemaines après; ce que le même Grand Commandeur atteſte, par un acte du 12 juillet de l'an 1548, dans lequel il déclare que George de Colmaſtch lui a remis, en préſence du Chancelier, les oſſemens de Ste. Eliſabeth, ſavoir la tête avec une des mâchoires, cinq os de différente grandeur, une côte, les omoplates & le grand os d'une jambe. On voit par cette énumération qu'une grande partie des oſſemens de Ste. Eliſabeth étoit perdue. *Kuchenbecker analecta Haſſiaca. collect. 2da, in 12o, 1729 pag. 223-228.*

Digitized by Google

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

laſſoit pas de demander à l'Empereur, la révocation du banniſſement prononcé contre Albert de Brandebourg. Il avoit écrit à Charles-Quint à ce ſujet en 1540, & le Monarque lui avoit répondu qu'il ne pouvoit rien décider qu'en pleine diete, & que la premiere fois qu'elle ſeroit aſſemblée, il s'occuperoit de ſa demande. Sigiſmond ayant appris que les Etats de l'Empire devoient s'aſſembler à Ratisbonne, au commencement de l'an 1541, écrivit de nouveau à l'Empereur le 22 janvier de cette année, pour l'engager à caſſer le jugement de la Chambre Impériale qui n'avoit, diſoit-il, aucune juriſdiction ſur un vaſſal de la Pologne. Ce Prince parloit d'un ton ſi ferme de ſes prétentions ſur la Pruſſe, qui étoient diamétralement oppoſées à celles de l'Empire, qu'il devoit prévoir que ſes ſollicitations ſeroient inutiles, comme elles le furent en effet. La ville de Dantzig ayant reçu deux citations, l'une pour l'obliger d'envoyer en Hongrie la ſomme à laquelle elle avoit été taxée par la diete de Ratisbonne, pour ſubvenir à la guerre contre les Turcs, & l'autre, pour envoyer des députés à la diete qui devoit ſe tenir à Spire, le Roi de Pologne écrivit à Ferdinand Roi des Romains; qu'il regardoit cela comme une erreur

Cod. Pol. tom. 4. num. 214.

1541.

Ibid. num. 216.

1542.

de Chancellerie, & qu'il le prioit d'empêcher dans la ſuite, qu'on ne confondît ſes ſujets avec ceux de l'Empire. Sigiſmond avoit beau jeu pour ſoutenir les uſurpations des Polonois & de ſon neveu, & il en profitoit. Ce Prince n'ignoroit pas que la ſituation de l'Allemagne & de la Hongrie étoit telle, que le Grand-Maître ne pouvoit eſpérer de long-tems d'être ſecouru d'une maniere efficace.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Cependant rien ne pouvoit rebuter l'infatigable Cronberg, qui ne déſeſpéra jamais de trouver quelque moment favorable : tantôt il couroit aux dietes de l'Empire, tant pour y ſoutenir les intérêts de la religion, que pour ſolliciter du ſecours, tantôt il aſſembla des Grands-Chapitres pour affermir la diſcipline dans ſon Ordre : toujours en activité : il récupera une petite partie des biens, que les malheurs du tems avoient fait paſſer dans des mains étrangeres, & rétablit pluſieurs châteaux qui avoient été détruits ou fort endommagés par la fureur des Anabaptiſtes. Ses principaux ouvrages furent la reconſtruction des châteaux de Horneg, de Neckerſulm, de Heuchlingen & de Mergentheim : ce dernier qu'il avoit choiſi pour ſa réſidence, & qui étoit devenu le chef-lieu de l'Ordre, fut rétabli avec de plus magnificence que les

Mort du Grand-Maître. 1543.

Venator. Heſs.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

autres : ce Prince eut l'honneur d'y recevoir l'Empereur Charles-Quint & le Roi Ferdinand son frere, qui l'honoroient d'une estime particuliere. La mort seule mit fin aux travaux de Cronberg, qui mourut à Mergentheim le 4 avril de l'an 1543, dans le tems que la plupart des Grands-Commandeurs y étoient arrivés, pour assister à un Grand-Chapitre qu'il avoit convoqué : il fut inhumé dans la chapelle de la cour. Ses cendres & le mausolée qu'il s'étoit fait faire de son vivant, ont été transportés dans le caveau de la nouvelle église. Il y est représenté en bronze, de grandeur naturelle, à genoux devant un crucifix, ayant un chapelet à la main ; on voit au pied du crucifix une tête de mort avec ces mots : *Mit der zeit alle hernach.* J'ai vu beaucoup d'historiens qui parloient avantageusement de Cronberg, & pas un qui en ait dit du mal. On ne peut pas faire un plus bel éloge (1).

(1) J'aurois pu allonger l'histoire de ce Grand-Maître, en rendant compte de différens privileges qui lui ont été accordés par l'Empereur, mais je n'ai pas cru devoir entrer dans ce détail. On ne peut faire remonter plus haut que Cronberg, l'usage où sont les Grands-Maîtres de s'intituler : *Nous par la grace de Dieu &c.* Voyez ce que nous avons dit (tome 4, page 119) au sujet de Wallenrod. Truchsès

Digitized by Google

WOLFGANG SCHUZBAR,

Dit MILCHLING.

XXXVIIe. GRAND-MAITRE.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

LES Grands-Capitulaires étant déja assemblés à Mergentheim à la mort de

prenoit encore la qualité de *Frere* dans ses chartres. *Cod. Pol. tom. 4. pag. 185.* Tieffen son successeur, qui étoit si humble, le prit aussi probablement; cependant dans la seule de ses chartres que je connoisse, le titre de *Frere* est omis. (*Clagius de Linda Mariana, pag. 28*) Frédéric de Saxe & Albert de Brandebourg, abandonnerent la qualité de *Frere* & s'intitulerent: *Nous par la grace de Dieu &c.* Ils étoient Princes de maisons souveraines, ainsi on peut croire qu'ils ne faisoient que continuer l'usage où ils étoient auparavant. Nous avons déja remarqué ailleurs, qu'anciennement cette dénomination étoit une marque d'humilité, que de simples Abbés mettoient souvent dans leurs actes: mais depuis qu'elle fut devenue une marque de grandeur, on conviendra sans peine, que personne n'étoit plus autorisé à la prendre que les Grands-Maîtres de l'Ordre Teutonique, qui avoient un rang distingué entre les Puissances du Nord. Cependant les Grands-Maîtres s'en abstinrent, soit par humilité, soit parce que leur qualité de Chefs d'un Ordre souverain, suffisoit pour les relever. Dans les circonstances où l'Ordre se trouvoit, Cronberg crut qu'il ne falloit négliger aucune des prérogatives dont il étoit en droit de jouir, aussi bien que tous les autres Princes de l'Empire, & s'intitula: *Nous par la grace de Dieu &c.* J'ignore s'il prit d'abord cette qualité au commencement de son Magistere; je la trouve pour la premiere fois dans un recès de la diete de Spire de l'an 1542: ses successeurs ont suivi cet exemple. *Neu. Saml. d. Reich. absch. pars. 2. pag. 462.*

Venator. pag. 259 & seq.

1543.

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Cronberg, & la situation de l'Ordre exigeant qu'on ne différât pas de lui donner un successeur, le Grand-Commandeur de Franconie, qui avoit la direction de l'Ordre pendant l'interregne, fit procéder à l'élection, & toutes les voix se réunirent sur WOLFGANG SCHUZBAR surnommé MILCHLING, Grand-Commandeur du Bailliage de Hesse. Schuzbar eut beau protester qu'il étoit incapable de remplir cette dignité, & désigner plusieurs Chevaliers à qui il croyoit plus des talens; on jugea que sa modestie l'en rendoit encore plus digne, & il ne put se refuser aux vœux de son Ordre (1). On est surpris du peu d'intervalle qu'il y eut entre la mort de Cronberg & l'élection de son successeur; car, dès le 16 d'août, Schuzbar demanda les droits régaliens à l'Empereur.

Il reçoit l'investiture à Spire. *Venator. pag. 260 & seq.* 1544.

Charles-Quint, voulant donner une nouvelle marque de considération à l'Ordre, donna l'investiture de la Grande-Maîtrise & de la Prusse à Schuzbar, le 5 mai 1544, dans la ville de Spire, avec

(1) Hess écrit le nom du Grand-Maître *Schuzbar* & Venator *Schutzbar*. Wolfgang étoit né à Treisa, ville de la Hesse, de Craft Schuzbar, surnommé *Milchling*, & de Marguerite de Trohe. *Marb. beitr. 4 st. pag.* 173.

la

la même ſolemnité qu'il l'avoit donnée à ſon Prédéceſſeur dans celle d'Augsbourg. Le trône étoit élevé dans la grande place, & on ſuivit le même cérémonial qui avoit eu lieu pour Cronberg ; ainſi il eſt inutile de le répéter : j'obſerverai ſeulement que l'Electeur de Trêves, l'Electeur Palatin, & Joachim II, Electeur de Brandebourg, couſin iſſu de germain d'Albert, y étoient en perſonnes. Les Chevaliers Teutoniques, Ambaſſadeurs du Grand-Maître, étoient Chriſtophe & Henri, Comtes de Leyningen, Louis, Comte de Konigstein, Jean Jacob, Baron de Konigseck, & Walther de Heiſenstein, Grand-Commandeur du Bailliage de Coblentz. Les trois étendarts furent portés devant le Grand-Maître & préſentés à l'Empereur par Evrard d'Ehingen, Grand-Commandeur de Franconie, par Jean Verner de Reuſchag, Grand-Commandeur d'Alſace & de Bourgogne, & par Balthazar Comte de Naſſau de Wisbaden, Commandeur à Kapfenbourg. Gaſpar de Munſter, Commandeur de Marienbourg, y aſſiſta comme député de Herman de Bruggeney, Maître de Livonie, & de Jean de Reck, ſon Coadjuteur. Les lettres d'inveſtiture étoient conçues dans les termes les plus forts contre Albert de Brandebourg ;

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

l'Empereur ordonnoit aux Electeurs, aux Princes, aux Comtes, enfin à tout l'Empire, d'aider le Grand-Maître à rentrer en jouissance des biens de son Ordre, & de tous les droits qu'avoient eus ses prédécesseurs, qui lui étoient de nouveau confirmés.

Le Grand-Maître n'omit rien de ce qui dépendoit de lui, pendant tout le cours de son regne, pour le maintien de la religion, pour tâcher de rétablir l'Ordre dans ses domaines usurpés, & pour témoigner sa reconnoissance à l'Empereur, qui l'honoroit d'une bienveillance toute particuliere : la guerre que ce Monarque fit aux Protestans, lui en fournit l'occasion : mais pour se former une idée de l'état de l'Empire, il convient de rapporter en bref quelques événemens dont nous avons différé de parler jusqu'à présent.

Ligue de Smalcalde. *Sleidan. lib. 7 & seq.*

Les Princes de l'Allemagne, qui avoient embrassé le Luthéranisme, s'étoient assemblés plusieurs fois pour les intérêts de leur religion & de leur sûreté, dans la petite ville de Smalcalde : leur premiere assemblée eut lieu en 1530, & ils firent un traité purement défensif. Deux ans après, il se fit un accord à Nuremberg entre l'Empereur & le Princes Protestans, portant qu'il y auroit une paix

générale dans l'Empire jusqu'à la tenue d'un Concile que l'Empereur tâcheroit de faire assembler incessamment. Le Concile n'ayant pu avoir lieu, les Princes s'assemblerent encore à Smalcalde en 1535; & comme depuis l'accord de Nuremberg plusieurs Princes & beaucoup de villes étoient entrés dans leur alliance, il se trouva à cette assemblée quinze Princes & les députés de 30 villes qui avoient embrassé la confession d'Augsbourg: on y renouvella pour 10 ans, la ligue que les Protestans avoient faite pour leur défense. L'an 1537, les Princes & les députés des villes Luthériennes s'étant de nouveau assemblés à Smalcalde, ils y appellerent Luther, Melancton & d'autres docteurs de la secte, & l'on examina la bulle d'indication d'un Concile à Mantoue: comme leur ligue étoit devenue très-puissante par la jonction des Rois de Suede & de Danemarck, du Duc de Wurtemberg, & de plusieurs autres Princes, ils déclarerent fiérement qu'ils ne consentiroient jamais qu'on assemblât le Concile hors de l'Allemagne.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Ce fameux Concile assemblé contre les erreurs de Luther, de Zuingle & de Calvin, & pour la réformation de la discipline & des mœurs, est trop connu, pour que nous ayons besoin d'en faire ici l'histoire:

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

on observera seulement qu'il fut d'abord indiqué à Mantoue, ensuite à Vicence & enfin à Trente, où il commença le 13 décembre 1545 : il ne fut terminé qu'au bout de 18 ans, après avoir été interrompu deux fois. Luther, premiere source de tous ces désordres, mourut le 18 février 1546, & Frédéric, Electeur Palatin, ayant embrassé cette même année, sa doctrine, donna un accroissement considérable au parti des Protestans. L'Empereur voyant cette ligue se fortifier tous les jours, & que les espérances qu'il avoit conçues de la tenue d'un Concile étoient vaines, résolut d'employer d'autres moyens; car les confédérés de Smalcalde avoient jusque-là, mépriſé le Concile, & le rejettoient comme s'ils n'y avoient aucun intérêt.

1546.

Ligue du Pape & de l'Empereur.

Charles-Quint, voyant qu'il falloit employer la force, avoit envoyé à Rome le Cardinal de Trente, pour conclure un traité avec le Pape, par lequel Sa Sainteté s'engageoit à lui fournir 12000 hommes d'infanterie Italienne, 500 chevaux légers, 200000 écus, & lui permettoit de lever cette année la moitié du revenu des biens de l'Eglise en Espagne. C'étoit alors Alexandre Farnese, nommé Paul III, qui occupoit la chaire de St. Pierre. L'Empereur, décidé à la guerre, déclara par un

manifeste qu'il n'en vouloit pas à la religion, mais bien aux gens qui méprisant les décrets de l'Empire, suscitoient contre lui les puissances étrangeres, opprimoient la liberté publique & dépouilloient les Princes. Ce dernier trait pouvoit regarder particuliérement la conduite du Landgrave de Hesse à l'égard de l'Ordre Teutonique, dont nous parlerons en son lieu. Les Protestans dont Jean-Frédéric, Electeur de Saxe, & Philippe, Langrave de Hesse, étoient les chefs, répondirent par un manifeste, & sans perdre de tems, ils assemblerent leurs troupes, qui étoient bien plus nombreuses que celles de l'Empereur.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Charles mit l'Electeur & le Landgrave au ban de l'Empire, & assembla son armée; & le Grand-Maître s'y rendit avec ses troupes, qui consistoient en 1500 hommes de cavalerie. Les troupes du Pape vinrent joindre l'Empereur qui étoit à la tête de l'armée, & les rives du Danube furent le principal théâtre de la guerre, pendant cette campagne. Les Princes confédérés, apprenant que le Comte de Buren, amenoit des Pays-Bas 10000 hommes d'infanterie & 4000 chevaux au secours de l'Empereur, envoyerent le comte d'Oldenbourg & le Colonel Reiffenberg avec un corps de troupes, pour em-

Le Grand-Maître prend part à la guerre. *Sleidan. lib. 17. Venator. pag. 263.* 1546.

Sleidan, lib. 18.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

pêcher qu'ils ne paſſaſſent le Rhin. L'Empereur, de ſon côté, envoya l'Archiduc Maximilien, le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique & Albert de Brandebourg, neveu du Duc de Pruſſe, pour ſeconder Buren, qui paſſa heureuſement le fleuve à l'aide de l'Electeur de Mayence. La campagne ſe paſſa en manœuvres & en différentes entrepriſes dont aucune ne fut déciſive. L'Empereur étant campé à Suntheim près de la Brentz, voulut ſurprendre les ennemis : le Grand-Maître & le Margrave de Brandebourg, à la tête de leur cavalerie, & Alisprand Madruce avec les bataillons qu'il commandoit, partirent au commencement de la nuit, ayant des chemiſes ſur leurs armes pour ſe reconnoître, & marcherent en ſilence ; le Duc d'Albe les ſuivoit avec le gros de l'armée à une certaine diſtance : mais les alliés, avertis de ce deſſein, le firent échouer : ils avoient augmenté les gardes, & toute l'armée étoit ſous les armes, en ſorte que les Impériaux furent obligés de ſe retirer. Ceux qui avoient tourné pour prendre les ennemis à dos, furent plus heureux, & remporterent quelques légers avantages.

Barre. Hiſt. d'All. tom. 8. pag. 677.

Ibid. pag. 686.

Pendant ce tems les troupes de Ferdinand, Roi des Romains, de Hongrie & de Bohême, & celles du Duc Maurice

de Saxe, faiſoient le ravage dans l'Electorat de même nom : Maurice, quoique Proteſtant, s'étoit armé contre l'Electeur ſon couſin, eſpérant de le remplacer dans la dignité Electorale. L'an 1547, l'Empereur porta la guerre dans la Saxe ; elle fut bientôt terminée par la bataille de Mulberg, où l'Electeur Jean-Frédéric fut fait priſonnier. Quelques jours après l'Electeur fut condamné à perdre la tête comme rebelle & felon ; cependant l'Empereur lui fit grace à la ſollicitation de pluſieurs Princes, mais à diverſes conditions ; entr'autres, qu'il renonceroit pour lui & ſes enfans à la dignité Electorale, & qu'il reſtitueroit les biens enlevés aux Comtes de Solms & de Mansfeld, au Grand-Maître de l'Ordre Teutonique & à tous les Eccleſiaſtiques. C'eſt de Jean-Frédéric ſurnommé le Magnanime, que deſcendent les Ducs de Saxe Gotha d'aujourd'hui.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

1547.

Sleidani. lib. 19.

Le Duc Maurice de Saxe, à qui Charles-Quint donna l'Electorat de ſon infortuné couſin, & l'Electeur de Brandebourg, ſongerent auſſitôt à faire la paix du Landgrave de Heſſe, qui ne pouvoit plus ſe ſoutenir après un pareil échec. On fit une capitulation par laquelle ce Prince promit, outre une grande quantité d'autres articles importans, de ſeſ-

Ibid.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

tituer les biens qu'il avoit pris au Grand-Maître de l'Ordre Teutonique. Le Landgrave vint trouver l'Empereur à Halle, pour lui demander pardon : ce Monarque le reçut sur son trône, au milieu d'une assemblée nombreuse, où se trouvoient l'Archiduc Maximilien, les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, Philibert, Prince de Savoie, trois Princes de Brunswick, le Grand-Maître, le Duc d'Albe, plusieurs Evêques & les Ambassadeurs d'une quantité de Princes. Cette assemblée brillante n'étoit propre qu'à humilier le Landgrave, qui resta longtems à genoux aux pieds de l'Empereur. Après avoir fait cette soumission, le Landgrave comptoit de jouir de sa liberté, mais il en fut tout autrement ; car l'Empereur le retint prisonnier pendant cinq ans (1).

Le 22 de juin, comme on conduisoit le Landgrave de Halle à Naumbourg, l'Electeur de Brandebourg, qui l'accompagnoit, apperçut le Grand-Maître & le dit au prisonnier ; le Landgrave sachant que ce Prince étoit en grand crédit au-

(1) La détention du Landgrave a donné lieu à beaucoup de discussions : personne n'a traité cette matiere plus à fond que M. Mallet dans son Histoire de Hesse, tome 2. page 267 & suivantes.

près de l'Empereur, il pria l'Electeur de l'engager à le venir trouver. Le malheureux Philippe, lui tendit la main & le supplia, conjointement avec les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, de s'employer auprès de l'Empereur pour obtenir sa liberté, promettant d'accommoder tous les différends qu'il avoit avec lui. Le Grand-Maître acceptant la proposition, promit de s'intéresser auprès de l'Empereur pour obtenir son élargissement, aussitôt que l'accord seroit arrangé; il manda cette nouvelle à Eberhard de Thungen, Grand Commandeur de Franconie, & au Chancelier George Spiess, qui étoient à Ulm, afin qu'ils cherchassent la maniere dont on pourroit faire ce traité. Nous apprenons ces circonstances par la lettre que Thungen & le Chancelier écrivirent le 4 juillet, au Grand-Commandeur de Hesse, pour lui faire part de cet événement.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Ord. deduct. geg. Hessbeyl. num. 132.

Voici ce qui avoit donné lieu à l'article de la capitulation du Landgrave, & aux promesses que ce Prince avoit faites au Grand-Maître. On a vu plus haut, comment Philippe avoit enlevé les reliques de Ste. Elisabeth en 1539, & cet acte de violence avoit été suivi d'un second, 4 ans après. Dans les premiers mois de l'an 1543, le Landgrave

Conduite du Landgrave de Hesse à l'égard de l'Ordre.

Ord. deduct. gegen. Hess. pag. 45 & seq.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

avoit envoyé des Commissaires à la Commanderie de Marbourg ; ils firent l'inventaire de tous les effets qui s'y trouvoient, obligerent les gens d'affaires à prêter serment au Prince ; & firent mettre en prison ceux qui s'y refuserent : on s'empara des registres, des papiers & des revenus, & on chassa toutes les personnes de l'Ordre, soit Chevaliers, soit Prêtres, en leur disant qu'ils n'avoient qu'à se marier ; ce qui annonçoit le projet qu'avoit le Landgrave de dépouiller l'Ordre de toutes les Commanderies qu'il avoit dans la Hesse. Le Grand-Commandeur Schuzbar partit pour Mergentheim, & fut porter les plaintes au Grand-Maître ; mais ce Prince mourut peu de tems après : Schuzbar le remplaça, comme nous l'avons dit en son lieu, & il fut lui-même remplacé par Jean de Rehen, dans la dignité de Grand-Commandeur de Hesse. Le nouveau Grand-Maître qui avoit cette affaire fort à cœur, fit de vives plaintes contre le Landgrave, & obtint un décret le 3 août 1543, par lequel l'Empereur prenoit le Grand-Commandeur de Hesse sous sa protection spéciale, & ordonnoit aux Princes & aux Etats voisins, qui avoient dans leurs domaines des biens appartenans au Bailliage de Hesse, d'en laisser tirer les revenus par le Grand-

Digitized by Google

Commandeur ou par ſes Chevaliers, & non par le Landgrave. On chercha enſuite à accommoder cette affaire : l'Electeur Palatin écrivit au Landgrave en faveur des Chevaliers, & la lettre lui fut remiſe par Jean de Rehen : mais ce Prince ne répondit que pour tâcher de juſtifier un procédé auſſi ſingulier. Il y eut encore quelques pourparlers d'accommodement en 1544 à Spire, pendant la tenue de la diete, qui ne produiſirent aucun effet, & l'Empereur envoya, l'année ſuivante, deux Commiſſaires au Landgrave, qui menagerent un accord, au moyen duquel le Grand-Commandeur dut rentrer en poſſeſſion de ſes biens : mais cet accord n'étoit qu'*ad interim*, ou proviſionnel : le point principal de la difficulté ſubſiſtoit toujours, & le Landgrave en ſuſcita bientôt de nouvelles (1). D'ailleurs,

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

(1) Nous n'entrerons point dans le détail de ces difficultés, & du procès interminable, qu'elles ont occaſionné entre les Princes de la Maiſon de Heſſe & l'Ordre Teutonique : une pareille diſcuſſion ne peut être placée que dans l'hiſtoire particuliere du Bailliage de Heſſe, & non dans celle de l'Ordre en général. Nous remarquerons ſeulement que cette queſtion a produit des écrits lumineux, entre autres, deux mémoires donnés au public de la part de l'Ordre, avec une grande quantité de pieces juſtificatives, dont la plupart n'avoient point encore vu le jour. Ils ont été imprimés l'un & l'autre en 1753. Nous nous en ſommes ſervi pluſieurs fois, & nous en aurions fait un plus grand uſage, ſi nous les avions eus plutôt.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

ou le Landgrave ne rendit pas tous les biens qu'il avoit pris à l'Ordre, ou il en reprit une partie après les avoir rendus, puiſqu'il promit à l'Empereur en 1547, de rendre à l'Ordre, les biens qu'il lui avoit enlevés, & qu'il s'engagea la même année vis-à-vis du Grand-Maître, à terminer toutes les difficultés par un accommodement. Ce que nous avançons, eſt encore prouvé par un décret de l'Empereur en date du 21 juin de la même année, qui ordonnoit aux Princes de rendre à l'Ordre, les Commanderies & autres biens qu'ils lui avoient pris dans la Saxe, dans la Thuringe, dans la Miſnie, dans le Voigtlande & dans la Heſſe; d'où l'on peut juger des pertes immenſes que l'Ordre avoit faites en Allemagne, depuis l'établiſſement du Luthéraniſme.

Les avances que le Landgrave de Heſſe avoit faites au Grand Maître, furent longtems avant d'avoir leur effet: cependant ce Prince, ennuyé d'être traîné d'un endroit à l'autre, ſe ſouvint dans ſa priſon d'Oudenarde des promeſſes qu'il avoit faites au Grand-Maître, & on entra en négociation. Après avoir tenu beaucoup de conférences, on ſigna enfin le 16 juin 1549, un traité par lequel ce Prince rendoit à l'Ordre, tous les droits qu'il ré-

Digitized by Google

clamoit, & déclaroit le Bailliage de Heſſe exempt de ſa juriſdiction, & dépendant immédiatement du Grand-Maître & de l'Empire; ce qui étoit le point principal de la difficulté. Comme le Landgrave auroit pu alléguer dans la ſuite, qu'il n'avoit pas contracté en liberté, il renonça d'avance à cette exception : mais ce qui mettoit le traité à l'abri de toute réclamation, c'eſt qu'il étoit fait avec l'intervention des Princes Guillaume & Louis ſes fils, ainſi que des deux Bourgmeſtres de la ville de Caſſel & des députés des Etats de la Heſſe. L'Empereur confirma l'année ſuivante ce traité dans tous ſes points, ordonna de l'exécuter ſous peines de 100 marcs d'or, & nomma les Electeurs de Mayence & Palatin, ainſi que les Aſſeſſeurs de la Chambre Impériale de Spire pour veiller à ſon exécution. Quelque précaution qu'on eût priſe, le traité ne fut point accompli, & les difficultés recommencerent bientôt du côté de la Heſſe (1). Le Conſeil de Caſſel

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Ord. de duct. beyl. num. 133.

(1) Il y a cependant une exception à faire; car il étoit ſtipulé par le premier article du traité d'Oudenarde, qu'on rendroit aux Chevaliers les reliques de Ste. Elisabeth, & elles furent effectivement remiſes au Grand-Commandeur Jean de Relen, le 12 juil et ſuivant, comme nous l'avons prouvé dans une note, en parlant de leur enlevement en 1539.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

soutint qu'on n'étoit point obligé d'accomplir le traité, parce que le Grand-Maître n'avoit pas procuré la liberté au Landgrave : mais cette raison n'étoit point juste ; car le Grand-Maître avoit bien promis de s'intéresser auprès de l'Empereur, pour obtenir son élargissement ; mais il n'avoit pu s'engager à le procurer, puisqu'il ne dépendoit pas de lui ; ainsi le Prince avoit rempli ses obligations dès qu'il avoit fait les instances convenables. Nous ne suivrons pas plus loin les affaires de la Hesse, dont nous avons même parlé par anticipation, afin de reprendre celles de la Pologne, qui ont plus de rapport avec l'histoire générale de l'Ordre.

Vaines instances du Roi de Pologne en faveur d'Albert.

1548.

Soit que les succès que l'Empereur avoit eus contre les Protestans, donnassent de l'inquiétude au Roi de Pologne pour la Prusse, ou par d'autres raisons, ce Monarque fit de nouvelles instances en 1548, pour faire absoudre Albert de Brandebourg, de la sentence de bannissement que la Chambre Impériale avoit prononcée contre lui. Stanislas Lasco, Palatin de Siradie, & Ambassadeur de Sigismond, présenta un mémoire à la diete d'Augsbourg, au commencement de cette année. Après avoir déclaré qu'il ne reconnoissoit ni l'Empereur, ni

Cod. Pol. tom. 4. num. 221.

l'Empire, pour juges de cette cause; il entreprit de prouver que la Prusse avoit toujours appartenu à la Pologne, d'où il conclut qu'Albert devoit être affranchi du ban prononcé injustement contre lui, & demanda que les villes de Dantzig & d'Elbing, qui appartenoient à la Pologne, ne fussent plus citées à comparoître par leurs députés, aux dietes de l'Empire. L'Empereur communiqua ce mémoire au Grand-Maître, qui y répondit peu de jours après, c'est-à-dire, le 23 de janvier, & rappella les mémoires qui avoient déja été présentés à l'Empire par son prédécesseur: sa conclusion étoit, de supplier avec les plus vives instances, qu'on mît le décret prononcé contre Albert en exécution réelle. Nous n'examinerons point ces deux mémoires, par la même raison qui nous a empêché d'analyser ceux qui les avoient précédés. Nous dirons seulement que l'Ambassadeur suivoit fidélement le système que le gouvernement Polonois avoit adopté contre l'Ordre Teutonique, auquel il ajoutoit de nouvelles calomnies, en disant que l'Ordre avoit toujours été l'ennemi de la maison d'Autriche. Mais ces deux pieces nous offrent encore une autre chose remarquable; car on peut en inférer que l'Ordre Teutonique n'a

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Ibid. num. 222.

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

jamais bien connu les actes clandestins, que Sigismond avoit surpris à l'Empereur Maximilien, lors de leur entrevue de Vienne en 1515. Lasco en parle sans les nommer, en deux endroits de son mémoire : dans l'un, il dit que Charles-Quint, & son frere Ferdinand ne pouvoient secourir l'Ordre, s'il faisoit quelque entreprise contre la Prusse, parce que l'Empereur Maximilien avoit promis à son Maître, pour lui & ses successeurs, que jamais ils ne donneroient du secours aux Chevaliers Teutoniques ; & à la fin, il prie encore ces deux Princes de se souvenir des promesses de l'Empereur Maximilien leur ayeul. Mais il semble que le Grand-Maître n'a point compris ces deux articles, parce qu'apparemment il ne connoissoit pas les traités que Maximilien avoit faits avec les Polonois, & il se contenta d'insister sur la défense que Maximilien avoit faite à l'Ordre de se soumettre à la Pologne (ii).

Lib. 20. L'Ambassadeur Polonois, dit Sleidan, fit un nouveau mémoire, mais il ne le présenta point, parce qu'on choisit quel-

(ii) Le code diplomatique de la Pologne, étant peu répandu, les curieux pourront voir les mémoires de Lasco, & la réponse du Grand-Maître dans Sleidan, livre 20.

ques membres de la Diete, pour examiner les raisons qui avoient été avancées de part & d'autre : l'avis du Comité, fut qu'on devoit maintenir la sentence prononcée contre Albert ; mais comme il étoit difficile de la mettre en exécution, on jugea qu'il falloit remettre le tout à la volonté de l'Empereur. XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Charles-Quint répondit le 10 de mars à l'Ambassadeur Polonois, de l'avis de tous les Etats de l'Empire, qu'on ne pouvoit casser extrajudiciellement, la sentence prononcée contre Albert, & que, suivant les loix, on devoit maintenir & le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, & l'Empire dans leurs droits ; mais que, si quelqu'un croyoit avoir à se plaindre de cette sentence ; il pouvoit alléguer ses raisons en justice. Après avoir dit des choses obligeantes pour le Roi de Pologne, qui s'intéressoit à cette cause, l'Empereur ajoutoit, que se souvenant qu'on avoit parlé autrefois d'accommoder cette affaire amiablement, il le proposoit de nouveau, de l'avis de tous les Etats de l'Empire ; qu'on pourroit nommer des Commissaires pour l'examiner, sans cependant interrompre le cours de la justice ; & il proposa son frere Ferdinand, Roi des Romains, de Hongrie & de Bohême, pour faire en *Cod. Pol. tom. 4. num. 223.*

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

cette derniere qualité, les fonctions d'aimable compositeur, ne doutant pas qu'il ne fût agréable au Roi de Pologne (1). Quant aux villes de Dantzig & d'Elbing, il déclaroit qu'il ne pouvoit rien faire contre les droits de l'Empire qui les réclamoit, parce qu'elles étoient inscrites depuis long-tems à sa matricule. En conséquence de cette réponse, la diete ordonna au fiscal de l'Empire, d'agir contre lesdites villes de Dantzig & d'Elbing, comme de droit.

Neue Samlder R. abschiede. part. 2. pag. 607.

Mort du Roi de Pologne. On songe à s'accommoder.

1548.

Il est douteux que le Roi de Pologne ait su la réponse que l'Empereur avoit faite à son Ambassadeur, étant décédé le 1 du mois d'avril suivant à l'âge de 82 ans. A sa mort, Sigismond Auguste son fils, qui avoit été désigné pour être son successeur, dès l'an 1530, prit en mains les rênes du gouvernement. Malgré que ce Prince devoit être imbu de tous les principes que son pere avoit constamment suivi à l'égard de l'Ordre Teutonique, il semble qu'il étoit disposé

(1). Ferdinand étoit à la vérité intéressé à la cause, comme Roi des Romains, & comme frere de l'Empereur; mais ces raisons étoient en quelque sorte contrebalancées par les alliances qui l'unissoient à Sigismond. Ferdinand avoit épousé Anne de Hongrie, niece de Sigismond, & sa fille Elisabeth avoit épousé Sigismond Auguste, fils du même Sigismond, déja reconnu pour être son successeur.

Digitized by Google

à accepter l'arbitrage ou la médiation du Roi Ferdinand son beau-pere, mais il étoit embarrassé de justifier Albert de Brandeboug, comme on en peut juger par une lettre d'un de ses ministres. Sigismond Auguste ayant envoyé un Député au Duc de Prusse, ce Député écrivit à son maître, pour lui rendre compte de la négociation : c'est cette lettre qui nous apprend que le Roi étoit presque décidé à prendre Ferdinand pour arbitre des difficultés qu'il avoit avec le Grand-Maître, quoiqu'il ne fût point encore quel jour, ni quel lieu Ferdinand désigneroit pour entendre les parties, & que cependant il vouloit avoir à la main, tout ce qui pouvoit servir à la défense de sa cause ; c'est pourquoi il avoit envoyé ce Député au Duc de Prusse, pour savoir s'il n'avoit pas de documens qui pussent servir à cet effet. Albert répondit au Député du Roi qu'il avoit la copie des titres sur lesquels le Grand Maître fondoit ses prétentions, mais qu'il n'en avoit point qui pussent défendre la cause du Roi, ni la sienne ; qu'il avoit remis au feu Roi, étant à Dantzig, un coffre qui contenoit les documens de l'Ordre en original, & qu'il présumoit qu'il étoit conservé à Marienbourg. Le Député Polonois répon-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Cod. Pol. tom. 4. num. 224.

XXXVII. WOLFGANG SCHEZBAR.

dit qu'il étoit très-important de connoître les titres sur lesquels les adversaires s'appuyoient, pour se préparer à les débattre; mais qu'il avoit été à Marienbourg, passé trois ans, par ordre du Roi, où il n'avoit trouvé, ni le coffre, ni aucun titre. Albert ayant témoigné combien il seroit fâché que ce coffre fût égaré, tant parce qu'il importoit au Roi d'avoir les titres, que dans la crainte qu'ils ne passassent entre les mains des Chevaliers Teutoniques, qui sembloient en être totalement dénués, il fit apporter ceux qu'il avoit; ils consistoient dans les actes de l'assemblée tenue à Posnanie, passé 43 ans, & en d'autres pieces que les Polonois connoissoient déja (1). Le Député dit ensuite, qu'on n'étoit point embarrassé de défendre les droits de la Pologne sur la Prusse Royale, mais qu'il prioit le Duc d'indiquer comment on pourroit défendre ceux de la Prusse Ducale? Le Duc répondit que c'étoit au Roi à le défendre, puisqu'il étoit son vassal; & le Député répliqua, qu'il étoit vrai que le Roi devoit le défendre, mais que, comme

(1). Il paroît que 43 est une faute: car il est apparent qu'il s'agissoit du congrès tenu à Posnanie en 1510.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

il s'agissoit de ses intérêts, c'étoit à lui à suggérer les moyens qui pouvoient servir à sa défense. Après avoir rendu compte de ces pourparlers, le Député fait part au Roi d'une découverte qu'il avoit faite 3 ou 4 jours avant d'écrire cette lettre. J'ai trouvé, dit-il, dans un livre couvert de moisissure, une chose qui pourra nous servir à entrer en matiere; c'est le détail des soins que se sont donné en 1463, l'Evêque & le Magistrat de Lubeck, pour accommoder les différends du Roi Casimir & de l'Ordre Teutonique (1). Les Commissaires du Roi soutinrent dans les conférences, que la Prusse entiere devoit lui appartenir, & que les Chevaliers Teutoniques n'y avoient aucun droit, parce que les Polonois avoient subjugué les Prussiens, & leur avoient imposé un tribut, avant qu'on eût entendu parler de l'Ordre Teutonique: c'est pourquoi les Commissaires demandoient que les Chevaliers évacuassent la Prusse, le Roi offrant de leur donner un établissement dans le voisinage des infideles. Je ne vois cependant pas, continue le Ministre Polonois,

(1) Les Lubeckois s'étoient offerts pour médiateurs en 1463; mais les conférences n'avoient eu lieu que l'année suivante. V. *tom. 7. pag. 50.*

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

qui écrivoit au Roi, quel fond on peut faire sur une pareille assertion, puisqu'il conste que les Prussiens se sont soustraits de la domination des Polonois, & se sont révoltés contre les Rois ou les Ducs de Pologne; que non-seulement les Prussiens n'avoient payé aucun tribut (1), mais qu'ils avoient profité du moment que la Pologne étoit partagée entre plusieurs Ducs, pour ravager le pays de Culm, la Poméranie, la Cujavie, & la Masovie, de maniere que le Duc Conrard avoit été obligé d'appeller à son secours les Chevaliers Teutoniques, auxquels il avoit donné les pays de Culm & de Dobrzin; mais à condition que, quand ils se seroient emparés de la Prusse, ils lui rendroient Culm & Dobrzin, avec la moitié de la Prusse, qu'ils auroient conquise. Après avoir conclu de-là, que les Chevaliers avoient été légitimément privés de la Prusse, puisque loin d'avoir accompli les conditions, ils avoient fait la guerre à ceux de qui ils tenoient cet état, le Député Polonois avoue au Roi, qu'il n'avoit point vu ce traité fait entre Conrard, Duc de Masovie, & Chrétien Evêque de

(1) *Ac non modo tributum ullum pendisse, &c.* Ces expressions sont remarquables.

Culm d'une part, & les Chevaliers Teutoniques de l'autre; mais, ajoute-t-il, j'ai vu la dépoſition de quelques témoins qui avoient été entendus par les Commiſſaires du St. Siege, qui diſoient d'avoir vu ledit contrat que les Chevaliers ont jugé à propos d'anéantir, & qui pourroit ſe retrouver à Rome, puiſqu'on dit qu'il fut confirmé par Grégoire IX. J'ai vu, continue-t-il, à Lobau, une eſpece d'acte, qui a quelque rapport à cela; mais on pourroit trouver que c'eſt aller chercher la choſe de trop loin (1): c'eſt pourquoi, ajoute le Député, j'ai prié le Duc de dire de quelle maniere il penſoit qu'on devoit s'y prendre pour ſe défendre. Le Chancelier du Duc, ayant répondu que les Grands-Maîtres étoient vaſſaux de la Pologne, depuis plus de 90 ans, que cinq d'entre eux, n'avoient point refuſé de faire leur devoir; qu'Albert & ſon prédéceſſeur étoient les premiers qui avoient refuſé de prêter ſerment de fidélité au Roi; qu'un vaſſal

XXXVII. WOLFGANG SCHUBART.

(1) On voit combien le Miniſtre Polonois étoit embarraſſé; il annonce une trouvaille, & il en prouve l'inſuffiſance; il conclut & combat lui-même ſa propre concluſion. Les Miniſtres de l'Ordre n'avoient jamais tenu un pareil langage avant qu'il eût enlevé ſes titres: ſi on les attaquoit, ils étoient toujours prêts à montrer les traités par leſquels les Polonois avoient reconnu leurs droits.

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHULZBAR.

perdoit tout droit, en refusant le serment à son maître; & que par conséquent le Roi avoit pu disposer du fief de la Prusse, & le donner à qui il vouloit & aux conditions qu'il avoit jugé à propos d'imposer; je demandai, dit le Ministre Polonois, qu'on fournît la preuve de ce que le Chancelier avoit avancé, je dis au Duc que, passé 4 ans, le Grand-Maître avoit publié un mémoire dans lequel il s'étoit efforcé de prouver les droits qu'il prétendoit sur la Prusse, & j'ajoutai qu'il sembloit qu'on devoit tâcher de débattre ses raisons, & le Duc promit d'y faire travailler.

On voit par cette lettre authentique, puisqu'elle est tirée des archives du royaume, que les Polonois, qui soutenoient depuis si long-tems leurs prétentions sur les domaines de l'Ordre, n'étoient pas de bonne foi, puisqu'ils ne connoissoient point de titre qui pût les justifier. Mais en revenche ils connoissoient bien ceux de l'Ordre, puisqu'on les avoit produits plusieurs fois. Il est vrai que le coffre qu'Albert de Brandebourg avoit remis au feu Roi, n'étoit pas retrouvé, mais, selon toute apparence, il le fut par après, & l'on ne peut guere douter que les pieces dont le Chancelier de Prusse fit l'énumération, en montrant les actes du

congrès

congrès de Posnanie, ne fussent les copies des documens livrés à la Pologne, contenues dans ce fameux cartulaire qui est encore aujourd'hui dans les archives du Roi de Prusse à Berlin; & si le Ministre Polonois n'y trouva rien de nouveau, c'est qu'il connoissoit apparemment tous ces actes dont les Polonois avoient certainement des copies, & dont ils retrouverent par après les originaux, puisqu'ils sont la base du quatrieme tome du Code diplomatique de la Pologne. L'objection du Ministre Polonois contre l'assertion des Commissaires du Roi, donnée au congrès de 1463, ou plutôt de 1464, est frappante; elle prouve bien que les Polonois ne savoient pas & ne croyoient même pas qu'ils eussent jamais eu des droits sur la Prusse, ni qu'ils ayent jamais eu une possession réelle de ce pays. Nous avons démontré plus haut, avec une évidence à laquelle nous ne croyons pas que personne puisse se refuser, que Conrard, Duc de Masovie, avoit donné le pays de Culm aux Chevaliers Teutoniques, sans autre réserve que celle de le défendre contre les Prussiens, tant qu'ils n'auroient pas embrassé la religion Catholique, & sans qu'il ait été le moins du monde question de la réversibilité de cette province, après la

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Supr. tom. 2. pag. 227 & suiv.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

conquête de la Pruſſe, encore moins de celle du pays de Dobrzin, qu'il ne donnoit pas, ni de la moitié de la Pruſſe; & nous ne revenons ſur cet objet, que pour faire connoître cette eſpece d'acte contenu dans un vieux manuſcrit allemand, conſervé à Lobau, ſur lequel Cromer s'eſt fondé, & que le Miniſtre Polonois ne croyoit pas pouvoir employer pour la défenſe de ſa nation (1). Ce Miniſtre Polonois aſſuroit avec beaucoup de fermeté, qu'il n'étoit point embarraſſé de ſe défendre au ſujet de la Pruſſe royale, parce qu'il ſe fondoit ſur le traité de Thorn de l'an 1466; mais on voit en même tems, qu'il ſentoit bien que dans un examen en regle, on remonteroit aux événemens antérieurs; & c'étoit là-deſſus qu'il cherchoit de quoi juſtifier les Polonois; mais nous nous flattons d'avoir prouvé invinciblement, que toutes ſes recherches ne pouvoient être qu'inutiles. S'il pouvoit reſter quelque

(1) Voici comme il s'exprime dans ſa lettre au Roi: *Extare Lubaviæ quoque litteras quaſdam ſub forma vidimus, quibus ejuſdem rei ſignificatio quædam datur. Verum hæc nimis alte petita videri poſſent.* Cod. Pol. tom. 4. pag. 325. Voilà l'eſpece de titre ſur lequel Cromer s'eſt appuyé, après s'être vanté d'avoir eu l'inſpection des archives de la Pologne: qu'on juge de la bonne foi de cet auteur.

Digitized by Google

doute, la piece dont nous venons de rendre compte, & que le P. Dogiel a eu la bonne foi de nous communiquer, ſeroit ſeule déciſive contre les Polonois. On eſt ſurpris de rencontrer preſque à chaque pas de nouvelles preuves de la juſtice de l'Ordre Teutonique, & de la fauſſeté des écrivains Polonois.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

L'année ſuivante, l'Ambaſſadeur de Pologne déclara à l'Empereur, que ſon Maître conſentoit à ce que le Roi Ferdinand ſe rendît arbitre ou amiable compoſiteur entre le Grand Maître de l'Ordre Teutonique & Albert de Brandebourg, d'après le choix qu'en avoit fait ledit Roi de Pologne, & non comme ayant été délégué à cet effet, par aucune autre perſonne, c'eſt-à-dire, par l'Empereur. L'Ambaſſadeur demandoit outre cela, deux choſes : l'une que le Roi Ferdinand n'entamât cette négociation qu'après la diete qu'on alloit tenir en Pologne, & l'autre, qu'on ſuſpendît pour tout le tems néceſſaire, le décret de proſcription prononcé contre Albert, afin qu'il pût envoyer des députés en ſon nom, & qu'on s'abſtînt de faire aucune entrepriſe contre ſes états, pendant les conférences. L'Empereur ayant fait une réponſe aſſortie, à l'Ambaſſadeur Polonois, donna la commiſſion à ſon frere

Les Polonois rejettent l'arbitrage propoſé.

1549.

Cod. Pol. tom. 4. num. 226.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Ferdinand, par un acte daté de Bruxelles le 11 février 1549, de s'entremettre pour arranger amiablement les différends de la Pologne & de l'Ordre Teutonique. En conséquence, le Roi Ferdinand écrivit de Prague le 18 juillet à celui de Pologne, pour lui signifier la commission qu'il avoit reçue de l'Empereur, & le pria d'envoyer ses Ambassadeurs le 6 d'octobre, afin qu'après les avoir entendus ainsi que ceux du Grand-Maître, il pût chercher les moyens de terminer cette affaire du consentement des parties. Le Roi de Pologne refusa la proposition, ou pour mieux dire, il différa de l'accepter d'une maniere qui valoit un refus. Il étoit bien extraordinaire que le Roi voulût que Ferdinand ne fût nommé que par lui seul & par aucun autre; car l'Empereur étoit personnellement intéressé à la cause, comme Chef de l'Empire, & il est absurde d'imaginer que quelqu'un puisse faire les fonctions d'arbitre, ou d'amiable compositeur, sans l'agrément des deux parties. Sigismond Auguste disoit dans cette lettre, en date du 14 août, qu'il ne refusoit pas le jugement de Ferdinand, & que ses ancêtres n'avoient jamais refusé de soumettre leurs différends avec l'Ordre Teutonique, à la décision des juges ou des arbitres. Cependant nous

Ibid. num. 227.

Ibid. num. 228.

Ibid. num. 229.

Ibid. num. 230.

avons prouvé que les Rois de Pologne, avoient ſouvent éludé les jugemens & arbitrages, comme Sigiſmond Auguſte le faiſoit encore dans cette occaſion, & que, quand les juges ou les arbitres avoient prononcé de leur conſentement, ils ne s'étoient preſque jamais ſoumis au jugement. On ne ſait ſi l'on doit beaucoup regreter que cette négociation n'ait pas eu lieu; car, vu le caractere de Sigiſmond Auguſte, que nous verrons ſe développer dans la ſuite, on ne doit pas préſumer qu'elle auroit pu avoir une iſſue heureuſe. Tant que la dynaſtie des Jagellons, étoit ſur le trône, l'Ordre ne pouvoit rien attendre d'équitable de la Pologne.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Après que l'Allemagne eut été agitée pendant pluſieurs années, par des difficultés de toute eſpece, les Princes Proteſtans ſe liguerent de nouveau, & s'allierent avec Henri II, Roi de France, ſous prétexte de maintenir la liberté du corps germanique contre les entrepriſes de l'Empereur, & de rendre la liberté au Duc Jean Frédéric de Saxe & au Landgrave de Heſſe. Maurice, à qui Charles-Quint avoit donné l'Electorat de Saxe, étoit le chef de l'entrepriſe: ce Prince entra en compagne à la tête de l'armée des confédérés, & força l'Empereur de

Les Proteſtans recommencent la guerre. Pertes de l'Ordre.

1451.

1452.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

se sauver d'Inspruck, où il courut risque d'être pris. Albert de Brandebourg, neveu du Duc de Prusse, qui ne respiroit que la guerre, jugeant qu'on n'étoit pas éloigné de s'accommoder, quitta l'armée & vint avec 2000 mille hommes de cavalerie & 19 compagnies d'infanterie, ravager les domaines du Grand-Maître, & en tira beaucoup d'argent; après cela, le Margrave tourna ses armes contre le territoire de Nuremberg, & poussant plus loin ses ravages, il mit le centre de l'Allemagne en feu. Le Roi de France, de son côté, voulant satisfaire aux obligations qu'il avoit contractées avec la ligue, vint sur la frontiere avec une armée, & prit Metz, Toul & Verdun, qui étoient alors de l'Empire, & sont restés depuis à la France. Au retour de l'expédition d'Inspruck, l'armée des Protestans, dans laquelle se trouvoient les fils du Landgrave de Hesse, traversa la Franconie, pour aller faire le siege de Francfort : les Princes, en passant par le territoire de l'Ordre, exigerent qu'on leur livrât le traité que le Grand-Maître avoit fait avec le Landgrave de Hesse-Oudenarde, & sur le refus qu'on en fit, ils brûlerent le château de Neuhauss, & camperent 9 jours dans les environs de Mergentheim. Le Grand-Maître, hors d'état de s'opposer

Sleidan. lib. 24.

Ord. deduct. pag. 50.

à de pareilles forces, & craignant de tomber entre les mains des confédérés, fut obligé de se retirer pour quelque tems dans les environs du lac de Constance. On estime que les dégâts faits par les Protestans dans les terres de l'Ordre à différentes reprises, occasionnerent une perte de 600, 000 florins d'Allemagne. XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR. *Venator. pag. 263.*

Le traité de Passau, conclu au mois d'août 1552, mit fin à la guerre de l'Empereur avec les Protestans, & procura la liberté à l'ancien Electeur de Saxe & au Landgrave de Hesse, dont la détention avoit été un des prétextes de la guerre. Le dessein qu'avoit Charles-Quint de se venger de la France, & de reprendre les villes que Henri II lui avoit enlevées, l'avoit peut-être rendu plus facile à s'accommoder avec les Luthériens. Ce Monarque ayant rassemblé ses troupes, vint en personne mettre le siege devant Metz, où il fut renforcé par Albert de Brandebourg, qui se raccommoda avec lui; mais la belle défense du Duc de Guise, l'obligea d'abandonner l'entreprise à la fin de décembre, ou selon d'autres, au mois de janvier de l'année suivante, avec perte de plus de 30000 hommes. Le Grand-Maître avoit levé & soudoyé 800 hommes de cavalerie, pour le siege de 1552. *Ibid.*

XXXVII. WOLFGANG SCHVZBAR.

Metz; ce qui lui coûta 22000 ducats; mais il n'accompagna point l'Empereur dans cette malheureuse expédition, à cause de l'affaire de la Prévôté d'Elwangen, dont nous allons rendre compte (1).

(1) L'Ordre Teutonique avoit une Commanderie à Metz, sous le titre de Ste. Elisabeth, dont l'origine paroît remonter vers le commencement du 13e. siècle; à en juger par une échange, que Paul de de Wolmeranges fit le 13 decembre de l'an 1245, avec les Freres de l'hôpital des Allemands de Metz. Par deux chartres, l'une du 29 janvier 1257, v. st. & l'autre du 15 mai 1264, on voit clairement que cette maison étoit dépendante du Bailliage de Lorraine. Le 8 novembre 1281, le Commandeur & les Freres de l'hôpital de Notre-Dame de Jérusalem de la maison des Allemands de Metz, acquirent la terre de Mauber-Fontaine. Enfin le 9 janvier 1296, v. st. Charles, Commandeur des Maisons de l'Ordre en Lorraine fit, avec le consentement des Freres de la Commanderie de Metz, une constitution d'un stipende de dix livres à prendre, dit-il, *sus nostre maison ke siet en la rue des Allemands.* Ce qui nous apprend où cette Commanderie étoit située; car on connoît encore à Metz la porte des Allemands. C'est peut être la Commanderie, ou la maison des Allemands qui a donné ce nom au quartier de la ville où elle étoit bâtie. Voyez *les preuves de l'Hist. de Metz, tom. 3 pag.* 222. Les savans Bénédictins, auteurs de l'histoire de Metz nous apprennent encore (*tom. 2 pag.* 260) que l'on trouve dans les archives de cette ville, deux pieces sans date, relatives à la Commanderie de Ste. Elisabeth. La premiere est un engagement de quelques biens de la Commanderie, fait à Didier de St. Paul. La seconde contient une citation judicielle faite au nom de l'Ordre, au Maître-Echevin, & aux treize Jurés de la cité de Metz, de comparoître à Spire, le mardi 19 août après l'Assomption de Notre Dame, pour avoir attenté aux privileges de l'Ordre, en arrêtant & constituant en prison un Frere, Prêtre dudit Ordre, & pour avoir

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Affaire pour la Prévôté d'Elwangen.

Sattler Hiſt. de Wirtemb. en allem. tom. 4. paragr. 25 & 26.

Elwangen étoit une ancienne abbaye de Bénédictins en Suabe, que le Pape Pie II ſécularisa en 1460, & ce monaſtere devint un Chapitre noble, gouverné par un Prévôt qui eſt Prince d'Empire, & Souverain de la ville d'Elwangen, ainſi que de ſon territoire. L'an 1545, Henri, Comte Palatin, Evêque de Worms, de Freyſingen, & Prévôt d'Elwangen, ſollicité par l'Empereur, par ſon frere Ferdinand & par l'Electeur Palatin, réſigna cette Prévôté au Grand-Maître de l'Ordre Teutonique. Le Pape confirma cette réſignation; mais le Chapitre, ne voulant pas l'admettre, intenta un procès au Grand-Maître, à la cour de Rome. J'ignore ſi ce Prince jouit des revenus de la Prévôté, mais il en portoit le titre, comme on le voit par le traité qu'il fit à Oudenarde en 1549,

exigé tailles, gabelles, & fait d'autres exactions ſur les perſonnes de l'Ordre & leurs biens: ſur quoi il fut fait défenſe, ſous peine de 1000 florins, d'attenter, ou d'innover aucune choſe à l'encontre dudit Ordre ni de ſes ſujets, ſpécialemennt durant le procès. Comme la Chambre Impériale n'a été rendue ſédentaire à Spire que l'an 1530, c'eſt entre cette époque & la priſe de Metz par les François, qu'il faut rapporter les plaintes de l'Ordre contre les Meſſins. Il eſt apparent que les Chevaliers Teutoniques perdirent la Commanderie de Ste. Eliſabeth, quand les François s'emparerent de Metz, ou après la vaine tentative que fit Charles-Quint pour reconvrer cette ville.

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

avec Philippe Landgrave de Heſſe. A la mort de l'ancien Prévôt, Henri Comte Palatin, arrivée au commencement de l'an 1552, le Chapitre d'Elwangen élut pour le remplacer, Otton, Evêque d'Augsbourg, ſe mit le 13 avril ſous la protection de Chriſtophe, Duc de Wirtemberg, & redoublant ſes ſollicitations à Rome, il obtint le 14 juillet de la même année, une ſentence foudroyante de la Rote, contre le Grand-Maître : mais le Prince, eſpérant de la faire abolir, en appellant au Pape, ne voulut point ſe déſiſter de ſes prétentions. Les députés du Grand-Maître & du Chapitre d'Elwangen, ayant comparu le 24 octobre, devant le Duc de Wirtemberg & ſon Conſeil, on fit de vains efforts pour les accommoder, & le Grand-Maître fut à Elwangen le 4 décembre, avec quelques Commandeurs, 200 chevaux, un corps d'arquebuſiers, & quelques pieces de canon, & ſe fit rendre hommage par les habitans, ſous prétexte, dit Sattler, qu'on lui en avoit promis la poſſeſſion dans les dernieres conférences. Le Chapitre ayant eu recours au Duc, fit prendre les armes à 4000 hommes de la milice de ſon pays, & ordonna à 6000 autres de ſe tenir prêts en cas de beſoin. Chriſtophe, ayant déclaré la guerre

1552.

Ibid. pieces juſt. lettr. a.

au Grand-Maître le 14 ſeptembre, il chargea le Bailli de Virnſperg, de mettre garniſon dans le château de Tannenberg; mais comme le Grand-Maître avoit envoyé 50 chevaux dans le village de Tanne, il fallut y aller en force pour les déloger. Les Wirtembergeois s'étant approchés d'Elwangen, le Grand-Maître, qui n'étoit pas en état de leur réſiſter, ſe retira, en emportant avec lui les regitres & les archives de la Prévôté. Dans le même-tems, le Chapitre & le Duc ſollicitoient la Chambre Impériale de mettre le Grand-Maître au ban de l'Empire, ce qu'ils ne purent obtenir; & comme Chriſtophe vouloit s'aſſurer le moyen de récupérer ſes fraix, il fit arrêter Jean de Bellersheim, Commandeur de Vinnenden, mit arrêt ſur les dîmes de cette Commanderie, & envoya des troupes à Neckers-Ulm, à Horneck & à Gundelsheim, places qui appartenoient au Grand-Maître, avec ordre de faire payer tous les revenus entre les mains des Commiſſaires Wirtembergeois. Sur ces entrefaites, le Grand-Maître obtint un décret de la Chambre Impériale contre le Duc, & ſe plaignit à l'Empereur, qui lui conſeilla le 3 janvier 1553, d'attendre la déciſion finale de la Chambre Impériale, & de s'abſtenir

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

1553.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

de voies de fait. L'Empereur ayant auſſi mandé au Duc de faire ceſſer les hoſtilités, de retirer les troupes qu'il avoit miſes dans les places de l'Ordre, & d'attendre la déciſion de la Chambre Impériale pour les fraix, Chriſtophe n'obéit qu'en partie : il rendit la liberté aux priſonniers, & nommément au Commandeur de Vinnenden, retira la plus grande partie de ſes troupes qu'il avoit à Neckers-Ulm & à Horneck, mais il laiſſa 50 hommes dans la premiere de ces places, & 30 dans la ſeconde, ne voulant pas s'en déſaiſir entiérement, parce qu'il craignoit de perdre ſes fraix, ſi le Grand-Maître venoit à mourir, avant la déciſion du procès. Les Electeurs de Mayence & Palatin s'étant entremis, amenerent enfin la choſe à un accommodement, auquel le Duc ſe prêta d'autant plus aiſément, qu'il devoit lui être favorable, & qu'il n'ignoroit pas que le Grand-Maître s'étoit allié avec quelques Princes de l'Empire, ce qui auroit pu rendre la querelle plus ſérieuſe. Le Duc avoit, indépendamment de cela, des difficultés avec l'Ordre, pour la collation d'une quantité de cures & de bénéfices, dans le pays de Wirtemberg; & cet article fut compris dans l'accord qui eut lieu, le 25 mars 1553.

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Par ce traité le Grand-Maître s'obligeoit de payer 30000 florins pour les fraix, & abandonnoit au Duc la collation des bénéfices conteſtés ; ce qui étoit d'autant plus fâcheux que Chriſtophe étoit un zélé partiſan de la confeſſion d'Augsbourg. Le Duc lui donnoit quelque dédommagement, pour ce qu'il avoit perçu à Horneck, Neckers-Ulm & Gundelsheim ; mais tout défalqué de la ſomme principale, il reſtoit 3000 florins à payer par le Grand Maître, comme nous l'avons dit plus haut. Le Grand-Maître devoit rendre les papiers & regitres de la prévôté d'Elwangen ; toutes les difficultés du Duc & de l'Ordre, étoient abolies ; les deux parties devoient renoncer aux actions qu'elles avoient intentées devant la Chambre Impériale de Spire, & le Grand-Maître conſervoit le droit de pourſuivre à Rome, ſes prétentions ſur la Prévôté d'Elwangen ; mais il ne paroît pas qu'il ait jugé à propos de continuer cette affaire. Si on calcule les fraix de l'affaire d'Elwangen, ceux que le Grand-Maître fit en ſe rendant à preſque toutes les dietes, pour ſolliciter du ſecours contre la Pologne, ce que coûterent les troupes qu'il fournit à l'Empereur, & les dommages occaſionnés par les Proteſtans dans les terres de

Digitized by Google

XXXVII. WOLPGANG SCHUZBAR.

l'Ordre, on verra qu'il lui en a coûté des ſommes énormes pendant ce Magiſtere. Les affaires d'Allemagne n'offrant rien d'intéreſſant pour l'hiſtoire de l'Ordre, pendant les années ſuivantes, nous allons reprendre celles de la Livonie, qui ſont de la plus grande importance, & que nous traiterons toutefois le plus briévement poſſible, pour ne pas trop nous écarter du plan que nous nous ſommes propoſés (1).

Herman de Bruggeney, Maître de Livonie. 1535.

Après la mort de Plettenberg arrivée pendant le cours de l'an 1535, Herman de Bruggeney, ſurnommé *Haſenkamp*, qui étoit ſon Coadjuteur, prit en main les rênes du gouvernement. Le Roi de Pologne lui écrivit le 13 de mai, pour lui annoncer l'arrivée d'un Envoyé qui ſe rendroit en Livonie à la St. Jean, & le prioit de faire aſſembler les Etats du Pays pour cette époque. Le Roi qui cherchoit à accommoder les différends de ſon neveu Guillaume, Margrave de Brande-

Cod. Pol. tom. 5. num. 108.

(1) Ci-devant on n'a marqué les dates des événemens de la Livonie à la marge, que pour autant qu'elles concouroient avec celles de l'époque où l'on étoit parvenu dans l'hiſtoire générale; mais nous croyons devoir en agir autrement dans cette circonſtance, afin que le lecteur ne perde pas le fil chronologique qu'une narration rapide feroit aiſément oublier. Ainſi nous allons recommencer à dater à la marge, de l'an 1535.

Digitized by Google

bourg, avec l'Ordre & les Etats de la Livonie, écrivit de la même date, à ce Prince, pour l'exhorter à se prêter à des conditions raisonnables. Le Ministre Polonois exposa effectivement au Maître de Livonie, & probablement aux Etats assemblés, le desir de son maître; il pria Bruggeney, de ne rien négliger, pour que Guillaume pût habiter sûrement & tranquilement la Livonie, & declara que le Roi l'avoit envoyé pour ménager en son nom, cet accommodement. Il ne paroît pas que les instances du Roi de Pologne, aient rien produit pour le moment; mais deux ans après, on fit un recès à l'assemblée tenue le jour de St Michel à Wolmar, qui fut signé par l'Archevêque, le Coadjuteur & tous les Evêques, aussi bien que par le Maître de Livonie & le Maréchal, dans lequel on prit pour base celui qui avoit été fait à Fellin, trois ans auparavant. On convint entre autres choses, que personne ne feroit la guerre sans l'avis des Etats, & que chaque corps conserveroit la liberté d'élire son chef; qu'on maintiendroit la constitution Papale, nommée *Kleider-bulle*, qui obligeoit les Ecclésiastiques à porter l'habit de l'Ordre, ainsi que le traité de Kirchholm, qui attribuoit un droit égal à l'Archevêque & au Maître de Livonie sur la ville

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Ibid. num. 207. *Ibid.*

Arndt. pag. 207. *Gadebusch.* 1537.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

de Riga. Comme le Coadjuteur Guillaume de Brandebourg fut compris dans cet accord, & qu'il le signa, on peut le regarder comme une espece de racommodement entre ce Prince & les différens Etats de la Livonie.

Ibid. 1538.

Le 11 de février de l'année suivante, l'Empereur permit par un privilege particulier, aux Maîtres de Livonie, de ne demander les régaux à l'Empire, que 4 ans après leur nomination. Ce diplôme est daté de Barcelone, ainsi qu'un autre du 28 du même mois, par lequel Charles-Quint nommoit l'Archevêque de Cologne, le Duc de Saxe, le Margrave de Brandebourg, les Ducs de Juliers, de Brunswick, de Mecklenbourg, de Poméranie, & la ville de Lubeck, pour conservateurs & protecteurs de la Livonie, pendant 6 ans, à cause du grand éloignement où il étoit de cette Province.

Guillaume de Brandebourg, Archevêque de Riga. *Arndt. p. 208. Gadebusch. pag. 360 & seq.*

L'Archevêque Thomas Schoning étant mort le 10 août 1539, le Chapitre Cathédral, qui n'étoit point sans inquiétude sur la façon de penser du Coadjuteur, ne laissa pas de le reconnoître pour son chef (1); mais les habitans de Riga,

1539.

(1) Chytræus rapporte (*Chron. Sax. lib. 15. pag.* 445.) que ce fut l'époque où Guillaume de Brandebourg, embrassa la confession d'Augsbourg. La con-

refuſerent de lui rendre hommage, & de ſe déſaiſir des biens qui appartenoient à l'Egliſe, juſqu'à ce qu'il leur eût donné des aſſurances, pour l'exercice de leur religion. Le Roi de Pologne, qui prenoit beaucoup d'intérêt aux affaires de ſon neveu, écrivit le 11 octobre au Maître de Livonie, diſant qu'autrefois la ville de Riga appartenoit uniquement aux Archevêques, mais qu'ayant été réglé par un traité, qu'elle appartiendroit en commun à l'Archevêque & au Maître de Livonie, il l'exhortoit fortement de laiſſer à Guillaume, la part qu'il devoit avoir; & il fit écrire de la même date, aux habitans de Riga, dans des termes également preſſans, afin qu'ils ſe hâtaſſent de rendre de bonne grace, ce qu'ils devoient à l'Archevêque.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Cod. Pol. tom. 4. num. 110.

Ibid. num. 111.

L'an 1541, des Commiſſaires du Roi de Pologne & du Maître de Livonie, ſe rendirent ſur les lieux, pour reconnoître & rétablir les anciennes limites qui ſéparoient la Lithuanie de la Livonie; mais des difficultés ſur leſquelles les Com-

Ibid. num. 112 & 113.

1541.

---

duite de tout le reſte de ſa vie, prouve aſſez ſon inclination pour cette doctrine; mais il ne paroît pas qu'il ſe ſoit alors déclaré ouvertement: il diſſimuloit à l'exemple de ſon frere, & peut-être eſpéroit-il de trouver l'occaſion de rendre ſon apoſtaſie utile, comme avoit fait Albert de Brandebourg.

Digitized by Google

XXXVII. WOLF-GANG SCHUZBAR.

missaires ne purent s'accorder, les obligerent de se séparer, sans avoir terminé cette affaire. Depuis long-tems la ville de Riga s'étoit jointe à la ligue de Smalcalde; mais ce ne fut que cette année, que ses lettres d'association furent expédiées à Torgau, par Jean-Frédéric, Electeur de Saxe. On peut juger par-là, jusqu'à quel point le Luthéranisme étoit enraciné dans cette ville puissante, & combien il auroit été impossible à l'Archevêque & au Maître de Livonie de l'empêcher de suivre cette religion. Cependant la ville parut décidée à se soumettre à Guillaume de Brandebourg, puisque l'on confirma à Lemsal, en 1542, un accord qui avoit été fait à Dahlen l'an 1530, entre l'Archevêque & la ville. Par cet accord, qu'on nomma l'accord de Lemsal, de l'endroit où il fut confirmé, il étoit réglé entre autres choses, que la ville reconnoîtroit pour Souverains, l'Archevêque & le Maître de Livonie; que la Juridiction Ecclésiastique seroit suspendue jusqu'à l'assemblée d'un Concile ou de la Nation Germanique; qu'on rendroit hommage à l'Archevêque dans la forme convenue; que l'Archevêque oublieroit tout le passé & laisseroit au peuple la liberté de religion; la ville devoit demander à l'Empire d'être relevée du

Gadebusch.

1542.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

ſerment qu'elle avoit fait au Maître de Livonie comme ſeul Souverain, & l'Archevêque promettoit de ne pas toucher aux franchiſes & privileges de la ville. Malgré que les articles de cette convention fuſſent poſitifs, la ville de Riga fut encore quelques années à ſe décider de rendre hommage à l'Archevêque.

Jean de Recke, Coadjuteur du Maître de Livonie. *Cod. Pol. tom. 5. num. 114.* 1545.

L'an 1545, le Maître de Livonie envoya des Ambaſſadeurs au Roi de Pologne, avec des pouvoirs ſuffiſans pour arranger tout ce qui pouvoit être contraire à la paix entre les deux états, & en même tems pour régler définitivement les limites entre la Livonie & la Lithuanie. Herman de Bruggeney, étant d'une foible ſanté, prit pour Coadjuteur, avec l'agrément du Chapitre, Jean de Recke, cidevant Commandeur de Fellin (1), qui fut confirmé en cette qualité par le Grand-Maître de l'Ordre. Comme il étoit important de maintenir la ville de Riga dans l'obéiſſance, on chercha de l'engager à rendre hommage au Coadjuteur, comme elle l'avoit fait au Maître de Livonie, & on convint de la forme qu'on donneroit

Venator, pag. 251.

Arndt. pag. 212.

(1) Arndt, *pag.* 213, parle de l'élection du Coadjuteur, comme ſi elle avoit eu lieu en 1545, mais ſuivant Venator, *loc. cit.*, elle avoit eu lieu en 1541; ainſi Jean de Recke reçut ſa confirmation du Grand-Maître Walther de Cronberg.

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

à cet hommage, dans un accord qui fut fait à Neumuhl vers le milieu du mois de décembre. Ce ne fut point au Coadjuteur seul, que ceux de Riga, réfolurent de rendre hommage, la politique les détermina enfin à rendre à l'Archevêque, ce que le devoir exigeoit d'eux depuis long tems. Ils jugerent qu'il étoit dangereux de n'être soumis qu'à l'Ordre Teutonique, & qu'il valoit mieux reconnoître deux maîtres, dont la jalousie les assureroit qu'aucun d'eux ne les opprimeroit. D'ailleurs ils craignoient l'Archevêque ; la longue suite de ses titres & sa parenté aussi illustre que nombreuse, les effrayoient, & ils crurent qu'il valoit mieux s'accorder avec ce Prince que de s'exposer aux affaires qu'il pourroit leur susciter.

Avant que la ville rendît hommage à l'Archevêque, les Etats de la Livonie firent entre eux un accord très-remarquable par ses suites. L'Archevêque, les Evêques, le Maître de Livonie & les principaux Commandeurs de l'Ordre, s'étant assemblés à Wolmar le 28 juillet 1546, convinrent entre eux, qu'on ne solliciteroit aucun décret (ce qui s'entend de Rome ou de l'Empire) contre quelqu'un des associés ; qu'on renonceroit à ceux qui pourroient déja être portés, & qu'on se tiendroit uniquement au décret du Pape nommé.

Venator. pag. 273 & seq. Arndt. pag. 211. Gadebusch. pag. 384.

1546.

Kleider-kulle, & à l'accord de Lemſal, dont nous avons parlé plus haut; que ſi quelqu'un étoit attaqué par ſes ennemis, tous les autres le ſecoureroient, & enfin que perſonne, c'eſt-à-dire, l'Archevêque, les Evêques & le Maître de Livonie, ne pourroient prendre pour Coadjuteur, aucun Prince ou Grand-Seigneur étranger. Cette convention fut ſignée & ſcellée par tous les intéreſſés, & nommément par l'Archevêque de Riga. Le dernier point de cet accord, dit Arndt, fut renouvellé dans toutes les aſſemblées des Etats, mais il n'en fut pas mieux obſervé pour cela. L'hommage que la ville de Riga devoit rendre à l'Archevêque & au Coadjuteur du Maître de Livonie, fut encore différé juſqu'au mois de février de l'année ſuivante; mais enfin cette cérémonie ſe fit avec la plus grande pompe, après qu'ils eurent donné l'aſſurance par écrit, qu'ils maintiendroient la liberté de religion, & qu'ils conſerveroient tous les privileges de la ville. Le Maître de Livonie, Jean de Recke ſon Coadjuteur, & l'Archevêque firent, enſemble leur entrée ſolemnelle à Riga; chacun voulut y paroître avec magnificence, en ſorte que ces Princes avoient entre eux, une ſuite de 2200 chevaux; la bourgeoiſie ne ſe contenta pas de rendre hommage à l'Archevêque

XXXVII. WOLFGANG SCHUZIAR.

1547.

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

& au Coadjuteur, elle rendit encore aux Chanoines de l'Eglise Cathédrale, leurs maisons dont ils avoient été chassés depuis long-tems (1).

On arrête les artistes demandés par les Russes.

1547. 1548.

Cette année est encore remarquable par un événement d'un autre genre. Jvan IV, qui prit le premier le titre de Czar, régnoit à Moskow depuis l'an 1533. Ce Prince, rare composé des plus grandes qualités & des vices les plus énormes, songea à tirer son Peuple de la grossiéreté & de l'extrême ignorance où il étoit plongé : à cet effet il envoya à l'Empereur un Allemand, nommé Schlitte, qui lui étoit attaché, sous prétexte de renouveller les anciens traités. Schlitte, dit Venator, se rendit à la diete d'Augsbourg en 1548, & demanda qu'on laissât sortir un certain nombre d'artistes de l'Allemagne, pour aller à Moskow ; son Maître s'obligeoit en revenche d'entretenir pendant trois ans, une armée de 30000 chevaux contre les Turcs. L'Em-

Pag. 287 & seq.

(1) La ville de Riga, ne rendit point hommage au Maître de Livonie, dans cette occasion, parce qu'elle s'étoit acquittée de ce devoir depuis long-tems, & même elle l'avoit reconnu pour seul maître, comme nous l'avons dit ailleurs. Suivant le traité de Kirchholm, le Maître & l'Archevêque devoient régir cette ville en commun ; ainsi Bruggency faisoit un acte de justice, en laissant rendre hommage à Albert de Brandebourg.

Digitized by Google

pereur ayant accordé cette permiſſion par un acte authentique, Schlitte aſſembla 300 perſonnes, entre leſquelles on dit qu'il y avoit des Théologiens, des Philoſophes, des Juriſtes, pour enſeigner la jeuneſſe, des médecins, des ingénieurs, des peintres, des ſculpteurs, des papetiers, des armuriers, & enfin des ouvriers de toute eſpece : ils devoient ſe rendre à Lubeck, & de-là s'embarquer pour la Livonie. Quand ils arriverent à Lubeck, les marchands, & ſurtout les Livoniens qui y étoient en grand nombre, repréſenterent au Magiſtrat, que, ſi on laiſſoit paſſer ces artiſtes, ils feroient tort non-ſeulement aux Livoniens, mais à tous les marchands Allemands qui perdroient cette branche de commerce, & demanderent qu'on defendît aux patrons des navires, de les recevoir ſur leurs bords : le Magiſtrat ayant fait cette defenſe, les ouvriers engagés pour la Ruſſie, ſe diſperſerent ; & Schlitte étant venu à Lubeck, fut arrêté à l'inſtance des Livoniens, comme ayant été l'auteur de ce projet d'émigration. Voilà en bref comme Venator rend cet événement, d'après le témoignage de Lewenclau, auteur contemporain ; mais Arndt, qui marque l'événement en 1547, rend la choſe différemment : il paroît, ſelon lui, que l'Em-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Arndt, pag. 212.

Digitized by Google

XXXVII. WOLF GANG SCHUSSAR.

pereur avoit consenti à la demande des Livoniens, à ce qu'on empêchât les émigrans de s'embarquer à Lubeck, & il ajoute que ce Monarque écrivit au Maître de Livonie de retenir, jusqu'à nouvel ordre, les artistes qui passoient par ses états pour se rendre à Moskow. Quoi qu'il en soit, cet événement peu important en lui-même, l'est beaucoup par ses suites; car il ne contribua pas peu à enflammer la colere du Czar contre les Livoniens, qu'il manifesta dans la suite d'une maniere d'autant plus terrible, qu'elle avoit été retenue pendant quelque tems.

Jean de Recke, Maître de Livonie. 1549.

Une maladie épidémique qui désola pendant 5 ans la Livonie & ses environs, emporta Herman de Bruggeney le 4 février 1549, & Jean de Recke, son Coadjuteur prit en main les rênes du gouvernement (1). Pendant l'assemblée de la diete qui s'étoit tenue à Augsbourg, l'an-

Neue Samlder R. abschiede. part. 2. pag. 607.

(1) La pierre sépulchrale qui couvroit le tombeau de Bruggeney, se voit encore dans l'Eglise de St. Jean à Wenden; il est représenté, armé avec une grande épée à la main droite, & une plus petite à la main gauche, sa tête est couverte d'une calotte. L'inscription est telle : *Anno 1549 mandach na Marie lichtmessen ist Heer Herman von Bruggeney genant Hasenkampf des Ritt. D. O. Meister zu Liefland in gott selliglich vorstorben, hat christ l. und wol regiret 14 Jahr.* Arndt. pag. 174 & 213.

née

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

née précédente, Philippe de Pruggen, Envoyé du Maître de Livonie, avoit sollicité en son nom, l'exemtion des taxes de l'Empire, & la Diete avoit arrêté dans le recès qui régloit la matricule, que le Maître de Livonie, seroit dispensé de payer les taxes qui lui avoient été imposées précédemment; & qu'à l'avenir il seroit exempt desdites taxes & contributions, excepté cependant de celles qui regardoient l'entrétien de la Chambre Impériale, jusqu'à ce que la Livonie fut délivrée des troubles qui l'agitoient & des vexations de ses voisins, c'est-à-dire des Russes : en conséquence le Ministre de Livonie s'étoit obligé de payer annuellement 50 florins pour l'entrétien de la Chambre Impériale, à condition que cela ne préjudicieroit en rien aux droits de son Maître, & surtout à ses priviléges & franchises au sujet des appels. La Diete permettoit par son recès, au Ministre de Livonie, de communiquer cet arrangement à son Maître, qui devoit envoyer dans 8 mois sa réponse à l'Electeur de Mayence; ajoutant que, s'il acceptoit la proposition dans les 8 mois, on lui expédieroit un acte en forme pour sa sureté; mais que, s'il n'acceptoit pas dans le tems prescrit, le fiscal de l'Empire, agiroit contre lui, pour lui faire paier les

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

contributions qui lui avoient été imposées précédemment. Le Maître de Livonie ayant accepté un accord si favorable, l'Archevêque de Mayence, en sa qualité de Chancelier de l'Empire, signa, le 13 août 1549, à la diete de Ratisbonne, le recès qui assuroit au Maître de Livonie, les exemptions qui lui avoient été accordées par les Etats de l'Empire à Augsbourg. L'Archevêque & les Evêques de la Livonie ayant fait de semblables capitulations avec l'Empire, il est probable qu'ils en reçurent la confirmation dans le même tems.

Gadebusch. pag. 394.

Nous avons parlé, en son lieu, du coup mortel que l'Empereur avoit porté à la ligue de Smalcalde, en prenant l'Electeur de Saxe à la bataille de Mulberg : cet événement avoit donné beaucoup d'inquiétude aux Prussiens, & il est apparent que les Polonois l'avoient partagé, parce qu'on craignoit que Charles-Quint, vainqueur des Protestans, n'employât ses armes en faveur de l'Ordre Teutonique. Albert de Brandebourg craignoit d'être attaqué d'un côté, par les Allemands, & de l'autre par les Livoniens ; il est vrai que le Roi de Pologne, s'étoit ouvertement declaré son Protecteur ; & nous avons vu toutes les démarches qu'il avoit faites pour le soutenir : mais, si le Roi,

Digitized by Google

mieux instruit de la situation de l'Empire, ne redoutoit pas Charles-Quint, Albert de Brandebourg n'en craignoit pas moins les entreprises des Impériaux & des Chevaliers de Livonie. Le fréquent commerce de lettres entre le Grand-Maître & celui de la Livonie, étoit propre à le confirmer dans cette idée. Albert ayant appris qu'un courier de l'Allemagne, chargé de beaucoup de lettres pour le Maître de Livonie, devoit passer par Konigsberg, ou par Ragnit, ou par Tilsit, il écrivit aux Commandans de ces deux dernieres villes de l'arrêter le plus secrétement qu'il seroit possible. On ignore s'il parvint à se rendre maître des dépêches dont ce courier étoit chargé, mais il paroît que cette inquiétude dura jusqu'en 1550 : c'étoit mal-à-propos ; car les Livoniens n'étoient pas en état de rien entreprendre sans des secours que l'Empire ne pouvoit leur donner, & quand ils l'auroient pu, la tranquillité n'étoit pas encore assez bien établie en Livonie, pour pouvoir le leur permettre.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Bock. pag. 266-268.

Les habitans de Riga, qui avoient rendu hommage à l'Archevêque, aussi bien qu'au Maître de Livonie, ne tarderent pas à revenir sur leurs pas : ils firent part aux Etats assemblés à Wolmar, de la protestation qu'ils avoient

Arnd ; pag. 214. 1551.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

faite à l'Archevêque, portant que le traité de Kirchholm étoit nul & de toute nullité, d'autant qu'il n'ignoroit pas qu'anciennement, la ville de Riga avoit rendu hommage au Maître de Livonie, & non aux Evêques, ni aux Archevêques. On a de la peine à comprendre cette proteſtation, car il paroît certain que la ville avoit été plus long-tems ſoumiſe aux Archevêques qu'aux Chevaliers Teutoniques. Cette année 1551, fut l'époque de la mort de Jean de Recke, Maître de Livonie; il décéda à Fellin, mais les hiſtoriens ne nous apprennent ni le jour, ni le mois de ſon decès (1).

(1) Malgré que le Magiſtrat & la plupart des habitans de Riga, euſſent embraſſé le Luthéraniſme, ils ſouffroient encore les maiſons religieuſes dans leur ville, puiſqu'ils firent, en 1551, un accord avec Adelaïde Wrangel, Abbeſſe du monaſtere de la Magdelaine, pour terminer toutes les difficultés qu'ils avoient enſemble (*Arndt pag.* 214); mais il paroît qu'elles eurent beaucoup à ſouffrir de la part des Luthériens. Bucelin fait un grand éloge d'Anne Toſchel Abbeſſe du monaſtere des Bénédictines à Riga, morte en 1582, à l'âge de 130 ans; il parle, entre autre, de la fermeté avec laquelle elle a conſervé ſa virginité, contre les attaques des ennemis jurés de l'Egliſe, & certainement c'eſt des Luthériens dont il eſt queſtion. Comme cette Abbeſſe avoit 78 ans, quand le Luthéraniſme s'établit à Riga, il faut entendre ce que l'auteur dit de ſa perſonne, du ſoin qu'elle prit de la conſervation de ſes Religieuſes, & l'on peut juger par cet article, combien elles ont ſouffert de perſécutions de tout genre. *Bucelini Menolog. Bened. ad 28 Januarii.*

Digitized by Google

On n'eſt pas mieux inſtruit du tems, où fut élu Henri de Galen, ſon ſucceſſeur (1) : mais on ne peut pas douter que ce n'ait été dans le courant de la même année, puiſque le 13 janvier 1552, il exigea l'hommage de la ville de Revel, & que le 22 du même mois François de Stitten, rendit hommage en ſon nom à l'Empereur, dans la ville d'Inſpruck (2).

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR. Henri de Galen lui ſuccede. 1551. *Arndt. p.* 215. 1552.

L'année 1553, vit naître une nouvelle querelle qui eût les ſuites les plus fâcheuſes pour la Livonie. Guillaume de Brandebourg, Archevêque de Riga, voulant ſe donner un Coadjuteur, jetta les yeux ſur Chriſtophe, Duc de Mecklenbourg, jeune Prince âgé de 16 ans. C'étoit aller directement contre l'accord fait à Wolmar le 28 juillet 1546. Cet

Ibid. pag. 216. 1553.

(1) Henri étoit de la même famille que Chriſtophe-Bernard de Galen, Evêque de Munſter, qui s'eſt rendu ſi fâmeux le ſiecle dernier. Cette illuſtre maiſon exiſte encore.

(2) Arndt a fait un extrait des lettres d'inveſtiture que l'Empereur donna à l'Envoyé de Galen, le 22 janvier, qui nous font connoître les poſſeſſions & les droits de l'Ordre en Livonie. Charles-Quint lui donnoit en fief, tous les pays de la Livonie ; ce qui ne peut s'entendre que des poſſeſſions qu'il avoit en Livonie, l'Eſtonie, la Harrie, la Wirie, l'Allentakie, la Jervie, les iſles d'Oeſel, de Dagho & de Mohn ou Moo, avec la Wikie, qui compoſoient le dioceſe d'Oeſel, Sochale anciennement Saccala, Waigel, Revel & la Courlande.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

accord que Guillaume avoit ſigné, ainſi que tous les intéreſſés, n'empêchoit point à la vérité que l'Archevêque, les Evêques & le Maître de Livonie, ne priſſent des Coadjuteurs; mais il portoit que perſonne ne pourroit choiſir à cet effet, un Prince ou un grand Seigneur étranger, c'eſt-à-dire, qui ne ſeroit pas du corps. On peut juger combien l'entrepriſe de l'Archevêque déplut à tous les intéreſſés : le Maître de Livonie ſe hâta de les aſſembler, & envoya Jean de Hoywen & Chriſtophe Bodekern, ſon Chancelier, à la diete de l'Empire aſſemblée à Ulm, apparemment pour ſe plaindre du procédé de l'Archevêque. Non-content de cette démarche, qui paroît avoir été faite d'un commun accord, Herman, Evêque de Derpt, envoya Holtzschuer, ſon Chancelier à l'Empereur, pour l'engager à prendre à cœur les intérêts de la Livonie, qui étoit menacée de pluſieurs maux à la fois : mais le Monarque répondit que la puiſſance formidable des Turcs ſes ennemis, ne lui permettoit pas de donner du ſecours aux Livoniens : & le Chancelier obtint pour toute conſolation, trois diplômes datés de Bruxelles, le 27 juin, dont un confirmoit les privileges de l'Evêché de Derpt, l'autre défendoit de tranſporter des cuiraſſes &

Digitized by Google

des armes en Ruſſie, & le troiſieme recommandoit la Livonie au Roi de Suede.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

La querelle qui s'élevoit au ſujet de la Coadjutorerie de Riga, étoit d'autant plus fâcheuſe, qu'il étoit aiſé de prévoir qu'on ne ſeroit pas long-tems en paix avec la Ruſſie : la trêve qui exiſtoit depuis ſi long-tems, étoit prête à finir, & on avoit tout à craindre que le Czar, qui avoit conquis le royaume de Kaſan & d'Aſtracan, ne tournât ſes armes victorieuſes contre la Livonie, pour ajouter cette belle province à ſes vaſtes domaines. En conſéquence on tâcha de conjurer l'orage, en envoyant une ambaſſade à Moskow, pour demander une prolongation de trêve : mais ce fut inutilement, parce que le Czar inſiſtoit ſur le tribut qu'il exigeoit des Livoniens, & que les Ambaſſadeurs n'étoient pas autoriſés à traiter ſur cet objet : ainſi ils revinrent ſans avoir rien obtenu.

Ibid. pag. 217. Gadebuſch. pag. 420.

Comme le danger étoit preſſant, on envoya une autre ambaſſade plus ſolemnelle, qui partit de la Livonie pendant le carême de l'an 1554 : l'Evêque de Derpt avoit joint trois Envoyés à ceux qui étoient nommés par l'Archevêque, & le Maître de Livonie. Les Ambaſſadeurs, qui étoient chargés, entre autres points, de ménager une trêve de 30 ans, furent

Arndt. p. 217.

1554.

Gadebuſch. pag. 429 & ſeq.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

mal reçus à Moskow. Les Miniſtres d'Iwan renouvellerent la demande du tribut, & les Ambaſſadeurs ſoutinrent que la Livonie n'avoit jamais été tributaire des Ruſſes : les Miniſtres déclarerent que le Czar ne ſe relâcheroit pas ſur cette prétention, & comme les Ambaſſadeurs demanderent qu'on leur fît voir les titres ſur leſquels elle étoit fondée, ils répondirent qu'on avoit des titres qui prouvoient que l'Evêque de Derpt, avoit payé un tribut au Grand-Prince, mais ils refuſerent de montrer ces titres, & même de dire en quoi le tribut avoit conſiſté. Après avoir diſputé long-tems, il fallut accepter tous les conditions que les Moſcovites voulurent preſcrire. Le Czar accorda une trêve de 15 ans, à condition que dans trois ans, l'Evêque de Derpt, payeroit le tribut, qui fut réglé à un marc d'Allemagne pour chacun de ſes ſujets, & qu'il payeroit en même-tems tous les arriérés. Il étoit encore ſtipulé que les Livoniens ne pourroient faire d'alliance avec le Roi de Pologne, qu'on remettroit en état les égliſes Grecques, qui étoient en Livonie, & que les négocians Ruſſes, pourroient tirer toute eſpece de marchandiſes à la réſerve de cuiraſſes : on devoit régler certaines limites ſur le cours du fleuve Narva, & on devoit rendre juſtice aux

Arndt. p. 217 & ſeq.

parties léſées, ſuivant l'ancien uſage. A ces conditions Iwan ordonnoit aux Gouverneurs de Novogorod & de Pleskow, de reſter en paix avec la Livonie. Ce traité fut muni des ſceaux du Czar, du Maître de Livonie, de l'Archevêque de Riga & de quatre autres, & il fut confirmé par le baiſement de la Croix, au mois de juin de l'an 1554. C'étoit en baiſant la Croix & en la faiſant baiſer à ceux avec qui ils contractoient, que les Moſcovites étoient accoutumés de confirmer leurs traités.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Malgré que la condition du tribut dont on chargeoit l'Evêché de Derpt, ait été regardée pour être auſſi injuſte qu'elle étoit onéreuſe, les Députés de l'Evêque inſiſterent pour engager ceux du Maître de Livonie & de l'Archevêque, à accepter le traité tel qu'il étoit propoſé; parce qu'ils craignoient la fureur d'Iwan, dont ils auroient été les premieres victimes, à cauſe de la ſituation de l'Evêché qui confinoit à la Ruſſie (1).

(1) Selon Arndt (*pag.* 177) il s'étoit déja agi de tribut dans le traité que Plettenberg avoit fait en 1563, avec le Grand-Duc, mais il avoue qu'il n'avoit pas vu ce traité, dont il n'y avoit pas d'exemplaires en Livonie; ainſi ce n'eſt peut-être qu'une conjecture de ſa part. Suivant le même Arndt (*pag. 199 in not.*) Neuſtadt rapporte que très-ancienne-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Comme il étoit aiſé de juger par les prétentions du Czar, qu'on ne parviendroit pas à faire une paix ſolide, le Maître de Livonie avoit cherché à lui ſuſciter des ennemis, & à s'aſſurer du ſecours, avant d'envoyer des Ambaſſadeurs à Moskou. Les Ruſſes ayant commis des hoſtilités ſur les frontieres de la Suede, Galen avoit envoyé une ambaſſade au Roi Guſtave Waſa, pour l'engager à prendre les armes contre eux, lui faiſant eſpérer non-ſeulement de lui donner du ſecours, mais auſſi de faire une diverſion en ſa faveur. Le Roi de Pologne avoit fait de pareilles offres, mais ni l'un ni l'autre ne ſecoururent les Suédois. Galen

Négociations avec la Suede.

1554.

Eoccen. Hiſt. Suec. lib. 6. pag. 333.

Arndt. p. 218.

1555.

ment les payſans du canton de Derpt, payoient aux Ruſſes quelques livres de cire pour leurs abeilles, & une certaine taxe par tête; & Hiarne ajoute que les mêmes habitans faiſoient tous les ans une offrande à l'égliſe de la Ste. Trinité à Novogorod. Mais ces redevances, ſi elles ont exiſté, étoient bien abolies par la longue poſſeſſion qu'avoient les Livoniens de ne plus les payer; & on ne peut regarder la prétention du Czar, que comme une mauvaiſe chicane. Au printems de l'an 1555, un Ambaſſadeur du Czar vint à Wenden, pour demander la ratification du traité de l'année précédente, ce que le Maître de Livonie fit avec des réſerves & des proteſtations ſur les articles les plus onéreux, que l'Ambaſſadeur fit entrevoir qu'on pourroit accommoder. Comme ceux de Derpt étoient les plus intéreſſés, il y eut de longs débats; cependant le Magiſtrat conſentit auſſi à ratifier l'acte de l'année précédente; mais en faiſant les réſerves & les proteſtations convenables. *Cadek. pag. 449 & ſeq.*

envoya au mois de juillet 1555, une nouvelle ambaſſade au Roi de Suede, compoſée de Bernard de Smerten, Avoué de la Jervie, de Walther de Plettenberg & de Rembert Wilsheimen, Docteur en droit civil & canonique, pour s'excuſer de ce qu'il ne prenoit pas les armes, à cauſe des circonſtances où il ſe trouvoit avec la Ruſſie, lui offrant d'ailleurs ſes bons offices, & les autres choſes qui dépendoient de lui. On ne peut pas dire ſtrictement que Galen ait manqué à ſes engagemens envers le Roi de Suede, puiſqu'il n'y eut pas de traité conclu entre eux : l'Ambaſſadeur, dit Loccenius, n'avoit donné que des eſpérances ; mais il ajoute que le Maître de Livonie, changeant de ſentiment, n'accomplit pas ce qu'il avoit promis.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Loc. cit.

Il eſt apparent que ce fut l'affaire de la coadjutorerie de Riga, qui engagea Galen à prolonger la trêve avec la Ruſſie, à des conditions ſi dures, & qui l'empêcha de profiter de l'occaſion de joindre ſes armes à celles de Guſtave : il eſt vrai qu'il avoit tout à craindre de la puiſſance du Czar ; mais Plettenberg avoit ſu faire tête à ſon aïeul, & il pouvoit, par de nobles efforts, eſpérer les mêmes ſuccès, d'autant plus qu'il auroit agi de concert avec les Suédois.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Affaire de la Coadjutorerie de Riga.

Arndt. p. 217 & seq.

1555.

Gadebusch. pag. 439.

Dès l'an 1554, le Roi de Pologne avoit fait faire de vives instances par son Ministre Gaspar Lonski, en faveur de Christophe de Mecklenbourg, que l'Archevêque avoit nommé son Coadjuteur. L'année suivante, Christophe arriva pendant l'été à Kokenhaus, & fit une entrée solemnelle à Riga, le 25 de novembre; ce qui engagea Galen & les autres Etats de la Livonie, à s'assembler à Wenden, où on résolut de lever des troupes pour être prêtes à tout événement, parce qu'on ne vouloit pas souffrir que Christophe montât sur le siege de Riga : sa nomination étant directement opposée à l'accord de Wolmar, dont nous avons parlé (1).

Arndt. p. 218 & seq. Gadebusch. pag. 467 & seq.

1556.

Ensuite de la résolution prise à Wen-

(1) Christophe étoit né le 5 janvier 1537. Son frere, Jean Albert, Duc de Mecklenbourg, gendre d'Albert Duc de Prusse, s'étoit chargé de faire un fort à Christophe, à qui il avoit déja procuré l'administration de l'Evêché de Ratzbourg, & il travailloit, à l'aide de son beau-pere, à lui assurer l'Archevêché de Riga, après la mort de Guillaume de Brandebourg. Christophe renonça en 1555 en faveur de son frere, à tout ce qui lui revenoit dans le Mecklenbourg, pour autant qu'il lui procureroit l'Archevêché de Riga; ce qui fut cause qu'Albert, Duc de Prusse, & le Roi de Pologne, son cousin-germain, s'intéresserent si vivement à faire réussir cette affaire. L'usurpateur de la Prusse, avoit déja placé son frere sur le siege de Riga, & il vouloit le faire remplacer par le Duc de Mecklenbourg. Quel augure pour les Chevaliers Teutoniques de la Livonie! *Gadeb. pag. 449 in not.*

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

den, Gothard Kettler, Commandeur de Dunebourg, partit pour l'Allemagne pendant le carême de l'an 1556, & leva à grands fraix, quatre compagnies ou corps de troupes, qui furent transportés par les vaisseaux de Lubeck, de Travemunde à Riga. Ces dispositions de l'Ordre, inquieterent les Princes qui s'intéressoient à l'Archevêque & au Coadjuteur : le Roi de Pologne, Jean Albert, Duc de Mecklenbourg, les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, plusieurs Princes de Saxe, Philippe, Duc de Poméranie, Jean Otton, Duc de Lunebourg, & plusieurs autres, s'adresserent aux Etats de la Livonie, assemblés à Wolmar le 21 février, pour tâcher d'étouffer ce feu naissant; mais cette démarche fut d'autant plus inutile, qu'on intercepta vers le même tems, des lettres en chiffres, par lesquelles l'Archevêque demandoit du secours à Albert, Duc de Prusse, & lui indiquoit le port de Dunamunde, de Pernau & de Salis, pour le débarquement de ses troupes. Cette découverte porta les Etats de la Livonie, à déclarer l'Archevêqve ennemi de la patrie, & la ville de Riga, renonça formellement à l'hommage qu'elle lui avoit rendu (1).

(1) Il est apparent que ce fut alors que les habi-

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR, Furſtenberg Coadjuteur du Maître de Livonie. 1556. *Arndt. p. 219. Gadebuſch. pag. 468.*

Vers le même tems, le Maître de Livonie jugea à propos de ſe donner un Coadjuteur, & les Capitulaires élurent Guillaume de Furſtenberg, Commandeur de Fellin, ſur qui Galen avoit jetté les yeux. Cette Coadjutorerie n'étoit point contraire à l'accord de Wolmar, comme celle du Duc de Mecklenbourg, puiſque Furſtenberg étoit Chevalier de l'Ordre; mais elle ne laiſſa pas d'occaſionner un ſurcroit de difficultés. Gaſpar de Munſter, Maréchal de l'Ordre, qui ambitionnoit la Maîtriſe de Livonie, fut ſi piqué de la nomination de Furſtenberg, qu'il refuſa d'y conſentir, prétendant que, contre l'uſage, elle avoit été faite à ſon inſu & par un petit nombre de jeunes Capitulaires. Il étoit vrai que l'élection avoit été faite ſans ſa participation, & cela ne venoit que de la défiance qu'on avoit de lui depuis long-tems. Lorſqu'il s'étoit agi de la derniere trêve avec les Moſcovites, Munſter avoit prétendu qu'il falloit plutôt s'allier avec le Roi de Pologne, que de contracter des engagemens

tans de Riga proteſterent contre le traité de Kirchholm, qui adjugeoit la moitié de la ſouveraineté de leur ville à l'Archevêque, comme nous l'avons dit plus haut. Il ſemble que les hiſtoriens ſe ſont trompés ſur l'époque de cette proteſtation.

Digitized by Google

onéreux & inusités avec les ennemis de la Livonie, & il auroit eu raison, si le Roi de Pologne n'avoit pas été aussi un des ennemis les plus acharnés de l'Ordre Teutonique. Malgré que le Maître & le Chapitre eussent été d'un autre avis, le Maréchal n'en avoit pas moins commencé une négociation avec les Polonois, & ne voulant point consentir à la trêve faite avec les Moscovites, il persista dans ses sentimens en faveur des Polonois. L'attachement, que Munster avoit montré pour la Pologne, l'avoit rendu suspect, & l'opiniâtreté avec laquelle il persista dans ses premiers projets, ainsi que d'autres circonstances qui ne nous sont pas parvenues, achevèrent de les perdre dans l'esprit des Livoniens, qui le regarderent comme un traître, qui vouloit livrer les domaines de l'Ordre à la Pologne, comme avoit fait Albert de Brandebourg. Le Maréchal de Livonie, avoit la garde de plusieurs places, dont il nommoit les Commandans, & ce fut apparemment à cette disposition vicieuse, qu'il dut la conservation de sa liberté : cependant les Commandans qu'il avoit établis dans plusieurs de ces places, ne balancerent pas de l'en exclure, après en avoir reçu l'ordre du Maître de Livonie. Après qu'on eut élu Furstenberg

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Coadjuteur, Henri de Galen ordonna au Commandant de Dunamunde, de ne plus obéir au Maréchal. Munſter, ayant envoyé quelques perſonnes à Dunamunde, apprit qu'on leur en avoit fermé les portes, & il écrivit au Maître de Livonie, tant pour ſe plaindre de ce procédé, que pour ſe diſculper : ſa lettre eſt datée de Segewald le 22 mai 1556. N'ayant point eu de réponſe, Munſter partit de Segewald avec une bonne eſcorte, pour ſe rendre à ſa fortereſſe d'Aſcherade; mais il en trouva les portes fermées, & prit le parti de s'aller jetter dans les bras de l'Archevêque de Riga. Le Maître de Livonie, ne tarda pas à demander à Guillaume de Brandebourg, qu'il lui livrât Gaſpar de Munſter, & ſur le refus qu'il en fit, il menaça d'aller mettre le ſiege devant Kokenhaus, voulant avoir Munſter de gré ou de force; ce qui engagea ce dernier à ſe retirer en Pruſſe, auprès d'Albert de Brandebourg, où, ſuivant Arndt, il eut le caractere d'Ambaſſadeur de l'Archevêque. Pendant le ſéjour que Gaſpar de Munſter fit en Pruſſe, il publia un mémoire juſtificatif, dont nous avons tiré la plupart des circonſtances que nous venons de rapporter. Il eſt difficile de bien juger d'un fait ſur le mémoire d'une des par-

Pag. 219.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

ties. Munſter fait beaucoup de plaintes & de proteſtations de ſon innocence, & avance que l'Empereur & pluſieurs Princes de l'Empire avoient jugé qu'il ſeroit utile à la Livonie de ſe joindre à la Pologne, à cauſe du danger imminent qu'elle couroit de la part des Moſcovites. C'eſt la ſeule choſe qui paroiſſe en ſa faveur, encore n'eſt-elle pas déciſive, parce qu'il ne lui appartenoit pas de juger ſeul, ſi cette alliance convenoit à l'Ordre ou non. Le défaut de mémoires ſuffiſans, ne permet pas aujourd'hui de démêler le fond de cette affaire; mais on ne peut diſconvenir que le Maréchal ne ſe ſoit rendu coupable d'une déſobéiſſance formelle, en traitant avec la Pologne, malgré l'Ordre, & en refuſant de reconnoître le traité que le Maître de Livonie ſon ſupérieur, avoit fait avec les Moſcovites, du conſentement de ſon Chapitre (1).

La retraite, que l'Archevêque avoit accordée à un Religieux fugitif de l'Ordre, fortement ſoupçonné de vouloir li-

(1) Le mémoire de Gaſpar de Munſter a été imprimé à Konigsberg en 1556, par Jean Daubman. Il conſiſte en 37 pages, petit in-4to., y compris la lettre qu'il écrivit de Segewald au Maître de Livonie, le 22 mai de cette même année.

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

vrer la Livonie à la Pologne, ne pouvoit manquer de porter l'animosité à son comble, sur-tout que Furstenberg, qui étoit d'un caractere violent, avoit alors une grande influence dans les affaires. Le Roi de Pologne ayant envoyé l'Evêque de Samogitie à Wenden, pour engager le Maître de l'Ordre & les autres Etats de la Livonie, à se prêter à un accommodement, l'Archevêque y envoya Erhard de Kunheim; mais on ne permit pas à ce dernier de parler à l'Evêque de Samogitie, & on le mit aux arrêts dans sa maison. Comme les Teutoniques vouloient couper toute communication à l'Archevêque, avec la Pologne & la Prusse, ils avoient envoyé Werner de Schall de Bell, Avoué de Rositten, avec un détachement à Setzen. Gaspar Lanczki, Secrétaire du Roi de Pologne, que ce Monarque envoyoit à l'Archevêque pour la même fin qu'il avoit envoyé l'Evêque de Samogitie à Wenden, fut arrêté par les soldats de Werner de Schall, qui refuserent de le laisser passer, parce qu'il n'avoit pas de passe-port du Maître de Livonie: un nommé Vodt lui ayant conseillé de s'échapper, pour tromper ses gardes, les soldats l'atteignirent à une lieue de Kokenhaus, & le maltraiterent tellement

Cod. Pol. tom. 5. pag. 196.

Arndt. p. 220.

qu'il mourut trois jours après : un nommé Herman, domeſtique de l'Archevêque, qui ſervoit de guide au Miniſtre Polonois, perdit également la vie dans cette occaſion. Cet événement, qui étoit des plus fâcheux, ne pouvoit manquer d'animer le Roi de Pologne contre l'Ordre, quoiqu'il paroiſſe que la choſe ait été faite ſans l'aveu de l'Avoué de Roſitten, qui commandoit le détachement. L'Archevêque rendit compte au Roi de Pologne, par une lettre du 9 juillet, des arrêts de Kunheim & de la mort de Lanczki, & lui fit une peinture touchante de l'état où il étoit réduit, avec le Duc de Mecklenbourg, ſon Coadjuteur, ſuppliant inſtamment Sa Majeſté de lui envoyer un prompt ſecours. Guillaume de Brandebourg avoit inſéré dans la lettre un billet, par lequel il prioit le Roi d'avertir ſon frere, le Duc de Pruſſe, de ſa ſituation, & de l'engager à joindre ſes forces aux Polonois pour le délivrer, ne pouvant lui écrire directement, parce que toute communication étoit interceptée.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Cod. Pol. tom. 5. num. 115.

Le Roi de Pologne écrivit aux habitans de Riga, qui ne répondirent qu'après qu'on ſe fut porté aux dernières extrêmités contre l'Archevêque : ils ne tâcherent pas même de ſe diſculper, s'en rapportant à l'Evêque de Revel, que les

Captivité de l'Archevêque & du Coadjuteur.

Cod. Pol. tom. 5. num. 116.

1556.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Etats de la Livonie avoient envoyé au Roi, pour lui faire connoître l'infraction que l'Archevêque avoit faite à l'accord de Wolmar, par la nomination de son Coadjuteur. La Livonie entiere étant liguée contre l'Archevêque, les Etats lui envoyerent une déclaration de guerre le 16 de juin. Comme le bruit s'étoit répandu que 10000 Prussiens marchoient sur Riga, & que le port de Revel étoit bloqué par une flotte, tout le monde se mit sur ses gardes, & George Taubé, que Guillaume de Brandebourg, avoit dépêché pour avertir son frere du danger dont il étoit menacé, fut tué d'un coup de fusil, comme il montoit sur le bâtiment qui devoit le conduire en Prusse. La nouvelle de l'arrivée des Prussiens, étoit prématurée; mais il étoit vrai qu'Albert, Duc de Prusse, se préparoit à défendre son frere, que la Maison de Brandebourg, avoit promis d'envoyer un secours de 24000 hommes, & que la Pologne avoit résolu de faire un armement considérable, en faveur de l'Archevêque. Furstenberg, à qui Galen, homme naturellement doux & fort âgé, avoit laissé prendre toute l'autorité, voulut, malgré le conseil de son Maître, attaquer aussitôt l'Archevêque. Le Commandeur de Segewald, prit Kremon, & les troupes

Arndt. p. 220. Gadebusch. pag. 469 & seq.

Chytr. lib. 18. p. 539.

Digitized by Google

de l'Ordre inveſtirent le 19 juin, le château de Ronnebourg, qui ſe rendit deux jours après. Furſtenberg ſe chargea du ſiege de Kokenhaus, où l'Archevêque & le Coadjuteur s'étoient retirés, & parut devant cette place le 28 du même mois, après avoir reçu un renfort de 400 hommes & de ſix pieces de canon, que lui envoyoit la ville de Riga. Le Duc de Mecklenbourg, n'attendit pas l'événement, & ſortit de la place, demandant qu'on le conduiſît à Wenden, auprès du Maître de Livonie : Galen lui envoya une eſcorte, pour l'emmener dans ſa réſidence, & de-là il l'envoya au château de Freyden, en lui donnant pluſieurs chevaux richement harnachés. Guillaume de Brandebourg, ne ſe rendit que le 30 juin, & livra les clefs de la ville à Furſtenberg; mais avant de ſortir de Kokenhaus, il avoit fait un acte, par lequel il renonçoit à l'Archevêché; ſoit qu'on l'ait exigé de lui, ou qu'il l'ait fait volontairement, dans l'eſpoir de ne pas être traité en ennemi. Ce Prince fut d'abord conduit à Smilten, & enſuite à Adzel. Les Princes, dans leur captivité, avoient la liberté de ſe promener, & le Duc de Mecklenbourg, avoit même la permiſſion d'envoyer de ſes gens à ſon frere, au Roi de Pologne & au Duc de Pruſſe.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Cod. Pol. tom. 5. pag. 207.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR. Négociations pour la paix.

Le Maître de Livonie avoit envoyé le Commandeur de Riga (1) pour demander la confirmation de son Coadjuteur, ce qui lui fut accordé par un diplôme de l'Empereur, qui fut aussi signé par Ferdinand, Roi des Romains, le 13 du mois d'août : après cela Galen se retira à Tarwast, & laissa le champ libre à Furstenberg. Le même Commandeur de Riga, présenta un mémoire au Roi des Romains, au nom du Maître de Livonie & de son Coadjuteur, pour lui faire connoître les raisons qui les avoient déterminés à faire la guerre à l'Archevêque de Riga, & le prier d'écrire au Roi de Pologne & aux Margraves de Brandebourg, de ne point donner de secours à l'Archevêque. Ferdinand répondit par écrit, en témoignant la peine que lui occasionnoit cette nouvelle dissention ; il exhorta le Maître & les autres membres des Etats de la Livonie, à la paix, & à soumettre la décision de cette affaire à la justice ; ajoutant qu'il avoit écrit au

Arndt. p. 222 in not.

1556.

Cod. Pol. tom. 5. num. 117.

Ibid. num. 118.

(1) Arndt, qui paroît avoir eu sous les yeux, le diplôme dont nous allons parler, nomme ce Commandeur George Sieborg de Wischlingen ; (*V. pag. 221*) & le même a signé George Siberk de Wisbourg, dans une chartre dont on voit la copie dans le Code diplomatique de Pologne, num. 117. Il est assez probable que ce dernier nom est défiguré par une faute d'impression.

Digitized by Google

Roi de Pologne & aux Margraves de Brandebourg, pour les engager à ne pas ſe mêler de cette querelle (1). Les Miniſtres de l'Archevêque produiſirent, vers le même tems, un long mémoire, pour juſtifier leur maître, & Ferdinand qui avoit conſulté la Diete, fit connoître ſa réſolution. Les Etats de l'Empire étoient d'avis, qu'on écrivit à l'Archevêque, au Duc de Mecklenbourg & aux Livoniens, avec ordre à ces derniers de rendre la liberté aux Princes, qui s'obligeroient de garder la paix, & de ne pas permettre que leurs adhérens troublaſſent la tranquillité. Le Maître de Livonie de-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Ibid. num. 119.

Ibid. num. 120.

(1) Ces événemens ſe paſſerent dans le tems que Charles-Quint ſongeoit à abdiquer la dignité impériale. Le 7 de ſeptembre 1556, il envoya de Sundebourg en Zélande, le ſceptre & la couronne impériale à Ferdinand ſon frere, avec ſa renonciation à l'Empire. Malgré cela les actes dans l'Empire, furent promulgués au nom de Charles Quint, juſqu'à l'année de ſa mort. La raiſon qu'en donnent les hiſtoriens Allemands, c'eſt qu'encore qu'il eût déclaré aux Etats de l'Empire, le 2 de ſeptembre 1556, la réſolution qu'il avoit priſe d'abdiquer la dignité impériale, l'ambaſſade ſolemnelle, qui devoit notifier cette abdication au college des Electeurs, ne le fit que le 24 février 1558. Cependant Ferdinand prit vers la fin de ſeptembre 1556, le titre d'Empereur, après que Charles Quint, ſon frere, y y eut renoncé; mais il ne fut reconnu par les Electeurs en cette qualité, que le 12 mars 1558, à Francfort, où la renonciation de Charles-Quint avoit été admiſe le 24 du mois précédent. *Dom Clément, Art de vérifier les dates, tom. 2. pag* 41.

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

voit donner les mêmes assurances à l'Archevêque, à Christophe de Mecklenbourg & au Duc Jean-Albert son frere, qui s'étoit mêlé de la querelle, en envoyant des troupes en Livonie : les Etats ajoutoient que, si quelqu'un avoit des prétentions, il pourroit les faire valoir devant les Députés du Roi des Romains & de l'Empire, s'il n'aimoit mieux les faire décider par un jugement en regle. Les Electeurs vouloient qu'on insérât dans les lettres qu'on écriroit aux Livoniens, le mot de *restitution*, en parlant des biens enlevés à l'Archevêque ; mais les autres Princes ne vouloient pas qu'on l'employât. Les Etats de l'Empire finissoient, en conseillant d'envoyer des Commissaires à Lubeck, pour le premier d'avril suivant, qui engageroient les parties à comparoître devant eux, pour accommoder leurs différends à l'amiable. Après avoir fait connoître le vœu des Princes de l'Empire, Ferdinand dit qu'il préféroit qu'on envoyât des Commissaires en Livonie, & il indiquoit, comme propres à cela, les Ducs de Poméranie, auxquels, si la Diete vouloit, on pourroit joindre deux autres Princes ; lesquels Commissaires pourroient envoyer des Députés en leur nom, s'ils ne jugeoient pas à propos d'y aller eux-mêmes. Le premier

mier ſoin des Commiſſaires devoit être de faire mettre bas les armes, de faire licencier les troupes & de faire rendre la liberté aux Princes, s'ils ne l'avoient pas déja recouvrée. Si on ne pouvoit accommoder les parties, les Commiſſaires devoient tâcher de les engager à s'en remettre à l'arbitrage des Electeurs de Cologne & de Saxe, & des Evêques de Munſter & de Paderborn, des Ducs de Juliers & de Poméranie, & de la ville de Goſlar, ou à ſe ſoumettre au jugement de la Chambre Impériale. Ferdinand promettoit d'envoyer des Ambaſſadeurs, comme il l'avoit déja fait auparavant, au Roi de Pologne, pour l'engager à ne donner aucun ſecours à l'Archevêque, & il promettoit de faire la même choſe à l'égard de l'Electeur de Brandebourg, afin que la tranquillité publique ne fut point troublée.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Les envoyés des Ducs de Poméranie arriverent à Wenden, le 15 août, virent l'Archevêque, le 21, & ménagerent une treve entre les deux parties. Henri de Galen, Maître de l'Ordre Teutonique, les Evêques de Derpt, d'Oeſel & de Courlande, &c. déclarerent qu'à l'intervention des Miniſtres de Barnim, & de Philippe, Ducs de Poméranie, ils faiſoient une trêve avec l'Archevêque, &

Gadebuſch. pag. 489.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

prenoient pour amiables compositeurs de leurs difficultés, Christiern, Roi de Dannemarck, Guillaume, Duc de Juliers, Barnim & Philippe, Ducs de Poméranie & le Sénat de la ville de Lubeck. On voit par cet acte qui fut scellé à Wenden, le 30 août 1556, que l'Archevêque en avoit fait un semblable; comme il n'est point parvenu jusqu'à nous, nous ignorons quel Prince il avoit choisi de son côté.

Cod. Pol. tom. 5. num. 121.

Ibid. num. 124.

Le même jour 30 d'août, Henri de Galen, expédia de nouvelles instructions aux Ambassadeurs qu'il avoit envoyés au Roi de Pologne à Vilna, conjointement avec les autres Etats de la Livonie; c'étoit une réfutation des prétentions de l'Archevêque & du Roi, qui avoit pour but d'arrêter les projets hostiles des Polonois. Le Roi de Pologne, ayant fait demander au Maître de Livonie, qu'il relachât plusieurs bateaux qui avoient été arrêtés, & qu'il le certiorât de l'état de l'Archevêque de Riga, qu'on disoit mort, Galen chargeoit ses Ambassadeurs de répondre sur ces objets. On voit par cette piece que les personnes que le Maître de Livonie avoit envoyées porter des instructions à ses Ambassadeurs auprès du Roi, avoient été arrêtées jusqu'à trois fois aux frontieres de la Lithuanie, sans avoir pû y pénétrer.

Ibid. num. 122.

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Cependant le Roi des Romains avoit mandé à celui de Pologne, que le Maître de Livonie avoit consenti à le prendre pour arbitre, ainsi que le Duc de Gueldre & de Juliers, des différends qu'il y avoit pour les limites de la Livonie & de la Lithuanie, & il exhortoit Sigismond Auguste à faire un semblable compromis. Mais celui-ci répondit qu'il avoit d'autres affaires plus graves avec le Maître de Livonie, qui ne lui permettoient point de songer à celle des limites, avant qu'elles fussent terminées. Il fait dans cette lettre un détail de toute l'affaire de l'Archevêque & du Coadjuteur, mais de maniere à persuader que l'Archevêque & lui ne se faisoient pas un scrupule d'altérer la vérité. Selon lui, l'Archevêque prétendoit qu'il avoit été contraint de faire l'accord de Wolmar, qui excluoit les Princes étrangers; mais c'étoit une fiction; on n'en voit aucun vestige dans l'histoire, & l'Archevêque n'auroit pas manqué de faire valoir cette violence dans toutes ses défenses, si elle avoit eu quelque réalité. D'un autre côté, le Roi de Pologne, soutenoit; ce qui étoit faux, que ses prédécesseurs avoient toujours été les protecteurs de l'église de Riga, quoiqu'on ne puisse pas nier qu'ils ont quelques fois eu la commission de la protéger. Enfin

Ibid. num. 123.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Sigiſmond Auguſte menaçoit de porter ſes armes en Livonie, ſi Ferdinand ne faiſoit pas élargir les Princes pour les rétablir dans leur premier état. Le Roi des Romains, ne ſe rebutant pas, écrivit de nouveau à celui de Pologne le 1 d'octobre. Après s'être plaint de ce qu'il n'avoit pas accepté ſa médiation & celle du Duc de Juliers, il mande qu'il a appris que le Maître de Livonie ainſi que Joachim, Electeur de Brandebourg & le Margrave Jean, ſon frere avoient porté cette affaire à la connoiſſance de la diete de l'Empire, & qu'il avoit ordonné à ſes Commiſſaires, qui étoient à Ratiſbonne, de ne rien négliger, pour ramener la tranquillité, en accélérant la déciſion de cette querelle. Ferdinand exhortoit le Roi, à s'accommoder avec le Maître de Livonie, auſſi-tôt que les diſcuſſions avec l'Archevêque de Riga, ſeroient terminées.

Ibid, num. 125.

Mort de Galen. Furſtenberg Maître de Livonie. 1557.

Comme les Etats de la Livonie & l'Archevêque avoient recouru précédemment à la médiation du Roi de Dannemarck, du Duc de Juliers & des Ducs de Poméranie; des Ambaſſadeurs Danois étoient arrivés en Livonie, au mois d'octobre de l'an 1556, & avoient propoſé de mettre l'Archevêché en ſéqueſtre entre les mains des Evêques de Derpt

Arndt. pag. 221 & ſeq. Gadebuſch. pag. 496 & ſeq.

& d'Oesel, si le Roi de Pologne & le Duc de Prusse y consentoient. Les Ambassadeurs se rendirent à Vilna en 1557, pour solliciter ce consentement; mais les dispositions hostiles du Roi firent avorter leur projet. Galen qui désapprouvoit la violence de son Coadjuteur, à qui il avoit laissé prendre trop d'empire, fit élargir le 12 février, à la demande des Ambassadeurs Danois, Jean de Pahlen, Chanoine de Riga, l'un des partisans de l'Archevêque; & le 10 de mars, on tint des conférences, où l'on s'occupa des conditions auxquelles on rendroit la liberté aux Princes, & l'on revint encore au projet de séquestrer l'Archevêché jusqu'à la fin de la cause, & d'assigner en attendant quatre baillages, pour l'entretien de l'Archevêque & de son Coadjuteur : mais ces propositions ne furent acceptées ni par l'Archevêque, ni par le Roi de Pologne, qui, malgré les instances des Ambassadeurs Danois, persista à vouloir faire rendre la liberté & tous les biens aux Princes, & à leur faire restituer les frais de la guerre. Henri de Galen, Maître de Livonie ne vit pas la fin de cette affaire, étant mort le 3 mai de l'an 1557.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Le Roi de Pologne, qui étoit en Lithuanie, joignit son armée, forte d'envi-

Paix avec l'Archevê-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBARque & la Pologne. 1557.

ron 80000 hommes, que Nicolas Miſlecki, avoit eu ordre d'aſſembler, pendant qu'Albert Duc de Pruſſe, armoit de ſon côté, tant ſur mer que ſur terre; & Furſtenberg étoit campé à Bauske avec 7000 Allemands, quelques milliers de payſans armés, & les ſix compagnies d'étrangers que Kettler avoit levées en Allemagne : comme ces forces n'étoient point capables de réſiſter à celles des ennemis, il fallut s'accommoder. On rapporte que Sigiſmond Auguſte envoya un ſabre au Maître de Livonie, en diſant que c'étoit avec de pareils inſtrumens, qu'il vouloit ouvrir la priſon des Princes, & les remetre dans leur premier état. Après des propoſitions qui ne furent pas acceptées, les Ambaſſadeurs de Ferdinand, Roi des Romains & de Hongrie, & ceux de Barnim & de Philippe, Ducs de Stetin & de Poméranie, menagerent enfin un accommodement : & comme le Roi de Pologne & le Duc de Pruſſe, vouloient, avant de traiter avec les Livoniens, qu'ils rétabliſſent l'Archevêque & le Duc de Mecklenbourg, dans tous leurs droits, biens & dignités; les Ambaſſadeurs, qui étoient revenus au camp du Roi à Poswol, avec des Commiſſaires Livoniens ſuffiſamment autoriſés; arrangerent une tranſaction entre Furſten-

Bock. pag. 392 & ſeq.

Digitized by Google

berg & l'Archevêque. Par cet acte, le premier s'obligeoit à remettre Guillaume de Brandebourg dans tous ses droits, & de lui restituer tout ce qui lui avoit été enlevé, ainsi que de reconnoître le Duc de Mecklenbourg, pour son Coadjuteur; mais comme ces stipulations étoient conditionnelles, c'est-à-dire, qu'elles ne devoient avoir lieu, que quand le Maître de Livonie auroit fait sa paix avec le Roi, on régla que l'Evêque de Curlande, nommé par l'Archevêque & celui de Derpt, nommé par Furstenberg, continueroient à garder en séquestre, les biens de l'Archevêché jusqu'à cette époque. Cet accord fût signé par les Ambassadeurs du Roi des Romains & des Ducs de Poméranie, dans le camp de l'armée Royale à Poswol, le 5 du mois de septembre 1557.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR. *Cod. Pol. tom 5. num. 126. p. 211.*

Après qu'on eût fait cette transaction, on procéda le même jour à la conclusion de la paix avec la Pologne; & les mêmes Ambassadeurs en furent encore les médiateurs. En voici les principaux articles 1°. On s'en rapporte à la transaction du même jour, pour le rétablissement de l'Archevêque de Riga dans tous ses droits. 2°. On nommera de part & d'autre, des Commissaires pour régler les limites entre la Livonie & la Lithua-

Cod. Pol. tom. 5. num. 127. p. 215.

XXXVII. WOLFGANG SCHVARAR.

nie; & s'ils ne peuvent s'accorder, on prendra pour arbitres, l'Archevêque de Gnesne; le Roi de Pologne renonçant pour cet effet seulement, au serment qu'il lui a prêté, afin que rien ne l'empêche de prononcer selon la justice. 3°. Les Livoniens rendront les navires Polonois, qui ont été arrêtés par représailles, & les Polonois rendront le grain ou le prix du grain que les Livoniens ont acheté. Dans le même article, on prend des précautions pour que les sujets respectifs des frontieres, recourent à la justice & s'abstiennent de voyes de fait, quand ils auront des difficultés, & on renouvelle la liberté de commerce entre les deux pays, suivant les anciens traités. 4°. Comme le Roi regardoit pour une offense, la mort de son Ministre Lanczki, & que le Maître & les Etats de la Livonie, soutenoient que ce fâcheux événement étoit arrivé par malheur, sans l'ordre ni le conseil de personne, on convint que l'Avoué de Rositten, qui avoit commandé le détachement, comparoîtroit devant le Roi, qu'il prouveroit par témoins, ou qu'il feroit serment qu'il n'étoit pas coupable du fait; & qu'ensuite il prieroit sa Majesté d'oublier les soupçons qu'elle pouvoit avoir contre lui, & de le recevoir dans sa grace. Quant à ceux qui seroient

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

trouvés coupables du fait, ils devoient être punis en toute rigueur, à moins que sa Majesté n'en disposât autrement. 5°. Sa Majesté étant persuadée qu'elle a eu de justes raisons d'entreprendre cette guerre, elle croit être en droit de se faire rendre les fraix que lui a couté l'armement considérable, qu'elle a conduit jusqu'aux frontieres de la Livonie; & il est dit que le Maître & les Etats de la Livonie, ne refusoient pas de rendre lesdits fraix: cependant le Roi veut bien y renoncer en considération du Roi des Romains & de Etats de l'Empire, qui l'en ont requis par leurs Ambassadeurs. 6°. On maintiendra les anciens traités & on en jurera de part & d'autre l'observation, ainsi que du présent. A cet effet, le Maître de Livonie se rendra au camp du Roi avec les principaux Commandeurs, le 14 du mois de septembre. Cet acte, comme nous l'avons dit, est daté de Poswol, le 5 septembre 1557 (1).

Alliance de la Livonie & de la Pologne contre la Russie. 1557.

Le Maître de Livonie, s'étant rendu au camp du Roi, y ratifia le 14 de septembre la transaction que ses Ministres

(1) Les deux actes dont nous venons de rendre compte, détruisent une infinité d'erreurs dont fourmillent les historiens: nous ne nous arrêterons pas à les faire connoître en détail, parce qu'il suffit de montrer la vérité, pour dissiper l'erreur.

XXXVII. WOLFGANG SCHOZBAR.

avoient faite avec l'Archevêque ; ainſi que le traité de paix, qu'ils avoient fait avec le Roi, à l'intervention des Ambaſſadeurs de l'Empereur & des Ducs de Poméranie : & le même jour Furſtenberg, tant en ſon nom qu'en celui des Etats, fit un traité d'alliance perpétuelle, contre les Moſcovites, avec le Roi de Pologne, en ſa qualité de Grand-Duc de Lithuanie. Ce traité étoit offenſif & défenſif, & perſonne ne devoit faire de paix, ni de trêve, avec les Moſcovites que du conſentement de tous. Comme la trêve que les Moſcovites avoient faite avec la Lithuanie, devoit encore durer cinq ans, & que celle qu'ils avoient faite avec la Livonie, étoit encore pour douze ans, le Roi de Pologne, ne devoit pas prolonger la trêve plus long-tems que celle des Livoniens, & après cela, ils devoient s'unir pour faire la guerre ou une trêve de main commune : ainſi ce traité dont on devoit demander la confirmation à l'Empereur ou au Roi des Romains n'étoit qu'éventuel, & ne pouvoit de long-tems être utile aux Livoniens, ſi les Moſcovites venoient à leur faire la guerre : il eſt daté du camp de Poſwol, le 14 ſeptembre 1557. Ferdinand, Roi des Romains, fut ſi content d'apprendre que la paix régnoit en Livonie

Cod. Pol. tom. 5. num. 126 & 127.

Ibid. num. 128.

& que l'harmonie étoit rétablie entre la Pologne & l'Ordre, qu'il écrivit au Roi de Pologne pour lui en témoigner sa satisfaction, dans les termes les plus expressifs. XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Ensuite du traité dont nous avons rendu compte, l'Archevêque de Riga & le Duc de Mecklenbourg, furent mis en liberté, le 5 d'octobre, & firent leur entrée à Wolmar, où les Etats étoient assemblés, avec une suite nombreuse. l'Archevêque s'étant rendu à la salle du Conseil, y vit le Maître de Livonie, le salua, & celui-ci lui ayant dit amicalement qu'il étoit le bien venu, ils se donnerent la main en signe de paix. Au mois de décembre, Guillaume de Brandebourg & Furstenberg, se rendirent en Lithuanie, & en présence du Roi, ils se donnerent de nouveau la main, & s'assurerent respectivement d'une amitié éternelle. C'est ainsi que se termina la querelle pour la Coadjutorerie du Duc de Mecklenbourg, querelle qui fut fatale à la Livonie, parce que ce tems auroit dû être employé différemment.

Ibid. num. 129. Arndt. pag. 226. Gadeb. pag. 508 & seq.

Pendant que le Roi de Pologne, l'Archevêque & le Maître de Livonie, se donnoient mutuellement les marques de la réconciliation la plus sincere, il se formoit ailleurs un orage qui devoit bientôt éclater d'une maniere terrible.

Guerre avec les Moscovites. 1557.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Arndt. pag. 226. Gadebuſch. pag. 512 & ſeq.

Le terme de trois ans, que le Czar avoit fixé pour le payement du tribut qu'il exigeoit de l'Evêché de Derpt, étant prêt à s'écouler; ceux de Derpt, qui voyoient qu'ils n'avoient point de ſecours à attendre du Maître de Livonie, ni de l'Archevêque, uniquement occupés de leurs querelles, avoient tâché de conjurer l'orage dont les premiers coups devoient tomber ſur eux. A cet effet ils avoient envoyé des Députés à Moskow, tant pour preſſentir la façon de penſer du Czar, que pour demander des paſſe-ports pour une Ambaſſade plus ſolemnelle. Les Députés furent bien reçus, & revinrent quelques ſemaines après avec des paſſe-ports; mais rapportant qu'ils avoient été témoins des préparatifs de guerre, qu'on faiſoit contr'eux: ils avoient vu pluſieurs milliers de traîneaux ſur la frontiere, chargés de vivres, de poudre, de plomb & d'armes: on avoit ajouté aux maiſons de poſtes, qui étoient éloignées de quatre à cinq milles, les unes des autres, des bâtimens nouveaux qui pouvoient contenir juſqu'à 100 chevaux, & on avoit conſtruit différens ponts pour le paſſage des troupes. Ce rapport étoit propre à déterminer ceux de Derpt, à payer le tribut qu'on exigeoit d'eux, quoiqu'il paroît que ce fut injuſtement;

Digitized by Google

mais il y a des occasions où les sacrifices sont nécessaires pour éviter de plus grands maux. Les Ambassadeurs qu'on envoya à Moskow, furent mal reçus, parce qu'ils n'apportoient pas des présens aussi magnifiques qu'on le désiroit, & plus encore, parce qu'ils vouloient éluder le payement du tribut; & la suite de ce mécontentement, fut une déclaration de guerre foudroyante, datée du mois de novembre, que le Czar envoya en Livonie (1).

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

On n'étoit rien moins que préparé à recevoir de pareils hôtes, aussi ne trouverent-ils aucun obstacle. Le Prince Chig Aley partit des environs de Pleskow avec 40000 hommes, entra en Livonie le 25 janvier 1558, & ravagea l'Evêché de Derpt, la Wirie & les environs de Narva; mais ce fut le pays de Derpt qui fut le plus maltraité. Cette armée, divisée en trois corps, étoit semblable à un torrent; tout étoit déraciné sur son passage; les châteaux & les villages

Bredenb. hist. bell. Livon. fol. 37 & seq. Arndt. pag. 229 & seq. Gadebusch. pag. 514 & seq.

1558.

(1) Cette déclaration de guerre se trouve dans Schurtzfleisch, Gaguinus & Bredenbach. Gaguinus la date avec raison du mois de novembre 1557. Schurtzfleisch & Bredenbach la datent du même mois 7067. Or l'année 7067 de l'ere de Constantinople, que suivoient les Russes, revient à l'année 1559 de notre ere; ainsi il est probable qu'il y a une erreur dans les chiffres, & qu'il faut lire 7065, parce qu'il n'est pas douteux que la déclaration de guerre a été faite en 1557.

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAX.

étoient brûlés ; ni l'âge, ni le ſexe ne trouvoient grace devant ces impitoyables ennemis : les ennemis au-deſſous de dix ans, étoient égorgés ; les jeunes gens entre dix & vingt, étoient vendus pour eſclaves aux Tartares, & tous les hommes au-deſſus de vingt-ans, furent maſſacrés. C'étoit ſur-tout aux Allemands que les Moſcovites en vouloient : les Livoniens plus heureux, n'étoient qu'égorgés ; mais les Allemands ſubiſſoient un genre de mort plus cruel : ils coupoient les bras aux hommes & le ſein aux femmes, & les abandonnoient au milieu des champs, d'autres fois ils les coupoient en morceaux, & leurs membres palpitans, étoient diſperſés dans la campagne. Il ne ſeroit pas reſté un être vivant dans l'Evêché de Derpt, ſi le bruit de l'arrivée des Moſcovites & de leurs cruautés, n'avoit fait ſauver les habitans des campagnes, pour aller chercher un aſyle dans les fortereſſes & ſurtout à Derpt. Bientôt toutes les places, les rues, les cimetieres & les jardins de cette grande ville, furent remplis de gens qui ne trouvoient pas d'abri contre le froid d'un hiver extrêmement rigoureux : comme la foule croiſſoit à meſure que les ennemis approchoient, on fut obligé de fermer les portes, & plus de

XXXVII. WOLF-GANG SCHUZBAR.

dix-mille hommes, femmes & enfans, chercherent un asyle contre la fureur des Moscovites dans les fossés de la ville (1); mais ce fut en vain; car l'armée étant arrivée, les soldats tirerent sur ces malheureux, & d'autres se jettant dans les fossés, en égorgerent une partie. Les habitans de Derpt, n'osant sortir de leurs murs, se contenterent d'éloigner les ennemis à coups de canon, & ce fut un bonheur que le Général, qui avoit ordre de n'assiéger aucune place, prit le parti de la retraite; car si les Moscovites, habitués aux glaces du Nord, avoient seulement investi Derpt, pendant quelques jours, cette ville surchargée d'habitans qu'elle ne pouvoit nourrir, auroit été forcée d'ouvrir ses portes, & seroit devenue leur proie avec tous les malheureux qui s'y étoient réfugiés. Voilà une idée de l'horrible tableau que Bredenbach a tracé de cette expédition, sur le récit d'un témoin oculaire. Chig Aley, s'étant retiré avec l'armée à Pleskow, écrivit de-là à l'Evêque de Derpt, pour lui reprocher, ainsi qu'aux autres Princes de la Livonie, d'avoir été cause qu'on avoit répandu tant de sang; il représen-

Arndt. pag. 230 & seq. Gad. pag. Ebusch. seq. 516 &

(1) Ils étoient secs, ou l'eau étoit gelée, puisqu'il faisoit extrêmement froid.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

toit que les Livoniens, n'étant pas en état de se défendre, il ne leur restoit d'autre parti que de payer le tribut; & il ajoutoit que, si l'argent étoit prêt, il intercéderoit pour eux.

Trêve rompue par malheur. La guerre recommence. *Bredenb. fol. 40 & seq.* 1558.

Les avis furent partagés dans l'assemblée des Etats, tenue à Wenden. Les uns se souvenant des anciens succès, vouloient augmenter les troupes & attaquer les Russes, avant qu'ils fissent une seconde irruption : & les autres, craignant la fureur d'Iwan, demandoient qu'on achetât la paix. Les deux partis avoient raison, il falloit tâcher d'obtenir la paix & entre-tems se mettre en état de défense, si on ne pouvoit y réussir; & c'est ce qu'on ne fit pas. Furstenberg demanda & obtint une trêve de 4 mois, & la permission d'envoyer une Ambassade à Moskow. Les Ambassadeurs, portant avec eux une grosse somme d'argent, comptoient d'être bien reçus, & se tromperent, car ils trouverent le Czar furieusement irrité d'un événement malheureux, arrivé depuis leur départ. On se rappellera que la ville de Narva, n'est séparée que par la largeur du fleuve du même nom, d'Iwangorod, appellé aussi Narva la Russienne, dans laquelle les ennemis avoient jetté 3000 hommes. Après un mois de trêve écoulé, & tandis que les Ambassadeurs,

Digitized by Google

s'acheminoient vers Moskow, les Ruſſes ſortirent un jour de leur fortereſſe, ſans armes & ſans deſſein de rien entreprendre : quelques ſoldats ivres, qui étoient dans une des tours de la ville de Narva, mirent auſſi-tôt le feu à deux couleuvrines, & les autres qui étoient de garde dans d'autres tours, croyant que la trêve étoit rompue & qu'on n'avoit tiré que par ordre du Commandeur, ſe hâterent auſſi de faire feu avec l'artillerie qui étoit à leur poſte. On arrêta auſſi-tôt ce déſordre; mais pluſieurs Ruſſes avoient déja perdu la vie. La maniere, dont les hiſtoriens parlent de cet événement, ne laiſſe pas douter que cette infraction n'ait été l'ouvrage de quelques forcenés ou de quelques ivrognes, & que non-ſeulement le Maître de Livonie, mais auſſi le Commandeur de Narva, n'y eurent aucune part. On peut juger que ce dernier fit des démarches convenables vis-à-vis des Ruſſes; mais cela ne les empêcha pas d'envoyer un courier au Czar pour l'inſtruire de cette infraction.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Une armée de Moſcovites, plus forte que la premiere, vint fondre ſur la Livonie, & mit le ſiege devant Narva, dont une nombreuſe artillerie foudroya les remparts d'une maniere terrible. Le

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Commandeur se défendit courageusement, espérant de rendre inutiles les efforts des ennemis, à cause de la bonté de la place; mais malheureusement le feu prit à la ville, & gagnant de proche en proche, il se communiqua aux tours qui défendoient les portes; les combles embrâsés mirent le feu aux portes mêmes en s'écroulant; de sorte qu'au bout de huit jours de siege, les ennemis se virent maîtres de la ville, où ils massacrerent tous ceux qui n'avoient pu se retirer au château. Le Commandeur défendit vaillamment cette forteresse; mais la grande quantité de monde qui s'y étoit retiré, ayant bientôt consommé les vivres, il fut obligé de se rendre à composition. La capitulation portoit qu'il sortiroit à la tête de la garnison avec armes & bagages; mais cette condition ne fut pas observée: on le renvoya avec ses soldats dépouillés de tout; & les bourgeois prêterent serment de fidélité au Czar. Le Commandeur Gothard Kettler, s'étoit approché avec quelques troupes, mais il étoit trop foible pour oser attaquer une armée de 80000 hommes; ainsi il ne put rien tenter, pour sauver une des places les plus importantes de l'Ordre, & une des clefs de la Livonie.

Digitized by Google

Après avoir ravagé les environs de Narva, l'armée ennemie entra dans l'Evêché de Derpt & marcha sur Nyenhausen ou Neuhausen, qui étoit le boulevard de cette Province. Le Maître de Livonie & l'Evêque de Derpt, étoient campés à Kirempa avec quelques troupes, & la petite armée fut augmentée par des secours que quelques Commandeurs y amenerent, ainsi que le Prévot du Chapitre de Courlande : mais on y attendit en vain, ceux de l'Archevêché de Riga, du diocese d'Oesel, de la Harrie & de la Wirie; ainsi il n'y eut pas de moyen avec cette poignée de monde, de rien entreprendre contre l'armée formidable des Russes; & pour comble de maux, la division se mit entre le Maître de Livonie & l'Evêque de Derpt, qui ne tarda pas à retourner dans sa capitale. Le brave George Uxkul, qui n'avoit que 80 soldats & quelques paysans armés, pour défendre Nyenhausen, soutint pendant six semaines les efforts de 80000 hommes & d'une nombreuse artillerie, & n'en sortit que par la capitulation la plus honorable. La perte de Nyenhausen, augmenta la défiance entre le Maître de Livonie & l'Evêque, celui-ci prétendant que Furstenberg l'auroit pu secourir; mais c'étoit mal-à-propos. Bredenbach nous

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Arndt. pag. 233 & seq.

Hist. bell. Livon. fol. 43 vers.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

apprend que le Maître de Livonie n'avoit que 2000 chevaux, avec lesquels il lui étoit impossible de rien entreprendre contre une pareille armée : aussi quand les ennemis marcherent avec toutes leurs forces pour le combattre, après la prise de Nyenhausen, il fut contraint de se retirer en mettant le feu à Kirempa où étoient les magasins, afin que les ennemis ne s'en emparassent pas. Les payſans ayant éteint le feu, les Moscovites s'emparerent de la place & se mirent à poursuivre chaudement le Maître de Livonie. Le Commandeur Gothard Kettler qui faisoit l'arriere-garde, se conduisit avec beaucoup d'intelligence & de courage ; mais ce ne fut pas sans perte & même sans avoir couru risque de tomber entre les mains des ennemis.

Arndt. loc. cit.

Kettler, Coadjuteur du Maître de Livonie.

Arndt. pag. 235. Gadebusch. pag. 524 & seq.

1558.

Le Maître de Livonie, étant arrivé à Walk avec sa petite armée, y tint un Chapitre le 9 juillet, où il nomma Gothard Kettler, son Coadjuteur. Pendant que Furstenberg envoyoit de son camp de Walk, des députés à l'Empereur & au Roi de Dannemarck pour implorer leur secours, l'armée ennemie qui avoit été renforcée & montoit à plus de 100000 hommes, prit d'assaut, le château de Werbeck, qui n'est qu'à trois milles de Derpt, & fut ensuite mettre le siege de-

Digitized by Google

vant cette grande ville qui capitula au bout de quelques jours (1). Comme Herman Weiland, dernier Evêque de Derpt, fut conduit à l'abbaye de Walkena & de-là à Moskow, où on le retint jusqu'à la fin de la guerre, on peut regarder la prise de Derpt, comme l'époque où cet Evêché cessa d'exister. Les écrivains de la Livonie, regardent comme une espece de trahison de la part de Furstenberg, de n'avoir pas secouru cette place, mais c'est injustement; car nous avons déja dit d'après Bredenbach, que le Maître de Livonie, n'avoit que 2000 chevaux, avec lesquels il ne pouvoit pas combattre une armée de 100000 hommes. Il est vrai qu'on avoit fait une grande faute, celle de ne pas employer toutes les ressources pour lever assez de troupes étrangeres, afin de faire tête aux ennemis; mais la faute étoit faite & elle étoit commune à tous les Etats de la Livonie, qui auroient du réunir leurs efforts, pour sauver le pays. On ne peut pas même blâmer Furstenberg, de n'avoir pas assemblé un plus grand nombre de troupes de la Livonie : les Che-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Fol. 43.

(1) Bredenbach rapporte que les Moscovites jetterent des bombes dans la ville de Derpt.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

valiers avoient déja fait de grandes pertes; les domaines de l'Ordre dans l'Allentakie, étoient ravagés par les Ruſſes; l'Evêché de Derpt, manquoit de monde pour ſe défendre; l'Archevêché de Riga n'avoit fourni aucun ſecours, & nous avons vû que la province de Harrie, qui appartenoit à l'Ordre, n'avoit point envoyé de ſoldats, parce qu'elle avoit beſoin de tout ſon monde, pour ſe mettre à l'abri des incurſions des ennemis qui étoient maîtres de Narva & de pluſieurs places de la Wirie.

C'étoit peu de tems après la priſe de Narva, que les Commandeurs de Neuenſchlos, de Weſenberg & de Tolsbourg, places de la Wirie, les avoient abandonnées aux ennemis, ou qu'elles avoient été priſes par les Ruſſes, pendant qu'ils en étoient ſortis à la tête de leurs garniſons, pour quelque expédition. Wittenſtein dans la Jervie, avoit auſſi été abandonné par le Commandeur; mais cette place revint bientôt à l'Ordre. Furſtenberg y ayant envoyé un Chevalier nommé Gaſpar d'Oldenbock, jeune homme plein du courage le plus intrépide, il chaſſa un détachement de Moſcovites, qui s'y étoit logé, & défendit cette place importante, contre les diverſes entrepriſes des ennemis. Après la priſe de

Venator. pag. 297.

Gadebuſch. pag. 545 & ſeq.

Derpt, les fortereſſes de Lais, d'Oberpalen, de Ringen, & de Kawelecht, tomberent au pouvoir des Moſcovites. Le grand Prévot de l'Egliſe de Riga, qui commandoit les troupes de l'Archevêché, fut joindre la petite armée que le Coadjuteur avoit aſſemblée: avec ce renfort Kettler entreprit le ſiege de Ringen, prit ce château, & fit faire main baſſe ſur 400. Moſcovites qui le défendoient. Après cela il marcha vers Derpt & battit un corps des ennemis à Terrater, village ſitué à trois milles de cette ville. Un ſeigneur Moſcovite, bleſſé mortellement, demanda en latin au Prévot de Riga, qu'il le fît tranſporter près du Maître de Livonie, afin qu'il lui procurât des chirurgiens; mais ce ſecours étoit inutile; il mourut entre les bras du Prévot qui lui donnoit les ſoins tels que la circonſtance le permettoit. Les pertes que l'on avoit eſſuyées étoient trop grandes pour que ce foible avantage pût ranimer l'eſpoir des Teutoniques, auſſi n'empêcha-t-il pas les affaires de la Livonie, d'aller toujours de plus en plus en décadence. Que de fleurs furent alors jettées ſur le tombeau de Plettenberg! Les malheureux Livoniens regreterent certainement de ne plus être conduits par ce Héros, dont la prévoyance & le courage avoient

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

été un bouclier impénétrable aux traits des mêmes ennemis.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

L'Empereur, à qui on s'étoit adressé, recommanda l'Ordre & les Livoniens en général, au Roi de Suede & aux villes de la Hanse, & c'est tout le secours qu'obtinrent leurs sollicitations. Pour comble de maux, il se trouva des traitres dans l'Ordre même. François d'Anstel, Commandeur du château de Revel, négocia avec un Gentilhomme nommé Christophe de Munchhausen, qui, sans avoir de commission du Roi de Dannemarck, prit possession de cette place, en son nom, & le Commandeur se retira en Westphalie, avec son argent. La ville de Revel & les Etats de la Harrie, envoyerent aussi-tôt des Députés au Roi de Dannemarck, pour demander du secours; mais ils n'obtinrent que des vivres & quelques munitions de guerre. Revel revint bientôt après dans les mains de l'Ordre, sans qu'on sache trop comment; & les Livoniens commencerent à négocier avec les Suédois. George de Brabeck, Commandeur de Dunamunde & quelques autres furent envoyés à Jean, Duc de Finlande, qui étoit à Abo, & de-là ils passerent à Stockholm, d'où le vieux Gustave les renvoya, après beaucoup de pourparlers, en leur promettant de les

Ibid. pag. 449.

secourir,

secourir, si le Maître de Livonie, vouloit engager Revel & quelques autres places à la Suede.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Une armée de 130000 Russes se mit à ravager la Livonie au commencement de l'an 1559 : le premier de février, elle passa près de Riga, sans rien entreprendre contre cette ville, entra dans la Sémigalle, & fit le ravage jusqu'aux frontieres de la Lithuanie. Elle auroit vraisemblablement mis toute la Courlande à feu & à sang, si un faux bruit n'eût sauvé cette province. Christophe de Mecklenbourg, qui étoit parti pour l'Allemagne, après la paix de Poswol, revenoit au secours de la Livonie, avec quelques centaines d'hommes : la renommée, qui grossit toujours les objets, transforma cette poignée de monde en une armée formidable, ce qui détermina les ennemis à rebrousser chemin; & vers le même tems, ils reçurent la nouvelle que le Czar avoit accordé une treve de six mois aux Livoniens, à la demande du Roi de Danemarck.

Trêve de six mois. Négociations. *Arndt. pag. 245 & seq. Gadebusch. pag. 550 & seq.*

1559.

La Livonie étoit dans un état déplorable. Le Czar, maître des principales places frontieres, avoit déja fait de si grands progrès, que traiter avec lui ou se soumettre à sa domination, ne pouvoit être qu'une même chose; & il n'é-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

toit point aisé d'obtenir du secours des Princes étrangers. Les circonstances ne permettoient pas de rien attendre de l'Empire, & des trois Puissances qui étoient à portée d'aider la Livonie, une d'elles, avoit les mains liées; c'étoit la Pologne. Le Maître de Livonie avoit fait à Poswol, un traité d'alliance offensive & défensive contre les Moscovites, avec Sigismond Auguste; mais ce traité ne devoit avoir lieu qu'après l'expiration des trêves que les contractans avoient faites respectivement avec les Russes, & celle du Roi de Pologne devoit encore durer trois ans; ainsi il n'y avoit pas d'apparence qu'on pût obtenir du secours de ce côté-là. C'étoit donc à la Suede ou au Danemarck, qu'il falloit faire des offres qui pussent les déterminer à prendre sérieusement le parti de la Livonie; car il y a des occasions où il est prudent de sacrifier le bras, pour sauver le corps; mais pas du tout, on s'adressa de préférence à la Pologne. L'Archevêque de Riga & Furstenberg, aussi liés qu'ils avoient été brouillés autrefois, convinrent d'envoyer chacun des Députés au Roi, dont les pouvoirs respectifs sont datés du 20 & du 23 janvier 1559.

Cod. Pol. tom. 5. pag. 222 & 223.

Kettler, Maître de

Kettler, Coadjuteur du Maître de Livonie, profitant de la trêve, partit lui-

même quelque tems après pour aller négocier avec les Polonois. Pendant ſon abſence Furſtenberg, qui étoit déja âgé & d'une mauvaiſe ſanté, renonça à ſa dignité, avec l'agrément du Chapitre, & la tranſmit à ſon Coadjuteur, en lui envoyant l'acte de ſa renonciation. Furſtenberg choiſit pour ſa retraite, la forteresſe de Fellin, qui paſſoit pour imprenable, & s'y enferma avec ſes plus anciens domeſtiques & une compagnie de ſoldats Allemands, comptant bien que c'étoit un aſyle aſſuré contre les entrepriſes des Ruſſes. Nous ne ſavons pas au juſte l'époque de la retraite de Furſtenberg; mais il eſt probable qu'elle eut lieu au mois d'août, puiſque le premier acte où nous voyons Kettler qualifié de Maître de Livonie, eſt le traité qu'il fit avec le Roi de Pologne, le dernier jour de ce mois; & nous apprenons d'Arndt que Furſtenberg avoit voulu qu'il fût revêtu de toute l'autorité, pour pouvoir contracter en ſon propre nom.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR. Livonie. Traité avec le Roi. *Arndt. pag. 247.* 1559.

Par ce traité, Kettler ſe mit avec ſes Chevaliers, ſous la protection du Roi de Pologne, ſans déroger, diſoit-il, à ce qu'il devoit à l'Empire. La trêve que Sigiſmond Auguſte avoit faite avec les Moſcovites, devoit encore durer trois ans, ainſi que nous l'avons déja dit;

Cod. Pol. tom. 5. num. 133. p. 223 & 228.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

mais comme il s'agiſſoit d'acquérir quelques domaines de l'Ordre, il ne ſe fit pas un ſcrupule de la rompre, ſans pouvoir en donner un prétexte plauſible; car il eſt ſeulement dit dans le traité, qu'on lui avoit propoſé des moyens de dégager ſa parole. Kettler céda au Roi, pour acheter ſon ſecours, le territoire qui s'étend le long des frontieres de la Lithuanie, depuis Drugicz juſqu'à Aſcherade, avec les fortereſſes de Bauske, de Roſitten, de Lutzen, de Dunabourg & de Selbourg & leurs territoires. En revenche, le Roi devoit ſecourir les Chevaliers: ſon armée devoit ſe joindre à celle de l'Ordre, quand il ſeroit néceſſaire, & les Généraux devoient combiner enſemble leurs opérations. Si on reprenoit quelque territoire qui auroit été enlevé à la Livonie ou à la Lithuanie, il devoit retourner au propriétaire; mais ſi on faiſoit quelque conquête, elle devoit être partagée. Le Maître de Livonie & ſes ſucceſſeurs, avoient à toujours le droit de retirer les domaines engagés à la Pologne pour la ſomme de 600000 florins, le florin évalué à 24 gros de Lithuanie: mais, ſi on venoit à s'accommoder avec le Czar, avant que le Roi eût été dans le cas de donner du ſecours à l'Ordre,

Digitized by Google

alors il ne devoit pas exiger 600000 florins, pour le retrait des places, mais seulement une somme proportionnée pour le dédommager des fraix de négociations, &c. Avant de prendre les armes, le Roi devoit envoyer une ambassade au Czar, à la St. Martin, pour l'engager à s'abstenir d'hostilités ultérieures, & à rendre ce qu'il avoit enlevé aux Chevaliers de Livonie, qu'il avoit pris sous sa protection, & lui déclarer en cas de refus, qu'il ne manqueroit pas de les secourir. C'étoit aussi à la St. Martin que le Maître de Livonie devoit mettre les Polonois en possession des places qui leur étoient cédées en engagement. Ce traité fut signé à Vilna, le 31 août 1559. Les Polonois furent effectivement mis en possession des places, comme il étoit stipulé; ce que nous apprenons d'un acte de Kettler, du 15 février de l'année suivante. On peut juger par les stipulations du traité dont nous venons de rendre compte, que la trêve entre la Russie & la Livonie, avoit été prolongée, ou que si elle n'étoit que pour six mois, elle n'avoit commencé qu'en mai.

XXXVII. WOLPGANG SCHUZBAR.

Ibid. num 123.

Le 15 de septembre, l'Archevêque de Riga & le Duc de Mecklenbourg, son Coadjuteur, firent un traité semblable

Ibid. num. 130.

XXXVII. WOLF GANG SCHUZBAR.

avec le Roi de Pologne, auquel il cédoit les châteaux de Marienhauſen & de Léenward, & les endroits nommés Luban & Birſen, ſe réſervant la faculté de les retirer pour la ſomme de 100000 florins, de la même maniere qu'il eſt expliqué dans le traité qu'avoit fait le Maître de Livonie. Le même jour, les Miniſtres de l'Archevêque, qui avoient

um. contracté à Vilna, en ſon nom, s'engagerent, par un acte particulier, à faire ratifier ledit traité, tant par lui que par le Coadjuteur, le Chapitre & les Etats de l'Archevêché.

Tandis que Kettler négocioit avec la Pologne, il avoit envoyé le Commandeur George de Sibourg, à la Diete aſſemblée à Augsbourg, pour ſolliciter le ſecours de l'Empire, & le Commandeur fit une peinture ſi vive du triſte état de la Livonie & des maux dont elle étoit encore menacée, que les Etats prirent la réſolution de donner 100000 ducats aux Chevaliers, pour lever des troupes : mais, diſent pluſieurs hiſtoriens, auxquels il eſt difficile de ne pas ajouter foi ; le Commandeur les refuſa, parce qu'il trouvoit ce ſecours trop diſproportionné à la majeſté de l'Empire & aux beſoins de la Livonie. Malgré leur autorité, il ſemble qu'on peut imiter Arndt,

Chriſt. Cicilii bell. Dithmars. deſcript. lib. 1.

Schardii epitom. tom. 3. p. 2156.

Thuani Hiſt. lib. 22.

Chr. Liv. pag. 247 in not.

qui ne croyoit pas cette anecdote. Il eſt bien plus probable, comme le diſent d'autres écrivains, que l'Empire voulut engager les villes de Lubeck, de Hambourg & de Lunebourg, à faire les avances de cette ſomme, en attendant qu'on pût la lever ſur les différens États de l'Empire, conformément à la matricule, & que ces villes n'ayant point alors d'argent, les 100000 ducats ne furent jamais payés. Quoi qu'il en ſoit, cette ſomme, qui étoit conſidérable, auroit été d'un grand ſecours à la Livonie; & on peut juger que les Chevaliers ne la refuſerent point, par les moyens qu'ils employerent pour s'en procurer des moindres. A peine Kettler étoit-il de retour de Vilna, où il avoit conclu ſon traité avec le Roi de Pologne, qu'il engagea pour cinq ans, la forteresſe de Grubyn en Courlande, au Duc de Pruſſe, pour la ſomme de 50000 florins. Il engagea de même l'endroit nommé Kegel, à la ville de Revel, pour 46000 marcs, ſon prédéceſſeur en ayant déja reçu 60000 ſur la même hypotheque. Il emprunta 30000 marcs d'un ancien Marchand de Riga, fit un arrangement avec l'Abbé de Padis, & ſe ſervit de l'argent qui avoit été envoyé précédemment à Moskow pour obtenir la paix. D'après ce

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Arndt. pag. 248.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

détail, on ne croira pas aiſément que Kettler & ſes Miniſtres avoient refuſé une ſomme de 100,000 ducats.

La guerre continue. 1559.

Le Roi de Pologne avoit promis par le traité, d'envoyer des Ambaſſadeurs au Czar, & il eſt très douteux qu'il ait rempli cette condition, puiſque les hiſtoriens de la Livonie, ne parlent point de cette Ambaſſade; & ſi le Roi fit quelque démarche à la cour de Moskow, c'étoit avant le tems preſcrit par le traité; puiſque la guerre recommença avant la St. Martin. Quoi qu'il en ſoit, dès que le Czar ne rendoit pas aux Livoniens, ce qu'il leur avoit pris, le Roi de, Pologne étoit obligé de les aſſiſter en vertu du même traité, & ils avoient acheté ce ſecours aſſez cher pour eſpérer qu'il rempliroit ſes engagements; mais ce n'étoit pas ainſi que Sigiſmond Auguſte l'entendoit. Un traité, fait de bonne foi par les Polonois, avec les Chevaliers Teutoniques, auroit été un phénomene ſans exemple, & le Monarque n'étoit point amateur de nouveautés. C'étoit déja quelque choſe de s'être fait céder les diſtricts qui étoient le plus à ſa bienſéance, & qu'il étoit bien ſûr de conſerver, parce que le foible ne retire jamais des mains du fort, que quand le retrait convient à

ce dernier; mais cela ne suffisoit pas. Son aïeul avoit écrasé les Chevaliers par la guerre la plus injuste, en se joignant aux rebelles de la Prusse; son pere les avoit chassés de cette même Prusse, & le Roi, animé par ces exemples, jugeoit apparemment qu'il étoit digne de lui de les chasser de la Livonie : pour cela il falloit ne pas secourir les Livoniens, ou ne leur donner que des secours si foibles qu'ils ne pussent empêcher leur ruine, pour tâcher alors de profiter des débris de leur fortune. Telle fut en effet la marche que suivit le Roi de Pologne; & peut-être même avoit-il déja pressenti les dispositions de Kettler, lorsqu'il avoit traité avec lui à Vilna.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Le Maître de Livonie, n'ayant reçu aucun secours de la Pologne, partit vers la St. Martin, avec sa petite armée, par un tems si fâcheux que l'artillerie & même la cavalerie avoient peine d'avancer, & fut camper près de l'église de Nugge à seize verstes de Derpt. Ayant reçu un renfort de troupes de l'Archevêché, conduit par le Duc de Mecklenbourg, il fut attaquer les ennemis campés sous le canon de cette ville : l'avantage fut complet; les Livoniens tuerent beaucoup de monde aux Moscovites, & firent plusieurs prisonniers d'impor-

Arndt. pag. 249 & seq. Gadebusch. pag. 553 & seq.

XXXVII. WOLF-GANG SCHUZBAR.

tance. Si Kettler avoit eu plus de monde, il eſt apparent qu'il auroit pu reprendre Derpt, ce qui étoit le but de ſon entrepriſe ; mais n'étant point en force pour tenter un aſſaut, il fut obligé de ſe retirer à ſon camp de Nugge, qu'il fut encore contraint d'abandonner, parce qu'il apprit qu'un corps de Moſcovites, nouvellement arrivé à ſix milles de Derpt, s'étoit concerté avec la garniſon de cette ville pour l'envelopper. De Nugge, le Maitre de Livonie, marcha ſur Lays, place de l'Ordre aux confins de la Wirie, dont les ennemis s'étoient emparé, & il donna inutilement deux aſſauts à cette fortereſſe, qui coûterent la vie à pluſieurs Commandeurs & à beaucoup d'autres braves gens. Le ſiege traînant en longueur & les ſoldats ne pouvant plus ſupporter la rigueur du froid, ils ſe mutinerent & demanderent leur ſolde ou leur congé; Kettler les appaiſa; mais il fallut abandonner l'entrepriſe, pour les mettre en quartier d'hiver, après qu'on eut conduit la groſſe artillerie à Fellin.

Le Czar avoit ordonné de bien traiter les habitans de Derpt, dans l'eſpérance que les autres villes de la Livonie, auroient moins de répugnance à ſe ſoumettre à ſa domination, mais voyant que ce moyen ne lui réuſſiſſoit pas, il

envoya une ſommation à la ville de Revel, qui ne produiſit d'autre effet que de faire travailler avec beaucoup d'activité, à mettre les fortifications dans le meilleur état; & tous les habitans prirent part à ce travail. La ville de Revel ne ſe contenta pas de ſe préparer à la défenſe, elle mit encore quelques bâtimens en mer, qui prirent différens navires Ruſſes, qui faiſoient le commerce dans les ports de la Suede, & attaquerent même un navire Suédois, qui menoit du ſel aux Ruſſes de Narva. Le Gouverneur de Wibourg arrêta, en repréſailles, des marchands de Revel, qui étoient dans cette ville, & le Roi fit croiſer un eſcadre dans le golfe de Finlande, pour protéger le commerce des Suédois: déclarant au Maître de Livonie, qu'il ne rendroit la liberté aux marchands de Revel, qu'après que cette ville auroit dédommagé ſes ſujets; & il prétendit même qu'elle devoit donner ſatisfaction aux patrons des navires ruſſes, qui avoient été pillés ſur les côtes de la Suede.

XXXVII. WOLFGANG SCHVZBAR.

Le Roi de Pologne, qui n'avoit nulle envie d'aider les Livoniens, malgré les traités qu'il avoit faits avec le Maître de l'Ordre & l'Archevêque, avoit fort à cœur de faire revêtir ces actes de toutes

Confirmation du traité avec la Pologne. 1566.

les formalités possibles. Le Maître de Livonie, s'étoit obligé de faire ratifier son traité par les Etats & par tous les Commandeurs qui étoient absens, & les Ministres de l'Archevêque avoient contracté la même obligation, au nom de leur Maître. Le Roi de Pologne, pressé d'avoir ces ratifications, envoya deux Ministres en Livonie, dont les pouvoirs sont datés du 5 janvier 1560. Leur commission nous apprend, qu'à l'intercession du Roi de Pologne, l'ancien Maréchal, Gaspar de Munster, étoit rentré en Livonie, où on lui avoit donné la jouissance d'un certain bien, pour son entretien (1); & comme il n'étoit pas suffisant, les Ministres devoient demander, au nom de leur Maître, qu'on lui assignât d'autres biens, ou qu'on lui donnât un supplément, pour pouvoir vivre convenablement à son état : ils devoient aussi insister, pour que le Maître de Livonie, justifiât l'ancien Maréchal, par un écrit public, comme il l'avoit promis au Roi de Pologne.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Cod. Pol. tom. 5. num. 122.

Ibid. num. 123. Le Maître de Livonie & les principaux

Ibid. num. 124.

(1) *Præfecturam Vindanensem.* Cet endroit m'est inconnu, si par-là, on n'a pas voulu désigner Windau.

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Commandeurs ratifierent le traité à Riga, le 14 de février, & le lendemain, l'Archevêque, son Coadjuteur, le Prévôt de Riga, & plusieurs Gentilshommes de l'Archevêché, le ratifierent également dans la même ville. Par le traité de l'Archevêque, ce Prélat avoit engagé au Roi les villes de Marienhausen & de Léenward; mais Sigismond Auguste, voulant favoriser son neveu, lui laissa, sa vie durant, l'usufruit de cette derniere & de son territoire, après cependant qu'il en eut pris une possession réelle; ce que l'Archevêque reconnut par un acte du 15 janvier, fait également à Riga. *Ibid. num. 125.*

Au commencement de l'année, l'armée Moscovite, s'assembla dans le tems qu'on s'y attendoit le moins, & fut mettre le siege devant Marienbourg: le Commandeur Gaspar de Sibourg, qui avoit eu l'imprudence de ne pas se tenir prêt à tout événement, ne tarda pas à capituler, & le Maître de Livonie en fut si piqué, qu'il l'envoya à Kirchholm, où il mourut en prison. L'Archevêché de Riga, étant découvert par la perte de Marienbourg qui étoit une des meilleurs places de la Livonie, rien n'empêcha les ennemis d'y faire le ravage & de passer même jusque dans la Courlande. *Arndt. pag. 250 & seq. Gadebusch. pag. 558 & seq.*

Les affaires de la Livonie alloient tous les jours de plus en plus en décadence, De Magnus, Duc de Holstein. Conti-

& il survint un incident qui ne pouvoit que hâter la perte de cette province. Frédéric II, Roi de Danemarck, voulant acquérir la part de Holstein, qui devoit appartenir au Duc Magnus, son frere puîné, lui avoit acheté en échange les Evêchés d'Oesel & de Courlande, de Jean de Munchhausen, & l'Evêché de Revel, de Maurice Wrangel. Munchhausen & Wrangel ayant vendu leurs Evêchés à un Prince Luthérien, ainsi qu'eux, se sauverent avec leur argent. Le Duc Magnus débarqua vers les Pâques, à l'isle d'Oesel, & s'empara du Bailliage de Sonnenbourg, qui appartenoit à l'Ordre. On peut juger de quel œil Kettler vit ce procédé; mais il fallut plier, dans la crainte d'ajouter encore la guerre civile à tous les maux dont la Livonie étoit accablée; & l'affaire se termina par un accommodement, entiérement à l'avantage de Magnus, qui fut conclu le 6 d'août, à Neupernau, où le Duc, l'Archevêque de Riga & son Coadjuteur s'étoient rendus avec le Maître de Livonie.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR. nuation de la guerre. *Arndt. pag. 251 & seq.* 1560.

Arndt. pag. 253 & seq. Godebusch. pag. 558 & seq.

Kettler s'étoit porté d'autant plus aisement à s'accommoder avec le Duc de Holstein, que le centre de la Livonie, étoit alors en proie aux plus grands maux. Vers la Pentecôte, une armée

de 16000 Moſcovites, étoit entrée dans la Harrie, où elle mit tout à feu & à ſang, & détruiſit le château de Fegfeuer, qui appartenoit à l'Evêché de Revel. Suivant la relation que fit à la Diete de l'Empire, un Ambaſſadeur du Duc de Poméranie, qui avoit été envoyé en Livonie (1), le corps de Moſcovites, qui ravageoit la Harrie, n'étoit qu'une diviſion d'une armée de plus de 100000 hommes, qui s'étoit partagée en trois corps commandés par autant de Généraux, à qui le Czar avoit défendu de reparoître à Moskow, avant qu'ils euſſent ſoumis ou entiérement détruit la Livonie. Comme on ne recevoit aucun ſecours de la Pologne, malgré les traités, il étoit impoſſible de réſiſter à un pareil torrent : cependant le Maréchal, Philippe Schal de Bell, & quelques-uns des principaux

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR. *Ap. Venator. p. 326 & ſeq.*

(1) Nous avons vu, en 1557, que c'étoient les Ambaſſadeurs de Ferdinand, Roi des Romains, & des Ducs de Poméranie, qui avoient ménagé la paix entre le Maître de Livonie, l'Archevêque de Riga & la Pologne, parce que ces Ducs avoient été nommés Commiſſaires par l'Empire, pour arranger cette affaire; & il eſt probable que les mêmes Ducs de Poméranie, avoient encore été chargés de s'employer, pour trouver quelque remede aux maux de la Livonie; ce qui avoit été cauſe qu'ils y avoient envoyé des Miniſtres, dont un qui étoit de retour, rendoit compte à l'Empire de la ſituation de ce malheureux pays.

Digitized by Google

XXXVII. WOLF-GANG SCHUEBAR.

Commandeurs s'étoient mis à la tête d'environ 700 chevaux tirés de diverſes garniſons, plutôt pour obſerver les ennemis que pour les combattre. Pendant que Kettler faiſoit ſon accord à Pernau avec le Duc de Holſtein, le Maréchal étoit campé près d'Ermés, place de l'Ordre, au centre de la Livonie. Un corps d'ennemis s'étant approché, le Maréchal jugea à propos de l'attaquer; les Moſcovites plierent & furent pourſuivis chaudement par les Livoniens, qui leur tuerent beaucoup de monde, mais qui tomberent dans le piege qu'on leur avoit tendu. Un autre corps de Moſcovites, vint envelopper les Chevaliers de Livonie, qui firent des efforts inutiles; preſque tous reſterent ſur le carreau; les autres furent faits priſonniers; & il n'en échappa que cinq de cette boucherie. Le Maréchal de Livonie fut pris, mais il étoit ſi griévement bleſſé, dit l'auteur de la relation dont nous avons parlé, qu'on croit qu'il mourut le lendemain. Il ne paroît cependant pas que la bleſſure du Maréchal ait été ſi grave; car les écrivains de la Livonie, rapportent qu'il fut mené à Moskow avec Werner, ſon frere, Commandeur de Goldingen, Henri de Galen, Avoué de Bauske, Chriſtophe de Sibourg, Avoué de Candow, un Gentil-

Digitized by Google

homme de l'Archevêché de Riga, nommé Reinhold Saſſe, & quelques autres priſonniers. Jamais on ne vit de barbarie ſemblable à celle qu'on exerça contre les malheureux Chevaliers de l'Ordre, qui furent menés à Moskow. Les écrivains de la Livonie, rapportent qu'ils périrent dans les ſupplices, mais ils ne s'accordent pas ſur le genre; les uns diſant qu'ils furent tués à coups de maſſue, & les autres qu'ils eurent la tête tranchée, après avoir été chaſſés nuds à coup de fouet, parmi les rues de Moskow : leurs corps reſterent expoſés aux bêtes, juſqu'à ce que quelques perſonnes charitables leur donnerent la ſépulture. On dit cependant que le Czar, touché de l'attachement que le Maréchal témoigna pour ſa religion, lui envoya ſa grace, mais qu'elle n'arriva qu'après que l'exécution étoit achevée. Nous ne ferons pas de reflexions ſur cet excès de barbarie, dont heureuſement, on ne peut plus voir d'exemple, que dans quelques hordes des nations les plus ſauvages. La fleur des Chevaliers de la Livonie, périt, à l'affaire d'Ermés, & les Commandeurs qui furent ſi inhumainement traités à Moskow, étoient les meilleures têtes de l'Ordre; auſſi cet événement fut-il rangé au nombre des plus mal-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Arndt. pag. 256 in not.

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

heureux que la Livonie eût essuyés pendant cette guerre (1).

Siege de Fellin. Furstenberg mené à Moskow. *Arndt. pag. 257. Venator. pag. 318 & seq.* 1560.

Le siege de Fellin, fut la suite de l'avantage que les Moscovites avoient remporté à Ermés : ils firent un feu si épouvantable sur cette petite ville, qu'en peu de tems elle fut réduite en cendres, à la reserve de cinq maisons. Furstenberg, l'ancien Maître de Livonie, qui avoit choisi cette place, pour sa retraite, défendit le château, avec ses gens & une compagnie de soldats Allemands, pendant quatre semaines, & il auroit défendu plus long-tems cette excellente forteresse, sans la trahison de ses soldats; car il avoit la plus grande partie de la grosse artillerie de l'Ordre, qu'on y avoit conduite, après le siege de Lays, & il ne manquoit ni de vivres, ni de munitions. Les soldats, voulant piller les effets de Furstenberg, aussi bien que ceux d'une quantité de gens qui avoient refugié dans cet asyle, ce qu'ils avoient de plus précieux, se mutinerent & demanderent ce qui leur étoit dû de leur solde. Furs-

(1) Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque de l'affaire d'Ermés. Gadebusch dit qu'elle eut lieu le 2 août, & Arndt marque au jour de la Magdelaine, le commencement du siege de Fellin, qui n'eut lieu qu'après la défaite d'Ermis.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

tenberg offrit de leur donner de la vaiſſelle, en attendant qu'on pût les payer en argent monnoyé; mais ces traîtres, voulant s'emparer de tous les effets qui étoient dans le châteaux, offrirent aux ennemis de ſe rendre, ſi on vouloit les laiſſer ſortir avec leurs bagages. Les Ruſſes y conſentirent; mais, quand ils virent que ces miſérables avoient pillé tous les effets du château, ils les dépouillerent à leur tour, & les renvoyerent preſque nuds à Riga, où Kettler en fit pendre une partie. L'Ordre perdit ainſi par trahiſon la meilleure de ſes places & preſque toute ſa groſſe artillerie. Furſtenberg & tous ceux qui n'avoient pas trempé dans la conſpiration, furent menés à Moskow, & on les fit promener dans les rues de cette grande ville, pour les donner en ſpectacle au peuple. Les Kans d'Aſtracan & de Kaſan, qui étoient encore dans les fers du Czar, furent témoins de ce ſpectacle, qui leur rappella celui dont ils avoient été les acteurs. Quand Furſtenberg & les autres Allemands paſſerent près de l'endroit où ils étoient, on dit qu'un de ces Princes cracha ſur eux, en s'écriant: Chiens d'Allemands, vous avez bien mérité le ſort que vous éprouvez! C'eſt vous qui avez fourni aux Moſcovites les

Digitized by Google

XXXVII. WOLF-GANG SCHUZBAR.

verges dont ils nous ont battus, & il eſt bien juſte que vous en reſſentiez auſſi les coups. Perſonne n'avoit moins mérité ces reproches, que les Chevaliers Teutoniques; mais ce Prince avoit raiſon, en l'adreſſant aux Allemands en général. C'étoit de leur nation que le Czar, & ſon pere, avoient tiré la plupart des Officiers qui avoient dreſſé leurs troupes, & qui leur avoient appris l'uſage de l'artillerie & des armes à feu : & c'étoient les marchands des villes Anſéatiques d'Allemagne, qui leur avoient fourni une partie des armes & des munitions de guerre, dont ils s'étoient ſervi pour la conquête d'Aſtracan & de Kaſan, & qu'ils employoient à la deſtruction de la Livonie. Furſtenberg, ayant ſervi de ſpectacle à une populace inſolente, fut conduit au château de Lubin, où il paroît qu'il ne fut pas mal traité (1).

(1) L'anecdote que nous venons de rapporter, eſt tirée de Vénator, qui l'a priſe de Ruſsow. Arndt n'en parle pas, & cherche au contraire à excuſer les Moſcovites dans une longue note (*pag.* 257). Si l'on conſulte le mémoire de l'Ambaſſadeur de Poméranie, dont nous avons parlé, & qui peut paſſer pour authentique, on ſera convaincu de l'extrême cruauté avec laquelle les Moſcovites ont traité les Livoniens : mais cela ne réjaillit pas ſur les Ruſſes d'aujourd'hui. Nos ancêtres ont auſſi été des barbares ; toute la différence qu'il y a de nous aux Moſcovites, c'eſt que, par circonſtance, nos peres ſe ſont civiliſés avant les leurs.

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR. Suite de la guerre. *Venator, pag. 319 & seq. Arndt. pag. 258 & seq.* 1560.

Après avoir mis une forte garnison dans Fellin, les Moscovites qui, selon toute apparence, s'étoient réunis pour faire le siege de cette place, partagerent leur armée en trois divisions; & l'une d'elles marcha sur Wolmar & sur Wenden, en faisant un ravage épouvantable : lorsqu'elle fut à portée de cette premiere ville, la garnison & les habitans firent une sortie, pour tâcher de reprendre le bétail que les ennemis avoient enlevé; mais elle fut des plus malheureuses; car ils ne tarderent pas à être enveloppés de toute part, & furent menés en esclavage à Moskow. Une autre division, menant avec elle la grosse artillerie, fut mettre le siege devant Wittenstein. Les ennemis firent un feu si terrible, qu'ayant fait une brêche considérable, ils coururent à l'assaut; mais ils trouverent un rempart plus fort que le premier dans la valeur du Commandeur Gaspar d'Oldenbock, qui les repoussa & trouva le moyen de réparer la brêche. Quoique ce brave Commandeur n'eût qu'une poignée de monde, il défendit si bien cette place, que les ennemis furent obligés d'abandonner l'entreprise, après un siege de cinq semaines. Si tous les Commandans des places de la Livonie, s'étoient conduits comme ce

Digitized by Google

XXXVII. WOLF-GANG SCHUZBAR.

brave homme, les progrès des Moscovites auroient été moins rapides, & leurs efforts auroient été peut-être inutiles. La troisieme division des Russes, entra dans la Wikie, & Magnus, Duc de Holstein, ne se croyant pas en sûreté à Hapsel, n'eut rien de plus pressé que de s'embarquer pour l'Isle d'Oesel. La fuite de ce Prince, détrompa le peuple qui croyoit, sur quelques bruits vagues, que l'Ambassadeur de Danemarck à Moskow, avoit ménagé la paix de Magnus avec le Czar, & que par conséquent cette partie de l'Evêché d'Oesel, n'avoit rien à craindre de l'ennemi. Les habitans de la Harrie, ayant conduit leurs troupeaux & réfugié leurs meilleurs effets dans la Wikie, sur cette fausse persuasion, les Moscovites n'eurent que plus de facilité à s'en emparer. Les ennemis enleverent une quantité d'habitans de la Wikie, pour les envoyer à Moskow, & traiterent cette Province encore plus mal que les autres, pour se venger, disoient-ils, de ce que Magnus s'étoit trouvé avec le Maître de Livonie à Pernau, pour concerter les moyens de leur nuire.

Après avoir dévasté la Wikie, cette division de l'armée Moscovite, marcha sur Revel, & fut camper à Harke, qui n'en

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

eſt éloigné que de deux milles. Tout le monde prit les armes dans la ville, & le lendemain 11 ſeptembre, il en ſortit un corps de cavalerie & d'infanterie avec du canon, pour aller attaquer les Ruſſes. A la pointe du jour, la cavalerie tomba ſur le détachement qui gardoit le butin, fit quelques priſonniers, & reprit pluſieurs milliers de bêtes à cornes; mais leur entrepriſe avoit été mal concertée; la cavalerie avoit devancé l'infanterie qui ſuivoit avec le canon : ainſi le gros de l'armée Ruſſe tomba ſur cette cavalerie avant qu'elle pût être aidée par les gens de pied. Les uns & les autres furent fort maltraités, & ceux de Revel y perdirent une quantité d'hommes & leur artillerie. L'armée Moſcovite marcha enſuite ſur Wittenſtein, dont nous avons vu qu'une autre diviſion faiſoit alors le ſiege. Les provinces de Harrie & de Wikie, délivrées de la préſence des ennemis, n'en furent pas plus tranquilles pour cela. Les payſans ſe révolterent contre les Seigneurs, prétendant qu'ils n'en recevoient pas une protection proportionnée aux cens qu'ils leur payoient, & que, puiſqu'ils n'avoient pu les garantir des incurſions des Ruſſes, il étoit juſte qu'ils en fuſſent affranchis. Des menaces ils paſſerent bientôt aux effets,

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

ils se mirent à piller les châteaux, & massacrerent plusieurs Seigneurs. Après cet éclat, ils inviterent le peuple de Revel, à se joindre à eux; mais le Sénat, pour toute réponse, les exhorta à rentrer dans le devoir. Les payſans, enhardis par leurs premiers succès, furent investir le château de Lode, où une grande quantité de Noblesse s'étoit rendue; mais Christophe de Munchhausen, vint leur tomber sur les bras, avec quelques troupes: la multitude fut bientôt dissipée, & quelques-uns des chefs, qu'on fit prisonniers, furent punis comme ils le méritoient. Cet exemple effraya les autres, & tout rentra dans l'ordre.

Projet de Kettler. Négociations. 1560.

Les affaires des Chevaliers Teutoniques empiroient tous les jours, & le perfide Kettler cherchoit, depuis long-tems, le moyen de tirer parti des circonstances; comme on le voit par un compromis qu'il avoit fait à Riga, le 5 du mois d'avril, avec quelques Commandeurs qui lui ressembloient: ils étoient convenus qu'on demanderoit du secours à toutes les Puissances voisines, pour tâcher de sauver l'Ordre & la Livonie; & que, si on n'en obtenoit pas, il seroit libre à Kettler de se marier & de rendre la Livonie une principauté séculiere & héréditaire; bien entendu que

Arndt. pag. 252. Gadebusch. pag. 559 & seq. Gebhardy. pag. 522 & seq.

les

les Commandeurs, qui voudroient ſuivre cet exemple, poſſéderoient auſſi leurs Commanderies héréditairement, & qu'on donneroit d'autres établiſſemens à ceux dont les Commanderies étoient entre les mains des ennemis : il étoit encore ſtipulé que, ſi on étoit obligé de ſe ſoumettre à quelque Puiſſance, ce ſeroit à la Pologne. Kettler, qui avoit déja apoſtaſié ſecrétement, comme on en peut juger par cet accord, avoit apparemment ſes raiſons, pour donner la préférence au Roi de Pologne, quoique Catholique, ſur les Rois de Suede & de Danemarck, qui étoient Luthériens ; ce qui perſuade qu'il étoit aſſuré que Sigiſmond Auguſte, loin de s'oppoſer à ſes projets, étoit diſpoſé à les faire réuſſir. Effectivement ce Monarque ne déſiroit que la ruine entiere des Livoniens, pour les obliger de ſe donner à lui, aux conditions qu'il voudroit leur preſcrire ; mais il ſentoit bien qu'il falloit partager leurs dépouilles avec Kettler, pour l'empêcher de ſe donner avec tous ſes états, à la Suede ou au Danemarck, qui avoient déja manifeſté leurs projets ſur la Livonie. Si le Roi avoit donné du ſecours aux Livoniens, comme il s'y étoit obligé par le traité, les progrès des Moſcovites auroient pu être arrêtés, & la proie

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

XXXVII. WOLF-GANG SCHUZBAR.

qu'il ſe propoſoit de ſaiſir, auroit été plus ample; mais alors il auroit été dangereux que les Livoniens ne lui échappaſſent; ainſi il valoit mieux ne pas retarder leur ruine, & réſerver toutes ſes forces, pour faire tête aux Moſcovites, après la conſommation de ſes projets. Telle étoit l'odieuſe politique de Sigiſmond Auguſte, dont il eſt aiſé de juger par ſa conduite. Il ſembloit que le Roi devoit au moins envoyer des garniſons dans les places qui lui avoient été engagées; mais il lui ſuffiſoit d'avoir acquis un droit ſur ces villes, qu'il ſe propoſoit de faire valoir, quand il en ſeroit tems; & il ne vouloit point encore ſe démaſquer vis-à-vis des Moſcovites. Quand ſes Ambaſſadeurs étoient retournés de Riga, au mois de février, où ils étoient venus recevoir la ratification du traité de Vilna, Kettler les avoit fait accompagner par Salomon Henning, qui fut reçu aſſez froidement par le Roi, lorſqu'il lui parla d'envoyer des troupes en Livonie (1). A la fin, Sigiſmond Au-

(1) Henning étoit né à Weimar en Saxe; c'étoit un zélé Luthérien qui s'étoit attaché à Kettler & qui a fait fortune à ſon ſervice; il étoit un habile négociateur, fut le guide de Kettler tant qu'il vécut; il a écrit une chronique de Livonie & de Courlande; mais cet ouvrage eſt extrêmement rare. *Gadeb. Abhandlung von Livland geſchichtſchreiber.*

Digitized by Google

guſte renvoya Henning, & le fit accompagner par Philippe Podniewski, Vice-Chancelier de Lithuanie : quand le Miniſtre Polonois fut arrivé à Selbourg, il propoſa d'envoyer des garniſons Polonoiſes dans les principales villes de la Livonie, qui n'avoient pas été engagées à la Pologne. Comme on voyoit que les Polonois n'agiſſoient pas de bonne foi, le Miniſtre eut beau aſſurer que ſon Maître n'entendoit pas de s'arroger parlà, aucun droit ſur la Livonie, & que les garniſons Polonoiſes évacueroient ces places à l'iſſue de la guerre, on en conçut des juſtes ſoupçons, & la ville de Riga, entre autres, refuſa obſtinément de recevoir les Polonois. En tergiverſant, le Roi gagnoit toujours quelque choſe ſur les Livoniens ; car Kettler ſe vit ſi preſſé par les ſoldats étrangers qui demandoient leur ſolde, que, pour les appaiſer, il fut contraint de lui engager Goldingen, Haſenpot, Durben & Windaw, forteresſes de la Courlande, pour la ſomme modique de 80000 florins. Qu'on jette un coup-d'œil ſur la carte de la Livonie, on verra de quelle importance étoit cette acquiſition (car c'eſt le nom de la choſe) d'autant que Windau étoit un des meilleurs ports de la Courlande. C'étoit bien abuſer de l'extrêmité où les

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR. *Gadebuſch. pag. 561.*

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Chevaliers de Livonie étoient réduits, parce qu'ils n'avoient pas été secourus, comme ils auroient dû l'être : aussi ne sait-on ce qui doit le plus étonner, ou de rencontrer tant de bassesse dans un Souverain, ou de voir qu'il y a un si grand nombre d'ames viles & corrompues, qui ne se lassent pas de louer de pareils Princes de leur vivant!

Le Roi de Pologne, jugeant que la Livonie étoit assez réduite pour ne pouvoir lui échapper, prit le prétexte du tems qu'on perdoit par l'envoi des Ministres réciproques, pour nommer un Commissaire, avec des pleins-pouvoirs, afin d'agir & de traiter avec les Livoniens, selon les circonstances. Ce fut le Duc Nicolas de Radziwil, Grand-Maréchal de Lithuanie, qui fut chargé de cette commission (1). La lettre de créance, adressée à l'Archevêque de Riga, & ses pleins-pouvoirs sont datés de Vilna, le 3 de juin de l'an 1560. Dans ce dernier acte, le Roi reconnoît qu'il est obligé par les traités de secourir les

Cod. Pol. tom. 5. pag. 234 & seq.

(1) Ce Prince étoit probablement, ou beau-frere, ou beau-neveu du Roi de Pologne, dont la seconde femme étoit Barbe Radziwil; mariage qui avoit occasionné de grands murmures au commencement de son regne.

Digitized by Google

Livoniens, & il juge qu'il eſt bientôt tems de joindre ſes armes aux leurs, & de ſonger à la défenſe des places qui étoient en danger. C'étoit le 3 de juin de l'an 1560, que Sigiſmond Auguſte parloit ainſi, & les traités du Maître de Livonie & de l'Archevêque de Riga avec la Pologne, avoient été faits le 31 août & le 15 ſeptembre de l'année précédente : ainſi nous n'avons rien haſardé dans ce que nous avons dit du Roi de Pologne.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

La façon de penſer des Suédois à l'égard des Livoniens, n'étoit pas plus déſintéreſſée que celle des Polonois. Le Roi Guſtave déſiroit d'acquérir la Livonie ; mais ſon âge lui faiſoit craindre de ſe commettre avec la Ruſſie, ainſi il falloit empêcher que les Livoniens ne ſe donnaſſent à quelque autre Puiſſance, & ne leur donner que des ſecours qui ne puſſent pas le compromettre ; & ſi dans la ſuite ils en demandoient de plus grands, il falloit les leur faire acheter par des ſacrifices qui donnaſſent des droits à la Suede ſur leur pays. Voilà, paroît-il, quel étoit le ſyſtême de la Cour de Stockholm. Guſtave envoya des Ambaſſadeurs aux Etats, pour engager les Livoniens à réſiſter aux Moſcovites & à ne point ſe laiſſer ſéduire par les pro-

Les Suédois cherchent à s'emparer de la Livonie. *Arndt. p. 259. Gadebuſch. pag. 252.*

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

meſſes du Danemarck, mais à reſter fermes dans l'obéiſſance qu'ils devoient au Maître de Livonie ; leur aſſurant qu'il ne permettroit pas qu'une Puiſſance étrangere s'empariât de leur pays. Les Ambaſſadeurs, qui étoient débarqués à Revel, promirent aux habitans de leur fournir des munitions de guerre & de bouche, s'ils étoient aſſiégés par les Moſcovites, & leur permirent d'envoyer leurs femmes & leurs enfans en Finlande, où on leur donneroit toute ſorte de ſecours.

Après que les Suédois eurent donné ces aſſurances, le Maître de Livonie ſe hâta d'envoyer des Ambaſſadeurs à Stokcholm ; mais le Roi de Pologne, inquiet de cette démarche, les fit accompagner par un de ſes Miniſtres, nommé Chriſtophe Conarski, qui étoit chargé de veiller à leur conduite (1). Les Ambaſſadeurs Livoniens avoient ordre de demander du ſecours au Roi, ou qu'il s'entremît pour faire leur paix avec le Czar, ou enfin qu'il leur prêtât une ſomme d'argent : mais, quand ils arriverent à Stockholm, ils trouverent Guſtave à la fin de

(1) C'eſt-mal-à propos que Celcius, dans ſon Hiſtoire d'Eric XIV, donne Conarski pour le Miniſtre du Maître de Livonie. Voy. *l'Hiſt. d'Eric XIV, trad. par Genet, pag. 65.*

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

ſes jours, que la mort termina effectivement le 29 du mois de ſeptembre. Sur ces entrefaites, les habitans de Revel, qui craignoient à tous momens d'être aſſiégés par les Ruſſes, envoyerent des Députés particuliers, pour implorer le ſecours de la Suede. Arrivés à Stockholm, ils ſe joignirent à ceux de Kettler; mais Eric XIV, fils & ſucceſſeur de Guſtave, qui convoitoit la belle province de Livonie bien plus ardemment que n'avoit fait ſon pere, jugea à propos de traiter avec eux ſéparement, parce qu'il n'ignoroit pas les liaiſons de Kettler avec la Pologne, & qu'il vouloit tirer parti des Députés de Revel. Ayant fait appeller ceux du Maître de Livonie, il leur dit ſéchement qu'il ne ſe fioit pas aux Livoniens, parce qu'ils avoient déja abandonné une fois la Suede; que, s'ils vouloient lui engager la ville de Pernau, il leur donneroit 60000 écus, & qu'il exigeoit que les Livoniens lui donnaſſent ſatisfaction avant les Pâques, pour les torts qu'ils avoient faits ſur mer à ſes ſujets. Après les avoir renvoyés avec cette réponſe, Eric traita en particulier avec les Députés de la ville de Revel (1).

(2) Celcius ne dit pas qu'Eric propoſa aux Dé-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR. *Venator. pag. 324 & ſeq.*

Les preſſantes ſollicitations que le Grand-Maître fit faire à l'Empire en faveur des Livoniens, ne produiſirent pas plus d'effet que celles des Envoyés de Kettler, n'en avoient eu en Suede. Ce Prince envoya à la Diete aſſemblée à Spire en 1560, Jean de Rehen, Grand-Commandeur de Heſſe, Géorge Hund de Wenckheim, Commandeur à Francfort, & le Docteur Thomas Mayerhof, avec ordre d'y faire les plus vives inſtances à l'Empereur & aux Princes de l'Empire : ils s'acquitterent avec zele de leur commiſſion : les Députés du Duc de Mecklenbourg, s'étant joints à eux, ils fatiguerent la Diete de repréſentations & de mémoires, par leſquels ils démontroient, de la maniere la plus touchante, le triſte état de la Livonie, combien il importoit à l'Empire de ne pas laiſſer retrecir ſes limites par les Ruſſes, dont la puiſſance devenoit ſi formidable, & la fâcheuſe ſituation de l'Ordre, qui avoit acquis cet état par ſa valeur & au prix du ſang de la Nobleſſe de l'Empire. Ce fut alors qu'on lut la relation de l'Ambaſſadeur de Poméranie, dont nous avons fait mention ailleurs.

---

putés de Kettler, de leur donner 60000 écus, s'ils vouloient lui engager la ville de Pernau. *Hiſt. d'Eric XIV, pag.* 66.

Le mal étoit preſſant, & il falloit de grands remedes, ſi on ne vouloit pas laiſſer échapper la Livonie; mais l'Empire ne put ou ne voulut rien accorder, & le Grand Maître rappella ſes Miniſtres dans le courant du mois de décembre.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

La domination des Chevaliers Teutoniques en Livonie, alloit à ſa fin : attaqués par une Puiſſance formidable, abandonnés de l'Empire, trahis par leur chef & par un allié perfide, environnés de Souverains qui ne cherchoient qu'à s'emparer de leurs dépouilles, il étoit impoſſible qu'ils ne ſuccombaſſent pas. Quand Eric, Roi de Suede, eut renvoyé les Députés du Maître de Livonie, il fit appeller ceux de la ville de Revel, les reçut avec bonté, & leur dit qu'il ne leur prêteroit pas d'argent; mais que ſi leur ville vouloit ſe ſoumettre à la couronne de Suede, on pourroit alors faire d'autres arrangemens, & il les renvoya avec cette réponſe. Eric réſolu de profiter du malheur des Chevaliers Teutoniques, envoya à Revel le Sénateur Claude Chriſterſſon-Horn, avec quelques autres, pour entamer la négociation; & pour l'accélérer, il donna ordre à la flotte Suédoiſe, qui ſe tenoit ſur les côtes de la Finlande, d'être prête à faire voile au premier avis qu'elle

Défection de la ville de Rével & de l'Eſtonie. *Arndt. p. 260 & ſeq. Gadebuſch. pag. 563 & ſeq. Hiſt. d'Eric XIV. pag. 67 & ſuiv. Venator. pag. 324.* 1561.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

recevroit de Revel, & de ſe rendre à l'endroit qui lui ſeroit indiqué. Non content de cela, Eric fit renforcer ſa flotte par André Pehrſon, qui commandoit pluſieurs vaiſſeaux & galeres, ſur leſquelles il prit trois compagnies de ſoldats & huit beliers de batteries (1).

Dès que les habitans de Revel avoient ſu la réponſe du Roi de Suede, ils avoient envoyé des Députés au Maître de Livonie, pour lui repréſenter le triſte état où les réduiſoient les Moſcovites, qui étoient continuellement à leurs portes, & pour demander s'il croyoit qu'il lui fût poſſible de les en délivrer; qu'en ce cas ils ne déſireroient jamais d'être ſous une autre domination que la ſienne; mais que, s'il ne pouvoit ſoulager leurs maux, ils ſeroient forcés de chercher du ſecours ailleurs. Kettler fit de belles promeſſes aux Députés & envoya un détachement de troupes Polonoiſes, pour défendre leur ville; mais ceux de Revel, ſoupçonnant que le Maître de Livonie pourroit bien travailler pour la Pologne, refuſerent de le recevoir.

Sur ces entrefaites, Claude Chriſtierſſon-

(1) Nous ne citons pas Loccénius, parce qu'il ne donne que des notions confuſes de ces événemens.

Horn arriva à Revel : après avoir envoyé une ſommation au Maître de Livonie, pour qu'il eût à réparer les dommages que les Livoniens avoient faits aux ſujets du Roi ſon Maître, il entra en négociation avec le Sénat de Revel, la Nobleſſe de la Harrie, de la Wirie & de la Jervie ; & de réſultat de ces conférences, fut que tous accepterent la protection de la couronne de Suede, puiſque Kettler étoit trop foible pour les defendre : c'étoit ainſi qu'ils qualifioient leur défection. Avant de dreſſer l'acte de cette ſoumiſſion, on envoya des Députés au Maître de Livonie, pour l'informer de cette réſolution : d'abord Kettler entra en fureur, & ſe plaignit vivement de la perfidie de ſes ſujets ; mais enſuite il ſe radoucit, & leur fit de belles promeſſes, dans l'eſpérance de les ramener. Kettler avoit déja engagé Valentin Sauerman, Député de l'Empereur, à partir pour Revel, & il y envoya encore ſon Chancelier avec quelques autres Députés, pour tâcher de faire changer cette réſolution ; mais ils apprirent en chemin, que la preſtation du ſerment étoit déja faite, & ils retournerent ſur leurs pas, pour ſe rendre à Mittau.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

L'acte de la ſoumiſſion de la ville de *Cod. Fol.*

XXXVII. Wolf-gang Schuzbar. *tom. 3. num. 117. Ibid. pag. 237.*

Revel & de la Nobleſſe de l'Eſtonie, à la Suede, eſt daté du 4 juin 1561, & fut confirmé par le Roi, le 2 août ſuivant. Gaspar d'Oldenbock, qui avoit ſi vaillamment défendu Wittenſtein contre les Moſcovites, étoit alors Commandeur du château de Revel : il n'avoit qu'une poignée de monde, & ne put empêcher la défection de la ville, où les Suedois étoient en force; mais il ſe montra digne de la confiance que le Maître de Livonie avoit eue en lui, par la maniere dont il défendit le château. Horn entreprit le ſiege de cette fortereſſe; mais ni la réputation du Général Suédois, ni ſa nombreuſe artillerie, ne purent étonner le Commandeur, qui lui oppoſa la plus vive réſiſtance : ce ne fut qu'après un ſiege de ſix ſemaines, & lorſqu'il eut mangé ſon dernier morceau de pain, qu'il fit une capitulation honorable le 24 ou le 25 du mois de juillet. Oldenbock, vaincu, mais couvert de gloire, fit ainſi la clôture des travaux guerriers des Chevaliers Teutoniques en Livonie; car les Suédois ne tarderent pas à s'emparer de la plus grande partie de l'Eſtonie, qui n'étoit point au pouvoir des Moſcovites, ſans qu'il paroiſſe qu'il s'y ſoit paſſé d'événemens mémorables. C'eſt ainſi que l'Ordre Teutonique perdit ce

beau Duché, composé de quatre provinces, qu'il avoit acquis en 1347, de Waldemar III, Roi de Danemarck (1).

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Le Roi de Pologne, qui convoitoit la Livonie, dut être furieux d'en voir passer une si belle partie entre les mains des Suédois; & Kettler, qui vouloit s'ériger Prince séculier, n'étoit pas sans crainte de voir échouer ce projet. Il semble cependant que ce premier démembrement de la Livonie, contribua à hâter l'événement; parce qu'il étoit à craindre, si on différoit, que ce qui restoit de sujets à l'Ordre, ne se donnât à la Suede, comme avoient fait les Estoniens. Suivant les écrivains de la Livonie, il y avoit très-long-tems que Kettler négocioit pour soumettre cette province à la Pologne; ce qui l'avoit engagé à envoyer des Députés à toutes les Dietes qui s'étoient tenues dans le royaume.

Négociations des Polonois pour s'emparer de la Livonie.

1561.

Arndt. pag. 269 & seq. Gadebusch. pag. 504 & seq.

(1) Voici comment l'Estonie se trouva alors partagée: la Suede eut Pernau, Revel & toute la Harrie, & une partie de la Wirie & de la Jervie. Les Russes avoient pris Narva, toute l'Allentakie, ainsi qu'une partie de la Wirie & de la Jervie; mais l'Ordre conservoit encore Wittenstein & la plus grande partie de la Jervie; puisqu'il est dit dans le traité que Kettler fit avec le Roi de Pologne, dont nous rendrons bientôt compte, qu'il lui cede Wittenstein & toute la Jervie; ce qui prouve que la plus grande partie de cette petite province, étoit encore en son pouvoir.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Le moment étant venu d'exécuter cet odieux projet, Sigiſmond Auguſte, qui n'avoit point accompli le traité qu'il avoit fait avec les Teutoniques, déclara ouvertement qu'il ne leur donneroit aucun ſecours, s'ils ne ſe ſoumettoient entiérement à ſa couronne, & Kettler ne négligea rien pour engager ſes ſujets à prendre ce parti : la nobleſſe ſe décida ſans peine, à ſe ſoumettre à la Pologne ; mais la ville de Riga ne voulut point conſentir à une ſoumiſſion entiere, & ce ne fut pas ſans crainte & même ſans quelque répugnance, qu'elle conſentit à accorder une eſpece de ſupériorité ou de droit de protection au Roi de Pologne. Quant au Duc de Mecklenbourg, Coadjuteur de l'Archevêque de Riga, il reſta fidele à l'Empire ; & quoiqu'il fût très-proche parent du Roi, il s'oppoſa de toutes ſes forces aux projets des Livoniens : ce Prince, voyant qu'il ne gagnoit rien, partit pour l'Allemagne le 18 juillet, pour porter ſes plaintes à l'Empereur.

Le Duc de Radziwil, Plénipotentiaire du Roi de Pologne, arriva bientôt avec une eſcorte nombreuſe, & campa près de Riga. Il promit au nom de ſon Maître, tout ce que les habitans de cette grande ville pouvoient deſirer, & Kettler dé-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

ploya ſon éloquence pour leur perſuader d'accepter ſes propoſitions. Le Sénat, ayant permis à Radziwil d'entrer dans Riga, il traverſa cette ville en grande pompe, ſuivi de différentes troupes de ſoldats habillés en Arméniens, en Turcs, en Tartares, en Coſaques, en Ruſſes, en Valaques, en Allemands, en Polonois & en Lithuaniens; après ce ſpectacle deſtiné à donner une grande idée de la puiſſance de ſon Maître, il retourna dans ſon camp & peu de jours après rentra dans la ville pour donner un acte de garantie aux habitans. Par cet acte, daté de Riga le 8 ſeptembre 1561, il accorda toutes les demandes de la bougeoiſie; ſavoir, que le Roi garantiroit les Livoniens des recherches, & ſur-tout du ban de l'Empire; qu'il leur aſſuroit l'exercice de la religion Luthérienne; & qu'il les maintiendroit dans leurs privileges. Après ces aſſurances, que Radziwil donna en vertu de l'autorité dont il étoit revêtu, Kettler & ſes ſujets donnerent des plein-pouvoirs à leurs Députés, pour ſe ſoumettre à la Pologne. Cet acte eſt daté de Riga, le 12 du mois de ſeptembre (1).

Ap. Arndt, pag. 270 in not.

(1) On en trouve une copie en latin dans le

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Le Maître de Livonie & les Députés s'étant rendus à Vilna, auſſi bien que l'Archevêque ; le Roi, qui y avoit aſſemblé tous les Grands de la Lithuanie, leur donna à tous une audience publique, le 19 octobre ; après quoi on entra en négociation : elle dura long-tems ; & ce ne fut que le 28 de novembre, que le Roi & Kettler mirent le ſceau à la trahiſon qu'ils préparoient depuis ſi long-tems. Voici les principaux points de ce fameux acte, connu généralement ſous le nom de *Pacta ſubjectionis* (1). La Livonie ſe ſoumet à la domination du Roi, qui s'oblige de la défendre contre ſes ennemis, & ſi la Diete de Pologne n'accede pas à cet arrangement, la Livonie ſera incorporée au Gand-Duché de Lithuanie, qui s'oblige de la défendre. Le Roi s'engage de faire agréer cette ſoumiſſion à l'Empereur & au Grand-Maître &, s'il n'y réuſſit pas, il garantira les Livoniens de toutes pourſuites

Elle ſe ſoumet à la Pologne.

1561.

Cod. Pol. tom. 5. num. 138.

Code diplomatique de la Pologne, tom. 5. num. 136, mais où la fin manque ; ainſi la date ne s'y trouve pas. Cet acte eſt rapporté en allemand & en entier par Arndt, *Chron. Livon. pag.* 272 *in not.*

(1) Cet acte ſeul, fait connoître la conduite de Sigiſmond Auguſte & de Kettler ; mais nous ne croyons pas devoir nous appeſantir davantage ſur ces détails, ni démontrer toutes les fauſſetés qu'il contient.

Digitized by Google

de l'Empire. Le Roi assure à Kettler & à tous les Livoniens, le libre exercice du Luthéranisme, ainsi que le maintien de tous les privileges du pays. Après avoir déclaré qu'il approuvoit le changement d'état de Kettler, il le crée Duc, à l'instar d'Albert de Brandebourg, & lui donne en fief, pour lui & ses descendans mâles, toute la partie des domaines de l'Ordre, qui est comprise entre la Dwine, la Mer, la Samogitie & la Lithuanie; c'est-à-dire toute la Courande & la Sémigalle, y compris la forteresse de Grubyn, que Kettler avoit engagée au Duc de Prusse pour 50000 florins, que le Roi s'oblige de payer audit Duc: le Roi fait encore présent à Kettler de la somme de 80000 florins, qu'il lui avoit donnée sur l'hypotheque des villes de Goldingen, Hasenpot, Durben, & Windau, qui sont partie de la Courlande. Le Roi accorde à Kettler, sa vie durant, la jouissance de Dunamunde, & se réserve en propriété la moitié de la ville de Riga & tout ce que l'Ordre possédoit encore à la rive droite de la Dwine; savoir, les fortereſſes de Kirckholm, d'Ascherade, de Dunebourg, de Rositten, de Lutzen, de Trikaten, d'Ermès, de Helmet, de Karkus, celle de Wittenstein & toute la Jervie, la ville

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

& le château de New-Pernau, les châteaux de Sahra, de Ruyen, de Burtneck, la ville & le château de Wolmar, celles de Wenden, de Wolfart, d'Arriès, de Ségewold, de Schuyen, de Jurgenbourg, de Nithow, de Lembourg, de Rodempois & de Neumuhl : le Roi ſe réſerve en outre ce qu'il pourra reconquerir des domaines que l'Ordre avoit perdus, tels que l'Eſtonie, & il y ajouta l'Evêché de Derpt, pour autant que l'Ordre y avoit des droits. Le Roi nomme Kettler, Gouverneur de Riga, & promet de lui donner une penſion annuelle, en cette qualité. Comme le Roi vouloit que Kettler eût la Courlande toute entiere, il regle qu'il jouira du domaine de l'Evêché de Courlande ou de Pilten, & promet de faire enſorte que Magnus, Duc de Holſtein, qui avoit acheté cet Evêché, ſe contente de recevoir en échange Sonnenbourg dans l'iſle d'Oeſel, & les Bailliages de Léal & de Hapſel dans la Wikie, qui appartenoit à l'Ordre. La monnoie que le nouveau Duc fera frapper, portera d'un côté l'effigie ou les armes du Roi de Pologne, & de l'autre côté, celles du Duc. Si le Roi peut retirer le Duché d'Eſtonie, des mains du Roi de Suede, ſoit par un traité ou par la voie des ar-

Digitized by Google

mes, la moitié de ce Duché reviendra au Duc de Courlande, moyennant qu'il paye la moitié des fraix. Le Roi s'oblige à rendre à Kettler, à la fin de la guerre, la même quantité d'artillerie & de la même qualité, que celle qui se trouve actuellement dans les places qui lui sont cédées. Après qu'on eut juré de part & d'autre d'observer fidélement tous les aticles de ce traité, il fut scellé, comme nous l'avons dit, à Vilna, le 28 novembre 1561. XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Le Roi confirma le même jour, tous les privileges des Livoniens, & l'Archevêque de Riga est nommé parmi ceux qui se sont soumis à la Pologne; mais il ne se soumit que pour sa personne : il représenta au Roi que n'étant pas autorisé par les Etats de l'Archevêché, il ne pouvoit contracter en leur nom; mais il promit de ne rien négliger pour les engager à se soumettre entiérement; offrant au Roi d'aller lui-même solliciter leur consentement, s'il n'aimoit mieux y envoyer des Commissaires pour le même effet. Après cette représentation, l'Archevêque fit au Roi le serment personnel dont nous avons parlé. *Ibid. num. 139.* *Ibid. pag. 249.* *Ibid. pag. 250.*

Les Etats de l'Archevêché ne se décidérent que quelques mois après, à se soumettre à la Pologne. Ce fut le Duc

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

de Radziwil, que le Roi avoit nommé Administrateur de la Livonie le 28 novembre 1561, qui confirma le 17 mars suivant, leurs privileges au nom de son Maître. Le premier article des demandes des Etats de l'Archevêché, & celui par conséquent que Radziwil confirma le premier, étoit que l'Archevêché, le Chapitre, les Conseillers, la Noblesse & les autres sujets fussent maintenus dans l'exercice de la confession d'Augsbourg, &c. Cependant ils ne prétendoient point abolir l'Archevêché; puisqu'ils stipuloient qu'à la mort de l'Archevêque, ils auroient la liberté d'en choisir un autre, comme auparavant.

Ibid. num. 140.

Ibid. num. 141.

Kettler est fait Duc de Courlande.

Malgré que Kettler eût abandonné formellement sa religion & son Ordre, en se soumettant à la Pologne, le 28 novembre de l'an 1561, il conserva cependant les marques de son premier état jusqu'à l'année suivante. Le 5 de mars, jour fixé à la ville de Riga pour rendre hommage à la Pologne, le Duc de Radziwil reçut de nouveau, à l'hôtel-de-ville, le serment de fidélité de Kettler, qui lui remit sa Croix & le grand sceau de l'Ordre, avec tous les privileges & titres des Chevaliers Teutoniques, ainsi que les clefs de la ville & du château de Riga; & il se dépouilla de l'habit de

Arndt. pag. 290.

Digitized by Google

l'Ordre, c'eſt-à-dire, du manteau blanc, pour faire voir qu'il l'abandonnoit entiérement. Après quoi Radziwil lui remit le diplôme, par lequel le Roi le confirmoit Duc de Courlande & de Sémigalle; & la Nobleſſe de ces provinces lui rendit hommage en cette qualité. Le lendemain Radziwil mena encore le nouveau Duc à l'hôtel-de-ville, le déclara publiquement Gouverneur des poſſeſſions Polonoiſes en Livonie, & lui rendit en cette qualité les clefs de la ville & du château de Riga (1).

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Les autres événemens de la Livonie, ne doivent point trouver place dans cet ouvrage, puiſque l'Ordre Teutonique en fut entiérement banni, vers la fin de l'an 1561; cependant nous ne pouvons nous empêcher de rapporter en bref,

Fin de l'Archevêché de Riga.

(1) La ville de Riga, ménagea ſi bien ſes intérêts dans ces circonſtances, qu'elle conſerva une ſorte de liberté, ſous la protection de la Pologne, & qu'elle eut même depuis des relations avec l'Empire: ce ne fut qu'en 1582 que cette ville ſe ſoumit entiérement aux Polonois, à des conditions avantageuſes: ainſi les engagemens qu'elle contracta en 1561 & 1562, étoient bien éloignés d'une ſoumiſſion abſolue. Henning, Conſeiller de Kettler, prétend que ſon projet étoit de ſe retirer en Allemagne, & qu'ayant refuſé le Duché de Courlande, il ne ſe détermina à l'accepter qu'à cauſe des preſſantes ſollicitations de ſes Conſeillers; mais perſonne ne croira cette anecdote. V. Arndt. *pag.* 253. *in not.*

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

la fin de l'Archevêché de Riga & le ſort de Chriſtophe, Duc de Mecklenbourg, dont la Coadjutorerie avoit fait tant de bruit & occaſionné tant de mal à l'Ordre. A peine le Roi de Pologne eut-il confirmé les privileges de la Livonie au-delà de la Dwine, qu'il commença à les retirer l'un après l'autre. Guillaume de Brandebourg, étant mort le 4 février 1563, le Duc de Courlande prit poſſeſſion, au nom du Roi de Pologne, du peu de bien qui reſtoit à l'Archevêché, ſous prétexte de le garder, juſqu'à ce qu'on eût donné un autre Chef à l'égliſe de Riga. Ce nouveau Chef étoit déſigné depuis long-tems, & le Roi de Pologne ne l'ignoroit pas : c'étoit lui qui avoit fait nommer Chriſtophe de Mecklenbourg, Coadjuteur de Guillaume, & nous avons vu avec quelle chaleur il l'avoit ſoutenu contre l'Ordre Teutonique, qui s'oppoſoit avec raiſon à cette nomination, directement contraire à l'accord que les Etats de la Livonie avoient fait à Wolmar. Mais Chriſtophe ayant refuſé de ſe prêter aux vues ambitieuſes du Roi, celui-ci avoit auſſi changé de ſentiment à ſon égard. Le Duc, qui s'étoit oppoſé à la ſoumiſſion de l'Archevêché à la Pologne, étoit parti, comme nous l'avons dit, pour aller faire ſes

Gadebuſch. part. 2. pag. 14 & ſeq.

Digitized by Google

plaintes à l'Empire, & avoit fini par ſe jetter dans le parti de la Suede. Revenu en Livonie, peu de tems avant la mort de Guillaume, il voulut s'emparer des biens de l'Archevêché après ſon décès; mais il fut pris à Dalen par le Duc de Courlande, & conduit en priſon à Rawa dans la Grande-Pologne, où il demeura pendant ſix ans. Jean Albert, Duc de Mecklenbourg, frere de Chriſtophe, ayant demandé l'Archevêché de Riga pour Sigiſmond Auguſte, ſon fils, qui n'avoit point encore ſept ans, le Roi de Pologne donna au pere l'adminiſtration des domaines de l'Archevêché en 1564, à la réſerve de la moitié de Riga & de Kokenhaus, qu'il ſe réſervoit, juſqu'à ce que le jeune Prince eût atteint l'âge de quinze ans; diſant qu'il conféreroit alors l'Archevêché à Sigiſmond Auguſte, s'il ſe deſtinoit à l'état eccléſiaſtique. Deux ans après, le Roi de Pologne changeant d'avis, nomma Jean Chodkiewitz, Maréchal de Lithuanie, Adminiſtrateur de l'Archevêché de Riga, & de tout ce que l'Ordre lui avoit cédé au-delà de la Dwine; & il manda à Kettler, à qui il conſervoit le titre de ſon Lieutenant & de Gouverneur de la Livonie, de s'entendre avec le nouvel Adminiſtrateur. Enfin, la même année

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Cod. Pol. tom. 5. num. 144.

Ibid. num. 145 & 146.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

1566, le Roi de Pologne donna trois diplômes relatifs à la Livonie : par le premier, il sécularisa l'Archevêché de Riga ; par le second, il unit héréditairement & à perpétuité, l'Archevêché & toute la Livonie au delà de la Dwine, à la Lithuanie, promettant d'y maintenir le Luthéranisme ; & par le troisieme, il érigea en Duché la Livonie au-delà de la Dwine.

Ibid. num. 153, 154, 155.

Ibid. num. 156, 157, 158, 159 & 160.

Quant à Christophe de Mecklenbourg, il ne sortit de sa prison de Rawa qu'en 1569, après avoir renoncé à toute prétention sur l'Archevêché de Riga. Le Roi de Pologne lui donna une pension de 1000 écus d'Allemagne, à condition qu'il serviroit dans ses armées, quand il en seroit requis. C'étoit se débarrasser à bon marché de ce Prince, après s'être donné tant de mouvement pour lui procurer l'assurance de parvenir à l'Archevêché. Christophe de Mecklenbourg, garda toute sa vie l'administration de l'Evêché de Ratzebourg, & fut marié d'abord avec Dorothée, fille de Frédéric I, Roi de Danemarck, & ensuite avec Elisabeth de Suede, qui lui donna une fille du même nom, mariée à Jean-Albert II, Duc de Mecklenbourg. Christophe mourut à Schwerin, le 4 mars 1592.

Ibidem. num. 161.

Gadebusch. pag. 23 & seq.

Voilà

XXXVII. WOLF-GANG SCHUZBAR.

Remarque sur la perte de la Livonie.

Voilà comment l'Ordre Teutonique perdit les immenſes poſſeſſions qu'il avoit depuis ſi long-tems en Livonie, & comment le Roi de Pologne détruiſit l'Archevêché de Riga. Nous ne multiplierons pas les réflexions, pour faire voir toute l'indignité de la conduite de Kettler & du Roi : les faits parlent d'une maniere trop claire, pour que nous ayons beſoin d'entrer en preuves. Ce que nous avons dit d'Albert de Brandebourg & du Roi Sigiſmond, convient également à Kettler & à Sigiſmond-Auguſte ; ainſi nous nous contenterons de remarquer, de nouveau, que ce furent la trahiſon & l'héréſie qui détruiſirent la puiſſance de l'Ordre Teutonique (1).

Gothard Kettler, devenu Duc de Courlande & de Sémigalle, profita de tous les droits qu'il avoit acquis par ſon apoſtaſie, en épouſant en 1566, Anne, fille d'Albert, Duc de Mecklenbourg

(1) Il eſt apparent que la plupart des Chevaliers Teutoniques de la Livonie embraſſerent le Luthéraniſme, à l'exemple de Kettler ; il y avoit trop long-tems que les principes de cette ſecte, s'étoient répandus dans le pays, pour ne pas croire que la plus grande partie des habitans les avoient adoptés, d'autant que les Evêques, qui auroient dû être les gardiens du troupeau, leur avoient donné l'exemple de l'apoſtaſie ; mais il ſemble qu'il reſtoit alors peu de Chevaliers Teutoniques en Livonie, la plupart ayant péri dans cette guerre cruelle, dont nous n'avons fait qu'eſquiſſer l'hiſtoire.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Schwerin, dont il eut deux fils : ſes deſcendans régnerent en Courlande, juſqu'en 1711. Il reſtoit alors Ferdinand Kettler, oncle du dernier Duc, qui devoit lui ſuccéder : mais le Czar, Pierre-le-Grand, envoya des troupes en Courlande, ſous prétexte d'aſſurer le douaire de la Ducheſſe Anne Ivanowna, ſa niece, veuve de Fréderic-Guillaume, dernier Souverain de la Courlande de la Maiſon de Kettler, & qui devint enſuite Impératrice de Ruſſie. Ferdinand ſollicita en vain l'inveſtiture de la Pologne, qui différa toujours, dans la vue de réunir la Courlande à la Couronne. Les Courlandois, ayant éventé ce projet, élurent pour leur Duc en 1726, Maurice Comte de Saxe, depuis Maréchal de France, fils naturel du Roi de Pologne & de la Comteſſe de Konigsmarck; mais cette élection fut également réprouvée par la Ruſſie & par la Pologne, & Maurice fut obligé d'abandonner la partie, après avoir donné les marques les plus éclatantes de ſa valeur. Le Prince Menzikoff, déſigné Duc de Courlande par la Ruſſie, ne réuſſit pas mieux que Maurice. Enfin, le Duc Ferdinand étant mort en 1737, ſans laiſſer d'enfans mâles, & ſans avoir pu faire valoir ſes droits, la Czarine Anne, par-

vint à faire élire Duc de Courlande, Jean Erneſt de Biren, ſon favori. Voilà comment finit la domination des Kettler dans la Courlande, que Gothard avoit uſurpée ſur les Chevaliers Teutoniques, en trahiſſant ſon Ordre & ſa Religion.

XXXVII. WOLF-GANG SCHUZBAR.

La trame perfide, que le Roi de Pologne avoit ourdie, de concert avec le Maître de Livonie, pour dépouiller l'Ordre Teutonique, ne fut utile qu'au dernier, puiſqu'il laiſſa à ſes deſcendans, un Duché qui les mit au rang des premiers Princes de l'Europe, après les têtes couronnées (1) : quant à la Pologne, on peut dire qu'elle a plus perdu que gagné, par les longues guerres que l'acquiſition d'une partie de la Livonie, lui a oc-

(1) Voici une idée de l'état actuel de la Courlande, tirée d'un mémoire qui a été remis à la Cour de France, inſéré dans la Gazette de Leyde, du 20 mai au 3 juin 1786. La Courlande a 80 lieues de longueur ſur 50 dans ſa plus grande largeur : ſon terrein eſt fertile, & ſes productions naturelles ſont précieuſes pour les Puiſſances maritimes & commerçantes. Deux principales rivieres navigables, l'A & la Windaw, la coupent de l'Orient à l'Occident : elle a deux ports ſur la Baltique, Windau & Liebau. Son commerce n'occupe pas moins de ſix à ſept cens vaiſſeaux de trois à quatre cens & même de dix-huit cens tonneaux. On évalue ſa population à plus d'un million & demi d'habitans : & quoique le Duc régnant ait très-peu d'influence ſur les Etats, ſes revenus ne laiſſent pas de monter à deux cens mille louis annuels, ou quatre millions huit-cent mille livres de France.

Digitized by Google

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

caſionnées. C'eſt ici le lieu de remarquer que les uſurpations proſperent rarement. De tant d'immenſes poſſeſſions que la Pologne a ravies à l'Ordre Teutonique, tant en Pruſſe qu'en Livonie, il ne lui en reſte rien aujourd'hui, ſinon quelques droits ſur les villes de Thorn & de Dantzig, & la ſuzeraineté ſur la Courlande; mais ce dernier droit, quoique très-réel, a été ſi contrebalancé par l'influence de la Ruſſie, qu'on ſeroit preſque tenté de le ranger au nombre de ſes pertes. Sigiſmond-Auguſte qui vécut juſqu'en 1572, fut le dernier Roi de la dynaſtie des Jagellons, & ce fut un bonheur pour les Polonois : injuſtes ſous les Jagellons, ils furent grands & magnanimes ſous les Princes qui avoient ces qualités. Cette nation, naturellement noble & généreuſe, méritoit bien d'avoir d'autres Rois.

Envoyés du Grand-Maître en Ruſſie.

Venator. pag. 348 & ſeq.

1564.

Ibid. pag. 316.

On juge aiſément combien la perte de la Livonie affligea le Grand-Maître, qui n'avoit rien négligé pour lui procurer du ſecours, & qui n'avoit pu en obtenir, ni de l'Empereur ni de l'Empire, à cauſe des fâcheuſes circonſtances du tems. Il paroît que le Grand-Maître n'avoit jamais reconnu Kettler pour Maître de Livonie, parce qu'il ne lui avoit pas demandé ſa confirmation; mais en re-

Digitized by Google

venche, il s'intéreſſoit vivement au ſort de Guillaume de Furſtenberg qui étoit toujours au pouvoir des Moſcovites, & il entreprit de le tirer de ſa priſon. A cet effet, il nomma Bernard de Bevern ou de Beverning, Théobald de Ramſchwag, Melchior de Dermo & François de Hatzfeld, Chevaliers de l'Ordre, avec deux Docteurs, pour ſe rendre à Moſkow. L'empereur leur donna des lettres pour le Czar, & ils s'embarquerent au commencement d'août à Trawemunde pour aller à Narva, d'où ils firent le chemin par terre juſqu'a Moskow. Les Envoyés eurent beau aſſurer à différentes repriſes, qu'ils étoient Miniſtres du Grand-Maître, & ſeulement chargés d'une lettre de l'Empereur, les Ruſſes affecterent de ne point les comprendre, & s'obſtinerent à leur rendre les mêmes honneurs qu'aux Ambaſſadeurs de l'Empereur; ce qui fit un mauvais effet à la cour de Moskow. Les Envoyés avoient ordre de ſolliciter l'élargiſſement de Furſtenberg, & de demander que le Czar les remît en poſſeſſion des domaines qu'il avoit enlevés aux Chevaliers Teutoniques, moyennant une compenſation, c'eſt-à-dire, une redevance à laquelle l'Ordre s'aſſujettiroit; mais ils n'obtinrent ni l'un ni l'autre, & Furſtenberg mourut dans ſa priſon. Les

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

écrivains Proteſtans prétendent qu'il étoit Luthérien, & Venator ſoutient au contraire, qu'il demeura fidèle à Dieu, à l'Empire & à ſon Ordre juſqu'à la mort. Suivant Neuſtadt, écrivain contemporain, qui a été ſouvent en Ruſſie, Furſtenberg donna effectivement une grande marque de fidélité à l'Empire. Le Czar, s'étant fait amener ce Prince, en 1565, offrit de lui donner la Livonie, s'il vouloit la tenir en fief de la Ruſſie; mais, dit Neutadt, il refuſa cette offre, ne voulant pas ſouiller ſa conſcience; & le Czar mécontent le renvoya au château de Lubin (1)

Pag. 319. Ap. Arndt. pag. 257 in not.

Mort du Grand-Maître. *Venator. pag. 376.* 1566.

Le Grand-Maître Wolfgang Schuzbar, qui gouververna l'Ordre près de 23 ans, dans des tems auſſi malheureux que difficiles, n'avoit pas montré moins de zele que ſon prédéceſſeur, & mourut comme lui, au moment qu'il venoit d'aſſembler un Grand Chapitre, dans ſa réſidence de Mergentheim, le 11 février de l'an 1566.

(1) Neuſtadt, marchand étranger, s'établit à Derpt vers l'an 1554, & fut ſouvent en Ruſſie, pour ſon commerce; après la priſe de Derpt, il ſe retira à Riga, dont il fut Bourg-meſtre; il écrivit une chronique qui vient juſqu'à l'an 1609; elle n'eſt point imprimée. On voit quelques détails ſur cette chronique & ſur ſon auteur dans l'ouvrage intitulé: *Abhandlung von Livland, Geſchichtsreiben*, Riga 1772.

Digitized by Google

GEORGE HUND DE WENCKHEIM,

XXXVIIIe. GRAND-MAITRE.

XXXVIII. GEORGE HUND.

LE Grand-Maître Schuzbar étant mort le 11 février de l'an 1566, le Chapitre qu'il avoit convoqué à Mergentheim pour le 10 de ce mois, se hâta de lui donner un successeur dans la personne de GEORGE HUND DE WENCKHEIM, Stadthalter du Bailliage de Franconie (1). J'ignore l'époque précise de son élection, mais elle eut lieu peu de jours après la mort de son prédécesseur; car Venator nous apprend que les lettres de présentation à l'Empereur, furent expédiées le 18 du même mois. Les Historiens font le plus bel éloge de ce prince : c'étoit, disent-ils, un homme d'une vertu rare, qui avoit beaucoup de jugement, & qui

Venator. pag. 377 & seq. Hess. 1566.

(1). Dans la liste des Grands-Maîtres (*Marburgis-Beytrag 4 stuck. pag.* 173) il est nommé George Hund Wenckheim *Zum Altenstein* : il étoit de la Franconie.

Digitized by Google

XXXVIII. GEORGE HUND.

joignoit la plus ſaine politique à beaucoup d'habileté.

Inveſtiture du Grand-Maître.

Venator. pag. 378 & ſeq. Schardii epitom. rer. geſt. ſub. Maxi. II tom. 4. pag. 2452.

Maximilien II, d'Autriche héritier des bonnes qualités auſſi bien que des Etats de Ferdinand ſon pere, étoit alors ſur le trône impérial, & donna l'inveſtiture publique au Grand-Maître à Augsbourg, le même jour & de la même maniere qu'il la donna à Auguſte, Electeur de Saxe; c'étoit le 9 de mai. Quant à l'eſſentiel, on ſuivit le cérémonial qui avoit été obſervé pour ſes deux prédéceſſeurs; mais il paroît qu'il y eut encore plus de magnificence. Le cortege du Grand-Maître étoit d'environ 600 cavaliers: ce furent les Comtes de Hornſtein, de Stolberg, de Hag, de Naſſau, de Hohenlohe & d'Eberſtein, qui firent la premiere demande de l'inveſtiture au pied du trône; & les étendarts furent portés & préſentés à l'Empereur par Melchior de Dermo, Commandeur de Francfort, par Jean de Rehen, Grand-Commandeur de Heſſe, & par Henri de Bobenhauſen, Commandeur de Blomenthal. Nous croyons devoir ſupprimer les autres détails. Comme la diete étoit aſſemblée à Augsbourg, depuis le 14 janvier, le Grand-Maître y prit la ſéance qui lui appartenoit, après l'Archevêque de Salzbourg, & avant tous les Evêques-Prin-

1566.

Venator, pag. 382.

ces de l'Empire, entre lesquels on voyoit les Evêques de Constance & d'Augsbourg, qui étoient honorés de la pourpre Romaine. XXXVIII. GEORGE HUND.

Le nouveau Grand-Maître, qui avoit hérité du zele de ses prédécesseurs, présenta un mémoire à l'Empereur, cinq jours avant d'en recevoir l'investiture, par lequel il montroit qu'il n'étoit pas de l'intérêt de l'Ordre de souscrire aux propositions qui avoient été faites relativement à ses justes prétentions sur la Prusse, & encore moins de consentir à ce que le ban prononcé contre Albert, fût tenu en suspens (1). En revenche il proposoit de se sacrifier s'il le falloit, avec ses Chevaliers, pour mettre cette sentence en exécution, pourvu que la Noblesse de l'Allemagne voulût l'aider : mais loin de pouvoir seconder l'Ordre Teutonique, l'Empire étoit obligé de fournir continuellement du secours contre les Turcs; ainsi l'Empereur arrêta ce projet que les circonstances ne permettoient point de mettre en exécution. Le Grand-Maître tint deux Chapitres l'année *Ibid. pag. 389.*

(1) J'ignore quelles pouvoient être ces propositions qui répugnoient si fort au Grand-Maître, car nous verrons qu'il désira, quelque tems après, que ces difficultés se terminassent par un accommodement.

XXXVIII. GEORGE HUND.

même de son élection : dans celui qui avoit d'abord été indiqué à Francfort, & qui fut transféré à Heilbron, on y conclut le 11 de novembre, qu'on porteroit jusqu'à 300 chevaux, le secours que l'Ordre devoit donner contre les Turcs, ce qui étoit beaucoup au-dessus de la taxe de l'Empire, & on régla le nombre de Chevaliers de chaque Bailliage qui devoient s'y trouver.

Ibid. pag. 390.

Mort d'Albert de Brandebourg.

Buck. pag. 448.

1568.

Deux ans après, Albert de Brandebourg, qui avoit mis le comble aux malheurs de l'Ordre, par sa trahison & son apostasie, termina sa carriere. Ce Prince avoit joui d'une bonne santé jusqu'en 1562; mais alors il tomba dans un grand affaissement. Gratiani, compagnon du Cardinal Commendon, qui avoit soupé avec lui peu de tems avant sa mort, rapporte qu'il étoit assis entre deux femmes qui le servoient, & qui étoient souvent obligées de lui mettre les morceaux à la bouche. Malgré cela il conserva la présence d'esprit jusqu'à la fin, mais il n'en fit pas l'usage qu'il auroit dû. Il est cependant probable qu'il reçut un avertissement propre à lui faire faire de sérieuses réflexions. Bock nous apprend qu'un mois avant sa mort, il parut triste & rêveur pendant deux jours, à cause de certaines choses qui lui étoient arrivées

In vit. Commend. lib. 2. cap. 12. pag. 157.

Pag. 459.

de la part du Cardinal Hosius, Evêque de Warmie, qui étoit alors à Heilsberg; & l'on peut croire que c'étoient des avis relatifs à son salut. Le Cardinal, qui avoit vu Albert à Dantzig peu de tems après son apostasie, lui avoit déja fait une remontrance pleine de candeur, de simplicité & d'énergie, & il avoit été si touché de ce que ce Prince étoit resté sourd à ses paroles, qu'il est vraisemblable que son zele l'avoit engagé à faire un dernier effort, quand il apprit qu'il touchoit à sa fin. Tout fut inutile; Albert, qu'on avoit transporté à Tapiau, par la crainte de la peste qui se manifestoit à Konigsberg, y mourut Luthérien le 20 mars 1568, à l'âge de près de 78 ans. Ce qu'il y eut de particulier, c'est que sa femme, Anne-Marie de Brunswick, mourut le même jour que lui. Cette Princesse lui avoit donné Albert-Frédéric, qui épousa Marie-Eléonore, fille aînée de Guillaume Duc de Clêves & de Juliers, & qui tomba en démence. Comme ce Prince étoit encore mineur à la mort de son pere, étant né en 1553, le gouvernement Prussien craignit que l'Ordre Teutonique ne saisît ce moment pour faire valoir ses prétentions. C'étoit bien l'intention du Grand-Maître, mais la chose devenoit d'autant

XXXVIII. GEORGE HUND.

Rescius in vit. Card. Hosii. Romæ 1587. lib. 1. cap. 19.

Bock.

XXXVIII. GEORGE HUND.

plus difficile, que le Roi de Pologne avoit admis la branche Electorale de Brandebourg à la succession du fief de la Prusse. Cependant le Grand-Maître tint un Chapitre à Francfort à ce sujet, le 23 octobre 1569, où l'on fit dix projets différens; & l'année suivante il se rendit à la Diete de Spire, pour solliciter du secours qu'il n'obtint pas.

Venator. pag. 403 & seq.

1569.

1570.

L'Ordre auroit désiré que l'affaire se terminât par un accommodement, mais il étoit aisé de prévoir que les Polonois ne s'y prêteroient pas. L'Ambassadeur de Pologne remit un mémoire à la Diete, par lequel il prétendoit qu'Albert étant mort, les procédures intentées contre lui, devoient finir. L'Ordre y répondit; & le Grand-Maître ne cessa de renouveller ses instances, pour que l'Empire cherchât un moyen quelconque de rendre la Prusse & la Livonie à son Ordre : mais ses soins ne produisirent d'autres effets que de prouver le zele ardent dont il étoit animé.

Ibid. pag. 417 & seq.

Mort du Grand-Maître.

Venator. pag. 425.

1571.

Dans un grand Chapitre tenu à Mergentheim au mois de juin 1571, on s'occupa encore de l'affaire de la Prusse, & particuliérement du moyen de profiter des circonstances qu'on croyoit favorables, pour recouvrer une partie de la Livonie; mais les événemens firent

échouer ces projets. On voit que l'infatigable Grand-Maître ne négligeoit aucune occaſion de parvenir à ſon but, & ces ſoins nuiſirent peut-être à ſa ſanté; car Schardius nous apprend qu'il étoit d'une foible complexion : auſſi ſa carrière ne fut-elle pas longue; il décéda pieuſement dans ſa réſidence de Mergentheim, le 17 juin de l'an 1572, & fut inhumé auprès de ſes deux prédéceſſeurs. C'eſt ce Grand-Maître qui a fait bâtir la chancellerie de Mergentheim.

XXXIII. GEORGE HUND.

Epitom. rer. geſt. jub. Max. II, tom. 4. pag. 2517.

1572.

Heſs.

HENRI DE BOBENHAUSEN.

XXXIXe. GRAND-MAITRE.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

1572. HENRI DE BOBENHAUSEN, Commandeur de Biomenthal, fut élu Grand-Maître le 6 août 1572, par le Chapitre assemblé à Neckers Ulm ; mais il ne reçut point personnellement l'investiture de l'Empereur : il députa Léonard Formentin de Thulnein, Grand-Commandeur d'Autriche, & Jean de Cobentzll de Prosseck, Commandeur de Leybach, pour la recevoir en son nom (1).

Venator. pag. 436 & seq. Hess.

Mort du Roi de Pologne. Espérances de l'Ordre. 1572. Un mois avant l'élection du Grand-Maître, la Pologne avoit perdu son Roi. Sigismond-Auguste étant mort sans laisser de postérité, comme nous l'avons dit ailleurs, plusieurs Princes se mirent sur les rangs pour le remplacer. On comptoit au nombre des candidats, le Roi de

(1) Henri étoit fils de Jean de Bobenhausen & d'Elisabeth de Langeln : cette maison avoit ses terres dans les environs de Hanau.

Digitized by Google

Suede, le Duc de Pruſſe, l'Electeur de Saxe, le Margrave d'Anſpach, l'Archiduc Erneſt fils de l'Empereur Maximilien, & Henri Duc d'Anjou, frere de Charles IX, Roi de France : ces deux derniers furent les ſeuls qui partagerent les vœux de la nation ; & déjà la grande Pologne, la Volhynie & la Lithuanie avoient manifeſté le déſir de voir réuſſir l'Archiduc. Dans le même tems, le bruit ſe répandoit que l'Empereur ſollicitoit vivement les Etats de l'Empire, pour qu'ils l'aidaſſent à faire élire ſon fils, & qu'il formoit à cet effet, une ligue puiſſante avec pluſieurs Princes d'Allemagne ; que l'Electeur de Saxe, renonçant à ſes prétentions, lui avoit promis 10000 hommes de cavalerie payés pour cinq mois, & que l'Empereur, de ſon côté, avoit donné parole que, ſi Erneſt parvenoit à la couronne de Pologne, il feroit reſtituer à l'Empire, la Pruſſe & la partie de la Livonie, dont les Polonois s'étoient emparés : on ajoutoit que pour indemniſer l'Electeur de Saxe des dépenſes qu'il devoit faire, l'Empereur lui avoit engagé la partie de la Luſace, qui confine à ſes Etats.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

Barre. Hiſt. d'All. tom. 9, pag. 163 & ſuiv.

La réuſſite de ces projets, s'ils eurent jamais quelque réalité, auroit été le plus heureux des événemens pour l'Ordre

Henri de Valois, Roi de Pologne.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN. Suite de sa retraite.

Teutonique, mais la Providence en disposa autrement : le Duc d'Anjou eut la pluralité des voix, par les soins de Jean de Montluc, Ambassadeur de France, & fut élu le 9 mai de l'an 1573. Ce Prince, connu sous le nom de Henri de Valois, ne jouit pas long-tems de cet avantage. Ayant appris la mort de son frere Charles IX, il partit furtivement le 18 juin de l'année suivante, pour aller prendre possession d'un trône qui lui étoit dévolu par droit de naissance. L'évasion du Roi de Pologne fit renaitre les espérances de la Maison d'Autriche, & l'Empereur envoya un Ministre habile en Pologne, pour ranimer son parti Le royaume se trouva bientôt partagé en trois factions; celle de l'Empereur; une autre très-considérable qui vouloit un Roi de la nation; & une troisieme plus foible que les autres, qui tenoit pour Henri de Valois, prétendant qu'on ne pouvoit manquer au serment qu'on lui avoit prêté. Ce sentiment offensa les deux autres partis, qui s'étant assemblés, déclarerent le trône vacant, puisque Henri de Valois, n'étoit point revenu dans les neuf mois, comme il l'avoit fait espérer.

1573.

1574.

L'Archevêque de Gnesne, ayant indiqué une Diete générale à Warsovie, le parti Autrichien y proclama l'Empereur

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

Maximilien Roi de Pologne & Grand-Duc de Lithuanie ; mais la plus grande partie des Gentilshommes, proteſtant contre cette élection, déféra la couronne à la Princeſſe Anne, ſœur de Sigiſmond-Auguſte, & par conſéquent du ſang de Jagellon. Cette princeſſe étoit âgée de 50 ans, & n'avoit pas été mariée ; mais on lui mit pour condition d'épouſer Etienne Bathory, Prince de Tranſilvanie : après quoi Bathory fut proclamé Roi, & on lui envoya le décret de ſon élection.

Concurrence de l'Empereur Bathory, Roi de Pologne. 1576.

Les partiſans de l'Empereur lui envoyerent également des Ambaſſadeurs, tant pour lui porter le décret de ſon élection, & lui faire jurer les *Pacta conventa* réglés par ſes Miniſtres, que pour le preſſer de venir prendre poſſeſſion du trône de Pologne. Maximilien voulant procurer cette couronne à ſon fils Erneſt, demanda du tems pour examiner les articles qu'on vouloit lui faire jurer : les Polonois ſe plaignant de ſa lenteur, il répondit que ne pouvant quitter l'Empire, il déſiroit qu'ils vouluſſent prendre l'Archiduc Erneſt à ſa place, promettant qu'il ſe rendroit tout de ſuite en Pologne, pour y épouſer la princeſſe Anne. Après cela l'Empereur jura les *Pacta conventa*, & fit imprimer le décret de ſon élection, qu'il envoya en Pologne & en Lithua-

Digitized by Google

XXXIX. HENRI DE BOBENKAUSEN.

nie. Pendant ces délibérations, Bathory plus actif, arriva en Pologne, où il épousa la princesse Anne : les deux époux furent couronnés solemnellement le 1 de mai de l'an 1576. Le Czar, profitant de la circonstance, envoya aussi-tôt une ambassade à l'Empereur, pour lui proposer une alliance offensive, promettant de déclarer la guerre à Bathory ; mais le dessein du Czar, n'étoit que de l'allumer entre l'Empire & la Pologne, & d'en profiter, pour s'emparer de toute la Livonie. Maximilien devinant sa politique, le remercia de ses offres, pour ne pas favoriser la conquête entiere d'une province dont les Russes avoient déja occasionné la perte, & sur laquelle l'Empire & l'Ordre Teutonique avoient des droits incontestables. Cependant l'Empereur songeoit à conquérir une couronne qu'il avoit laissé échapper par son retardement : il envoya des Ambassadeurs en Suede & en Danemarck, pour engager ces deux Puissances à joindre leurs armes aux siennes, & il fit solliciter sous main, les Etats de l'Empire, assemblés à Ratisbonne, de lui accorder un prompt secours.

Hist. d'All. pag. 168.

Mort de l'Empereur. Rodolphe II lui succede. 1576.

Cet orage, qui se formoit contre la Pologne, fut bientôt dissipé : la mort enleva l'Empereur Maximilien à l'âge de 49

ans, au milieu de la Diete de Ratisbonne, le 12 octobre 1576 : avec lui s'évanouirent les espérances que l'Ordre Teutonique avoit conçues, de tirer quelque parti de ses justes prétentions sur la Prusse & la Livonie. Rodolphe II, fils aîné de Maximilien, qui avoit été élu Roi des Romains, l'année précédente, prit alors les rênes de l'Empire, & n'inquiéta point Bathory, qui gouverna sagement la Pologne.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

Le Grand-Maître, qui n'avoit cessé de solliciter l'Empereur en faveur de son Ordre, & qui avoit redoublé ses instances, à l'occasion du mariage d'Albert-Frédéric Duc de Prusse, & de la démence où ce Prince étoit tombé, vit bien, à la mort de Maximilien, que la couronne de Pologne étoit perdue pour la Maison d'Autriche. En conséquence il se hâta d'envoyer des députés à Etienne Bathory, pour voir s'il n'y auroit pas moyen de convenir avec lui du rétablissement de l'Ordre, à certaines conditions : il n'en résulta rien, & le Grand-Maître eut l'adresse de faire approuver au nouvel Empereur, une démarche qu'il avoit faite à son insçu.

Venator. pag. 454.

Il auroit fallu un événement extraordinaire, & même une grande révolution pour que les Chevaliers Teutoniques pussent être rétablis dans les domaines qu'ils

Projet de transférer l'Ordre en Hongrie.

XXXIX. HENRI DE LOBEN-HAUSEN.

révendiquoient à ſi juſte titre : car l'Empire étoit ſi éloigné de pouvoir ou de vouloir leur accorder des ſecours ſuffiſans, qu'on propoſa à la Diete de Ratisbonne de transférer l'Ordre ſur les frontieres de la Hongrie, pour l'oppoſer aux entrepriſes des Turcs. Ce projet conçu & propoſé, ſans qu'il paroiſſe qu'il y ait eu aucune mauvaiſe volonté contre les Chevaliers, n'en auroit pas été moins deſtructif; car, étant reſſerrés dans quelques places au voiſinage des Turcs, leur ſort auroit toujours dépendu des événemens d'une campagne. Il eſt vrai qu'on propoſa l'année ſuivante d'augmenter leurs forces, en incorporant à l'Ordre Teutonique, toutes les Commanderies que celui de Malthe avoit en Allemagne; mais, dit Vertot, ce projet n'eut point d'effet par l'adreſſe & l'habileté du Commandeur Scaglia, Piémontois, & Ambaſſadeur de l'Ordre de Malthe. Les envoyés du Grand-Maître, qui ſe trouvoient à la Diete de 1576, n'étant pas autoriſés à accepter une propoſition qui étoit peu compatible avec la ſituation préſente de l'Ordre, firent les repréſentations convenables; & l'examen de cette affaire fut renvoyé par la Diete à une commiſſion particuliere.

Venator. pag. 455 & ſeq. 1576.

Hiſt. de Malte. tom. 5. pag. 149.

Le Grand-Maître ayant convoqué un

Chapitre à Neckers-Ulm pour le 14 janvier 1577, les Comtes de Furſtenberg, de Hohenzollern & de Seinsheim, envoyés de l'Empereur, s'y rendirent accompagnés du Docteur Timothée Jungen, & renouvellerent la propoſition de transférer l'Ordre ſur les frontieres de la Hongrie, l'aſſurant des bonnes intentions de Sa Majeſté, qui ne vouloit rien faire qui pût lui porter préjudice. Le Chapitre fit ſes remercîmens aux Commiſſaires pour les bonnes intentions de l'Empereur, & répondit que l'Ordre n'étant compoſé que de la Nobleſſe de l'Empire, il étoit convenable de demander l'avis des différens Etats, comme on l'avoit déja pratiqué pour des choſes moins importantes; que d'ailleurs il falloit faire une recherche exacte des biens de l'Ordre, pour ſavoir ce que chaque Bailliage pourroit fournir pour cette entrepriſe; il ajouta qu'après avoir pris les informations néceſſaires, & après avoir délibéré ſur ce grand objet, on enverroit des Députés pour inſtruire la Commiſſion impériale, établie à Francfort, des réſolutions qu'on auroit priſes.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN. 1577.

En conſéquence le Chapitre ordonna, par un reçès du 18 janvier, aux Commandeurs Provinciaux, de dreſſer un état de toutes les perſonnes & de tous les

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

biens de leurs Bailliages, avec un détail exact des revenus & des charges, & de l'envoyer signé & cacheté au Grand-Maître pour le 1 juin de la présente année. En attendant on écrivit à la Noblesse des Cercles de Franconie & de Suabe, ainsi qu'à celle du bourg de Friedberg, pour savoir son avis sur cette affaire qui l'intéressoit, à cause du grand nombre de Chevaliers de ces provinces, qui étoit dans l'Ordre Teutonique. Après avoir pris les éclaircissemens nécessaires, on envoya des Députés à la Commission de Francfort, pour y remettre un mémoire de la part de Grand-Maître qui, sans refuser absolument la proposition, faisoit voir par l'exposition de l'état de l'Ordre, qu'en achevant de l'épuiser pour une pareille entrépriſe, on n'obtiendroit pas l'objet désiré, qui étoit de garantir les frontieres des incursions des Turcs. La Commission Impériale, mécontente de cette réponse, écrivit au Grand-Maître le 6 novembre de la même année, pour lui faire de nouvelles instances, & l'engager à envoyer quelques Chevaliers à l'Empereur, avec des pouvoirs suffisans, pour traiter plus particuliérement de cette affaire.

Mémoire du Grand-Maître.

Le Grand-Maître envoya effectivement une Députation à Sa Majesté Impériale;

Digitized by Google

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN. tre à l'Empereur. *Venator.* 1578.

mais ce fut pour lui préſenter un long mémoire, daté du 15 avril 1578, dans lequel, après avoir apporté les privileges que les Papes & les Empereurs avoient accordés aux Chevaliers Teutoniques, il diſoit que, ſi tous les Princes de l'Empire, vouloient faire un effort commun pour cet établiſſement, il y concourroit de tout ſon pouvoir, mais que ce ſeroit conduire l'Ordre à ſa ruine que de l'entreprendre ſeul. Outre que l'Ordre avoit perdu la Pruſſe & la Livonie, on voyoit une énumération des pertes qu'il avoit eſſuyées en Italie, par différens événémens, & en Allemagne par l'établiſſement du Luthéraniſme : la liſte des Commanderies perdues en Suiſſe, en Bohême, en Moravie, dans le Voigtland, dans la Thuringe, dans la Heſſe, dans la Hollande & dans les Pays-Bas Eſpagnols, étoit fort longue : on y avoit joint un état des dépenſes extraordinaires que les Chevaliers avoient été obligés de faire depuis l'apoſtaſie d'Albert, & des pertes que l'Ordre avoit ſouffertes pendant la guerre des Proteſtans, qui toutes enſemble, montoient entre treize & quatorze cens mille florins d'Allemagne, faiſant environ trois millions de livres de France; ſomme conſidérable pour ce tems-là, où le numéraire n'étoit point auſſi multiplié qu'il

Digitized by Google

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

l'eſt aujourd'hui. L'Empereur ſe contenta de ce mémoire, & on ceſſa d'inquiéter l'Ordre ſur cet objet. Cependant comme les Chevaliers ne cherchoient qu'à ſignaler leur valeur, & ſur-tout contre les infideles, il fut réglé quelque tems après, que les jeunes Chevaliers paſſeroient 3 ans dans une ville frontiere de la Turquie, qui leur ſeroit déſignée par leurs Supérieurs; ils y étoient ſoumis aux ordres du Commandant de la place, & devoient tâcher d'être employés chaque fois qu'on étoit dans le cas de faire tête aux ennemis. Ce n'étoit que d'après les certificats de bonne conduite, donnés par les Commandans des places, que les Chevaliers étoient déclarés habiles à avoir des Commanderies. Cet uſage a exiſté tant que les guerres de la Maiſon d'Autriche avec la Turquie, ont duré, & il n'a été interrompu que quand la choſe eſt devenue impoſſible: mais les Chevaliers n'ayant plus l'occaſion de combattre les infideles, ont conſervé l'obligation de faire trois campagnes de guerre, comme il ſe pratique encore aujourd'hui.

Statuts de l'Ordre.

Malgré que le Grand-Maître parût tout occupé des affaires majeures de ſon Ordres, il ne négligea cependant pas celles de détail, & fut même employé pluſieurs fois par l'Empire. L'Ordre ayant des difficultés

ficultés avec la ville de Rotenbourg sur le Tauber, au sujet de quelques dîmes & d'une nomination de bénéfice; Louis Duc de Wirtemberg & l'Evêque de Wurtzbourg, se porterent pour médiateurs, & terminerent, en 1574, cette affaire à la satisfaction du Grand-Maître. De grandes contestations s'étant élevées entre Balthasar, Abbé de Fulde, & Jules, Evêque de Wurtzbourg, le Grand-Maître fut nommé, en 1576, Séquestre de cette Abbaye-Principauté, par l'Empereur; il y mit pour Statthalter ou Administrateur, Jean Eustache de Westernach, Chevalier d'un grand mérite, que nous verrons élever à la Grande-Maîtrise de l'Ordre. L'apostasie de Gebhard Truchsès, Archevêque de Cologne, procura encore une nouvelle commission au Grand-Maître. Le Pape ayant excommunié & déposé Truchsès, Ernest, Duc de Baviere, Evêque de Liege, qui avoit déja été son compétiteur, fut élu par le Chapitre pour le remplacer. L'Empereur, qui avoit assemblé une Diete à Rotenbourg en 1583, désiroit d'éteindre la guerre civile qui s'étoit allumée dans l'archévêché au commencement de cette année, & nomma Commissaires à cet effet le Grand-Maître & l'Evêque de Wurtzbourg; mais leurs soins furent inutiles; la guerre continua, &

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

Sattler. Hist. Wirtemb. tom. 5. pag. 30. num. 20.

Venator. pag. 454.

Gropp Collect. script. Wirceburg. tom. 1. pag. 423.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

Truchſès n'abandonna la partie que quand ſes affaires furent totalement ruinées.

L'Archiduc Maximilien eſt élu Coadjuteur.

Venator. pag. 465. 1584.

Le Chapitre de l'Ordre étant aſſemblé à Mergentheim, des Commiſſaires de l'Empereur vinrent demander au Grand-Maître, le 3 de décembre 1584, qu'il voulût recevoir l'Archiduc Maximilien, ſon frere, au nombre des Chevaliers. Non-ſeulement le Prince fut reçu, mais le Grand-Maître, avec le concours du Chapitre, le nomma ſon Coadjuteur. On envoya à Vienne les Grands-Commandeurs d'Alſace & de Franconie, avec les pouvoirs néceſſaires pour recevoir les vœux de l'Archiduc, & pour le faire Chevalier. L'année ſuivante (1) le Grand-Maître laiſſa une partie des ſoins de l'adminiſtration au Prince Coadjuteur, & ſe retira même tout-à-fait, 5 ans après, à Cron-Weiſſenbourg; mais comme ce Prince n'abdiqua pas, & qu'il laiſſa ſeulement l'exercice des droits de la Grande-Maîtriſe à l'Archiduc, nous ne compterons le regne de ce dernier que de

(1) Le 31 août 1585, le Grand-Maître Henri de Bobenhauſen, fit un accord avec Louis, Duc de Wirtemberg, mais ſur des objets d'une trop petite importance pour être rapportés ici. *Sattler Hiſt. Wittemb. tom. 5. pag. 98.* Maximilien fit auſſi un accord avec le même Duc en 1598, que nous ne rapporterons pas pour la même raiſon, *Ibidem*,

Digitized by Google

l'époque où mourut Bobenhauſen (1).

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

Les eſpérances de l'Ordre commencerent à renaître ſous les auſpices de Maximilien. Etienne Bathori, qui s'étoit rendu cher aux Polonois, par ſon zele pour la religion, & par ſon habileté dans les affaires, termina ſa vie le 13 décembre 1586. Les factions ſe ranimerent auſſi-tôt en Pologne, & chacune d'elles voulut avoir la gloire de lui donner un Roi. Le Comte Gorca & Sborowski, Seigneur Polonois, qui étoient l'ame du parti Autrichien, avoient formé une forte brigue. Sigiſmond, fils de Jean III, Roi de Suede, & petit-fils par ſa mere de Sigiſmond I, Roi de Pologne, avoit auſſi de nombreux partiſans : les Lithuaniens penchoient pour Fedor ou Théodore, qui étoit alors ſur le trône de Ruſſie ; & une autre partie des Polonois déſiroit pour Roi, un Piaſt ou Seigneur de leur nation. Le Pape Sixte V envoya Annibal de Capoue, Archevêque de Naples, tant pour exhorter la Diete

Mort de Bathori, Roi de Pologne. Eſpérances de l'Ordre. 1586.

(1) Venator (*pag.* 465) marque que Bobenhauſen réſigna ſes régaux, c'eſt-à-dire, qu'il renonça à ſes droits régaliens en faveur de l'Archiduc, ſix ans après ſa nomination, ce qui paroît ſuppoſer une abdication ; cependant il ne fait commencer le Magiſtere de Maximilien qu'à la mort de Bobenhauſen. Heſſ marque à la même époque, le commencement du regne de Maximilien, & nous ne pouvons nous écarter de cette marche.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

à choisir un Prince Catholique, que pour favoriser sous main les intérêts de la Maison d'Autriche.

Sigismond de Suede & Maximilien d'Autriche sont élus. 1587.

La Diete d'élection s'étant assemblée à Warsovie, chacun soutint son sentiment avec tant d'opiniâtreté, qu'on se partagea: une partie proclama Sigismond Prince de Suede; & Gorca & Sborowski avec leurs adhérens, proclamerent le Prince Coadjuteur Maximilien. Le lendemain la faction Autrichienne s'assembla dans l'église des Cordeliers, pour rendre grace à Dieu de l'élection de l'Archiduc: pendant la messe, qui fut chantée par le Cardinal Radziwil, André Zborowski, Maréchal de la cour, renouvella au coin de l'Autel, la proclamation de Maximilien comme Roi de Pologne (1).

Maximilien est fait prisonnier. *Isthuanffii Hist. Hung. lib. 26. pag. 348.* 1587.

Maximilien, ayant appris la nouvelle de son élection, partit avec le peu de troupes qu'il avoit pu rassembler en Autriche & en Moravie, pour se rendre dans les environs de Cracovie, où il sé-

(1) Les curieux trouveront une bonne relation des événemens qui ont précédé & suivi l'élection de Maximilien, dans l'histoire du célebre Mr. de Thou, écrivain contemporain: cependant j'ai suivi de préférence Isthuanffi, pour ce qui regarde l'entreprise de Maximilien sur la Pologne, parce qu'ayant été sur les lieux, immédiatement après, il devoit être mieux informé.

Digitized by Google

journa assez long-tems : il espéroit de trouver l'occasion d'entrer dans cette capitale, que Zamoiski, chef de la faction Suédoise, défendoit avec des troupes nombreuses. Après plusieurs tentatives inutiles, l'Archiduc résolut d'employer la force, & attaqua, le 24 novembre, la partie de la ville, ou plutôt le fauxbourg nommé Cléoparia ; l'attaque fut vive & poursuivie courageusement ; déja les Allemands avoient haché la porte ; mais les Polonois opposerent une telle résistance, qu'on fut obligé d'abandonner l'entreprise & de se retirer. Sur ces entrefaites Sigismond, Prince de Suede, arriva à Cracovie, suivi d'une grande quantité de Gentilshommes Polonois, & fut couronné solemnellement Roi de Pologne.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

Ibid. pag. 349.

Le nouveau Roi ayant encore reçu quelques renforts de la Transilvanie, Zamoiski se mit à la tête de l'armée, & l'Archiduc, qui n'avoit pas reçu le secours qu'il attendoit de la Hongrie, se retira aux frontieres de la Silésie, avec le désagrément de s'être vû abandonné sous différens prétextes, par la plupart des Généraux qui l'avoient accompagné. Cependant les Hongrois s'étoient mis en marche, & avoient pris en passant deux petites places du Comté de Scepus, où ils avoient mis garnison au nom de Maxi-

Ibid. pag. 350.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN. 1588.

milien Roi de Pologne, ce qui excita encore davantage Zamoiski à la vengeance. Ce Général étant à portée de l'armée Allemande, Maximilien réſolut de ſoutenir le combat, d'autant qu'il étoit inſtruit que les Hongrois étoient au moment d'arriver; mais il fit une faute impardonnable. Des marais formés par pluſieurs petits ruiſſeaux, le ſéparoient des ennemis; on ne pouvoit les traverſer facilement qu'en ſuivant pluſieurs digues qu'on avoit faites pour contenir l'eau des ruiſſeaux, ainſi il falloit diſputer ce paſſage aux ennemis, qu'on auroit infailliblement arrêtés en coupant les digues, ou en les garniſſant d'infanterie; mais au-lieu de cela, on laiſſa arriver Zamoiski, & les deux armées ſe rangerent dans la plaine. Les Hongrois arriverent au moment qu'on alloit combattre; mais leurs chevaux étoient ſi haraſſés par de longues marches, qu'ils pouvoient à peine ſe ſoutenir. Après un combat aſſez opiniâtre, l'armée de l'Archiduc fut miſe en fuite: les Hongrois ſe débanderent entiérement, & le Prince ſe retira avec une partie des Allemands dans une petite ville de la Siléſie qu'Iſthuanffi nomme *Bicinum*, & d'autres Vitzen. Maximilien s'étoit flatté, qu'étant retiré dans les domaines de l'Empereur, les Polonois ne

l'y inquiéteroient point ; mais il ſe trompoit : Zamoiski vint mettre le ſiege devant cette petite place, & la força bientôt de capituler : enſorte que le Prince, qui ſe rendit priſonnier, fut conduit dans un château nommé Roldone par Iſthuanffi, & Hroldo, dans le traité dont nous parlerons bientôt.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

Les Chevaliers Teutoniques, qui avoient l'honneur de compter Maximilien dans leur nombre, furent au déſeſpoir de lui voir perdre le trône avec la liberté, & de voir encore une fois évanouir toutes les eſpérances qu'ils avoient conçues de leur rétabliſſement. Ce ſentiment étoit commun à l'Empereur, au Roi d'Eſpagne & à toute la Maiſon d'Autriche. On réſolut de négocier avec les Polonois ; mais, comme il paroît qu'on ne vouloit pas faire les premieres démarches vis-à-vis de Sigiſmond, à qui cependant perſonne ne pouvoit plus refuſer la qualité de Roi de Pologne, on engagea le Pape à ſe rendre médiateur.

Paix. Elargiſſement de Maximilien. *Iſthuanffii. pag. 351.* 1589.

Sixte V ſaiſiſſant avec empreſſement cette occaſion d'obliger la Maiſon d'Autriche, chargea le Cardinal Hippolite Aldobrandin, ſon Légat *a latere*, de travailler à l'élargiſſement de l'Archiduc. Le Cardinal ayant négocié heureuſement, Guillaume Urſin de Roſenberg, Chevalier de la Toi-

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

son d'or, l'Evêque de Javarin, le Baron de Lobkowitz, le Baron de Schwartzenau, l'Evêque d'Olmutz, le Baron de Pleſſ, Nicolas Iſthuanffi, Vice-Palatin de Hongrie (1) & Jean de Cobentzll, Baron de Proſſeck, Commandeur de l'Ordre Teutonique, Commiſſaires de l'Empereur, ſe rendirent à Beuthen, petite ville aux confins de la Siléſie; & ſix Commiſſaires Polonois ſe rendirent à Bendzin, petite ville du Palatinat de Cracovie, peu diſtante de Beuthen. Là ſe fit un traité à l'intervention du Cardinal-Légat, par lequel les Commiſſaires Allemands, qui traitoient au nom de l'Empereur & de toute la Maiſon d'Autriche, reconnurent Sigiſmond pour Roi de Pologne, renoncerent, au nom de Maximilien, au titre de Roi, & promirent au nom de l'Empereur, de Maximilien, & de toute la Maiſon d'Autriche, de ne jamais former de prétentions, ſoit directement, ſoit indirectement, contre la Pologne, la Lithuanie, la Ruſſie, la Pruſſe, la Maſovie, la Samogitie, la Livonie, & autres do-

Cod. Pol. tom. 1. num. 56. p. 232.

(1) Nicolas Iſthuanffi eſt l'auteur de l'Hiſtoire de Hongrie, depuis 1490 juſqu'à 1610. Dans cette charte il eſt nommé *Officii Palatinatus R. Hungariæ locum tenens*, & à la tête de ſon ouvrage il prend la qualité de *Pro-Palatinus*, ce qui revient au même.

Digitized by Google

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

mènes de la couronne. On voit clairement que Sigismond avoit fait insérer cet article, à cause de l'Ordre Teutonique. Maximilien, qui étoit prisonnier à Hroldo, devoit être délivré le 16 juillet, & conduit honorablement à Beuthen ou à Bendzin pour le 28 du même mois : le Roi devoit faire une visite à l'Archiduc avant son élargissement, & il étoit stipulé qu'aussitôt que Maximilien seroit sorti de la Pologne, il jureroit l'observation du traité, & en remettroit la confirmation aux Polonois qui l'auroient accompagné. Cet acte fait en double à Beuthen & à Bendzin le 9 mars 1589, est signé par le Cardinal Aldobrandin, & par tous les Commissaires respectifs (1). On peut remarquer que Beuthen étoit un endroit malheureux pour l'Ordre, puisque c'étoit là où Albert de Brandebourg avoit, pour ainsi dire, mis la dernière main à la trahison qu'il méditoit depuis long-tems, & qu'un Commandeur Teutonique avoit

(1) Outre ce premier traité, on trouve plus de 20 chartres relatives à cet objet dans le premier tome du Code diplomatique de la Pologne, pag. 237-272 dont nous laissons l'examen à ceux qui écriront l'histoire de la Maison d'Autriche ou celle de la Pologne.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

été obligé de signer au nom de l'Empereur, un désistement de toute prétention sur la Prusse & la Livonie : mais cette stipulation ne pouvoit lier ses successeurs qui, en parvenant au trône impérial, étoient obligés de jurer qu'ils travailleroient au maintien & à la réintégration de l'Empire.

Secours donnés par l'Ordre au Prince Coadjuteur. *Venator. pag. 478.*

L'Ordre Teutonique n'avoit pas manque d'aider le Prince Coadjuteur de tout son pouvoir, dans son entreprise sur la Pologne. On lui avoit donné des sommes considérables, vu la situation de l'Ordre, & pour fournir plus promptement à cette dépense extraordinaire, on avoit même aliéné quelques biens. Aussi Maximilien fut-il reconnoissant du secours que l'Ordre lui avoit donné ; il lui légua en mourant, 200000 florins d'Allemagne à prendre sur les biens patrimoniaux dont il s'étoit réservé l'usage, & le récompensa par cette générosité des dépenses qu'il avoit faites pour son élévation. Après tous ces malheurs, Maximilien ne s'occupa plus qu'à édifier l'Ordre par ses vertus, jusqu'à ce que la guerre qui recommença entre l'Empereur & les Turcs, lui mit de nouveau les armes à la main.

Mort du Grand-Maître.

Le 21 mars de l'an 1595, le Grand-Maître Henri de Bobenhausen mourut

dans ſa retraite à Cron-Weiſſenbourg, & fut enterré dans l'égliſe de l'Ordre, qui eſt dans cette ville (1).

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

Venator. pag. 465.

1595.

(1) Venator & Heſſ rapportent que le Grand-Maître mourut le 15 de mars, & on lit dans *Marburg-Beytrag, 4e. part.* 173, qu'il fut inhumé à Mergentheim, mais c'eſt une erreur. Suivant ſon épitaphe rapportée dans le ſecond tome des Mémoires de l'Académie de Manheim, & qu'on voit encore dans le chœur de l'égliſe de Cron-Weiſſenbourg, il doit être mort le 21 de mars. Voici l'inſcription miſe ſur ſon tombeau.

Anno Domini MDXCV. Den. xxi. tag. martii. iſt. der. Hochwirdigſt Furſt. und. Herr. Herr. Heinrich. Adminiſtrator. des Hochmeiſterthumbs. in. Preiſſen. Meiſter. Teutſch. Ordens. in Teutſchen. und. Welſchen landen. in. got. ſeliglig. entſchlaſen. deſſen. ſeel. der. Amechtig. got. gnedig. ſei. und. ein. freliche Vferſtehung. verleihen. Wolle. Amen.

MAXIMILIEN D'AUTRICHE.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

XLe. GRAND-MAITRE.

1595. A la mort de Henri de Bobenhauſen, l'Archiduc MAXIMILIEN, de Coadjuteur qu'il étoit, devint Grand-Maître de l'Ordre Teutonique. Ce Prince avoit eu divers Commandemens en Hongrie contre les Turcs, dont nous n'avons pas cru devoir parler; mais nous ne devons pas paſſer entiérement ſous ſilence la campagne de 1596, où il fut nommé Généraliſſime des armées Impériales. L'Ordre Teutonique, qui ſaiſiſſoit toutes les occaſions de marquer ſon attachement à la Maiſon d'Autriche, fit don au Grand-Maître d'une ſomme de 63600 florins d'Allemagne : il fourniſſoit en outre 400 cavaliers entretenus, à l'Empereur; & 100 Chevaliers Teutoniques, tirés de tous les Bailliages, accompagnerent le Grand-Maître pendant cette campagne (1).

Venator. pag. 466. Duellius. pag. 47.

(1) Nous avons vu qu'avant cette époque, l'Or-

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

Maximilien, ayant emporté Hatwan d'assaut, après avoir essuyé une longue résistance, fit sa jonction avec Sigismond Bathori, Prince de Transilvanie : ils s'avancerent vers Agria, & atteignirent les Turcs près du village de Kereſtes. Il y eut trois combats, dont le dernier auroit été décisif sans l'indiscipline des troupes. Après avoir battu les Turcs, les soldats, au-lieu de les poursuivre, s'amuserent à piller leur camp. Un corps des ennemis, profitant de leur faute, vint leur tomber sur les bras. Une terreur panique s'emparant des Allemands, Maximilien s'avança avec une troupe choisie, pour arrêter les fuyards ; mais ses efforts furent inutiles, & il eut la douleur de se voir arracher une victoire que les ennemis n'auroient plus été en état de lui dis-

Isthuanffii, lib. 30.

dre fournissoit déja à l'Empereur, des secours contre les Turcs, proportionnés à ses forces ; & ces troupes faisoient un corps à part, marchant sous l'étendard de la Grande-Maîtrise : on peut s'en convaincre par un Nécrologe conservé à la Commanderie de Mastricht, où on lit. *6 Octob O. Frater Joannes Van Steinhuyse Commendator in Gruytraidt* (C'est Gruitrode) *in civitate Gratz ao 1594 in bello Co Turcas inter Equites sub vexillo nri Magri fuit Vexillifer.* Le même Nécrologe nous apprend que l'Ordre a perdu une quantité de Chevaliers qui combattoient contre les Turcs, le siècle dernier, aussi bien que le précédent, puisqu'on en voit un certain nombre dans le Nécrologe d'un seul Bailliage.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

puter, ſans l'avidité & l'indiſcipline des ſoldats. Ces trois combats coûterent 10000 hommes aux Autrichiens, & 20000 aux Turcs. Cette bataille de Kereſtes termina la campagne. Le Sultan prit la route de Conſtantinople, & Maximilien celle de Vienne. Ce Prince fut encore employé dans cette guerre; mais comme il ne commanda plus en chef, & que nous ne voyons pas que l'Ordre Teutonique ait eu d'autre part à ces événemens que celle que nous avons rapportée, nous ne le ſuivrons pas dans ces différentes campagnes, n'ayant rien dit de celles qu'il avoit faites avant l'an 1596. Il paroît que ce ne fut qu'après l'an 1598 que le Grand-Maître put faire quelque ſéjour dans ſa réſidence de Mergentheim (1).

Aliénation du Prieuré de l'Ordre à Veniſe. 1595.

Les ſoins continuels qu'exige la profeſſion des armes, n'empêcherent pas Maximilien de s'occuper des intérêts de l'Ordre, & l'année même de la mort de ſon prédéceſſeur, il chercha à recueillir quelques débris de l'immenſe fortune que les Chevaliers Teutoniques avoient eue

(1) On trouve dans l'Hiſtoire de Mr. de Thou, le détail de la bataille de Kereſtes & des autres campagnes de Maximilien. On peut auſſi voir un abrégé de la vie de Maximilien dans les annales de l'Empereur Ferdinand II, par Khevenhuller, tome 13, page 95.

Digitized by Google

en Italie : mais avant de rapporter cet événement, il faut reprendre la choſe de plus haut. On a vu en ſon lieu que le Doge Reinier Zeno avoit fait conſtruire la Commanderie & l'égliſe de la Ste. Trinité à Veniſe, en reconnoiſſance des ſervices que les Chevaliers Teutoniques avoient rendus à la République, dans la guerre qu'elle avoit faite aux Gênois en 1258. Cette Commanderie devint célebre, quand le Grand-Maître Conrard de Feuchtwangen y établit le ſiege de l'Ordre : mais elle perdit beaucoup de ſon luſtre, lorſque Sigefroi de Feuchtwangen, ſon frere, le transféra à Marienbourg. Le nombre de Chevaliers diminua conſidérablement à Veniſe, & il paroît même que bientôt après, cette maiſon ne fut plus habitée que par des Prêtres de l'Ordre, dont le chef avoit le titre de Prieur.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

Supr. tom. 2. pag. 218.

Malgré cela, l'égliſe de la Commanderie continua à être fréquentée à cauſe du grand nombre d'indulgences que les ſouverains Pontifes y avoient attachées. L'an 1419, quelques perſonnes pieuſes voulurent ériger une confrairie à l'honneur de la Ste. Trinité dans l'égliſe de l'Ordre, & en obtinrent la permiſſion par un décret du Conſeil des Dix, donné le 23 novembre de la même an-

Flam. Cornel. eccl. Venet. illuſtr. tom. 5. pag. 5.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

née. Pour favoriser ce pieux dessein, Ortulphe Sogimruter & Gerlahe Warik, que le Maître d'Allemagne avoit envoyés en Italie avec la qualité de Visiteurs (1), cédèrent aux membres de la Confrairie, le 13 février 1410, quelques bâtimens de la Commanderie, situés près de l'église du côté du grand canal : les Visiteurs ne firent cette cession qu'avec l'agrément de Godefroi de Berlichingen, Grand-Commandeur de la Lombardie & de tous les Freres de la maison de Venise, & ils stipulerent que la Confrairie payeroit annuellement, pendant l'octave de la Ste. Trinité, une rente de 8 ducats au grand-Commandeur de la Lombardie. Les Confreres s'étant beaucoup multipliés, ils se trouverent trop à l'étroit dans le bâtiment que l'Ordre leur avoit cédé, pour y tenir leur assemblée : afin qu'ils pussent l'augmenter, les Teutoniques leur céderent le 1 janvier

Ibid. pag. 25.

Ibid. pag. 27.

(1) Flaminius Cornaro dit qu'ils avoient été nommés par le Grand-Maître, ou Maître-Général ; mais il est plus probable que ce fut par le Maître d'Allemagne, de qui dépendoient toutes les Commanderies de l'Italie. Nous voyons par l'acte dont nous allons parler, que la Commanderie de Venise étoit soumise au Commandeur Provincial de la Lombardie. Flaminius Cornaro, dont nous parlons, est le même nom que Flaminius Cornelius, cité à la marge. Cornaro est le nom italien de cette famille, qu'on donne *Cornelia* en latin.

1493, une partie du jardin qui étoit attenant, moyennant une rente qu'ils devoient payer au Grand-Commandeur de Lombardie. Guillaume de Weyblingen, qui étoit alors revêtu de cette dignité, se trouvoit à la Commanderie, ou au Prieuré de Venise, & fit cette aliénation avec l'agrément d'André de Grumbach, Maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne & en Italie (1).

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

Le Pape ayant jugé à propos d'ôter à l'Ordre Teutonique, sa maison de Venise, sans qu'on en sache la raison, la donna avec titre de Prieuré, à André de la famille patricienne de Lipomana.

(1) On voit par cet acte d'aliénation, que les maisons de l'Ordre, du Royaume de Naples étoient alors soumises au Grand-Commandeur de Lombardie, aussi bien que celles de la Marche Trévisane. *Flam. Cornel. in not. pag.* 27. *Pater D. Guillelmus de Uniblingen Provincialis Ballivie Longobardiæ, Marchiæ Tarvisanæ, nec non regni totius Apuliæ, & Visitator ad presens ac pro nunc totius regni Siciliæ, & ad presens in civitate Venetiarum residens in Domo SS. Trinitatis.* Le mot de *Pater* est remarquable; on pourroit en inférer que, comme les Religieux de l'Ordre portoient entre eux le nom de Freres, ils donnoient quelquefois le nom de Pere à leur Supérieur. Le nom de *Uniblingen* est visiblement défiguré; nous avons prouvé, *tom. 7. pag.* 379, que c'étoit Weyblingen qui étoit alors Provincial de Lombardie & Visiteur de Sicile. Quant aux mots *Regni totius Apuliæ*, on prend une partie pour le tout. L'Ordre avoit eu beaucoup de biens dans la Pouille, & cette province avoit donné son nom à un Bailliage.

Digitized by Google

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

(1). André, généreux du bien d'autrui, se hâta de démembrer la Commanderie : il donna l'église de Ste. Marie-Madgelaine, située à Padoue, avec les revenus qui y étoient attachés, à St. Ignace & à ses compagnons dont le Pape Paul III avoit approuvé l'institut ; & ce même Pape confirma la donation que leur avoit faite André. Quelques années après, André donna encore aux Peres de la Compagnie de Jesus, l'église de Notre-Dame de l'Humilité, située dans la ville de Venise, & cette donation fut confirmée par Pie IV qui avoit été élevé, en 1559, sur la chaire de St. Pierre. André étant mort, fut remplacé dans le Prieuré de la Ste. Trinité par Pierre, qui étoit également de la famile de Lipomana, & celui-ci mourut l'an 1592.

L'Archiduc Maximilien, qui n'étoit alors que Coadjuteur, mais qui exercoit, ainsi que nous l'avons dit, toute l'autorité du Grand-Maître, revendiqua la Commanderie de Venise, comme appartenant lé-

Ibid. pag. 22 & seq.

(1) Il paroît même par le texte de Cornaro que ce Prieuré avoit été donné à la famille, *Fluxu autem temporis Sanctissimæ Trinitatis Prioratus ad patritiam Lipomanam gentem ex concessione Apostolica collatus fuit, ex quâ Andreas Trinitatis Prior, &c.* pag. 10. Nous verrons effectivement que ce Prieuré passa à une personne de la même famille, après la mort d'André.

Digitized by Google

gitimement à ſon Ordre, & y nomma le Chevalier Sforce Comte de Portia ; mais la République s'oppoſa à cette nomination. Hyppolite Aldobrandin, qui s'étoit employé en qualité de Cardinal-Légat pour tirer l'Archiduc de ſa captivité, venoit d'être élevé au Pontificat, ſous le nom de Clément VIII, & s'entremit encore pour terminer cette affaire à l'amiable. Le Patriarche de Veniſe avoit établi un Séminaire Epiſcopal, pour obéir aux décrets du Concile de Trente ; mais l'emplacement n'étant pas ſuffiſant, les Directeurs déſiroient extrêmement d'avoir la Commanderie ou le Prieuré de la Ste. Trinité. Le Pape s'adreſſa au Grand-Maître, qui conſentit à renoncer à toute prétention ſur cette maiſon, moyennant la ſomme de 14000 ducats, que le Séminaire s'obligeoit de lui compter (1). Ainſi la Commanderie de Veniſe paſſa entre les mains des Directeurs du Séminaire Epiſcopal, à la réſerve des donations qu'André Lipomana avoit faites aux Peres Jéſuites, tant à Veniſe, qu'à Padoue, qui ne furent pas révoquées. Les Procureurs du

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

(1) Dans le texte de Cornaro, *pag.* 14, il n'eſt parlé que de 14000 écus en pieces d'argent : mais on voit, *page* 60, que le prix étoit de 14000 ducats.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

Grand-Maître, firent l'acte de cette aliénation le 30 août 1595, & le Pape le confirma le 13 novembre de la même année. Cornaro nous apprend que le produit de cette vente fut employé à acheter du bien-fond, que le Grand-Maître attribua le 8 mai de l'an 1600, à la Commanderie de Ste. Elisabeth (1).

Le Grand-Maître ne fut point si heureux dans une tentative qu'il fit pour recouvrer une autre partie des biens que l'Ordre avoit perdus en Italie. Nous avons vu ailleurs, comment on lui avoit enlevé la Commanderie de Bologne, ce qui avoit engagé les Chevaliers dans des procès dispendieux. Le procès intenté à Rome, n'étant point terminé, Maximilien le poursuivit, & obtint une sentence favorable de la Rote, le 15 mai 1609, mais qui fut cassée par une sentence postérieure du 10 juin 1611. L'écrivain qui nous a fourni cette note, prétend que la seule inspection de cette derniere sentence, en démontre l'iniquité. C'est le langage ordinaire des plaideurs malheureux : mais j'avoue que j'ai peine de

Supra. tom. 7. pag. 389.

é Schedis Pastor. S. Andr. Leod.

(1) L'auteur ne la désigne pas autrement : mais c'est probablement la grande Commanderie de Vienne, qui porte le nom de cette sainte Patrone de l'Ordre.

Digitized by Google

comprendre comment on peut perdre un pareil procès.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

Les pertes immenſes que l'Ordre avoit faites dans différens pays, avoient beaucoup diminué le nombre des Religieux. Il y avoit peu de Chevaliers en comparaiſon de ce qu'il y en avoit eu les ſiecles précédens, parce que l'Ordre ne pouvoit plus fournir à l'entretien d'un ſi grand nombre, & qu'il y avoit moins d'emplois à remplir : les Frêtres étoient diminués en proportion du nombre des maiſons, & la claſſe des Freres ſervans n'exiſtoit plus depuis long-tems, ſi ce n'étoit peut-être dans une ou deux maiſons de la Friſe, comme nous le dirons ailleurs. Cependant les ſtatuts ordonnoient une infinité de choſes qui ne pouvoient ſe pratiquer que quand les Chevaliers vivoient en commun, & cette vie conventuelle étoit devenue impoſſible, par le petit nombre auquel ils étoient réduits. Les Chevaliers obligés de vivre ſéparément, ſoit dans les Commanderies qui leur étoient confiées, ſoit dans les emplois militaires ou civiles, qu'on leur permettoit d'exercer, avoient beſoin d'une regle de conduite adaptée aux circonſtances où ils ſe trouvoient. C'eſt ce qui fut exécuté par le Grand-Maître & le Chapitre qu'il avoit convoqué à cet ef-

Changement dans les ſtatuts de l'Ordre. 1606.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

fet dans sa résidence de Mergentheim, pendant le carême de l'an 1606. Ces changemens étoient légitimes, parce que les anciens statuts permettent au Grand-Maître de régler tous les points de discipline, avec l'agrément du Chapitre : mais cette faculté ne s'étend pas aux points essentiels de la regle, qui sont inviolables, & que Maximilien a laissé dans leur entier, tels qu'ils avoient été établis dans l'origine de l'Ordre. Tous les Grands-Commandeurs comparurent par eux-mêmes, ou par leurs représentans à ce Chapitre, où l'on devoit traiter une matiere si essentielle, à la réserve du Grand-Commandeur d'Utrecht, qui n'y vint point, & qui ne s'y fit pas représenter : ce qui prouve que le Bailliage dont nous rapporterons bientôt la perte, étoit déja soustrait à l'autorité du Grand-Maître.

Zele de Maximilien pour la religion. *Venator. pag. 476.* 1606.

Maximilien s'occupa encore de la réforme du bréviaire des Prêtres : il prit le Romain, qu'il adapta à l'usage de l'Ordre, & en fit faire une édition à Inspruck. Il fonda le Séminaire de Mergentheim avec l'assistance du Bailliage de Franconie, & ajouta quelques bâtimens au château, entre autres une chapelle qui fut décorée magnifiquement. Ce Prince, zélé pour la religion, n'omit rien pour

Digitized by Google

la faire fleurir dans tous les endroits de son obéissance. Le luthéranisme, qui avoit troublé si long-tems l'Allemagne, avoit répandu des germes dans les endroits mêmes où il n'avoit pas été admis; c'est pourquoi le Grand-Maître fit venir des Prêtres zélés & de bons Prédicateurs, des Bailliages d'Alsace & d'Autriche, afin de confirmer le peuple de Mergentheim & des environs dans la croyance de la vraie religion; mais personne n'y contribua plus que lui-même, par le bon exemple qu'il ne cessa de donner, tout le tems qu'il passa dans cette résidence.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

Pendant le regne de Maximilien, l'Ordre Teutonique eut l'honneur de compter encore deux autres Princes de la maison d'Autriche au nombre de ses Chevaliers. L'Archiduc Maximilien Ernest, fils de Charles, Duc de Styrie, & petit fils de l'Empereur Ferdinand I, ayant demandé d'entrer dans l'Ordre, tomba immédiatement après dans une longue & dangereuse maladie. Ce Prince, aux portes du trépas, désira d'être revêtu de l'habit & de la croix de l'Ordre, qu'on lui donna au mois de juillet de l'an 1615, & peu de tems après il commença à recouvrer la santé. Sa convalescence fut longue, & ce ne fut que le 18 février de l'année suivante, qu'il

Venator. pag. 467.

1615.

1616.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

prononça ſes vœux & fut fait Chevalier dans la ville de Gratz. Ce Prince avoit été déſigné le 12 juillet 1615, pour être Grand-Commandeur du Bailliage d'Autriche, mais il ne jouit pas long-tems de cette dignité, étant mort en 1516 (1).

Duell. part. 3. cap. 1. pag. 44.

Charles d'Autriche eſt fait Coadjuteur.

L'Archiduc Charles, frere cadet du Grand-Commandeur d'Autriche, demanda auſſi à entrer dans l'Ordre au Chapitre tenu à Francfort le 5 février 1618. Les Capitulaires furent très-embarraſſés; ils ne déſiroient rien tant que de recevoir ce Prince; mais Charles étoit pourvu des Evêchés de Breſlau & de Brixen, & ils ne crurent pas que le caractere Epiſcopal fût compatible avec la cérémonie militaire de l'armement d'un Chevalier : ils refuſerent à regret, & pour témoigner leur attachement à l'auguſte Maiſon d'Autriche, ils poſtulerent

Venator. pag. 468. 1618.

(1) Le Baron de Khevenhuller rapporte, dans ſes annales, *tom.* 13. *pag.* 88. que Maximilien-Erneſt fût Maître d'Allemagne, ou plutôt qu'il fut Coadjuteur, & il ne dit point qu'il fut Grand-Commandeur d'Autriche. Mais les écrivains de l'Ordre ne parlent point de cette Coadjutorerie, & il eſt inconteſtable qu'il fut Grand-Commandeur d'Autriche. Duellius, qui avoit examiné les archives de la Commanderie de Vienne, le compte au nombre des Grands-Commandeurs, & ajoute : *Vid. in tabul. chartam inſtallationis, ut vocant, datam Græcii* 12. *jul. anno ut ſupra.* 1615 Khevenhuller dit que Maximilien-Erneſt mourut à *Gratz* en 1616.

pour

pour Coadjuteur, avec l'agrément du Grand-Maître, un fils du Roi de Bohême, & neveu de l'Evêque de Breslau. Ce Roi de Bohême, étoit l'Archiduc Ferdinand de la branche de Styrie, frere de Maximilien-Ernest, qui avoit été Commandeur d'Autriche, & de Charles, Evêque de Breslau. L'Empereur Mathias, frere du Grand-Maître, n'ayant pas d'enfans, avoit adopté Ferdinand, & lui avoit d'abord cédé la couronne de Bohême, & ensuite celle de Hongrie, qui sans cela, eussent dû retourner à sa sœur Anne d'Autriche, mere de Philippe III, Roi d'Espagne. Le Pape leva les scrupules des Chevaliers, en accordant à l'Evêque de Breslau les dispenses nécessaires (1). Le Roi de Bohême renonça, au nom de son fils, au choix qu'on avoit fait de sa personne, & le Chapitre s'étant assemblé à Francfort le 18 septembre, élut unanimement par

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

(1). Ce fut Paul V, qui accorda cette dispense à l'Evêque de Breslau. On peut juger que ce Pape étoit affectionné à l'Ordre, & qu'il avoit même quelque connoissance de son histoire; il fit peindre dans la sacristie de sa Chapelle dans l'Eglise de la Creche (*S. Mariæ ad præsepe*,) la fondation de la ville de Marienbourg par les Chevaliers Teutoniques, avec cette inscription: *Milites Theutonici, ope Virginis Prussia Livoniaquè subactis, Mariæburgum condunt.* Palatii. gest. pontific. Roman, tom. 2. pag. 72. In Cælestino III.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

voie de postulation, l'Archiduc Charles pour Coadjuteur : ce Prince fut fait Chevalier à Hall en Tyrol. Charles d'Autriche est le premier qui ayant reçu les ordres sacrés, obtint les dispenses nécessaires pour entrer dans l'Ordre religieux & militaire des Chevaliers Teutoniques. Nous ne parlons que de la classe des Chevaliers, car pour ceux qui sont reçus dans celle des Prêtres, ils doivent avoir reçu l'ordre de prêtrise, avant d'y être admis.

Mort du Grand-Maître. 1618.

Le Grand-Maître survécut peu à l'élection de son Coadjuteur. Ce Prince fut enlevé après une courte maladie le 2 novembre de l'an 1618, ayant reçu tous les Sacremens de l'Eglise. Les auteurs ne conviennent ni de l'endroit de sa mort, ni de celui de son inhumation; les uns disent qu'il mourut à Vienne, où il fut inhumé, & d'autres rapportent qu'il termina sa carriere à Inspruck, où son corps repose. Mais la question est aisée à décider si on consulte les écrivains contemporains. Bell, Lotihius, & Lundorp disent que ce Prince mourût à Vienne, que ses entrailles furent enterrées dans l'Eglise cathédrale, près de celles de l'Empereur Maximilien, son pere, & que son corps vêtu de noir & par-dessus du manteau de l'Ordre Teu-

Laurea Austr. lib. 2. pag. 128. Lotichii rer. germ. sub Mathia. part. 1. lib. 2. pag. 43. Lundorp. bell. sexenn.

tonique, fut transporté à Inspruck. Khevenhuller ajoute que le corps du Grand-Maître fut porté du château à l'Eglise des Capucins de Vienne, où est le caveau de la Maison Impériale, & que quelques jours après, il en fût retiré pour être transporté à Inspruck. Tous les écrivains font l'éloge de Maximilien : c'étoit un Prince instruit, prudent, & d'un caractere fort doux, qui ressembloit beaucoup à son pere. Maximilien, qui avoit beaucoup de piété, étoit ennemi déclaré de tout ce qui pouvoit blesser la chasteté, & de la médisance : sa cour étoit aussi réglée qu'une maison religieuse pouvoit l'être, & il en donnoit l'exemple : quoique ce Prince fût très-humble & très-affable, son extérieur étoit si imposant, que les personnes les plus accoutumées à faire leur cour aux souverains, étoient souvent déconcertées en lui parlant,

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

lib. 2. pag. 140. *Khevenhull. annal. Ferdin. tom. 13. p. 96.*

CHARLES D'AUTRICHE.

XLIe. GRAND-MAITRE.

XLI. CHARLES D'AUTRICHE. 1618.

L'Archiduc CHARLES D'AUTRICHE, prit en mains les rênes du gouvernement de l'Ordre, à la mort de Maximilien : la cérémonie de son inauguration se fit à Mergentheim le 14 janvier de l'an 1619. La même année ce Prince eut la satisfaction de voir élever son frere aîné sur le trône de l'Empire, après la mort de l'Empereur Mathias. Le legs de 200000 florins d'Allemagne, que Maximilien avoit fait à l'Ordre, fut employé par le Grand-Maître à acquérir la ville de Freudenthal en Siléfie, dans la Principauté de Tropau; & ce Prince y ajouta le don de la petite ville d'Eulenberg, située dans la même province.

Venator. Hess. 1619.

Duellius. pag. 48.

Perte du Bailliage d'Utrecht. 1620.

Si l'Ordre Teutonique reçut une petite augmentation par la libéralité de ces Princes, il fit d'un autre côté, une perte considérable, par la séparation du Bailliage d'Utrecht, qui fut consommée pendant le Magistere de Charles d'Autriche : mais avant de venir à cette époque, il

Digitized by Google

faut reprendre la choſe de plus haut (1). L'origine du Bailliage d'Utrecht, remonte juſque vers le milieu du treizieme ſiecle, & l'Ordre en a joui paiſiblement juſqu'au regne de Philippe II, Roi d'Eſpagne, pendant lequel la religion prétendue réformée s'introduiſit dans les Pays-Bas, & y occaſionna de longues guerres, qui enleverent une partie de ſes provinces à la Maiſon d'Autriche. L'union d'Utrecht, ainſi nommée, parce qu'elle fut ſignée dans cette ville le 23 janvier 1579, entre la Seigneurie d'Utrecht, la Hollande, la Zélande, la Gueldre & le pays de Gronin-

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

(1) Pour ne point aller chercher des notions éparſes dans différens ouvrages, je me ſers d'un mémoire très-bien fait, qu'un homme de qualité de la Hollande a bien voulu m'envoyer. Les perſonnes qui voudront avoir plus de détail ſur le Bailliage d'Utrecht, pourront conſulter le 5e. tome des *Analecta Veteris ævi* de Mathæi, un ouvrage du même auteur, intitulé : *De Nobilitate & Fundationes Eccleſiar. Trajectens.* du même. Le premier Commandeur d'Utrecht connu, & qui eſt compté pour le premier Grand-Commandeur du Bailliage du même nom, étoit Antoine de Lederſake de Prinshagen, à qui Henri de Vianden, Evêque d'Utrecht, donna, en 1250, l'égliſe de St. Nicolas (*Miræi op. diplom. tom. 3. pag.* 596). Les Chevaliers avoient déja, avant cette époque, l'égliſe de Ste. Anne, où Lederſake fut enterré en 1266. Vers le commencement du treizieme ſiecle, les Chevaliers poſſédoient déja quelques biens dans l'Evêché d'Utrecht, comme on peut s'en convaincre par une donation qui fut faite à l'Ordre, l'an 1218, au camp devant Damiete, dont nous avons parlé ailleurs, tome 1. page 127.

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

gen, prouva clairement à l'Ordre Teutonique, que le Bailliage de ce nom, étoit au moment de lui échapper; & en effet il ne tarda point à le perdre totalement. Lors de la signature de cet acte célebre, qui est la base & le titre constitutif de la République des Provinces-unies, François de Loe, étoit Grand-Commandeur du Bailliage d'Utrecht : selon toute apparence, ce Chevalier étoit déja imbu des principes de la nouvelle religion, puisqu'il résigna la même année, la Grande-Commanderie, se réservant celle de Dieren, qu'il quitta ensuite pour se marier. Loe fut remplacé dans la dignité de Grand-Commandeur par Jaques Taets d'Amerongen : j'ignore ce qu'il pensoit sur l'article de la religion; mais il paroît qu'il renonça à l'obéissance due au Grand-Maître, ou que les Etats d'Utrecht l'empêcherent de déférer à ses ordres, puisqu'il ne comparut, ni en personne ni par Députés, au Chapitre tenu à Mergentheim en 1606, où l'on traita les matieres les plus importantes. Thieri de Blois de Treslong, succéda à Amerongen en 1612 : trois ans après les Etats du pays d'Utrecht, qui avoient conservé les fondations ecclésiastiques, déclarerent que les prébendes, bénéfices, &c. ne seroient plus conférés à l'avenir, qu'à des personnes de

Digitized by Google

la nouvelle religion. L'Ordre Teutonique y fut compris, comme on le voit par une permission donnée en cette forme, le jour même de la signature de cette ordonnance. « Les Etats du pays d'Utrecht » assemblés, permettent au Grand-Commandeur & aux Commandeurs du Bailliage Teutonique résidant à Utrecht, » de procéder à l'élection d'un Coadjuteur de la religion réformée, qui sera » obligé, avant d'entrer en possession, » de demander l'agrément aux Etats, » ainsi que de signer & d'observer l'acte » prescrit, par l'ordonnance desdits Seigneurs des Etats. Fait à Amersfort le 8 » de juin 1615. »

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

Les Chevaliers Teutoniques ne déférerent point à cette ordonnance; & à la mort du Grand-Commandeur, arrivée en 1619, ils élurent à sa place, vers la fin de mai, ou au commencement de juin, Gaspar de Lynden, de la branche de Mussenberg, Commandeur Catholique, sans qu'il paroisse que les Etats s'y soient opposés. Cela fut peu utile pour la religion & pour l'Ordre; car Gaspar de Lynden n'eut pas la consolation de laisser sa dignité à un Catholique. Le 2 de juillet suivant, Ernest-Casimir, Comte de Nassaw, Feld-Maréchal des Provinces-unies, envoya les Seigneurs de Renesse & de Zuylen

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

de Nyveld au Chapitre du Bailliage, pour demander, dans la forme ordinaire, qu'on admît ſon fils au nombre des Chevaliers Teutoniques de ce Bailliage : c'étoit Henri, Comte de Naſſaw Catzenellebogen, Vianden, Dieſt, &c., âgé d'environ 8 ans. Quelque contraire que cela fût aux uſages de l'Ordre, il fallut admettre Henri, au nombre des Chevaliers ; mais on mit pour condition, qu'il ne prendroit ſéance au Bailliage qu'à l'âge de 18 ans. Les mêmes Seigneurs qui avoient fait la réquiſition au nom du Maréchal de Naſſaw, demanderent enſuite qu'on prît le jeune Comte pour Coadjuteur du Grand-Commandeur : on demanda du tems pour délibérer, & on finit par le reconnoître en cette qualité ; à condition que ſi le Grand-Commandeur venoit à mourir avant que Henri eût atteint l'âge de 18 ans, le Chapitre nommeroit un Adminiſtrateur pour gouverner le Bailliage. Tout étoit irrégulier dans cette réception, auſſi bien que dans cette nomination, & abſolument contraire aux ſtatuts de l'Ordre. On ne peut cependant point en inférer que la plupart des Chevaliers avoient embraſſé la prétendue réforme, puiſqu'ils venoient d'élire récemment un Grand-Commandeur Catholique ; & l'on ne peut pas douter que cela ne

Digitized by Google

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

se soit fait par l'autorité des Etats. Si les Etats, malgré leur ordonnance, avoient toléré l'élection de Gaspar de Lynden, c'est que ce Chevalier étoit allié à la plupart des Gentilshommes, qui en faisoient partie, & que nommément il étoit proche parent des Seigneurs de Renesse & de Zuylen, qui avoient fait la demande au nom du Comte de Nassaw : mais après avoir laissé nommer Gaspar de Lynden, on ne peut pas douter que les Etats n'ayent interposé leur autorité pour faire admettre le jeune Comte de Nassaw, élevé dans la religion prétendue réformée ; car on ne peut pas supposer que les Chevaliers ayent changé de façon de penser, dans l'intervalle de cinq ou six semaines. Gaspar de Lynden survécut peu à l'élection de son Coadjuteur, & ne gouverna le Bailliage que 10 mois, étant mort à l'âge de 45 ans, le 27 mars 1620. Comme il fut le dernier Grand-Commandeur Catholique, c'est de l'époque de sa mort que nous avons cru devoir dater la séparation du Bailliage d'Utrecht.

Butkens annal. de la maison de Lynden. pag. 228 & suiv.

Le Grand-Maître, attentif aux intérêts de la religion & à ceux de son Ordre, désigna Jean-Guillaume de Wael de Vroneستein, Chevalier du Bailliage d'Utrecht, pour remplacer Gaspar de Lynden ; mais sa qualité de Catholique l'en exclut, &

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

la Grande-Commanderie reſta à Henri de Naſſaw. Malgré que les Chevaliers de ce Bailliage, ne tarderent pas à embraſſer la nouvelle religion, on pouvoit encore eſpérer qu'ils rentreroient ſous l'obéiſſance du Grand-Maître : mais ils mirent eux-mêmes une borne de ſéparation entre l'Ordre Teutonique & ce Bailliage. Par une réſolution capitulaire de l'an 1637, on permit le mariage aux Chevaliers, donnant pour raiſon que les Etats d'Utrecht, voyoient, avec peine, que les Commandeurs vécuſſent dans le célibat. Ainſi l'Ordre Teutonique perdit juſqu'à l'eſpérance de pouvoir recouvrer un Bailliage qui, n'ayant plus rien de commun avec lui, conſerve cependant la forme & le nom de Teutonique, continuant d'avoir un Grand-Commandeur, des Commandeurs & des Chevaliers.

Du Bailliage actuel d'Utrecht.

L'hiſtoire du Bailliage d'Utrecht n'appartient plus à celle de l'Ordre Teutonique, dès qu'on en a marqué la ſéparation. Cependant, comme il porte encore le nom de Teutonique, & que c'eſt un corps de Nobleſſe très-reſpectable, par la maniere dont il eſt compoſé, nous ne pouvons nous refuſer d'en rapporter quelques détails. On compte dans ce Bailliage, outre la Grande-Commanderie d'Utrecht, celles de Dieren, de Maaſland, de

Digitized by Google

Tiel de Reenen, de Leyden & Catwich, de Schooten, de Doesbourg, de Schaluinen, de Midelbourg & Schoonhoven. Les Commandeurs ne ſont que titulaires, toutes les Commanderies étant adminiſtrées en commun, par un receveur qui paye tous les ans, une ſomme fixe aux Commandeurs, proportionnée à la force des Commanderies dont ils portent le titre. Si on n'a pas détourné une partie des biens à d'autres uſages, ces Commanderies ne doivent pas avoir été conſidérables, car les revenus de chaque Commandeur, ſont fort modiques. Ce Bailliage eſt tellement dans la dépendance des Etats de la province d'Utrecht, que les nouveaux Commandeurs doivent leur être préſentés pour obtenir leur approbation, & qu'ils ne peuvent prendre aucune réſolution capitulaire, ſans leur conſentement.

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

Ces Chevaliers continuent à porter la croix d'or émaillée de noir, comme les Chevaliers de l'Ordre Teutonique, leurs prédéceſſeurs : quelques-uns d'eux, ayant négligé anciennement de porter cette croix, il fut ordonné, ſous peine d'amende, de la porter toujours, par une réſolution capitulaire de l'an 1676. Quant à la croix noire, liſerée d'argent que les Chevaliers Teutoniques ont toujours porté ſur leurs habits, les Chevaliers du Bailliage d'U-

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

trecht en avoient perdu l'usage, depuis leur séparation d'avec l'Ordre; ce n'est qu'au commencement de ce siecle, qu'ils l'ont reprise; mais elle est réservée pour les Commandeurs, les simples Chevaliers n'en portent pas. Pour être admis dans le Bailliage d'Utrecht, on se fait inscrire par un Commandeur sur la liste des aspirans, ce qui coûte 100 ducats : on ne refuse personne, parce qu'on n'exige aucune preuve pour l'inscription : communément on fait inscrire les enfans au berceau. Lorsqu'il y a une place vacante, le plus ancien de ceux qui sont sur la liste, est admis à faire ses preuves, qui consistent à montrer qu'il est de la religion prétendue réformée & Gentilhomme; ce qui se vérifie par une preuve de quatre quartiers, deux du côté du pere, & deux du côté de la mere. Si l'aspirant y satisfait, il est reçu Chevalier (1) & devient Commandeur à son tour, passant toujours d'une moindre Commanderie à une meilleure. Le Grand-Commandeur est ordinairement remplacé par un Coadjuteur qui est électif, mais presque toujours le choix tombe sur le plus ancien Commandeur. Les Chevaliers ne font point de vœu, mais ils promettent, foi de Gen-

(1) Les Etats en ont fixé le nombre à deux.

Digitized by Google

tilhomme, de maintenir les priviléges & de veiller aux intérêts du Bailliage. Voilà en bref quelle eſt la conſtitution actuelle de ce corps de Nobleſſe, qui n'a plus rien de commun avec l'Ordre Teutonique que le nom, les Etats d'Utrecht aiant jugé à propos de le lui conſerver.

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

On ſe perſuadera aiſément que le Grand-Maître fut très-ſenſible à la perte du Bailliage d'Utrecht : & comme ce Prince étoit plein de zele pour ſon Ordre, il eſt probable qu'il auroit ſaiſi une occaſion favorable qui ſe préſenta quelque tems après, pour recouvrer d'autres domaines qui lui avoient été enlevés, ſi la Providence n'en avoit diſpoſé autrement. Philippe IV, Roi d'Eſpagne, appella ce Prince pour gouverner le Portugal en ſon nom, & l'Ordre, dit Heſs, conçut l'eſpérance que, par ſon crédit, il pourroit rentrer en poſſeſſion des biens qu'on lui avoit pris autrefois en Eſpagne & en Portugal. On ne ſait point comment l'Ordre perdit ces biens, ni en quoi ils conſiſtoient : la ſeule notion que je trouve ſur cet objet, ſe rencontre dans Venator, qui rapporte que le Grand-Maître Maximilien fit beaucoup de dépenſes, & envoya une députation pour tâcher de recouvrer la Commanderie de Toro, qui rapportoit 6000 ducats, & d'autres

Mort du Grand-Maître. 1624.

Pag. 467.

JEAN-EUSTACHE DE WESTERNACH.

XLII. JEAN DE WESTERNACH.

XLIIe. GRAND-MAITRE.

1625. *Auſt Sacr. part. 2. tom. 3. pag. 156.*

LORSQUE le Chapitre de l'Ordre s'aſſembla à Mergentheim, pour procéder à l'élection d'un Grand-Maître, le Comte de Tilli, ſe mit ſur les rangs, pour remplacer l'Archiduc Charles, par la voie de poſtulation. Tilli étoit un Grand-Général, & s'il avoit été Chevalier de l'Ordre, ſon mérite auroit pu l'élever à cette dignité; mais il y avoit de la témérité à briguer un honneur qui n'avoit jamais été déféré qu'à des Princes de maiſon ſouveraine; auſſi fut-il refuſé (1). L'Ordre ne manquoit point de ſujets du plus grand mérite; mais perſonne n'étoit

(1) Je ne parle que des élections faites par voie de poſtulation, qui n'ont jamais eu lieu que pour des Princes de Maiſon ſouveraine, encore la plupart de ces élections ne ſont point de vraies poſtulations. Quand l'Ordre a réſolu de prendre un Prince pour chef, il ſe fait recevoir Chevalier, & alors on l'élit dans la forme ordinaire; mais il eſt vrai que dans ce cas, il ne prononce ſes vœux qu'autant qu'il eſt aſſuré d'être élu immédiatement après.

Digitized by Google

plus propre à réunir les voix de tous les Capitulaires que JEAN-EUSTACHE DE WESTERNACH, Suabe de nation, & Grand-Commandeur du Bailliage de Franconie. Il avoit gouverné l'Ordre avec beaucoup de ſageſſe, en qualité de Lieutenant du Magiſtere, pendant les longues abſences que Maximilien & Charles d'Autriche, avoient faites dans le cours de leurs regnes : & ce fut le 19 mars de l'an 1615, que ce vénérable vieillard, âgé de 80 ans, fut élu pour remplacer le dernier de ces Princes. Weſternach avoit un génie vaſte & profond, joint à beaucoup de ſageſſe & à une expérience conſommée. Il avoit vieilli dans les camps & dans les négociations, étant également propre à la guerre & aux travaux du cabinet : auſſi les Empereurs & les Grands-Maîtres l'avoient-ils employé dans les occaſions les plus importantes & les plus délicates. On pourroit citer pour exemple, la commiſſion que l'Empereur Rodolphe lui avoit donnée, en l'envoyant comme Ambaſſadeur à l'aſſemblée que les Princes Proteſtans tinrent à Rotembourg, au mois de juillet 1611 ; mais nous ne pouvons point entrer dans de ſemblables détails. Il ſuffit de dire que les hiſtoriens qui ont parlé de Weſternach, l'ont tous fait avec éloge ; & qu'on dit

XLII. JEAN DE WESTERNACH.

Heſs.

Merc. Franc. anni 1611. pag. 244. Venator. pag. 454. Heſs. Duell.

communément qu'il a été employé plus de cent fois dans des commissions épineuses, pour le service des Empereurs & de l'Empire.

XLII. JEAN DE WESTERNACH.

Suivant le précis de ce qui s'est passé au Chapitre où Westernach fut élu, tel qu'il est rapporté par André Fidler, nommé le Pere Marian, Augustin de Vienne, les Commandeurs avoient postulé, ou résolu de postuler l'Archiduc Léopold-Guillaume, fils cadet de l'Empereur Ferdinand II, pour Coadjuteur, & lui avoient assigné une pension annuelle de 12000 florins d'Autriche, à prendre sur les domaines de Freudenthal, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'age de 20 ans. Plusieurs écrivains contemporains viennent à l'appui de cette assertion, mais il y a quelque différence dans leur récit. Charles Carafa, Evêque d'Averse, qui fut Légat en Allemagne sous Urbain VIII, rapporte que le défunt Grand-Maître avoit eu le projet de faire élire Coadjuteur, son neveu, l'Archiduc Léopold-Guillaume, & qu'il ne l'avoit point exécuté, à cause de la grande jeunesse de ce Prince. Il dit en outre que la Maison d'Autriche, voyoit avec peine que la Grande-Maîtrise alloit lui échapper, d'autant qu'elle avoit fait de grandes dépenses, tant pour recouvrer la Prusse, que pour conserver les autres biens

Aust. Sacr. part. 2. tom. 3. pag. 156.

Germ. Sacr. restaur. fol. Avers. 1630. pag. 184.

Digitized by Google

de l'Ordre : & il ajoute que l'Empereur laiſſa cependant la liberté de l'élection aux Chevaliers, en témoignant qu'il ſouhaitoit qu'on n'oubliât pas ſon fils. Il ſemble que Carafa parle en courtiſan dans cette occaſion; car la Maiſon d'Autriche n'avoit point fait de grands efforts pour le recouvrement de la Pruſſe, & s'étoit bornée à quelques négociations infructueuſes : d'ailleurs ce n'étoit point un mérite à l'Empereur d'avoir laiſſé la liberté d'élection aux Chevaliers; leur droit ſur cet objet étoit inconteſtable, il n'avoit jamais ſouffert d'atteinte, & Ferdinand étoit trop magnanime pour concevoir le projet de les en dépouiller : il n'y a que les Princes foibles & incapables de grandes vues, qui ayent la petite ambition d'aſſujettir ceux qui ſont hors d'état de ſe défendre.

XLII. JEAN DE WESTERNACH.

Il ne falloit ni raiſon ni prétexte aux Chevaliers Teutoniques pour qu'ils témoignaſſent combien ils étoient flattés de compter parmi eux des Princes de l'auguſte Maiſon d'Autriche, & combien ils déſiroient d'en avoir pour Chef; & s'ils avoient beſoin d'un témoignage, ils le trouveroient dans Carafa même. Dès qu'on connut, dit cet auteur, le déſir de l'Empereur, on convint d'élire pour Grand-Maître, un Chevalier du corps, & de donner annuellement à l'Archiduc une

Digitized by Google

XLII. JEAN DE WESTERNACH.

penſion de 12000 florins, juſqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de 18 ans, avec clauſe que, ſi le Grand-Maître vivoit encore à cette époque, il ſe démettroit de la Grande-Maîtriſe en faveur de l'Archiduc, qui alors lui donneroit une penſion de 12000 florins pour ſon entretien. Adolphe Brachelius dit la même choſe que Carafa, & l'un ou l'autre a été copié par Ritterhuſius : mais ſi ces écrivains rendent juſtice au déſir qu'avoient les Chevaliers, d'avoir un jour l'Archiduc Léopold pour Chef, ils ſe trompent ſur le point eſſentiel : & l'on ſeroit tenté de croire que le Pere Marian, qui a vû les actes de ce Chapitre, a pris une propoſition pour une réſolution, quand il dit que les Capitulaires réſolurent de poſtuler l'Archiduc Léopold-Guillaume pour Coadjuteur ; car le contraire eſt prouvé par le fait (1). Premiérement, s'il étoit vrai, comme le dit Carafa, que le Grand-Maître s'étoit obligé d'abandonner la Grande-

Hiſt. nri. tempor. part. 2. lib. 2. pag. 101. Brev. exeges. hiſt. généal. pag. 15.

(1) Ce n'eſt pas que les Chevaliers n'auroient pu promettre de recevoir l'Archiduc & de l'élire Coadjuteur à l'âge de 20 ans, s'il perſiſtoit à vouloir entrer dans l'Ordre, ce qui ne lui auroit donné aucun droit à la Grande-Maîtriſe, qu'après le décès de celui qui en auroit été pourvu à cette époque ; mais nous ſommes autoriſés à douter de ce fait, puiſqu'au lieu d'avoir été fait Chevalier & nommé Coadjuteur en 1634, il ne le fut que 5 ans après.

Digitized by Google

Maîtriſe, quand l'Archiduc auroit atteint l'âge de 18 ou de 20 ans, on pourroit dire qu'il a été plutôt Lieutenant du Magiſtere, que Grand-Maître; & nous verrons cependant que l'Empereur lui a donné l'inveſtiture de la Grande-Maîtriſe, ſans reſtriction, & dans la même forme que ſes prédéceſſeurs l'avoient donnée à ceux de Weſternach. Secondement, on ne pourroit regarder que comme une dériſion, le choix que les Capitulaires avoient fait de Weſternach, qui étoit octogénaire, s'il avoit dû réſigner la Grande-Maîtriſe à l'Archiduc, qui n'avoit que 14 ans, lorſqu'il auroit atteint l'âge qu'on avoit fixé. Et finalement il conſte par le témoignage de Heſſ, fils d'un Chancelier de l'Ordre, & qui par conſéquent devoit être inſtruit de l'événement, auſſi-bien que par le témoignage d'Avancin, que Léopold-Guillaume n'a été fait Chevalier de l'Ordre, & n'a été élu Coadjuteur que le 22 août 1639, deux ans avant la mort de Jean-Gaſpar de Stadion, qui ſuccéda à Weſternach (1). Cependant il paroît

XLII. JEAN DE WESTERNACH.

(1) Le Pere Nicolas Avancin, Jéſuite, dans l'ouvrage intitulé : *Leopoldi Guillelmi Archid. Auſtr. Principis pace & bello inclitæ Virtutes &c. in-4°. Antuerp. 1665. part. 2. prolegom. 3. pag. 91-98.* pouſſe la choſe beaucoup plus loin que les écrivains dont nous avons parlé plus haut. Selon lui, l'Ar-

XLII. JEAN DE WESTERNACH.

certain que les Capitulaires offrirent une pension de 12000 florins au jeune Prince, que son pere destinoit à entrer dans l'Ordre : c'étoit une marque du désir qu'ils avoient, d'avoir l'honneur de le recevoir, quand il auroit atteint un âge plus avancé, & cette offre avoit été faite volontairement ; car cette pension, qui auroit été considérable pour un particulier, étoit un trop petit objet pour le fils d'un Empereur, pour qu'on puisse le soupçonner d'avoir laissé entrevoir le désir de l'obtenir.

Mort du Grand Maître.

Le Grand-Maître, élu le 19 mars, comme nous l'avons dit plus haut, ne perdit point de tems, pour demander

chiduc pouvoit prétendre au Magistere en 1634, parce qu'il avoit 20 ans accomplis : cependant, dit-il, on différa de le recevoir Chevalier, pour différentes raisons ; jusqu'en 1639, & s'il ne prit pas les rênes du Magistere à cette époque, c'est qu'il voulut bien faire un accommodement avec le Grand-Maître Stadion. Cet auteur n'est dans cette occasion qu'un écho peu fidele des autres ; puisqu'il pousse la chose plus loin qu'eux ; & l'on ne peut pas dire qu'il est mieux instruit, puisqu'il fait la faute de ne donner qu'un an de regne à Westernach, qui survécut plus de 2 ans & demi à son élection. Par une erreur toute opposée à celle qu'ont faite les écrivains que nous avons nommés, Khevenhuller, quoi qu'attaché à la Cour de l'Empereur, & qui par conséquent devoit être mieux instruit de ce qui regarde l'Archiduc, ne parle pas de Coadjutorerie, & marque son élection à l'année 1641, où il parvint effectivement à la Grande-Maîtrise par la mort de Stadion. *Khevenhul, tom. 14. pag. 87. in not.*

Digitized by Google

l'inveſtiture à l'Empereur ; il chargea de cette commiſſion honorable, Jean Rodolphe de Gemmingen, Grand-Commandeur d'Autriche, Adam Baron de Wolkenſtein de Troſtbourg, Commandeur à Donawert, & Chambellan de l'Empereur, & le Docteur Wagnern, qui ſe rendirent à Vienne, & firent en ſon nom le ſerment accoutumé. Dans les lettres d'inveſtiture, qui ſont datées du 12 mai 1625, Ferdinand rappelle celles qui avoient été données aux Grand-Maîtres ſes prédéceſſeurs, depuis Albert de Brandebourg : elles ſont conçues de la même maniere que celles que Charles-Quint avoit données à Walther de Cronberg, dont nous avons rendu compte en ſon lieu ; c'eſt-à-dire, que l'Empereur donnoit le fief de la Pruſſe à Weſternach, ainſi que toutes ſes dépendances, & qu'il ordonnoit aux Pruſſiens de le reconnoître pour leur Maître.

LXII. JEAN DE WESTERNACH.

Duellius, part. 2. pag. 32. num. 63.

Weſternach ne jouit pas long-tems de l'éminente dignité qu'il avoit ſi bien méritée, étant mort ſubitement à Mergentheim, à l'âge de 82 ans, le 28 octobre de l'an 1627, après avoir gouverné l'Ordre, pendant long-tems, comme Lieutenant du Magiſtere, & ſeulement 2 ans 7 mois & 9 jours en qualité de Grand-Maître. Son corps eſt dépoſé dans l'égliſe ſouter-

Heſs. 1627.

Digitized by Google

raine de Mengentheim, destinée à la sépulture des Grands-Maîtres.

JEAN-GASPAR DE STADION.

XLIII. JEAN DE STADION.

XLIIIe. GRAND-MAITRE.

1627. LES Chevaliers Teutoniques ne pouvoient mieux réparer la perte de leur Grand Maître, qu'en en choisissant un autre qui lui fût semblable, & ils le trouverent dans la personne de JEAN-GASPAR DE STADION, Grand-Commandeur du Bailliage d'Alsace. Hess, & Khevenhuller marquent son élection en 1627, & le dernier ajoute qu'il reçut la même année, la confirmation de l'Empereur, c'est-à-dire, l'investiture de tous les fiefs de l'Ordre, qui dépendent de l'Empire. Ainsi l'interregne ne fut que d'un mois ou de six semaines. Stadion avoit acquis par ses services, la plus haute considération à la Cour de l'Empereur; il étoit son Conseiller-intime, Président du Conseil de guerre & Commandant de Vienne. Son élévation à la Grande-Maîtrise ne l'empêcha pas de continuer à servir l'Empereur

Hess.

Annal. Ferdinand. tom. 14. p. 335.

Digitized by Google

l'Empereur, qui le fit quelques années après Gouverneur de Tyrol & l'employa dans diverses occasions aussi honorables qu'épineuses : mais nous nous abstiendrons d'entrer dans ces détails, tant parce qu'ils sont étrangers à l'Ordre, que parce qu'il faudroit donner un précis des affaires de l'Allemagne, dont la situation devint très-fâcheuse par la guerre que les Suédois porterent au centre de l'Empire. Nous observerons seulement que cette guerre fut encore funeste à l'Ordre.

XLIII. JEAN DE STADION.

Gustave Horn, Général Suédois, ayant fait de grands progrès en Franconie, investit Mergentheim, & prit en 1631, par composition cette ville, que sa situation rend peu susceptible de défense, après avoir battu un corps d'Impériaux qui venoient à son secours. On peut juger du dégât que les ennemis firent dans cette ville; puisqu'ils détruisirent de fond en comble, le couvent des Capucins, que le Grand-Maître y avoit fait bâtir : ils ne respecterent même pas la résidence de ce Prince; car des femmes Suédoises logerent dans son appartement. Deux ans après la ville d'Eschenbach, qui appartenoit à l'Ordre, effrayée du traitement que les Suédois avoient fait à celle de Heriden, dont ils

Prise de Mergentheim par les Suédois. *Khevenhull. tom. 14. p. 335. Lotichius. part. 2. lib. 42. p. 965.* 1631.

Gropp. pag. 499.

Mercure Franc. ann. 1633. p. 436.

XLIII. JEAN DE STADION.

avoient fait passer la garnison au fil de l'épée, ouvrit ses portes aux mêmes ennemis, & il est à croire qu'elle ne fut pas mieux traitée que Mergentheim.

Donation de Weikersheim. Mort de l'Empereur. *Lunig.cont. spic.tom.4. pag. 385. num. 33.* 1637.

L'Ordre Teutonique avoit toujours secouru l'Empire en toute occasion, à proportion de son pouvoir, & jusque-là il n'en étoit résulté que des pertes. L'Empereur ayant privé le Comte George-Frederic de Hohenlohe, de son Comté de Weikersheim, pour avoir porté les armes contre lui, il donna ce Comté à l'Ordre; parce, dit-il, qu'il avoit essuyé des pertes considérables, en assistant constamment sa maison; & il chargea le Comte de Sultz, de mettre le Grand-Maître & l'Ordre en possession de ce Comté, par un diplôme donné à Ratisbonne le 16 janvier 1637 (1). La donation de Weickersheim, est un des derniers actes de l'Empereur Ferdinand II, qui mourut à Vienne le 15 février de la même année. Le Grand-Maître perdit en lui un protecteur, & il en retrouva un autre dans Ferdinand III, son fils aîné, qui lui succéda à l'Empire.

(1) Je crois que cette marque de la bonne volonté de l'Empereur, fut peu fructueuse à l'Ordre, & que le Comté de Weickersheim, est retourné peu de tems après à la maison de Hohenlohe.

Digitized by Google

L'Archiduc Léopold-Guillaume, frere de Ferdinand III, que son pere avoit destiné à entrer dans l'Ordre Teutonique, n'accomplit ce projet qu'en 1639. Le 22 août l'Archiduc prononça ses vœux, & fut fait Chevalier par le Grand-Maître, & le Chapitre le nomma en même tems Coadjuteur. Il seroit à désirer que toutes les personnes qui se lient par des vœux solemnels, fussent dans les mêmes dispositions que Léopold. On ne peut rien de plus édifiant que la priere que ce Prince avoit composée, pour demander à Dieu le secours de sa grace, & les protestations qu'il lui fit de travailler toute sa vie à accomplir parfaitement les engagemens qu'il alloit contracter. Pour témoigner à Dieu qu'il désiroit de vivre & de mourir dans ces sentimens, il signa cette protestation, le jour de l'émission de ses vœux.

XLIII. JEAN DE STADION.

L'Archiduc Léopold-Guillaume est fait Coadjuteur. *Avancini, pag. 91. Hess. 1639.*

Avancini, ibid.

Il avoit fallu une dispense à l'Archiduc, pour entrer dans l'Ordre Teutonique, parce qu'il étoit déja pourvu de plusieurs Evêchés, & par la même raison il lui en falloit une seconde, pour pouvoir suivre la carriere militaire. L'Empereur ayant mis, en 1639, ce Prince à la tête d'une armée destinée à agir contre les Suédois, engagea le Grand-Maître, dont les talens étoient connus, d'accompagner son Coad-

Mort du Grand-Maître.

Duellius, pag. 48.

XLIII. JEAN DE STADION.

juteur, pour le guider dans ses opérations; mais ce ne fut pas sans peine que Stadion, qui avoit 70 ans, se chargea de cette commission délicate. Nous n'entrerons pas dans les détails de cette guerre, où Leopold agit le plus souvent d'accord avec le célebre Picolomini; mais, s'il eurent des succès, ils essuyerent aussi des revers; car ils furent battus en 1641, près de Wolffenbutel, par le Comté de Guébriant, qui commandoit une armée de François & de Suédois.

1641. Cette même année le Grand-Maître termina sa carrière, au milieu de l'armée Impériale, dans le village d'Ammeren près de Mulhausen en Thuringe. On remarque qu'il est mort le jour de la Présentation de la Ste. Vierge, fête qu'il avoit célébrée toute sa vie, avec beaucoup de dévotion : le corps de ce Prince fut transporté à Mergentheim, pour être inhumé dans l'église des Capucins, dont il avoit fait bâtir une seconde fois le couvent, qui avoit été totalement ruiné par les Suédois.

Lotichius. rer. Germ. part. 2. pag. 803 & 975.

Un contemporain peint vivement les regrets que cette perte occasionna à l'Empereur, ainsi qu'aux Princes de sa Maison : mais, si Stadion se rendit recommandable par ses talens & son attachement à la Maison d'Autriche, il le

fut encore davantage par une ſolide dévotion, & par l'exercice de toutes les vertus. Il avoit entre autres un ſi grand éloignement de tout ce qui pouvoit bleſſer la chaſteté, qu'on peut dire qu'il pouſſa la choſe juſqu'au ſcrupule.

XLIII. JEAN DE STADION. *Gropp. ſcript. Wirceburg. tom. 2. pag. 429.*

Il n'eſt pas hors de propos d'obſerver ici, que Godefroi Huyn de Geleen, Grand-Commandeur du Bailliage du Vieux-Jonc, qui étoit Feld-Maréchal au ſervice de l'Empereur, fut un des Officiers qui ſe ſignalerent le plus, pendant la guerre des Suédois, qui déſola ſi long-tems l'Allemagne.

Digitized by Google

LÉOPOLD-GUILLAUME D'AUTRICHE.

XLIV. LEOPOLD D'AUTRICHE.

XLIVe. GRAND-MAITRE.

1641. LÉOPOLD-GUILLAUME, qui étoit Coadjuteur depuis 2 ans, devint le Chef de l'Ordre Teutonique à la mort de Stadion ; mais comme ce Prince étoit à la tête de l'armée Impériale, la cérémonie de son inauguration ne put se faire que l'année suivante : elle eut lieu le 4 de mai, dans l'Eglise des Augustins à Vienne, en présence de l'Empereur, de l'Impératrice & de toute la Cour. Les Grands-Commandeurs d'Alsace & de Franconie, s'étoient rendus à Vienne à cet effet, & quand la cérémonie fut achevée, le Prince Grand-Maître donna l'ordre de Chevalerie à un Novice, nommé Jean Louis de Lobenstein.

Avane. prolegom. 3.

1642.

Khevenhul. tom. 13. p. 86 & seq.

Comme Léopold avoit été destiné dès la jeunesse, à l'état ecclésiastique, l'Empereur, son pere, lui avoit obtenu des bulles pour les Archevêchés de Bremen & de Magdebourg, auxquels il fut obligé de renoncer : il en fut de même de l'E-

Digitized by Google

vêché de Halberſtadt, auquel il avoit été élu en 1626; il le perdit par le traité d'Oſnabruck, en vertu duquel cet Evêché fut ſécularisé. Ces pertes furent bien compenſées, tant par la Grande-Maîtriſe de l'Ordre, que par les Evêchés de Strasbourg, de Paſſau, d'Olmutz, de Breſlau & les Abbayes-Principautés de Murbach & de Luders, dont il obtint l'adminiſtration. Outre cela il fut Gouverneur des Pays-Bas depuis l'an 1647 juſqu'en 1656. Si ce prince fut, comme on le dit, un bon Evêque, un habil Général & un homme d'Etat éclairé, on conviendra, ſans peine, qu'il doit être compté au nombre des grands hommes de ſon tems : car il n'y a qu'un génie vaſte & même extraordinaire, qui puiſſe ſaiſir tant de parties différentes.

XLIV. LEOPOLD D'AUTRICHE.

Ibid.

Le Grand-Maître demanda à l'Empereur un endroit de la Hongrie, où il pût envoyer ſes Chevaliers, pour combattre les Turcs, & déja Ferdinand avoit indiqué la place qu'il leur deſtinoit; mais le défaut de moyens, empêcha d'exécuter ce projet. Léopold eſpéra de ſe procurer des fonds pour cet établiſſement, en ſollicitant la reſtitution des Commanderies qu'on avoit enlevées à l'Ordre, tant en Eſpagne, qu'en Italie, & pour cet effet il s'adreſſa au Pape. Comme il

Avanc. prolegom. 3.

XLIV. LEOPOLD D'AUTRICHE.

prévoyoit que cette affaire traîneroit en longueur, il proposa en même tems, d'envoyer ses novices à Rome dans la maison de l'Ordre, & de les faire servir sur les galeres du Pape, pour qu'ils pussent faire preuve de leur valeur en combattant contre les Barbaresques : mais la bonne volonté du Grand-Maître ne fut suivie d'aucun effet ; l'Ordre ne recouvra point ses Cammanderies en Espagne, ni en Italie, & j'ignore si on envoya jamais des novices à Rome pour combattre sur les galeres du Pape. Léopold voyant que rien ne lui réussissoit, leva à ses frais un régiment destiné principalement à combattre contre les Turcs, dans lequel il fit entrer une grande quantité de Chevaliers de son Ordre.

Charles-Joseph d'Autriche, Coadjuteur. *Avanc. loc. cit. Duell. pag. 54.* 1662.

Le Grand-Maître, dont la santé étoit très-chancelante, désiroit de laisser la Grande-Maîtrise de l'Ordre & l'Evêché de Passau à l'Archiduc Charles-Joseph, son neveu. Pour cela le jeune Prince avoit besoin de dispense, n'étant âgé que de 13 ans & Léopold les obtint du Souverain Pontife (1). Le Grand-Maître,

(1) Avancin rapporte les motifs prétendus que Léopold allégua au Pape pour montrer qu'il importoit que l'Ordre fût gouverné par un Prince de Maison souveraine ; car, disoit-il, c'est une gloire pour l'Eglise, que le Chef de l'Ordre, soit au rang des

ayant convoqué un Chapitre à Vienne pour le 17 avril de l'an 1662, propoſa aux Capitulaires de recevoir ſon neveu & de le nommer ſon Coadjuteur, ce qui fut accordé; mais on régla en même tems que, ſi le Grand-Maître venoit à mourir avant que le jeune Prince eût atteint l'âge de 20 ans, l'Ordre ſeroit gouverné, en ſon nom, par un Conſeil de régence. Loin de déſapprouver cette réſolution, Léopold, qui ſe ſentoit dépérir, conſentit à ce qu'on formât ce Conſeil d'avance, & on déſigna à cet effet Jean-Gaſpar d'Ampringen, Grand-Commandeur d'Autriche, Edmond-Godefroi de Bocholtz, Grand-Commandeur du Bailliage du Vieux-Joncs, & Auguſtin Oſwald de Lichtenſtein, Grand-Commandeur de Weſtphalie & Gouverneur de Mergentheim.

XLIV. LEOPOLD D'AUTRICHE.

Après avoir fait ſon neveu Chevalier de l'Ordre, & lui avoir donné la Croix avec les cérémonies d'uſage, en préſence

Mort du Grand-Maître, 1662.

Princes dans les Dietes de l'Empire; mais cet écrivain a été mal informé ſur cet objet. Ce n'eſt point une gloire pour l'Egliſe que le Grand-Maître ſoit au rang des Princes dans les Dietes, & ſi c'en étoit une, la qualité, ou ſi l'on veut, la naiſſance du Grand-Maître n'y pouvoit rien ajouter: ces Princes ayant depuis long-tems leur ſéance marquée à la Diete. L'Archiduc Charles Joſeph étoit fils de l'Empereur Ferdinand III, & de ſa ſeconde femme, Marie-Léopoldine, Archiducheſſe de Tyrol.

Digitized by Google

XLIV. LEOPOLD D'AUTRICHE.

de l'Empereur & de toute la Cour, Léopold mena le jeune Prince au Chapitre, pour être témoin d'une exhortation très-pathétique qu'il fit aux Chevaliers. Ce fut probablement la derniere fonction que Léopold Guillaume fit en qualité de Grand-Maître; car ce Prince mourut à Vienne le 20 novembre de l'an 1662, dans la 49e. année de son âge.

Avanc. part. 3. cap. 11. p. 291. Duell. pag. 48.

CHARLES-JOSEPH D'AUTRICHE.

XLV. CHARLES D'AUTRICHE.

XLVe. GRAND-MAITRE.

1662. L'ARCHIDUC CHARLES-JOSEPH, frere germain de l'Empereur Léopold, n'ayant point l'âge compétant à la mort de son oncle, l'Ordre fut administré par le Conseil de régence, qu'on avoit établi à cet effet : mais cette forme de gouvernement ne fut pas de longue durée, l'Archiduc étant mort à Vienne au commencement

1664. de l'an 1664.

Digitized by Google

JEAN-GASPAR D'AMPRINGEN.

XLVI. JEAN GASPAR D'AMPRINGEN.

XLVIe. GRAND-MAITRE.

LA Grande-Maîtriſe étant vacante par la mort de Charles-Joſeph, les Capitulaires y nommerent le 20 mars de l'an 1664, JEAN-GASPAR D'AMPRINGEN, Grand-Commandeur d'Autriche, & l'un de trois Régents qui avoient été établis pour gouverner l'Ordre, pendant la minorité de l'Archiduc. On n'auroit ſu faire un meilleur choix. Jean-Gaſpar avoit 45 ans révolus, le jour de ſon élection, étant né le 20 mars de l'an 1619. Il étoit fils de Jean-Chriſtophe d'Ampringen & de Suſanne de Landsberg; & quoique ſa maiſon fût originaire du Briſgaw, & que ſes parens y habitaſſent, il étoit cependant né en Hongrie, ce qui perſuade que ſon pere étoit au ſervice de l'Empereur. Ampringen étoit le dernier rejetton d'une maiſon fort illuſtre, & ſelon toute apparence, très-riche (1)

Heſt. 1664.

Rom. Imp. procer. nobil. Tubingæ 1684. in fol. cap. 18. lib. 3.

(1) Hauk, cité dans l'ouvrage dont nous empruntons

XLVI. JEAN-GASPAR D'AMPRINGEN.

Il adopta, & ce fut probablement avant son entrée dans l'Ordre, un de ses cousins du nom de Wesenberg, à condition qu'il ne prendroit celui d'Ampringen, qu'à sa mort, & il paroît qu'il lui transmit tous les biens dont il s'étoit réservé la jouissance.

Secours donnés à l'Empereur & aux Vénitiens. 1664.

L'année même de l'élection du Grand-Maître, les Turcs recommencerent la guerre contre la Maison d'Autriche. L'Empereur Léopold demanda du secours à la Diete de l'Empire & en obtint : mais personne ne montra plus de zele que le Grand-Maître, qui leva & entretint à ses frais deux régiments, l'un d'infanterie, & l'autre de cavalerie, qu'il conduisit lui-même en Hongrie avec la plus grande partie de ses Chevaliers. Cette guerre ne fut pas longue : la bataille de St. Godard gagnée par les Impériaux, la termina l'année même, de la maniere la plus glorieuse pour les Chrétiens. Les Turcs ne tarderent pas de donner encore au Grand-Maître, l'occasion de signaler son zele, en attaquant la forteresse de Candie qui appartenoit aux Vénitiens. On a com-

Bell. Notit. Hung. tom. 2. pag. 426.

Hist. des troubl. de Hongr. liv. 5. pag. 221.

ces détails, prétend que la maison d'Amptingen, tiroit son nom d'Amprinto, Comte de Habsbourg & d'Alterbourg. Venator rapporte la même chose (*pag.* 467) sur le témoignage de Hauk.

paré la guerre de Candie à celle de Troyes, dit l'abbé Mignot : elle y reſſembla effectivement par ſa longueur & par la vivacité du dernier ſiege, qui dura 2 ans & quelques mois, & qui fut l'un de plus meurtriers dont l'hiſtoire ait donné connoiſſance. Le Grand-Viſir ayant ouvert la tranchée le 22 mai 1667, la République fit des efforts extraordinaires pour défendre ce boulevart de la chrétienté. Le Pape, de ſon côté, envoya tous les ſecours qu'il put aux Vénitiens, & ne ceſſa de ſolliciter les Puiſſances en leur faveur. Les Princes d'Italie, les Chevaliers de Malte, les François & les Allemands voulurent avoir part à la défenſe de cette place; mais il paroît que les Electeurs de Baviere & de Cologne, les Evêques de Munſter, de Paderborn & de Strasbourg, n'y envoyerent du ſecours, les uns en troupes, les autres en argent, que l'an 1669. L'Abbé Laugier, auteur de l'Hiſtoire de Veniſe, ne nomme pas les Chevaliers Teutoniques dans la relation qu'il donne du ſiege de Candie; mais on voit clairement que cet écrivain n'a point eu l'intention d'en rendre la narration complette, ne s'étant attaché qu'à quelques faits principaux.

XLVI. JEAN-GASPARD D'AMPRINGEN.

Hiſt. de l'Emp. Ottom. tom. 3, pag. 214.

Tom. 12. pag. 79.

Il eſt certain que les Chevaliers Teutoniques aſſiſterent à défendre Candie, &

XLVI. JEAN-GASPAR D'AMPRINGEN.

il eſt très-probable que les ſecours que le Grand-Maître y envoya, & celui qu'il y porta lui même, devancerent ceux des autres Princes de l'Allemagne. Palatius, écrivain contemporain, rapporte que le Grand-Maître y envoya une compagnie choiſie de 188 hommes, & qu'il l'entretint pendant un an à ſes frais : mais il ne s'en tint pas là. Voici comment s'exprime un autre écrivain contemporain, tant ſur le ſecours que le Grand-Maître avoit donné à l'Empereur, que ſur celui qu'il donna aux Vénitiens. « Tout le » monde connoiſſoit ſon zele (du Grand-» Maître) pour la religion, & on ſe » ſouvenoit encore que les Turcs étant » entrés en Hongrie, en l'année 1664, » il s'étoit oppoſé à leurs progrès avec » tous les Chevaliers de ſon Ordre, & » avoit joint à l'armée Impériale deux ré-» giments, l'un de cavalerie, & l'autre » d'infanterie, qu'il avoit même entrete-» nus à ſes dépens, tant qu'avoit duré » la guerre. Il ne témoigna pas moins » de zele pendant le ſiege de Candie. » Après y avoir envoyé un corps d'in-» fanterie aſſez conſidérable, ſous le » commandement de Mezenhauzen (c'eſt » Metzenhauzen) de Guidobald, Comte » d'Arco, & des Barons d'Enneten & » Lhoé de Viſſen (c'eſt Eynaten & Loé)

Geſta pontif. Rom. tom. 4. pag 639. in Clement. IX.

Hiſt. des troubl. de Hongr. in-12. Amſterd. 1686. liv. 5. pag. 221.

» tous Chevaliers de l'Ordre & d'une » valeur éprouvée, il y alla lui-même, » & fit de si grands explois, que la Re- » publique de Venise l'en remercia avec » des termes pleins de reconnoissance. Le » Pape lui envoya aussi un bref, par le- » quel il lui marqua l'estime qu'il faisoit » de sa personne, avec des expressions » si obligeantes qu'il eut tout sujet d'en » être content ». Ce témoignage est confirmé en peu de mots par Wagner, qui à écrit l'Histoire de l'Empereur Léopold, & qui devoit être très-instruit de ce qui regardoit le Grand-Maître & son Ordre. Suivant Wagner, Ampringen avoit envoyé un grand nombre de ses Chevaliers à Candie, & comme l'auteur de l'Histoire des troubles de Hongrie n'en nomme que quatre, on peut conclure de-là que le Grand-Maître y avoit envoyé du monde à diverses reprises (1). Après que Can-

XLVI. JEAN-GASPAR D'AMPRINGEN.

(1) Je n'ai point vu l'ouvrage de Wagner, mais Bel rapporte ses propres paroles en ces termes, tant sur le secours que le Grand-Maître mena à l'Empereur, que sur celui qu'il donna aux Vénitiens. Ces deux objets sont liés ensemble. *Post Leopoldum Guillelmum Teutonicorum Equitum Magister lectus (Gaspar Ambringenius) opibus, belli, pacisque artibus clarus, fide ac incorrupta pietate, se Cæsari Commendarat. Quarto & sexagesimo anno, peditum equitumque legiones, suo ære conscriptas in Hungariam ipse adduxit. Post multos e suo Ordine submissos Equites, ipse laboranti Cretæ suppetias profectus,*

Digitized by Google

XLVI. JEAN-GASPARD D'AMPRINGEN.

die eut presque été réduite en un tas de décombres, le célebre Francois Morosini, Capitaine-Général des Vénitiens, fut obligé de capituler le 6 septembre 1669. Mais, en rendant cette place, il ne perdit rien de la gloire qu'il avoit acquise; il eut la liberté de sortir avec les restes de la garnison & des habitans, & de transporter toute l'artillerie qu'on y avoit amenée, & il conserva plusieurs places à la République dans l'isle de Candie. C'est ainsi que se termina une guerre de 25 ans, & un siege dont la durée avoit été de 2 ans, 4 mois, qui avoit coûté la vie à 30000 Chrétiens, & à 108,000 Infideles.

Hist. de Venise, tom. 13. pag. 103 & suiv.

1669.

Le Grand-Maître est fait Vice-Roi de Hongrie.

A son retour de Candie, le Grand-Maître courut à la défense de la Commanderie de Meynau, située dans une isle du lac de Constance, dont les Suédois avoient entrepris le siege, & parvint à les en éloigner (1). Afin que cette isle ne tombât point entre les mains de quelque Puissance étrangere, le Grand-Maître engagea le Chapitre, assemblé à

Hist. des troubl. de Hongr. liv. 5. pag. 221 & suiv. Bel. Notit. Hung. pag. 426 & seq.

1673.

ex illustri adeo campo, multas à Pontifice laudes, & a Veneto senatu retulit. Bel. notit. Hung. nov. &c. *tom. 1. pag. 426.*

(1) Baudrand nomme Meynau *Augia minor*, & Wagner, cité par Bel, nomme cette isle & cette Commanderie *Lindavia*.

Digitized by Google

Mergentheim en 1671, à proposer à l'Empereur d'en faire l'acquisition, en donnant en échange, une place à l'Ordre dans le Royaume de Hongrie, pour que les novices pussent s'y former au métier de la guerre. Ampringen s'étant rendu à Vienne, avec une grande suite, fit sa proposition à l'Empereur, espérant qu'il ne lui seroit pas difficile d'obtenir quelqu'une des places qui avoient été confisquées sur les mécontens de la Hongrie : mais comme les biens de ces malheureux étoient chargés de dettes, l'équité demandoit qu'elles fussent discutées avant qu'on pût disposer de ce qui leur avoit appartenu, & la négociation échoua. Meynau, qui est une Commanderie du Bailliage d'Alsace, appartient encore aujourd'hui à l'Ordre.

XLVI. JEAN GASPAR D'AMPRINGEN.

Les fréquentes conférences que l'Empereur eut avec Ampringen, lui firent de plus en plus connoître son mérite, & Léopold jetta les yeux sur lui pour le charger d'une commission aussi difficile qu'importante. Après avoir fait trancher la tête aux principaux chefs des mécontens de la Hongrie, & avoir mis de fortes garnisons dans les principales places, l'Empereur crut pouvoir regarder ce Royaume comme un pays de conquête, & être en droit de changer la

Digitized by Google

XLVI. JEAN GASPARD D'AMPRINGEN.

forme de son gouvernement. Pour y réussir, il supprima la charge de Palatin, parce que celui qui la possédoit, avoit en même tems, l'administration de la justice & le commandement des troupes, & que cette dignité, qu'on pourroit en quelque sorte comparer à celle des anciens Maires du palais des Rois de France, étoit perpétuelle. Au lieu du Palatin, Léopold voulut faire gouverner la Hongrie par un Vice-Roi, révocable à volonté, & qui ne tirant son autorité que de lui, ne pourroit lui donner de l'inquiétude. La difficulté étoit de trouver une personne capable de bien remplir un poste d'autant plus difficile, qu'on devoit s'attendre que les Hongrois ne renonceroient point aisément à la prérogative d'être commandés par un Palatin de leur nation. Après avoir jetté les yeux sur plusieurs sujets, Léopold les fixa sur le Grand-Maître. Sa place & son mérite lui attiroient par-tout, la plus grande considération : né en Hongrie il connoissoit parfaitement la langue & les usages de la nation, qui se souvenoit encore des efforts qu'il avoit faits, pour lui amener des secours contre les Turcs. D'ailleurs Ampringen étoit très-instruit, fort affable, plein de candeur, simple pour sa personne, étant ordinairement vêtu

Digitized by Google

n militaire, mais il étoit magnifique lans ſes équipages, & ſur-tout dans le ervice de ſa table : qualités qui paroiſoient propres à plaire aux Hongrois.

XLVI. JEAN GASPAR D'AMPRINGEN.

Le Grand-Maître étoit trop éclairé pour ne pas voir toutes les difficultés auxquelles il s'expoſoit, en acceptant la place que Sa Majeſté lui avoit propoſée, mais il eſpéroit de pouvoir ſe rendre utile à ſon Ordre en faiſant ce ſacrifice; & c'eſt ce qui le détermina à ne pas s'y refuſer. La Commiſſion que l'Empereur lui donna, eſt datée de Vienne le 27 février 1673. En ſa qualité de Vice-Roi, ou de Gouverneur, il étoit Chef d'un Conſeil de régence, qui étoit chargé de l'adminiſtration civile, politique & militaire de la Hongrie, & des Royaumes ainſi que des Provinces qui y étoient incorporées. L'Empereur fixa le 14 mars, pour l'inſtallation du Vice-Roi & du Conſeil à Presbourg; & comme la plupart des hommes ſont ordinairement & même ſouvent entraînés par l'éclat des cérémonies, il voulut que celle là ſe fît avec la plus grande magnificence; c'eſt pourquoi il fit expédier des lettres circulaires à tous les Grands du Royaume, afin qu'ils ſe rendiſſent à Presbourg au jour marqué, pour augmenter la pompe de cette réception.

Hiſt. des troubl. de Hongr. Rel. pag. 426 & ſeq.

Ibid. pag. 429 & ſeq.

Digitized by Google

XLVI. JEAN-GASPAR D'AMPRINGEN.

Cet éclat n'en impoſa pas aux Hongrois ; ils ſupportoient avec une égale impatience l'abolition de la charge de Palatin, qui tiroit ſon origine de St. Etienne, & de ſe voir gouverner par un étranger ; car malgré qu'Ampringen fût né en Hongrie, ils le regardoient avec raiſon, pour un Allemand. Des murmures ſecrets on en vint aux plaintes, & la Cour répondit, que de tout tems les Palatins avoient été un ſujet de diſcorde dans le Royaume, & qu'il étoit de la ſageſſe du Roi d'éloigner ce qui pouvoit troubler le repos public, en donnant au gouvernement la forme qui étoit la plus convenable aux circonſtances. Si quelqu'un avoit pu réuſſir à calmer l'eſprit des Hongrois, c'auroit été Ampringen. Toujours affable, toujours prudent, toujours juſte, il n'employoit la ſévérité que quand elle étoit néceſſaire ; facile à pardonner aux coupables, il careſſoit ceux qui étoient attachés à l'Empereur, & tâchoit de fixer dans ſon parti les cœurs chancelans. Malgré ſes vertus, dont les Hiſtoriens font le plus bel éloge, le Grand-Maître eut le chagrin de ſe voir en but à la nation, & loin d'opérer le bien qu'il déſiroit, il n'étoit, pour ainſi dire, que le témoin des diſſentions des deux partis ; les mécontens refuſant hautement de reconnoî-

Digitized by Google

tre son autorité; & ceux qui paroissoient les plus soumis à l'Empereur, ne voyant en lui qu'un étranger, qui occupoit une place qui auroit dû être remplie par un Palatin de leur nation. Depuis long-tems Ampringen demandoit son rappel à Léopold, sans pouvoir l'obtenir. Cependant le Monarque & son Conseil voyoient bien qu'il falloit user de condescendance avec les Hongrois; mais il répugnoit de paroître céder à ses sujets, & il différa toujours, jusqu'à ce que la peste se manifesta à Presbourg, pendant l'été de l'an 1682 : le Grand-Maître, obligé de sortir de cette ville à cause de la contagion, se rendit à Vienne, & le Conseil de régence se dispersa; enforte que cette nouvelle forme de gouvernement, fut abandonnée par la séparation des membres qui la composoient, avec le consentement tacite de l'Empereur (1).

XLVI. JEAN-GASPARD D'AMPRINGEN.

1682.

Ibid. pag. 430.

Si le Grand-Maître n'avoit pas réussi

L'Empereur lui donne le gouvernement de la Silésie.

(1) Le Grand-Maître n'étoit point resté constamment à Presbourg, pendant le tems que dura son gouvernement; car nous verrons qu'il étoit à Mergentheim le 10 décembre 1679, où il reçut dans l'Ordre, le Comte Palatin du Rhin. On voit une lettre de l'Empereur à Charles II, Roi d'Espagne, datée de Luxembourg, le 28 juin 1682, par laquelle il le prie de confirmer tous les priviléges du Bailliage du Lieux-Jonc. *V. Lunig. Litteræ procerum Europæ tom.* 2. *pag.* 972. *num.* 687.

Digitized by Google

XLVI. JEAN GASPARD D'AMPRINGEN.

en Hongrie, ce n'avoit point été faute de zèle, ni de talent; auſſi Léopold, qui avoit pour lui la plus haute eſtime, chercha-t-il à l'en dédommager par une autre commiſſion très-honorable, mais moins épineuſe. La charge de Capitaine-Général de la Haute & de la Baſſe-Siléſie, étant venue à vaquer par la mort de Frédéric, Landgrave de Heſſe, Cardinal-Evêque de Breſlau, l'Empereur la deſtina au Grand-Maître, & leva un obſtacle qui ſembloit d'abord l'en éloigner. Les Siléſiens avoient le privilége de n'être gouvernés que par des Princes de leur nation, ou qui poſſédaſſent une Principauté en Siléſie : pour ne point les mécontenter, Léopold erigea en Principauté pour le tems de la vie du Grand-Maître, la ville de Freudenthal & ſon territoire, qui appartenoient à l'Ordre; ainſi Ampringen fut reçu ſans difficulté, & les Siléſiens ſe féliciterent d'être gouvernés par un homme de ce mérite.

Rom. Imp. procer. notit. lib. 3. cap. 18. Heſs.

Duell. pag. 54.

Election d'un Coadjuteur. Mort du Grand-Maître.

L'an 1679, Louis-Antoine, Comte Palatin du Rhin, beau-frere de l'Empereur Léopold, & fils de Philippe, Duc de Neubourg, qui devint Electeur Palatin en 1685, entra dans l'Ordre Teutonique, & fit ſes vœux à Mergentheim, où il fut fait Chevalier par le Grand-Maître le 10

du mois de décembre (1). Le 19 du même mois, Louis-Antoine fut élu Coadjuteur du Grand-Maître. Ampringen survécut 5 ans à l'élection de son Coadjuteur, étant mort à Breslau le 9 septembre 1684. Son corps fut inhumé dans l'église de l'Ordre à Freudenthal. Ce Prince fut extrêmement regreté, non-seulement des Chevaliers, mais encore de l'Empereur, des Siléſiens & de tout l'Empire. Les Francois firent eſſuyer des pertes conſidérables à l'Ordre pendant ce Magiſtere, en lui enlevant différentes Commanderies; nous nous réſervons de parler de cet événement à l'époque du traité de Riſwick.

XLVI. JEAN-GASPAR D'AMPRINGEN.

Heſs. Duellius. 1684.

Nous n'avons pas cru devoir détailler tous les priviléges de l'Ordre au commencement de cet ouvrage, & par conſéquent nous n'avons pas dû changer de ſyſtême, depuis que le ſiége de la Grande-Maîtriſe, a été établi en Allemagne : cependant les Souverains Pontifes y ont fait quelques changemens; & ces priviléges eccléſiaſtiques, très-étendus, ont été amplément confirmés par Innocent XI, le 8

(1) Venator, qui officioit à cette cérémonie, en a donné la deſcription, *pag.* 3. Elle eſt ſemblable à celle qui s'obſerve pour tous les Chevaliers de l'Ordre; on y voit les noms des Commandeurs & des autres perſonnes qui y ont aſſiſté.

Digitized by Google

janvier 1677. Ce Pape, nommé auparavant Benoît Odeschalchi, avoit été Nonce à Vienne, où il s'étoit lié d'amitié avec Ampringen.

LOUIS-ANTOINE
COMTE PALATIN DE NEUBOURG.

XLVII. LOUIS ANTOINE DE NEUBOURG.

XLVIIe. GRAND-MAITRE.

1684. LE Comte Palatin DE NEUBOURG, qui étoit Coadjuteur depuis 5 ans, devint Grand-Maître à la mort d'Ampringen; *Hess.* mais la cérémonie de son inauguration n'eut lieu à Mergentheim, que le 15 jan-
1685. vier 1685. Ce Prince né en 1661, avoit été destiné à l'état ecclésiastique dès son enfance, puisqu'on lui avoit procuré des *Schannat. Hist. Episcop. Worm. tom. 1. pag. 442.* prébendes dans les Chapitres de Mayence, de Spire, de Strasbourg, de Liege & de Munster; mais il suivit long-tems le métier des armes, avant de recevoir les ordres sacrés.

Le Duc de Lorraine, ayant été nommé en 1683 Généralissime de l'armée *Hist. des troubl. de Hongr. tom. 4. liv. 14. pag. 81.* Impériale destinée contre les Turcs, le Prince Coadjuteur servit sous lui en qualité de Major-Général, & par conséquent il

XLVII. LOUIS-ANTOINE DE NEUBOURG.

il eut part à la levée du siege de Vienne attaquée par les Turcs. Devenu Grand-Maître, il continua à servir sous le Duc de Lorraine, & fut employé comme Lieutenant-Général au siege de Bude en 1686, où il se signala. Il commanda le second assaut qui fut donné à cette place; mais nous n'entrerons point dans des détails qui sont étrangers à cet ouvrage : nous remarquerons seulement que le Grand-Maître dut la vie à sa Croix, une balle vint la frapper & la fit voler en éclats, & ce Prince fut renversé, mais il n'eut point d'autre mal qu'une forte contusion (1). Il est probable que le Grand-Maître continua à servir en Hongrie avec le Duc de Lorraine, puisqu'il l'accompagna en 1689 sur le Rhin, où il fut blessé au siege de Mayence d'un coup

(1) Cette circonstance, ainsi que celle de la blessure que le Grand Maître reçut au siege de Mayence, sont tirées d'un MSS. in-4to. intitulé : *Chronica historica Provinciæ Wallobelgicæ Carmelit. Discalceat. auct. P. Hermanno à S. Barbara. cap. 24. part. 2.* Ce MSS. est conservé dans la bibliotheque des Carmes déchaussés du Couvent de Liege. Le P. Herman étoit dans cette ville, lorsque le Grand-Maître y mourut; & il est probable qu'il a appris ces détails des personnes qui étoient à son service. On peut consulter sur la guerre de Hongrie, & nommément sur le siege de Bude, Ketteler, continuateur d'Isthuanffi, l'Histoire des troubles de Hongrie. Bel. *Notitia Hungariæ novæ.* Dom Calmet, Histoire de Lorraine, & Saci, Histoire de Hongrie.

de fauconneau ; & il eſt apparent qu'il ne ſervit plus après la mort de ce grand Capitaine, arrivée le 18 avril de l'an 1690. Le Grand-Maître n'avoit point été un ſimple ſpectateur des événements qui s'étoient paſſés, pendant qu'il ſervoit dans les armées de l'Empereur, il y avoit eu une part très-diſtinguée : on peut en croire le Duc de Lorraine, un des plus grands hommes du ſiecle dernier, qui vantoit ſa prudence & ſa ſagacité dans les conſeils, ſa promptitude dans l'exécution, & ſes reſſources dans les occaſions inopinées.

XLVII. LOUIS-ANTOINE DE NEUBOURG.

Heſs. Duell. pag. 54.

Après avoir ſuivi avec gloire la carriere militaire, le Grand-Maître l'abandonna, pour ſe vouer à l'état eccléſiaſtique, & réunit pluſieurs bénéfices ſur ſa perſonne. Nommé Abbé Commendataire de Feſcam, Prévôt d'Elwangen, & Evêque de Worms, il fut élu le 19 avril 1591, Coadjuteur d'Anſelme-François d'Ingelheim, Archevêque de Mayence, & 2 ans après, il fut ſacré Evêque par cet Electeur, dans la chapelle du château d'Aſchaffenbourg. Jean Louis-d'Elderen, Evêque & Prince de Liege, étant mort le 1 février 1694, pluſieurs prétendans ſe mirent ſur les rangs, & le Grand-Maître, qui étoit du nombre, ſe rendit dans cette ville. Deux factions principales

Mort du Grand-Maître.

Cont. Hiſt. Leod. Fullon. tom. 3. lib. 10.

partageant le Chapitre, l'une composée de 23 Capitulaires élut le 20 avril Joseph-Clément Electeur de Cologne, & l'autre moins nombreuse de trois voix, élut le lendemain, le Grand-Maître. Cette double élection alloit occasionner des difficultés, dont il paroît que l'issue n'auroit point été favorable au dernier : mais la mort de ce Prince laissa Joseph Clément en paisible possession de l'Evêché. Le Grand-Maître, attaqué d'une fievre maligne, decéda pieusement, le 4 mai 1694, à l'âge de 33 ans. Son corps fut exposé dans l'église paroissiale de St. Gangulphe, qui, selon toute apparence, étoit l'église de la Maison que l'Ordre avoit eue anciennement dans cette ville, & de-là il fut transporté à Dusseldorf pour y être inhumé dans l'église des Peres Jésuites.

XLVII. LOUIS-ANTOINE DE NEUBOURG.

1694.

FRANÇOIS-LOUIS

COMTE PALATIN DE NEUBOURG.

XLVIIIe. GRAND-MAITRE.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG. 1694.

FRANÇOIS-LOUIS, Comte Palatin DE NEUBOURG, Evêque de Breſlau, Capitaine-Général de la Siléſie, & frere du dernier Grand-Maître, fut élu pour le remplacer dans cette dignité le 13 juillet de l'an 1694 : il ſuccéda de même à ſon frere dans l'Evêché de Worms, & à la Prévôté d'Elwangen.

Pendant les longues guerres que la France avoit eues avec l'Empire, cette Puiſſance s'étoit emparée d'une quantité de Commanderies de l'Ordre Teutonique ; & l'on peut juger combien celles qui étoient au centre de l'Allemagne, avoient eu à ſouffrir des troupes Françoiſes, & plus anciennement de celles des Suédois. L'Ordre Teutonique, qui avoit été favoriſé d'une maniere ſi diſtinguée par St. Louis, ne devoit point s'attendre à être dépouillé par les François : cependant Louis XIV donna un édit le 20 février 1672, par lequel il incorpora

Digitized by Google

aux Ordres réunis de St. Lazare & de Notre-Dame du Mont-Carmel, les maisons & biens de différens Ordres Hospitaliers-Militaires, réguliers & séculiers, spécialement ceux des Ordres du St. Esprit de Montpellier, de St. Jacques de l'Epée, du St. Sepulcre, de Ste. Christine de Somport, de Notre-Dame des Teutoniques, de St. Louis de Boucheraumont & autres (1). Cette disposition étoit aussi injuste que ruineuse pour l'Ordre Teutonique, qui avoit beaucoup de bien sous la domination du Roi, depuis que l'Alsace avoit été cédée à ce Monarque, par le traité de Munster (2). L'Ordre de St. Lazare ne jouit pas long-

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

Essai critique sur l'Ord. de St. Lazare. Liege 1775. in-12. pag. 295.

(1) Mr. Gautier de Sibert, dans son Histoire des Ordres du Mont-Carmel & de St. Lazare, Paris 1772, tom. 2. pag. 131, donne cet édit pour être du mois de décembre 1672, & se contente de nommer les trois premiers des Ordres réunis; c'est pourquoi il ne parle pas de celui des Teutoniques.

(2) Les biens que l'Ordre avoit en Franche-Comté, ou dans le Comté de Bourgogne & ailleurs, furent probablement incorporés de même à l'Ordre de St. Lazare, après que la possession de cette province fut assurée à Louis XIV, par le traité de Nimegue de 1678. Il est au moins certain que les Chevaliers Teutoniques en furent privés, puisqu'on voit un décret de la Commission Impériale, daté de Ratisbonne, le 10 décembre 1680, pour aider l'Ordre Teutonique à recouvrer les Commanderies qu'on lui avoit prises en Alsace, en Bourgogne & en Lorraine. *Lunig. continuat. (ja) spicil. leg. Eccl. pag.* 839.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

tems de cet avantage : le Roi trouvant des inconvéniens à la disposition qu'il avoit faite, & considérant entre autres choses, que plusieurs de ces réunions pouvoient être abusives & contraires aux canons des Conciles, il annula l'édit de 1672, par un autre du mois de mars 1693, & ordonna que les biens & revenus possédés avant cet édit, par divers Ordres militaires, leur fussent restitués. Je ne connois aucun de ces édits que par le rapport des historiens de l'Ordre de St. Lazare ; ainsi j'ignore comment le Roi s'expliqua sur les biens de l'Ordre Teutonique : mais il est certain que la révolution de 1693, ne lui rendit pas les possessions que la France lui avoit prises.

Ibid. pag. 196.

L'Ordre, pendant ce tems, n'avoit pas négligé de veiller à ses intérêts : on en voit la preuve dans un décret de la Commission Impériale, fait à Ratisbonne, le 12 janvier 1686. Ce recès nous apprend que le Grand-Maître s'étoit plaint à l'Empire de ce que la Couronne de France, avoit enlevé des Commanderies & des Bailliages à son Ordre, pour les attribuer à un autre (1), & que la

Neue Saml. der Reichs abschiede part. 4. p. 155. num. 77.

(1) *Das dero hoch-loblichen Ritter Orden ansehnliche Commenden und Balleyen durch die von*

Diéte avoit porté le 4 juin de l'année précédente, un décret relatif aux plaintes de l'Ordre Teutonique. L'Empereur ayant approuvé le décret de la Diéte, dont ſes Commiſſaires lui rendoient compte, on réſolut que l'Empereur & l'Empire ſolliciteroient le Roi de France, de rendre juſtice à l'Ordre Teutonique, & de réparer quelques autres griefs qui étoient également contraires au traité d'armiſtice de 20 années.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

Ce traité d'armiſtice, ainſi qu'il eſt nommé dans ce décret, eſt la trêve de 20 ans, ſignée à Ratiſbonne, le 15 août 1684, entre l'Empereur & l'Empire d'un côté, & le Roi de France de l'autre (1). Comme l'article II porte expreſſément que les traités de Weſtphalie & de Nimegue, ſont la baſe & le fondement de ce traité de trêve, & que par conſéquent ils demeureront dans leur

Heiſs. Hiſt. de l'Emp. tom. 7. pag. 431 & ſuiv.

Franckreich entzogen, und einem andern Zugeeignet worden; ces Bailliages étoient ceux d'Alſace & de Bourgogne, & les Commanderies dont il eſt queſtion, étoient apparemment dépendantes d'autres Bailliages, telle que celle de Luxembourg, dont les biens avoient été pris par Louis XIV, en 1674, & attribués à l'Ordre de St. Lazare. *Miræus fol* 988.

(1). L'Ordre Teutonique eſt compris dans l'article XV du traité de trêve de l'an 1684, comme membre de l'Empire en général; & il y eſt encore déſigné plus particuliérement par les dénominations de Bailliages & de Commanderies.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

force & vigueur, comme s'ils y étoient insérés mot à mot, il ne sera point hors de propos de rapporter ici les stipulations du traité conclu à Munster en Westphalie le 24 octobre 1648, qui regardent les Etats de l'Empire.

Ibid. pag. 189 & suiv.

Par l'article XLVII, l'Empereur & l'Empire cedent le Landgraviat de la Haute & Basse Alsace, au Roi de France, & l'article LVIII est concu en ces termes : *Que le Roi Très-Chrétien, soit tenu de laisser non-seulement les Evêques de Strasbourg & de Basle & la ville de Strasbourg, mais aussi les autres Etats ou* ORDRES *qui sont dans l'une ou l'autre Alsace, immédiatement soumis à l'Empire Romain, les Abbés de Murbach & de Luders, l'Abbesse d'Andlaw.... & la Noblesse de toute l'Alsace ; item les dix Villes Impériales, qui reconnoissent la Préfecture de Haguenau, dans cette liberté de possession d'immédiateté à l'égard de l'Empire Romain, dont elles ont joui jusqu'ici, de maniere qu'il ne puisse ci-après, prétendre sur eux aucune souveraineté Royale ; mais qu'il demeure content des droits quelconques, qui appartenoient à la Maison d'Autriche, & qui par ce traité de pacification, sont cedés à la Couronne de France ; de sorte toutefois que par cette présente déclaration,*

Digitized by Google

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

on n'entende point qu'il ſoit rien ôté de tout ce droit de ſuprême Seigneurie, qui a été ci-deſſus accordé. Les *Ordres* dont il eſt fait mention, ſont la Langue d'Allemagne de l'Ordre de Malte, & plus particuliérement encore l'Ordre Teutonique, qui eſt un des principaux Etats eccléſiaſtiques de l'Empire, non par l'étendue de ſes domaines, mais par le rang que le Grand-Maître occupe à la Diete. En ſorte qu'en ratifiant ce traité, Louis XIV s'étoit obligé ſolemnellement, non-ſeulement à ne point dépouiller l'Ordre Teutonique, mais encore à le laiſſer jouir de tous les droits qu'il avoit dans ſes Commanderies d'Alſace.

Les plaintes de l'Ordre Teutonique & les réclamations de l'Empire contre les infractions que la France faiſoit au traité de trêve de l'an 1684, ne produiſirent aucun effet : ce ne fut que quelque tems après, qu'on ſongea à terminer une guerre auſſi longue que cruelle, par une paix dont le Roi de Suede fut le médiateur. Les Plénipotentiaires des Puiſſances s'aſſemblerent au château de Riſwick près de la Haye, & le Grand-Maître y envoya comme Miniſtre, Charles Baron de Loe, Chevalier Teutonique, afin d'y ménager les intérêts de

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

l'Ordre. La France fit la paix avec l'Espagne, l'Angleterre & la Hollande le 20 septembre 1697, & le 30 d'octobre suivant elle fit son traité particulier avec l'Empereur. Le traité de Riswick, où les intérêts des Chevaliers Teutoniques ne furent pas oubliés, fut signé par le Ministre de l'Ordre. Voici l'article XI de ce traité : *On rendra au Prince François-Louis Comte Palatin du Rhin, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique & Evêque de Worms, toutes les Commanderies, droits & revenus ci-devant possédés par le Vénérable Ordre Teutonique, & occupés par la France ; & pour ce qui concerne les Commanderies & biens situés sous la souveraineté de la France, ledit Ordre jouira, tant pour la collation que pour l'administration desdits biens, des mêmes usages, privileges & immunités dont il a ci-devant joui, suivant ses statuts & ses regles, & desquels l'Ordre de St. Jean de Jerusalem a coutume de jouir. Au surplus, tout ce qui est porté par ce traité, au sujet des restitutions, contributions, & autrement, aura aussi lieu pour l'Evêché de Worms & autres bénéfices dudit Prince.*

Reiss.

La guerre ayant recommencé entre l'Empire & la France, le Roi s'engagea par l'article XII du traité de Rastatt, con-

clu le 6 mars 1714, à accomplir vis-à-vis des Princes de l'Empire, tout ce qui avoit été ſtipulé dans celui de Riſwick; & voici comme il s'énonca dans l'article XII du traité ſigné à Bade le 7 ſeptembre 1714. *Sa Majeſté Très-Chrétienne promet auſſi à Sa Majeſté Impériale & à l'Empire, qu'elle reſtituera à tous les Membres, Cliens & Vaſſaux de l'Empire Eccléſiaſtiques & Séculiers, ſpécialement à Monſieur l'Electeur Palatin, à Monſieur le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, Evêque de Worms, à ſon Vénérable Ordre..... tous les pays, places, lieux & biens dont elle ſe ſeroit miſe en poſſeſſion pendant le cours & à l'occaſion de la derniere guerre..... Comme auſſi qu'elle exécutera pleinement & exactement toutes les clauſes & conditions dudit traité de Riſwick, auxquelles il n'aura pas été expreſſément dérogé par le préſent traité, s'il y en a quelqu'une qui n'ait pas été exécutée après la concluſion de la paix de Riſwick, ou qui ait ſouffert quelque changement depuis l'exécution.*

XVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

Hiſs. tom. 8. pag. 53.

Voilà les obligations que la France a contractées ſolemnellement à l'égard de l'Empire & de l'Ordre Teutonique, & les titres en vertu deſquels l'Ordre ſera toujours autoriſé à réclamer la poſſeſſion de ſes biens & la jouiſſance de ſes droits

& de ſes priviléges. Il eſt vrai que la forme du gouvernement eſt changée en France, mais on ne peut pas dire pour cela que la Nation n'eſt point tenue à accomplir les obligations qui ont été contractées autrefois par ſes Rois : d'ailleurs ce ſyſtême ſeroit dangereux ; car ſi on annulloit les traités dans une partie, il s'enſuivroit que les Puiſſances intéreſſées, les regarderoient, avec raiſon, comme annullés dans les autres points, & pourroient, en conſéquence, faire des répétitions conſidérables. C'eſt par anticipation que nous venons de parler des traités de Raſtatt & de Bade ; il faut maintenant retourner aux grands événemens qui ſont arrivés au commencement du ſiecle, & qui ont donné lieu à ces traités.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

La Pruſſe érigée en Royaume. 1701.

A peine l'Allemagne commençoit elle à goûter les fruits de la paix cimentée à Riſwick, que la mort de Charles II, dernier Roi d'Eſpagne de la Maiſon d'Autriche, la replongea dans les horreurs de la guerre. L'Empereur & le Roi de France prétendoient à cette belle ſucceſſion ; le premier, parce qu'il ſoutenoit que les deux branches de la Maiſon d'Autriche avoient droit de ſe ſuccéder l'une à l'autre ; & le ſecond, parce qu'il ſe fondoit ſur le teſtament que le Roi d'Eſ-

Digitized by Google

pagne avoit fait le 2 octobre 1700, en faveur du Duc d'Anjou, le second de ſes petits-fils. D'ailleurs Léopold & Louis XIV étoient au même degré : tous deux étoient petits fils par les femmes, de Philippe III, & tous deux avoient épouſé des filles de Philippe IV ; mais le droit d'aîneſſe, étoit dans la maiſon de Bourbon. La France étoit alors dans la ſituation la plus brillante, & la Maiſon d'Autriche étoit preſque épuiſée par de longues guerres ; mais il ſe forma une ligue puiſſante en ſa faveur. Fréderic III, Electeur de Brandebourg, ambitionnoit depuis long-tems les honneurs de la Royauté, & l'Empereur profita de cette diſpoſition pour l'attirer dans ſon alliance. » *Ce fut dans ces con-*
» *jonctures*, dit l'auteur des Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de la Maiſon de Brandebourg, « *que ſe négocia à Vienne le* » *traité de la Couronne, par lequel l'Em-* » *pereur s'engagea à reconnoître Fréde-* » *ric III, Roi de Pruſſe, moyennant qu'il* » *lui fournit un ſecours de 10000 hom-* » *mes à ſes dépens, pendant le cours de* » *toute cette guerre ; qu'il entretint une* » *compagnie de garniſon à Philipsbourg ;* » *qu'il fût toujours de concert avec l'Em-* » *pereur dans toutes les affaires de l'Em-* » *pire ; que ſa Royauté n'altérât en rien* » *les obligations de ſes Etats d'Allema-*

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

2 part. pag. 226.

Digitized by Google

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

» *gne ; qu'il renonçât au ſubſide que la* » *Maiſon d'Autriche lui devoit, & qu'il* » *promit de donner ſa voix pour l'élec-* » *tion des enfants mâles de l'Empereur* » *Joſeph, à moins qu'il n'y eût des rai-* » *ſons graves & indiſpenſables, qui obli-* » *geaſſent les Electeurs d'élire un Empe-* » *reur d'une autre Maiſon. Ce traité fut* » *ſigné & ratifié : Rome cria, & Warſo-* » *vie ſe tut : l'Ordre Teutonique proteſta* » *contre cet acte, & oſa revendiquer la* » *Pruſſe.* « Oui, l'Ordre Teutonique proteſta, & il oſa revendiquer la Pruſſe. J'avoue, ſi l'on ne regarde que la puiſſance de la Maiſon de Brandeboug, & la foibleſſe de l'Ordre, que c'étoit une témérité inſupportable ; mais ce n'eſt point ainſi qu'on calcule en matiere de juſtice. La foibleſſe n'exclut pas la raiſon (1), & je me flatte que les perſonnes qui auront lu cet ouvrage avec un eſprit déſintéreſſé, jugeront que l'Ordre étoit autoriſé à reclamer ſes droits ; quoiqu'il fut aiſé de prévoir que ce ſeroit ſans ſuccès (2).

(1) On peut voir à ce ſujet la note 70 de Guſtermann, *Kurze geſchichte Preuſſens. Leipſig 1786. pag 130.*

(2) Il paroît que c'étoit en 1694, que l'Empereur avoit reconnu l'Electeur de Brandebourg, comme Duc de Pruſſe, mais ſans vouloir préjudicier aux droits de l'Ordre Teutonique. Voici comme s'exprime Guſtermann, pag. 126. *Friderich III. Er gab*

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

Il eſt apparent que le Grand-Maître s'adreſſa d'abord à l'Empereur, dont il ne pouvoit rien obtenir, puiſque c'étoit le beſoin d'acquérir un allié de plus, qui l'avoit engagé à prendre ce parti : mais en accordant le titre de Roi à l'Electeur de Brandebourg, Léopold n'avoit point eu le projet de nuire aux droits de l'Empire, ni de l'Ordre Teutonique, puiſqu'il fit une réſerve très-expreſſe en leur faveur, dans le traité de la Couronne (1). Le Grand-Maître recourut enſuite à la protection du Pape ; mais Clément XI, qui étoit alors ſur la chaire de St. Pierre, avoit déja prévenu ſes déſirs, comme on le voit par le bref qu'il lui adreſſa le 14 mai 1701 (2). Effective-

Réclamation du Pape & de l'Ordre.

Duell. pag. 55.

dem kaiſer Leopold den Schwibuſiſchen kreiſ zurueke, bekam aber dafur 150,000 fl. und wurde von kaiſer, als ſouveraner Hertzog von Preuſſen anerkennet, doch ohne nachtheil des Teutſchen Ordens.

(1) Je ne connois point ce traité ; mais Guſtermann nous apprend, *pag. 91 in not.* que l'Empereur y a inſéré cette clauſe, *Salvo jure Imperii & Ordinis.* Le même auteur répete ailleurs, *pag. 130 in not.* que l'Empereur y avoit mis la clauſe *Salvo jure Ordinis Teutonici.*

(2) D'autres exemplaires portent la date du 14 mars, mais on voit par les autres brefs que le Pape y rappelle, que c'eſt une erreur ; c'eſt auſſi par erreur ou par une faute d'impreſſion, que ce bref porte dans Duellius la date de 1702. Voici comment le Pape s'y exprime. *Ubi enim certo nobis innotuit, eundem Marchionem Regis Pruſſiæ nomen publice, ac ſolemniter uſurpaſſe, quaſi præſumeret ſpecioſa hujus tituli*

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

ment le Souverain Pontife avoit envoyé un bref daté du 16 avril, à l'Empereur Leopold, par lequel il se plaignoit de trois choses. Premiérement, de ce que le Margrave de Brandebourg avoit usurpé le titre de Roi d'une province sur laquelle l'Ordre Teutonique avoit des droits très-anciens. Secondement, de ce qu'à son couronnement, on avoit employé des cérémonies semblables, en quelque sorte, à celles qui se pratiquent pour les Rois Catholiques; & troisiemement, de ce qu'un Prince hérétique, qui, suivant les canons, auroit plutôt dû être dépouillé des titres & des honneurs qu'il possédoit déja, s'étoit arrogé la Royauté, qui étoit un vrai don de Dieu, & qui devoit servir à orner & à protéger la religion. Il l'exhortoit fortement à ne point accorder & à ne point souffrir qu'aucun de ceux qui lui étoient soumis, accordassent à l'Electeur de Brandebourg, les honneurs

Clement XI. epist. & brev. pag. 43.

---

accessione, jura legitimæ auctoritatis acquirere in eo provincia, quam memoratus Ordo ab infidelium manibus strenua virtute olim receptam tamquam firmissimum murum pro domo Israël, quæ est ecclesia Dei, contra ejusdem perpetuos hostes opponere statuerat &c. Clément XI ajoute ensuite que le Grand-Maître ne doutera pas qu'il a fait & qu'il fera toujours ce qu'il pourra pour le soutenir dans une cause qu'il trouve si juste; *Pia ac justa causa, quam merito omni studio curat nobilitas tua.*

de la Royauté. Ce bref étoit, en même tems, une lettre de créance pour l'Evêque de Rimini, Nonce du Pape à Vienne. Il eſt aſſez apparent que le Pape avoit été trompé dans le rapport qu'on lui avoit fait des cérémonies employées au ſacre du nouveau Roi. Ce fut le 18 janvier 1701, que l'Electeur de Brandebourg fut proclamé Roi à Konigsberg, & l'on convient aſſez généralement, qu'il ſe mit lui-même la couronne ſur la tête. Le Pape écrivit de la même maniere aux Rois de France, d'Eſpagne, de Portugal, à la République de Veniſe, & aux Cardinaux de Lamberg & Portocarrero. Clément XI écrivit encore au Roi de Pologne, au Cardinal Radzicouski, aux Electeurs de Baviere & de Trêves, aux Cantons Suiſſes Catholiques, & à pluſieurs Archevêques & Evêques d'Allemagne & de Pologne, pour les engager à ne point reconnoître la dignité royale dans la Maiſon de Brandebourg; mais dans ces dernieres lettres il ne faiſoit pas mention des droits de l'Ordre Teutonique ſur la Pruſſe. Deux jours après l'expédition de tous ces brefs, c'eſt-à-dire, le 18 avril, le Pape aſſembla un conſiſtoire ſecret, dans lequel il répéta aux Cardinaux, une partie de ce qu'il avoit mandé à l'Empereur, ſans oublier de faire valoir les droits de

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

Ibid. & Duell. pag. 55 in not.

Clement XI. Orat. pag. 5 & 6.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

l'Ordre Teutonique ſur la Pruſſe; & il leur apprit qu'il venoit d'écrire aux Princes Catholiques, pour leur marquer ſon mécontement, & les exhorter à ne point reconnoître la dignité royale dans la Maiſon de Brandebourg.

Je ne connois de la réponſe de l'Empereur au Pape, que ce que les hiſtoriens qui ont écrit la vie de Clément XI, ont jugé à propos de nous en apprendre; & comme ils ne ſont point d'accord, nous ne ſommes pas certains de ſavoir comment l'Empereur s'excuſa. Suivant M. Lafitau, Evêque de Siſteron, l'Empereur communiqua d'abord à l'Electeur de Brandebourg, les plaintes qu'on avoit formées contre lui, après quoi il répondit au Pape, qu'il avoit été mal informé quant aux cérémonies qui s'étoient pratiquées au couronnement du nouveau Roi. Il ajouta que » loin d'appuyer une démarche qui ſeroit préjudiciable aux » droits de l'Ordre Teutonique, il voudroit de tout ſon cœur pouvoir l'aider » à réparer ſes anciennes pertes, mais » qu'il lui paroiſſoit que dans le cas préſent, les Chevaliers de cet Ordre n'avoient été lézés dans aucune de leurs » prérogatives; que la Pruſſe entiere avoit » autrefois appartenu à la Pologne... que » puiſqu'ils (les Marquis de Brandebourg)

Vie de Clém. XI. tom. 1. pag. 76 & ſuiv.

» en étoient devenus les Souverains, ils » croyoient qu'ils pouvoient prendre le » titre de Roi, ſans offenſer l'Ordre Teu- » tonique, qui n'y avoit jamais eu aucun » droit «. Après avoir confondu ſi viſiblement la réponſe que le nouveau Roi avoit faite à l'Empereur, avec celle que le Monarque fit au Pape, l'Evêque de Siſteron rapporte en bref les raiſons alléguées par l'Ordre Teutonique, pour prouver que la Pruſſe devoit lui appartenir, & non à la Maiſon de Brandebourg.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

Mr. Reboulet, autre hiſtorien de Clément XI, rapporte avec quelque différence, la réponſe de l'Empereur au Pape. Nous paſſerons ce qu'il dit de ſon attachement au St. Siege & à la religion, pour nous borner à ce qui regarde l'Ordre Teutonique. Léopold diſoit » que » dans l'affaire dont il s'agiſſoit, & de » laquelle Sa Sainteté paroiſſoit ſi peu » ſatisfaite, il n'étoit queſtion que d'un » ſimple titre honorifique, que ce titre » accordé ſans aucune augmentation d'é- » tat, bien loin de donner au nouveau » Roi une augmentation de puiſſance, » ne pouvoit que l'affoiblir par la néceſ- » ſité où il le reduiroit de proportionner » ſa dépenſe à ſa dignité; que l'Ordre » Teutonique n'avoit aucunement à ſe

Hiſt. de Clém. XI. tom. 2. pag. 72 & ſuiv.

Digitized by Google

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

» plaindre, puiſque dans le fond, les
» choſes reſtoient ſur le pied où elles
» étoient auparavant; qu'il ſouhaiteroit
» de bon cœur que cet Ordre, qui lui
» étoit fort cher, fût en état de recou-
» vrer non-ſeulement la Pruſſe Ducale,
» mais encore toutes les autres ſouverai-
» netés qu'il avoit perdues, & que la
» dignité royale déférée à l'Electeur,
» n'y mettroit jamais d'obſtacle; que ſi
» quelqu'un avoit à ſe plaindre, ce ſe-
» roit la République de Pologne, à qui
» la Pruſſe avoit toute entiere appar-
» tenue autrefois (1); que la Maiſon de
» Brandebourg, ayant acquis une partie
» de cet Etat & la poſſédant avec toute
» ſouveraineté, il l'avoit érigée en Royau-
» me; mais qu'il n'y avoit rien en tout cela
» dont l'Ordre Teutonique eût à ſe plain-
» dre, & dont Sa Sainteté dût raiſonna-
» blement s'offenſer; qu'enfin, prévoyant
» qu'il ſeroit obligé un jours d'accorder à
» l'Electeur ce qu'il ſouhaitoit, il avoit
» cru qu'il valoit mieux le faire de bonne
» grace, que d'attendre d'y être forcé

(1) Nous nous flattons de n'avoir rien laiſſer à déſirer ſur cette prétendue poſſeſſion de toute la Pruſſe. Mais en ſuppoſant cette poſſeſſion véritable, les Polonois n'en étoient pas plus avancés, par la quantité d'actes qu'ils avoient faits, pour en aſſurer la propriété à l'Ordre Teutonique.

Digitized by Google

» par la néceſſité des affaires. « Après avoir dit que toutes ces raiſons que l'Empereur alléguoit pour tâcher de juſtifier ſa conduite, n'empêcherent pas que le Pape ne continuât à la déſapprouver avec juſtice, Mr. Reboulet s'attache à prouver que les plaintes de l'Ordre Teutonique étoient bien fondées.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

Nous n'entrerons point en diſcuſſion ſur cet objet ; parce que nous avons ſuffiſamment développé dans le cours de cet ouvrage, les principes qui peuvent faire juger ſainement des droits de l'Ordre Teutonique, & qu'il faudroit répéter ce que l'on a déja rebattu tant de fois : mais nous dirons derechef que ces deux écrivains n'ont point connu la véritable réponſe de l'Empereur, ou qu'ils l'ont confondue avec les raiſons alléguées par le nouveau Roi de Pruſſe, & dont Léopold faiſoit peut-être part au Pape ; car, ſuivant le rapport de l'Evêque de Siſteron, le Monarque ſe feroit étrangement compromis, en alléguant que l'Ordre Teutonique n'avoit jamais eu aucun droit ſur la Pruſſe, puiſqu'il avoit expreſſément réſervé ſes droits dans le traité de la Couronne. D'ailleurs une pareille abſurdité auroit contrarié une foule de décrets que l'Empire avoit lancés contre Albert de Bran-

Digitized by Google

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

debourg, & elle auroit contrarié de même les déclarations de tous ſes Prédéceſſeurs, à commencer par Charles Quint & les ſiennes propres; car en donnant l'inveſtiture à pluſieurs Grands-Maîtres, il leur avoit conféré le fief de la Pruſſe, comme étant une dépendance de l'Empire & une propriété de l'Ordre, & il avoit regardé les Pruſſiens comme rebelles, tant qu'ils ne ſe ſoumettoient point à leur maître légitime. Quant à la réponſe que M. Reboulet ſuppoſe avoir été faite par l'Empereur, elle n'offre que des contradictions, que le lecteur peut aiſément démêler. Ainſi on peut donner comme un fait certain, que c'eſt mal-à-propos qu'on prête ces réponſes à Léopold : la Cour de Vienne étoit trop éclairée pour tenir un pareil langage.

L'Ordre s'adreſſe à la Diete.

Le Grand-Maître, qui ne vouloit négliger aucun moyen de maintenir les droits de ſon Ordre, s'adreſſa à la Diete de l'Empire, à laquelle il préſenta un long mémoire, accompagné de pieces juſtificatives, qu'il rendit publiques par la voie de l'impreſſion (1). Il ne produiſit

(1) Duellius donne en entier, pag. 55, le titre de ce écrit, que je n'ai pas vu. Mr. Guſterman nous apprend que c'eſt ce mémoire qui lui eſt tombé par haſard entre les mains, qui l'a princi-

d'autre effet que de réveiller l'intérêt qu'une partie des Princes prenoient à l'Ordre Teutonique ; malgré cela on ne ſauroit aſſez louer le Grand-Maître de ſon zele ; & il eſt à déſirer que ſes ſucceſſeurs ne manquent jamais de proteſter dans l'occaſion. C'eſt une eſpece d'hommage qu'on rend au courage des anciens Chevaliers, que de réclamer les Etats qu'ils ont acquis par leurs travaux ; & c'eſt imiter le pere de famille, qui rappelle à ſes enfans les explois glorieux de leurs ancêtres, non pour les enorgueillir, mais les engager à marcher ſur leurs traces.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

Les Rois de France & d'Eſpagne, n'avoient garde de reconnoître d'abord la dignité royale dans la Maiſon de Brandebourg, parce qu'elle ne lui avoit été conférée que pour leur ſuſciter un nouvel ennemi. Pluſieurs Princes de l'Empire étoient dans les mêmes diſpoſitions, les uns par jalouſie, & les autres par la crainte qu'ils avoient de la puiſſance à laquelle cette Maiſon commençoit à s'é-

palement déterminé à donner l'abrégé de l'Hiſtoire de la Pruſſe, que nous avons cité pluſieurs fois. Il a fait imprimer à la ſuite, les pieces juſtificatives qui accompagnent le mémoire du Grand-Maître, & nous en avons fait uſage ſous le Magiſtere de Walther de Cronberg.

Digitized by Google

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

lever. Cependant tous les Etats de l'Europe finirent par reconnoître l'Electeur de Brandebourg en qualité de Roi de Prusse, à la réserve du Pape, qui lui a réfusé le titre de Roi jusqu'à des tems trés-rapprochés de l'époque où nous écrivons (1).

Pertes de l'Ordre. Risque que court le Grand-Maître. 1709.

La guerre pour la succession d'Espagne acheva d'écraser l'Ordre Teutonique. Le Grand-Maître remit en 1709 à la Diete de Ratisbonne, un mémoire dans lequel il faisoit monter à 10,555,631 florins les pertes que l'Ordre avoit faites dans ses domaines de Franconie, depuis l'an 1701 jusqu'en 1707, & il en demandoit le dédommagement (2). La même année le Grand-Maître alla prendre les bains de Schlangenbad; mais il eut le malheur d'y être surpris le 17 juillet à trois heures du matin par 40 François conduits par le partisan Kleinholtz, & d'être emmené prisonnier avec le Duc

Brentan. epitom. chronol. mundi. christ. pag. 759.

Dict. de Moreri, dern. édit.

(1) On lit dans la Gazette de Leyde, 1787, num. 59, l'article suivant. Le Saint-Siege ayant reconnu depuis l'avénement du Roi regnant de Prusse, la dignité royale de la Maison de Brandebourg, l'Abbé Ciofani, Résident de sa Majesté Prussienne près de la Cour de Rome, a fait élever le 23 du mois dernier (juin 1787), les armes de Prusse sur la porte de son hôtel.

(2) Cet article est tiré de la nouvelle édition du Dictionnaire de Moreri, tome 5, page 333, & paroît évidemment exagéré.

de

de Mecklenbourg & les autres personnes qui étoient aux bains. Mr. de Westernach, Grand-Ecuyer du Grand-Maître, & son Echanson, furent tués en voulant le défendre. L'alarme s'étant répandue dans les villages voisins, les paysans prirent les armes & attaquerent les François avec succès, entre Raventhal & Kutterich : neuf hommes furent tués, & les autres furent menés à Mayence ; ainsi les prisonniers recouvrerent leur liberté.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

Si les ravages de la guerre occasionnerent des pertes considérables au Grand-Maître, il en fut dédommagé par de nouvelles dignités ecclésiastiques, ayant été nommé Coadjuteur de l'Electeur de Mayence le 5 novembre 1710. Charles de Lorraine, Electeur de Treves, étant mort le 4 décembre 1715, le Grand-Maître fut élu pour le remplacer le 20 février de l'année suivante. Mais il se demit de l'Archevêché de Treves le 3 mars 1729, pour aller prendre possession de celui de Mayence, vacant par la mort de Lothaire-François de Schoenborn, dont il étoit Coadjuteur. Ce Prince, suivant l'Art de vérifier les dates, mourut d'apoplexie à Neiss, résidence ordinaire des Evêques de Breslau, ou à Breslau même, selon Schannat, le 18 avril

Mort du Grand-Maître. 1732.

Hist. Episc. Wormat. pag. 452.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

1732. Il fut inhumé dans une chapelle de l'égliſe cathédrale de Breſlau, qu'il avoit fait décorer magnifiquement. (1)

Les hiſtoriens font l'éloge de ce Prince; on loue ſa piété & ſa magnificence pour tous les objets qui avoient rapport au ſervice divin. Le zele qu'il montra pour maintenir les droits de l'Ordre Teutonique, le fit beaucoup regretter. Outre les démarches que nous avons vu faire à ce Prince, tant par rapport aux biens de l'Ordre, pris par les François, que par rapport à l'érection de la Pruſſe en royaume, on lit dans Moreri, qu'il députa le Comte de Waldeck au Czar, pour tacher d'obtenir la reſtitution des domaines que l'Ordre avoit poſſédés autrefois en Livonie : il offroit apparemment des moyens de compenſation, qu'il croyoit admiſſibles, mais la Cour de Ruſſie ne les jugea pas tels, & cette négociation échoua. Le Grand-Maître avoit fondé en 1700, un college à Mergentheim, où les Peres Dominicains étoient chargés d'enſeigner juſqu'à la rhétorique incluſivement.

Tom. 5. pag. 334. nouv. édit.

Gropp. ſcript. rer. Wirceb. tom. 2. pag. 299.

(1) Conformément à ſa volonté, on mit cette inſcription ſur ſon tombeau : *Hic jacet peccator Franciſcus Ludovicus, orate pro eo.*

CLÉMENT-AUGUSTE DE BAVIERE.

XLIX. CLÉMENT-AUGUSTE DE BAVIERE.

1732.

XLIXe. GRAND-MAITRE.

LE Chapitre de l'Ordre s'étant assemblé à Mergentheim, vers la mi-juillet de l'an 1732, pour procéder à l'élection d'un Grand-Maître, tous les suffrages se réunirent sur CLÉMENT-AUGUSTE, Duc de Baviere, Electeur de Cologne, qui fut élu après qu'il eut prononcé ses vœux & qu'il eut été fait Chevalier. Ce Prince, fils de l'Electeur Maximilien-Emmanuel, étoit né à Bruxelles l'an 1700. L'Electeur, son pere, s'étant attaché au parti de la France dans la guerre de la succession d'Espagne, il essuya plusieurs revers, & Clément connut le malheur dans ses premieres années; faveur que la Providence lui avoit peut-être ménagée, pour lui apprendre à bien user de la grande fortune à laquelle il étoit destiné. Fait prisonnier avec ses freres, par les Impériaux, il se rendit à Rome, après que la paix de Rastatt & de Bade, lui eut rendu sa liberté, & y étudia le droit

Aust. Sacr. part. 2. tom. 3. pag. 159.

canon, sous la direction du Pape Clément XI. En 1715, il fut nommé Coadjuteur de l'Evêque de Ratisbonne. L'an 1719, il fut élu Evêque-Prince, par les deux Chapitres de Paderborn & de Munster, & résilia à la Coadjutorerie de Ratisbonne. Elu Coadjuteur de Joseph-Clément, Electeur de Cologne, il le remplaça en 1723; & comme ce Prince laissoit plusieurs autres siéges vacans, Clément-Auguste chercha à les réunir. Il manqua la principauté de Liege; mais il fut plus heureux à Hildesheim, où il fut élu le 8 février de l'an 1724.

XLIX. CLÉMENT-AUGUSTE DE BAVIÈRE.

Clément, pourvu de tant de dignités ecclésiastiques, désira d'être sacré Evêque, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge prescrit par les canons; Benoît XIII lui accorda les dispenses nécessaires, & voulut en faire lui-même la cérémonie: il se rendit pour cet effet à Viterbe, où il le sacra & lui donna le *Pallium* le 9 novembre 1727. Ernest-Auguste, Duc de Lunebourg, étant mort l'année suivante, Clément fut encore élu Evêque d'Osnabruck; ensorte qu'il réunit à l'Archevêché de Cologne, quatre Evêchés-Principautés & la Grande-Maîtrise de l'Ordre Teutonique: aussi fut-il un des plus riches Princes ecclésiastiques qu'il y ait eu en Allemagne.

Protesta-

Le Duc Ferdinand, dernier descen-

dant de Gothard Kettler, étant mort à Danztig en 1737, sans laisser d'enfans de Magdelaine de Saxe Veissenfels, son épouse, la Czarine Anne trouva moyen de faire élire Jean Ernest de Biren Duc de Courlande. Le Grand-Maître protesta & revendiqua la Courlande, comme faisant partie des domaines usurpés sur l'Ordre Teutonique, & qui n'auroit jamais dû cesser de lui appartenir. Il envoya sa protestation à Ratisbonne, avec un mémoire par lequel il prioit l'Empereur & le Corps Germanique de concerter le moyens qu'il étoit à propos de prendre, pour procurer à l'Empire & à l'Ordre, la réunion de ce Duché. D'un autre côté, la Pologne prétendoit que les Duchés de Courlande & de Semigalle, devoient être réunis à la couronne, après l'extinction de cette branche de la Maison de Kettler; mais ni les Polonois ni les Chevaliers Teutoniques ne gagnerent rien. Biren jouit paisiblement de cet Etat jusqu'en 1740, qu'il fut disgracié, arrêté & exilé avec toute sa famille, par la Russie. La Princesse mere d'Iwan VI, fit élire Duc de Courlande, en 1741, Louis-Ernest, Duc de Brunswick-Beveren; mais la révolution qui arriva peu de tems après en Russie, fit que la Pologne différa de confirmer cette élection; ensorte que la Courlande

XLIX. CLÉMENT-AUGUSTE DE BAVIERE.

tion au sujet de la Courlande.

1737.

XLIX. CLÉMENT-AUGUSTE DE BAVIERE.

fut gouvernée par les Etats jusqu'en 1759. A cette époque, Charles Christian, Duc de Saxe, fils de Fréderic-Auguste II, Roi de Pologne, fut investi du Duché de Courlande, mais plusieurs cantons refuserent de le reconnoître; & Biren, exemple singulier des vicissitudes de la fortune, fut remis en possession de ce Duché par la Russie. Le Grand-Maître protesta de nouveau lors de l'investiture du Duc Charles, & fit présenter un second mémoire à la Diete; mais cette demarche n'eut pas plus de suite que la premiere.

Mort du Grand-Maître. 1761.

Clément-Auguste parti de Bonn pour la Baviere, le 5 février de l'an 1761, & fut attaqué le même jour d'une violente colique, étant à table au château d'Ehrenbreitstein, chez l'Electeur de Trêves, & mourut le lendemain à 5 heures du soir (1). Il est inhumé dans l'église métropolitaine de Cologne. Entre tant de dignités que Clément-Auguste avoit réunies, il semble qu'il affectionnoit particuliérement celle de Grand-Maître de l'Ordre Teutonique: il en faisoit & en aimoit les cérémonies; la plupart des Gentilshommes qui aspiroient à entrer dans l'Ordre, faisoient

(1) Suivant la derniere édition de *l'Art de vérifier les dates*; mais on lit dans la partie historique du Calendrier de la Cour de Bonn, de l'an 1778, qu'il mourut le 4 de février.

Digitized by Google

leur noviciat à sa Cour, & il les recevoit lui-même Chevaliers.

CHARLES-ALEXANDRE DE LORRAINE.

L. CHARLES-ALEXANDRE DE LORRAINE.

Le. GRAND-MAITRE.

LE deux de mai 1761, Son Alteſſe Royale, le Duc CHARLES-ALEXANDRE de Lorraine, arriva à Mergentheim. Le lendemain, ce Prince ſe rendit au Chapitre, y prononca ſes vœux, & il fut conduit à l'égliſe, où le Comte de Konigſeck, Grand-Commandeur d'Alſace & de Bourgogne, eut l'honneur de le faire Chevalier, avec les cérémonies accoutumées. Le lendemain 4 de mai, le Duc de Lorraine fut élu unanimement Grand-Maître, & inauguré le même jour en cette qualité. Ce Prince, frere de l'Empereur Francois, étoit Feld-Maréchal des armées de l'Empereur & de l'Empire, Lieutenant, Gouverneur & Capitaine-Général des Pays-Bas; il avoit été marié avec l'Archiducheſſe Marie-Anne, ſeconde fille de l'Empereur Charles VI, morte en 1744. 1761.

Digitized by Google

X. CHARLES-ALEXANDRE DE LORRAINE

Le Grand-Maître, voulant donner à l'Ordre Teutonique une marque distinguée de son attachement, ne pouvoit mieux faire que de lui assurer l'honneur d'être gouverné après lui par un Prince de sa Maison. C'est ce qu'il exécuta dans un Grand-Chapitre tenu à Bruxelles, au mois d'octobre 1769, où, à sa demande, on élut unanimement pour Coadjuteur, l'Archiduc Maximilien, son neveu. La cérémonie de la réception de Son Altesse Royale, comme Chevalier & comme Coadjuteur, se fit à Vienne dans l'église des Peres Augustins, le 9 juillet de l'an 1770.

L'Archiduc Maximilien Coadjuteur. 1770.

Aust. Sacr. part. 2. pag. 160.

Traité avec la France. Abolition du droit d'aubaine. 1774.

Le Grand-Maître, voulant procurer un autre avantage à ses sujets, fit un accord avec le Roi de France, par lequel Sa Majesté Très-Chrétienne aboliſſoit en France, & le Grand-Maître dans les Etats de l'Ordre, relevant immédiatement de l'Empire, le droit d'aubaine en faveur des sujets respectifs. Ce traité, signé à Bruxelles le 17 avril 1774, par Mrs. Garnier & de Breuning, l'un Consul-Général de France, & chargé des affaires de Sa Majesté auprès du Gouvernement-général des Pays-Bas, & l'autre, Chancelier de l'Ordre, fut ratifié par Son Altesse Royale, le 28 du même mois.

Mort du

Le Grand-Maître décéda pieusement

au chateau de Tervueren, le 4 juillet de l'an 1780, dans la 68eme année de son âge. Il est inhumé dans l'église de Ste. Gudule à Bruxelles. Ce Prince possédoit le plus heureux de tous les dons, celui de se faire aimer. Nous pourrions lui donner beaucoup d'éloges qu'il a mérités; mais il semble que ce trait suffit seul pour honorer sa mémoire.

L. CHARLES-ALEXANDRE DE LORRAINE. Grand-Maître. 1780.

MAXIMILIEN-FRANÇOIS D'AUTRICHE.

LIe. GRAND-MAITRE.

LI. MAXIMIL. D'AUTRICHE. 1780.

LE 23 octobre 1780, L'Archiduc MAXIMILIEN-FRANÇOIS fut inauguré à Mergentheim, comme Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, avec les cérémonies d'usage. L'année suivante, le Comte de Kaunitz Rittberg, Chevalier de l'Ordre, & Ministre Plénipotentiaire de Son Altesse Royale, en sa qualité de Grand-Maître, reçut en son nom, l'investiture des fiefs de l'Ordre, qui relevent immédiatement de l'Empire. Le Grand-Maître, qui avoit été élu Coadjuteur de l'Archevêché de Cologne & de l'Evêché de Munster, au

Digitized by Google

Pag. 359. *not.* 1. *lig.* 5. qu'il eut, *lif.* qu'on lui eut.
Pag. 366. *lig.* 26 & 27. le Landgrave de Heſſe-Oudernade, *lif.* le Landgrave de Heſſe, à Oudenarde.
Pag. 370. *lig.* 12. le Prince, *lif.* ce Prince.
Ibidem. lig. 27. *après le mot* Duc, ajoutez ce Prince.
Pag. 379. *lig.* 23. chercha, *lif.* tâcha.
Pag. 384. *not.* 1. *lig.* 9. *la lettre L. qui eſt après le mot* Chriſt *doit y être jointe, il faut lire* Chriſtl.
Pag. 405. *lig.* 16. Freiden, *lif.* Treiden.
Pag. 421. *not.* 1. *lig.* 2. Guaguinus, *lif.* Guagninus.
Pag. 422. *lig.* 3. les ennemis, *lif.* les eufans.
Pag. 438. *à la marge ajoutez vis-à-vis de la* 9eme. *lig.* ibid. num. 131.
Pag. 458. *not.* 1. *lig.* 4. *après le mot* négociateur, *ajoutez* &.
Pag. 462. *not.* 1. *lig.* 1. Celcius, *lif.* Celſius. *Même correction à faire à la note ſuivante.*
Pag. 464. *à la marge*, Venator, pag. 324 & ſeq. *lif.* pag. 324 & 340.
Pag. 471. *lig.* 12. rentra, *lif.* il rentra.
Pag. 473. *lig.* 12 & 13. Courande, *lif.* Courlande.
Pag. 504. *à la marge*, Statuts de l'Ordre. *C'eſt une citation & non un ſommaire.*
Pag. 515. *not.* 1. *lig. pénult.* Amechtig, *lif.* Almechtig.
Pag. 520. *à la marge*, ibid. pag. 27. *lif.* pag. 10 & 27.
Pag. 526. *à la marge* 1606, *lif.* 1609.
Pag. 582. *lig.* 16. Révolution, *lif.* Révocation.
Pag. 599. *lig.* 14. *après* mais, *mettez* pour.

Digitized by Google

LI. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

mois d'août de l'an 1780, est en possession de ces deux dignités depuis l'an 1784. Nous terminerons cet article, par des vœux, pour que l'Ordre Teutonique jouisse long-tems de l'honneur d'être gouverné par un si grand Prince.

Fin du huitieme & dernier Tome.

AVERTISSEMENT.

L'Auteur s'étoit proposé de terminer cet Ouvrage par un Essai sur les Maîtres d'Allemagne (1), *& par un Mémoire sur les anciens statuts & usages, dans lequel il auroit fait connoître différentes Maisons de Religieuses de l'Ordre Teutonique, l'ancien Bréviaire dont on a fait deux éditions en* 1500, *& plusieurs autres particularités ; il comptoit encore y joindre un Mémoire sur les anciens sceaux de l'Ordre : mais les circonstances ne lui permettant pas de continuer ses travaux littéraires, il a dû termi-*

(1) Il est impossible de donner une liste complette des Maîtres d'Allemagne, sans avoir l'inspection de toutes les archives de l'Ordre : la meilleure que nous ayons jusqu'à présent, se trouve dans le second tome des Mémoires de l'Académie de Manheim ; mais il s'en faut bien qu'elle soit complette. C'est à tort que j'ai dit dans une note de la page 15 du second tome, que Gerard de Hirtzberg y est omis : la bevue est d'autant plus impardonnable, que j'avois sous les yeux le mémoire des savans Académiciens : c'est pour la réparer que je fait cette note.

Digitized by Google

ner ſon Ouvrage avec l'hiſtoire des Grands-Maîtres. Si des tems plus calmes permettent à l'Auteur de travailler, & s'il a lieu de croire que ces différens objets inſpirent quelque intérêt, il pourra les donner à la ſuite, par forme de ſupplément.

Fautes à corriger dans le huitieme Tome.

PAGE. 24. *lig.* 24. *effacez* eus.
Pag. 29. *lig.* 23. *effacez* certainement.
Pag. 32. *lig.* 12. de, *liſ.* du.
Ibidem. lig. 14. du, *liſ.* de.
Pag. 33. *lig.* 28. Coutant d'Orville, *liſ.* Contant.
Pag. 37. *lig.* 17. *effacez* preſque.
Pag. 42. *à la marche.* Schutz fol. 48, *liſ.* 448.
Pag. 51. *à la marge.* Ibid. pag. 75, *liſ.* 175.
Pag. 64. *lig.* 16, *après le mot* mêmes, *ajoutez*, c'étoient là les forts de l'Egliſe, dont nulle tentation ne pouvoit ébranler la foi, ni les arracher de l'unité.
Pag. 92. *à la marge*, Schutz fol. 461 & ſeq. *liſ.* 461 verſ.
Pag. 102. *lig.* 30 & 31. On ne pouvoit être plus fâcheuſe, *liſ.* on ne peut pas plus fâcheuſe.
Pag. 109. *lig.* 19. pour cela, *liſ.* pour s'en convaincre.
Pag. 122. *lig.* 16. Biſchafs-berg, *liſ.* Biſchofs-berg.
Pag. 144. *lig.* 29. n'exigeroit, *liſ.* n'exigeoit.
Pag. 163. *lig.* 25. les maître, *liſ.* le maître.
Pag. 165. *lig.* 29. *après le mot* paſſerons, *ajoutez* ſous ſilence.
Pag. 169. *lig.* 19. avoit écrite, *liſ.* écrivit.
Pag. 180. *note* 2. *lig. pénult.* mais ce n'eſt peut-être pas de lui, *liſ.* mais ce ne peut pas être de lui.
Pag. 238. *à la marche.* Ibid. *ajoutez* num. 169.
Pag. 263. *not.* 1. *lig.* 5. facitum, *liſ.* factum.
Pag. 276. *not.* 1. *lig.* 6. Francfort-ſur-le-Rhein *liſ.* ſur-le-Mein.
Pag. 279. *lig.* 4. nous ordonnons, *liſ.* vous ordonnons.
Pag. 333. *lig.* 17. aſſembla, *liſ.* aſſembloit.
Pag. 348. *ajoutez à la marge le nom* de Lunig *vis-à-vis de la 15eme. lig.*

Digitized by Google

Pag. 359. *not.* 1. *lig.* 5. qu'il eut, *lif.* qu'on lui eut.
Pag. 366. *lig.* 26 & 27. le Landgrave de Heſſe-Oudernade, *lif.* le Landgrave de Heſſe, à Oudenarde.
Pag. 370. *lig.* 12. le Prince, *lif.* ce Prince.
Ibidem. lig. 27. *après le mot* Duc, ajoutez ce Prince.
Pag. 379. *lig.* 23. chercha, *lif.* tâcha.
Pag. 384 *not.* 1. *lig.* 9. *la lettre L. qui eſt après le mot* Chriſt *doit y être jointe, il faut lire* Chriſtl.
Pag. 405. *lig.* 16. Freiden, *lif.* Treiden.
Pag. 421. *not.* 1. *lig.* 2. Guaguinus, *lif.* Guagninus.
Pag. 422. *lig.* 3. les ennemis, *lif.* les eufans.
Pag. 438. *à la marge ajoutez vis-à-vis de la 9eme. lig.* ibid. num. 131.
Pag. 458. *not.* 1. *lig.* 4. *après le mot* négociateur, *ajoutez* &.
Pag. 462. *not.* 1. *lig.* 1. Celcius, *lif.* Celſius. *Même correction à faire à la note ſuivante.*
Pag. 464. *à la marge*, Venator, pag. 324 & ſeq. *lif.* pag. 324 & 340.
Pag. 471. *lig.* 12. rentra, *lif.* il rentra.
Pag. 473. *lig.* 12 & 13. Courande, *lif.* Courlande.
Pag. 504. *à la marge*, Statuts de l'Ordre. C'*eſt une citation & non un ſommaire.*
Pag. 515. *not.* 1. *lig. pénult.* Amechtig, *lif.* Almechtig.
Pag. 520. *à la marge*, ibid. pag. 27. *lif.* pag. 10 & 27.
Pag. 526. *à la marge* 1606, *lif.* 1609.
Pag. 582. *lig.* 16. Révolution, *lif.* Révocation.
Pag. 599. *lig.* 14. *après* mais, *mettez* pour.

Digitized by Google

OCT 2 8 1938

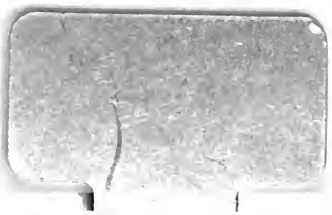

Digitized by Google